

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
RIUNIONE DI 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U  
2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

## **DISCOURS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

J'ai écouté avec attention et gravité, chacune et chacun des intervenants et personne ne sera surpris, si je suis d'accord avec ce qui a été dit, par les membres de l'opposition et la quasi-totalité des élus qui ont parlé au nom des différents groupes de la majorité.

Je vais essayer d'exprimer en quelques minutes ce que sont mes propositions et mon analyse de la situation en répondant aussi directement à Jean-Charles Orsucci.

Je suis aujourd'hui Président du Conseil exécutif de Corse. Cela me donne un certain nombre de responsabilités. J'entends les assumer et les exercer pleinement.

J'ai conduit une liste qui est composée de femmes et d'hommes. Beaucoup sont élus ici : le Président de l'Assemblée de Corse, les élus des trois groupes actuels de la majorité.

J'ai pris des engagements devant les Corses en notre nom à toutes et à tous. Nous avons pris ensemble des engagements devant les Corses et nous avons même tenu à les sacrifier par un serment que nous avons décidé de passer.

Donc, je crois que nous avons les uns et les autres pleinement conscience que nous avons des responsabilités individuelles et collectives qui sont les nôtres et une fois que j'ai rappelé cela, c'est aussi pour dire qu'il n'y aura pas d'homme providentiel.

Il ne peut pas y avoir de solution toute faite et, il n'y a personne malheureusement qui ait maintenant la recette pour dire qu'il n'y aura plus, à partir d'aujourd'hui, d'actes de violence, qu'il n'y aura plus à partir d'aujourd'hui d'assassinats, qu'il n'y aura plus à partir d'aujourd'hui de larmes ou de sang sur cette terre que nous aimons tous passionnément.

Nous n'avons malheureusement pas ce pouvoir.

Par contre, ce qui est souhaitable, ce qui est nécessaire, ce qui est sans doute indispensable, c'est qu'à partir d'aujourd'hui, comme cela a été dit, nous essayions d'initier ensemble un chemin qui permette aussi vite que possible, de rompre définitivement avec les logiques criminelles et mortifères et qui permette définitivement de faire triompher les forces de la vie qui sont nombreuses dans cette société insulaire et dans lesquelles toutes et tous ici, dans les diversités de nos convictions, nous nous reconnaissons.

Moi, je ne doute pas de l'honnêteté et de l'intégrité d'aucun des élus qui sont dans cette salle. Je n'ai aucune raison objective de le faire. J'ai confiance en vous et j'ai confiance en nous. Mais ce que je sais, c'est que nous avons besoin, plus que jamais, que les Corses, là encore dans la diversité de leurs convictions, puissent continuer à nous faire confiance.

Nous n'avons pas tous seuls la solution, mais parce que nous avons été désignés par le suffrage universel, nous avons la responsabilité majeure de contribuer à définir cette solution, pas seuls, avec d'autres. Mais nous devons y contribuer.

Alors deux choses.

Sur la sémantique, je me tourne à la fois vers les intervenants successifs, et plus directement vers Pierre Ghionga. Bien sûr, qu'à un moment donné les mots peuvent servir y compris à des stratégies non dites.

C'est vrai que nous sommes quelques uns à être avocats dans cet hémicycle et nous savons que les lois de circonstances ou les juridictions d'exception en France comme ailleurs, ont bien souvent fait le lit de dérives. Ce débat peut être ouvert.

Faut-il des aménagements législatifs ?

Sommes-nous aujourd'hui dans une tendance globalement liberticide ?

A mon avis, oui à l'évidence, et nous ne sommes pas seuls à le dire, ainsi que le dit Maître Sureau.

Simplement, pour que nous soyons d'accord.

Est-ce qu'il y a aujourd'hui, une dérive, une pression mafieuse ou pré-mafieuse en Corse ?

Je pense qu'il faut poser cette question et je pense qu'il faut dire clairement que oui.

Si la mafia, c'est la convergence entre la criminalité organisée, le pouvoir économique, le pouvoir politique et le fonctionnement des institutions, une convergence qui peut être plus ou moins marquée, plus ou moins aléatoire, nous sommes au risque d'une convergence qui existe ou qui risque d'exister, nous sommes au risque avéré et quelquefois réalisé de la dérive mafieuse ou pré-mafieuse.

Si, comme le dit Salvatore Cusimano que nous avons reçu il y a quelques mois, qui est sicilien, responsable en Sicile de la RAI, avec lequel et d'autres nous avons beaucoup discuté ; si la mafia, comme il le dit, nourri par l'expérience sicilienne qu'il a vécue depuis trente ou quarante ans, c'est d'avoir en face de soi, un interlocuteur qui représente un lobby occulte, tout en sachant que ce lobby est rattaché à un groupe criminel et dispose, selon les termes de la loi italienne, « d'une réserve de violence » ; lors, si la mafia c'est ça, vous savez que nous sommes, en Corse, au risque réalisé de la dérive ou de la pression mafieuse.

Et, vous le savez, y compris en tant qu'élus. Je ne dis pas que vous y avez cédé ou que nous y avons cédé. Mais vous savez que cela existe ou que cela peut exister.

A partir du moment où nous posons ensemble ce diagnostic, notre devoir est d'essayer d'y apporter des réponses. Et ce devoir, est encore plus impératif aujourd'hui car, et c'est le deuxième axe, parce que la situation de la Corse, au moment où nous parlons, n'est pas celle d'il y a un mois ou d'il y a deux ans.

Il faut d'abord se rappeler que ce risque réalisé, il existe depuis longtemps. Hier, dans le journal télévisé de Via Stella, on montrait une manifestation nationaliste de 1990 « mafia nò ».

Je l'ai dit, je faisais partie des quelques dizaines de personnes qui ont participé à cette manifestation. Il se trouve que sur les images on voyait Jo Sisti, que beaucoup d'entre nous ont connu, qui a été assassiné tragiquement avec son beau-frère quelques années après.

Et le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que ce cercle du malheur nous a frappés politiquement et quelques fois intimement, à toutes et à tous ici.

Et parmi les élus les plus hauts responsables de cette Assemblée, peut-être plus encore directement. Et cela nous donne sans doute une sensibilité particulière et une exigence plus forte d'apporter des réponses.

Pas sans vous. Pas contre vous. Avec vous. Ensemble.

Alors, je disais que nous sommes à un point de bascule, à un tournant parce que, de toutes parts, et vous le savez, la demande sociale monte et s'amplifie : chez les nationalistes, à gauche, à droite, dans les villages, dans les villes.

Vous n'avez pas pu ne pas être frappés par cette angoisse, cette inquiétude.

Ces jeunes qui vous disent « je ne pense qu'à partir ».

Ces parents qui vous disent « je veux que mes enfants partent et qu'ils ne grandissent pas ici ».

Ces gens de notre génération qui disent « moi si j'ai l'occasion, je vends mon affaire et je pars avec ma femme et mes enfants ». Vous l'avez entendu.

Nous l'avons tous entendu. La situation a changé.

Lorsque nous avons été élus en décembre 2015, vous l'avez dit, ce n'était pas une alternance normale et cela nous donne une responsabilité supplémentaire. C'était l'aspiration à un changement profond et aujourd'hui nous sommes confrontés aux difficultés de l'exercice du pouvoir, aux désaccords quelquefois.

Allons-nous trop vite ? Allons-nous trop lentement ? Devrions-nous privilégier telle ou telle action par rapport à telle autre ? C'est l'exercice normal de la démocratie en interne à une majorité ou dans les débats qui nous opposent, majorité et opposition.

Mais ce qui a changé c'est que, là où il y avait hier un espoir généralisé, là où il y avait hier la perspective d'une sortie politique par le haut, progressive, construite entre nous, accompagnée et soutenue par l'Etat, il y a aujourd'hui une fermeture, une absence de perspective et cette absence de perspective vient aggraver une situation d'ensemble avec des actes qui ont été rappelés, qui se multiplient, dont on ne connaît pas judiciairement les auteurs, dont on ne connaît pas souvent matériellement et factuellement les auteurs.

Des actes graves, gravissimes, incendies criminels, mitraillages, menaces, assassinats. Jusqu'à l'assassinat, il y a quelques jours d'un jeune militant nationaliste.

Et donc, ce contexte d'ensemble, point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il nous amène les uns et les autres, et très certainement à notre corps défendant, vers des jours sombres.

Et si nous ne faisons rien, ces jours sombres vont venir. Et peut-être même que si nous faisons, ces jours sombres viendront.

Mais, pouvons-nous subir ? Non.

Pouvons-nous accepter ? Non.

Y-a-t-il la place pour proposer un autre chemin ? Oui.

Les forces de la vie dans ce pays, les forces du travail, les forces des valeurs du respect de la vie, les forces de l'espoir sont-elles plus fortes que les forces mafieuses et pre-mafieuses ? Oui.

Est-ce que nous avons les moyens de le dire ensemble ? Oui.

Est-ce que nous avons les moyens de le construire ensemble ? Donnons les nous. C'est cela que les Corses aujourd'hui, dans leur très grande majorité, attendent de nous.

Alors, je vais être beaucoup plus bref que ce que j'avais envisagé. Je dis simplement, il ne peut y avoir de solution magique. Il y avait nécessité d'avoir cette prise de parole aujourd'hui. Nous savons qu'elle ne suffit pas. Il y a eu la proposition que le Conseil exécutif de Corse a faite et qui a été reprise et partagée par la Commission Permanente, d'une session dédiée de l'Assemblée de Corse.

A cette question qui doit se limiter à la « violence mafieuse et pré-mafieuse », que faisons-nous pour combattre ? Que faisons-nous pour construire la démocratie réelle ?

Cette session non plus ne suffira pas. Il faudra que nous allions beaucoup plus loin. Mais, est-ce que nous actons aujourd'hui ensemble que c'est le premier pas d'un chemin que nous allons accomplir ?

Certes il y a des visions politiques différentes, moi je suis pour l'autonomie, d'autres membres de la majorité sont pour l'indépendance. Vous Jean-Charles, vous êtes aussi pour l'autonomie mais peut-être n'y mettez-vous pas la même chose que moi. D'autres l'ont été ou le sont, ou ne le sont pas. Ça, laissons le de côté.

Pouvons-nous ensemble envoyer ce signal, que ce pour quoi nous sommes prêts à nous battre, c'est la démocratie réelle dans ce pays .

Moi, je crois à l'autonomie. Je me suis engagé publiquement parce que je veux que ce peuple Corse soit reconnu dans ses droits. Mais de façon indissociable, je veux que cette Corse soit un pays libre, démocratique, où les gens puissent dire « non », où les gens travaillent, où les gens sont respectés, où les enfants grandissent en paix, où on ne va pas aux enterrements des gens assassinés, où les femmes, les hommes, les familles, les grands-parents pleurent. Je n'en veux plus de ce pays. Et vous n'en voulez pas non plus. Nous n'en voulons pas ensemble.

Est-ce que nous sommes capables de le dire ? Moi, je suis sûr que oui.

Alors, dotons-nous d'une méthode. Aujourd'hui cela a été dit.

Il y a trois grands acteurs pour organiser.

L'Etat avec ses compétences régaliennes. Je ne dirai pas à ce stade ce que je pense historiquement des attitudes de l'Etat dans ce pays. Vous le savez.

Mais on pourrait dire, il cherche à s'exonérer de la responsabilité à ouvrir un débat pour détourner l'attention.

Je le laisse de côté.

Je rappelle un chiffre quand même, parce qu'il faut l'avoir en tête parce que ce n'est pas un chiffre uniquement. Dans le Corse Matin de janvier 2013 que j'ai devant moi, on disait qu'entre 2005 et 2013, il y avait eu 94 assassinats. 94 assassinats de gens que nous connaissons, qui auraient dû vivre et qui sont morts. Et que le taux de poursuites était de 4%. Et que le taux de résolutions judiciaires était voisin des 0%. Cela veut dire qu'il y eu 92 ou 93 familles qui ne savent pas pourquoi leur proche est mort.

Ça, c'est une violence insupportable.

Alors, est-ce que l'Etat veut exercer ses compétences régaliennes dans le respect de l'Etat de droit et sans arrière-pensée politique malsaine ? C'est à lui de le dire et surtout à lui de le montrer. Moi, je vais me concentrer sur ce que, nous, nous pouvons faire et qui relève de notre responsabilité. Et il y a les élus, les élus de cette institution, les élus de la Corse, les élus en dehors de cet hémicycle et il y a le peuple. La société civile.

Rien ne serait plus dangereux que d'opposer les élus et le peuple. Nous sommes aussi les représentants du peuple, avec d'autres ailleurs. Il ne peut pas y avoir le peuple contre les élus. Et il ne peut pas y avoir les élus sans le peuple, surtout dans ce combat là.

Alors, la société civile, elle parle, elle s'organise, elle se constitue en collectif « Mafia nò, a vita iè ». Nous ne sommes pas d'accord avec d'autres propositions qui ont été faites par le collectif, je l'ai exprimé.

On peut critiquer, regretter tel rappel historique ou telle référence nominale. Ça importe peu.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est qu'il y a des femmes et des hommes là et ailleurs qui sont chômeurs, qui sont écrivains qui sont artistes, qui sont chefs d'entreprises, qui représentent la société Corse dans sa diversité et qui nous disent « nous on ne veut plus de ce pays où les gens ont peur ». C'est ça qui compte.

Et nous qui sommes élus, je m'adresse à moi-même autant qu'à vous, notre responsabilité est que ça avance.

Je l'ai dit hier soir, je considère que nous les nationalistes, parce que nous sommes aux responsabilités, parce que nous venons de l'histoire collective qui est la nôtre, parce que nous voulons construire un pays qui soit un pays émancipé et démocratique, nous avons une responsabilité qui est essentielle.

Je ne me pose pas, et à l'égard de quiconque, en donneur de leçons. Surtout pas. Je dis simplement qu'individuellement et collectivement, nous devons être à la hauteur de la situation. Et je ne doute pas que nous le serons.

Travaillons à cette session extraordinaire. Travaillons avec la société civile, avec les forces politiques qui ne sont pas représentées dans cet hémicycle. Parce que le fait de ne pas être élu ne doit pas les priver de leur participation à nos débats et à notre réflexion.

Travaillons à une méthode. Regardons ce qui s'est fait ailleurs, dans les pays qui ont souffert, dans les pays qui ont eu à se confronter à des violences mafieuses ou pré-mafieuses, dans les pays qui ont eu à subir un conflit de cinquante ans. Parce que les difficultés viennent de là aussi.

Il y a une autre violence dont je voudrai parler un instant, qui est une violence symbolique et politique insupportable.

Jean-Charles, je me tourne vers vous notamment. C'est celle d'avoir devant nous un gouvernement, un Président de la République, un Etat qui refusent de reconnaître ce que nous sommes au plan historique et au plan politique. Qui refusent de reconnaître que la question corse a une dimension historique et politique, ce que disait déjà Rocard en 2000 dans sa lettre lorsqu'il convoquait l'histoire pour dire « on ne peut pas déclinier le présent et l'avenir en oubliant l'histoire ». Ça, ça fait partie aussi nécessairement de l'équation.

Et nous les nationalistes, et je termine par là, je crois que nous avons su aussi changer, tirer des leçons :

- 1999, le protocole de Migliacciaru ;
- 2014, l'annonce par le FLNC de la fin définitive et irréversible de l'action clandestine.

Ce sont des jalons pour aller vers une société résolument démocratique.

Est-ce que tout a été fait ?

Est-ce que nous avons fait tout ce que nous devons faire ?

Sans doute pas.

Devons nous le faire. Oui, le plus vite possible.

Devons-nous envoyer à notre peuple des raisons chaque jour plus fortes de nous faire confiance ?

Nous nationalistes et nous élus. Oui. Faisons cela.

Alons voir ailleurs ce qui s'est passé.

Définissons une méthode.

Listons les comportements dont nous ne voulons plus, parce qu'on considère qu'ils portent une atteinte réelle à l'exercice de la démocratie.

Donnons nous de la force ensemble pour les refuser.

Identifions les dysfonctionnements.

Identifions les mécanismes de dévoiement ou de pression et disons que nous ne les acceptons plus.

Si nous faisons cela, nous n'aurons pas résolu tous les problèmes mais nous aurons fait la démonstration que pour ce pays qui est le nôtre et que nous aimons, le chemin de la démocratie existe.



**La question des dérives criminelles en  
Corse  
Rapport**

**Mars 2021**

**Contribution de la Présidence de l'Assemblée de  
Corse**

**Auditions par la Conférence des Présidents**

**Réponses de l'institution**



## Avant-propos

À la suite de l'assassinat, en septembre 2019, de Massimu SUSINI – drame ayant suscité une émotion considérable au sein de la société corse –, les Présidents de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif ont décidé de procéder à une large consultation des responsables et élus sur la question des dérives mafieuses, afin de préparer une session de l'Assemblée de Corse spécialement consacrée à ce sujet. Cette consultation a eu lieu au sein de la Conférence des Présidents de groupes de l'Assemblée, convoquée par le président de l'Assemblée en présence du Président du Conseil exécutif.

Neuf réunions ont été organisées, représentant plus de vingt heures d'auditions.

Ce rapport constitue la contribution de la présidence de l'Assemblée. Le Président du Conseil exécutif présentera également la sienne, qui rendra notamment compte de l'action de ses services dans les domaines social, culturel et sportif, essentiels en matière de prévention de la délinquance.

Sommaire du présent document :

- Chapitre 1 Synthèse des auditions réalisées par la Conférence des Présidents
- Chapitre 2 Les nouveaux organes créés par l'Assemblée de Corse destinés à assurer la concertation et la transparence de l'action publique : Assemblea di a Giuventù, Comité d'évaluation des politiques publiques, Commission de déontologie, questure
- Chapitre 3 L'action de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale et culturelle : prospective et innovation

- Chapitre 4 L'exercice par l'administration d'Etat de ses prérogatives régaliennes, essentielles s'agissant d'une telle problématique : l'action des institutions policières et judiciaires

## **Contextualisation des auditions réalisées par la Conférence des Présidents**

La parole qui s'est libérée après l'assassinat de Massimu SUSINI ne revenait pas à accepter n'importe quel propos. Certaines déclarations ont été injurieuses, que ce soit au niveau individuel par des mises en causes nominatives, ou au niveau collectif par le dénigrement du travail de la première commission « Violences » de l'Assemblée de Corse. Cette réaction a renforcé la nécessité pour les élus d'intervenir afin de donner un cadre public et solennel au débat sur le sujet des dérives criminelles.

Toutefois, l'Assemblée de Corse n'a pas débuté sa réflexion sur cette thématique en 2019. En effet, sous la présidence de Dominique BUCCHINI, la Commission dite « Violences » avait pu réaliser un travail important, en rencontrant les principaux acteurs de la lutte contre la violence, notamment l'Etat, et en visitant de nombreux établissements scolaires. Ce travail a abouti à la rédaction de deux rapports successifs, validés par l'Assemblée de Corse. Il constitue une solide base de réflexion, toujours d'actualité et utile à la Corse.

Il était donc naturel que la parole fût donnée en tout premier lieu au Président BUCCHINI.

Sans que les données structurelles aient fondamentalement changé, la situation actuelle a incité les élus à relancer cette démarche. Le Président TALAMONI a ainsi proposé l'organisation d'un premier échange entre les responsables politiques de l'Assemblée de Corse. Le débat de haute tenue, a montré l'intérêt des élus et permis d'amorcer un travail, sans les exonérer d'une réflexion plus profonde. A l'issue de ce débat, il a ainsi été convenu de poursuivre la réflexion en suivant deux temporalités :

- dans un premier temps, les auditions des principaux acteurs concernés pour établir un diagnostic partagé, et s'accorder sur les axes prioritaires d'un plan d'action ;

- dans un second temps, une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, pour valider le diagnostic, approuver le plan d'action et permettre sa mise en œuvre, avec les moyens afférents.

Si les compétences de police et de justice demeurent des prérogatives régaliennes, la Collectivité de Corse détient néanmoins plusieurs moyens d'action, en termes de développement économique et social ou de formation. De plus, il convient de ne pas négliger le poids de la parole des élus au sein de la société. Quant au choix de réaliser les auditions et les travaux au sein de la Conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif, plus haut niveau de prise de décision de la Collectivité, et non pas par le biais d'une commission ad hoc, il représente un signal fort envoyé à l'ensemble de la société. Il démontre ainsi que les élus entendent positionner cette problématique au cœur de leurs priorités.

Par le passé une erreur a été commise en évoquant au sein de la Commission dédiée l'ensemble des violences, sans focaliser l'attention des élus sur la criminalité organisée, sujet qui avait pourtant mené directement à la création de cette instance. Sans nier la gravité des autres faits de violence, la Conférence des Présidents s'est attachée par conséquent à traiter la seule question du grand banditisme et de son développement actuel en Corse.

A l'heure où est rédigé le présent rapport, on ne peut ignorer l'évolution du phénomène criminel dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences aussi bien économiques que sociales. Dans un entretien accordé à l'Institut Montaigne Mme Paola SEVERINO, ancienne ministre de la justice italienne et professeure de droit pénal, a décrypté les risques de dérives criminelles post-Covid<sup>1</sup>. Les organisations criminelles internationales auraient accumulé d'immenses liquidités financières au fil du temps qui leur permettraient de créer des opportunités de rachats d'entreprises affaiblies par la crise sanitaire. Mme SEVERINO décrit notamment dans le sud de l'Italie, la situation critique de certaines familles d'artisans, de vendeurs à la sauvette ou de travailleurs saisonniers – on pourrait parler d'autoentrepreneurs - qui ont perdu toute source de revenus et se retrouvent ainsi dans une situation de pauvreté absolue. Selon

---

<sup>1</sup> [www.institutmontaigne.org/blog/la-mafia-au-temps-du-covid-19-un-defi-europeen](http://www.institutmontaigne.org/blog/la-mafia-au-temps-du-covid-19-un-defi-europeen)

ses observations, des membres d'associations criminelles auraient approché ces familles, leur fournissant une aide alimentaire en échange d'un futur recrutement.

## CHAPITRE I.

### Synthèse des auditions

Les personnes et les groupes auditionnés ont été invités à partager leurs expériences personnelles, à faire un état des lieux des situations dont ils ont pu avoir connaissance, à exprimer la qualification qu'ils estimaient adéquate pour nommer le phénomène criminel présent sur l'île, ainsi qu'à formuler leurs préconisations pour lutter efficacement contre celui-ci. Les éléments de réponses donnés sont ci-après synthétisés.

#### I. LE PHENOMENE CRIMINEL EN CORSE

##### A- Un phénomène caractérisé dont la nomination fait débat

En 2010, comme l'a rappelé le Président BUCCHINI au cours de son audition, l'Assemblée de Corse avait consacré une séance publique extraordinaire sur le thème de la violence en Corse. A cette occasion, la question de la criminalité organisée était apparue de façon prioritaire.

##### 1- Les travaux de la commission chargée de réfléchir à la problématique de la violence en Corse de 2010 à 2015

En 2011, l'Assemblée avait créé la commission « Chargée de réfléchir à la problématique de la violence en Corse ». Cette commission s'était donné comme objectifs d'étudier les phénomènes de la violence dans tous ses aspects et de définir un programme de prévention et de lutte devant faire l'objet d'un rapport annuel soumis à l'Assemblée. Elle continue encore aujourd'hui à étudier les différents ressorts de la violence.

Les commissaires avaient commencé par dresser un état des lieux, en procédant aux auditions d'acteurs institutionnels ou associatifs, de responsables du maintien de l'ordre ou de la prévention, de chercheurs universitaires ou de groupes d'études spécialisés, de façon à pouvoir identifier les axes qu'il convenait, dans une deuxième phase, de traiter en priorité.

Leurs travaux avaient débouché sur l'élaboration de deux rapports d'étape en 2012 et 2015.

■ Le premier relatif à la politique régionale de prévention et de lutte contre les violences, avait été adopté à l'unanimité le 23 mars 2012 par l'Assemblée de Corse. Il retraçait notamment le bilan des travaux et auditions réalisés, identifiait et hiérarchisait les phénomènes de violence et préconisait les mesures initiales à mettre en œuvre, dans le cadre d'une stratégie globale de prévention et de lutte contre les violences.

Entre novembre 2012 et mai 2014, les élus de la Commission étaient allés à la rencontre de la jeunesse insulaire<sup>2</sup>. Une journée de restitution de ces échanges, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, avait eu lieu le 14 janvier 2015 dans les locaux du Centre du sport et de la jeunesse, en présence du préfet de Corse et du recteur de l'Académie.

■ Le second rapport, adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 30 octobre 2015, détaillait la phase de travail suivante. Il préconisait en particulier d'étudier les pistes d'actions existantes pour lutter contre la criminalisation économique et de prolonger les actions en direction de la jeunesse.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'assassinats en Corse a diminué : neuf homicides et dix-sept tentatives ont été constatés<sup>3</sup> en 2015 et le taux d'homicides pour 1000 habitants était de 0,034<sup>4</sup> en 2018. Cette relative embellie a pu laisser croire, à tort,

---

<sup>2</sup> Des échanges ont eu lieu au lycée du Fium'orbu à Prunelli en novembre 2012, au lycée agricole et au lycée Clémenceau de Sartène en mars 2013, au lycée Fesch d'Ajaccio en avril 2013, au lycée agricole de Borgo et au lycée de Montesoro à Bastia en novembre 2013, au lycée Pascal Paoli de Corte en décembre 2013, au lycée de Balagne à l'Île-Rousse et au lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Porto-Vecchio en mai 2014.

<sup>3</sup> <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/content/download/18758/129450/file/DP%20Bilan%20d%C3%A9linquance%202015.pdf>

<sup>4</sup> Inter Stats, « Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique », première fiche thématique Homicides, page 47. BilanStat2018\_08032019\_PourMiseEnLigne\_CS6.indd

que le phénomène criminel s'était estompé. Le Président BUCCHINI a ainsi souligné que le dialogue qu'il avait entrepris, était toujours d'actualité, et ce d'autant plus que la précarité, dont on sait qu'elle est une partie constitutive de l'écosystème criminel, a augmenté depuis 2010. Ce dialogue a aujourd'hui vocation à se poursuivre de façon à conforter la mobilisation de la jeunesse. Le Président BUCCHINI a rappelé que le contexte social ne devait pas être exclu du traitement du phénomène de violences.

## **2- La caractérisation du phénomène**

Les personnes auditionnées ont fait état de leurs perceptions du phénomène criminel construites à partir de leurs propres expériences. D'après elles, ce phénomène serait caractérisé par un faisceau de comportements et de situations qui va de la simple pression aux menaces physiques, en passant par des actes de corruption, de favoritisme, de destruction ou de malveillance. La plupart du temps, il s'agirait d'un phénomène diffus, difficile à quantifier faute de chiffres ou d'études précises, à tel point qu'il serait difficile d'avoir connaissance des réseaux et de leurs emprises. Ce phénomène serait, avant tout, une dérive de la société qui se caractériserait par une violence insidieuse. Il se caractériserait par l'addition d'agissements criminels et délictueux : les homicides, les pressions, l'emprise sur l'économie et l'opacité.

### **■ Les homicides**

D'après les statistiques du Ministère de l'intérieur, « hors attentats terroristes », sur une période couvrant trois années 2015, 2016 et 2017, la Corse comptait 0,05 homicides pour 1000 habitants contre une moyenne française comprise entre 0,01 et 0,02.

### **■ Les pressions**

Si aucune connivence entre politiques et grand banditisme n'a été ni observée, ni dénoncée au cours des réunions, il a été reconnu que les pressions sur les élus

étaient susceptibles d'être particulièrement fortes en matière d'attribution de marchés publics et d'urbanisme.

Toutefois, seules deux personnes auditionnées sur quarante ont rapporté des faits de pressions directes ou de menaces physiques, dans l'exercice de leurs fonctions électives ou professionnelles.

Par ailleurs, plusieurs exemples d'intimidations ou de dégradations ont été évoqués tels que les incendies d'engins ou de commerces, les destructions de biens ou d'immeubles.

#### ■ L'emprise sur l'économie

Certains intervenants ont fait état qu'un petit nombre de personnes aurait fait main basse sur la Corse et son économie. La concentration économique aurait eu lieu, selon eux, concomitamment à la recrudescence des violences.

Des pans entiers de l'économie insulaire seraient ainsi sous l'emprise du grand banditisme selon un rapport du SIRASCO (Service d'Information, de Renseignement et d'Analyse Stratégique sur la Criminalité Organisée) cité lors des auditions.

#### ■ L'opacité

D'autres intervenants se sont inquiétés d'une dérive technocratique à cause de laquelle le pouvoir échapperait aux citoyens qui, en raison de la complexité des sujets, ne seraient pas en mesure d'en comprendre les enjeux. Cela inciterait les Corses à croire en l'existence d'un système opaque fonctionnant en dehors de toute règle.

### **3- La nomination du phénomène et ses conséquences**

Au cours des discussions, la nomination du phénomène que connaît la Corse a fait l'objet d'un débat sémantique nourri. En effet, certains ont parlé sans détour de mafia, d'autres de société ou de dérive pré-mafieuse, d'autres encore ont préféré utiliser les expressions de grand banditisme ou de crime organisé. Le débat

sémantique n'était pas dépourvu de neutralité puisqu'il a pu conduire certains auditionnés à demander un dispositif d'exception à l'instar de la législation anti-mafia de l'Italie.

« Le mot « mafia » apparaît et se généralise en Italie au XIX<sup>ème</sup> siècle et désigne, depuis, une organisation criminelle structurée, reposant sur des rapports hiérarchiques, la soumission à un ordre supérieur, parfois familial, avec l'objectif de contrôler un territoire. On peut y ajouter la définition juridique -introduite par la loi antimafia de 1982 dans le code pénal italien- et qui évoque le fait de se servir de la force d'intimidation et de la condition d'assujettissement et d'omertà qui en dérive pour commettre des délits, acquérir de façon directe ou indirecte la gestion ou le contrôle des activités économiques, réaliser des profits, obtenir des avantages injustes ou gêner le libre exercice du vote »<sup>5</sup>. Le terme est devenu international et son utilisation a été vulgarisée.

- *Le débat sémantique*

Alors qu'un intervenant a regretté une certaine « frilosité » à employer le mot mafia, certains auditionnés ont fait connaître les raisons pour lesquelles l'emploi de ce terme pour la Corse, leur semblait inadéquat.

D'une part, l'utilisation du mot mafia pourrait jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique insulaire, ce qui ne serait ni justifié, ni juste. De nombreux ouvrages ont été publiés sur la « maffia », particulièrement sicilienne ou calabraise. Ils évoquent une porosité généralisée à tous les niveaux et toutes les strates de la société, entre les bandes criminelles, la population et les élus. Connaissant le tissu social et politique insulaire, un grand nombre d'intervenants ont estimé que l'appellation « maffia » ne paraissait, par conséquent, pas adaptée au phénomène constaté en Corse.

D'autre part, une comparaison entre la Corse et la Sicile paraîtrait hasardeuse, car il existerait des différences objectives entre les deux territoires. Les bandes criminelles ne se seraient pas regroupées en Corse dans une organisation pyramidale ou de type « pieuvre », impliquant des ramifications tentaculaires au

---

<sup>5</sup> [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/expliquez-nous/expliquez-nous-les-mafias-italiennes\\_2449168.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/expliquez-nous/expliquez-nous-les-mafias-italiennes_2449168.html)

sein de l'ensemble de la société et une complicité, *a minima* passive, de la population, comme cela est le cas en Sicile.

- *La question de la législation d'exception*

L'utilisation du mot mafia n'est pas sans effet. Elle implique un traitement juridique spécifique à l'instar de la législation italienne qui applique l'incrimination commune d'association de type mafieux avec des conséquences particulières, alors que le droit français reconnaît la «criminalité organisée».

Le questionnement relatif à une adaptation à la situation Corse des dispositifs italiens, aurait pu constituer une approche dans le cadre des travaux de la Conférence des Présidents. Il conviendrait toutefois, et avant tout, d'identifier la problématique recherchée : demander l'application à la Corse de lois d'exception ou bien la modification générale du droit français.

L'application de mesures d'exception pour la Corse s'est toujours révélée dangereuse en termes de principes fondamentaux. L'exemple des juridictions d'exception et de leurs dérives en matière de terrorisme, ont montré les limites d'un système d'exception. Ces mesures devraient être discutées au regard du danger qu'elles pourraient représenter pour les libertés publiques ainsi que de leur acceptabilité sociale.

La création d'une législation d'exception est une question qui a connu de fortes divergences de points de vue parmi les intervenants, notamment parce que l'arsenal juridique français qui prévoit de nombreuses mesures répressives équivalentes au dispositif italien, est apparu suffisant. C'est dans le cadre de l'association de malfaiteurs avec la circonstance aggravante qualifiée de bande organisée, que sont réprimés les crimes ou les délits liés à la criminalité organisée. L'Etat a ainsi les armes suffisantes pour lutter contre le crime organisé, comme l'a reconnu le préfet de Corse le 4 février 2020 : « *L'Etat dispose d'effectifs et d'une organisation en matière de sécurité lui permettant d'agir efficacement* ». Au cours des réunions, il est ainsi apparu utile d'interpeler officiellement le représentant de l'Etat notamment sur les résultats de la JIRS en la matière.

#### **4- La libération de la parole**

Parce qu'ils entendaient s'exprimer publiquement, la création des collectifs dits « anti-mafia » a fait dire à nombre de médias que la parole était en train de se libérer en Corse. Cette parole ne s'est toutefois pas libérée de façon générale, les victimes de pressions ayant souvent des difficultés à s'exprimer et pouvant parfois ignorer leurs droits.

### **B- Un phénomène qui se développe sur un terreau propice**

En Corse, l'addition de certains éléments constitue le terreau sur lequel le crime organisé peut prospérer. Ces éléments ont été relevés par la plupart des intervenants : les secteurs à forts enjeux financiers, les caractéristiques sociétales, les carences avérées de l'Etat et la situation des élus.

#### **1- La présence de secteurs à forts enjeux financiers et économiques**

Les secteurs identifiés par la plupart des intervenants comme étant investis par la criminalité, ont été les secteurs économiquement porteurs, à fort potentiel financier et généralement générateurs de profits.

##### **■ L'urbanisme et le foncier**

L'urbanisme et le foncier, en particulier l'attribution des permis de construire, ont constamment été au centre des discussions. Le postulat suivant lequel la violence persisterait en Corse tant qu'il n'y aurait pas de documents d'urbanisme a même été clairement formulé. A ce sujet, les deux associations de maires ont déclaré vouloir saisir l'ensemble des communes afin d'identifier celles qui disposeraient d'un PLU expurgé de tout recours, et de les consulter sur la proposition formulée par M. Jean-Charles ORSUCCI relative à une codécision (soit municipalité-Etat soit municipalité-CdC) sur les autorisations d'urbanisme.

Il s'est dégagé des discussions que le débat sur l'urbanisme comportait un arrière-plan sociétal. A ce titre, certains intervenants ont estimé que les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) devaient être garantis et défendus. Ils ont vocation en effet, à la fois à préserver une agriculture vertueuse et à résister à la pression spéculative foncière. A plusieurs reprises, la mise en œuvre effective du PADDUC et de ses prescriptions, notamment en matière foncière, a été considérée comme un rempart contre les tentations criminelles.

La question de la terre demeurerait fondamentale. D'après certains auditionnés, d'importantes sommes d'argent indûment perçues au titre des aides agricoles européennes, ont souvent été investies dans des projets immobiliers, reliant ainsi, selon eux, la thématique immobilière, l'agriculture et les pratiques délictueuses.

#### ■ Des secteurs économiques exposés

L'économie insulaire dans sa globalité serait, selon la plupart des intervenants, exposée aux convoitises. Certains secteurs le seraient plus que d'autres : la gestion des déchets, la grande distribution, le transport, le BTP.

En ce qui concerne celui des déchets, un consensus est apparu autour du principe suivant lequel la gestion publique était une garantie contre l'emprise du crime organisé.

#### ■ Une commande publique prépondérante

Une entité auditionnée a suggéré qu'il s'agissait non seulement d'un sujet de droit mais également d'une question psychologique : certaines entreprises se résigneraient à ne pas soumissionner car elles seraient amenées à penser que le marché était déjà octroyé. Deux autres intervenants ont insisté sur le respect des règles d'attribution et la nécessaire transparence dans la commande publique. Bien qu'il existe des outils permettant de sécuriser les procédures, il subsisterait l'impression que des ententes entre entreprises, davantage que des pressions mafieuses, viendraient parfois limiter le nombre de soumissionnaires.

## **2- Les caractéristiques de la société corse**

Au fur et à mesure des auditions, les discussions ont révélé que les caractéristiques de la société corse ainsi que ses évolutions, pouvaient constituer un terreau favorable à la dérive criminelle.

#### ■ Une société de proximité

De par sa faible démographie, la Corse a été définie comme une société de proximité, ce qui peut à la fois entraver la liberté de parole et faciliter les pressions. Bien qu'il demeure une véritable aspiration à la justice publique, il serait aussi inscrit dans la culture insulaire de régler ses problèmes soi-même, avec sa famille ou un réseau amical.

#### ■ Une société en profonde mutation

Unaniment, la drogue dont le trafic s'est fortement développé dans l'île depuis quelques années et qui met en jeu des sommes d'argent considérables, a été reconnue comme un facteur aggravant les actes de violence. Certains intervenants ont également pointé l'inversion des valeurs au sein de la société concomitamment à une attirance pour l'argent facile. Les fondements de la société insulaire auraient changé, générant des comportements individuels et collectifs qu'il conviendrait de bannir.

#### ■ Une société où la précarité augmente

A la lumière des travaux qu'il avait menés, le Président BUCCHINI a affirmé que le contexte social ne pouvait être exclu de la problématique criminelle. Depuis 2010, la pauvreté s'est accentuée. Le contexte de crise sanitaire et économique actuel risque de favoriser l'émergence et le renforcement des emprises criminelles, tant la précarité pourrait pousser certains à se tourner vers des sources d'argent alternatives et à s'installer dans une logique de don et de contre-don.

La précarité et la pauvreté qui touchent l'île constitueraient la première des violences car elles mèneraient inexorablement à établir une société d'exclusion. Les fragilités sociales et sociétales, le décrochage scolaire, les atteintes à la vie ou le trafic de drogue seraient le terreau principal du développement de la violence criminelle. La perte de repères, observée au sein de la jeunesse principalement,

serait un fléau contre lequel l'éducation, l'accès à la culture et la lutte contre le chômage, seraient des remparts solides.

#### ■ Une certaine représentation d'elle-même

Les thèmes de l'imaginaire de la société, des éthnotypes et leurs évolutions notamment au travers les représentations de la Corse et des Corses au cinéma, ont été abordés. Ces représentations constitueraient des modèles auxquels s'identifierait parfois la jeunesse.

### **3- Les carences de l'Etat**

En concentrant son action et ses moyens dans la lutte contre le nationalisme corse durant quatre décennies, l'Etat a laissé le banditisme s'organiser<sup>6</sup>. C'est dans la résolution des enquêtes criminelles, les poursuites judiciaires et l'exercice de ses prérogatives de contrôle, que les principales carences de l'Etat ont été identifiées.

#### ■ Les enquêtes criminelles

L'incapacité récurrente de l'Etat dans la résolution des affaires criminelles a été pointée du doigt, ainsi que son manque de contrôle dans certains secteurs, permettant aux organisations criminelles de se développer en toute impunité. Au cours des débats, il a été regretté que les services de l'Etat soient conscients de l'ampleur du phénomène, sans enregistrer de résultats concluants. L'absence de résolution des enquêtes criminelles a ainsi été évoquée.

#### ■ Les poursuites judiciaires

D'après certains intervenants, l'Etat serait aussi déficient dans la protection des lanceurs d'alerte, voire de certains élus, en ne donnant aucune suite judiciaire à leurs dénonciations.

#### ■ L'exercice des prérogatives de contrôle

---

<sup>6</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/06/a-ajaccio-l-influence-toujours-presente-de-la-bande-du-petit-bar\\_6058684\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/06/a-ajaccio-l-influence-toujours-presente-de-la-bande-du-petit-bar_6058684_3224.html)

Des défaillances dans le contrôle de légalité ont été relevées. Selon certains auditionnés, ce contrôle s'exercerait de manière flexible entretenant, ainsi, des suspicions de collusion entre les administrations, y compris celles chargées de la sécurité et de la justice, certains élus et les groupes criminels. Ces suspicions seraient à l'origine de la perte de confiance des citoyens notamment lorsqu'ils auraient des doutes quant au respect de la confidentialité par les institutions judiciaires, de leurs affaires. Enfin, un intervenant a dénoncé le manque d'empressement de l'Etat à faire appliquer l'article du Code de la route relatif à la divagation animale.

#### **4- La situation des élus**

Une entité auditionnée a estimé que, même si les élus ne disposaient pas des pouvoirs de police et de justice, ils conservaient un pouvoir important en termes de parole et d'exemplarité, en particulier par le respect des règles en matière de marchés publics et d'urbanisme.

Selon un autre intervenant, ces deux sujets exposeraient quotidiennement les élus, en particulier les maires, aux risques de pressions. Même s'il est difficile de la quantifier, la solitude des élus dans la gestion de situations problématiques, demeure une réalité. Par ailleurs, les maires seraient positionnés à l'intersection de plusieurs exigences : celles des lois, celles de l'Etat et celles posées par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

## **II. LES PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LE PHENOMENE CRIMINEL FORMULEES LORS DES AUDITIONS**

Les propositions formulées par les entités auditionnées se sont inscrites dans l'expression d'attentes fortes adressées aux élus en général et à la Collectivité de Corse (CdC) en particulier.

### **A/ L'expression des principales attentes adressées à la Collectivité de Corse**

Il a été largement admis que le principal acteur de la lutte contre le phénomène criminel demeurait l'Etat. Toutefois, en raison de ses nombreux domaines d'intervention, les auditionnés ont compté sur la Collectivité de Corse pour conduire son action en suivant un certain nombre de principes.

#### ■ Faire appliquer les préconisations du PADDUC

Au cours des auditions, il a été estimé que la Collectivité de Corse, par le biais du PADDUC et grâce à l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et de l'Energie (AUE), avait les moyens d'accompagner la réalisation des plans d'urbanisme des communes. En référence à la motion votée par l'Assemblée en 2019, la Collectivité ne devrait pas s'interdire d'ester en justice si des documents d'urbanisme ou des permis de construire contrevenaient aux préconisations du PADDUC<sup>7</sup>. Une action devant les tribunaux non seulement constituerait un signal fort envoyé y compris à l'Etat, mais aussi favoriserait l'inversion du ratio entre résidences principales et secondaires. Il a été précisé que la Collectivité devrait agir à la fois sur les permis de construire, les documents contrevenant explicitement au développement agricole et les PLU.

Il a été rappelé que l'annulation de la carte des ESA en avril 2018 a entraîné un effet d'aubaine. Ce sont environ 1500 hectares de zones agricoles qui ont été consommés en violation du PADDUC. Certains intervenants ont vu là un véritable « hold-up » sur les terres agricoles, déplorant ainsi que la mafia de l'immobilier avait pu prospérer.

#### ■ Accompagner et soutenir les initiatives dénonçant les pratiques délictueuses

Selon une entité auditionnée, la Collectivité pourrait dans la droite ligne de la décision de l'Assemblée<sup>8</sup>, apporter un soutien aux lanceurs d'alerte ou aux associations en menant des actions en justice. Un intervenant a estimé qu'elle serait d'autant plus fondée à le faire qu'elle afficherait ainsi sa détermination.

---

<sup>7</sup> Délibération AC 19/450 du 29 novembre 2019 portant adoption d'une motion relative au recours contre tout document d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC.

<sup>8</sup> Délibération AC 19/451 du 19 décembre 2019 décidant de placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse, une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires

### ■ Veiller au strict respect des règles de la commande publique

En tant que principal maître d'œuvre de l'île, la Collectivité se devrait d'être particulièrement vigilante en matière d'attribution de marchés publics et de subventions.

### ■ Conserver la gestion des domaines « sensibles »

A plusieurs reprises, le maintien dans le giron public de secteurs sensibles a été considéré comme un rempart contre les dérives criminelles.

### ■ Rester à l'écoute de la société

Un intervenant a considéré que la Collectivité de Corse avait un rôle capital lorsqu'il s'agissait d'aider les citoyens à se questionner sur des faits de société et de leur apporter des éclairages utiles. Elle aurait, de fait, le devoir de lancer les débats et d'être à l'écoute des attentes de la société relatives aux élus.

### ■ Agir contre le fléau de la drogue

Afin d'endiguer le fléau de la drogue, particulièrement ses effets sur la jeunesse, une entité auditionnée a rappelé que la Collectivité devait agir fortement dans les domaines relevant de sa compétence : formation, culture, sport.

## **B/ La liste des propositions**

Les propositions peuvent être classées en trois séries : les propositions spécifiquement destinées à la jeunesse, celles relevant de l'initiative ou de la compétence des élus corses, en particulier de la CdC, et les propositions relevant principalement de l'Etat, de l'Union européenne ou du législateur.

### **☞ Les propositions spécifiquement destinées à la jeunesse**

Ces propositions ont émané en grande partie de **l'Assemblea di a Giuventù** :

- mener des actions citoyennes alliant le respect de la liberté de la presse et la sensibilisation dans les collèges et lycées particulièrement concernant l'usage de produits stupéfiants ;
- organiser par le biais de **l'Assemblea di a Giuventù** un cycle de rencontres et de conférences au sein des établissements scolaires et de l'université ;
- lancer un plan de lutte contre le décrochage scolaire ;
- renforcer les mesures d'accompagnement pour les familles en difficultés et la prise en charge éducative ;
- déployer un plan global de lutte contre l'usage de stupéfiants prévoyant notamment un diagnostic en milieu scolaire et un état des lieux général, la mise en place systématique d'un référent « addiction » en complément des personnels de santé scolaire dans chaque établissement et la formation des agents de la CdC à la prise compte des conduites addictives, par le biais d'actions de sensibilisation et de formation.

Les autres intervenants se sont accordés pour mettre l'accent sur l'éducation et la prévention.

## **🌀 Les propositions relevant de la compétence et de l'initiative des élus ou de la Collectivité de Corse**

### **■ Urbanisme.**

Un grand nombre d'entités auditionnées a souhaité disposer d'une vision globale des permis de construire (PC) délivrés ou en cours d'instruction. L'accès à ces informations pour les citoyens, a été jugé fondamental.

Ainsi il a été proposé que :

- la CdC détiene la liste des PC ;
- les compétences de l'instruction des PC et du contrôle de chantier soient transférées aux intercommunalités ;
- le rôle de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) soit renforcé ;

- certains des agents de l'Agence soient intégrés aux commissions des communautés de communes, afin de diminuer la pression sur les maires et désengorger les services de l'Etat dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant.

La proposition de M. Jean-Charles ORSUCCI, visant à établir une codécision entre les maires et l'Etat ou la Collectivité de Corse concernant la délivrance des permis de construire, a été évoquée à plusieurs reprises comme une solution possible.

#### ■ Transparence et gestion publique

Un intervenant a sollicité le soutien des élus à la demande d'enquête parlementaire sur la Corse. Par ailleurs, l'éthique a régulièrement été considérée comme garantissant la transparence dans l'attribution tant des subventions que des marchés publics. C'est pourquoi un autre intervenant a suggéré la rédaction d'une charte éthique de l'élu dans laquelle ce dernier s'engagerait à n'effectuer qu'un seul mandat non renouvelable sans cumul ni entrelacs des fonctions.

Lors des réunions, il a été constamment admis que, dans certains domaines stratégiques, la gestion publique offrirait davantage de garanties, des marges de manœuvre pouvant être identifiées, particulièrement dans les secteurs sous tension. Par exemple, dans le domaine des ordures ménagères de la collecte au traitement ultime des déchets, une gestion par la puissance publique demeurerait une réponse adéquate car, si elle n'est pas vertueuse par nature, elle représente l'intérêt général et reste soumise au contrôle des citoyens, ce qui présente une garantie supplémentaire.

Un intervenant a proposé la dissolution du SYVADEC et la constitution d'un organisme public pour gérer la filière des déchets dans son intégralité. Selon ce même intervenant, une seule instance indépendante devrait pouvoir contrôler l'usage des fonds publics auquel un site internet pourrait être dédié.

D'autres propositions tendant à la transparence de la vie publique ont été formulées :

- la refonte du rôle des agences et offices ;

- la mise en place d'un cadre protecteur assuré par la CdC, qui défendrait les élus en cas pressions, en empêchant toute violation du PADDUC ;
- la mise en œuvre des moyens de contrôle dont disposent les élus ;
- la mise en place d'une centrale d'achat publique.

#### ■ Environnement et immobilier

Concernant l'environnement, et particulièrement le secteur immobilier qui connaît de fortes turbulences, il a été proposé que la CdC accompagne les associations déférant notamment les permis de construire illégaux. Le dispositif « Una Casa per tutti, una casa per ognunu » devrait augmenter les aides aux communes et inciter les maires à mettre en place des commissions ouvertes à l'ensemble des élus, pour statuer sur les autorisations d'urbanisme.

#### ■ Soutien financier, juridique et psychologique

Un intervenant a signalé qu'une collectivité pouvait solliciter l'Agence Française Anti-Corruption (ANTICOR) pour détecter et prévenir les faits de corruption. Cet intervenant a souhaité une protection soit mise en place pour les coopérateurs de justice, les témoins et les lanceurs d'alerte. La prise en compte des spécificités des victimes de violences liées à la criminalité organisée, permettrait d'apporter des réponses concrètes à leurs situations, en raison notamment de leur isolement et de leur souffrance. Par ailleurs, outre un soutien juridique et psychologique, la CdC pourrait apporter au profit de ces victimes, une aide financière adaptée à la procédure judiciaire engagée.

#### ■ Recherche

Il a été proposé l'ouverture de recherches en sciences sociales et le développement de projets en partenariat avec l'Université de Corse.

#### ■ Médiation culturelle

De nombreux intervenants ont estimé que la culture était le moyen par excellence de rétablir le lien social et la communication dans une société de plus en plus en proie au doute et fracturée. La lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, passerait par l'éducation et l'accès à la culture.

### ■ Reconnaissance des victimes

Des formes nouvelles de reconnaissance des victimes pourraient être imaginées. Il a été fait état de la prise de conscience collective qui avait eu lieu en Italie pour dénoncer les crimes de la mafia. Cette prise de conscience avait abouti en 1995 à l'instauration de la journée nationale de la mémoire en souvenir des victimes innocentes de la mafia, célébrée le 21 mars.

## 🔄 **Propositions relevant principalement de l'Etat, de l'Union européenne ou du législateur**

### ■ Confiscation des biens

La loi italienne relative à la séquestration des biens mafieux pourrait devenir la norme européenne. Selon certains intervenants, il serait opportun d'interpeler le député européen François ALFONSI sur ce sujet. Les biens confisqués pourraient non seulement bénéficier aux associations d'intérêt général mais aussi être utilisés pour la protection des témoins de justice.

### ■ Accentuation de la lutte contre le trafic de drogue

Certains auditionnés se sont prononcés en faveur d'une action forte et déterminée de l'Etat contre le trafic de drogue.

### ■ Limitation des mandats électoraux

Un autre intervenant a proposé que les mandats électoraux soient limités à deux successivement, ajoutant que les personnes condamnées pour des faits criminels ne devraient pas pouvoir se présenter aux élections.

### ■ Transparence du patrimoine des élus

Le renforcement des mesures de publication et d'actualisation des déclarations de patrimoine en début et fin de mandat, comme certains élus doivent déjà s'y conformer, serait selon ce même intervenant, de nature à assurer la transparence de la vie publique.

### ■ Accroissement des sanctions en cas de permis de construire illégaux

Par ailleurs, il a été rappelé qu'un préfet avait été condamné, à une simple amende de 2000 €, pour avoir signé des permis de construire illégaux. Il conviendrait donc de se rapprocher des députés de la Corse afin d'envisager des modifications législatives pour empêcher de tels agissements ainsi que les constructions jugées illégales en dernier ressort, dont les travaux se poursuivent malgré tout.

### ■ Autres sujets discutés

Le maintien des jurys populaires a également fait l'objet d'une discussion et d'opinions partagées.

Enfin, si la notion de « présomption de culpabilité » n'a pas été directement mentionnée au cours des réunions, elle a été au centre d'un débat et d'une affirmation d'un principe selon lequel la présomption d'innocence demeure consubstantielle à la démocratie.

## CHAPITRE II.

### **Les nouveaux organes créés par l'Assemblée de Corse destinés à assurer la concertation et la transparence de l'action publique**

Si la Collectivité de Corse n'a pas les compétences policières et judiciaires pour combattre les dérives mafieuses sur l'île, l'Assemblée a toutefois investi cette thématique en tant que représentante des intérêts matériels et moraux du peuple corse et par son pouvoir de délibération. Elle a ainsi entrepris diverses actions en amont afin de débattre et d'enrayer le développement du crime organisé. Ces actions font dans le même temps écho aux revendications émises par les acteurs auditionnés.

#### **I/ LES JEUNES AU CŒUR DE LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES : L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

Sur proposition du Président de l'Assemblée de Corse, et afin d'associer la plus large part possible de la population sur la définition et la conduite des politiques publiques, **l'Assemblea di a Giuventù** a été créée par délibération le 28 juillet 2016.

Les plus jeunes sont ainsi fortement associés et responsabilisés aux défis auxquels notre île doit faire face. En conséquence, ils ont pu, à plusieurs reprises, investir la question du crime organisé au sein de l'hémicycle. Le discours d'ouverture prononcé en octobre 2019 par la Vice-présidente de cette assemblée, en témoigne : elle y condamne l'assassinat de Massimu Susini, déplore le manque de résultats de la part des services étatiques, insiste sur l'importance de l'éducation,

du développement économique, et met ainsi au cœur du débat la nécessaire prise de responsabilité de tous pour lutter contre ces dérives<sup>9</sup>.

Lors de cette même session, une motion à l'initiative du groupe Custruimu L'avvene demande à l'Etat « *d'assumer pleinement ses compétences régaliennes* » et s'interroge sur « *le manque de justificatifs de l'Etat quant à l'absence de résultats, malgré des moyens déployés colossaux et la sur-représentation des forces de sécurité en Corse* ». <sup>10</sup>

**L'Assemblea di a Giuventù** a également voté la motion relative à la « mafioïsation » de la société corse, présentée par le groupe Ghjuventù Naziunalista qui met en avant « l'urgence d'une prise de conscience et d'une réaction collective face à ces phénomènes mortifères », et soutient les initiatives populaires visant à s'opposer à la progression de la mafia dans la société corse, entre autres.

Le 6 février 2020, **l'Assemblea di a Giuventù** a auditionné Monsieur Sampieru SANGUINETTI, journaliste, auteur de « Corse : de quoi la mafia est-elle le nom ? » qui a pu à cette occasion offrir un éclairage précis sur l'histoire récente de la Corse dont il a été un témoin privilégié.

Outre le fait d'investir le sujet au sein de l'hémicycle, l'Assemblée de Corse, par ses votes, a entendu lutter contre les effets des dérives criminelles qui, comme l'ont rapporté nombre de personnes auditionnées, ont investi certains secteurs. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à l'insertion sociale pour éviter tout risque supplémentaire de tomber dans la délinquance.

## II/ LA TRANSPARENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES : LA CREATION DE TROIS OUTILS MAJEURS

---

<sup>9</sup> [https://www.isula.corsica/agiuventu/Discorsu-di-a-Vici-Presidente-di-l-Assemblea-di-a-Giuventu-in-apertura-di-a-seduta-d-uttobre-di-u-2019\\_a43.html](https://www.isula.corsica/agiuventu/Discorsu-di-a-Vici-Presidente-di-l-Assemblea-di-a-Giuventu-in-apertura-di-a-seduta-d-uttobre-di-u-2019_a43.html)

<sup>10</sup> Motion n° 2019/M2/09 - <https://www.isula.corsica/agiuventu/docs/Motions/Muzioni-2019-M2-09-Efficacite-Etat.pdf>

Peu de temps après le début des premières auditions, le Président de l'Assemblée de Corse a présenté un rapport à la session des 13 et 14 février 2020 relatif à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse<sup>11</sup>.

Ce rapport avait pour objet de répondre, par la transparence de l'action publique, aux craintes évoquées concernant une importante concentration de pouvoirs au sein d'une institution, notamment après la fusion des trois collectivités qui a provoqué un accroissement de ses capacités financières, et décisionnelles. Le désir d'une plus grande transparence dans la conduite des politiques publiques a été souhaité par une majorité d'acteurs auditionnés.

Le rapport sus-cité a abouti à la mise en place à l'Assemblée de Corse de trois outils majeurs, une questure, une commission déontologie et un comité d'évaluation des politiques publiques renforcé, qui permettront aux citoyens de suivre plus facilement le circuit des décisions adoptées, d'exercer un droit de regard sur l'utilisation des fonds publics, et d'être associés au suivi des politiques publiques.

✚ **La questure** composée de 4 élus à l'Assemblée de Corse, dont deux d'entre eux appartiennent à l'opposition. Désignés le 14 février 2020, ils sont chargés d'évoquer « *au niveau politique approprié et sur un modèle parlementaire, les moyens financiers, matériels et humains mis à disposition de l'Assemblée de Corse ainsi que toute autre question relative au fonctionnement courant et intéressant ses élus* »<sup>12</sup>.

✚ **La commission déontologie** a été mise en place le 16 juillet 2020 pour prévenir tout conflit d'intérêt au sein de l'Assemblée. Présidée par une personnalité extérieure, désignée par les barreaux de Bastia et d'Ajaccio, Maître Camille Romani, ancien bâtonnier, juriste indépendant, a pour fonction de se prononcer sur d'éventuelles situations ne satisfaisant pas les

---

<sup>11</sup> <https://www.isula.corsica/assemblea/attachment/1983485/>

<sup>12</sup> Rapport n° 2020/01/052 du Président de l'Assemblée de Corse « désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse aux postes de questeurs ». <https://www.isula.corsica/assemblea/attachment/1983484/>

exigences de probité et de déontologie défendues par notre institution. Chaque groupe de l'Assemblée est représenté au sein de la commission<sup>13</sup>.

- ✚ **La refonte du comité d'évaluation des politiques publiques.** Alors que le précédent comité d'évaluation était présidé par **un membre de la majorité**, également Président de la commission des finances, et était principalement axé sur l'examen des budgets institutionnels, le Président de l'Assemblée de Corse a souhaité renforcer son indépendance en proposant que sa Présidence soit occupée par une personnalité extérieure et que les dossiers dont le comité décidera de s'emparer ne soient pas uniquement focalisés sur les aspects financiers et gestionnaires des politiques publiques. Mais surtout, le Président de l'Assemblée a voulu impliquer plus fortement les citoyens en leur permettant d'y siéger. Ainsi, le Comité comporte de nombreux membres extérieurs, avec entre autres, des structures associatives environnementales, culturelles, dix citoyens volontaires tirés au sort et les deux collectifs de lutte contre le crime organisé (le « **Cullitivu Massimu Susini** », et le collectif « **Maffia NÒ, A Vita IÈ** »).

---

<sup>13</sup> <https://www.isula.corsica/assemblea/attachment/1983483/>

## CHAPITRE III

# L'action de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale et culturelle : prospective et innovation

### ➤ *La prospective et l'innovation sociale : Corsica 2035*<sup>14</sup>

La politique ne consiste pas seulement à gérer le quotidien ou à réagir face aux phénomènes présents, elle doit aussi anticiper les problématiques de fond et assurer la transmission de la maison commune aux prochaines générations. Le rôle des institutions est d'imaginer des scénarios tendanciels et des hypothèses, pour éclairer leurs décisions, en acceptant évidemment une part d'aléas. Les institutions se doivent de prendre en compte les évolutions probables – ou simplement possibles – notamment en matière d'emploi ou de lutte contre le réchauffement climatique, la précarité ou les inégalités.

Les bouleversements actuels voire les révolutions, sont déjà à l'origine de profondes mutations sociales et d'incertitudes. Celles-ci pourraient constituer, sans nul doute, un « nouveau » terreau favorable à l'épanouissement des organisations criminelles, et ce d'autant plus à cause de la crise sanitaire qui ébranle notre société et affaiblit le tissu économique<sup>15</sup>.

Ainsi, le travail de prospective « Corsica 2035 » de la Présidence de l'Assemblée de Corse, a porté sur trois défis majeurs pour l'avenir de la société insulaire :

- L'évolution du travail et de l'emploi<sup>16</sup> ;
- La réduction des inégalités<sup>17</sup> ;

<sup>14</sup> [https://www.isula.corsica/assemblea/Corsica-2035-Prugettu-di-sucietta\\_a227.html](https://www.isula.corsica/assemblea/Corsica-2035-Prugettu-di-sucietta_a227.html)

<sup>15</sup> Cf page 4 entretien de Paola SAEVERINO [www.institutmontaigne.org/blog/la-mafia-au-temps-du-covid-19-un-defi-europeen](http://www.institutmontaigne.org/blog/la-mafia-au-temps-du-covid-19-un-defi-europeen)

<sup>16</sup> [https://www.isula.corsica/assemblea/Le-futur-du-travail-participez-a-la-table-ronde\\_a283.html](https://www.isula.corsica/assemblea/Le-futur-du-travail-participez-a-la-table-ronde_a283.html)

<sup>17</sup> Charte en faveur de l'emploi local, Carta Ritirata, Fonds de dotation « Corsica Sulidaria », Micro-crédit, Statut fiscal et social, Revenu universel, expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

- L'urgence écologique et climatique<sup>18</sup>.

## I/ LES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION

La lutte contre la précarité était dans le premier rapport de la Commission présidée par Dominique BUCCHINI, définie comme un des axes prioritaires pour endiguer efficacement la violence. Cette vision a été partagée par la majorité des personnalités auditionnées en 2019 et 2020.

La dimension sociale du combat contre la criminalité organisée a été pleinement investie par la Collectivité de Corse.

### A- L'inclusion sociale

#### ➤ *Le Revenu Universel*

Par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 27 janvier 2017 et sur l'initiative de son Président, une commission ad hoc chargée d'en étudier les avantages éventuels ainsi que les conditions de sa faisabilité en Corse a été créée. Durant 3 ans, celle-ci a travaillé en étroite collaboration avec Monsieur Marc de Basquiat, Président de l' « Association pour l'instauration d'un Revenu d'Existence » (AIRE).

A la suite de ce travail, l'Assemblée de Corse a voté en avril 2020 le projet d'expérimentation qui fait aujourd'hui l'objet d'un Appel à Maitrise d'Ouvrage afin d'initier sa mise en place effective. Le soutien de l'administration d'Etat française étant nécessaire pour cela, la Collectivité de Corse reste dans l'attente d'une autorisation par le Gouvernement.

Le revenu universel tel que conçu par la commission s'appuie sur la pratique du prélèvement à la source pour ponctionner et attribuer le revenu universel à chacun, et ainsi, lutter entre autres contre le non-recours aux droits.

---

<sup>18</sup> Délibération n° 19/459 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la déclaration d'urgence climatique et écologique séance du 19 décembre 2019. Contribution de la Présidence de l'Assemblée [https://www.isula.corsica/assemblea/Urgence-climatique-et-ecologique-contribution-du-President-de-l-Assemblee-de-Corse\\_a483.html](https://www.isula.corsica/assemblea/Urgence-climatique-et-ecologique-contribution-du-President-de-l-Assemblee-de-Corse_a483.html)

➤ « *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* » (TZCLD)

Dès 2017, l'Assemblée de Corse a créé une commission ad hoc relative à l'expérimentation TZCLD, qui propose à tout chômeur de longue durée un emploi à durée indéterminé par le développement d'activités utiles et non concurrentes aux emplois existants, axées notamment sur la transition écologique, la cohésion sociale, le développement de l'économie locale, ou encore la lutte contre l'exclusion.

En 2018, la délibération n° 18/408 AC de l'Assemblée approuvait l'inscription de TZCLD dans le plan de lutte contre la précarité. Suite à de nombreuses réunions dans l'île pour promouvoir la démarche, un grand nombre de communautés de communes corses ont manifesté leur intérêt pour la deuxième expérimentation.

➤ **Le Plan précarité**

Le 2 octobre 2015 l'Assemblée de Corse approuvait le PADDUC et ses annexes parmi lesquelles figurait la Charte régionale de lutte contre la précarité. Le 30 mars 2017 elle adoptait le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté qui se décline de manière opérationnelle, au travers de la feuille de route d'action sociale 2018-2021 présentée lors de la session du 27 juillet 2018<sup>19</sup>.

## **B- Les actions dirigées vers la jeunesse**

La Collectivité de Corse a pour prérogative de mener des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes pour éviter que ceux-ci ne basculent vers la délinquance.

C'est pourquoi, **l'Assemblea di a Giuventù** a voté la mise en place d'une prévention auprès des jeunes notamment en ce qui concerne l'usage de stupéfiants<sup>20</sup>. Le groupe Ghjuventù Paolina a proposé quant à lui l'instauration d'un cours « d'éducation sociale » dans les collèges et lycées pour lutter contre tous types de violences<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> <https://www.isula.corsica/assemblea/docs/2018E6244-Prugettu-AZZIONE-SUCIALE-2018-2021.pdf>

<sup>20</sup> Motion 2020/M2/28 du 8 octobre 2020 déposée par le groupe Ghjuventù Indipendentista.

<sup>21</sup> Motion 2020/M2/33.

➤ ***La lutte contre le décrochage scolaire***

Suite au rapport sur l'éducation réalisé par le CESEC à la demande du Président de l'Assemblée de Corse en 2016, **l'Assemblea di a Giuventù** a voté en juillet 2018 une motion ayant pour objet la lutte contre le décrochage scolaire et la réorganisation du système pédagogique<sup>22</sup>.

En Corse 12,7 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans diplôme ni formation, cela constitue 3 points de plus que la moyenne nationale française en matière de décrochage scolaire.

L'Etat a la compétence exclusive en matière de prévention contre le décrochage scolaire, mais la Collectivité peut intervenir pour accompagner les décrocheurs vers de la formation et l'emploi, notamment via le Service Public Territorial d'Orientation qui délivre des informations et des conseils sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunérations.

Plusieurs aides sont également proposées pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes avec les aides à la mobilité (gratuité du train, aide pour passer le permis de conduire), aide pour les étudiants (dépenses de rentrée, mobilité internationale, oraux d'admission et d'examens, aide d'urgence, ...), aides pour les apprentis, pour les jeunes sans emplois qui couvrent en partie plusieurs dépenses comme celles d'hébergement, de restauration, de mobilité.<sup>23</sup>

➤ ***La sensibilisation à la consommation de stupéfiants***

En 2018, **l'Assemblea di a Giuventù** interpellait la Collectivité sur la consommation de drogues en Corse à travers une motion déposée par le groupe Custruimu L'Avvene, dans laquelle était inscrite une série de demandes concernant la prévention et la lutte contre l'usage de stupéfiants, notamment au sein des établissements scolaires.<sup>24</sup>

---

<sup>22</sup><https://www.isula.corsica/agiuventu/docs/Motions/2018-020-Lutte-contre-le-decrochage-scolaire-et-reorganisation-du-systeme-pedagogique.pdf> - Motion n° 2018/20

<sup>23</sup> <https://orientazione.isula.corsica/definir-mon-projet/sorienter-dans-la-formation/>

<sup>24</sup> <https://www.isula.corsica/agiuventu/docs/Motions/2018-022-MOTION-PLAN-DE-LUTTE-STUPEFIANT.pdf>

Compte tenu des chiffres concernant les conduites addictives en Corse chez les jeunes, ce thème a fait l'objet d'un atelier au sein des Assises de la Santé en juillet 2019. Outre cet atelier chargé d'aborder la question de la prévention, les services de la Collectivité, notamment celui de l'action sociale, de la jeunesse et de la protection de l'enfance, œuvrent à travers différentes actions sur ce sujet.

➤ ***U Pattu Pè a Giuventù***<sup>25</sup>

Le 6 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le plan d'action « Pattu per a Giuventù ». Ce plan, qui cible les publics des 11 à 30 ans, a été créé en concertation continue avec 2 000 jeunes sur deux ans et demi. Il aborde une série de thèmes tels que l'éducation, l'emploi, la mobilité, le sport, la culture ou la santé. Il fait écho aux remarques formulées par différents intervenants sur trois sujets : les conduites addictives, le décrochage scolaire et l'engagement citoyen.

1/ Décrochage scolaire

- Outil d'information via la plateforme Corsica Orientazione.
- Outil de prévention en matière de harcèlement scolaire sous la forme d'ateliers en lien avec la cyber-prévention au sein des EPLE.
- Actions menées dans le cadre de l'atelier de lutte contre le décrochage scolaire de la Commission d'Orientation du CREFOP : boîte à outil de diffusion de l'information sur les métiers et sur les formations (loi du 5 septembre 2018).
- Aides d'urgence aux étudiants du Schéma d'aide à la réussite et à la vie scolaire et étudiante.

2/ Conduites addictives

Série d'actions permettant une meilleure prévention des risques chez les jeunes afin d'éviter certaines conduites à risque.

3/ Engagement citoyen

Mesures pour sensibiliser les jeunes aux bienfaits de l'engagement citoyen et susciter des comportements responsables au service de la société.

---

<sup>25</sup> [https://www.isula.corsica/junesse/Le-plan-d-actions-du-Pattu-per-a-Ghjuventu\\_a148.html](https://www.isula.corsica/junesse/Le-plan-d-actions-du-Pattu-per-a-Ghjuventu_a148.html)

## II. LES ACTIONS RELATIVES AUX THÉMATIQUES A FORT ENJEU

### A- La concentration économique

Certains secteurs ont fait l'objet d'une étude présentée par l'Autorité de la Concurrence en 2020<sup>26</sup>. Cette étude avait pour objectif de définir le niveau de concentration des marchés en Corse en se focalisant sur la distribution de carburants, les grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire, la desserte maritime entre la Corse et la France, la gestion des déchets.

Les Présidents de la Collectivité de Corse, entre autres, ont été appelés à participer à la consultation publique restreinte menée par l'Autorité de la Concurrence en répondant à plusieurs questions sur ces différentes filières.

A cette occasion, le Président de l'Assemblée de Corse a réitéré auprès de l'Autorité les positions de l'Assemblée. De façon générale, la Présidence de l'Assemblée de Corse a approuvé dans leur principe tout dispositif permettant de corriger les positions dominantes en rappelant que l'insertion de la Corse dans l'environnement de l'art 74 de la Constitution serait de nature à apporter des solutions adaptées à nombre de problèmes qui se posent sur l'île.

#### ▪ ***Sur les carburants***

L'Autorité a constaté un différentiel de prix persistant entre la Corse et la France. Le 22 février 2019, dans une résolution solennelle<sup>27</sup> adoptée à l'unanimité et issue des travaux de la Conférence sociale, l'Assemblée de Corse a demandé à l'Etat « *d'ouvrir des négociations relatives à l'instauration d'un statut fiscal et social permettant, par exemple, de supprimer la TVA sur les carburants comme dans les outre-mer,* », à défaut au titre de l'urgence sociale, « *un allègement de fiscalité en portant la TVA sur les carburants à 2,1% combinée avec l'abandon de la TGAP* ». Ces demandes demeurent sans suites.

---

<sup>26</sup> <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/avis/relatif-au-niveau-de-concentration-des-marches-en-corse-et-son-impact-sur-la-concurrence>

<sup>27</sup> [https://www.isula.corsica/assemblea/L-Assemblee-de-Corse-adopte-une-resolution-solennelle-concernant-les-prix-des-carburants-et-des-produits-de-consommation\\_a363.html](https://www.isula.corsica/assemblea/L-Assemblee-de-Corse-adopte-une-resolution-solennelle-concernant-les-prix-des-carburants-et-des-produits-de-consommation_a363.html)

- ***Sur la desserte maritime de la Corse***

Le Président de l'Assemblée a réaffirmé que seule la compagnie maritime publique corse sécuriserait la desserte de l'île et permettrait de l'ajuster à ses besoins. En tout état de cause, les mesures préconisées pour assurer une meilleure desserte de la Corse ne devront pas avoir d'impact social négatif notamment en termes d'emplois.

- ***Sur la grande distribution à dominante alimentaire***

Sur ce point, le modèle de production et de distribution voulu pour la Corse par l'Assemblée n'est pas celui des grandes surfaces, mais plutôt celui des circuits courts et de la consommation des productions locales. Le Président de l'Assemblée a fait part de cette volonté à l'Autorité de la Concurrence.

- ***Sur la prévention et la gestion des déchets***

La majorité territoriale est hostile à l'introduction du privé dans la gestion des déchets ménagers et assimilés et s'inquiète de l'attitude de l'Etat, qui au contraire, lui ouvre la porte. C'est la raison pour laquelle le Président de l'Assemblée de Corse a fait savoir à l'Autorité que la filière de la gestion des déchets devait être intégralement aux mains de la puissance publique.

Par délibération n° 20/204 du 27 novembre 2020<sup>28</sup>, l'Assemblée a pris acte de l'avis 20-A-11 rendu le 17 novembre 2020 par l'Autorité de la Concurrence et a décidé de la tenue d'un débat en séance publique à portée décisionnaire.

## **B- L'environnement et l'urbanisme**

- ***Le respect du PADDUC***

Considérant d'une part que nonobstant l'annulation de la cartographie des ESA, les règles relatives à ces espaces, et notamment celles établissant le principe de leur inconstructibilité, demeureraient applicables, et d'autre part l'intérêt à agir d'une

---

<sup>28</sup> [https://www.isula.corsica/assemblea/downloads/Deliberations-AC-2020\\_t21929.html](https://www.isula.corsica/assemblea/downloads/Deliberations-AC-2020_t21929.html)

collectivité territoriale, l'Assemblée de Corse avait voté le 29 novembre 2019, par le biais d'une motion présentée par la Présidence de l'Assemblée de Corse et Petr'Antone Tomasi, Président du groupe Corsica Libera, la nécessité d'engager un recours contre tout document local d'urbanisme irrespectueux du PADDUC. En outre, elle demandait au Président du Conseil exécutif d' « *ester en justice, soit par voie d'action, soit par voie d'intervention, contre toute autorisation d'urbanisme portée à sa connaissance, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté qu'elle contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC* »<sup>29</sup>. Enfin, elle souhaitait que les moyens de l'AUE en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC, soient renforcés.

En novembre 2020, l'Assemblée de Corse a adopté par 41 voix pour, 21 abstentions et aucun vote contre, le rétablissement de la carte des ESA qui sont désormais sécurisés<sup>30</sup>.

➤ ***Una casa per tutti, una casa per ognunu***<sup>31</sup>

Le « Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers », rédigé par l'AUE et présenté par le Président du Conseil exécutif et le Président de l'AUE lors de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 juillet 2019 avait révélé l'ampleur du phénomène spéculatif dans le domaine du foncier et de l'immobilier. Entre 2006 et 2019, le coût du logement a augmenté en moyenne de 68% et le coût du foncier de 138%. Ce rapport a démontré également que les zones où le logement et l'accès au foncier étaient hors de portée de la majorité des Corses, étaient de plus en plus étendues.

Le règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a souhaité répondre à trois enjeux essentiels pour la société insulaire : la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et l'accès au foncier et au logement ; la paupérisation d'une part importante des Corses ; les

<sup>29</sup> Délibération AC 19/450 du 29 novembre 2019 <https://www.isula.corsica/assemblea/file/213292>

<sup>30</sup> Délibération AC 20/149 du 5 novembre 2020 approuvant la modification n°1 du PADDUC relative au rétablissement de la carte des ESA. <https://www.isula.corsica/assemblea/file/218916/>

<sup>31</sup> <https://www.isula.corsica/attachment/1971494/>

inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île. Il prévoit quatre séries d'actions :

- L'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédants ;
- Le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo accédants;
- Le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat ;
- L'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH.

#### ➤ ***La préemption de Cavaddu***

L'île de Cavaddu a été durant des décennies le symbole de la spéculation et du non-droit. L'exercice de son droit de préemption par le Président du Conseil exécutif de Corse au nom de la Collectivité, au-delà de son bien-fondé juridique, a eu une dimension politique et symbolique. Il a acté la présence de l'institution, dépositaire et gardienne des intérêts matériels et moraux du peuple corse, sur l'île de Cavaddu, et a réaffirmé que cette île était partie intégrante de la Corse. Par délibération n° 18/374 l'Assemblée a donc approuvé la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles, d'une parcelle sise sur l'île de Cavaddu<sup>32</sup>.

#### ➤ ***L'acquisition du couvent Santa Catalina de Siscu***

La Collectivité de Corse, via l'Office Foncier de Corse (OFC), a souhaité soutenir le projet de la commune de Siscu de maintenir le couvent Santa Catalina dans le domaine public compte tenu de son intérêt historique et patrimonial. Le couvent a

---

<sup>32</sup> [https://www.isula.corsica/assemblea/downloads/Deliberations-AC-2018\\_t21925.html](https://www.isula.corsica/assemblea/downloads/Deliberations-AC-2018_t21925.html)

vocation à abriter un projet d'intérêt général. La commune projette entre autres choses d'y installer le siège du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate<sup>33</sup>.

➤ ***La sanctuarisation du domaine de Casabianca***

En 2018, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a racheté le domaine pour 2,4 millions d'euros, grâce au fonds foncier mis en place par la Collectivité de Corse pour permettre cette acquisition. L'objectif était non seulement de préserver des convoitises ce domaine exceptionnel par sa taille et sa situation, mais aussi de lui conserver sa vocation agricole. En mars 2021, des parcelles d'une surface totale de 260 hectares ont été distribuées à vingt-cinq jeunes agriculteurs. 30 hectares en bord de mer seront cédés au Conservatoire du littoral.

### **III LA MISE A L'HONNEUR DE PERSONNALITES EXEMPLAIRES**

Sans avoir attendu le débat sur les éthnotypes et sur la représentation que la société insulaire se fait d'elle-même, l'Assemblée de Corse a souhaité mettre à l'honneur des figures de l'Histoire, qui ont fait avancer la société insulaire, exemplaires grâce à leurs œuvres, leurs actions, leurs parcours de vie et leurs engagements, notamment pour les jeunes générations. <sup>34</sup>

Danielle CASANOVA, Edmond SIMEONI, Michel ROCARD, Marie-Josée NAT, Marie SUSINI, Marcu Maria ALBERTINI.

---

<sup>33</sup> Alors que le maire a reçu des pressions pour entraver l'achat du bien par la commune, les élus de Corse de tous bords lui ont apporté leur soutien, montrant par là qu'aucune menace ne saurait entrainer un retour en arrière de la démarche.

<sup>34</sup> Délibération de l'Assemblée de Corse AC 20/016 du 13 février 2020 prenant acte de la dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse.

## **Chapitre IV**

**L'exercice par l'administration d'Etat de ses prérogatives régaliennes, essentielles s'agissant d'une telle problématique :  
l'action des institutions policières et judiciaires<sup>35</sup>**

---

<sup>35</sup> Les institutions judiciaires et policières ainsi que le préfet de Corse ont décliné l'invitation du Président de l'Assemblée à être auditionnés par la Conférence de Présidents. Voir réponses ANNEXES 3 à 8.



## ANNEXES

## ANNEXE 1

### Calendrier des auditions

Date	Invités	Présents
09/12/2019	Dominique BUCCHINI	Dominique BUCCHINI
12/12/2019	Association des maires 2A Association des maires 2B	Joselyne MATTEI FAZI Séverin MEDORI
08/01/2020	Cullittivu Massimu Susini	Manette BATTISTELLI Rinatu COTI Vincente CUCCHI Jean-François DURAZZO Priscilla GHERARDI Jérôme MONDOLONI Christiane MURETTI Jean-Toussaint PLASENZOTTI Irène QUILICCHINI Pierre-Laurent SANTELLI
15/01/2020	Collectif « A Maffia No, a vita iè »	Vanina BERNARD-LEONI Dominique BIANCONI Josette Dall'AVA-SANTUCCI Pierre GAMBINI Marie-France GIOVANNANGELI Dominique YVON
22/01/2020	Associations pour la protection de l'environnement : U Levante, ABCDE et Le Garde.	U Levante : Anne LUCIANI, Michelle SALOTTI, Dumè GAMBINI. ABCDE : Vincente CUCCHI, Marie-Anne SALLES. Le Garde : Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY.

12/02/2020	Instances consultatives de la Collectivité de Corse : CESEC et Assemblea di a Giuventù.	Camille MARTELLI Paul SCAGLIA
12/02/2020	LDH	André PACCOU Elsa RENAUT Gérard MORTREUIL Antonin BRETEL Christine MATTEI-PACCOU
26/02/2020	Presse insulaire : Marie-Hélène BARTOLI (ViaStella) Franco FRASSETTI (TelePaese) Thomas BRUNELLI (Corse-Matin) Jérôme PAOLI (Paroles de Corse) Constant SBRAGGIA (In Corsica) Charles MONTI (Corse Net Infos) France ANTONA (Alta Frequenza) RCF Corsica Sandrine TRAMINI (Le Petit Bastiais) Paul AURELLI (Informateur Corse Nouvelle) Franck LIDON (RCFM)	Thomas BRUNELLI (Corse-Matin) Jean POLETTI (Paroles de Corse)
03/12/2020	M. Jean DOMINICI, président de la CCIT M. Paul MARCAGGI, président de la CCI2A	Réunion reportée pour raisons de santé Voir ANNEXE 2

	<p>Jean-Jérôme LUCCIONI, conseil départemental des notaires 2A</p> <p>Paul CUTTOLI, conseil régional des notaires</p> <p>Corinne FOUQUET ANTONIOTTI, conseil départemental des notaires 2B</p> <p>Anthony PERRINO, président de la fédération du BTP 2A</p> <p>Dominique ANTONIOTTI, président de la fédération du BTP 2B</p>	
27/01/2021	<p>Chambres consulaires :</p> <p>Jean DOMINICI, président de la CCIT</p> <p>Paul MARCAGGI, président de la CCI2A</p> <p>Jean-Charles MARTINELLI, Président de la chambre régionale des métiers</p> <p>François-Marie OTTAVIANI, président de la chambre des métiers 2A</p> <p>Jean-François SAMMARCELLI, président de la chambre régionale d'agriculture</p> <p>Joseph COLOMBANI, président de la chambre d'agriculture 2B</p>	<p>Joseph COLOMBANI Jean-François SAMMARCELLI</p>

	Stéphane PAQUET, président de la chambre d'agriculture 2A	
--	---	--

Les réunions prévues avec les représentants des notaires et des professionnels du BTP, ainsi qu'avec ceux de la filière « déchets », ont été reportées *sine die*.

## ANNEXE 2

Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

Le Président

26 NOV. 2020

720

Monsieur Jean-Guy TALAMONI  
Président de l'Assemblée de Corse  
Assemblée de Corse  
22, Cours Grandval – BP 215  
20187 AJACCIO CEDEX 01

*V/ Réfs :*  
V/ courrier du 16 novembre 2020  
N°2020/116

*N/ Réfs :*  
JD/PA/PG/2020-11

**Monsieur le Président,**

Par votre courrier reçu le 23 novembre dans nos services, vous m'invitez à une audition de la Conférence des Présidents constituée au sein de la Collectivité de Corse afin de travailler sur le problème de la violence criminelle et de préparer une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse consacrée à ce seul objet.

Vous indiquez à juste titre que la contribution des responsables consulaires serait de nature à apporter un éclairage utile au débat, cependant la date du projet de mon audition est hélas beaucoup trop rapprochée et incompatible avec mon début de convalescence.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager une ou plusieurs dates ultérieures, idéalement au début de l'année prochaine, afin que je puisse apporter efficacement la contribution de la CCI de Corse à cet important débat.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

Jean DOMINICI



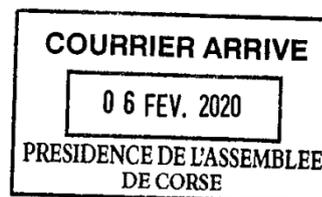


## ANNEXE 3



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

20-0053



Bastia le 4 février 2020

**COUR D'APPEL DE BASTIA**

**LE PROCUREUR GENERAL**

Le procureur général  
près la cour d'appel de Bastia

A

Monsieur Jean-Guy TALAMONI  
Président de l'Assemblée de Corse

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 30 janvier 2020 qui a retenu toute mon attention.

Je suis cependant au regret de vous informer que je ne pourrai pas participer à la réunion prévue le 26 février 2020 étant absent de BASTIA durant la semaine concernée.

En outre, les principes liés à l'indépendance de l'autorité judiciaire et au secret des enquêtes me paraissent incompatibles avec ma participation à ce type d'instance, la communication institutionnelle étant opérée à l'occasion des audiences solennelles de rentrées ou lors de la réunion du conseil de juridiction auquel sont associés l'ensemble des partenaires et représentants de la société civile.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée



Le procureur général  
J-J FAGNI



## ANNEXE 4



Le premier président

Le premier président de la cour d'appel  
de Bastia

à

Monsieur Jean-Guy TALAMONI  
Président de l'Assemblée de Corse

Monsieur le président,

Par courrier en date du 30 janvier 2020, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les travaux menés actuellement par la conférence des présidents de l'Assemblée de Corse quant à la violence criminelle en Corse.

Vous indiquez que l'Assemblée de Corse souhaite débattre de cette question et qu'à cette fin, ladite conférence a été missionnée pour élaborer un diagnostic assorti de propositions d'actions.

Vous ajoutez qu'au titre d'une contribution des magistrats du siège, il est souhaité ma participation à une réunion "consacrée aux services de la Justice" le mercredi 26 février prochain.

Je suis au regret de vous indiquer que je ne peux me rendre à cette réunion.

Le principe de l'indépendance de l'Autorité Judiciaire ne me permet pas de participer à cet échange.

En effet, seule une communication institutionnelle permet à l'autorité judiciaire de faire connaître son analyse et votre proposition ne me semble pas s'inscrire dans ce cadre.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le premier président



François RACHOU



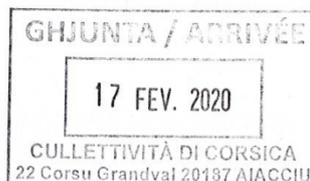
## ANNEXE 5

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE



DIRECTION REGIONALE DE  
LA POLICE JUDICIAIRE  
D'AJACCIO

DIR/SEC/N°1677



Monsieur le Président,

Par courrier en date du 30 janvier, vous m'invitez à venir m'exprimer devant la conférence des présidents de groupes de l'Assemblée de Corses sur la problématique de la violence en Corse.

Pour que je puisse répondre à votre demande, il faut au préalable que vous en ayez saisi le Préfet, autorité administrative responsable dans le département, ainsi que le directeur central de la police judiciaire, autorité hiérarchique de laquelle relève la DRPJ Ajaccio.

Par ailleurs, les dispositions de l'article L 4422-40 du Code général des collectivités territoriales prévoient que « le représentant de l'Etat dans la collectivité territoriale de Corse est seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat devant les organes de la collectivité territoriale de Corse ».

Au regard de ces éléments, je ne peux répondre favorablement à votre demande.

Je vous prie d'agréer monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional de la  
Police Judiciaire

Christian SIVY



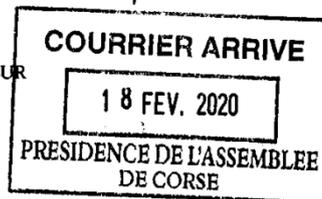
**Monsieur Jean-Guy TALAMONI**  
**Président de l'Assemblée de Corse**  
**Collectivité de Corse**  
**22, cours Grandval**  
**BP 215**  
**20 187 Ajaccio cedex**



## ANNEXE 6



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



N° 852 du 10 février 2020

RGCOR/CABCOM



RÉGION DE GENDARMERIE DE CORSE,  
GROUPEMENT DE GENDARMERIE  
DÉPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD

Le commandant de région,  
commandant de groupement.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 30 janvier dernier, vous me conviez à une réunion organisée par la Conférence des Présidents le 18 février prochain.

Malheureusement, je ne pourrai participer à cette session. Je vous invite à saisir M. le Préfet de la Corse et de la Corse-du-Sud qui, dans le cadre de ses fonctions et prérogatives, possède l'ensemble des éléments et la vision de l'action de l'État en la matière.

Comme je vous l'avais évoqué dans un courrier lors de ma prise de fonction, je reste naturellement entièrement disposé à venir vous rencontrer pour recueillir vos impressions et échanger avec vous sur les sujets de sécurité, et plus largement sur les évolutions et perspectives de la Corse.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Général Tony MOUCHET



Monsieur Jean-Guy TALAMONI  
Président de l'Assemblée de Corse  
Hôtel de la Région  
22 Cours Grandval  
20187 – AJACCIO CEDEX



## ANNEXE 7



DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE

Ajaccio, le 10 février 2020

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
de la SECURITE PUBLIQUE de  
CORSE DU SUD

jeannine.buisson@interieur.gouv.fr

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 30 janvier dernier par lequel vous m'invitez à venir m'exprimer devant la conférence des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse.

Pour que je puisse répondre à votre demande, il faut au préalable que vous en ayez saisi le Préfet, autorité administrative responsable dans le département.

Comme vous le savez, en vertu des dispositions de l'article L 4422-40 du Code général des collectivités territoriales, «le représentant de l'État dans la collectivité territoriale de Corse est seul habilité à s'exprimer au nom de l'État devant les organes de la collectivité territoriale de Corse».

Vous comprendrez donc que je ne puisse pas répondre en l'état à votre demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Départemental de  
la Sécurité Publique

Jeannine BUISSON-PRIEU

Monsieur Jean-Guy TALAMONI  
Président de l'Assemblée de Corse  
22 cours Grandval -BP 215 -  
20 187 Ajaccio Cedex 1



## ANNEXE 8



20/0146

Monsieur le président,

Dans le prolongement de votre courrier de février dernier, votre directeur de cabinet, monsieur Sébastien QUENOT a réitéré, auprès de mon directeur de cabinet, votre demande pour que je sois auditionné par l'Assemblée de Corse sur le sujet de la sécurité en Corse et en particulier le crime organisé.

Cette requête ne figure pas dans le cadre des dispositions de l'article L 4422-40 du Code général des collectivités territoriales, qui régit les relations entre le préfet de Corse et l'Assemblée de Corse.

De surcroît, la sécurité reste une compétence régaliennne exclusive de l'Etat et n'entre pas dans le champ des compétences dévolues à l'Assemblée de Corse.

Aussi, il m'est juridiquement impossible de réserver une suite favorable à votre demande.

Croyez bien que je suis très mobilisé par ces questions de sécurité qui requièrent de la discrétion pour être pleinement efficaces. Je reste à ce titre votre interlocuteur pour échanger en bilatérale, si vous le jugez utile.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous*

Franck ROBINE

Monsieur Jean-Guy TALAMONI

Président de l'Assemblée de Corse







*Ateliers sur les Dérives Malféuses*  
*Atelier 1 « Ethique et Politiques publiques »*

---

**- Rapport de synthèse des travaux -**

*(5 réunions du 17 février 2023 au 24 mai 2023).*

**Juin 2023**

# **-PLAN DU RAPPORT-**

INTRODUCTION.....	p.3
<u>I-« ETHIQUE » et « POLITIQUES PUBLIQUES » : un sujet vaste, des axes de propositions validés. ....</u>	<u>p.4</u>
<u>II-LES PROPOSITIONS COMMUNES (25 Avril 2023) : ABCDE, les deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù, le Cullittivu Massimu Susini, A Maffia No, La Plateforme Citoyenne et Le GARDE .....</u>	<u>p.15</u>
<u>III-LES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION « LE GARDE » (12 mai 2023).....</u>	<u>p.17</u>
<u>IV – LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF « Massimu SUSINI » sur les Agences et Offices.....</u>	<u>p.19</u>
<u>V – LES PROPOSITIONS DU CESEC.....</u>	<u>p.19</u>
CONCLUSION.....	p.20
ANNEXES.....	P.21

## INTRODUCTION

Le 18 novembre dernier, la question de la « dérive mafieuse », longtemps considérée comme « taboue », faisait son entrée au sein de l'Assemblée de Corse, réunie en session extraordinaire pour l'occasion, sous l'impulsion notamment de collectifs citoyens constitués au lendemain de l'assassinat de Massimu Susini, en septembre et octobre 2019.

A travers une résolution solennelle, les élus territoriaux, s'engageaient unanimement, par-delà les clivages politiques et partisans, à trouver malgré tout-en l'absence d'une législation spécifique- les voies et moyens juridiques susceptibles de mettre un terme à ce qu'il est convenu de nommer « la criminalité organisée ». Un phénomène vaste autant qu'insidieux. Qui interroge en premier lieu l'Etat dans ses attributs régaliens de sécurité aux biens aux personnes. Mais qui, en même temps, agite la société insulaire au regard de la possible emprise exercée sur des pans de notre économie. A commencer par l'un de ses principaux piliers : l'argent public.

Par-delà le constat liminaire, la réflexion s'est structurée à travers **Cinq ateliers thématiques**<sup>1</sup> ( installés par la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse le **17 février** dernier et élargis pour la circonstance, à des associations, des acteurs de terrain, mais aussi à des représentants de la société civile). Parmi eux, l'atelier « **éthique et politiques publiques** », qui est, sans doute, celui qui fait le plus « référence à *la Collectivité de Corse* ». Mais aussi celui qui recoupe les domaines les plus variés <sup>2</sup> . Sa finalité : parvenir à un consensus autour de propositions coconstruites. Présidé par M. Alexandre VINCIGUERRA, conseiller

---

-Atelier 1 « éthique et politiques publiques »,

-Atelier 2 « secteurs économiques particulièrement exposés »,

-Atelier 3 « Drogues, commerces illicites »,

- Atelier 4 « Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale »,

- Atelier 5 « Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux ».

<sup>2</sup> Il a été convenu par les membres de l'atelier que les domaines de l'atelier pouvaient concerner : l'urbanisme, les déchets, les marchés publics, les transports, l'eau, la politique touristique, l'agriculture etc...

exécutif, président de l'ADEC, représentant le conseil exécutif, et fort d'une composition diverse (élus de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventu ( groupe « Avvene Giustù è Résiliente »), responsables de différentes associations, ( « A Maffia no, A vita ié » ; collectif « Massimu Susini » , « Le Garde » ; « ABCDE », la « Plateforme citoyenne de Corse ), cet atelier se sera réuni à cinq reprises à la date du 24 mai 2023 ( le 17 Février 2023, le 3 Mars, les 6 et 26 avril et enfin, le 24 mai 2023). Notons que deux rapporteurs, élus territoriaux, ont été désignés : MM. Don Joseph LUCCIONI (Fa populu in seme) et Jean-Baptiste ARENA (Core in Fronte). Enfin, des experts, des administratifs mais aussi des personnalités issues de la société civile ont été auditionnés durant le cycle de ces réunions : Mael TOSTAIN LEONETTI, *conseiller juridique auprès du conseil exécutif* ; Laetitia PEKLE, *DGA en charge du patrimoine, des moyens et de la commande publique* ; Serge Tomi, *secrétaire général de l'Assemblée de Corse* ; Marie-France BERENI-CANAZZI, *Présidente du comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse*.

### **I-« ETHIQUE » et « POLITIQUES PUBLIQUES » : un sujet vaste, des axes de propositions validés.**

En ouvrant la voie à la réflexion autour de « l'éthique et des politiques publiques », il fallait bien sûr aller au-delà de la genèse du phénomène du « grand banditisme », qui sur l'île, s'enracine dans une littérature sociologique et politique abondante. Ou encore s'extirper des dispositions générales de droit pénal contre la corruption. Pour relever ce défi et s'acheminer vers des propositions concrètes, il était certes essentiel pour cet atelier, de promouvoir un certain nombre d'outils. Mais comment ?

Au préalable, la méthode a consisté par ce rappel : « *le principal donneur d'ordre en matière de politique publique est l'Etat* », affirmait le Président Alexandre

VINCIGUERRA. Qui ajouta, « *Quel est le corpus législatif qui dicte les politiques publiques : est-il suffisant ou doit-il être amélioré ?* » Conséquence, « les 2 strates » des politiques publiques ont été prises en considération. En l'occurrence celles relevant du **régalien**. Et bien sûr, celles ayant trait à l'**échelon local** (communal, intercommunal et territorial). Ainsi le grand principe de la « territorialisation » de l'action publique fut énoncé. Une façon de prendre en compte la pluralité d'acteurs qui s'y rattachent. Ainsi, poser les jalons d'un **cadre à délimiter**, des **politiques publiques à prioriser**, puis définir enfin, un socle commun rattaché à l'**éthique** fut le fil rouge des échanges.

### **\*Constat et perspectives**

Sous ses formes multiples, « la dérive mafieuse » de la Corse constitue une menace majeure pour la démocratie locale, la gouvernance et -souvent- pour les élus eux-mêmes. Violence criminelle, système, économie parallèle, menaces. « *La mafia (...) fait aboutir ses projets en contournant les lois, les réglementations, les normes, qu'elles soient nationales, européennes ou environnementales* » relève Mme Muriel SEGONDY, association « Le Garde ». En écho, les élus sont « *désemparés* » ( « A maffia no, A Vità lé »). Mais les raisons d'espérer affleurent aussi : « *tout n'est pas noir à la CDC (...), il faut apporter des solutions à partir de ce qui marche, il faut voir le verre à moitié plein* », renchérit M. Jean- Baptiste ARENA. En point d'orgue, la sensibilisation citoyenne à la lutte anti-mafia doit être encouragée.

- **la paupérisation d'une île, les défaillances de l'Etat**

La Mafia. Derrière le terme, justement, il y a une réalité. Celle vécue tout d'abord par « *les élus et l'administration* » note M. Leo BATTESTI (« A Maffia no, A Vita lé »). Mais celle supportée aussi par les différents collectifs de défense de l'environnement. Aux sources du mal, la paupérisation d'une île, les défaillances

de l'Etat. La carence de la puissance publique est pointée du doigt par l'ensemble des intervenants. ( Mme Muriel SEGONDY, « Le Garde » ; M. Vincent CARLOTTI, « A maffia no, A Vité lé » ) Et « *Sa faillite dans le contrôle de légalité* », clairement identifiée ( Mme Vincente CUCCHI, association ABCDE). Parallèlement, un non-développement chronique d'une « *Corse qui a été longtemps été très pauvre et oubliée de son administration continentale* » est aussi versé au débat.( Mme Muriel SEGONDY, « Le Garde »).

A l'image de certaines « *micro-régions gagnées par la paupérisation et la faiblesse du tissu économique* » ( M. Jean-Baptiste ARENA) qui ont sombré sous le joug du crime organisé. Telles peuvent être les clés d'explications contemporaines d'une île sous emprise. Jusqu'où s'étend-elle ? Quelles sont les données analytiques disponibles actuellement ? De l'avis des participants, **marchés publics, urbanisme-spéculation foncière et immobilière, déchets** sont les domaines de prédilection, régulièrement en proie, en Corse plus qu'ailleurs, aux appétits mafieux. Toutefois, pour l'heure, le seul document statistique accessible est le rapport *Interstats* qui classe la Corse « Championne de France des « atteintes à la probité »

- **La Corse « championne de France » des atteintes à la probité, selon le rapport INTERSTATS.**

Si le terme d'une « *pression exercée de tout temps des voyous* » et « *leur mainmise sur les activités économiques* » est avancé par M. Léo BATTESTI (« *A Maffia no, a vita ié* »), il convient de noter que la formule revient en leitmotiv au sein des débats rythmant l'Atelier. Il n'en demeure pas moins que les travaux doivent se baser sur du concret. M. Pierre-Laurent SANTELLI ( collectif « *Massimu Susini* ») estima quant à lui que « *cette collecte de données est essentielle* ». C'est ce que releva également M. Romain COLONNA à son

tour : « Il faut des documents avérés avec des preuves de pression avérées et voir comment elles se sont manifestées ». Sur l'autel de l'analyse, le rapport INTERSTATS (N° 50, octobre 2022), évoqué par les deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù, hisse notre territoire sur la triste première marche du podium des atteintes à la probité en France.

Selon le document, sur la récente période s'étalant sur 5 ans ( **2016 - 2021**), « *La Corse et les départements ultramarins sont, en moyenne, plus particulièrement concernés par les atteintes à la probité rapportées à la population que le reste de la France* ».

*Avec 6 infractions en moyenne par an pour 100.000 habitants pour la période 2016-2021, nous battons ainsi tous les records. A titre comparatif, à Paris, on dénombre 2 infractions en moyenne par an pour 100 000 habitants* ». « *Cela se matérialiserait par la condamnation de 126 élus insulaires sur la période 2016-2021, soit 59 élus condamnés en Corse-du-Sud et 67 en Haute-Corse* », précise Mme Leria Maria MUSSO, représentante de l'Assemblea di a Giuventù. Mais encore ? Le Président VINCIGUERRA se dit surpris de ces données, à titre personnel. Pour y voir plus clair, M. Mael TOSTAIN-LEONETTI, juriste, conseiller juridique auprès du conseil exécutif, sera auditionné. Le juriste énonce le travail d'élaboration des statistiques réalisé en « open Data ». Parallèlement, M. Daniel POLVERELLI, cadre dirigeant à l'ADEC, a tenté de recueillir de son côté, des données, toujours liées aux atteintes à la probité. La démarche a été faite auprès des autorités judiciaires insulaires. Elle n'a pu aboutir. Cela n'empêchera pas l'atelier de poursuivre sa réflexion.

- **Argent public, spéculation foncière et immobilière, déchets : le terreau fondateur**

Si la simple application de la loi avait été respectée, le fléau de la spéculation immobilière aurait peut-être été endigué, à tout le moins atténué. M. David BRUGIONI, (« Plateforme citoyenne ») livra son expérience d'ancien maire. Car il estime qu'aujourd'hui l'absence ou la non-application de documents d'urbanisme fait écho à un implacable constat : le secteur du foncier est sans doute celui qui est le plus exposé à l'influence de la criminalité organisée. Le consensus est de mise pour y voir un domaine particulièrement sensible. En corollaire, la population insulaire pâtit, quant à elle, des coûts exorbitants du marché, éprouvant, en corollaire, les plus grandes difficultés à se loger...

Tant il est admis que la non-application du PADDUC, ainsi que l'absence d'une cartographie des ESA a conduit à une fuite en avant de la dérive spéculative et de l'artificialisation des sols, et que c'est sur les plaines, les fonds de vallées et sur la bande côtière (résidences secondaires construites dans la bande des 400 mètres du rivage, selon l'INSEE) que les prix flambent. Une première proposition commune s'est dégagée. Tandis que la question des déchets n'est pas en reste. Là aussi, l'unanimité fait mouche en faveur d'une gestion publique des déchets. M. Vincent CARLOTTI (« A maffia no, A Vità lé »), partisan de l'économie mixte, y voit une crise qui, chez nous, ressemble à s'y méprendre à « **l'emprise des mafias italiennes** ». D'où cette proposition formulée pour l'association « A maffia no, A Vita lé » : la création d'un organisme public qui reprenne la main (sur le modèle de ce qu'avait fait Nicolas Sarkozy en nationalisant provisoirement ALSTOM) pour pallier une défaillance importante. Les membres de l'atelier adhèrent. La dissolution du Syvadec, associant la maîtrise de la chaîne de A à Z par la puissance publique, et un organisme de contrôle indépendant, sera même évoquée par M.Vincent CARLOTTI (« A maffia no, A Vita lé »).

A cette occasion, le Président VINCIGUERRA a annoncé que la CDC travaillait au renforcement des systèmes d'économie mixte y compris sur le traitement des

déchets. Au fil des discussions, on observe que le crime organisé semble tisser sa toile de façon invisible. Et que les marchés publics sont constamment dans le viseur. C'est que *La* prédation de l'économie légale obéit à un montage financier empreint de subterfuges. Bien souvent, la loi arrive à être contournée.

Pourquoi ? « *Ce n'est pas le fait des élus ou des fonctionnaires* », précise d'emblée M. Vincent CARLOTTI (« A Maffia no, A Vita lé »). Il ajoute : « *C'est l'entente entre soumissionnaires qui se mettent d'accord pour surenchérir* ». Chacun comprend aisément que des accords illégaux entre opérateurs économiques peuvent aboutir de facto à la manipulation des procédures d'appel d'offres. Même si le principe de libre concurrence a été respecté... Ainsi, la question des marchés publics sera abordée régulièrement par cet Atelier sous la forme générique d'une demande accrue de « transparence » tout en renvoyant à la notion d'éthique.

- **Les marchés publics de la CDC : les outils de la sécurisation juridique, la demande d'une meilleure lisibilité**

Avec près de 450 procédures de marchés publics/ an enclenchées à la CDC ( soit 1403 lots/an ou encore 3 marchés publics /jour) à ce jour ,rappelle Mme Laetitia PEKLE (DGA en charge de la commande publique), il n'y a eu aucune condamnation. Cela démontre selon elle que la procédure est sécurisée. Cette dernière repose d'ailleurs sur un double contrôle : en amont (écriture, mise en concurrence) et en aval (ouverture des plis, régularité des offres).

Le Président VINCIGUERRA a tenu à attirer l'attention sur la possibilité dévolue de faire une déclaration à TRACFIN . En corollaire, le rapport MASTOR d'octobre 2021 rappelle l'obligation légale (Loi Sapin II, promulguée le 8 novembre 2016) de bâtir un plan anticorruption (proposition n°11) tout en soulignant l'insuffisance actuelle des dispositifs actuels au sein de la CDC pour contrôler les

politiques publiques. Une meilleure transparence dans l'attribution de l'argent public est demandée ( ex. : un site accessible qui restitue les appels d'offres).

La demande **de création d'une commission de contrôle d'attribution des marchés publics est formulée.** Enfin, les participants font la demande **d'une meilleure lisibilité des marchés et d'un meilleur accès à ces derniers pour tout un chacun.** Le Président VINCIGUERRA souhaiterait également **une remontée des volumes et des objets des marchés passés par les agences et offices.** Enfin, à la suite d'une remarque de M. Jean-Jérôme MONDOLONI (collectif Massimo SUSINI), prenant pour exemple la législation italienne anti-mafia, en pointe dans le contrôle des marchés publics, le Président VINCIGUERRA, demandera à Mme Laetitia PEKLE si **des procédures d'alerte liées aux financements des entreprises peuvent être mises en place à la CDC.**

- **Une définition de l'Éthique avec l'exemplarité pour maître mot**

S'agissant de l'éthique, de quoi parle-t-on ?<sup>3</sup> Une 1<sup>ère</sup> définition de Max WEBER nous est ainsi apportée : « ***L'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité ne sont pas contradictoires, mais elles se complètent l'une l'autre et constituent ensemble l'humain authentique, c'est-à-dire un humain qui peut prétendre à la vocation politique*** » (Max Weber, *Le savant et le politique*, 1919).

A leur tour, les représentants de l'atelier se sont livrés à l'exercice en vue de l'élaboration d'une charte commune. Les deux membres de l'Assemblea di a Giuventù se réfèrent à une « science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale » (Centre National des ressources textuelles lexicales), tandis que les autres intervenants, dans leurs contributions, préfèrent

---

<sup>3</sup> La thématique Wébérienne de l'éthique de conviction (devoir) et de l'éthique de responsabilité (la pratique) gouverne, aujourd'hui encore, le processus de transformation politique. Elle pose le problème de la distance entre le réel et l'idéal qui ne sont pas antinomiques. Pour Weber, le propos n'est pas de dégager « une éthique unique », encore moins une morale universelle, mais une éthique propre à une activité liée à sa finalité intrinsèque.

opter pour un ensemble d'éléments. Il a aussi été convenu que « *L'éthique ne doit pas se confondre avec la morale* » ( M. Vincent CARLOTTI, « A maffia no, A Vita lé »). Si l'ensemble des contributions remises se rejoignent sur « la gangrène » qui « *menace la Corse et ses élus, quel que soit le degré de responsabilité* » (maires, conseillers territoriaux, conseillers exécutifs, président de l'exécutif), comme le précise le collectif « Massimu Susini » et que de nombreux secteurs de l'économie insulaire sont concernés (BTP, projets immobiliers, constructions), la notion même « *d'éthique* » fait consensus autour d'un mot clé : celui de « *l'exemplarité* ». C'est donc à travers ce prisme que pourront découler les futures propositions : « *l'exemplarité sans laquelle un homme engagé en politique...ne peut prétendre à administrer ou gouverner* » (association « A maffia no, A Vita lé »), « *des élus qui ont valeur d'exemplarité et doivent être des modèles* » (collectif « Massimu Susini »), « *l'éthique implique l'intégrité juridique et l'exemplarité morale de l'élu* », noteront encore les deux représentants de l'Assemblea di a Giuventu. « *Le maître mot pour un homme politique est l'exemplarité, mêlant intégrité, responsabilité (...)* », « *une façon d'agir sans compromission* » ajoutera l'association « Le Garde », par la voix de sa représentante, Mme Muriel SEGONDY. « *Comment protéger les acteurs des politiques publiques ?* » s'interroge d'ailleurs M. Vincent CARLOTTI pour « A Maffia no, A Vita lé », en écho. « *Il faut une réflexion sur l'éthique en politique* »,ajouta de son côté, M. Don-Joseph LUCCIONI, considérant « *qu'une réflexion sur le statut de l'élu et sur celui des agents publics était nécessaire afin de voir la problématique de la porosité du monde mafieux dans les marchés publics* ».

C'est ainsi que la notion « d'éthique », dont le champ lexical est conséquent, a été introduite dans cet atelier. M. Romain COLONNA indique pour sa part qu'il

faudra dans le rapport définitif préciser « *ce que l'on considère comme éthique ou pas* ».

Avant d'ajouter : « *il faut une analyse en droit constant sur les normes nationales et européennes appliquées au niveau des institutions de la Corse , mais également au niveau des communes et des intercommunalités .*»

- **Vers une meilleure transparence**

Après avoir rappelé l'imposante structure qu'est devenue la Collectivité unique, forte de ses 5000 agents et des 1,4 milliards d'euros de budget, M. Serge TOMI, *Secrétaire général de l'Assemblée de Corse*, dresse un état des lieux des institutions internes susceptibles de rapprocher la collectivité du tissu social, de « *mieux faire fonctionner la démocratie* » et partant, d'asseoir une meilleure transparence. Cette dernière semble perfectible aux yeux de M. Vincent CARLOTTI (« *A Maffia No, A Vita Ié* ») qui propose, par exemple, d'étudier la possibilité de modifier le régime d'irresponsabilité des élus.

**-Rapprocher la CDC du tissu social : les outils de la Collectivité de Corse**

Parmi les quatre institutions de la Collectivité, deux d'entre elles ne sont pas spécifiques à la Corse mais ont fait leur preuve : la questure (renforcement des droits de l'opposition comme c'est le cas à l'Assemblée nationale ou au Sénat) et la commission de déontologie (présidence externe à la CDC confiée à un représentant des barreaux d'Ajaccio et de Bastia, en charge de la préservation du conflit d'intérêt). Tandis que les deux autres, le comité d'évaluation des politiques publiques ( CEPP, lieu d'expression des citoyens) et l'Assemblea di a Giuventù (organe d'écho des préoccupations de la jeunesse) sont spécifiques. Elles sont frappées du sceau de la modernisation des institutions. Et participent d'une « montée en gamme » de la CDC. Ainsi, à côté du contrôle professionnel qui continue d'être exercé par la Chambre régionale des comptes (CRC) , il est

important de noter qu'en Europe, par exemple, l'équilibre entre les pouvoirs et les contre-pouvoirs, puisque c'est de cela dont il s'agit, s'exerce de plus en plus en associant la population, qui a une réelle légitimité, aux décisions.

La Présidente du CEPP, Mme Marie-France BERENI-CANAZZI, ne dira pas autre chose. A l'occasion de son audition, elle revient sur l'absence de moyens du 4<sup>Eme</sup> organe consultatif de l'Assemblée de Corse, mais aussi sur la volonté qui anime les membres (51) de cette instance, tous bénévoles, et dont certains sont l'émanation d'associations, de syndicats. Quand d'autres, les citoyens, au nombre de dix, sont directement issus de la société civile par « tirage au sort ». Une réelle marque de fabrique du CEPP, dont l'avènement, récent, se fait l'écho des préoccupations des insulaires. Et qui évolue sur un registre bien différent d'une cour des comptes, prend soin de préciser Mme Marie-France BERENI-CANAZZI, pour éviter toute confusion. D'ailleurs, après avoir évalué l'action de la CDC pendant la crise sanitaire (COVID) (en prenant soin de départir ce qui relève du régalien et de ce qui relève du champ d'action de la Collectivité de Corse au niveau territorial), le CEPP envisage de concentrer ses prochains travaux sur d'autres sujets qui pourraient être la spéculation immobilière, le logement, ou encore les déchets, voire d'autres thèmes qui seront proposés par les membres du CEPP à l'occasion de la consultation interne qui sera lancée prochainement.

#### -Meilleure utilisation des fonds publics, statut de l' élu, referendum révocatoire

La transparence peut aller encore plus loin peut être. C'est le point de vue de M. Vincent CARLOTTI. Il évoque ainsi ce qu'il qualifie de « *mauvaise utilisation de l'argent public par la CDC* ». Et propose, à ce titre, de revoir le modèle des agences et offices, y compris les embauches en leur sein. Il propose aussi

d'étudier la possibilité de modifier le régime d'irresponsabilité des élus pour les fautes non détachables de l'exercice de leur fonction ( au vu des exemples qui ont beaucoup troublé l'opinion dans des affaires plus ou moins récentes). Par ailleurs, en contrepartie de l'augmentation substantielle des pouvoirs des élus prévus par les discussions sur l'autonomie, il s'agit de prévoir comme contre-pouvoir, la mise en place d'un référendum révocatoire. Sa finalité : permettre, lorsque plus de 25% des citoyens inscrits sur les listes électorales, c'est à dire à peu près 65 000 électeurs en Corse, - de déclencher un format permettant de révoquer les élus avant le terme de leur mandat. Enfin, la question du cumul des mandats sera à nouveau évoquée.

### **-UNE CHARTE ETHIQUE DE L'ELU**

Elle est celle de la transparence et qui oblige la publication mensuelle des dépenses engendrées par la fonction d'élu (salaires, frais de représentation, conseillers.). Une initiative à corréler à l'obligation de comptes rendus réguliers, des votes en session, en commission, ou dans les CA d'agences et offices. Parallèlement le mandat unique fait aussi son chemin. Pour information, depuis 2015, les présidents d'intercommunalités ont obligation de distribuer la charte de l'élu local, un document qui rappelle les obligations juridiques selon lesquelles « les élus doivent exercer leurs fonctions avec impartialité, diligence, dignité et probité ». ( cf. note juridique de l'association des communes de France ; « la charte de l'élu local, 2015, Gazette des communes » ). S'ils le souhaitent, ils peuvent appliquer les propositions d'ANTICOR et de Transparency International France (TIF) – (cf. projet de charte éthique de l'élu en annexe).

Sur cette Charte, M. Don-Joseph LUCCIONI s'est dit favorable à l'esprit et à la lettre d'un tel document, « *élément de droit souple et peu contraignant, dont la violation n'entraînerait aucune sanction de justice. C'est le propre d'une charte* ». Ce dernier énonce : « *En l'état actuel du statut de la Corse, il s'agit d'une charte,*

*mais dans le cadre d'une évolution institutionnelle vers l'autonomie avec octroi du pouvoir législatif à l'Assemblée de Corse, les dispositions qu'elle contient pourraient être de nature législative ». Et d'ajouter, sur le **statut de l'élu**, que « les parlementaires corses pourraient éventuellement faire des propositions de loi de façon à traduire en droit positif des éléments qui figurent dans cette charte ».*

Sur le **principe d'une charte**, M. Nicolas OGNO, pour le *Secrétariat général de l'Assemblée de Corse*, a tenu à préciser que **l'Assemblea di a Giuventù** et le **Comité d'Evaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse** étaient déjà dotés respectivement d'une **Charte du Conseiller** (valeurs de références à respecter) et d'une **Charte solennelle**.

**II-LES PROPOSITIONS COMMUNES (25 Avril 2023) : ABCDE, les deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù, le Cullittivu Massimu Susini, A Maffia No, La Plateforme Citoyenne et Le GARDE ).**

Ces propositions, qui ont fait l'objet de documents remis à l'Atelier le 25 avril 2023 (et actualisés à la date du 24 mai 2023), seront expertisés par les services de la CDC et des Agences et Offices.

## **URBANISME**

**1-Déferer tout document d'urbanisme qui contreviendrait manifestement aux dispositions du PADDUC**, par exemple, via un pôle anti-spéculation à l'AUE.

**2-Soumettre à l'avis du conseil des sites de Corse tous les permis de construire affectant les sites**, les paysages sensibles et les milieux naturels.

**3-Inciter plus activement les communes à adopter un PLU compatible avec le PADDUC, les EPCI à réaliser des SCOTS compatibles également avec le PADDUC**, avec des sanctions prévues pour les réfractaires.

- **POUR LA CTPENAF.**

**Il est demandé à la CDC :**

**4-D'exiger des services de l'Etat de communiquer à la CTPENAF,** conformément à son règlement intérieur, **les autorisations d'urbanisme** dans les communes sans document d'urbanisme, **pour avis conforme.**

**5-De demander à l'Etat d'appliquer à la fois le règlement national d'urbanisme et la loi Littoral** aux communes du littoral sans document d'urbanisme.

- **POUR LES ESPACES STRATEGIQUES AGRICOLES (ESA)**

**6- Préalablement à la révision du PADDUC, qui interviendra entre 2023 et 2025, que la CDC fasse voter une cartographie actualisée des ESA** qui prenne en compte la **réalité de l'artificialisation des terres agricoles et espaces naturels** (en obtenant l'autorisation d'urbanisme des mairies récalcitrantes, en utilisant les données de l'application *Sitadel – Base des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme*).

**7-Confirmer les 3 critères de définition des ESA** et en attendant la validation de cette 3<sup>ème</sup> cartographie, exercer tous les recours en son pouvoir pour les sauver

**8- Mettre en place un comité de suivi** pour la consommation des **ESA sur la base de l'actualisation cartographique intervenue.**

**9. Limiter l'urbanisation sur les terres agricoles à l'outil de travail et à la rénovation du bâti existant destiné à la résidence principale de l'agriculteur.**

 **DECHETS**

**-Gestion entièrement publique des déchets et des installations** structurantes de traitement des déchets.

**-Inscription concrète et précise de la gestion publique dans le PTPGD.**

**-Création de régies publiques ou SPL** gérant les centres de surtri

**-Concentration de l'action publique sur un secteur unique** : l'OEC pour les grands équipements et les transports, les EPCI pour les équipements de proximité

**-Inscription dans les statuts de l'OEHC** de la pleine compétence de la construction des équipements de traitement des déchets.

### LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au cœur du consensus, figure la façon dont on peut associer le citoyen à la fabrication d'une politique anti-mafia (ex. : référendum numérique, publication de certaines données sur des sites dédiés de la CDC... ). Cette participation de la société civile est un gage de réussite.

### **III-LES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION « LE GARDE » (12 mai 2023)**

Bien que cosignataire des propositions énoncées ci-dessus, **l'association de défense de l'environnement « Le GARDE »** a transmis le **12 mai dernier à l'Atelier**, deux autres propositions sur les thèmes de la **Défiscalisation** et de **l'Environnement** établies par **l'association ABCDE**, les représentants de **l'Assemblea di a Giuventù à l'Atelier**, le **Cullittivu Massimu Susini**, **La Plateforme Citoyenne** et **Le GARDE**.

Dans la ligne de mire de ces associations et structures, le phénomène des **locations « AIRBNB »**, en constante augmentation sur l'île. Une croissance exponentielle facilitée pour partie **par des lois successives de défiscalisation** exonérant, par exemple, d'impôt les loueurs.

D'où les **propositions suivantes qui sont formulées** :

- Taxer les transactions immobilières à partir d'un certain seuil,
- Proposer une défiscalisation sur l'achat de l'ancien plutôt que sur le neuf,
- Mettre en place un règlement de changement d'usage des locaux d'habitation sauf pour les résidences principales louées au maximum 120 j/ an,
- Mettre en place un numéro d'enregistrement pour les meublés de tourisme afin d'assurer suivi et contrôle,
- Majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'association « Le Garde » propose aussi que l'Office Foncier de Corse (qui peut acquérir du foncier bâti et non bâti) devienne un instrument majeur des politiques publiques d'aménagement ( faire exercer son droit de préemption).

Enfin, d'autres propositions sont faites par cette même association, liées à l'environnement dans son acception large, et qui aboutit à un projet de société.

En effet, après avoir fait le constat d'une **mauvaise Gouvernance**, il s'agit de tourner le dos au « *système qui déresponsabilise l'Etat et les maires* » et dont pâtit le citoyen, et de **prendre en compte les retards de mise en œuvre du PADDUC, de geler des documents d'urbanisme et les permis de construire afin de s'assurer de leur légalité, et réaliser des Scots, de sortir de la mono-activité du tourisme par une refonte du modèle de subventions actuelles et évaluer le réel coût du tourisme.**

#### **IV – LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF « Massimu SUSINI » sur les Agences et Offices**

**En complément de ses propositions, le collectif « Massimu SUSINI » a tenu à mettre en avant ses propositions de dissolution, a minima, ou de refonte et de redéfinition du rôle des agences et offices,** préconisées dans le **rapport MASTOR sur l'évolution institutionnelle de la Corse, qu'il tient à rappeler** : *« Ces agences et offices sont régulièrement la cible de critiques, institutionnelles (de la part de la Chambre régionale des comptes) ou plus diffuses, de la part de l'opinion publique, qui ne saisit pas leur rôle de manière générale, ni l'articulation entre eux en particulier. Il ressort des entretiens une critique ou des réserves importantes, la quasi-unanimité des personnes interrogées sur ce point précis réclamant une fusion ».*

#### **V – LES PROPOSITIONS DU CESEC**

La présidence du CESEC a informé l'Atelier le 7 juin 2023 que, dans un souci d'œuvre collective et globale, elle transmettra sa contribution finalisée ultérieurement, dans le cadre de la problématique générale sur les dérives mafieuses.

**\*NB :** Il convient de rappeler que la présidence du CESEC, suite à la 1<sup>ère</sup> réunion de l'Atelier Ethique et Politiques publiques, le 17 février 2023, avait transmis le 20 février 2023 les deux documents suivants (format Pdf) :

- Le compte rendu in extenso de la séance plénière extraordinaire du CESEC de Corse en date du 11 mars 2021 dédiée aux « Violences criminelles en Corse » ;
- La résolution votée le 13 décembre 2022 par le CESEC inhérente aux dérives mafieuses que connaît la Corse, dans le prolongement de celle adoptée par l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2022.

ooo

## CONCLUSION

**Un tabou**, celui de « la dérive mafieuse » est tombé. Le travail s’amorce. Des pistes sont évoquées. Il va de soi que les propositions formulées, qui seront transmises au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l’Assemblée de Corse prochainement, seront expertisées par les Agences, Offices et Services de la CDC ( OEC, OEHC, AUE, OFC et ATC ). Un retour aux membres de l’Atelier sera fait dans les meilleurs délais.

En corollaire, les collectifs citoyens étant à l’origine de la lutte anti-mafia, il sera nécessaire d’associer davantage les citoyens insulaires et les corps intermédiaires à la lutte anti-mafia. Et ce, en toute transparence. Car sans l’appui de la population, on ne peut avancer sur ce genre de problématique. Au cœur du processus, une question d’actualité.

Le politologue **Bruno Cautrès**, responsable du baromètre de la confiance au Cevipof interroge : « *Comment renforcer et compléter démocratiquement les mécanismes de fabrication des politiques publiques et de décision ?* ». En Corse comme ailleurs, voilà sans doute l’enjeu....

ooo

# **ANNEXES**

# ANNEXE n°1

## **-Liste des participants - Atelier n°1- Ethique et Politiques**

### **Publiques -**

*M. Alexandre VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC ; Président de la commission ;*

*M. Romain COLONNA, Conseiller territorial, membre du groupe « Fa Popolu Inseme », Président de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse, Rapporteur de la commission ;*

*M. Don-Joseph LUCCIONI, Conseiller Territorial ,membre du groupe « Fa Popolu Inseme » ; Rapporteur de la Commission ;*

*M. Jean-Baptiste ARENA, Conseiller Territorial, membre du groupe « Core in Frante » , Rapporteur de la Commission ;*

*M. Lisandru LABAN GIULIANI, Président du Groupe « Avvene Giustu è Résiliente » de l'Assemblea di a Giuventù, à Mme Leria Maria MUSSO, membre du groupe «Avvene Giustu è résiliente » de l'Assemblea di a Giuventù ;*

*Mme Leria Maria MUSSO, membre du groupe «Avvene Giustu è résiliente » de l'Assemblea di a Giuventù ;*

*M. Léo BATTESTI, collectif « A Maffia No, A vita Ié », ancien membre de l'Assemblée de Corse ;*

*M. Vincent CARLOTTI, collectif « A Maffia No, A vita Ié », ancien membre de l'Assemblée de Corse ;*

*M. David BRUGIONI, membre de la « Plateforme citoyenne de Corse » ;*

*M. Pierre-Laurent SANTELLI, membre du Collectif « Massimu Susini » ;*

*M. Jean-Jérôme MONDOLONI, membre du Collectif « Massimu Susini » ;*

*Mme Muriel SEGONDY, association de défense de l'environnement « Le GARDE » ;*

*Mme Vincente CUCCHI, association « ABCDE ».*

### **Personnes auditionnées :**

*M. Mael TOSTAIN LEONETTI, conseiller juridique auprès du conseil Exécutif (6 avril 2023),  
Mme Laetitia PEKLE, Directrice Générale Adjointe des services en charges du Patrimoine, des Moyens et de la Commande publique ( 6 avril 2023 ),*

*Mme Serge TOMI, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse (6 avril 2023),*

*Mme Marie-France BERENI CANAZZI, Présidente du Comité d'Evaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse (26 avril 2023).*

### **-Représentante du Cabinet de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse :**

*Mme Lesia SARGENTINI, Directrice de Cabinet de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse,*

**-Représentants du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse :**

*M. Nicolas OGNO, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Directeur des Initiatives Parlementaires et de la Coopération,*

*Mme Isabelle PINELLI, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Directrice de l'Assistance juridique, technique et administrative, ,*

*Mme Véronique COLONNA, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Direction des initiatives parlementaires et de la coopération, chef de service de l'évaluation et de la prospective,*

*Mme Vanina POLETTI, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Comité d'évaluation des politiques publiques.*

ooo

## **ANNEXE n°2**

### **PROJET de charte éthique de l'élu.e de la Collectivité de Corse**

Les dispositions de la présente charte s'inspirent notamment du « Guide de l'élu local » élaboré par **Transparency International France** ainsi que des **30 propositions d'Anticor pour des collectivités plus éthiques en 2020**.

#### **CHAPITRE 1<sup>ER</sup> : DES DEVOIRS ET DES DROITS DES ÉLU.E.S**

##### **Article 1<sup>er</sup> : Impartialité, indépendance et devoir de probité**

---

Les élu(e)s signataires s'engagent à avoir un casier judiciaire vierge.

Par ailleurs, ils(elles) s'interdisent d'utiliser leur fonction pour influencer ou tenter d'influencer toute autre personne pour favoriser leurs intérêts personnels ou afin de favoriser ou de léser les intérêts d'autrui. Les élu(e)s veilleront particulièrement à ne pas favoriser directement ou indirectement le recrutement d'un membre de leur famille au sens large (ascendant, descendant ou autre). Ils(elles) s'engagent aussi à ne recevoir aucun cadeau, don ou prêt. Les élu(e)s dénonceront toute tentative d'influence avérée.

Les élu(e)s déclarent avoir pris connaissance de l'article 432-14 du Code pénal relatif au délit de favoritisme dans les marchés et concessions de service public.

Enfin, les élu(e)s renoncent à participer aux débats et aux votes sur toutes les questions, sujets ou dossiers pour lesquels ils(elles) ont un intérêt personnel, familial ou professionnel à l'affaire. Ils(elles) déclarent avoir pris connaissance de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'illégalité des délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil intéressés à l'affaire.

## **Article 2 : Mesures en cas de manquement au devoir de probité**

---

Dans le cas d'une condamnation en cours de mandat pour manquements au devoir de probité (la corruption, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts, le délit de favoritisme), l'élu(e) s'engage à démissionner de ses fonctions.

## **Article 3 : Intérêts, patrimoine et indemnités**

---

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, l'élu(e) s'engage à adresser à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts dans les deux mois qui suivent son entrée en fonction.

## **Article 4 : Défense des lanceur(se)s d'alerte**

---

Les élu(e)s, dans chaque secteur, devront s'appliquer à prendre en considération tout fait ou agissement contraire à la loi ou à l'éthique relevé par un(e) lanceur(se) d'alerte à l'encontre de pratiques constatées ou avérées d'un(e) élu(e) ou d'un membre de l'administration.

A ce titre, l'élu(e) s'engage à nommer un(e) « référent(e) lanceur(se) d'alerte » au sein de l'administration.

## **Article 5 : Moyens mis à disposition des élu(e)s**

---

Les élu(e)s s'engagent à conserver leur intégrité durant leur mandat en ne recevant aucun privilège indu (paiement des frais d'essence, logements, etc.).

Tous les déplacements d'un(e) élu(e) à la charge de la Collectivité se feront par la demande préalable d'un ordre de mission.

Les moyens en personnel et en matériel ainsi que les locaux mis à disposition sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice du mandat.

L'ensemble des indemnités et moyens mis à la disposition des élu(e)s fait l'objet d'une information à la Commission éthique ainsi que d'une information annuelle au moment du vote du budget.

## **Article 6 : Implication et disponibilité des élu(e)s**

Le bon exercice de la démocratie exige investissement et participation des élu(e)s aux différentes instances, condition de l'exercice effectif de leur mandat.

## **Article 7 : Droit à la formation**

Les futur(e)s élu(e)s s'engagent à effectuer, autant que possible, les formations nécessaires à leur mandature.

Aucun(e) élu(e) ne pourra se voir refuser une formation en raison de son appartenance politique.

## **CHAPITRE 2 : DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ÉTHIQUE**

### **Article 8 : Rôle et missions de la Commission éthique**

Afin de garantir l'application des dispositions de la présente charte, une Commission éthique est instituée.

Les membres de la Commission éthique se voient notifier l'ensemble des déclarations d'intérêts des élu(e)s tel qu'indiqué à l'article 3 de la charte éthique de l'élu(e).

Ils(elles) sont informé(e)s des indemnités et moyens mis à disposition des élu(e)s annuellement et doivent, à ce titre, émettre un avis quant à la mise à disposition de ces moyens. L'avis de la commission sera présenté chaque année avant le vote du budget.

Les membres de la Commission éthique se voient transmettre un tableau recensant les absences lors des instances.

La Commission éthique veille à ce que tout document devant être rendu public aux termes de la présente charte le soit effectivement.

Enfin, la Commission éthique peut émettre toute recommandation visant à s'assurer de l'éthique et de la transparence des élu(e)s dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

### **Article 9 : Fonctionnement et réunions de la Commission éthique**

La Commission éthique se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Elle se réunit obligatoirement avant le vote du budget.

Les membres ne peuvent donner mandat à un tiers pour les représenter lors des réunions de la Commission éthique.

Les recommandations et avis doivent faire l'objet d'un vote à la majorité relative.

### **Article 10 : Composition et désignation des membres de la Commission éthique**

La Commission éthique est présidée par le président du conseil exécutif ou par l' élu délégué à la commission éthique.

Elle est composée, en plus, de 4 élu(e)s issu(e)s de la majorité, de 3 élu(e)s issu(e)s de l'opposition et de 13 citoyen(ne)s tiré(e)s au sort, à parité entre les femmes et les hommes.

Seul(e)s les élu(e)s ayant signé la charte peuvent siéger au sein de la Commission éthique.

Les membres de la Commission éthique sont renouvelés tous les deux ans.

### **CHAPITRE 3 : DE L'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE DES ÉLU.E.S**

Les élu(e)s s'engagent à faire application des principes édictés par la présente charte tout au long de leur mandature.

---

## **ANNEXE n°3**

### **-Liste de documents –**

- ***Contributions et documents des représentants de l'Assemblea di a Giuventù (dont le rapport Interstats n°50, Octobre 2022), Association « A Maffia No, A Vità lé », Collectif « Massimu Susini », Association « Le Garde », Association « ABCDE » et la « Plateforme Citoyenne de Corse ».***
- ***Contributions générales du CESEC (transmises le 20 février 2023).***
- ***Documents de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.***

NB :

-Certains documents et contributions figurent dans cette annexe, d'autres, en format « Pdf », sont joints à part, en accompagnement du présent rapport.

-Les comptes-rendus in extenso des cinq réunions tenues sont disponibles auprès du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

**SBARAGLI MAFIOSI**

**DERIVES MAFIEUSES**

**ATELLU N° 2 – ATELIER N° 2**

**SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI**

**SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

***Coordinateur :***

**M. Ghjuvan-Santu LE MAO, Conseiller à l'Assemblée de Corse**

***Co-coordinateur :***

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE**

***Rapporteur***

**Mme Vanina CHIARELLI-LUZI**

**Rapport de synthèse des travaux**

*7 réunions du 4 avril 2023 au 12 juillet 2023 dont une audition conjointe avec  
l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites »*

*Lugliu di u 2023*

## PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION.....	p.4
I Atelier n°2 « Les secteurs économiques particulièrement exposés » ou comment détecter ce que l'on ne voit pas .....	p.9
II-Auditions conduites dans le cadre de l'atelier .....	p.14
II.1 Auditions en lien avec la thématique des déchets et des marchés publics.....	p.14
II.1.1 Audition de M. Don-Georges GIANNI, président du SYVADEC.....	p.14
II.1.2 Audition de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, président de l'Office de l'environnement de la Corse.....	p.17
II.2 « Hors champ » : audition des parlementaires de la Corse et de Mme Clotilde CHAMPEYRACHE.....	p.26
II.3 Auditions en lien avec la thématique foncier, urbanisme et des marchés publics.....	p.32
II.3.1 Audition de M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER de Corse.....	p.33
II.3.2 Audition de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, président de l'agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse.....	p.37
III-Préconisations d'ordre opérationnel.....	p.44
III.1 Préconisations d'ordre général.....	p.44
III.2 Préconisations en lien avec la thématique « Déchets ».....	p.46
III.2 Préconisations en lien avec la thématique « Foncier et urbanisme ».....	p.49

III.3 Préconisations de la SAFER de Corse.....p.51

III.4 Préconisations en lien avec la thématique «Marchés public».....p.55

III.5 Préconisations de la Ligue des droits de l’Homme.....p.57

**CONCLUSION.....p.58**

**ANNEXES.....P.61**

**PROJET**

## INTRODUCTION

Le 23 octobre 1992 le député François d'Aubert<sup>1</sup> dans le cadre de travaux parlementaires tendant à la création d'une Commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la Mafia italienne en France, soulignait déjà :

*« Depuis les assassinats du juge FALCONE et du juge BORSELLINO<sup>2</sup>, on assiste, et c'est heureux, à une sorte de prise de conscience européenne, de la part de l'opinion publique et des instances politiques. ».*

En Corse, l'assassinat de Massimu SUSINI<sup>3</sup> le 13 septembre 2019 a conduit à une prise de conscience. Cette prise de conscience s'est caractérisée par la création de Collectifs qui dénoncent certaines « dérives mafieuses ». Même si ce phénomène n'est pas propre à la Corse puisqu'il s'observe aussi ailleurs, à différentes échelles (régionale, nationale, mondiale), il convient quand même de noter qu'il prend des accents particuliers dus au fait de l'insularité et de la société de proximité. C'est d'ailleurs ce que souligne M. Jean-Toussaint PLANSENZOTTI lors de l'audition des députés<sup>4</sup> de la Corse :

*« /.../ On doit noter en tant que Collectif évidemment que c'est une première en France. La naissance des Collectifs anti mafia ce n'est pas un hasard si ça arrive aujourd'hui ; ce n'est pas un hasard aussi si ça arrive en Corse. Il y a en Corse une culture de la violence, mais il y a aussi une culture de la citoyenneté très vieille en Corse. Je voudrais quand même vous rendre hommage à vous pour votre implication que vous avez au Parlement français sur le péril mafieux, historiquement aussi le travail que vous faites n'a jamais existé auparavant ni sur*

---

<sup>1</sup> Assemblée Nationale, IX législature, du 23 juin 1988 au 1<sup>er</sup> avril 1993

<sup>2</sup> Modifié par nous. Dans le compte rendu de séance Assemblée Nationale (1<sup>er</sup> séance du 23 octobre 1992) on peut « /.../ Depuis les assassinats, du juge FALCONE et Borsalino /.../ ».

<sup>3</sup> Nous renvoyons sur ce point à l'audition de l'ONG LIBERA, conduite dans le cadre de l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » sous la présidence de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA. L'ONG LIBERA a indiqué que le nom de Massimu SUSINI a été inscrit sur la liste des « victimes innocentes » des phénomènes mafieux.

<sup>4</sup> Nous renvoyons sur ce point au compte-rendu de l'audition du 11/05/2023.

*la mafia ni sur grand-chose d'ailleurs et donc ça dit l'importance de ce qui est en train de se passer en Corse [...] Mais si depuis trois ans beaucoup de chemin a été fait c'est aussi énormément grâce à vous ; vous avez porté la voix de la Corse, la voix de Massimu SUSINI, des Collectifs anti mafia au Parlement /.../ ».*

C'est dans ce contexte que les Instances exécutives, délibérantes et consultatives de la Collectivité de Corse ont voulu se doter des aides juridiques et techniques spécialisées pour comprendre ce phénomène dans sa globalité.

La démarche initiée associe les membres de la Société civile représentée à travers six associations et collectifs. Comme cela a été souligné par l'ensemble des participants, il s'agit d'une démarche singulière et unique que la Collectivité de Corse a mis en œuvre. Elle a eu pour effet de renforcer encore plus les attentes des associations et collectifs qui participent activement à ces travaux. Ce constat est attesté par les propos suivants tenus lors d'une conférence de presse donnée le 21 juin 2023<sup>5</sup> qui réunissait une partie des associations et collectifs :

*« /.../ Nous souhaitons que le bilan ne soit pas en deçà de cette prise de conscience mais au contraire qu'il montre que la Corse est en pointe dans ce combat. Et qu'elle est capable de faire des propositions concrètes pour renvoyer à la marginalité cette criminalité /.../ »*

Le cadre réglementaire est fixé par la délibération N°22/162 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une résolution relative aux dérives mafieuses votée à la majorité le 18 novembre 2022.

Cette délibération affirme « *l'aspiration du Peuple corse à vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée* » et que « *cette aspiration est menacée par un*

---

<sup>5</sup> Corse-Matin du 21/06/2023, article « Mafia : montrer que la Corse est en pointe »

*phénomène de dérives mafieuses qui est allé en s'aggravant depuis des décennies ».*

On entend par « *dérives mafieuses* » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens ; et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique.

Pour mener à bien cette réflexion, un cycle de travail de cinq mois, associant les organes de la Collectivité de Corse, et forces vives a été mis en place.

Les travaux se sont organisés autour de cinq ateliers thématiques<sup>6</sup> (installés par la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse le 17 février 2023). Parmi eux, l'atelier « *secteurs économiques particulièrement exposés* ».

Dans le cadre des travaux de cet atelier on a pu constater que la majorité des personnes auditionnées ont relevé l'importance de ce travail.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Office de l'environnement de la Corse souligne :

*«/.../ Il n'y a pas d'un côté la société civile et de l'autre les élus qui en sont l'émanation. Les débats doivent rester sereins au regard notamment du contexte et des questions qui se posent en lien avec les dérives mafieuses », et, rappelant les fuites relatives au rapport du SIRASCO<sup>7</sup> concernant le secteur des déchets, est-*

---

-Atelier 1 « *Ethique et politiques publiques* »,

-Atelier 2 « *Secteurs économiques particulièrement exposés* »,

-Atelier 3 « *Drogues, commerces illicites* »,

- Atelier 4 « *Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale* »,

- Atelier 5 « *Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux* ».

<sup>7</sup> A cet égard il convient de préciser que dans la délibération N°22/162AC les élus « renouvellent, à cet égard, leur demande de communication du rapport de la Juridiction Interrégionale (JIRS) de Marseille, lequel aurait objecté l'existence d'un « système mafieux » en Corse, ainsi que celui du Service d'information, de renseignement et

*ce que les collectivités territoriales en région parisienne, ou ailleurs ont engagé des travaux comme nous le faisons au sein de la Collectivité de Corse ? /.../»*

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Député de la seconde circonscription de Haute Corse, estime :

*« /.../ qu'il est utile que la Collectivité fasse le travail de fond avec les acteurs concernés, les associations, la société civile face au péril de la dérive mafieuse /.../».*

Pour suivre et organiser ces travaux, la coordination de l'atelier « secteurs économiques particulièrement exposés » est confiée M. LE MAO<sup>8</sup>, Conseiller à l'Assemblée de Corse. Il est assisté par Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère à l'Assemblée de Corse, en qualité de Rapporteur.

Sont intervenus :

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE, qui a suivi l'intégralité des travaux.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), qui est intervenu sur la thématique des déchets.

L'Assemblée de Corse, outre le coordinateur et le rapporteur, était représentée par l'ensemble des groupes politiques. Il convient de préciser sur ce point que les associations et collectifs ont très souvent déploré la faible implication des

---

d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) pointant, selon les autorités judiciaires, l'existence d' « entre 20 et 25 bandes criminelles en Corse ».

<sup>8</sup> Il convient de préciser qu'initialement M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE, assurait la présidence de cet atelier, mais dans un souci d'une meilleure répartition entre la Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse la présidence a été confiée à M. LE MAO, Conseiller à l'Assemblée de Corse.

conseillers à l'Assemblée de Corse ainsi que cela a été consigné dans les comptes rendus de séance.

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Corse était représenté par Mme Marie-Josée SALVADORI et sa suppléante Mme Michèle BARBET

L'*Assemblea di a Ghjuventu* était représentée par M. Cyril PERES et M. Lisandru BIZZARI, groupe *Ghjuventù in mossà*

La Société civile, les membres des associations et collectifs représentés sont :

- ABCDE : pas de représentants
- Le GARDE : Mme Dominique RENUCCI, Mme Muriel SEGONDY, Mme Caroline TOMI ;
- La « LDH » : M. Antonin BRETTEL, M. Gérard MORTREUIL ;
- A maffia no à vita le : Mme Elisabeth PIACENTINI, Mme Josette DELL'AVASANTUCCI ;
- Collectif Massimu SUSINI : Mme Manette BATTISTELLI, M. Jérôme MONDOLONI, M. Jean-Toussaint PLASENZOTTI ;
- Plateforme citoyenne : M. Dominique YVON, M. Ghjuseppu MAESTRACCI ;
- U levante : Mme Michelle SALOTTI, M. Dominique GAMBINI ;
- Zeru Frazu : Mme Collette CASTAGNOLI

Mis à part la réunion du 20 avril 2023, nous pouvons considérer que toutes les réunions se sont déroulées dans un climat de respect mutuel de tous les membres.

Sur le fond il est très vite apparu que les sujets des groupes de travail étaient proches les uns des autres, voire similaires, et les discussions ont dévié très

facilement sur les autres thèmes qui étaient analysés par d'autres ateliers, comme l'a souligné la « LDH »<sup>9</sup> :

*« /.../ Au nom de la Ligue des droits de l'Homme on souhaitait faire des remarques et poser des questions, ça concerne d'abord l'intitulé de notre atelier. Nous ne sommes pas l'atelier droit pénal, c'est très intéressant, mais 80% des débats concernent le droit pénal, on a eu le droit de l'urbanisme ; mais les marchés publics et les secteurs concernés je ne les vois pas là-dedans donc il y a des redondances. On aurait dû alors fusionner avec les ateliers concernés, point de méthode qu'il nous apparaît évident de soulever/.../ ».*

\*

\* \*

### **I: L'atelier n°2 « secteurs économiques particulièrement exposés » ou « comment détecter ce que l'on ne voit pas ? »**

L'intitulé de la délibération N°22/162AC du 18 novembre 2022 fait clairement référence à la criminalité « organisée » en faisant référence aux dérives mafieuses. Il apparaît alors nécessaire de préciser ce que l'on entend par criminalité « organisée ». Pour le professeur Michel MASSÉ<sup>10</sup>, « la notion demeure juridiquement très floue et élastique. Peu juridique, elle paraît un objet plus recommandable pour la criminologie et la sociologie (criminelle et politique) ; mais ces disciplines ne parviennent pas non plus, pas encore, à les cerner tout à fait ».

Toujours selon le professeur Michel MASSÉ « l'étiquette de criminalité « organisée » souligne, c'est tout son intérêt, le caractère collectif, prémédité,

<sup>9</sup> Cf. Compte rendu du 11/05/2023 audition de M. Jean-Félix ACQUAVIVA

<sup>10</sup> Michel Massé, *Notes brèves sur la rencontre de deux expressions : crime organisé et espace judiciaire européen*, RCS 2000, P. 469.

*très structuré /.../ et très rémunérateur de tous ces comportements ».* Il est admis que cette notion de criminalité organisée intègre trois catégories, au moins, de criminalités qui ne sont pas sans lien entre elles :

- la première, une criminalité de type mafieux, utilisant la violence, considérée comme l'archétype de la criminalité organisée. Cette criminalité est souvent analysée comme terrifiante et présentant une sérieuse menace pour l'ordre politique, social, économique, culturel...
- La seconde, une criminalité de type politico-administratif, actuellement d'actualité avec les irrégularités dans le fonctionnement des marchés publics, les détournements au profit des partis politiques et la corruption ;
- La troisième, une criminalité plus strictement économique et financière impliquant le monde des entreprises pour des illégalités fiscales, douanières<sup>11</sup>, boursières /.../ incluant ou non des opérations de blanchiment.

Cette définition d'ordre général peut être complétée par les éléments de définitions contenus dans la circulaire du 13 mars 2023 du Garde des Sceaux, qui définit la criminalité organisée en Corse comme suit<sup>12</sup> :

*« Le banditisme corse présente des spécificités caractérisées par un usage systématique de la menace et de la violence doublé d'une injonction du silence. L'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité de l'autorité judiciaire à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique, celle de*

---

<sup>11</sup> Cf. Compte-rendu de séance du 11/05/2023, audition de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Haute-Corse concernant le Code des douanes. Le député ACQUAVIVA a indiqué avoir interpellé le Ministre des Comptes publics, Gabriel ATTAL, sur l'art. 60 du Code des douanes jugé contraire à la Constitution par un jugement du Conseil Constitutionnel. L'objet de sa question au Ministre cible les aspects liés à la lutte contre la fraude.

<sup>12</sup> Nous renvoyons sur ce point aux auditions des Parlementaires et de Mme CHAMPEYRACHE et à la circulaire du Garde des Sceaux du 13 mars 2023.

*l'emprise ou de l'appropriation de territoires et de marchés et par une méthode, celle de la domination par l'intimidation et la dissuasion, mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits. Les phénomènes criminels en action représentent une menace constante sur l'équilibre de la vie politique et économique de l'île et nécessitent un traitement judiciaire adapté »*

Pour aborder les largeurs de cette problématique en lien avec les secteurs économiques exposés, trois thèmes ont été ciblés :

- Les déchets ;
- le foncier et l'urbanisme ;
- les marchés publics et l'économie en général<sup>13</sup> ;

Très vite s'est posé le constat suivant au sein de l'atelier : pour combattre efficacement, il faut connaître et comprendre ce que l'on a en face et avant de lutter contre la corruption, notamment par les lois, il faut bien la connaître. Mais, est-ce que la corruption est réellement mesurable ? Elle est le plus souvent placée sous le signe du « secret », et d'un « concert frauduleux dissimulé »<sup>14</sup>, il est donc difficile de se faire une idée relativement précise du phénomène. Des outils de mesure existent toutefois. L'objectif à atteindre a alors été d'essayer de cibler ces outils pour mieux comprendre la réalité de ces « dérives mafieuses ».

Pour répondre à ces interrogations, les membres de l'atelier N°2 « Secteurs particulièrement sensibles » ont établi ensemble une liste de personnes (élus, fonctionnaires, avocats, universitaires, experts, etc.) qui ont travaillé ou sont en prise directe avec ces problématiques. Il est vite apparu l'existence de fortes

---

<sup>13</sup> Cette thématique a été traitée de manière transversale dans le cadre des auditions conduites.

<sup>14</sup> D.ALLAND et S. RIALS, Dictionnaire de la culture juridique : PUF, Coll. Grands dictionnaires, 2033, P. 304 ;

transversalités avec les travaux conduits par d'autres ateliers, c'est pour cela que des auditions ont pu être menées conjointement.

Les personnes retenues sont les suivantes :

Cadre général / experts :

- Le professeur Antonio PARBONETTI, professeur à l'université de Padoue (pas de réponse) ;
- Déborah PUCCIO-DEN, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du LAIOS-IIAC, Responsable de l'EIT de l'EHESS « Arts et intelligences du silence », Membre du comité éditorial de la revue Droit et société, pas de réponse (pas de réponse) ;
- Marcelle PADOVANI, journaliste et auteur d'ouvrage sur ces questions, (non auditionnée) ;
- M. Michel MINE, avocat du travail pour évoquer la dérégulation des services publics (non auditionné) ;

Auditions déchets :

- Le président du SYVADEC ;
- Les présidents de la CAB et de la CAPA (non auditionnés) ;
- Le président de l'OEC ;

Auditions fonciers/urbanisme :

- Le président de l'AUE ;
- Le directeur de la SAFER de Corse ;
- M. David BRUGIONI (non auditionné) ;
- Le président du TA de BASTIA (en attente de réponse) ;

Auditions Marchés publics/économie :

- Le directeur de la Banque de France (non auditionné) ;
- Le directeur de l'INSEE (non auditionné) ;
- Un représentant de l'Etat (même si l'Etat a décliné les invitations précédentes) ;
- Le président de l'ADEC (non auditionné) ;

**Hors champ :**

- Les parlementaires de la Corse. Ces auditions ont largement dépassé le cadre initial d'étude de l'atelier. Ces deux auditions ont démontré et/ou confirmé le caractère diffus et profond ainsi que la nécessité d'avoir une approche légistique globale pour apporter des pistes de réponses, voire des solutions ;
- Clothilde CHAMPEYRACHE<sup>15</sup>, Maîtresse de conférences HDR au Conservatoire national des arts et métiers. Économiste et spécialiste de la mafia, ses thèmes de recherche se concentrent autour des enjeux et évolutions de l'économie illicite.

**Point de méthode :**

La méthodologie mise en place à travers ces auditions, ainsi que l'ont souligné M. LE MAO et M. PAOLINI, vise à mieux connaître les formes concrètes de corruptions et/ou dérives mafieuses. C'est ce que Pierre LASCOUMES<sup>16</sup>, reprenant les travaux d'Arnold HEIDENHEIMER, nomme la « zone noire » et dans une moindre mesure la « zone grise » où prospèrent des comportements jouant aux marges du civisme et de la légalité, c'est-à-dire aussi la propension que la société et ses acteurs ont à reporter ou non l'infraction. Ce qui pose

---

<sup>15</sup> Nous renvoyons sur ce point au compte rendu établi par Mme Stella ACQUAVIVA dans le cadre de cette audition sous la présidence de Lauda GUIDICCELI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse.

<sup>16</sup> Pierre LASCOUMES, Une démocratie corruptible, arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts, Seuil.

inexorablement la place/le rôle des pouvoirs publics, de l'Etat en tête dans ses attributs régaliens de sécurité aux biens et aux personnes<sup>17</sup>.

La démarche mise en œuvre a pour but de dégager de grandes tendances, dans le respect des préemptions, afin d'essayer de « mesurer » ces atteintes à la légalité par le questionnement structuré autour d'un questionnement logique :

- Le constat : qui ? quand ? Où ?
- La description : qui ? comment ?
- L'analyse : pourquoi ?
- Préconisations : comment faire ?

## II. Les auditions conduites dans le cadre des travaux de l'atelier n°2 :

### II.1 Auditions en lien avec la thématique des déchets et des marchés publics :

Sur les quatre auditions prévues lors de la réunion du 13 avril 2023 deux ont été effectuées et ont permis de poser les constatations et descriptions des « dérives mafieuses ».

#### II.1.1 Audition de M. Don-Georges GIANNI, président du SYVADEC<sup>18</sup> le 20 avril 2023 :

##### Présentation du SYVADEC et activité :

M. Don Georges GIANNI s'est rendu à cette audition accompagné par ses services. Après avoir présenté l'organisation du syndicat en termes de

---

<sup>17</sup> A cet égard la DEL N°22/162AC du 18 novembre 2022 rappelle dans ses considérants : « La demande réitérée aux autorités administratives et judiciaires de l'Etat d'être auditionnées par la Conférence des Présidents, proposition à nouveau déclinée par celles-ci ».

<sup>18</sup> Nous renvoyons au compte rendu de l'audition. ANNEXE

compétences exercées, de périmètre d'intervention et d'activité du syndicat, il a évoqué l'activité du syndicat en matière de prévention et de traitement des déchets en rappelant le cadre légal.

Il a évoqué ensuite la diminution des capacités d'enfouissement, la prévention des déchets et les projets à venir mis en œuvre par le syndicat pour atteindre les objectifs notamment par le biais du tri et la valorisation.

Il a indiqué le fonctionnement et les performances du service en termes d'organisation du service (mode de gestion des équipements et actions mises en place en vue de la diminution et de la prévention des déchets) et les performances environnementales en lien avec les deux centres de tri et de valorisation qui doivent permettre de réduire la quantité de déchets à enfouir. Il a précisé que les deux centres doivent permettre d'effectuer un tri des ordures ménagères résiduelles afin d'en extraire les matières restantes recyclables et valorisées sous la forme de valorisation énergétique (CSR) ou compost.

M. Don Georges GIANNI a également présenté le bilan de la programmation des investissements ainsi que les perspectives à moyen et long terme et le déploiement de nombreuses actions de prévention.

#### Les marchés publics passés par le SYVADEC

Concernant les aspects liés à la commande publique, il a indiqué que le nombre annuel de marchés passés par le syndicat est de 60 marchés par an. Il a évoqué la problématique particulière de l'organisation territoriale en lien avec la répartition du transport des déchets entre les prestataires et précise que les coûts ont baissé ces dernières années en raison d'un marché concurrentiel plus fort.

Concernant le fonctionnement des centres de tri, M. Don Georges GIANNI a mentionné la mise en place d'un marché global de performance. Il a précisé que toutes les procédures de passation de marchés publics sont étudiées en CAO à laquelle participe systématiquement un représentant des services de l'Etat.

### Les questions des membres de l'atelier

A l'issue de l'intervention de M. Don Georges GIANNI les participants à l'atelier ont posé les questions suivantes :

- La délibération du 26 février 2021 et la procédure d'adoption par l'Assemblée de Corse du Plan territorial de gestion des déchets (PTGD), notamment autour du mode de gestion public des déchets
- La place de la CdC et la hiérarchie des normes, le souhait de simplification et de lisibilité du rôle des différents échelons dans le cadre de la gestion des déchets (CdC, EPCI, SYVADEC).
- La demande de communication de documents administratifs.
- Le rôle de la grande distribution dans la collecte des déchets.
- Les modes de traitement des déchets dans le cadre la mise en place d'une économie circulaire. Dans ce cadre sont évoqués les CSR combustibles solides de récupération.
- Le centre de tri de Monte et les capacités de stockage, d'enfouissement.
- Les enjeux économiques et concurrentiels.

Un rappel méthodologique a dû être fait. M. LE MAO a rappelé que l'atelier s'intéresse aux secteurs potentiellement exposés à des dérives mafieuses, en l'occurrence ici celui des déchets, et non à la politique de traitement des déchets dans sa dimension technique.

A l'issue de cette audition, comme proposé par M. GIANNI, un certain nombre de documents a été demandé, par la Plateforme citoyenne au Président du SYVADEC, concernant le marché de MONTE. A ce jour, aucun document n'a été transmis.

II.1.2 Audition de Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, président de l'OEC<sup>19</sup> le 4 mai 2023 :

M. Guy ARMANET a débuté son intervention en posant le contexte et les enjeux du débat.

Il précise que le débat doit se faire en toute transparence. Il revient sur l'intitulé de son intervention, notamment sur l'emploi du mot « audition ». Il indique qu'il vient participer aux travaux de cette atelier conformément aux attributions qui sont les siennes au sein du Conseil exécutif et pour accompagner le PCE dans sa démarche afin qu'elle aboutisse et c'est un devoir d'être là pour répondre aux interrogations.

Il indique être au service de l'intérêt général et servir les intérêts de la Corse avec probité et qu'il est là pour répondre sereinement et clairement à toutes les questions qui lui seront posées en lien avec cette thématique dans ses grandes largeurs.

Il a ensuite rappelé que le Plan Territorial de Gestion et de Prévention des Déchets de Corse (PTPGD) qui a été présenté pour information de l'Assemblée de Corse, suit son parcours dans le cadre de la procédure d'approbation en vigueur.

Il en a précisé les grandes phases : passage devant les instances consultatives,

---

<sup>19</sup> Nous renvoyons au compte rendu de l'audition. ANNEXE

CCES (qui a émis un avis favorable à l'unanimité), CODERST 2A et 2B<sup>20</sup>, et il est aujourd'hui soumis à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale préalablement au lancement de l'enquête publique. À l'issue, il pourra être modifié à la marge avant sa mise au vote, pour approbation, de l'Assemblée de Corse.

Les grandes lignes du plan ont été tracées, qu'il s'agisse des étapes facultatives ou obligatoires de la procédure, entraînant des échanges, notamment à l'Assemblée de Corse et la validation par les différentes instances qui ont eu à prendre connaissance du document en l'état.

M. Jérôme MONDOLONI, pour le Collectif Massimu SUSINI, a souligné que le vote de la délibération N°21/035 du 26 février 2021 approuvant la Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire acte le principe d'une gestion publique de traitement des déchets. Il indique qu'aujourd'hui les centres de tri de Monte et de la CAPA sont gérés par des entreprises privées.

Il a mentionné les marchés de performances qui ont été validés après ouverture des plis. Selon lui, ces marchés ont eu pour conséquence d'attribuer la gestion de ces centres à un groupement d'entreprises pour une durée de 9 ans. Il a pointé une contradiction avec le principe de la « gestion publique » énoncé dans la délibération du 26 février 2021. Il a indiqué que les dérives mafieuses dans ce secteur sont présentes. Il s'appuie pour étayer ses propos sur :

- des déclarations publiques (notamment celle du Maire de Monte),
- les incendies, les assassinats, sur la période entre 2015 et 2022.

Il a évoqué le rapport SIRASCO<sup>21</sup> et indique qu'il pointe des faits connus.

---

<sup>20</sup> A cet égard, il est ressorti que les commissions départementales qui émettent des avis sur les documents d'urbanisme doivent être territorialisées pour gagner en transparence et en lisibilité.

<sup>21</sup> Ces observations sont établies sur la base des « fuites » relatives à certains éléments contenus dans le rapport annuel du service d'information de renseignement d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (Sirasco).

M. ARMANET indique que si la trajectoire n'a pas changé, « *le SYVADEC a lancé deux marchés Monte et la CAPA dans une période intermédiaire* » ; il reconnaît alors que cette temporalité aurait nécessité une actualisation de la démarche afin de réengager la concertation, notamment avec la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, autour des opérations.

S'agissant des procédures de marché global de performance, lancées par le SYVADEC, M. Guy ARMANET précise qu'elles s'inscrivent, légalement, dans le cadre d'une procédure de commande publique. Aussi, le SYVADEC avait toute légitimité pour lancer ces marchés qui donnent la capacité à un privé d'assumer la conception-réalisation et l'exploitation des infrastructures, en lien avec des objectifs chiffrés de performance.

Ces marchés ont été passés parce que le SYVADEC n'a pas l'ingénierie pour en gérer directement les aspects techniques. C'est pour cela que le privé intervient. M. ARMANET a alors indiqué que la formation des jeunes peut être un moyen qui pourra permettre de lutter contre ces dérives, il avance l'hypothèse de l'ouverture, au sein de l'Université, de filières dédiées de formation dans le domaine des déchets<sup>22</sup>

M. Jérôme MONDOLONI a cité l'ouvrage intitulé « *Quand l'argent public d'aujourd'hui fait les profits de demain en Corse* » et sur cette base indique : « *ça permet de comprendre les dérives mafieuses en Corse dans ce secteur, c'est mieux qu'à Naples !* » précise-t-il ! Il revient ensuite sur la position du SYVADEC en disant :

---

Voir aussi un article du journal « Le Monde » du 23 juin 2023 intitulé « Les stratégies françaises du crime organisé ».

<sup>22</sup> Nous renvoyons sur ce point aux travaux et l'atelier N°3 « Drogues, commerces illicites » et aux comptes rendus de l'audition de M. SAUVADET et M. KOKOREFF concernant l'éducation et la formation des jeunes pour contrecarrer ces dérives.

*« Il (Le SYVADEC) a imposé sa vision et les entreprises qui ont remporté le marché de performance vont engendrer d'énormes profits. Cela a été dénoncé dans la conférence du collectif de décembre 2021 et dans deux longs courriers de neuf pages. (...) les Contrats de performances courent pour une durée de 9 ans et ne comportent aucune obligation de résultats sur les tonnes entrantes et sortantes, que la ventilation des coûts est absente, que les obligations techniques (CSR) sont un chèque en blanc. Nous ne connaissons pas les coûts de demain. ».*

Il conclut son propos en disant : *« L'emprise mafieuse elle est là ! Ils sont là ! ».*

Face à ces propos, beaucoup de participants membres de l'atelier s'interrogent sur l'opportunité de l'intervention de l'Etat et donc du régalién.

Ces constatations ont ainsi conduit les membres de l'atelier à décrire le cadre territorial d'action qui conviendrait à certains d'entre eux.

Le cadre territorial matière de gestion des déchets vu à travers les rapports de la Chambre régionale des comptes et le modèle suédois

M. Jérôme MONDOLONI revient sur le fait que les EPCI ont délégué la compétence « déchets » au SYVADEC et il soumet la solution suivante : *« les EPCI doivent retirer leur délégation au SYVADEC et qu'elles reprennent la main par la création de SPL »*, cela constitue selon lui le moyen de droit le plus efficace.

Toutes les Communautés d'agglomérations et de communes ont adhéré au SYVADEC et seulement deux communes échappent au SYVADEC. Le cadre territorial découle du découpage administratif en lien avec les EPCI qui ont récupéré la compétence en matière de déchets. Des cas concertés sont alors posés par les élus en fonction de leurs territoires.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI a fait part des problématiques qui animent la Communauté de communes Pasquale PAOLI au sein de laquelle elle est élue et

évoque les problèmes qui se posent à ce territoire en matière de gestion des déchets en termes humains, techniques, fonciers et budgétaires. Elle revient sur les liens de la Communauté de communes Pasquale PAOLI avec le SYVADEC et souligne : « *une gestion publique au niveau du SYVADEC faciliterait les choses* ».

M. Ghjuvan'Santu LE MAO a fait un retour d'expérience concernant le territoire dont il est élu, la Communauté de communes Fium'orbu/Castellu, et les spécificités qui existent au regard du fait que le centre de Fium'orbu est situé sur le territoire même de la Communauté de communes. Il précise que la gestion des déchets se fait en gestion directe et que le coût de la tonne est à 60 euros, cette gestion se répercute favorablement dans la fiscalité locale avec une taxe sur la redevance des ordures ménagère très basse (8.70%). Ce taux très bas s'explique par la proximité du centre de tri et des effets induits pour la population.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI précise alors que les taux au sein de la Communauté de communes Pasquale Paoli sont de l'ordre de 12 à 18%. Elle indique que la redevance au SYVADEC est de l'ordre de 700 000 euros et que le SYVADEC restitue à la Comcom 160 000 euros. Elle indique alors rejoindre M. Jérôme MONDOLONI concernant l'impact du SYVADEC sur les intercommunalités et indique que le CdC doit prendre en considération ces aspects.

Il faut alors noter que sur notre territoire ce qui ressort c'est l'absence de cohérence d'ensemble. Les 19 intercommunalités avancent à leur rythme. Nous renvoyons alors aux rapports de la Cour régionale des comptes qui peuvent éclairer l'analyse conduite :

- **Un rapport de la CRC du 18 novembre 2021, décision**

Communauté de communes du Centre-Corse (4C), Haute-Corse

La communauté de communes du Centre Corse regroupe 10 communes et 9 795 habitants dont les deux tiers vivent à Corte, sa ville centre. L'établissement exerce en régie la compétence relative à la prévention et la gestion des déchets dont le traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Corse (SYVADEC).

En dépit de l'absence de formalisation d'une stratégie, la prévention et la gestion des déchets se sont améliorées depuis 2015. Les résultats restent cependant en deçà des objectifs fixés tant au plan territorial que national et le coût complet du service hors aides représente le double de la moyenne nationale.

Les charges les plus importantes proviennent de la collecte dont l'organisation n'a jamais été remise en cause.

Le service public des déchets concentre 75 % des dépenses du budget principal. Les produits issus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale appliquée aux professionnels couvrent moins de 60 % des charges du service. L'accroissement des coûts, constaté depuis 2019, a entraîné le fléchissement des indicateurs financiers du budget principal. Compte tenu du faible potentiel fiscal du territoire, la communauté de communes doit renforcer la maîtrise des charges de gestion afin d'être en mesure d'exercer pleinement ses autres compétences.

L'établissement exerce également la compétence de l'assainissement collectif et non collectif. Le budget annexe destiné à individualiser les opérations du service public est affecté par un taux élevé d'impayés. La communauté de communes ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à la couverture de ses besoins d'investissement en raison d'une politique tarifaire inadaptée.

- **Un rapport de la CRC du 10 décembre 2021, décision**

La communauté d'agglomération de Bastia (CAB) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant cinq communes et comptant 59 289 habitants dont les trois quarts vivent à Bastia, sa ville centre. L'établissement exerce notamment la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, issus des activités économiques. La collecte des déchets est assurée en régie tandis que le traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Corse (SYVADEC) dont la communauté d'agglomération est membre.

- **Un rapport de la CRC du 11 octobre 2021,**

Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu (Haute-Corse) « Enquête des juridictions financières sur la prévention et la gestion des déchets ». D'une population totale de 13 136 habitants, la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu se compose de treize communes de la Haute-Corse, situées pour partie en région de plaine et de montagne. Elle a son siège à Ghisonaccia.

L'établissement de coopération intercommunale (EPCI) exerce la compétence relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers sur le territoire intercommunal. La collecte est assurée en régie, en points de collecte de grande proximité (bacs). Le traitement des déchets est réalisé dans le cadre de marchés de prestations pour onze des communes membres. Pour les communes de Ventiseri et Chisa, le traitement reste pris en charge par le syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (SYVADEC). Sans être membre du SYVADEC, la communauté de communes lui confie pour partie la valorisation des déchets recyclables dans le cadre d'une convention.

- **Un rapport de la CRC du 27 juin 2022,**

Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Corse-du-Sud) - Enquête des juridictions financières sur la prévention et la gestion des déchets

La communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe dix communes dont la population connaît une croissance dynamique. Les trois quarts d'entre eux vivent à Ajaccio, la ville centre.

Comme le prévoit la loi, l'établissement exerce la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. La collecte est assurée en régie et le traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (Syvadec) en 2013. Les deux établissements interviennent concomitamment en matière de prévention sans toutefois que les résultats soient quantifiés et le rôle de chacun clairement défini.

- **Un rapport de la CRC du 15/12/2021.**

La communauté de communes du Cap Corse regroupe 18 communes et 6 813 habitants au 1er janvier 2020. Elle exerce la compétence relative à la prévention et à la gestion des déchets, qui absorbe près des trois quarts du budget, 2 millions d'euros (M€) par an, pour traiter environ 5 000 tonnes de déchets chaque année.

Le service public est financé à 53 % par les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale appliquée aux professionnels. Le solde (47 %) est apporté par le budget général. Bien que régulier, ce mode de financement ne permet pas au contribuable-usager d'apprécier le coût réel du service.

En dépit de l'absence de formalisation d'une stratégie, la prévention et la gestion des déchets se sont améliorées entre 2014 et 2020. Les résultats restent cependant en deçà des objectifs fixés aux plans territorial et national.

Le coût du service public est deux fois plus élevé que celui observé en moyenne pour les établissements comparables et la collecte intervient pour les deux tiers dans le coût total. Si les caractéristiques du territoire sont génératrices de dépenses (habitat dispersé, flux touristique, topographie), le déficit d'optimisation des moyens humains contribue à les accentuer.

- La démarche d'amélioration des performances de tri, engagée depuis deux ans, devrait prochainement conduire à revoir l'organisation de la collecte. Les options retenues devront être conciliées avec la maîtrise des coûts, sauf à devoir augmenter les ressources fiscales.

Ce panorama examiné à l'aune des rapports de la CRC permet de se faire une idée plus précise du cadre territorial de gestion des déchets tel qu'il a été décrit, et pose directement la question de la valorisation des déchets qui a été largement débattue même si elle ne rentre pas à proprement parler dans le cadre des problématiques liées aux « dérives mafieuses »<sup>23</sup>.

A cet égard, M. Guy ARMANET a cité l'exemple de la valorisation énergétique sur la base des CSR. Cet exemple se fonde sur les observations d'un voyage d'études effectué en Suède<sup>24</sup>. Les Suédois ont su mettre en place un système vertueux qui fonctionne très bien, seulement 1% des déchets est enfoui.

---

<sup>23</sup> Nous renvoyons sur ce point au compte rendu de l'audition.

<sup>24</sup> Cf. Note OEC du 21 juin 2023 « ... Le déplacement en Suède, dans le cadre du programme ERASMUS+, a constitué une véritable opportunité d'échanger avec des acteurs locaux, spécialistes, de la gestion des déchets. Ces échanges ont été complétés par des visites d'installations opérationnelles, parfaitement intégrées aux territoires et dédiées aux besoins des populations. Ainsi, il a été possible de comprendre comment la Suède a réussi à créer une interaction entre la gestion de des besoins primaires grâce à des infrastructures de proximité avec une rigueur organisationnelle qui permet à ce pays d'être un des leaders mondiaux en termes de performance environnementale, d'économie circulaire et de valorisation des déchets... »

Mme Caroline TOMI a interrogé M. ARMANET sur l'existence en Suède de dérives mafieuses constatées ; « *En Suède, la force publique a neutralisé les appétits en confiant aux EPCI<sup>25</sup> la problématique du traitement.* » précise-t-il.

Il a indiqué ensuite que la CdC et ses établissements publics peuvent s'engager dans une démarche de valorisation énergétique sans le concours du SYVADEC. A ce titre, il précise que l'OEC a passé une AMO, qui a été adoptée par son Conseil d'administration, pour atteindre cet objectif de valorisation des déchets. Il précise sur ce point que la Corse bénéficie de régimes dérogatoires, comme les DOM TOM, qui ouvrent de larges perspectives financières, en termes de rendus électriques.

Le compte-rendu de cette réunion n'a pas été validé à l'unanimité des membres de l'atelier. Le 22 mai 2023 le collectif anti-mafia Massimo SUSINI a publié un communiqué de presse concernant le Plan territorial des déchets que nous joignons au compte rendu de cette réunion dans un souci de transparence des propos échangés.

\*

\* \*

## **II.2 « Hors champ » : auditions des parlementaires de la Corse et de Mme Clotilde CHAMPEYRACHE :**

Sur les six parlementaires de la Corse, deux ont été auditionnés par l'atelier n°2 « Secteurs économiques sensibles » ces auditions sont complétées par l'audition de Mme Clotilde CHAMPEYRACHE qui vient en « éclairage ». Cette audition conjointe avec l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » présidée par Mme

---

<sup>25</sup> Il entend par EPCI, les comtés qui sont l'équivalent des régions françaises. Il y a 21. *Lanstring* : comtés plutôt départements mais de plus en plus assimilés à des régions pour s'aligner à la terminologie européenne.

Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, démontre aussi la transversalité qui peut exister entre les ateliers au regard des thématiques abordées<sup>26</sup>.

M. Jean-Felix ACQUAVIVA, député de la seconde circonscription de Haute-Corse et le Dr Paul-André COLOMBANI, député de la seconde circonscription de la Corse-du-Sud. Les deux députés ont signalé que leur action publique et politique à l'Assemblée nationale, au sein du groupe parlementaire Liberté, indépendants, Outre-mer et territoire (plus connu sous l'acronyme LIOT), les conduit à intervenir de manière conjointe avec aussi l'ensemble des autres parlementaires de ce groupe, ainsi que l'attestent leurs interventions en séances, les projets et propositions de lois en discussion, les interviews qu'ils accordent.

Concernant l'action des députés, M. Jérôme MONDOLONI souligne :

*« ... c'est avec une certaine émotion que l'on vous a écouté, car il y a trois ans on (le Collectif) avait remis un document de vingt-sept pages sur nos propositions de modifications de la Loi. Au cours des discussions vous avez pu remarquer à l'époque qu'on proposait que la confiscation devienne obligatoire comme l'avait demandé le député WARSMANN<sup>27</sup> et comme l'AGRASC l'a réclamé dans son document de proposition dès 2017. Voir aujourd'hui portées ces propositions au Parlement c'est pour nous la confirmation de la légitimité des Combats des Collectifs anti-mafia... »*

Cette audition s'est déroulée le 11 mai 2023 par l'audition dans un premier temps de M. ACQUAVIVA à 10 heures et ensuite du Dr COLOMBANI à 11 heures.

---

<sup>26</sup> Nous renvoyons sur ce point aux travaux et l'atelier N°3 « drogues et commerces illicites ».

<sup>27</sup> Également contacté par l'atelier n°2, ce dernier n'a pas donné de suite favorable aux demandes d'auditions

Au regard des questions posées qui ont dépassé le cadre des thématiques fixées initialement<sup>28</sup>, nous les distinguons à part, puisque, comme l'a souligné Mme E. PIACENTINI, pour le Collectif A mafia no à vita iè, « *les questions posées le sont dans le strict cadre de votre mandat national, au sein du Parlement français* ».

Nous renvoyons au compte-rendu de la réunion ainsi qu'aux éléments transmis postérieurement par les députés.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Discussion concernant le dernier rapport SIRASCO,
- les projets de lois à venir concernant : la circulaire du 13 mars 2023 du Garde des Sceaux sur la criminalité organisée,
- la proposition de loi du député WARSMANN<sup>29</sup> concernant les confiscations et le rôle de l'AGRASC ;
- la création des Cours d'assises composées de magistrats, le statut de repent, le statut de « coopérateur de justice », les saisies et confiscations *ante* et *post* mise en examen,
- la lutte contre le blanchiment, l'économie de la rente, les marchés publics,
- le foncier et l'urbanisme, la planification, les résidences secondaires. Les outils législatifs à mettre en œuvre pour lutter contre ces dérives dans les documents de planification (urbanisme règlementaire) et par la mobilisation d'outils opérationnels adaptés (fiscalité, droit de préemption, etc.) et les demandes à formuler dans le processus lié à l'autonomie<sup>30</sup>

---

<sup>28</sup> Dans la mesure où les problématiques ont été abordées de manière globale avec une mise en perspective avec l'action conduite par le Législateur dans le cadre de la « fabrique de la loi ».

<sup>29</sup> Les deux députés ont indiqué que les travaux parlementaires visant à favoriser l'arsenal juridique sont suivi au sein de leur groupe par le député des Ardennes Jean-Luc WAARSMANN, qui est à l'origine, avec le député Guy GEOFFROY et d'autres députés, de la loi visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale adoptée le 9 juillet 2010.

<sup>30</sup> Nous renvoyons sur ce point à la délibération N°23/089AC du 5 juillet 2023. AUTONOMIA.

- le modèle italien. Des comparaisons ont été réalisées en ce qui concerne la législation italienne (articles L 450-1 du Code pénal français et article 416-bis du Code pénal italien)<sup>31</sup> ; les mesures prises par l'Italie et l'Irlande en matière de confiscation de prévention,
- la notion « d'espace judiciaire européen » a été aussi abordée sous le prisme du droit des marchés publics à travers l'exemple du dispositif Lyon-Turin<sup>32</sup> et les actions de collaborations entre Etats membres de l'Union européenne, des critères de sélection des entreprises et plus largement sur la mise en place d'une législation anti-mafia au niveau européen inexistante à ce jour dans les textes normatifs. M. le Député COLOMBANI indique être entièrement favorable à la création d'une législation anti-mafia européenne et précise :

*« /.../Il semblerait qu'au moment où j'écris ces mots, que la Commission Européenne travaille d'ores et déjà au déploiement d'outils juridique de lutte contre la mafia, notamment à travers la rédaction d'une directive qui devra permettre la confiscation des produits du crime/.../ »*

Au regard de questions posées, notamment par les membres des Collectifs anti-mafia, M. le député ACQUAVIVA a indiqué :

*« /.../ Il est utile que la Collectivité de Corse fasse le travail de fond avec les acteurs concernés, les associations, la société civile face au péril de la dérive mafieuse ». Le député COLOMBANI a précisé : « Au-delà de la simple question de la situation en Corse, qui est naturellement au cœur de préoccupations, il est essentiel pour moi de rappeler (...) qu'il s'agit d'une problématique à la dimension*

---

<sup>31</sup> Nous renvoyons sur ce point à l'audition de Mme CHAMPEYRACHE et aux demandes visant à approfondir cette question par une analyse juridique de droit comparé des deux législations et la manière dont elles se sont construites.

<sup>32</sup> A ce sujet voir les rapports du GAFI et les cinq directives européennes qui sont la base de la réglementation. Elles constituent un corpus international de règles très détaillées pour les Etats.

*nationale, européenne et mondiale ; c'est là aussi tout l'enjeu de porter devant les institutions nationales un sujet qui concerne directement ou indirectement l'ensemble des territoires que nous représentons collectivement /.../».*

Concernant les moyens humains et les outils de lutte :

Le député Jean-Félix ACQUAVIVA évoque l'organisation des services et la nécessaire évaluation de leur action. Il précise que dans une société de proximité<sup>33</sup> comme la Corse il faut se servir de cette proximité comme une force et non plus comme une contrainte ; il faut que la politique pénale soit expliquée aux élus de la Corse par les services de police et de justice, que le législateur impose une obligation contradictoire d'évaluation auprès des élus et la société pour faire vivre une politique. Il parle de pacte politique et social qui permet de resserrer les liens. Il précise alors que : *« ces questions devront aussi être abordées dans le processus avec Beauvau, les outils mais aussi la qualification du délit d'organisation mafieuse. La discussion politique avec Beauvau doit aborder le régalien, c'est-à-dire ce que doit faire l'État en Corse, ce qui lui incombe en termes de mise en place d'arsenal juridique, de politique pénale. Il souligne que la réponse n'est pas seulement légistique, cette réponse est aussi en lien avec la volonté et les moyens mis en œuvre pour y répondre et juguler le plus possible les ressources que les bandes tirent de ces dérives »*. Il étaye ses propos en s'appuyant sur un exemple concret celui de l'urbanisme et du foncier ; pour lequel il dit :

*« Je suis favorable à :*

*- un droit de préemption stratégique renforcé (processus qui casse les limites de la valeur) ;*

---

<sup>33</sup> Notion importante dans la cadre d'étude. Nous renvoyons sur ce point aux travaux et l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » et aux comptes rendus de l'audition de M. SAUVADET et M. KOKOREFF

*- la fiscalisation dans certaines zones de la spéculation foncière (taxe sur les plus-values immobilières (amendement Loi de finances) soit taxe sur les flux de transaction à partir de certains seuils ;*

*- la création de zones dédiées où il ne peut plus y avoir d'accession en résidences secondaires.*

*Ce cadre-là répond à des politiques publiques autres que celles qui nous préoccupent aujourd'hui, mais elles auront pour effet de donner des messages de la Collectivité de Corse, instance délibérante, sur la dépossession par les solutions avancées. N'est-ce pas là le vœu des associations et des collectifs dans la mesure où les flux financiers importants sont propices au blanchiment d'argent? ».*

*Le député COLOMBANI précise la nécessité de renvoyer « /.../ l'Etat face à la responsabilité qui est la sienne d'assurer ses missions régaliennes, et donc en l'espèce d'assurer la Justice en Corse (...) Il est important de souligner l'importance déterminante de la politique menée par l'Etat. L'exercice du contrôle de légalité par son représentant direct, ainsi que le renforcement des effectifs de la Justice relèvent strictement de sa compétence et sont soumis à la volonté politique qui l'anime. Il est pourtant grand temps de doter les juridictions compétentes d'outils adaptés à la lutte contre le banditisme/.../ ».*

Les aspects abordés lors de ces auditions dépassent largement le champ d'étude de l'atelier d'où l'intitulé « hors champ ». Cependant ils ont permis d'éclairer les débats et de constater, d'une part que nous manquons cruellement d'éléments pour analyser ces phénomènes dans leur globalité et d'autre part la nécessité d'approfondir l'analyse, par la constitution d'équipes de spécialistes, pour apporter les justes réponses aux problèmes qui se posent au regard de la spécificité de notre territoire et ainsi éviter de tomber dans des généralités ou

des lieux-communs. Pour essayer de mieux cerner notamment les phénomènes liés au blanchiment, à la criminalité organisée en lien avec la JUNALCO<sup>34</sup> et voir comment les circuits de l'économie normale servent de mécanisme pour blanchir de l'argent d'origine illégale. C'est d'ailleurs ce que confirme Mme Clotilde CHAMPEYRACHE<sup>35</sup>, spécialiste des mafias et notamment italiennes qui nous a expliqué avoir besoin d'éléments concrets pour qualifier la réalité corse de « Mafia » au sens italien ou des Yakuzas japonais. Un positionnement également adopté par Monsieur Michel KOKOREFF<sup>36</sup> pendant son audition.

### **II.3 Auditions en lien avec la thématique foncier et urbanisme et des marchés publics :**

Nous avons distingué à part les auditions des parlementaires au regard de leur dimension globale comme indiqué ci-dessus ; mais aussi au regard des demandes d'adaptations législatives et réglementaires que les députés ont porté ou vont porter pour lutter contre ces « dérives mafieuses ».

Sur les trois auditions prévues lors de la réunion du 13 avril 2023 deux ont été effectuées et une a été rajoutée au regard des demandes de certaines

---

<sup>34</sup> Issue de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, la section J2 de la JIRS-JUNALCO du parquet de Paris constitue une forme de réponse, à la fois ancienne et nouvelle, aux défis posés par les évolutions contemporaines de la criminalité organisée financière. Prenant place au sein d'une architecture déjà complexe, elle constitue un dispositif innovant d'action publique et d'organisation susceptible d'accroître la capacité de riposte des forces répressives. Section jeune cependant, elle conduit son action avec la double contrainte de son héritage et de son développement.

<sup>35</sup> Dans un récent article intitulé « *Mafias : Le paradoxe de la légalité* » paru dans la revue Etudes de février 2023, N°4301, Mme C. CHAMPEYRACHE indique : « /.../ Nous assistons à une inquiétante expansion des mafias dans le monde. Même si les véritables mafias sont relativement rares, elles sont solidement installées dans le paysage criminel et leur dangerosité provient de la situation de leurs agissements à la frontière entre le légal et illégal. C'est pourquoi lutter contre elles s'avère particulièrement difficile/.../ ».

<sup>36</sup> Nous renvoyons sur ce point à l'audition de M. Michel KOKOREFF, conduite dans le cadre de l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » sous la présidence de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

associations et collectifs, à savoir celle du président du Tribunal administratif de Bastia<sup>37</sup>.

### II.3.1. Audition de M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER de Corse

#### **La SAFER de CORSE missions et perspectives :**

L'audition de M. VALLECALLE, directeur de la SAFER, comme celles des députés, doit être rattachée aux travaux relatifs aux évolutions institutionnelles qui réservent une large part aux aspects liés au foncier et à l'urbanisme<sup>38</sup> ; à cet égard la demande d'extension du droit de préemption de la SAFER pourrait être une réponse apportée pour lutter contre certaines dérives constatées dans ce secteur.

La SAFER Corse est une société anonyme à but non lucratif qui exerce des missions d'intérêt général sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. L'objectif de la SAFER est de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural par l'exercice de quatre missions définies par l'art. L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime. Une de ses missions est d'assurer la transparence du marché foncier rural.

Ainsi que l'a souligné M. Antoine VALLECALLE, en Corse, le marché foncier notifié à la SAFER en 2022 était constitué de 1515 transactions, reposant sur 3 477ha pour une valeur totale de 357 285k€. Si ce marché est assez stable en nombre et en surface, la SAFER Corse a constaté une forte augmentation de sa valeur depuis sept ans, puisqu'elle est passée de 154 371k€ à 357 285k€ entre 2015 et 2022. Cette augmentation est essentiellement générée par la croissance exponentielle des marchés des terrains de loisirs et des maisons à la campagne.

---

<sup>37</sup> Nous renvoyons au courrier d'invitation et de demande d'éléments. ANNEXE

<sup>38</sup> Nous renvoyons sur ce point au rapport AUTONOMIA, présenté par M. le Président du Conseil exécutif de Corse le 4 juillet 2023.

Parallèlement, on note également une raréfaction et une financiarisation du marché foncier agricole. En cause des fortes pressions foncières en zones de plaines, littorales et périurbaines (étalement urbain, artificialisation des, activités touristiques, etc.) qui engendrent souvent une mise en attente spéculative des terres de la part des propriétaires ainsi qu'un changement d'usage des sols. En zone de montagne, le foncier qui possède une faible valeur agronomique est aussi très morcelé et indivis.

Tous ces éléments entraînent une faible mobilité foncière, ou à des prix qui ne sont pas en adéquation avec les activités agricoles. Par conséquent, l'offre foncière ne permet pas de répondre à la forte demande d'installation.

#### Le droit de préemption de la SAFER

La SAFER est destinataire par les notaires de toutes les déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) qui se situent dans son périmètre d'action. Elle dispose d'un droit de préemption encadré par les articles L.143-1 et 143-1-1 du CRPM grâce auquel elle peut réguler, maîtriser et réorienter le foncier rural. Ce droit peut s'exercer selon trois modalités :

- Préemption au prix ;
- Préemption en révision de prix ;
- Préemption partielle.

La préemption partielle instaurée par la loi du 13 octobre 2014 (LAAF) offre la possibilité à la SAFER d'exercer partiellement son droit de préemption sur un bien pour lequel elle dispose d'un droit de préemption lorsque celui-ci est vendu de manière concomitante avec un bien pour lequel elle ne dispose pas d'un droit de préemption. Ex : lors de la vente d'une maison d'habitation accompagnée de

terres agricoles la SAFER peut réaliser une préemption partielle sur les terres agricoles.

Néanmoins elle est parfois limitée dans l'exercice de ce droit par deux éléments:

- L'existence d'un droit de préemption ou de préférence prioritaire au sien (espaces naturels sensibles, zone de captage, indivision, fermier en place, etc.) ;
- L'utilisation d'artifices juridiques visant à contourner le droit de préemption de la SAFER : cession partielle de parts sociales, baux de complaisances, démembrement de propriété, etc.

De plus le mécanisme de la préemption partielle donne la possibilité au vendeur de refuser la proposition de la SAFER et de lui demander d'acheter le tout au prix et conditions initiales. Par conséquent ce droit ne permet pas de lutter efficacement contre l'augmentation des prix de la terre et la consommation masquée des terres agricoles et naturelles.

#### La régulation et la reconquête des terres en friches. Un moyen de lutte...

A la vue des éléments de contexte et pour répondre à la forte demande d'installation sur notre territoire, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une stratégie efficace pour libérer plus de foncier agricole.

L'objectif est de maîtriser plus de foncier à des prix compatibles avec les activités agricoles. Pour y arriver, il est impératif d'assurer la régulation du marché foncier par un renforcement du droit de préemption de la SAFER afin de limiter les pratiques de prix mais aussi maîtriser et orienter du foncier en faveur des activités agricoles et plus particulièrement l'installation de jeunes agriculteurs.

En parallèle, il est primordial de reconquérir les terres en friches pour libérer et valoriser ces espaces. En effet, la réinsertion de ces terres dans un système de

production entrainera une baisse de la pression foncière et limitera de manière mécanique l'augmentation des prix du foncier agricole<sup>39</sup>.

### **La gouvernance de la SAFER et la représentation de la Collectivité de Corse :**

Pour mémoire, la SAFER est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 administrateurs. Son organisation et son fonctionnement sont définis au 1° du II de l'article L. 141-6 du Code rural et de la pêche maritime. Les représentants de la Collectivité de Corse siègent au sein du deuxième collège : des représentants élus des collectivités territoriales de la zone d'action de la SAFER et le cas échéant, des établissements publics qui leur sont rattachés. Dans un courrier en date du 7 février 2018, le Président du Conseil exécutif de Corse sollicité dans le cadre du renouvellement de la gouvernance de la SAFER rappelle :

*« /.../ après en avoir délibéré en Conseil exécutif, celui-ci exprime son attachement à une représentation équitable de la Collectivité au sein du Conseil d'administration de la SAFER comme suit :*

#### **Deuxième collège (collectivités et établissement publics) :**

- *le Président de l'Office de développement agricole et rural de Corse ;*
- *le Président de l'Office foncier de Corse ;*
- *le Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse ;*
- *le Président de l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse ;*
- *deux conseillers à l'Assemblée de Corse.*

#### **Censeurs :**

---

<sup>39</sup> Nous renvoyons sur ce point aux travaux et l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » et aux comptes rendus de l'audition de M. SAUVADET et de M. KOKOREFF concernant l'éducation et la formation des jeunes pour contrecarrer ces dérives.

- trois conseillers à l'Assemblée de Corse<sup>40</sup>.

Soit neuf sièges au total /.../ ».

Concernant la représentation de la Collectivité de Corse et l'implication des élus nous renvoyons aux procès-verbaux du Conseil d'administration de la SAFER.

### II.3.2. Audition M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse en réponse à une question de Mme PIACENTINI apporte les précisions suivantes :

« /.../ Aujourd'hui, ce que fait l'AUE, ce que fait la SAFER, ce que fait l'Office foncier, ce que fait le GIRTEC, c'est autant d'organismes qui agissent pour essayer de réguler le marché foncier agricole, immobilier.

Ils mènent un certain nombre d'actions en matière d'aménagement du territoire ça a été rappelé. Mais pour autant si l'objectif peut apparaître commun, les missions sont quelques peu différentes. [...]

Il faut arriver à travailler en meilleure synergie. Et là, je vous rejoins tout à fait. Il faut qu'on réfléchisse peut-être à la création d'un pôle foncier immobilier qui ne ferait pas disparaître les structures actuelles parce qu'elles ont le mérite d'exister ; pour certaines, de fonctionner plutôt bien, d'avoir des premiers résultats. Par contre, travailler en meilleure synergie, réfléchir ensemble à la fois sur les diagnostics, ça a été rappelé par M. Vallecalle.

On a des données à la SAFER qui sont très intéressantes.

On a des données au niveau de l'AUE qui permettent aussi d'objectiver les choses de manière très pertinente.

---

<sup>40</sup> Voir concernant la représentation de l'Assemblée de Corse la délibérations 21-165 AC du 1er/10/2021.

*Il y a des données au niveau de l'État à l'INSEE et au sein de ses services déconcentrés, notamment sur les permis de construire, dont on n'a pas accès à ce jour. Il faudrait qu'on y ait accès, notamment si on va réviser le PADDUC et entrevoir des évolutions et législatives et réglementaires voire institutionnelles ; mais je mets ça de côté.*

*On a déjà un certain nombre de données qui permet d'objectiver les choses sauf qu'elles sont malheureusement un peu trop éparpillées et que c'est vrai que le travail reste encore un peu trop en silo entre les différents organismes où la CdC est partie prenante. On a eu le pôle, il y a le « fonds SAFER » ; je l'appelle comme ça entre guillemets, et une relation étroite avec l'ODARC, entre la SAFER et l'ODARC.*

*Ça a été aussi rappelé, l'Agence d'urbanisme, bien sûr, travaille en étroite collaboration avec l'Office foncier.*

*Il faut savoir qu'ils n'ont pas été créés tous de la même manière. Certains par la loi, certains par délibération de l'Assemblée de Corse, chacun a un peu son histoire.*

*Mais ce travail, je dirais collaboratif, il est nécessaire à la fois pour le diagnostic et pour envisager un certain nombre de dispositifs d'évolutions, et c'est pour ça que je me félicite de la demande de M. Plasenzotti et des propositions qu'on pourra avoir de la SAFER qui permettraient d'améliorer les choses en matière, par exemple de préemption sur l'état agricole.*

*Parce que ça peut nous servir aussi à nous, à la Collectivité de Corse, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, pour faire un certain nombre de propositions pour renforcer le droit de préemption en matière de foncier constructible également pour des opérations d'aménagement. Et là je rejoins également les remarques précédentes des opérations d'aménagement où y a des besoins, par exemple, la*

*classe de logements sociaux. On sait quand même le besoin en triangle : de logements sociaux, d'espace public et de services publics.*

*Donc cette réflexion, il faut qu'elle soit globale. On a une fenêtre de tir avec la révision du PADDUC donc c'est bienvenu qu'aujourd'hui on ait un certain nombre de propositions, après on en discutera, on arbitrera, on les mettra au débat mais en tout cas ça va dans le sens aussi du processus qui s'ouvre avec l'État, donc ça c'était sur le premier point*

*Oui, il y a un certain nombre d'organismes aujourd'hui qui sont partie prenante de cette problématique ; il y a aussi des acteurs de la Société civile dont vous faites partie. À un moment donné, il faut qu'on arrive à travailler en meilleure synergie pour qu'on trouve une organisation qui nous permet à la fois d'échanger nos données, de mettre en commun nos propositions et d'avoir, je dirais, une feuille de route et une trajectoire commune. Enfin, un canevas de propositions qui englobe l'ensemble des problématiques.*

*M. Antoine VALLECALLE l'a dit, il a beaucoup travaillé avec le député Michel CASTELLANI, le député Jean-Félix ACQUAVIVA travaille, vous le savez, il a fait un certain nombre de propositions. Donc voilà comment on arrive à consolider tout ça et à en faire, je dirais, une doctrine commune pour lutter efficacement contre ces phénomènes-là de spéculation immobilière/foncière et en corollaire les dérives mafieuses. Elles sont la conséquence d'un certain nombre d'opérations illicites qui génèrent des profits par des opérations illicites de drogues, trafic d'armes, etc. Donc les trafics classiques de la criminalité organisée qui sont ensuite blanchis dans les économies, traditionnelles du commerce, la restauration en premier lieu, on a l'immobilier ensuite, probablement le secteur des déchets, enfin l'économie je dirais « légale ».*

*Se pose aussi une problématique du contrôle de légalité. Quand le contrôle de légalité s'exerce dans certains domaines, là encore, beaucoup de choses ont été relevées qui posent finalement quelque part le rôle de l'appareil d'Etat ; en disant finalement que c'est à eux de faire ce travail, et ce n'est pas pour se dédouaner de nos propres responsabilités, je le dis aussi avec la même force que je dis que peut-être pendant un certain temps, le contrôle de légalité, ne s'est pas exercé de manière assez efficace en Corse et je crois qu'on peut remonter même avant le PADDUC pour constater cela. »*

Sur des aspects plus institutionnels en lien avec l'organisation de la Collectivité de Corse et de satellites (Agences et Offices) Mme PIACENTINI indique que le Collectif A mafia no à vita iè « souhaite très fortement que les secteurs sensibles, soient exclusivement gérés par le secteur public et qu'ils deviennent des grands services de la Collectivité de Corse. /.../ La Chambre régionale rappelle depuis fort longtemps que les missions des agences et offices relèvent de la gestion directe de la CdC et ne sont pas des EPIC ».

En réponse à cette demande M. PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, président de l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse apporte les précisions suivantes<sup>41</sup> qui ont donné lieu aux échanges suivants ; que nous reproduisons : « /.../ je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous Mme PIACENTINI , sur votre analyse, du moins, quand vous dites qu'on n'a pas pris en compte les préconisations de la Chambre régionale des comptes. Moi je vous donne ce que je connais le mieux, l'AUE. Le dernier contrôle de la Cour régionale des comptes sur l'AUE date de la période 2012/ 2018.

---

<sup>41</sup> Pour une complète information nous renvoyons au compte rendu de l'audition de 17/05/2023 annexée au présent rapport.

Généralement, la Cour régionale des comptes, que fait-elle ? Elle fait un rappel au droit, elle peut faire des recommandations, elle peut faire des observations. Le rappel au droit, c'est : « mettez-vous en conformité, sinon article 40 ». La CRC peut faire aussi des recommandations, c'est un niveau aussi important de réserves sur le fonctionnement d'une institution.

Sur la période 2012 – 2018, et j'en parle aisément, je n'étais pas président de l'AUE et c'était même les mandatures précédentes avant celles de Gilles SIMEONI.

Pas de rappel au droit, pas de recommandation, seulement 3 observations dont 2 qui sont levées et suite à au dialogue avec la Cour régionale des comptes, bref une observation qui concerne la composition, la représentation au sein de la gouvernance (CA et bureau de l'agence). Donc, pour vous dire que c'était un contrôle de la Cour régionale des comptes qui s'est plutôt bien passé.

Sur la question des EPIC et des EPA. Là aussi c'est vrai que systématiquement la Chambre régionale des comptes dit aux agences et offices, vous avez le statut d'établissement public, industriel et commercial mais vous exercez des activités d'établissements publics administratifs.

Sauf que ce n'est pas le cas pour l'Office hydraulique qui génère des recettes et à une activité commerciale, donc qui est un vrai EPIC, et ce n'était pas le cas pour l'agence d'urbanisme et d'énergie. Puisque si c'était vrai, je dirais jusqu'en 2018, moment du dépôt du rapport de la Cour régionale des comptes, ce n'est plus vrai aujourd'hui puisque l'AUE facture un certain nombre de prestations industrielles et commerciales, en substitution d'EDF sur des opérations de rénovations énergétiques, de conseils, etc., et génèrent des recettes. Des recettes importantes : l'an dernier c'était 300 000€ parce qu'on a buté mais ça va se

chiffrer à 1, 2 voire 3 millions d'euros dans les années à venir. Si tout se passe bien. Donc ça c'est pour les activités commerciales de l'Agence en plus des prestations qu'elle offre aux communes en matière d'aménagement, etc., là aussi pour se mettre en conformité avec la Cour régionale des comptes et sur les doublons entre l'agence d'urbanisme et la Tutelle on a essayé aussi de clarifier les choses. Mais ça, on y reviendra par la suite, l'Agence a été la cheville ouvrière du PADDUC (version 2015).

On pouvait lui reprocher d'être juge et partie parce que : soit elle accompagnait les communes dans la rédaction des documents d'urbanisme et ensuite elle rédigeait l'avis PPA de la collectivité de Corse, dans ces cas-là, elle était au départ à la fois le Conseil et le censeur. Donc ça posait un problème parce que si on se fait payer pour une prestation de service, d'accompagnement et de conseil et que derrière on mettait un avis négatif, le maire de la commune n'aurait pas compris. Il faut bien différencier : l'activité de l'Agence, une activité normale d'une agence organisme de conseil et d'accompagnement. Même si on ne va pas en substitution des bureaux d'études qui font un autre travail ; de l'activité de personnes publiques associées de la collectivité de Corse aujourd'hui, les avis PPA sont rédigés par la collectivité de Corse non plus par l'AUE ; même si l'Agence apporte son aide et sa connaissance.

Voilà pour la prise en compte des recommandations du dernier rapport de la Cour régionale des comptes concernant l'agence d'urbanisme, l'énergie.

Donc je ne vais pas vous dire que tout est parfait mais globalement les choses se passent plutôt bien. La commission de marché, la CAO, dix membres où sont représentés : les payeurs publics, un membre de la répression des fraudes. On y reviendra si vous voulez, mais tous les éléments sont bien sûr à votre disposition, mais on a que des petits marchés. On n'est pas les services des routes de la

*Collectivité de Corse ou les services des bâtiments où les marchés sont sur des montants très importants. Voilà ce que je voulais vous dire pour répondre aussi à la question commune /.../ ».*

Mme PIACENTINI, Collectif A mafia no à vita iè , indique alors :

«/.../ J'ai une précision, je suis désolée M. PAOLINI mais vous êtes un établissement public administratif et ça a été confirmé par la Cour d'appel de Marseille.

Tous, à l'exclusion de l'Office hydraulique et encore avec des réserves. Je sais de quoi je vous parle, puisque j'en ai été son comptable plus de 8 ans donc je connais bien le problème et d'autant plus que votre plan comptable n'est pas un plan comptable d'un EPIC.

Si vous étiez un EPIC réellement, je vous le dis tout de suite, moi j'aurais été comptable, payeur régional, j'aurais rejeté les mandatements car ils ne sont pas conformes au plan comptable des EPIC.

Voilà, donc, moi je me demande simplement de vous conformer à la préconisation qui a été validé par la Cour d'appel de Marseille.

Le fait de diluer, et ce que je dis vous avez X établissements, et moi je reviens au sujet qui nous préoccupe, qui est le problème de la MAFIA, quand vous avez plusieurs offices, organismes, comme ça, vous diluez le travail, ce n'est pas concentré, on sait plus qui est responsable, lesquels sont rattachés effectivement à la CdC, ce n'est pas le Président de l'Exécutif de Corse qui est responsable. Ce sont les Ordonnateurs donc les directeurs qui sont responsables. C'est compliqué, on ne sait pas qui porte la responsabilité, M. PAOLINI, je suis désolée, vous ne signez pas les mandats et les paiements /.../ ».

En réponse M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE, indique :

« /.../ Oui, les présidents des Agences et offices ne sont pas ordonnateurs, ça c'est une réalité.

Ce sont les directeurs qui sont ordonnateurs. Les présidents sont, vous le savez nommés par le Président du Conseil exécutif.

Les services de la Tutelle veillent sur les agences et on pourra revenir sur les procédures d'exercice de la Tutelle sur les Agents et offices.

Pour ma part, je voudrais vous adresser, si vous voulez bien, le dernier rapport d'activité de l'Agence d'urbanisme d'énergie. Comme ça, vous pourrez prendre connaissance des activités commerciales de l'Agence qui sont nouvelles et qui montrent aussi une évolution et la prise en compte des remarques justement de la Cour régionale des comptes. En effet, ce qui était vrai à mon avis en 2018, 2019, 2020, on pouvait assimiler les activités de l'agence à des activités des établissements publics administratifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais moi je vais citer simplement Mme la Payeur de Corse, Mme TABLEUR, que vous devez probablement connaître, qui a dit au dernier Conseil d'administration, devant tous les administrateurs de l'Agence, alors vous voyez que ça diverge, même, et je sais que vous êtes une professionnelle du domaine, Mme Tableur a salué la bonne tenue des comptes et en disant que tous les indicateurs étaient au vert en précisant, ce n'est pas parfois le cas partout, donc voilà, l'avis des services de l'État et de la trésorerie sur la manière dont l'AUE gère ses comptes et instruit les dossiers, notamment les dossiers européens /.../ »

### **III. Préconisations d'ordre opérationnel :**

#### **III.3.1 Préconisations d'ordre général**

Dans le cadre de ces auditions il est ressorti :

- la nécessité de renforcer le Contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et des établissements publics soumis au contrôle de légalité, dans le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, en particulier en ce qui concerne le secteur de l'urbanisme (documents de planification et autorisations d'urbanisme) et création d'un portail permettant de mettre à disposition les observations du contrôle de légalité sur ces actes;
- la fusion sous l'égide de la Collectivité de Corse de l'ensemble des commissions départementales qui donnent des avis dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (CODERST, CDAC, etc.) et réflexion relative à la constitution d'une instance qui coordonne l'ensemble (Conseil des sites, CTPENAF, CODREST, CDAC, etc.) dans un souci d'une meilleure lisibilité et de plus de transparence en ce qui concerne les avis rendus ;
- la nécessité de renforcer la formation et l'éducation des jeunes en favorisant l'ouverture de filières spécifiques ainsi que cela ressort des auditions de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse et de M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER dans les préconisations. Propos confirmés par des universitaires auditionnés dans le cadre de l'atelier n°3 « Drogues, commerces illicites » spécialiste de ces questions ;
- de développer la DATA et de disposer de bases de données mutualisées (à cet égard, voir les travaux du Prof Antonio PARBONETTI) et mettre en œuvre l'évaluation des politiques publiques<sup>42</sup>. Voir aussi sur ce point les préconisations de l'ONG Libera auditionnée dans le cadre de l'atelier N°3. Il ressort que l'ensemble des participants de l'atelier demande que des mesures concrètes soient mises en œuvre par la constitution de bases de

---

<sup>42</sup> La majorité des Collectifs et Associations sont favorables à cette préconisation.

données au regard du constat préalablement posé et comme nous allons le voir dans le déclinaison des préconisations d'ordre opérationnel.

- le collectif anti-mafia « A mafia no a vita iè » a formulé les recommandations générales suivantes<sup>43</sup> :

*« En complément des actions à mener au niveau national pour faire modifier les lois, nous nous sommes attachés à être pragmatiques et à identifier les leviers à activer au niveau local qui relèvent du temps court. Ces actions sont de la seule compétence locale et ou d'aménagements de mise en application de certaines lois.*

*Pour rappel les points les plus importants :*

*Pré-requis indispensables : protéger la sphère publique en inscrivant dans le marbre la gestion des secteurs sensibles par les acteurs publics: transports, déchets, gestion de l'eau, énergie.*

*Mise en place d'un pôle financier spécifique pour la Corse mais basé sur le continent.*

*Renforcement pour la sphère publique des services de la CRCC et contrôles de légalité, dispositif particulier pour les marchés publics etc.*

- Le collectif anti-mafia « Massimu SUSINI »<sup>44</sup> demande la création d'une Commission d'enquête antimafia indépendante qui se déclinerait par la création d'une « Commission citoyenne Antimafia indépendante ». Cette commission serait composée d'élus, de membres d'associations citoyennes, d'anciens policiers avec les moyens alloués par la CdC.

### **III.1. Préconisations en lien avec la thématique des déchets**

---

<sup>43</sup> Voir en annexe le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2023.

<sup>44</sup> Voir en annexe les recommandations du collectif anti-mafia « Massimu SUSINI »

L'ensemble des Collectifs et Associations représentées au sein de l'atelier n°2 réaffirment le principe d'une « gestion publique des déchets par la Collectivité de Corse. Il est rappelé que ce principe est mentionné dans des documents tels que des délibérations, des avis des instances consultatives<sup>45</sup>.

L'ensemble des Collectifs et Associations adhèrent aux neuf préconisations présentées par le collectif anti-mafia Massimu SUSINI, à savoir :

1. De respecter et de confirmer le vote du 26/02/2021 d'engagement pour une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets ;
2. D'inscrire ce principe dans le projet de plan soumis au vote de l'Assemblée de Corse ;
3. De soutenir la création de Sociétés Publiques Locales pour la gestion et l'exploitation des structures de traitement des déchets. Provoquer la dissolution du SYVADEC par le retrait des délégations ;
4. Refuser de financer les deux centres de tri de la CAPA et de Monte. Attaquer en justice ces deux marchés si la privatisation se confirme,
5. Exiger la publication des attributions des marchés publics et des propositions financières comme préconisé par l'Autorité de la concurrence ;
6. Exiger la séparation des marchés : conception, construction, exploitation ;
7. Concentration de l'action publique avec un acteur unique, l'Office de l'Environnement pour les grands équipements, les EPCI pour les équipements de proximité ;
8. À cet effet, inscrire dans les statuts de l'Office de l'Environnement le principe qu'il sera aussi habilité pour la conception, la construction et la gestion des structures de traitement des déchets ;

---

<sup>45</sup> Nous renvoyons sur ce point à l'avis du CESEC 2022-15 relatif au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

9. Mettre progressivement en place une gestion publique du transport des déchets.

Sur la base d'un document transmis, le Collectif A mafia no a vita iè indique être en accord avec ces préconisations et demande « /.../ d'inscrire dans le marbre la gestion exclusivement publique des grands secteurs stratégiques : déchets, eau, environnement, transports, énergie.

*Que ces secteurs soient des grands services de la CdC, sous la responsabilité directe du président de l'exécutif au même titre que d'autres grands services comme la gestion du réseau routier.*

*La responsabilité diluée est le paradis rêvé pour l'investissement de la mafia dans la sphère publique comme le montrent plusieurs rapports relatifs au fait mafieux/.../ »*

Sur la base d'un document transmis, l'association U LEVANTE indique être en accord avec ces préconisations, et :

- réaffirme le principe d'une gestion publique des déchets ;
- précise être en accord avec la demande du Collectif A mafia no a vita iè qui demande que « /.../ tous les offices et toutes les agences doivent passer sous le contrôle directe de la CdC (refus du statut EPIC) » ;
- demande la dissolution de SYVADEC et l'abandon des deux centres de tri ou sur tri ( en2A et 2B).

La «Plateforme citoyenne » et la GARDE<sup>46</sup> indiquent être en accord avec ces préconisations.

---

<sup>46</sup> M. Caroline TOMI qui représente le GARDE indique que cette thématique a été abordée par l'atelier N°1 et transmet dans ce cadre des éléments que nous joignons en annexe pour une complète information.

### III.2. Préconisations en lien avec la thématique du foncier et de l'urbanisme

Concernant cette thématique, il ressort que les actions à mettre œuvre doivent se faire par le biais de modifications législatives et réglementaires au regard des spécificités de la Corse. Ces évolutions législatives et réglementaires doivent s'opérer dans le cadre du processus actuellement en cours dit AUTONOMIA.

Il est également rappelé le principe du respect de la hiérarchie des normes, le PADDUC doit s'imposer à tous les documents de normes inférieures sans délais maintenant.

L'ensemble des Collectifs et Associations adhèrent aux six préconisations présentées par le collectif Massimu SUSINI, à savoir :

1. Pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière terrain traditionnel des infiltrations mafieuses (blanchiment et mafia du béton) la CDC doit exiger que la CTPENAF soit systématiquement saisie de toutes les autorisations d'urbanisme demandées par les communes du littoral au RNU ;
2. Et aussi opérer une application combinée de la Loi Littoral et du RNU en engageant un rapport de force avec la DDTM s'il le faut.  
Les communes du littoral au RNU doivent communiquer toutes les autorisations d'urbanisme, avec délibération motivée soumise pour avis conforme, à la CTPENAF (la CDC, qui co-préside la CTPENAF doit contraindre, si nécessaire, l'Etat à respecter la loi) ;
3. La CDC doit faire voter une cartographie des ESA qui prenne en compte la réalité de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels (préconisation du CESEC 07/2022) ;
4. La responsabilisation des maires devant les Corses :

La CDC doit informer précisément combien de maires ont accepté de donner la liste des autorisations d'urbanisme délivrées sur leur commune. La CDC doit rendre publique la liste des communes qui ont refusé de donner ces renseignements indispensables pour établir une carte fiable, opposable, des ESA ;

5. Créer un comité de suivi de la consommation des ESA au sein de la CTPENAF ou de l'Agence de l'Urbanisme si le préfet s'y oppose ;
6. Recours effectif, et systématique, en justice de la CDC contre « tout document local d'urbanisme » qui contreviendrait manifestement aux dispositions du PADDUC.

Sur la base d'un document transmis, l'Association U LEVANTE indique être en accord avec ces préconisations, et demande :

- de déférer tous les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) antérieurs à décembre 2015 puisque ces documents ne peuvent pas être compatibles avec la PADDUC ;
- de déférer systématiquement tous les documents d'urbanisme postérieurs qui ne respectent pas la PADDUC et les lois en vigueur ;
- de créer un site internet public sur lequel tous les maires déposeraient, dès leur délivrance, les arrêtés accordant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager) ;
- de déférer devant les juridictions administratives tous les permis de construire et permis d'aménager illégaux ;
- de porter plainte contre toutes les constructions illégales et de demander leurs démolitions.

La «Plateforme citoyenne » demande que la Collectivité de Corse accompagne systématiquement toutes les associations qui luttent pour la préservation de l'environnement devant les juridictions compétentes.

Plus largement, la « Plateforme citoyenne » et la GARDE<sup>47</sup> et le Collectif A mafia no a vita iè indiquent être en accord avec ces préconisations et précise concernant les préconisations de la SAFER de Corse que ces préconisations de la sont « pertinentes ». Le Collectif souligne alors la nécessité « identifier ce qui relève des modifications à droit constant et celles qui relèvent de la nécessité de l'évolution des lois » donc dans le processus en cours avec l'Etat AUTONOMIA<sup>48</sup>.

### **III.3. Préconisations d'adaptations législatives et réglementaires pour lutter contre certaines dérives proposées par la SAFER**

Pour répondre aux problématiques foncières la SAFER Corse a réalisé en 2018 un document prospectif intitulé « *zero friche* » qui dresse 10 propositions d'orientations stratégiques et d'adaptations réglementaires et législatives pour reconquérir du foncier agricole. Ces propositions ont ensuite été reprises et adaptées dans le plan pluriannuel d'activité de la SAFER Corse (PPAS) adopté en 2022 et reformulées lors de la concertation menée par la chambre d'agriculture de Corse dans le cadre de la PLOAA au cours du premier semestre 2023.

La partie ci-dessous constitue une synthèse de ces différents travaux.

#### **Inventorier les espaces en friche :**

La commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) en Corse doit procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches, qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole (C. rur., art. L. 112-1-1). Cet inventaire pourrait, dans un

---

<sup>47</sup> M. Caroline TOMI qui représente le GARDE indique que cette thématique a été abordée par l'atelier N°1 et transmet dans ce cadre des éléments que nous joignons en annexe pour une complète information.

<sup>48</sup> Voir 15 ANNEXE Délibération N°23/089AC du 5/7/2023 AUTONOMIA

premier temps et dans l'urgence, privilégier des parcelles qui présentent un intérêt agricole en termes de potentiel agronomique, de pente, d'accessibilité, de faible morcellement, etc. D'une manière générale, l'animation d'une démarche d'inventaire des friches et d'identification des propriétaires peut être assurée à l'échelle communale, intercommunale ou intercommunautaire. Elus et agriculteurs restent incontournables du fait de leur connaissance fine du parcellaire. La commission d'aménagement foncier de Corse pourrait aussi être associée pour permettre la réalisation de cet inventaire, voire aussi pour contrôler la réalité des natures cadastrales pour éviter des changements de circonstances. La place de cette dernière est à repenser (peut-être en la fusionnant avec la CTPENAF) dans cette perspective de reconquête des friches.

Assouplir la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées :

Cette procédure permet de dissocier le « droit d'exploiter » du « droit de propriété » mais des critères doivent être posés sur les notions d'inculture, de sous-exploitation par la mise en place d'un référent économique. Le seul fait de gyrobroyer une parcelle ne doit plus l'écarter de la procédure. La notion de remise en valeur doit également prendre en compte, un vrai projet de valorisation du bien assorti d'un cahier des charges, et un suivi contrôlé ; réduire le délai de 1 an à 6 mois pour la mise en valeur effective du fonds ; privilégier une démarche collective en priorisant les espaces agricoles stratégiques du PADDUC, etc.

### **Elargir le droit de préemption de la SAFER :**

Surfaces boisées

L'idée est de permettre à la SAFER de :

- Pouvoir exercer ce droit en cas de cession (en pleine propriété ou en démembrement) de parcelles classées en nature de bois et forêts au cadastre qui ne sont pas le support d'activités sylvicoles ou support d'activités agricoles ou d'anciens terrains de culture, de pacage ou d'alpage envahis par une végétation spontanée de type forêt méditerranéenne. Forêt non exploitée soumise aux incendies ;
- Prendre en compte la notion de forêt méditerranéenne, notamment les essences (chênes, châtaigniers, etc.) qui sont des espaces ressources pour les élevages.

### **Démembrement de propriété**

La SAFER ne peut préempter la nue-propriété que dans les cas où elle détient l'usufruit ou est en mesure de l'acquérir concomitamment, ou lorsque la durée de l'usufruit restant à courir ne dépasse pas deux ans. La proposition de la SAFER Corse vise à prolonger ce délai de 2 ans à 10 ans. Même disposition si la vente de la nue-propriété est assortie d'un usufruit viager la cession de l'usufruit ne sera pas possible avant un délai de 10 ans.

### **Baux de complaisance**

Le droit de préemption SAFER ne peut s'appliquer lorsque l'acquéreur possède un bail rural depuis plus de 3 ans.

Pour éviter que ce dispositif soit utilisé par des personnes ne disposant d'un réel statut agricole, la SAFER Corse souhaite être associée à l'instruction des autorisations préalables d'exploiter (APE). A l'instar du dispositif mis en œuvre par la loi Sempastous portant régulation du marché sociétaire, la proposition vise à associer SAFER via ses instances et les services de l'Etat lors de l'instruction des APE qui sont préalables à la signature d'un bail rural. La non-obtention de cette

autorisation empêcherait le pétitionnaire de posséder un bail à ferme en bonne et due forme et ainsi s'exonérer du droit de préemption SAFER lors de l'acquisition des terres.

Cette modification devra également s'accompagner d'une modification de l'alinéa 5 de l'art. L.331-3-1 qui donne la possibilité de refuser l'APE en l'absence de concurrence uniquement dans les territoires d'outre-mer.

### **Loi Pahun**

Un bâtiment est préemptable par la SAFER uniquement s'il a ou a eu au cours des cinq dernières années un usage agricole. La loi « Pahun » de 2019 a rallongé ce délai à 20 ans dans les communes littorales. Cette proposition vise donc à étendre ce dispositif aux communes limitrophes des communes littorales pour empêcher toute forme de spéculation.

### **Instituer une taxe sur les friches agricoles :**

L'idée serait de créer, au même titre que les friches commerciales (art. 1530 du CGI), une taxe annuelle sur les friches agricoles situées sur le territoire communal, permettant d'inciter leur mise en valeur ou de financer les procédures d'aménagement foncier (AFAF, échanges, mise en valeur des terres incultes) ou l'animation foncière au côté des collectivités et des propriétaires, pour impulser les démarches de territoire et sensibiliser les acteurs locaux et la profession agricole.

**Mettre en place des mesures incitatives** (fiscales, aides financières) pour lutter contre le boisement spontané ou l'enfrichement naturel des parcelles. L'idée est d'inciter les propriétaires à procéder à leur débroussaillage, à les maintenir en état débroussaillé, à les entretenir ou à réaliser des travaux pour les remettre en état. La réglementation des boisements et actions forestières prévue par le

Code rural (art. L. 126-1 et s.) pourrait être mise en place afin de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables. Les conventions de mise à disposition (CMD) et les baux Safer pourraient aussi contribuer à la mise en valeur des parcelles (avec toutefois la possibilité de renouveler la CMD d'une durée maximale de six ans, deux fois au lieu d'une fois aujourd'hui).

#### **III.4. Préconisations en lien avec les marchés publics**

Dans le cadre de cette thématique, il ressort d'une manière générale que l'ensemble des participants demandent le respect des principes fondamentaux énoncés à l'article 1er du Code des marchés publics *« quel que soit leur montant, les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures »*.

Sur cette base l'ensemble des Collectifs et Associations adhèrent aux sept préconisations présentées par le collectif Massimu SUSINI, à savoir :

1. S'inspirer de la législation italienne antimafia (comme l'a préconisé le député PA Colombani) qui est mise en œuvre sur le territoire français dans le marché du Tunnel Lyon/Turin pour les critères de sélection des entreprises, de leurs actionnaires, et des sous-traitants ;
2. « Les mafias ne sont pas des pieuvres, mais des caméléons. Elles se cachent et se camouflent... ». A. Parbonetti (Université de Padoue). Acquérir le logiciel (WIRED) créé par l'Université de Padoue, pour scruter les comptes publics des entreprises qui soumissionnent sur les marchés publics ;

3. Doter la CDC d'organisme de contrôle des sociétés (juristes, fiscalistes, gestionnaires) qui soumissionnent dans les marchés publics. Organisme composé de techniciens corses et de techniciens venant d'ailleurs avec un mandat limité dans le temps et décision collégiale. Cet organisme doit pouvoir interroger les sociétés sur les anomalies constatées.

Ses décisions s'imposeraient aux élus qui seraient ainsi protégés. Une absence de réponse ou une réponse non satisfaisante doit permettre d'écarter les entreprises douteuses. L'origine et les mouvements des capitaux ne doivent comporter aucune zone d'ombre. Ceci est valable pour les sociétés sous-traitantes.

Ces contrôles sont également obligatoires en cas de changement d'actionnaire après la passation du marché ;

4. Exclure pour un temps déterminé toute entreprise qui aurait acquis ou tenté d'acquérir un marché public de manière irrégulière ;

5. Radier de la fonction publique territoriale tout fonctionnaire coupable de corruption ;

6. Procéder à des contrôles rigoureux (par sondages) après la fin des travaux afin de vérifier que les quantités facturées ont bien été utilisées.

Contrôler la qualité du travail avec des fonctionnaires dont c'est le domaine de compétence. Exceptionnellement, faire appel, si besoin, à des professionnels privés ;

7. Le cas particulier des Chambres de Commerce qui souhaitent entrer dans le giron de la CDC doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Ces organismes consulaires, contrôlés par des privés élus par leurs pairs, gèrent des infrastructures publiques stratégiques avec d'énormes flux financiers. Or elles font l'objet, depuis des années d'infiltration mafieuses.

La CDC ne peut faire l'économie d'une évaluation sérieuse sur cette grave question avant une éventuelle intégration ;

La «Plateforme citoyenne » indique la nécessité de faire prendre « conscience » à la population des enjeux qui découlent de ces aspects.

Le Collectif A mafia no a vita demande que soit mise en place au sein de la Collectivité de Corse et l'ensemble de ses satellites « /.../ une permanence des méthodes dans toutes les structure de la CDC , un règlement intérieur commun à toutes les structures et services/.../ »

La «Plateforme citoyenne », U Levante et la GARDE<sup>49</sup> indiquent être en accord avec ces préconisations.

### **III.5. Les préconisations de la Ligue des droits de l'Homme – Corsica**<sup>50</sup>

En cohérence avec son histoire et à ses missions qui consistent à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ».

La Ligue Corsica a participé à l'ensemble des réunions de l'atelier, ses membres ont veillé dans le cadre des échanges à rappeler les combats de la Ligue pour la justice, les libertés, les droits civiques et politiques, les droits économiques sociaux et culturels.

Pour c'est motifs, la Ligue Corsica a souhaité préciser sa position dans une contribution écrite. Cette contribution comportent six préconisations visant à

---

<sup>49</sup> M. Caroline TOMI qui représente le GARDE indique que cette thématique a été abordée par l'atelier N°1 et transmet dans ce cadre des éléments que nous joignons en annexe pour une complète information.

<sup>50</sup> La LDH-Corsica a formulé ses préconisations dans le cadre d'une contribution écrite que nous joignons en annexe. Ses représentants au sein de l'atelier N°2 n'ont pas pu participer à la réunion de synthèse du 12 juillet 2023.

lutter contre les « dérives mafieuses » sur la des thèmes abordés par l'atelier n°2 :

1. donner des moyens pour les services publics, notamment ceux qui permettent le contrôle (douanes, inspection du travail, services fiscaux...)
2. garantir les droits d'accès aux documents administratifs dont disposent les citoyens (marché public, urbanisme...)
3. garantir le contrôle des citoyens sur les décisionnaires (qui décide de quoi ?)
4. s'appuyer sur l'Agence Française Anticorruption qui dispose d'outils pour accompagner les entreprises et prévenir les risques de corruption
5. associer les citoyennes et les citoyens au processus d'élaboration des politiques publiques, à leur mise en œuvre et leur évaluation
6. protéger et renforcer les libertés syndicales notamment en prenant en compte la réalité de notre tissu économique (constitué de petites entreprises, 87 % d'entre elles ont moins de 10 salariés)
7. rendre effectifs dans tous les secteurs économiques les principes de responsabilité sociale des entreprises et conditionner les aides et les marchés publics idoines.

### **Conclusion**

Les travaux de l'atelier n°2 «Secteurs économiques sensibles » ont très vite démontré la difficulté d'appréhender sur des bases concrètes, c'est-à-dire des données statistiques, des rapports d'évaluation(s), la réalité de ces phénomènes et le/les degré(s) de pénétration sur notre territoire.

Au fil des auditions, des débats, des diagnostics, des constats, il est très vite apparu d'abord, une défaillance de l'Etat dans ses attributs régaliens, puis lors

des préconisations émises par les collectifs et associations, une nécessité d'adaptation et/ou de modification de la politique des déchets, de la politique du foncier et de l'urbanisme aussi bien sur le volet institutionnel que sur le volet législatif, adaptation/modification qui, à droit constant, ne sont pas possibles, d'où la nécessité d'un véritable statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice afin d'adapter les politiques publiques aux spécificités et particularités de la société Corse.

Il est aussi admis que la lutte contre tout type de criminalité, c'est-à-dire, du blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme en passant par la criminalité économique et financière ou contre différents trafics comme celui des stupéfiants relève également et avant tout du rôle de l'Etat dans ses attributs régaliens.

Comme l'ont souligné les membres de l'atelier, ainsi que les spécialistes auditionnés, en particulier Clotilde CHAMPEYRACHE, ces activités criminelles, tentent par nature d'intégrer les sphères économiques et financières afin d'apporter des garanties de respectabilité et de licéité à des sommes, des opérations provenant d'infractions.

A l'instar d'autres régions françaises, la Corse n'est visiblement pas épargnée par ces phénomènes. Les médias, les réseaux sociaux font souvent échos de « fuites » de document officiels établis par les services de la police ou de la justice. Encore récemment « Le Monde » du 23 juin 2023 titre en gros titre « *Les stratégies françaises du crime organisé* » et donne un panorama du crime organisé dans l'hexagone sur la base du rapport annuel du service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (Sirasco) que « Le Monde » a pu se procurer.

C'est sur la base des paradigmes posés initialement que l'atelier n°2 «Secteurs économiques sensibles » a tenté de poser un constat et des préconisations visant à lutter contre la criminalité organisée dans certains secteurs économiques sensibles et de voir si la législation française à travers le double objectif répressif, de détection des différentes infractions *via* le volet financier, et préventif, dispose des moyens suffisamment efficaces pour apporter des réponses à ces « dérives mafieuses ». Ces réponses constituent un véritable enjeu démocratique comme cela a pu être rappelé dans le cadre des travaux de l'atelier n°2 mais aussi dans la délibération N°23/089AC de l'Assemblée de Corse, AUTONOMIA, du 5 juillet 2023 :

*« ... les débats intervenus avec les citoyens comme avec les élus, qu'ils soient territoriaux, communaux, et intercommunaux ont dégagé une forte aspiration commune : que l'accession à un statut d'autonomie ait pour corollaire le refus de toutes logiques de pression ou dérive mafieuse et le renforcement de la vitalité démocratique de la société corse (cf. délibération n°22/162 en date du 18 novembre 2022, le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse adoptant une résolution relative aux dérives mafieuses)...*

## LISTE DES ANNEXES

N°	Titre	Observations
1	Compte rendu de la réunion de l'atelier du 13/04/2023	3 pages
2	Compte rendu de la réunion de l'atelier du 20/04/2023_ Audition de M. GIANNI, Président du SYVADEC	5 pages
3	Compte rendu de la réunion de l'atelier du 04/05/2023_ Audition de M. ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'OEC	18 pages + 1 annexe
4	Collectif Massimu SUSINI. Communiqué de presse : Projet de Plan de prévention et gestion des déchets	3 pages Reçu par courriel le 23/05/2025
5	Observations Mme Colette CASTAGNOLLI, concernant le CR Compte rendu de la réunion de l'atelier du 20/04/2023	1 page Reçu par courriel le 6/7/2023
6	Compte rendu de la réunion de l'atelier du 11/05/2023_ Auditions de : - M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Député de la 2 <sup>e</sup> circonscription de la Haute-Corse, Conseiller à l'Assemblée de Corse ; - M. Paul-André COLOMBANI, Député de la 2 <sup>e</sup> circonscription de la Corse-du-Sud.	17 pages
7	Questions des Collectifs : - Massimu SUSINI ; - A mafia no a vita iè ; - Association U LEVANTE Dans le cadre de l'audition du 11/05/2023.	5 pages
8	Réponses du M. Paul-André COLOMBANI, député de la 2 <sup>e</sup> circonscription de la Corse-du-Sud.	13 pages avec annexes
9	Réponses de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la 2 <sup>e</sup> circonscription de la Haute-Corse.	6 pages
10	Question de l'Association U LEVANTE suite à l'audition du 11/05/2023 et courrier adressé au président du tribunal administratif de Bastia.	2 pages

11	<p>Compte rendu de la réunion de l'atelier du 23/05/2023_Audition de Mme Clotilde CHAMPEYRACHE .</p> <p>Réunion conjointe avec le GT N°3, placé sous la présidence de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse.</p>	13 pages (CR établis l'atelier N°3)
12	<p>Compte rendu de la réunion de l'atelier du 17/05/2023_Audition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER de Corse ;</li> <li>- M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE ;</li> </ul> <p>Et questions des Collectifs Massimo SUSINI et A mafia no a vita iè.</p>	48 pages
13	<p>Compte rendu de la réunion de l'atelier du 06/07/2023</p>	5 pages
14	<p>12/07/2023 réunion de synthèse des travaux de l'atelier. Préconisations des Collectifs et Associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectif Massimo Susini (26 Pp.) ;</li> <li>- Collectif A mafia no a vita iè (4 Pp.) ;</li> <li>- Association U LEVANTE (4 Pp.) ;</li> <li>- Association Le GARDE, documents établis dans le cadre de l'atelier N°1 ( 11 Pp.).</li> </ul>	35 pages
15	<p>12/07/2023 réunion de synthèse des travaux de l'atelier. Note préconisations de la LDH Corsica suite aux travaux de l'atelier n°2.</p>	2 pages
15	<p>Délibération N°23/089AC du 5/7/2023 AUTONOMIA</p>	16 pages

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**1**



Ajaccio, le 17 avril 2023

## DERIVES MAFIEUSES - ATELIER 2

Compte rendu réunion du Jeudi 13 avril 2023

➤ **PARTICIPANTS :**

- Conseil Exécutif : Julien PAOLINI (coordinateur) ;
- Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme : Ghjuvan' Santu LE MAO (coordinateur 2) ;
- Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme : Vannina LUZI (Rapporteur) ;
- Attaché de groupe Fà Populu Inseme : Mathieu POMPA ;
- SGCE : Jean-Jacques USCIATI (pour CR) ;
- LDH : Antonin BRETEL ;
- LDH : Gérard MORTREUIL ;
- COLLECTIF MASSIMU SUSINI Jérôme MONDOLONI ;
- COLELCTIF A MAFFIA NO : Elisabeth PIACENTINI ;
- PLATEFORME CITOYRENNE : Dominique YVON ;

➤ **ABSENTS :**

- CESEC : Marie-Josée SALVATORI (excusée) et Michèle BARBE ;
- Assemblea di a Ghjuventù : Pascal ZAGNOLI et Lisandru BIZZARI ;
- ABCDE : Dume GAMBINI (également U LEVANTE, excusé) ;
- COLLECTIF A MAFFIA NO : Josette DALL AVA SANTUCCI (excusée, remplacement de Madame Marie France GIOVANNANGELI) ;
- COLLECTIF MASSIMU SUSINI : Jean-Toussaint PLASENZOTTI (excusé) ;
- Le Garde : Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY, Caroline TOMI ;
- U levante (a envoyé une contribution écrite) : Michelle SALOTTI (excusée) ;
- Zeru Frazu : Colette CASTAGNOLI (excusée, nouvellement nommée dans la commission) ;
- Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu novu : Cathy COGNETTI TURCHINI ;
- Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu novu : Angèle CHIAPPINI ;
- Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu : Jean-Christophe ANGELINI ;
- Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu : Antoine POLI ;
- Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte : Jean-Baptiste ARENA ;
- Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte : Paul-Félix BENEDETTI ;
- Assemblée de Corse – non inscrite : Josepha GIACOMETTI PIREDDA ;

## ➤ PROPOS INTRODUCTIFS

Julien PAOLINI précise que le nouveau coordinateur de l'atelier 2 sera Ghjuvan' Santu LE MAO afin qu'une meilleure répartition soit opérée entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion, qui permettra l'organisation des travaux à venir d'ici juin 2023 et la présentation prévue du rapport relatif aux dérives mafieuses. Il est précisé que le choix du mois de juin est ambitieux à dessein en sorte que le rythme soutenu des travaux en atelier soit maintenu.

- **Choix des différents thèmes à aborder dans le cadre de l'atelier et définition de leur périmètre :**

Nécessiter de lister les secteurs particulièrement impactés et significatifs, en fonction des ressources que nous sommes en capacité de mobiliser sur un temps contraint.

- **Programmation des réunions thématiques à venir :**

Dates à déterminer en fonction des thèmes et des personnes à auditionner.

Modalités organisationnelles privilégiées : Utilisation des salles de téléprésence afin de préserver des conditions proches du présentiel en limitant les contraintes de déplacements pour les membres de l'atelier.

- **Définition de la liste des personnes à auditionner :**

Experts de deux sortes à envisager :

Internes à la CdC,

Externes.

## ➤ A L'ISSUE DES DEBATS :

- **3 thèmes choisis :**

Les déchets,

Le foncier et l'urbanisme,

Les marchés publics et l'économie générale.

- **Définition de la liste des personnes à auditionner :**

*Auditions générales :*

- **Antonio PARBONETTI** : Chercheur à l'université de Padoue. A créé un algorithme de repérage des phénomènes mafieux,
- **Déborah PUCCIO-DEN** : Directrice de recherche au CNRS, spécialiste de la mafia,
- **Marcelle PADOVANI** : journaliste, spécialiste de la politique italienne,

- **Clotilde CHAMPEYRACHE** : Maitre de conférences HDR au Conservatoire national des arts et métiers. Economiste et spécialiste de la mafia.

*Auditions déchets :*

- **Don Georges GIANNI** : Président du SYVADEC,
- Représentant de l'**OEC**,
- Représentant de l'**ADEC**,
- Représentant de la **CAB**,
- Représentant de la **CAPA**.

*Auditions foncier / urbanisme :*

- Représentant de **AUE**,
- Représentant de la **SAFER**,
- **David BRUGIONI**,
- **Députés** de la Corse,

*Auditions Marchés publics / économie :*

- Représentant de la **banque de France**,
- Représentant de l'**INSEE**,
- Représentant de l'**état** (pour rappel : a décliné les invitations précédentes)
- Eventuellement des représentants de la **CdC** à déterminer.

Proposition supplémentaire de la LDH : **Michel VINET**, avocat du travail pour évoquer la dérégulation des services publics => proposition non écartée.

➤ **SUITES A DONNER :**

Prochaine réunion programmée : thème déchets.

Date choisie : Jeudi 20 avril et jeudi 4 mai

Ordre du jour envisagé :

- Etude du rapport de l'Autorité de la concurrence,
- Etude du rapport sur le SYVADEC,
- Programmation des dates des premières auditions (dépendent de la disponibilité des intervenants)

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**2**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECONOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

**SEQUENZA 2 / SEQUENCE 2 – TEMATICHE, SCOPI, PRUPOSTE /  
THEMETIQUES IDENTIFIEES, ENJEUX, PROPOSITIONS**

**RESU CONTU DI A REUNIONE DI U 20/04/2023  
LOCU : TELEPRESENZA (BASTIA-AIACCIU-CORTI)  
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20/04/2023  
LIEU : TELEPRESENCE (BASTIA-AIACCIU-CORTI)**

La séance est ouverte par Ghjuvan'Santu LE MAO, Coordinateur de l'atelier

**- ETAIENT PRESENTS :**

- **Conseil Exécutif, Julien PAOLINI,**
- **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse Marie-Antoinette Maupertuis,**
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Ghjuvan' Santu LE MAO,**  
Coordinateur,
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Vannina LUZI (Rapporteur),**
- **Assemblée de Corse – Non Inscrite, Josepha GIACOMETTI PIREDDA,**
- **Assemblea di a Ghjuventù, Cyril PERES,**
- **DGA en charge des infrastructures de transports mobilités et bâtiments, Daniel**  
LABORDE
- **SGCE, Jean-Jacques USCIATI,**
- **Cabinet Présidente de l'Assemblée de Corse, Hugo MATTEI,**
- **Attaché de groupe – Fà Populu Inseme, Mathieu POMPA,**
- **LDH, Antonin BRETTEL, Gérard MORTREUIL,**
- **Collectif Massimu Susini, Jérôme MONDOLONI,**
- **Collectif Maffia nò a Vita iè, Elisabeth PIACENTINI, Josette DALL AVA SANTUCCI,**
- **Plateforme citoyenne, Dominique YVON et Gérard ALFONSI**
- **Zeru Frazu, Colette CASTAGNOLI,**
- **Le Garde, Caroline TOMI,**
- **Georges GIANNI, Président du SYVADEC**
- **Catherine LUCIANI, Directrice du SYVADEC**

- **ETAIENT EXCUSES :**
  - **CESEC**, Marie Jo SALVATORI
  - **ABCDE**, Dumè GAMBINI
  - **Collectif Massimu Susini**, Jean Toussaint PLASENZOTTI
  - **U Levante**, Michelle SALOTTI
  
- **ETAIENT ABSENTS :**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Cathy COGNETTI-TURCHINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Angèle CHIAPPINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Jean-Christophe ANGELINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Antoine POLI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Jean-Baptiste ARENA,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Paul-Felix BENEDETTI,
  - **DGA Finances et affaires européennes**, Alexandra FOLACCI,
  - **CESEC**, Michèle BARBE,
  - **Assemblea di a Ghjuventù**, Lisandru BIZZARI,
  - **Le Garde**, Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY
  
- **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :** Thématiques des déchets : auditions des personnes retenues

- **EXPOSE LIMINAIRE :**

M. Ghjuvan'Santu LE MAO, coordinateur de l'atelier, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion en télé-présence sur les trois sites d'Aiacciu, de Bastia et de Corti.

Le compte rendu de la réunion du 13 avril est validé et M. LE MAO rappelle les trois thèmes retenus au sein de cet atelier :

- Les déchets,
- Le foncier et l'urbanisme ;
- Les marchés publics et l'économie générale.

Avant de céder la parole à M. Georges GIANNI, président du SYVADEC, il le remercie d'avoir répondu favorablement à la demande d'audition.

- **PRESENTATION DE M. GIANNI, PRESIDENT DU SYVADEC :**

**M. GIANNI** indique s'être rendu à cette audition avec la Directrice du SYVADEC.

Il présente dans un premier temps l'organisation du syndicat en termes de compétences exercées, de périmètre d'intervention et d'activité du syndicat.

Il évoque ensuite l'activité du syndicat en matière de prévention et de traitement des déchets en rappelant le cadre légal. Il évoque ensuite la diminution des capacités d'enfouissement, la prévention

des déchets et les projets à venir mis en œuvre par le syndicat pour atteindre les objectifs notamment par le biais du tri et la valorisation.

Il indique le fonctionnement et les performances du service en termes d'organisation du service (mode de gestion des équipements et actions mises en place en vue de la diminution et de la prévention des déchets) et les performances environnementales en lien avec les deux centres de tri et de valorisation qui doivent permettre de réduire la quantité de déchets à enfouir. Il précise que les deux centres doivent permettre d'effectuer un tri des ordures ménagères résiduelles afin d'en extraire les matières restantes recyclables et valorisées sous la forme de valorisation énergétique (CSR) ou compost.

**M. GIANNI** présente le bilan de la programmation des investissements ainsi que les perspectives d'avenir à moyen et long terme et le déploiement de nombreuses actions de prévention.

Il termine son exposé en mentionnant les aspects liés à la commande publique en précisant le nombre annuel de marchés que passe le syndicat (60 marchés par an). **M. GIANNI** a également précisé que l'ensemble des marchés était disponible sur le site du SYVADEC, tout comme les délibérations votées, et qu'il se tenait, avec sa directrice générale, à disposition de l'atelier pour communiquer tout élément complémentaire dans une logique de totale transparence.

Il évoque la problématique particulière de l'organisation territoriale en lien avec la répartition du transport des déchets entre les prestataires et précise que les coûts ont baissé ces dernières années en raison d'un marché concurrentiel plus fort.

Concernant le fonctionnement des centres de tri, **M. GIANNI** évoque la mise en place d'un marché global de performance.

Il précise que toutes les procédures de passation de marchés publics sont étudiées en CAO à laquelle participe systématiquement un représentant des services de l'Etat.

Il est également rappelé que les auditions doivent permettre d'établir un diagnostic. La phase de mise en œuvre de solutions et/ou de préconisations interviendra plus tard dans la cadre des ateliers conclusifs.

Dans le cadre de ces échanges, il convient de retenir que :

- L'enjeu essentiel pour améliorer la gestion des déchets réside dans l'amélioration de la qualité du tri. A ce titre sont évoquées des actions concrètes mises en place par le syndicat, comme par exemple, la distribution de composteurs.
- Concernant la communication des documents administratifs, **M. GIANNI** a indiqué qu'il répondra favorablement à l'ensemble des demandes de mise à disposition des documents administratifs qui lui seront demandés.  
Il est alors précisé que ces demandes doivent être faites dans le cadre de l'atelier auprès du coordinateur.
- **M. GIANNI** précise que les documents administratifs produits par le SYVADEC sont en ligne sur le site internet du syndicat afin de répondre aux exigences de transparence et de publicité.
- La directrice du SYVADEC explique comment a été mise en place au sein du syndicat une procédure d'allotissement géographique par site qui vise à obtenir les meilleures offres pour les marchés de transport.
- **M. GANNI** a clairement indiqué ne jamais avoir été victime ou observateurs de pressions dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- A la veille du vote par l'Assemblée de Corse du Plan déchets qui va fixer le cadre territorial de la politique des déchets, **M. GIANNI** souligne un « *alignement des planètes* » au regard

notamment de l'avis favorable qu'il a reçu de la part de l'Etat, de la CdC, des EPCI et du SYVADEC.

## - **QUESTIONS-REponses ENTRE LES PARTICIPANTS ET LE PRESIDENT ET LA DIRECTRICE GENERALE DU SYVADEC**

Plusieurs points sont évoqués :

- La délibération du 26 février 2021 et la procédure d'adoption par l'Assemblée de Corse du Plan territorial de gestion des déchets (PTGD), notamment autour du mode de gestion public des déchets
- La place de la CdC et la hiérarchie des normes, le souhait de simplification et de lisibilité du rôle des différents échelons dans le cadre de la gestion des déchets (CdC, EPCI, SYVADEC).
- La demande de communication de documents administratifs.
- Le rôle de la grande distribution dans la collecte des déchets.
- Les modes de traitement des déchets dans le cadre la mise en place d'une économie circulaire. Dans ce cadre sont évoqués les CSR combustibles solides de récupération.
- Le centre de tri de Monte et les capacités de stockage, d'enfouissement.
- Les enjeux économiques et concurrentiels.

Au terme de ces échanges, il est apparu que certaines questions ont dépassé le cadre de l'audition. Cependant, **M. GIANNI** et ses services ont veillé à répondre à l'ensemble des questions qui leur ont été posées.

Un rappel méthodologique a été fait. L'atelier s'intéresse à des secteurs potentiellement exposés à des dérives mafieuses, en l'occurrence ici celui des déchets, et non à la politique de traitement des déchets dans sa dimension technique.

## - **PROCHAINES ETAPES**

Il est rappelé que d'autres auditions sont prévues en lien avec cette thématique :

- Audition de M. Guy ARMANET, concernant l'impact environnemental et le Plan territorial de gestion des déchets (PTGD).
- En attente des retours : Audition des responsables des deux Communautés d'agglomérations d'Aiacciu et de Bastia concernant les aspects liés à la collecte et à la gestion des déchets des deux Communautés.

### Prochaines réunions :

- **Réunion Validée** : 4 Mai 2023 à 16h00 : Thème « déchets ». Audition de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'OEC et en attente d'un retour pour les auditions des représentants de la CAB et de la CAPA ;
- **Réunion Validée** : 11 mai 2023 à 10h00 : Audition de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la seconde circonscription de la Haute-Corse et de (en attente de confirmation de la date et de l'heure - 11h00 proposée) M. Paul-André COLOMBANI, député de la seconde circonscription de Corse du Sud ;
- **Réunion Validée** : 17 mai 2023 à 15h00 : Thème « foncier/urbanisme ». Audition de M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER – en attente de confirmation et de disponibilité sur cette date et audition de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE ;
- 24 mai 2023 : Thème « foncier /urbanisme ». Auditions de l'Observatoire des marchés immobiliers et de l'INSEE (sous réserve) ;

- **Date à déterminer : Thème « secteur économique et marchés publics ».** Audition de M. A. VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC, qui a donné son accord de principe.
- La LDH propose d'auditionner l'avocat Michel VINET et s'occupe de le contacter.

Prochains experts à auditionner en coopération avec d'autres ateliers :

**Antonio PARBONETTI** : Chercheur à l'université de Padoue. A créé un algorithme de repérage des phénomènes mafieux : Ateliers 2 et 4

**Clotilde CHAMPEYRACHE** : Maître de conférences HDR au Conservatoire national des arts et métiers. Economiste et spécialiste de la mafia : Ateliers 2 et 5

**Chantal CUTAJAR** : Directrice du GRASCO, spécialiste de la criminalité organisée trans nationale, Université de Strasbourg : Ateliers 2 et 4

**Déborah PUCCIO-DEN** : Directrice de recherche au CNRS, spécialiste de la mafia : Ateliers 1 et 2

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**3**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

**SEQUENZA 2 / SEQUENCE 2 – TEMATICHE, SCOPI, PRUPOSTE /  
THEMETIQUES IDENTIFIEES, ENJEUX, PROPOSITIONS**

**RESU CONTU DI A REUNIONE DI U 04/05/2023**

**LOCU : TELEPRESENZA (BASTIA-AIACCIU-CORTI)**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20/04/2023**

**LIEU : TELEPRESENCE (BASTIA-AIACCIU-CORTI)**

**- ETAIENT PRESENTS :**

- **Conseil Exécutif, Julien PAOLINI,**
- **Conseil Exécutif, Guy ARMANET (invité)**
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Ghjuvan' Santu LE MAO,**  
Coordinateur,
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Vannina LUZI (Rapporteur),**
- **CESEC, Michèle BARBE,**
- **SGCE, Jean-Jacques USCIATI,**
- **Cabinet Présidente de l'Assemblée de Corse, Hugo MATTEI,**
- **Attaché de groupe – Fà Populu Inseme, Mathieu POMPA,**
- **OEC, Ange CHIORBOLI**
- **LDH, Antonin BRETTEL, Gérard MORTREUIL,**
- **Collectif Massimu Susini, Jérôme MONDOLONI,**
- **Collectif Maffia nò a Vita iè, Josette DALL AVA SANTUCCI,**
- **Plateforme citoyenne, Dominique YVON et Gérard ALFONSI**
- **Zeru Frazu, Colette CASTAGNOLI,**
- **Le Garde, Caroline TOMI,**
- **U Levante, Marie-Dominique LOYE-PILOT (vérifier orth)**

**- ETAIENT EXCUSES :**

- **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse Marie-Antoinette Maupertuis,**
- **Assemblea di a Ghjuventù, Cyril PERES,**
- **CESEC, Marie Jo SALVATORI**
- **ABCDE, Dumè GAMBINI**
- **Collectif Massimu Susini, Jean Toussaint PLASENZOTTI**
- **U Levante, Michelle SALOTTI**

- **ETAIENT ABSENTS :**

- **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Cathy COGNETTI-TURCHINI,
- **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Angèle CHIAPPINI,
- **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Jean-Christophe ANGELINI,
- **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Antoine POLI,
- **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Jean-Baptiste ARENA,
- **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Paul-Felix BENEDETTI,
- **Assemblée de Corse – Non Inscrite**, Josepha GIACOMETTI PIREDDA,
- **DGA en charge des infrastructures de transports mobilités et bâtiments**, Daniel LABORDE
- **DGA Finances et affaires européennes**, Alexandra FOLACCI,
- **Assemblea di a Ghjuventù**, Lisandru BIZZARI,
- **Le Garde**, Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur les travaux de l'atelier, perspectives et réunions venir ;
2. Audition de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;

**M. le Coordinateur, Ghjuvan Santu LE MAO**

M. LE MAO ouvre la séance de travail et procède à l'appel en avec Mme LUZZI, rapporteur.

Il remercie ensuite M. ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'OEC, d'avoir répondu à l'invitation de l'atelier.

Il porte à connaissance des membres de l'atelier le communiqué qui lui a été adressé ce jour à 13 h 48 cosigné par 4 collectifs : Collectif Massimu Susini, A mafia no a vita iè, ABCDE, Plateforme citoyenne.

Il précise le contexte de ce communiqué qui s'inscrit dans la suite des échanges intervenus, suite à la transmission du compte-rendu de la réunion du 20 avril 2023 et plus particulièrement du courriel envoyé le lundi 1<sup>er</sup> mai par le collectif Massimu SUSINI.

Il indique que l'ensemble des courriels seront annexés au CR du 20 avril et que les erreurs matérielles signalées ont été corrigées.

Il rappelle que ces travaux s'inscrivent dans un cadre institutionnel bien posé<sup>1</sup> et que la Collectivité de Corse a été la première à instituer ce type de travaux. Il s'agit d'une expérience singulière et unique qu'aucune autre Collectivité territoriale (de droit commun ou à statut particulier) a mis en œuvre à ce jour. Il rappelle cette démarche intègre la société civile par le

---

<sup>1</sup> Celui de la délibération fondatrice de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2022 qui fixe le cadre.

biais des différents collectifs notamment, lesquels sont représentés notamment au sein de l'atelier « secteurs économiques particulièrement exposés ».

Il revient sur la manière dont s'est déroulée la dernière audition, celle du Président du SYVADEC, et évoque les difficultés rencontrées ainsi que les mesures correctives à apporter, afin que chacun puisse trouver sa place au sein de cet atelier dans le cadre de la démarche collective / participative mise en place.

Il revient sur la forme du communiqué adressé par les 4 collectifs qui selon lui aurait dû respecter, dans la forme, les usages, notamment en ce qui concerne la courtoisie qui s'impose à chacun d'entre nous dans la poursuite de ces travaux mais aussi et surtout dans le cadre institutionnel dans lequel ces travaux ont été mis en œuvre.

Il interroge ensuite : « Comment l'association « ABCDE » peut co-signer ce communiqué alors que son représentant désigné était absent lors de la dernière réunion ? ».

Après avoir rappelé le cadre méthodologique sur la manière dont les comptes rendus sont rédigés au sein de l'atelier N°2 « Secteurs économiques particulièrement exposés » ; il rappelle les principes de sécurité et de confidentialités des propos qui sont tenus et qui s'appliquent à l'ensemble des intervenants, dans la mesure où le compte rendu est un document de travail général qui recense de manière exhaustive les propos qui sont tenus par la personne auditionnée dans le cadre de sa présentation. Pour ce qui relève de la prise de paroles des participants à l'ateliers (élus, collectifs) seulement les thèmes abordés sont mentionnés dans le compte rendu au regard de sa diffusion assez large au sein de l'atelier (une soixantaine de personnes) et des risques de diffusion qui peuvent exister.

Il rappelle alors que dans le compte-rendu ne doit apparaître aucune mention de noms de personnes, d'entreprises, de groupes, de bandes criminelles et ce, afin de garantir une sécurité juridique et d'éviter tout risque de contentieux (procès en diffamation).

Il précise que les comptes rendus sont complétés par les contributions écrites des Collectifs, lesquels ont « libre champ » ce qui permet également d'éviter les amalgames, incompréhensions.

Il informe alors les membres de l'atelier que les comptes rendus resteront très généralistes dans leur rédaction avec la possibilité d'être complétés par l'apport de notes et/ou documents complémentaires par qui le souhaite. Ces éléments feront partie intégrante du compte-rendu et porté à connaissance des instances consultatives et délibérantes qui auront à connaître ces travaux.

Pour les modalités de réunions de l'atelier et les demandes de liens TEAMS, il rappelle que des salles de visioconférences sont mises à disposition sur l'ensemble du territoire (Ajaccio, Bastia, Corti). Dans un souci de bon fonctionnement de notre atelier, chacun d'entre nous doit faire l'effort de se déplacer et cela d'autant plus que le cycle de nos travaux s'opère sur une période limitée de trois mois (avril à juin).

Il indique rester à l'écoute de toutes les demandes qui seront faites en ce sens dans le respect du cadre institutionnel et méthodologique qu'il vient de rappeler.

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI:**

Il indique que dans les autres commissions, l'atelier n°1 « Ethique et politiques publiques » le compte rendu est « *quasi in-extenso* ». Or, des sujets très délicats sont abordés, « *le compte-rendu fait allusion aux entreprises citées. Il précise que cet atelier rentre dans le détail et que les comptes rendus faits par M. OGNO sont très précis qui engagent la responsabilité des personnes* ».

Selon lui, les propos tenus engagent la responsabilité de ceux qui les tiennent, charge à eux de les faire rectifier s'ils ne les jugent pas conformes. Il précise en ce qui concerne son collectif Massimu SUSINI que les propos tenus peuvent être reproduit in-extenso.

Concernant les procès en diffamation, il indique que le SYVADEC voulait tenter une procédure en diffamation contre le Collectif Massimu Susini, suite à une conférence de presse de décembre 2021, et qu'à ce jour « *ils attendent toujours* ».

Il demande que les questions posées et les réponses obtenues soient clairement consignées dans un compte rendu. Il cite alors les travaux de la commission Lois N°4 et les problématiques abordées. Il dit que les membres de cet atelier ont eu à répondre à la questions suivantes : « *En quoi le criminalité en Corse est-elle singulière ?* » Il rajoute : « *les pistes de réponses ont nécessité à rentrer dans le détail, mentionner les équipes qui œuvrent en corse, de dire quelles équipes mériteraient l'appellation MAFIA. Il termine ses propos en indiquant qu'il n'a pas encore eu connaissance du compte rendu qui est en cours de rédaction par M. TOMI et je ne pense pas qu'il va faire un compte rendu édulcoré.* »

**Collectif Zeru frassu. Mme Castagnoli :**

Elle revient sur ses courriels adressés à M. le Coordinateur.

**M. le Coordinateur, Ghjuvan Santu LE MAO**

Il rappelle que le rôle de ces auditions vise à apporter un éclairage en lien avec la thématique que l'atelier a validé<sup>2</sup>:

1. déchets ;
2. foncier / urbanisme ;
3. marchés publics / économie générale.

Il précise alors que l'objectif de ces réunions n'est pas refaire les discussions des plans votés par la CdC, ni de revoir les périmètres de compétences de l'Etat, de la CdC, de l'OEC, des EPCI, Communes, SYVADEC etc.

Le but est de voir / de pointer s'il existe dans le secteur des déchets des dérives pouvant être qualifiées de mafieuses ; si elles existent de voir à quel niveau elles sont et ainsi essayer de proposer des solutions visant à endiguer ces phénomènes.

Il n'appartient pas à l'atelier d'aborder les aspects politiques et techniques qui ont conduits aux décisions prises à ce jour.

Pour répondre à M. MONDOLONI le choix qui a été fait au sein de notre atelier a été celui de rédiger les CR de manière généraliste. Il invite donc les participants à les enrichir, les compléter par leurs contributions et rappelle à nouveau que ces contributions seront annexées comme telles au CR.

#### **Association Plate-forme citoyenne. M. YVON**

Il demande que le rapport du SIRASCO qui pointe les trois régions exposées à des dérives mafieuses dans la gestion des déchets (la région parisienne, la Côte d'azur et la Corse) soit annexé au CR suite à l'audition de M. GIANNI, Président du SYVADEC.

A la lumière des éléments divulgués dans ce rapport, il s'interroge sur certains propos de M. GIANNI. Concernant le cadre méthodologique, il dit qu'il faut « *maintenant parler clair et tout se dire* ». Il rappelle les propos du PCE : « *On est là pour tout se dire* ».

Concernant la rédaction des CR, il adhère aux propos de M. MONDOLONI.

#### **M. le Coordinateur. Ghjuvan Santu LE MAO.**

---

<sup>2</sup> Nous renvoyons au compte rendu de la réunion du 13 avril 2023.

Monsieur LE MAO « *C'est très clair, je vous ai répondu l'autre jour et ensuite par écrit* » et précise à nouveau que les CR sont rédigés de manière très générale et encore une fois qu'il appartient à chacun de les enrichir par ses contributions<sup>3</sup>.

**M. Yvon coupe M. le Coordinateur Ghjuvan Santu LE MAO.**

Il pointe alors l'absence des politiques (élus) et dit que c'est à l'aune de ces CR que les élus vont se faire leur opinion.

Il dit ensuite « *la Corse est la région d'Europe où la criminalité est la plus élevée et si la Corse était un Etat nous serions au niveau du DARFOUR oriental. Il faut le savoir ! Il faut le savoir ! Ces travaux ont été mis en place parce que c'est la société civile qui a poussé* ».

En s'adressant au Président de séance, il rajoute : « *vous dites que vous êtes la première région à avoir initié ces travaux. Mais si vous l'avez fait c'est grâce justement à la pression de la société civile* ».

**M. le Coordinateur. Ghjuvan Santu LE MAO.**

Il informe M. YVON que sa demande de documents a été transmise au SYVADEC. Concernant les éléments en lien avec le rapport SIRASCO : ces éléments seront diffusés aux membres de la commission mais que le rapport ne peut pas être annexé au CR du 20 avril 2023 étant donné qu'il est sorti après.

**Mme Cognetti**

Elle revient sur les orientations méthodologiques rappelées par M. le Président de séance et demande des précisions sur la rédaction du rapport et l'apport ensuite des participants.

**M. le Coordinateur. Ghjuvan Santu LE MAO.**

Il rappelle à nouveau la méthodologie mise en œuvre, fondé sur : les principes de sécurité, de confidentialité des propos tenus au sein des ateliers. Charge ensuite à qui le souhaite de compléter par ses contributions.

Cette question inscrite à l'ordre du jour étant épuisée, le Président de séance invite M. ARMANET à prendre la parole.

---

<sup>3</sup> A cet égard, il convient de souligner que le rapport indiqué établi par les services d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) n'a au moment où se tient cette réunion par été rendu public de manière officielle.

\*

\* \*

**M. Armanet :**

En préambule, M. ARMANET repose le contexte et les enjeux du débat. Il n'y a pas d'un côté la société civile et de l'autre les élus qui en sont l'émanation. Les débats doivent rester sereins au regard notamment du contexte et des questions qui se posent en lien avec les dérives mafieuses.

Il adhère aux propos tenus concernant l'absence de la représentation des élus et revient sur l'action de la société civile dans ce domaine et rappelle que c'est à l'initiative du Président du Conseil exécutif que nous menons, aujourd'hui, le débat sur ces différentes thématiques.

Au sujet du rapport du SIRASCO dont une partie de son contenu a été divulgué, il pose l'interrogation suivante :

*« Est-ce que les collectivités territoriales en région parisienne, ou ailleurs ont engagés des travaux comme nous le faisons au sein de la Collectivité de Corse ? »*

Consciente des difficultés en lien avec les décisions à venir, la Collectivité de Corse a souhaité mettre en place ces groupes de travail en s'appuyant nécessairement sur la société civile ; c'est donc ensemble que les réponses doivent être apportées.

Le débat que nous devons avoir doit se faire en toute transparence. Il revient sur l'intitulé de son intervention, notamment sur l'emploi du mot « audition ». Il indique qu'il vient participer aux travaux de cette atelier conformément aux attributions qui sont les siennes au sein du Conseil exécutif et pour accompagner le PCE dans sa démarche afin qu'elle aboutisse et c'est un devoir d'être là pour répondre aux interrogations.

Il indique être au service de l'intérêt général et servir les intérêts de la Corse avec probité et qu'il est là pour répondre sereinement et clairement à toutes les questions qui lui seront posées en lien avec cette thématique dans ses grandes largeurs.

Il mentionne ensuite que le Plan Territorial de Gestion et de Prévention des Déchets de Corse (PTPGD) qui a été présenté pour information de l'Assemblée de Corse, suit son parcours dans le cadre de la procédure d'approbation en vigueur.

Il en a précisé les grandes phases : passage devant les instances consultatives, CCES (qui a émis un avis favorable à l'unanimité), CODERST 2A et 2B, et il est aujourd'hui soumis à l'avis de la

Mission Régionale de l'Autorité Environnementale préalablement au lancement de l'enquête publique.

À l'issue, il pourra être modifié à la marge avant sa mise au vote, pour approbation, de l'Assemblée de Corse.

Les grandes lignes du plan ont été tracées, qu'il s'agisse des étapes facultatives ou obligatoires de la procédure, entraînant des échanges, notamment à l'Assemblée de Corse et la validation par les différentes instances qui ont eu à prendre connaissance du document en l'état.

Il indique avoir terminé et qu'il se tient à disposition de tous pour répondre à l'ensemble des sollicitations.

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI:**

M. MONDOLONI revient sur le vote de la délibération N°21/035 du 26/02/2021 qui approuve la Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire et car acte le principe d'une gestion publique de traitement des déchets.

Il indique/affirme qu'aujourd'hui les centres de tri de Monte et de la CAPA sont gérés par des entreprises privées. Il mentionne les marchés de performances qui ont été validés qui après ouverture des plis ont attribués la gestion de ces centres à un groupement d'entreprises pour une durée 9 ans et pointe une contradiction avec le principe de la « gestion publique » énoncé dans la délibération du 26/02/2021.

Il indique que les dérives mafieuses dans ce secteur sont présentes. Il s'appuie pour étayer ses propos sur :

- des déclarations publiques (notamment celle du Maire de Monte),
- les incendies, les assassinats, sur la période entre 2015 et 2022.

Il évoque le rapport SIRASCO et indique qu'il pointe des faits connus.

Il souligne ensuite que la gestion publique de gestion des déchets avait été actée/décidée pour lutter contre ces dérives. D'après lui ce principe se retrouve être remise en cause aujourd'hui. Il dit que « *le cercle vertueux des déchets* » que prônait l'ancien Président de l'Office de l'environnement de la Corse est rompu, puisque la conséquence de ces deux marchés de performances délèguent la gestion des déchets à des entreprises privées. Monte et CAPA sont deux centres entièrement privatisés.

« *Pourquoi avoir tout à coup changé de stratégie et être passé à la privatisation totale des différents centres ?* » Demande-t-il.

Il indique ensuite que tout le monde n'a pas les moyens de se protéger comme certains le font en achetant des voitures blindées et en s'octroyant les services d'entreprises de sécurité à la personne.

**M. Armanet :**

Il précise que la trajectoire n'a pas changé, nous n'avons pas changé de ligne directrice.

Pendant le laps de temps où le Plan déchets est validé, le SYVADEC a lancé deux marchés Monte et la CAPA dans une période intermédiaire. Il reconnaît alors que cette temporalité aurait nécessité une actualisation de la démarche afin de réengager la concertation, notamment avec la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, autour des opérations.

Après une analyse de la situation, M. ARMANET pose la question suivante :

*« Si on n'a pas Monte qu'est-ce qu'on fait ? Quid des 100 000 T potentiellement traitées par le CTV ? »*

Il revient ensuite sur les procédures de marché global de performance, lancées par le SYVADEC. M. Guy ARMANET précise qu'elle s'inscrivent, légalement, dans le cadre d'une procédure de commande publique. Aussi, le SYVADEC avait toute légitimité pour lancer ces marchés qui donnent la capacité à un privé d'assumer la conception-réalisation et l'exploitation des infrastructures, en lien avec des objectifs chiffrés de performance.

Ces marchés ont été passés parce que le SYVADEC n'a pas l'ingénierie pour en gérer directement les aspects techniques. C'est pour cela que le privé intervient. Il interroge alors : Qui en Corse aujourd'hui (à part l'Université, peut-être) peut gérer ce genre de choses en termes humains et financiers ? Il faut que l'Université forme des jeunes pour qu'à l'issue de la période d'exploitation (d'une durée de 8 ans), comme prévu par ce type de marché, la force publique ait les moyens effectifs et l'ingénierie pour piloter directement les infrastructures.

Il cite alors un exemple de la valorisation énergétique sur la base des CSR. Cet exemple se fonde sur les observations d'un voyage d'études effectué en Suède. Les Suédois ont su mettre en place un système vertueux qui fonctionne très bien ; seulement 1% des déchets est enfoui.

Il a indiqué ensuite que la CdC et ses établissements publics peuvent s'engager dans une démarche de valorisation énergétique sans le concours du SYVADEC. A ce titre, il précise que l'OEC a passé une AMO, qui a été adoptée, dans une large majorité, par son Conseil d'administration, pour atteindre cet objectif de valorisation des déchets.

Il précise sur ce point que la Corse bénéficie de régimes dérogatoires, comme les DOM TOM, qui ouvrent de larges perspectives financières en termes de rendus électriques.

Il faut favoriser la transversalité dans ce domaine et relancer par ce biais, par exemple, la SEM énergie/bois.

Il évoque aussi le traitement des boues des stations d'épurations qui font aussi l'objet d'un traitement sur le continent ce qui engendre des coûts de transports très importants.

Il précise aussi que la conséquence de ces marchés conduit le fait que le SYVADEC n'assume pas la problématique du traitement en régie directe, puisqu'il délègue la gestion des infrastructures à des opérateurs privés. Il interroge alors : « *doit-on s'associer au SYVADEC ou faut-il récupérer l'exercice de la compétence ?* »

#### **Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI :**

Il revient sur le principe que les EPCI ont délégué au SYCADEC. Il soumet la solution suivante : les EPCI doivent retirer leur délégation au SYVADEC et qu'elles reprennent la main par la création de SPL, qui constitue le moyen de droit le plus efficace selon lui.

Il affirme ensuite que l'argent public va servir à construire Monte à hauteur de 40% par la CdC.

#### **M. Armanet :**

M. ARMANET s'inscrit en faux par rapport à ces propos.

Il indique ensuite que le site de Monte coûtera 48 millions d'euros payés sur les crédits du PEI mobilisés à cet effet.

#### **Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI :**

M. MONDOLONI au regard de ces éléments indique que : « *... la privatisation bénéficie à SUEZ et certaines entreprises corses...* » et que les coûts de traitement des déchets ne sont pas cadrés dans le marché global de performance.

Après avoir exposé les coûts de gestion en lien notamment avec la filière CSR, il mentionne le 2<sup>e</sup> plan voté en avril 2022 et ces les aspects liés à la filière CSR, il indique : « *il faut arrêter de jouer avec les mots, il y a des incinérateurs pour les CSR* ».

En droit, c'est un groupe privé qui a tout récupéré à MONTE sans avoir aucune d'obligation du coût de la tonne, il indique que les contrats globaux de performances sont silencieux sur ces aspects. Sur la base de ce constat, il pointe :

*« ... le cadre contractuel qui découle des CGP et des obligations que les soumissionnaires, auxquels ont été attribués les marchés, doivent respecter n'est pas indiqué clairement et encore moins les modalités d'évaluation ».*

**M. Armanet :**

Il revient sur les CGP et décrit le cadre juridique d'application. Il précise que ces marchés ont été passés parce que le SYVADEC n'a pas l'ingénierie pour le faire. C'est pour ça que le privé intervient.

Il apporte ensuite des réponses aux questions posées en termes de gestion proprement dite et de coûts des déchets

Il pose ensuite l'interrogation suivante : *« ... Est-ce qu'aujourd'hui la CdC doit dire au régalién d'agir ? .. »*

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI:**

Réponse de M. MONDOLONI, les EPCI doivent reprendre la main.

**M. Armanet :**

Il précise son action en tant que Président de l'Office de l'environnement ; il est à ce titre en lien direct avec les EPCI. Il indique s'être rendu sur les 19 territoires afin de prendre en compte les besoins spécifiques propres à chacun d'entre eux.

**Mme Cognetti**

Fait part des problématiques qui animent la Communauté de communes Pasquale PAOLI au sein de laquelle elle est élue. Elle mentionne les problématiques qui se posent à ce territoire en matière de gestion des déchets en termes humains, techniques, fonciers et budgétaires.

Elle revient sur les liens de la Comcom Pasquale PAOLI avec le SYVADEC et souligne : *« une gestion publique au niveau du SYVADEC faciliterait les choses ».*

**M. le Coordinateur, Ghjuvan Santu LE MAO**

M. LE MAO fait un retour d'expérience concernant le territoire dont il est élu, la Communauté de communes Fium'orbu/Castellu, et les spécificités qui existent au regard du fait que le centre de Fium'orbu est situé sur le territoire même de la Communauté de communes. Il précise que la gestion des déchets se fait en gestion directe et que le coût de la tonne est à 60 euros, cette gestion se répercute favorable dans la fiscalité locale avec une taxe sur la redevance des ordures ménagère très basse (8.70%). Ce taux très bas s'explique par la proximité du centre de tri et des effets induits pour la population.

**Mme Cognetti**

Elle indique que les taux au sein de la Communauté de communes Pasquale Paoli sont de l'ordre de 12 à 18%. Elle indique que la redevance au SYVADEC et de l'ordre de 700 000 euros et que le SYVADEC restitue à la Comcom 160 000 euros.

Elle rejoint M. MONDOLONI concernant l'impact du SYVADEC sur les intercommunalités et indique que le CdC doit prendre en considération ces aspects.

A titre comparatif eu regard de ces retours, nous signalons les documents suivants :

- **Un rapport de la CRC du 18/11/2021, décision**

Communauté de communes du Centre-Corse (4C) (Haute-Corse)

La communauté de communes du Centre Corse regroupe 10 communes et 9 795 habitants dont les deux tiers vivent à Corte, sa ville centre. L'établissement exerce en régie la compétence relative à la prévention et la gestion des déchets dont le traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Corse (SYVADEC).

En dépit de l'absence de formalisation d'une stratégie, la prévention et la gestion des déchets se sont améliorées depuis 2015. Les résultats restent cependant en deçà des objectifs fixés tant au plan territorial que national et le coût complet du service hors aides représente le double de la moyenne nationale.

Les charges les plus importantes proviennent de la collecte dont l'organisation n'a jamais été remise en cause.

Le service public des déchets concentre 75 % des dépenses du budget principal. Les produits issus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale appliquée aux professionnels couvrent moins de 60 % des charges du service. L'accroissement des coûts constaté depuis 2019 a entraîné le fléchissement des indicateurs financiers du budget principal. Compte tenu du faible potentiel fiscal du territoire, la communauté de communes doit renforcer la maîtrise des charges de gestion afin d'être en mesure d'exercer pleinement ses autres compétences.

L'établissement exerce également la compétence de l'assainissement collectif et non collectif. Le budget annexe destiné à individualiser les opérations du service public est affecté par un taux élevé d'impayés. La communauté de communes ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à la couverture de ses besoins d'investissement en raison d'une politique tarifaire inadaptée.

- **Un rapport de la CRC du 10/12/2021, décision**

La communauté d'agglomération de Bastia (CAB) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant cinq communes et comptant 59 289 habitants dont les trois quarts vivent à Bastia, sa ville centre. L'établissement exerce notamment la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, issus des activités économiques. La collecte des déchets est assurée en régie tandis que leur traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Corse (SYVADEC) dont la communauté d'agglomération est membre.

- **Un rapport de la CRC du 11/10/2021,**

Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu (Haute-Corse) « Enquête des juridictions financières sur la prévention et la gestion des déchets ». D'une population totale de 13 136 habitants, la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu se compose de

treize communes de la Haute-Corse, situées pour partie en région de plaine et de montagne. Elle a son siège à Ghisonaccia.

L'établissement de coopération intercommunale (EPCI) exerce la compétence relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers sur le territoire intercommunal. La collecte est assurée en régie, en points de collecte de grande proximité (bacs). Le traitement des déchets est réalisé dans le cadre de marchés de prestations pour onze des communes membres. Pour les communes de Ventiseri et Chisa, le traitement reste pris en charge par le syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (SYVADEC). Sans être membre du SYVADEC, la communauté de communes lui confie pour partie la valorisation des déchets recyclables dans le cadre d'une convention.

- **Un rapport de la CRC du 27/06/2022,**

Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Corse-du-Sud) - Enquête des juridictions financières sur la prévention et la gestion des déchets

La communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe dix communes dont la population connaît une croissance dynamique. Les trois quarts d'entre eux vivent à Ajaccio, la ville centre.

Comme le prévoit la loi, l'établissement exerce la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. La collecte est assurée en régie et le traitement a été transféré au syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (Syvadec) en 2013. Les deux établissements interviennent concomitamment en matière de prévention sans toutefois que les résultats soient quantifiés et le rôle de chacun clairement défini.

- **Un rapport de la CRC du 15/12/2021,**

La communauté de communes du Cap Corse regroupe 18 communes et 6 813 habitants au 1er janvier 2020. Elle exerce la compétence relative à la prévention et à la gestion des déchets, qui absorbe près des trois quarts du budget, 2 millions d'euros (M€) par an, pour traiter environ 5 000 tonnes de déchets chaque année.

Le service public est financé à 53 % par les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale appliquée aux professionnels. Le solde (47 %) est apporté par le budget général. Bien que régulier, ce mode de financement ne permet pas au contribuable-usager d'apprécier le coût réel du service.

En dépit de l'absence de formalisation d'une stratégie, la prévention et la gestion des déchets se sont améliorées entre 2014 et 2020. Les résultats restent cependant en deçà des objectifs fixés aux plans territorial et national.

Le coût du service public est deux fois plus élevé que celui observé en moyenne pour les établissements comparables et la collecte intervient pour les deux tiers dans le coût total. Si les caractéristiques du territoire sont génératrices de dépenses (habitat dispersé, flux touristique, topographie), le déficit d'optimisation des moyens humains contribue à les accentuer.

La démarche d'amélioration des performances de tri, engagée depuis deux ans, devrait prochainement conduire à revoir l'organisation de la collecte. Les options retenues devront être conciliées avec la maîtrise des coûts, sauf à devoir augmenter les ressources fiscales.

**M. Armanet :**

Il indique que les aspects liés aux coûts (tri, transport, etc.) relèvent d'un problème structurel puisque les intercommunalités ne perçoivent pas l'intégralité du coût de traitement. Il faut selon lui créer une redevance incitative aussi bien pour les particuliers que pour les EPCI. Enfin, il indique que le centre de Monte ne va pas neutraliser cette hausse des coûts perpétuelle car, de 2024 à 2027, il y aura une augmentation de 13 % de la taxe à l'enfouissement et, après 2027, l'augmentation sera de 2 %.

Il indique aussi qu'à partir de 2024, l'impérieuse nécessité de figer la cotisation syndicale afin de permettre aux EPCI de s'engager sur toutes les démarches d'optimisation du service public de gestion des déchets.

**Mme BARBET, représentante du CESCEC**

Elle interroge M. Armanet sur :

1. Les actions en matière de tri et les actions concrètes mises en œuvre sur les territoires ;
2. le retour d'expérience suite à son voyage d'étude en Suède et les actions qui pourraient être appliquées à la Corse.

**M. Armanet :**

Il indique que la communication et la pédagogie en matière de tri et de déchets apparaissent comme un élément clé dans le changement des mentalités : aussi bien au niveau régional par l'harmonisation de la politique des déchets qu'au niveau intercommunal par la mutation de l'approche des métiers en lien avec cette problématique.

Aujourd'hui on a des « *rippeurs* » qui sont chargés de la collecte des déchets sur la voie publique, et de leur transport jusqu'à un centre de tri, d'enfouissement, d'incinération ou de compactage. Demain on aura des contrôleurs et pour ceux qui ne respectent pas, ce sera la sanction.

Il souligne que : « *Sur notre territoire ce qui ressort c'est l'absence de cohérence d'ensemble. Les 19 intercommunalités avancent à leur rythme* ».

Il fait alors un retour en arrière en disant : « *la Corse aurait dû commencer en matière de tri en s'occupant des bio déchets* » en pointant l'exemple de la Suède qui sur ce point est intéressant : deux bacs sont distribués (1 pour les bio déchets et une poubelle noire). Il indique

que toutes les bouteilles en plastique et en verre sont consignées. De cette organisation découle un cycle vertueux très intéressant.

Sur la base de ces observations, il indique que la Collectivité de Corse doit être acteur et non spectateur surtout si on veut aller vers une autonomie de plein droit et de plein exercice. Il faudra alors s'occuper des déchets par le biais d'une gestion publique, pour se débarrasser de tous les problèmes.

Il est aussi nécessaire de réguler le coût de l'enfouissement estimé aujourd'hui à 416 euros la tonne. Pour cela, l'accompagnement des EPCI apparaît donc indispensable.

**Mme BARBET, représentante du CESCEC**

Elle évoque l'augmentation des déchets du bâtiment et l'absence de données concrètes sur ces aspects-là ; cette constatation se fait sur la base de ses observations fait au sein de la Communauté de communes où elle réside (Communauté de communes de l'Ornano).

**M. Armanet :**

Il convient que ces aspects liés à ces déchets sont mal connus. Les entreprises (BTP) doivent s'en occuper. Ce n'est pas aux pouvoirs publics de s'en occuper.

**U Levante, Mme Loye-Pilot**

Rappelle les obligations légales en termes de gestion des bios déchets à échéance 2024.

Elle évoque la nécessité d'inciter les EPCI à mettre en place une situation locale sur les bios déchets.

***Intervention du Collectif Massimu Susini, Mme BATTISTELLI, qui indique qu'on s'éloigne du sujet.***

**Le Garde, Mme TOMI**

Question de Mme Caroline TOMI : « Est-ce qu'en Suède il y a des mafieux ? »

**M. Armanet :**

En Suède la force publique a neutralisé les appétits en confiant aux EPCI la problématique du traitement.

Il répond ensuite à la question de Mme LOYE-PILOT. Il indique que pour répondre aux obligations de traitement des bios déchets, il est nécessaire de travailler avec les

intercommunalités. Il indique qu'un voyage d'étude est prévu la semaine prochaine où il est accompagné par des représentants d'EPCI pour aller voir les solutions présentées par Moulinot qui est pionnier de la valorisation des déchets dans la région parisienne. La Corse doit en 2024 avoir les moyens de trier les bios déchets.

**Collectif Zeru Frazu, Mme CASTAGNOLI**

Elle rappelle les objectifs européens en termes de valorisation énergétique et de valorisation sous forme organique (compostage).

Elle mentionne le cas de la Réunion et les dérives auxquelles ce territoire est confronté. Elle évoque le problème de *lobbying* qui pourrait se poser aussi à la Corse. Elle indique avoir été contactée récemment.

Elle signale ensuite le cas de la Sardaigne pourrait être analysé.

**M. Armanet :**

Après avoir informé sur un retour d'expérience avec la Sardaigne M. ARMANET indique que l'exemple sarde n'est pas pour nous un bon exemple. Ils ont 3 incinérateurs...

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

Il sollicite la communication de pièces en lien avec l'avis favorable du Préfet de Corse, il sollicite la possibilité d'obtenir l'avis du Préfet complet de ses annexes. Il indique que ce document est très important car il permet de comprendre comment la décision a été prise (M. ARMANET lui indique que le document lui sera transmis).

Il signale que : « *le Plan de 2016 est mort-né car il dérangeait et gênait beaucoup d'intérêts* ».

Il revient sur les Contrats globaux de performances, sur l'action du SYVADEC dans les prises de décisions.

Il signale un ouvrage intitulé :

- *Quand l'argent public d'aujourd'hui fait les profits de demain en Corse*

et rajoute que « *Cet ouvrage permet de comprendre les dérives mafieuses en Corse dans ce secteur, c'est mieux qu'à Naples !* ».

Il revient au SYVADEC en disant :

*« il a imposé sa vision et que les entreprises qui ont remporté le marché de performance vont engendrer d'énormes profits. Cela a été dénoncé dans la conférence du collectif de décembre 2021 et dans deux longs courriers de neuf pages. (...) les Contrats de performances courent pour une durée de 9 ans et ne comportent aucune obligation de résultats sur les tonnes entrantes et sortantes, que la ventilation des coûts est absente, que les obligations techniques (CSR) sont un chèque en blanc. Nous ne connaissons pas les coûts de demain. ».*

Il conclut son propos en disant : *« L'emprise mafieuse elle est là ! Ils sont là ! »*

**M. Armanet :**

Il indique prendre note et interroge ensuite à M. MONDOLONI : *« j'espère que vous avez posé ces questions au SYVADEC ».*

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

Il revient sur l'audition de M. GIANNI et indique que ce dernier lui a indiqué que le SYVADEC respecte le Plan, que personne ne l'a contredit ce point, alors même que le Plan n'a pas été mis à l'enquête publique.

**M. Armanet :**

*« Il faut qu'on travaille ensemble et que nous sortions de là ensemble » et il convient que beaucoup de temps été perdu depuis 2015 ».*

Il revient ensuite sur le Plan de 2016 et indique qu'il n'était pas opposable.

Il indique ensuite que les EPCI doivent être assujetties aux mêmes contraintes que les contribuables ; il faut pour cela les accompagner. L'OEC va pour cela lancer des contrats d'objectifs. Il faut sortir des logiques de guichet et aider les demandes qui comportent un véritable projet de développement de territoire en lien avec une trajectoire vertueuse.

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

Il revient sur le centre de Monte et dit : *« vous allez payer Monte (40 millions d'euros). Le SYVADEC vous a toujours imposé ses choix, maintenant vous payez, vous devez dire la CdC veut voir ».*

**M. Armanet :**

*« 40 millions oui payé à travers le PEI ».*

Il indique que le suivi du site se fera via l'OEC et que des personnalités extérieures feront partie de ce Comité de suivi pour justement être transparent et que le Collectif qu'il représente sera associé.

**Collectif A maffia no, Mme Santucci**

Demande des précisions concernant les réductions attribuées par le SYVADEC aux EPCI, notamment sur les retours sur dotations mentionnés en début de séance.

Et elle revient ensuite sur les retours d'expériences notamment l'exemple suédois qui consiste à consigner certains emballages, elle y voit véritable démarche citoyenne qui pourrait être appliquée en Corse.

**M. Armanet :**

Concernant les retours sur dotation, le SYVADEC répartit la dotation en favorisant les intercommunalités les plus vertueuses, c'est-à-dire celles qui trient le mieux ; cette récupération est de l'ordre de 6 millions d'euros.

**Association Plate-forme citoyenne, M. Yvon**

Il indique qu'il avait évoqué le point relatif à la gestion des déchets en lien avec la grande distribution lors de l'audition de M. GIANNI mais que celui-ci a « *botté en touche* ».

Il demande que cet aspect soit étudié dans la mesure où la grande distribution bénéficie de l'enveloppe de continuité territoriale et qu'à ce titre elle pourrait faire des efforts en la matière.

Il termine son propos en remerciant M. ARMANET pour ses explications et en formulant l'analyse/constat suivant :

*« Aujourd'hui nous sommes dans la seringue de la mafia et comment pouvons-nous en sortir tous ensemble ? La société civile est prête à desserrer l'étreinte du système mafieux dans ce secteur ».*

**M. Armanet :**

Nous sommes d'accord sur le 1<sup>er</sup> point. Concernant le second, il indique rester persuadé qu'il faut essayer de casser cette chaîne qui consiste à ce que tout gravite autour du privé. Il faut que toutes les composantes de la société et les élus se mettent à travailler ensemble.

**Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

Il donne lecture d'un document présenté au CESEC en juin 2022<sup>4</sup>

**M. Armanet :**

Il indique que les chiffres présentés dans ce document ne sont que des projections. Il s'agit de la prospective financière faite par l'AMO afin d'évaluer le champ des possibles et précise que c'est la législation qui fixe les règles en termes de valorisation thermique. Il rappelle sur ce point la législation en vigueur et qu'on ne peut y déroger.

Concernant l'expression constatée de dérives mafieuses en lien avec la problématique, l'Etat doit s'emparer de cet aspect et les élus de la Corse doivent s'impliquer afin de concrétiser, dans toutes les perspectives possibles, une gestion publique des déchets.

**M. le Coordinateur, Ghjuvan Santu LE MAO**

Il remercie M. ARMANET d'avoir répondu à l'invitation.

Il rappelle la date de la prochaine audition qui aura lieu jeudi 11 mai à 10h. Audition....

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h50

---

<sup>4</sup> Peut-être qu'il pourra être inséré au CR.



---

**INTERVENTION DE M. ARMANET**  
**ANNEXE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPROBATION DU PTPGD**

---

La Loi du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, attribue la compétence de planification des déchets aux Régions qui ont la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention et la gestion des déchets sur leur territoire.

En 2019, la Collectivité de Corse (CDC) a, ainsi, confié à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) le pilotage et l'élaboration du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD).

Dès 2020, des groupes de travail, regroupant des représentants des collectivités locales, de l'Etat, du SYVADEC, des éco-organismes, des diverses chambres consulaires, des associations de consommateurs ou de protection de l'Environnement se sont, régulièrement, réunis pour établir la feuille de route, stratégique et concertée qui établissait la déclinaison des actions de prévention et de gestion des déchets envisageables à l'échelle du territoire.

Par courrier, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le Préfet de Région a émis un avis défavorable et circonstancié au projet de PTPGD mettant en cause sa viabilité technique ainsi que sa solidité juridique.

Afin d'éviter tout risque contentieux, et conscient de l'urgence de la situation en termes de gestion des déchets, la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement ont décidé de surseoir à la procédure en cours et d'engager une refonte substantielle du projet de Plan.

Ainsi, la nouvelle proposition de plan a comme objectif de répondre aux dispositions réglementaires en vigueur, tout en assurant des dynamiques opérationnelles efficaces.

Le travail accompli a donc permis d'acter ou de confirmer les différents axes stratégiques dans la déclinaison du plan d'actions « Déchets » pour une période de 12 ans.

De plus, afin de mobiliser les acteurs aux enjeux générés par la refonte du Plan, l'Office de l'Environnement de la Corse s'est engagé dans un cycle de rencontres avec les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires et esquisser les démarches à venir (déclinaisons opérationnelles du futur plan, convention partenariale d'objectifs et de moyens).

Enfin, un travail technique, de fond, a également été entrepris pour faire évoluer l'ossature du PTPGD et du PTAEC grâce à :

- Plusieurs réunions de cadrage avec les représentants de l'Etat : Préfet, SGAC, DREAL, ADEME,
- Plusieurs échanges techniques avec le SYVADEC,
- Différents tours de table avec les partenaires associatifs : Zeru Frazu, U Levante.
- Une présentation synthétique des grands principes du Plan en séance du Conseil d'administration de l'OEC.

**En date du 29 avril 2022, une présentation du nouveau projet de PTPGD et de PTAEC a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse.**

Au préalable, cette inscription facultative, a impliqué la consultation de :

- *La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement (CDENATE), en date du 20 avril 2022, a pris acte du document en retenant que les éléments structurants et essentiels du Plan ne faisaient pas l'objet de contestations.*
- *La Commission 1 de l'Assemblea di a Giuventù, en date du 25 avril 2022, a pris acte du document. Dans sa conclusion, la Commission 1 de l'Assemblea di a Giuventù entérine « le processus d'élaboration et d'adoption du PTPGD et demeure vigilante quant à sa mise en œuvre ».*
- *Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESECC), en date du 26 avril 2022, a pris acte du document en précisant que « les travaux s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises, notamment par le CESECC, dont plusieurs propositions rejoignent le projet de PTPGD. ».*

La présentation, sans vote, a permis un débat entre les différents groupes de l'Assemblée de Corse et a fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

Les prises de paroles successives ont fait émerger des observations, objets de nouvelles concertations avec les partenaires précédemment cités (ETAT, EPCI, SYVADEC).

**En date du 13 juillet 2022, s'est réunie la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan.**

Il s'agit d'une étape obligatoire dans le processus réglementaire d'élaboration du PTPGD, notamment comme préalable au lancement de la phase d'enquête administrative.

- *Dans sa conclusion, le rapport de la CCES établit « qu'après avoir échangé sur le Plan, relevé les observations de chacun et répondu aux questions. L'ordre du jour prévoit le passage à la validation du plan par le vote des membres de la commission ».*  
*Il en ressort un vote favorable de la Commission, à l'unanimité des membres présents.*

**En date du 06 octobre 2022, et pour une durée de 4 mois, a été lancée la phase d'enquête administrative, permettant aux institutions et organismes publics d'émettre un avis sur le Plan et son rapport environnemental. La procédure de consultation est encadrée par le Code de l'Environnement au titre de l'article R. 514-22 et de l'article L. 4424-37 du code général des collectivités territoriales pour le cas particulier de la Corse.**

*Ont émis des observations et un avis sur le projet de PTPGD :*

- *Le SYVADEC, en date du 13 décembre 2022, a soumis le PTPGD à son bureau syndical qui a émis, un avis favorable à la majorité (deux abstentions), au projet de plan.*
- *La Région Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 16 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet de PTPGD de la Corse. La Région PACA l'identifie comme cohérent et similaire à ses propres objectifs et orientations de réduction et de valorisation des déchets déclinées au sein de son schéma régional d'aménagements de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle invite la Collectivité de Corse à éviter le recours à l'export, « par la mise en œuvre des installations structurantes nécessaires pour atteindre l'autonomie en matière de gestion et de traitement de ses déchets ».*

- *La Région Occitanie, en date du 20 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet de PTPGD en mettant en exergue ses objectifs ambitieux ainsi que ses orientations stratégiques priorisant les actions de prévention, de valorisation matière et organique des déchets. La région Occitanie souligne également la pertinence de la production de CSR et de leur valorisation énergétique dans des installations de proximité, à l'issue des process préalables de tri et de préparation des combustibles.*
- *La Fédération du BTP de Corse du Sud, en date du 27 janvier 2023, a fait état d'observations visant à renforcer les mesures d'incitation au réemploi des matériaux issus de la déconstruction, à la réduction des déchets à la source et à l'intégration des démarches d'éco-conception et de développement durable dans les commandes publiques de bâtiments.*
- *Le Préfet de Corse, en date du 1<sup>er</sup> février 2023, a émis un avis favorable au projet de Plan. Il constate, après analyses, que le document répond à l'ensemble des prérogatives réglementaires attendues en la matière et souligne son adaptation au contexte régional. En particulier, il prend acte des engagements visés d'amélioration de la performance du tri à la source, de réduction des déchets à enfouir, soutenue par la valorisation énergétique des CSR, extraits des déchets qui ne pourraient faire l'objet d'une valorisation matière préalable.*
- *Le CODERST 2A s'est réuni en session d'examen le 02 février 2023. Lors de cette session, le requérant a pu expliciter les orientations et les objectifs du projet de PTPGD, puis répondre aux interrogations des membres de la Commission. En date du 16 février 2023, le CODERST 2A a émis un avis favorable (2 voix contre) au projet qu'il lui a été présenté.*
- *Le CODERST 2B s'est réuni en session d'examen le 03 février 2023. Après des observations, notamment sur le recours proscrit à l'incinération et la nécessité de disposer de capacités complémentaires de stockage des déchets non dangereux, particulièrement, pendant la phase transitoire de construction des nouvelles installations, le CODERST 2B a émis un avis favorable (deux abstentions) au projet de PTPGD.*

En date du 17 février, l'OEC a, officiellement, saisi la DREAL pour l'avis consultatif de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), à la fois, sur le rapport environnemental (complétude, qualité, efficacité) et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet de Plan.

Cette dernière a délivré un avis, le 22 mai 2023, qui comporte des observations non substantielles et feront l'objet d'une réponse, par l'Office de l'Environnement de la Corse, qui sera portée au dossier d'enquête publique.

Préalablement au lancement de la phase d'enquête publique, **conformément aux dispositions de l'article R. 541-22 du Code de l'environnement, le Président du Conseil exécutif de Corse doit arrêter le projet de plan et le rapport environnemental.**

A titre indicatif, à l'issue de la phase d'enquête publique, dont le lancement fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, et après modifications éventuelles, le projet finalisé de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets et ses annexes, sera porté devant l'Assemblée de Corse pour approbation définitive, dans le courant du début d'année 2024.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**4**



22/05/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Projet de Plan de Prévention et Gestion des déchets :

### La privatisation Cheval de Troie de la mafia

Le Cullittivu anti-mafia Massimu Susini a exprimé à de nombreuses reprises ses inquiétudes face au danger que représente la privatisation complète du transport et du traitement des déchets en Corse. Sans cesse, nous avons mis en garde population, associations, élus locaux et surtout élus de l'Assemblée de Corse sur les dérives prévisibles qu'engendrerait l'application de cette orientation dans projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le 26/02/2021 l'Assemblée de Corse a voté le rapport du Président de l'Exécutif et s'affichait pour « **une gestion publique des structures de traitement des déchets** ».

Cette gestion publique a toujours été présentée par l'actuelle majorité comme la pierre d'angle de sa politique : les corses ont voté aussi pour qu'elle soit mise en œuvre.

Pourtant, le projet de Plan que l'Exécutif s'apprête à soumettre aux Conseillers Territoriaux et à l'enquête publique trahit totalement ce principe en renforçant la mainmise du privé sur le marché des déchets.

Le Syvadec qui en a pris la direction a, avant même le vote du plan, déjà mis en œuvre le marché global de performance pour la création d'un centre de tri à Monte avec usine de fabrication des combustibles solides de récupération (CSR) et soutenu celui de la CAPA.

C'est un fait acquis, le choix d'un traitement industriel (tri-incinération-enfouissement) et centralisé est le plus cher et le plus nocif pour l'environnement et la santé des corses. Sa privatisation est inquiétante au moment où on débat des « dérives mafieuses ».

La Collectivité de Corse et les EPCI qui devront respectivement payer les investissements et l'exploitation connaissent-ils les montants sur lesquels ils engagent tous les corses pour plusieurs décennies ? Non, puisque les groupes privés qui soumissionnent proposent eux-mêmes les investissements à réaliser et le niveau d'exploitation qui seront payés par tous les corses !

Les élus de la Collectivité de Corse et des EPCI ont-ils seulement une vague idée de ce que sont les résidus hautement toxiques produits par l'incinération des CSR et des impacts de ceux-ci sur l'environnement, les transports, la santé ?

Non, puisque le dossier des centres de tri/incinération est géré de la façon la plus opaque qui soit, sans information des élus locaux, de la presse et des habitants !

Les élus de la Collectivité de Corse et des EPCI ont-ils conscience de ce qui se cache derrière le terme de « chaudière à CSR » ? Non, car ils n'ont jamais vu ces grandes usines – cathédrales d'acier et de béton – qui avalent des déchets combustibles en continu et produisent – certes de l'électricité – mais surtout des fumées toxiques et des mâchefers qui finiront en centre d'enfouissement !

Les élus de Collectivité de Corse et des EPCI connaissent-ils le lieu d'implantation du ou des incinérateurs ? Non, bien que ce sujet caché et tabou soit la clé de voûte de la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets !

**De fait, le Syvadec décide, l'Exécutif s'incline.**

Le choix conscient de la majorité à l'Assemblée de Corse pour favoriser la privatisation complète du traitement des déchets, pose le problème du reniement des engagements dont elle sera comptable. Et surtout, cela acte la rupture déjà largement consommée du pacte de respect des intérêts communs des corses au profit d'intérêts privés qui sont le Cheval de Troie de l'infiltration mafieuse

Faut-il rappeler aux élus les incendies criminels des 16 camions de transport des déchets entre 2015 et 2021 ?

Faut-il rappeler les 5 incendies criminels d'entreprises de traitement des déchets depuis 2017, dont le dernier à Porto-Vecchio en septembre 2022 ?

Faut-il encore rappeler les assassinats en lien direct avec cette économie comme la JIRS et le Sirasco viennent de le confirmer ?

Malgré ce contexte criminel mortifère incontestable, vont-ils accepter que les structures de traitement des déchets soient livrées aux appétits des groupes privés (multinationales et leurs partenaires locaux) ?

Accepter « à l'aveugle » dans un tel contexte, relève au mieux de l'irresponsabilité, au pire d'un consentement complice.

La Corse s'est opposée aux expérimentations nucléaires dans l'Argentella, aux Boues Rouges, a eu à subir le nuage de Tchernobyl.

Cette fois le danger vient de chez nous.

**« De la part d'une majorité nationaliste, qui aurait pu l'imaginer ? »** (Communiqué de ECOLOGIA SULIDARIA)

La Corse est à un point de bascule majeur. A travers les choix éthiques, techniques, financiers et juridiques pour traiter les déchets, c'est un véritable choix de société qui est en jeu :

- Dégradation des conditions naturelles de vie des corses (pollution)
- Dégradations de leurs conditions économiques (hausse des taxes)
- Dégradation des conditions démocratiques (infiltration mafieuse)

**Face à ces reniements le Cullittivu Massimu Susini et ne baissera pas les bras. Des recours sont encore possibles.**

Accompagnés de spécialistes de la question des déchets, de juristes et d'observateurs impliqués, nous proposerons aux partenaires associatifs et à la population de nous unir pour initier un travail d'information à destination des corses et des actions juridiques étayées par une argumentation solide, afin de nous opposer à cette main basse sur intérêts collectifs vitaux pour les corses.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**5**

Compte rendu du 20/04/2023 audition de M. ARMANET,  
Conseiller exécutif de Corse, président de l'OEC.

Observations de Mme Colette CASTAGNOLI, Collectif Zeru  
frazu.

----- Message transféré -----

**De :** Colette Castagnoli <c.castagnoli20@gmail.com>

**Date :** 6 juil. 2023 à 17:57 +0200

**À :**

**Objet :** Réunion finale de synthèse - atelier n°2 - dérives mafieuses

Bonjour M. Le Mao, Rapporteur,

Comme je vous ai informé hier, je suis dans l'impossibilité de me connecter pour la réunion, car je suis en déplacement.

J'ai pris connaissance d'une partie des documents hier soir.

Il est regrettable que nous n'ayons eu un délai aussi court pour réagir ou compléter.

Concernant l'audition du président Armanet, j'aurais aimé ajouter un commentaire à propos du compte rendu :

C'est en apprenant qu'il s'était rendu en Suède (peut-être Norvège ? je n'ai pas noté), que j'ai évoqué l'intérêt de faire un déplacement en Sardaigne, île voisine, exemplaire et 2e région d'Italie pour la gestion de ses déchets. C'est à ce moment que le président Armanet a lancé "ils ont 3 incinérateurs".

J'aurais voulu rétablir la vérité : ils n'ont pas 3, mais 2 incinérateurs, dont un en fin de vie, qui est arrêté. Ils s'interrogent sur l'intérêt de continuer dans cette voie, car ils sont parvenus à réduire les déchets résiduels à 25 %, grâce à un tri poussé, au compostage et à la méthanisation des biodéchets. J'ai des informations plus complètes pour développer ce sujet. Mais je ne suis pas en mesure d'établir un document officiel au nom de l'association Zeru Frazu, actuellement. Je pourrais le faire demain, si vous m'y autorisez.

Je vous remercie à l'avance de votre compréhension.

Bien cordialement  
C. Castagnoli

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**6**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

**SEQUENZA 2 / SEQUENCE 2 – TEMATICHE, SCOPI, PRUPOSTE /  
THEMETIQUES IDENTIFIEES, ENJEUX, PROPOSITIONS**

**RESU CONTU DI A REUNIONE DI U 11/05/2023**

**TEAMS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11/05/2023**

**TEAMS**

**La réunion débute à 10 heures 15**

**Sous la présidence de Monsieur Ghjuvan-Santu LE MAO**

**Conseiller à l'Assemblée de Corse**

**Coordinatrice de l'atelier Madame Vanina LUZI**

**Conseillère à l'Assemblée de Corse**

La séance est ouverte par Ghjuvan'Santu LE MAO, Coordinateur de l'atelier

**- ETAIENT PRESENTS :**

- **Conseil Exécutif, Julien PAOLINI,**
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Ghjuvan' Santu LE MAO,**  
**Coordinateur,**
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Vannina LUZI (Rapporteur),**
- **CESEC, Marie Jo SALVATORI**
- **Assemblea di a Ghjuventù, Cyril PERES,**
- **Cabinet Présidente de l'Assemblée de Corse, Gaëlle BERNARDINI**
- **Attaché de groupe – Fà Populu Inseme, Mathieu POMPA,**
- **Secrétariat général du Conseil exécutif, Jean-Jacques USCIATI**
- **LDH, Gérard MORTREUIL,**
- **Collectif Massimu Susini, Jérôme MONDOLONI, Jean Toussaint PLASENZOTTI**
- **Collectif Maffia nò a Vita iè, Elisabeth PIACENTINI,**
- **Plateforme citoyenne, Dominique YVON et Gérard ALFONSI**
- **U LEVANTE, Dume GAMBINI**
- **Zeru Frazu, Colette CASTAGNOLI,**

- **Le Garde**, Caroline TOMI,
- **ETAIENT EXCUSES :**
  - **Assemblée de Corse – Non Inscrite**, Josepha GIACOMETTI PIREDDA,
  - **Collectif Maffia nò a Vita iè**, Josette DALL AVA SANTUCCI,
  - **LDH**, Antonin BRETTEL,
  - **ABCDE**, Dumè GAMBINI
  - **Collectif Massimu Susini**,
  - **U Levante**, Michelle SALOTTI
- **ETAIENT ABSENTS :**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Cathy COGNETTI-TURCHINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Angèle CHIAPPINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Jean-Christophe ANGELINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Antoine POLI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Jean-Baptiste ARENA,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Paul-Felix BENEDETTI,
  - 
  - **DGA Finances et affaires européennes**, Alexandra FOLACCI,
  - **Assemblea di a Ghjuventù**, Lisandru BIZZARI,
  - **Le Garde**, Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY
  - **DGA infrastructure et mobilité bât**, Daniel LABORDE
  - **DGA Finances et Affaires européennes**, Alexandra FOLACCI
- **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :** Auditions de M. Audition, en visioconférence, de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute Corse, Conseiller à l'Assemblée de Corse et du Dr Paul-André COLOMBANI, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corse-du-Sud.

**- EXPOSE LIMINAIRE :**

**Monsieur Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, procède à l'appel des participants.

La question de la participation de monsieur Dumé GAMBINI se pose : il est membre de l'atelier au titre de l'association U LEVANTE et non pas de l'association ABCDE. Les modifications seront effectuées en ce sens après que ce dernier aura confirmé sa participation à l'atelier au titre de la représentation d'U LEVANTE.

Monsieur LE MAO remercie ensuite monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA d'avoir accepté de participer aux travaux de l'atelier N°2 qui s'occupe des « secteurs économiques particulièrement sensibles » il rappelle le cadre institutionnel ainsi que les thématiques validées lors de la réunion du 13 avril 2023 autour des trois thématiques retenues.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour prévu pour les travaux de l'atelier.

Un échange s'engage alors dans la salle concernant les modalités et la conduite des auditions. Il est décidé d'adopter le jeu des questions - réponses. Il est d'ailleurs précisé que, comme les auditions sont effectuées séparément, les mêmes questions seront posées aux deux députés.

**Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Après avoir salué l'ensemble des participants, monsieur le Député indique sa disponibilité pour répondre aux questions qui vont lui être posées et rajoute que « l'enjeu est très important pour la Corse ».

**Question du Collectif à Mafia No a vita iè - Madame PIACENTINI**

(En attente de communication de la question écrite par le Collectif)

**Réponse de Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA remercie madame PIACENTINI pour sa question et souligne l'importance de ces questionnements en précisant : « *il est utile que la Collectivité fasse le travail de fond avec les acteurs concernés, les associations, la société civile face au péril de la dérive mafieuse* ».

Il précise alors que son positionnement politique a toujours été clair et constant sur ce sujet.

Il précise, que l'action publique et politique à l'Assemblée Nationale, au sein du groupe parlementaire Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT), auquel appartiennent les trois députés de la Corse, les conduit à intervenir sur ce sujet de manière conjointe avec aussi l'ensemble des autres parlementaires de ce groupe ainsi que l'attestent leurs interventions en séances, les projets de lois, les interviews qu'ils accordent.

Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA mentionne à cet égard une de ses intervention en décembre 2020 suite concernant l'organisation de la police judiciaire à Ajaccio et suite aux fuites au sein de la police judiciaire d'Ajaccio dans le cadre d'une affaire criminelle et dans le cadre d'un projet de loi. Il précise que dans le cadre de ce projet de loi, il a proposé un amendement qui n'a pas été adopté mais qui a fait l'objet d'une réponse du Ministre pour faire l'évaluation de l'arsenal juridique français pour lutter contre le péril mafieux et de rentrer dans un rapport comparatif visant à définir le délit d'organisation mafieuse ou le statut de repent. Suite à une réponse défavorable du Ministre, celui-ci, « hors banc », s'était engagé à ce que des démarches comparatives soient mises en œuvre. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA indique que depuis lors rien n'a évolué jusqu'à la récente réponse du Ministre à une question du député Paul-André COLOMBANI.

Concernant la saisie des biens, monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA indique que, par l'intermédiaire du groupe LIOT, les députés sont montés au créneau par voie d'amendements. Il indique avoir été en convergence avec Sarah EL HAIRY, député de Loire-Atlantique, concernant les biens immobiliers saisis par la justice (AGRASC) et dont l'Etat est devenu propriétaire. La loi permet désormais de confier la gestion de ces biens à des associations.

Il évoque ensuite la problématique en lien avec le Code des douanes, au sujet duquel il indique avoir interpellé le ministre des Comptes publics, Gabriel ATTAL, sur l'article 60 de ce Code jugé contraire à la Constitution par un jugement du 22 septembre 2022 du Conseil Constitutionnel. L'objet de sa question au Ministre cible aussi les aspects liés à la lutte contre la fraude. Le Ministre a répondu par l'intermédiaire de Préfet de Corse dans un courrier daté du 27 avril 2023. Le ministre s'engage par l'intermédiaire du Préfet à la mise en place d'un véhicule législatif visant à modifier le texte pour le rendre compatible avec la Constitution et invite monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA à participer et à prendre part à ces débats. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA précise qu'il communiquera à l'atelier le courrier du Préfet et ses annexes, pour information.

Il indique alors qu'en complément de la définition du statut de repent évoqué récemment par le Ministre, vient s'ajouter ce véhicule législatif sur la fraude, en lien avec les Douanes. Il indique que les parlementaires resteront vigilants et interviendront par le biais des amendements.

Ces quelques exemples permettent de donner une vision de l'action des parlementaires, une vision politique, d'abord, et législative, ensuite, dans le cadre de leurs mandats (15e et 16e législature).

Ces travaux parlementaires ont conduit à favoriser l'arsenal juridique sur la question des douanes, des saisies de biens. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA précise alors qu'au sein de son groupe parlementaire siège monsieur Jean-Luc WARSMANN, député des Ardennes, qui est à l'origine avec monsieur le député Guy GEOFFROY et plusieurs de leurs collègues, de la loi visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale, adoptée le 9 juillet 2010. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA précise alors qu'au sein de leur groupe parlementaire monsieur le député Jean-Luc WARSMANN suit de très près ces questions en lien avec le péril mafieux et sensibilise les collègues parlementaires.

Il indique alors que les aspects liés à l'économie de la rente intéressent les bandes criminelles, notamment dans le secteur de l'immobilier. Il s'appuie, pour étayer ses propos, sur la lettre du Préfet de région adressée au Président de l'exécutif dans le cadre de la mise en place des ateliers auxquels nous participons aujourd'hui dédiés aux dérives mafieuses. Dans ce courrier, le Préfet fait le lien entre le secteur du blanchiment de la drogue et les secteurs de l'immobilier en mentionnant le phénomène d'investissement qui engendre l'augmentation des prix dans le secteur de l'immobilier. Le Préfet admet donc que le Corse est un territoire de diffusion de la drogue et d'investissement de la drogue dans le secteur de l'immobilier. Il indique alors que toutes leurs interventions à l'Assemblée nationale prennent en compte ces éléments, notamment sur les aspects liés au foncier.

Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA mentionne alors l'exemple de la faiblesse des documents d'urbanisme en Corse et le fait que beaucoup de communes sont au RNU et précise : « /.../ de nos jours en Corse, et de mémoire, seulement 51% des communes sont dotées de documents d'urbanisme /... / ». Sur la base de ce constat, il indique sensibiliser ses collègues parlementaires. Les causes de cela s'expliquent sur la base de données concrètes relevées lors des campagnes électorales et de ses tournées dans sa circonscription c'est-à-dire la « peur des maires de subir des pressions dans le cadre du blanchiment d'argent mafieux lié l'immobilier. Les maires préfèrent rester au RNU pour se protéger... ».

Il précise alors que c'est une réalité qui apparaît très peu dans le débat public et que les travaux engagés visant à réguler par la Loi les marchés de l'immobilier en Corse prennent en compte ces éléments. Il indique aussi sensibiliser ses collègues parlementaires sur ces bases. Il mentionne dans ce cadre la mission parlementaire sur les résidences secondaires, par exemple, qui est pilotée par trois ministres : Dominique FAURE, Olivia GREGOIRE et Olivier KLEIN. Il indique que le Corse n'est pas seulement le territoire concerné par ces dérives mais qu'en Corse il y a un caractère plus urgent puisque la dimension mafieuse engendre une dimension particulière dans le secteur du logement.

Il aborde ensuite les véhicules législatifs qui vont être portés pour alimenter le débat sur les outils.

Il évoque deux véhicules législatifs à venir :

- le premier (sur la base de suppositions) correspond à la future proposition de loi qui serait portée par la majorité présidentielle, sur la notion du statut de repentant ;
- le second, la lutte contre la fraude et le blanchiment ;

il indique attacher à ces travaux une importance particulière et y être favorable.

Ces questions devront aussi être abordées dans le processus avec Beauvau, les outils mais aussi la qualification du délit d'organisation mafieuse.

Il revient sur les deux véhicules législatifs mentionnés. Il faut selon lui les exploiter.

La discussion politique avec Beauvau doit aborder le régalien, c'est-à-dire ce que doit faire l'Etat en Corse, ce qui lui incombe en termes de mise en place d'arsenal juridique, de politique pénale. Il souligne que la réponse n'est pas seulement légistique, cette réponse est aussi en lien avec la volonté et les moyens mis en œuvre pour y répondre et juguler le plus possible les ressources que les bandes tirent de ces dérives.

Il indique qu'il reste disponible pour approfondir et répondre aux interrogations.

#### **Collectif Massimu SUSINI, monsieur MONDOLONI**

Monsieur MONDOLONI remercie le Président de lui donner la parole et monsieur le Député Jean-Félix ACQUAVIVA concernant ces premiers éléments de réponses et souligne :

*« ... c'est avec une certaine émotion que l'on vous a écouté, car il y a trois ans on (le Collectif) avait remis un document de vingt-sept pages sur nos propositions de modifications de la Loi. Au cours des discussions vous avez pu remarquer à l'époque qu'on proposait que la confiscation devienne obligatoire comme l'avait demandé le député WARSMANN et comme l'AGRASC l'a réclamé dans son document de proposition dès 2017. Voir aujourd'hui portées ces propositions au Parlement c'est pour nous la confirmation de la légitimité des Combats des Collectifs anti-mafia. Il n'y a pas encore longtemps on nous disait que ce qu'on demandait est liberticide et existe déjà dans le droit positif français.*

Aujourd'hui on se rend bien compte que cela n'existe pas dans le droit positif français et à besoin d'être intégré. Donc les questions que je vous pose sont les suivantes :

- Est-ce que vous êtes comme votre collègue WARSMANN favorable à la confiscation des avoirs criminels en cas de condamnation pénale des avoirs criminels sauf motivation contraire du juge, ceci pour répondre à la critique récurrente que la confiscation obligatoire porte atteinte à la personnalisation de la peine ?
- Est-ce que vous êtes favorable à la confiscation préventive des avoirs criminels dans le cadre d'une procédure civile sans condamnation pénale, comme cela existe en Italie et comme cela a été validé depuis trente ans par la Cour européenne des Droits de l'Homme et la Cour de justice de l'Union Européenne ?
- Concernant le statut de repentir : la pierre d'achoppement, vous le savez, et M. STURLESE l'ancien responsable en a parlé dans un rapport accablant, il a dit que ce statut est un échec en état de mort clinique parce que les personnes qui sont complices ou qui ont commis des crimes de sang ne sont pas mises au bénéfice de ce statut. Or ce statut en Italie prend en compte des personnes qui sont complices ou qui ont commis des crimes de sang ; c'est ce qui a permis de faire implorer des dizaines de réseaux italiens mafieux, de récupérer des milliers de biens criminels et surtout d'éviter des centaines d'assassinats et au passage d'éviter que des centaines de personnes deviennent des assassins. Le statut de repentir est un problème fondamental, alors est-ce que vous êtes favorable à l'ouverture de ce statut aux personnes ayant commis des crimes de sang ou complice de crimes de sang ? Pour Bruno STURLESE tout se joue là le reste n'est que littérature.
- Ensuite, s'agissant des Cours d'assises : est-ce que vous êtes favorable, compte tenu de la réalité de la criminalité en Corse et sur le continent, parce que lorsqu'on demande des modifications de la Loi c'est par rapport aussi à l'implantation de mafias en France, la Ndrangheta, la dernière opération Eureka opération de police géante qui vise la mafia Ndrangheta dans toute l'Europe prouve qu'elle est implantée sur la Côte d'Azur par exemple. La mafia nigériane est très bien implantée dans la région marseillaise, etc.  
Donc aujourd'hui on ne plus parler que du cas corse, mais d'un cas français, où justement il y a des mafias en France.  
Donc, par rapport à cette implantation-là est-ce que vous considérez que l'arsenal judiciaire est suffisant avec l'article 450-1 du Code pénal pour qualifier l'association de malfaiteur. Ou bien vous considérez qu'il faut faire comme les Italiens qui ont un article 416 Code pénal italien qui qualifie l'association de malfaiteur et auquel ils ont rajoutés le 416 bis qui prend en compte la singularité de cette criminalité.  
Je cite le Garde des Sceaux s'agissant de la Corse : l'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité d'autorités judiciaires à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique, celle de l'emprise, de l'appropriation de territoires et de marchés et par une méthode. Car ce qui caractérise la mafia c'est sa méthode, celle de la domination par l'intimidation, de la dissuasion mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits. On aurait pu penser que M. DUPONT-MORETTI s'est appuyé sur l'article 416 bis du Code pénal italien lorsqu'il a rédigé ce texte pour parler de la criminalité en Corse. Est-ce que donc vous êtes prêt à aborder ce problème ? Que vous aviez évoqué d'ailleurs dans une courageuse intervention, M. le Député, lorsque vous aviez interpellé M. Dupont-Moretti à l'Assemblée, en lui demandant d'aborder ce problème-là. A l'époque il vous avait répondu d'un geste très dédaigneux de la main. Aujourd'hui visiblement il reconnaît, comme la présidente du JUNALCO que la criminalité

*organisée a atteint un degré de pénétration en France tel qu'on ne peut plus en rester là ; est-ce qu'il n'y a pas là une ouverture à utiliser ?*

*Maintenant pour aborder ce qui dépend directement de la CdC, je confirme tout à fait les demandes de Mafia No concernant les contrôles fiscaux, les renforcements de moyens. Là-dessus on ne peut être que d'accord et les deux Collectifs sont d'accord sur l'essentiel.*

*S'agissant de la CdC, vous évoquiez tout à l'heure que certains maires préféreraient rester au RNU, de peur de la pression des mafieux pour déterminer des zones à urbaniser dans leurs communes. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait temps de réactiver la motion votée par l'Assemblée de Corse, par laquelle la CdC s'engage à poursuivre devant le TA de Bastia tous documents d'urbanismes qui-contreviendraient manifestement aux dispositions du PADDUC. Pour l'instant cette motion n'a été utilisée qu'une seule fois contre le PLU d'AIACCIU (qui méritait de l'être mais enfin il n'était pas le seul). Ne pensez-vous pas qu'en ce qui concerne ce qui dépend de vous, que la CdC devrait donner aux mafieux et aux spéculateurs un signal très fort en appliquant sa propre motion et en faisant la démonstration à l'Etat français que, depuis des années, il laisse violer, complice de la violation, ses propres lois. Est-ce que vous ne pensez pas que réactiver cette motion et donner un signal fort en disant tous documents d'urbanisme, c'est-à-dire toute carte communale, PLU qui contrevient au PADDUC serait poursuivi par nous devant le TA, pour d'abord protéger les maires et lutter contre la spéculation immobilière ? »*

#### **Réponse de M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Sur la question de la confiscation des biens : par principe, j'y suis favorable. Après condamnation ou de manière préventive après bien évidemment il faudrait rentrer dans la caractérisation législative. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA indique qu'il est en cohérence sur ces sujets avec son collègue le député WARSMANN.

Il indique ensuite rejoindre M. MONDOLONI concernant le statut de repentis, et souligne qu'il convient de rentrer dans la caractérisation législative. Il précise que le constat de l'inefficacité du statut actuel est partagé.

D'après lui, ces deux questions feront l'objet d'un large consensus au Parlement.

Sur la question de la DGARST il rappelle que la Commission des Lois et des saisies confiscations va bientôt se réunir, et indique que la proposition de loi portée par le député WARSMANN va être déposée pour justement améliorer le travail de la DGARST. Il précise que le processus sera long mais qu'un débat en Commission des Lois est prévu fin mai.

#### **Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

*« Il y a aussi le problème des Cours d'assises.*

*En effet, compte tenu du rapport de force en Corse, on sait bien que le dossier soit plaidé à Ajaccio, Bastia ou Aix, on sait bien qu'une équipe qui a déjà fait la démonstration d'assassiner le Président de la CCI ou l'entourage direct de ██████████, cette équipe-là fait peur.*

*Il cite le livre Vendetta. Il y a une enquête sur des acquittements qui ont étonné les magistrats de le JIRS à Aix-en-Provence et ils ont interrogé les jurés pour savoir s'ils ont été approchés et bien les jurés n'ont même pas été approchés, ils ont tellement la trouille face à ces équipes qu'ils se sont auto-censurés tout seuls. C'est là qu'on voit le pouvoir d'intimidation mafieux, le vrai pouvoir d'intimidation ; c'est-à-dire que, sans exercer l'ombre d'une pression physique, quand vous savez qu'en face vous avez une équipe qui est capable d'assassiner et en toute impunité souvent ; les jurés savent que les avocats récupèrent le liste (j'ai été avocat), donc les jurés savent que ceux d'en face ont leur adresse*

*personnelle. A partir de là comment voulez-vous que les procès d'assise face à de telles équipes puissent se dérouler normalement ; comment voulez-vous que les jurés puissent juger en leur âme et conscience ?*

*Donc on pense que garder ce type de procès, avec ce type de jurés de simples citoyens c'est d'abord humilier la Partie civile, puisqu'elle perd tout le temps, et les orphelins sont à nouveau victimes parce qu'ils assistent à des parodies de justice à Bastia ou à Aix et à partir de là sauf à nier ... »*

#### **M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Le Président rappelle à M. MONDOLONI les contraintes horaires et demande à M. le député de reprendre la suite de ses réponses.

#### **Suite des réponses de M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Evidemment sur les Cours d'assises ...

Je rejoins votre argumentaire, après il faut le traduire, mais je vous rejoins. Après il faut voir comment on le traduit avec la caractérisation des affaires.

Globalement oui vous avez raison.

Ensuite vous m'avez posé la question concernant l'arsenal juridique en lien avec l'article sur le délit de l'association mafieuse, bien sûr que je suis favorable à rentrer dans l'étude sur ce sujet. Il faut donc investiguer, comparer, évaluer et caractériser pour pouvoir être le plus efficace possible et attaquer le phénomène, et, je vous rejoins, qui n'est pas spécifique à la Corse. Ce phénomène est massif et dénoncé par beaucoup d'observateurs et déstabilisant pour les sociétés à différentes échelles.

C'était justement le sujet de ma question au Garde des sceaux, oui je suis favorable pour entrer dans le détail. Il faut aussi qu'il y ait un travail collaboratif sur ce sujet pour montrer qu'il y a une volonté politique d'agir qui est accompagnée par la mobilisation de moyens. Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA évoque alors l'organisation des services et leur évaluation. Il revient aux aspects liés à la fraude et au courrier du Préfet ; il dit alors que dans une société de proximité comme la Corse il faut se servir de cette proximité comme une force et non plus comme une contrainte ; il faut que la politique pénale soit expliquée aux élus de la Corse par les services de police et de justice, obligation contradictoire d'évaluation auprès des élus et la société pour faire vivre une politique. Il parle de pacte politique et social qui permet de resserrer les liens.

Sur la question du PADDUC et des documents d'urbanisme, vous avez raison et de soulever la question de la motion que vous indiquez qui n'a été activée qu'une seule fois, elle aurait dû l'être plus fréquemment ; je vous rejoins là-dessus.

Maintenant le débat c'est aussi de s'interroger sur les outils qui doivent être mobilisés et les moyens d'intervenir de manière plus forte. On parle de documents d'urbanisme, maintenant, si on prend un exemple, « sans faire de ciblage et aucune volonté d'ostracisme politique de ma part », précise-t-il.

Au regard des données chiffrées dont nous disposons sur les résidences secondaires et des valeurs. Concernant la Communauté de communes du Sud Corse, sur la base de chiffres INSEE et AUE, 85% des logements créés en 10 ans sur la commune de Porti Vecchju sont des résidences secondaires. Sur la même période 4 500 m<sup>2</sup> d'artificialisation pour un habitant résident gagnée. Il ressort que la

Communauté de communes et la commune de Porti Vecchju sont au RNU aujourd'hui<sup>1</sup>. Il y a un travail en cours pour que la commune se dote d'un PLU.

Je prône des moyens plus renforcés dans ce domaine, notamment un droit de préemption renforcé pour la CdC. Parce que, d'un côté, on va demander que l'Etat régaliien fasse son travail, c'est le sens de ce que l'on dit sur l'arsenal juridique et la politique pénale, il faut alors que nous ayons les mêmes échanges entre la collectivité de Corse, les intercommunalités, les communes, parce que, aujourd'hui 49% des communes ne disposent pas de documents d'urbanisme et sont de ce fait soumises au RNU.

Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA parle alors de solidarité d'action pour que la Collectivité puisse intervenir, « *je prône donc, dit-il, un droit de préemption renforcé à l'échelle de la Collectivité de Corse, par expérimentation d'abord puis inscrit dans les nouveaux statuts, dans le cadre de l'intérêt général (accession à la propriété, logements sociaux, etc.). Ce droit de préemption s'appliquerait dans certaines zones à qualifier par délibération de l'Assemblée de Corse et, après débat d'opportunité, à l'Assemblée de Corse.* Il précise ses propos en disant : débat d'opportunité signifie débat au grand jour, avec tous les élus de la Corse pour dire « on préempte dans telle zone, à tel endroit, à la majorité décisionnelle pour tels enjeux ». Et cela pour envoyer un message fort, pour réguler le problème de transaction, il indique que c'est là justement le grand problème en Corse (plusieurs personnes dans la salle acquiescent).

Pour réguler les valeurs de transaction, il y a 3 façons, je peux me tromper, mais c'est au stade de notre réflexion les solutions qui émergent :

- Un droit de préemption stratégique renforcé (processus qui casse les limites de la valeur) ;
- La fiscalisation dans certaines zones de la spéculation foncière (taxe sur les plus-values immobilières (amendement Loi de finances) soit taxe sur les flux de transaction à partir de certains seuils ;
- Créer des zones dédiées où il ne peut plus y avoir d'accession en résidences secondaires.

Ce cadre-là répond à des politiques publiques autres que celles qui nous préoccupent aujourd'hui, mais elles auront pour effet de donner des messages de la Collectivité de Corse, instance délibérante, sur la dépossession par les solutions avancées. N'est-ce pas là le vœu des associations et des collectifs dans la mesure où les flux financiers importants sont propices au blanchiment d'argent ? Il précise alors qu'aujourd'hui nous avons la possibilité de cibler ces mutations, 80% des transactions immobilières aujourd'hui de la Corse, sont centrées sur 46 communes. Il précise ensuite que les biens ruraux ne sont pas épargnés et souligne que, d'après les données à notre disposition, on note une augmentation de la valeur de ces biens ruraux de l'ordre de 300% en 3 ans ; le directeur de la SAFER qui doit être auditionné prochainement va probablement aborder ce sujet-là.

#### **Association U LEVANTE, M. GAMBINI**

(En attente de communication de la question écrite par le Collectif. PB de son)

En substance, il évoque la contribution écrite qu'il a adressé lors de la première réunion. Il dit qu'il faut intervenir sur cette chaîne.

Il évoque les problèmes suivants :

- des terrains NC qui passent ensuite en C.

---

<sup>1</sup> A cet égard, voir l'intervention du Prof. Hugues Périnet-Marquet, professeur d'université dans le cadre du colloque intitulé « Politique de l'urbanisme, droit à construire et juge administratif », colloque du Conseil d'Etat.

- le problème des architectes qui échafaudent des plans sur des terrains classés en N, NP, NC et qui obtiennent des permis...
  - Il mentionne les pressions sur les maires et les cas de figure où un maire peut signer un permis illégal même dans ces zones et les retirer la veille des procès...
  - Il évoque le cas des terrains non constructibles qui sont entièrement viabilisés... Qui paye ??
  - Il indique que l'Association U LEVANTE a fait condamner un Préfet ;
  - Il évoque le problème de la publicité des permis de construire et l'accès à la documentation administrative. Est-ce que, enfin, dans le contexte de la « Maison de cristal », on va obtenir qu'un site soit constitué qui contient tous les éléments publics qui doivent être mis à la disposition du public concernant les demandes d'autorisation ?
- Il nous a été indiqué que le Préfet ne veut pas, alors est-ce que la CdC peut le faire ?

### **M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Revient sur l'organisation des débats

### **Réponse de M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Monsieur le Député Jean-Félix ACQUAVIVA demande que les éléments qui viennent d'être soulevés lui soient envoyés par écrit afin qu'une réponse précise soit apportée tant sur les questions de l'intervention de la CdC (il précise à cet égard qu'il est aussi Conseiller à l'Assemblée de Corse ; il évoque le possibilité de la tenue d'un débat sur ces questions avec la majorité territoriale) que sur les aspects liés aux éventuelles avancées législatives et réglementaires que les parlementaires pourraient porter dans le cadre de l'évolution de la loi.

### **La LDH, M. MORTREUIL**

*« Au nom de la Ligue des droits de l'Homme on souhaitait faire des remarques et poser des questions, ça concerne d'abord l'intitulé de notre atelier. Nous ne sommes pas l'atelier droit pénal, c'est très intéressant, mais 80% des débats concernent le droit pénal, on a eu le droit de l'urbanisme ; mais les marchés publics et les secteurs concernés je ne les vois pas là-dedans donc il y a des redondances. On aurait dû alors fusionner avec les ateliers concernés, point de méthode qu'il nous apparaît évident de soulever.*

*Ensuite a été évoquée la question des moyens. Ce qui est curieux c'est que lorsque ce sont les organisations syndicales qui en parlent, personne ne les écoute. Seul exemple : il y a des conférences de presse qui sont faites par les organisations syndicales, les médias ne se déplacent même pas. Ça ne les intéresse pas ! Pourtant les organisations syndicales pourraient vous expliquer concrètement en quoi les dérives gouvernementales de suppressions systématiques de postes qui sont de l'idéologie libérale appliquée concrètement et quels impacts cela a sur la vie quotidienne des services et dans la lutte contre toutes sortes de fraudes. Parce que de l'argent sale il y en a bien entendu ; mais dans l'argent sale nous mettons aussi dedans tout ce qui relève de la fraude fiscale, du trafic de main d'œuvre, les escroqueries petites ou grandes au détriment des salariés. Ces escroqueries sont organisées malheureusement dans l'impunité. Ces problèmes viennent donc s'ajouter à un contexte extrêmement défavorable.*

*Donc il serait peut-être intéressant de demander l'avis des organisations syndicales sur ce que sont concrètement les suppressions de postes dans les fonctions publiques et dans les services de l'Etat qui*

*ont des missions régaliennes. Ensuite, comme on a pu l'entendre dans le premier exposé : proposition de faire un laboratoire MANI PULITI.*

*On tient à rappeler que, pour la LDH, la Corse, du point de vue du laboratoire, a déjà donné depuis 250 ans au niveau des lois douanières, au niveau du préfet incendiaire délinquant fou tout ce qu'on veut mais principalement délinquant qui a sévi en Corse ; les cours de sureté de l'Etat, la JIRS, etc., etc. et même dans l'actualité toute récente un agriculteur qui est mis en garde à vue en gendarmerie pour s'expliquer que le fait qu'un dispositif qui ne concerne que la Corse, qui là aussi sert de laboratoire, que personne ne maîtrise lui a valu cette garde à vue.*

*Donc attention pour nous au terme de laboratoire et ce que ça représente au regard notamment de ce que ça a déjà donné. Il souhaite avoir l'opinion de Messieurs les Députés sur ce terme de laboratoire MANI PULITI. Merci »*

### **Réponse de M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Evidemment. Nous sommes dans le cadre d'un sujet qui nécessite un affinage des outils et des moyens. De mon point de vue, je pense même qu'il faut investiguer pour arriver à être efficace et en comparaison avec d'autres pays, ça c'est très clair.

Il apparaît évident aussi que, lorsque nous sommes face à certaines pratiques, il y a souvent l'exercice d'un détournement des outils. Il précise alors : « au niveau du notre groupe parlementaire LIOT avec le député WARSMANN présent, nous sommes coactifs sur les questions des dérives mafieuses et de la lutte et nous sommes aussi très vigilants sur la question des libertés publiques, en atteste notre participation à des saisines du Conseil Constitutionnel lors du mandat précédent, sur d'autres choses évidemment qui ne concernent pas les dérives qui nous occupent aujourd'hui, mais plutôt sur l'affaiblissement des libertés fondamentales et publiques, je veux parler évidemment de l'interdiction de filmer des manifestations, ou la peine après la peine pour les terroristes islamiques qui est généralisable avec le bracelet même après avoir effectué sa peine, etc.

On est donc dans l'exercice d'un équilibre et c'est là justement que je vous rejoins sur la question des moyens des services publics régaliens qui doivent intervenir en la matière. Il faut donc investiguer finement, aller sur le terrain de l'arsenal juridique que j'ai rappelé (je ne vais pas y revenir), et de voir les budgets dédiés en la matière, puisque faire des budgets est la manifestation de l'acte politique ; regarder finement leur organisation la manière dont ils procèdent à la mutualisation, la manière dont ils déterminent leurs objectifs, les moyens humains dont ils disposent, etc. on est sur ce point sur l'aspect politique et sur l'aspect opérationnel.

Je pense qu'un chemin d'équilibre existe, qui doit mener à l'efficacité. En fait, les sujets que nous évoquons ici c'est la recherche d'un pacte social, juridique et politique assumé. Toutes les politiques du monde ne vivent que par leur mise en œuvre et l'évaluation de leur mise œuvre et la justification devant le Peuple de ce qu'on en a fait. Toute enveloppe institutionnelle, politique ne vaut que par ça. C'est une responsabilité qui est la nôtre en tant qu'élu, évidemment la vôtre en tant que société civile et celle de l'Etat et du régalien.

Pour séparer le bon grain de l'ivraie dans une société et des sujets où l'on parle de collusion les ambiguïtés, les postures, les impostures et j'en passe sont légion ; cela fait partie aussi de l'adaptation des bandes et de leurs logiques. Il faut donc à travers ce pacte social et politique, à travers ces deux jambes que sont leur arsenal, leur évaluation et les moyens dans le respect des libertés publiques, des confrontations et des évaluations.

Il faut être lucide ; il faut être lucide et cette lucidité doit être collective et partagée. C'est un chemin qui n'est pas de court terme, il faut il y aller par étape pour circonscrire le phénomène, le réduire ; faire en sorte, comme le dit souvent M. le Président du Conseil exécutif en paraphrasant le maire de Palerme « Cosa nostra n'est plus aujourd'hui au centre, mais à la marge, tout en existant » en parlant de la situation de la Sicile. Cosa nostra n'a pas disparue,, c'est évident mais un début de rééquilibrage a commencé à s'amorcer au prix de décisions politiques, Etat, régions, acteurs et autres, qui font que la situation n'est plus celle des 30 dernières années. C'est un chemin de société qui implique un équilibre tel que je le vois.

**M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Après avoir demandé si quelqu'un souhaitait intervenir, il remercie monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA.

**Réponse de M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA**

Avant de passer la parole à monsieur le député Paul-André COLOMBANI qu'il salue, il remercie les membres de l'atelier pour la qualité de l'échange et précise qu'il va demander que les éléments qu'il a indiqués soient envoyés à l'atelier et ajoute que, dans le cadre des prochains véhicules législatifs, les députés corses qui siègent au sein du groupe LIOT feront état des demandes si tout le monde en est d'accord.

Il précise qu'une évaluation des travaux conduits au sein des ateliers est nécessaire et qu'il faudra déterminer ensemble quand cela doit se faire. Il précise que c'est un point de méthode très important.

Dans la salle, les participants acquiescent à ses propos.

Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA quitte l'atelier.

\*

\* \*

Audition du Dr Paul-André COLOMBANI, député de la deuxième circonscription de la Corse-du-Sud.

**M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

M. le Président de séance profite de ce moment de pause pour rappeler, d'une part, la demande formulée de transmettre les questions par écrit afin qu'elles soient retranscrites le plus précisément possible dans le CR.

### **Question du Collectif à Mafia No, Mme PIACENTINI**

(Voir question transmise par le Collectif)

### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

M. COLOMBANI précise d'emblée qu'il est médecin et qu'il n'est pas spécialiste à proprement parler de ces questions en lien avec la mafia.

Il a répondu favorablement à cette invitation en sa qualité de parlementaire et il indique s'engager à répondre de la manière la plus claire et la plus posée par la suite.

Il aurait souhaité disposer des questions avant, de manière à pouvoir préparer du mieux possible cette audition. Il s'engage alors à répondre de manière plus précise et plus posée si les membres de l'atelier le souhaitent dans le cadre de la transmission de leurs questions écrites.

Il indique un paradoxe pour les trois députés nationalistes de la Corse. On doit sans cesse demander plus d'Etat, plus de juridictions d'exceptions. Mais il faut garder à l'esprit que plus on va demander des moyens, plus on va aller vers des restrictions des libertés fondamentales.

Il revient ensuite sur son travail parlementaire et notamment les trois questions qu'il a posées en lien direct avec les problématiques qui nous préoccupent aujourd'hui. Il indique qu'il transmettra à l'atelier l'ensemble de ces éléments.

Il précise ensuite que dans cette démarche il ne faut pas cibler exclusivement la Corse, le problème est national. Il cite à ce sujet les propos de la Procureur de Paris concernant le degré de pénétration de la Mafia en France.

Comme l'a fait M. le député ACQUAVIVA il porte à connaissance des membres de l'atelier, le travail de leurs collègues au sein du groupe parlementaire LIOT, du député WARSMANN et des travaux parlementaires en cours. Il indique qu'il va mettre à disposition de l'atelier les éléments dont il dispose pour éclairer de la manière la plus précise possible les membres de l'atelier.

Il revient ensuite sur les moyens supplémentaires vis-à-vis de la CdC.

Les moyens de lutte entre la France et l'Italie à droit constant. Il cite sur ce point l'exemple du Tunnel Lyon-Turin à propos des travaux au niveau du col de Tende. Il mentionne cet exemple pour expliquer la collaboration des deux pays en matière de dérives mafieuses.

Il précise que c'est un très bon exemple pour comprendre l'infiltration de la mafia dans les travaux de l'axe Turin-Lyon.

Il pointe aussi le dernier rapport d'activité 2021 de l'AGRASC concernant la gestion et le recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

### **Collectif Massimu SUSINI, M. MONDOLONI**

M. Mondoloni reprend en substance la question qu'il a posée à M. le député Acquaviva mais précise certains points qu'il n'a pas pu préciser.

Le Garde des sceaux découvre qu'il y a une grande criminalité organisée.

Il revient ensuite sur la transposition du droit français et du droit italien et il indique que cela pose des problèmes.

Il cite la proposition de loi du député Warsmann et donne lecture de l'article 18.

Concernant les Cours d'assises, il cite Me TOMASI, « c'est donner un permis de tuer » ; les jurés en Corse et sur le continent ne peuvent pas juger en leur âme et conscience.

Il revient sur l'article 416-bis du Code italien ; en disant que les Italiens ont copié l'article français, qui par le suite n'a plus suffit. Il pose l'interrogation suivante : est-ce que vous pourriez conduire une réflexion au niveau de l'Assemblée nationale, pour établir une définition pour qu'enfin soient introduits ces délits : assujettissement, omerta, contre-pouvoir, influence sur les votes, etc.

### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

Il mentionne la proposition de loi du député WARSMANN qui s'inscrit en cohérence avec les demandes de l'AGRASC.

Il précise que le Garde des sceaux en réponse à sa question de la semaine dernière a clairement manifesté le souhait du Gouvernement de faire avancer la Loi.

«*Je suis allé il y a une dizaine de jours en Italie pour m'inspirer de ce qu'ils font*», a ajouté le Ministre, qui répondait à sa question.

Concernant les propos du Ministre, le Dr Colombani précise qu'il ne faut pas faire un copier/coller avec le droit italien en matière de lutte contre la mafia, celui-ci s'est construit sur une période de 30 ans dans un contexte particulier.

Il porte à connaissance des participants les éléments suivant : visiblement un travail a commencé sur cette question avec le président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, Sacha Houlié, et le député de Corse-du-Sud Laurent Marcangeli. Cette « *réforme* », qui devrait prendre la forme d'une « *proposition de loi* », a pour but notamment d'améliorer le statut de repenti, précise M. Colombani .

Il indique aussi qu'une proposition de loi portée par le groupe LIOT par l'intermédiaire du député WARSMANN a fait l'unanimité en Commission des Lois. (Il indique qu'il va communiquer les éléments afférents à l'atelier).

Il précise qu'il faut avoir une démarche globale pour comprendre les travaux parlementaires conduits. Il évoque la possibilité de faire auditionner les collectif anti-mafia par les commissions parlementaires afin d'éclairer la représentation nationale.

La fabrication de la loi ce n'est pas que dans l'hémicycle, c'est ce qui se passe avant aussi. Il précise qu'il espère pouvoir avancer sur la base de ces méthodes.

Il indique que l'Europe va demander qu'une législation soit adoptée, mais jusqu'où le Gouvernement est susceptible d'aller aujourd'hui ? Cela reste la grande question.

### **Collectif Massimo Susini, M. Plasenzotti**

Il remercie le député Colombani.

On doit noter en tant que collectif évidemment que c'est une première en France les collectifs anti mafia ce n'est pas un hasard si ça arrive aujourd'hui, ce n'est pas un hasard aussi si ça arrive en Corse, il y a en Corse une culture de la violence, mais il y a aussi une culture de la citoyenneté très vieille en Corse. Je voudrais quand même vous rendre hommage à vous pour votre implication que vous avez au parlement français sur le péril mafieux, historiquement aussi le travail que vous faites n'a jamais existé auparavant ni sur la mafia ni sur grand-chose d'ailleurs et donc ça dit l'importance de ce qui est en

train de se passer en Corse ça relève aussi une grande absence celle des élus de la Collectivité territoriale de Corse. En dehors de M. LE MAO qui est là ils sont absolument tous absents alors il y a une distorsion entre la prise de conscience des parlementaires sur cette question sur l'attitude du Garde des sceaux sur l'attitude de l'Europe. Il y a une distorsion parce que deux collectifs se sont créés contre la mafia en Corse avec des propositions ; c'est des collectifs larmoyants ce sont des collectifs qui disent qu'il faut répondre à une urgence pour notre pays mais c'est une question qui se pose à nous et à l'Europe. L'Europe y répond, les parlementaires sont complètement dans leur rôle de relais. Cette inquiétude de la société corse qui va au-delà, vous avez eu raison de ne pas mentionner la Corse, parce que la question mafieuse, et nous nous l'avons dit au début ne concerne pas que la Corse. Après toutes les autres questions, les autres propositions elles se discutent et nous ne sommes pas des jusqu'au-boutistes à tout vouloir, on tient compte aussi de la prise de conscience des craintes des uns et des autres pour différentes raisons ; mais si depuis trois ans beaucoup de chemin a été fait c'est aussi énormément grâce à vous vous avez porté la voix de la Corse, la voix de Massimu SUSINI, des Collectifs anti mafia au Parlement. Mais nous posons quand même une question de cette distorsion entre ce qui se passe au niveau Européen, ce qui se passe au niveau français, ce qui se passe au niveau des élus et parlementaires corses avec l'absence des élus de la Collectivité de Corse. Cela nous fait très peur, la Corse elle s'est présentée comme fer de lance de la lutte contre la mafia et on dirait que là paradoxalement maintenant il y a des personnes qui traînent les pieds ; on ne comprend pas alors que précisément la CdC avec le vote de cette résolution a fait un pas en avant très important, avec la mise en place de ces commissions et là on assiste à quelque chose qui est quand même inquiétant. On voulait quand même vous le dire et le dire à l'ensemble des participants et en même temps nous relevons complètement l'importance de ce que vous faites au Parlement français. »

#### **M. Ghiuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Il précise qu'il n'est pas le seul élu, Mme LUZI est à Bastia.

Et il précise que M. PAOLINI Julien a dû s'absenter ce matin et précise que M. PAOLINI suit l'ensemble de travaux depuis le début.

#### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

Concernant la présence ou l'absence des élus il indique ne pas avoir de commentaire à faire.

Il le constate et note qu'il s'agit de sujets difficiles à porter.

« A titre personnel on a essayé de sensibiliser dès nos premiers mandats, c'est sûr que malheureusement la naissance du collectif, c'est une histoire tragique qui a conduit à la naissance des collectifs et nous conduit à porter la parole publiquement ».

Les collectifs ont été le moteur qui a permis d'aborder ces questions-là ; il ne pense pas que l'absence des élus soit une signe d'insensibilité des élus à ces questions-là.

Il précise ensuite que pour avoir été élu à l'Assemblée de Corse, il y a des dizaines de réunion par mois. Le fait que ces ateliers se réunissent est le signe de l'intérêt porté à cette question des dérives mafieuses.

#### **Question du Collectif A Mafia No, Mme PIACENTINI**

Elle revient sur la méthodologie en lui demandant si elle peut envoyer des fiches techniques, qui complètent d'une certaine manière les travaux de l'atelier. Le but est de porter la parole au niveau de l'Administration centrale et replacer le cas de la Corse dans un contexte global.

### **M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Le président rappelle la procédure actée en la matière.

### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

Il s'engage à communiquer une petite synthèse sur les propos qu'il a développés.

Concernant les contacts, il précise qu'effectivement les parlementaires ont des contacts avec les services de l'Etat au sein de l'Administration centrale et qu'à ce titre ils peuvent faire le relais.

L'action des députés a favorisé la prise en compte de demandes spécifiques pour la Corse ; il mentionne l'exemple que la Corse est la seule région à avoir un Coordinateur de justice.

Il est d'accord avec Mme PIACENTINI qu'il faut sortir du cas particulier et d'aborder les problématiques à un niveau plus large, national par exemple. Il revient sur sa récente question au Ministre où il n'a pas pointé le cas corse en particulier.

### **Association U LAVANTE, M. GAMBINI**

Même question que celle posée à M. le député Acquaviva.

### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

Il évoque le rôle des lanceurs d'alerte notamment sur les aspects liés à l'urbanisme.

Concernant les aspects liés à l'urbanisme, il revient sur le cas de la commune de Zonza, commune qui a été remportée de 13 voix aux dernières élections municipales en 2020.

Au moment où « ses amis » sont arrivés aux responsabilités dans cette commune, il est apparu que :

- L'ancienne équipe municipale a délivré entre 2018 et 2020 1380 autorisations d'urbanismes qui étaient toutes purgées de tout recours. (Pour mémoire : Zonza c'est 2400 habitants, 2800 résidences secondaires ?? A VERIFIER). Il évoque la zone littorale de la commune qui a complètement changé d'aspect (paysages, nature, etc.).
- La commune avait une masse salariale de 122 employés municipaux qui étaient à l'effectif en 2022 ;
- il indique que la collectivité de ZONZA dépensait plus d'essence que la CDC (89 000 litres pour la CTC en 2014 en 95 000 litres pour la commune de Zonza la même année).

On a dû tout remettre à plat, des fonctionnaires ont été assermentés, ils vont sur le terrain pour constater les anomalies et entamer les procédures nécessaires. Une procédure d'élaboration de PLU est actuellement en cours.

Il indique que l'absence de document de planification a conduit à ces abus, il cite l'exemple d'une maison qui est en train de se construire en zone inondable, le préfet va prendre une décision pour stopper les travaux.

Lorsqu'il n'y a pas de volonté des élus de mettre la lumière se crée alors une industrie du passe-droit. Il indique que des employés municipaux affectés à l'urbanisme ont démissionné (notion de probité).

Il pointe le manque de personnels au sein des services de l'Etat, trois personnes à Sartène pour le contrôle de légalité des autorisations d'urbanisme, alors lorsque les 1380 demande d'autorisations

sont arrivées à la sous-préfecture de Sartène, en plus de toutes les autres demandes des communes qui relèvent du périmètre de la sous-préfecture de Sartène s'est posé le problème de leur instruction.

Il pointe aussi les incohérences en termes de décisions des services de l'Etat (décisions contradictoires d'un service à un autre). Ils ont sensibilisé les services de l'Etat concernant ces incohérences, ils ont alerté sur les problèmes de moyens, etc.

(Un échange s'engage dans la salle concernant les problèmes de moyens qui posent de fait un problème de transparence).

#### **M. Ghjuvan Santu LE MAO, Président de séance**

Il refait un point d'ordre méthodologique et demande aux personnes qui participent à l'atelier de faire « remonter » les questions.

#### **Réponse du Dr Paul-André COLOMBANI**

Il indique qu'il va adresser une note de synthèse concernant les éléments qu'il développés dans la cadre de cette audition.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**7**



## **Questions du Cullittivu anti-mafia Massimu Susini aux députés et Sénateurs de Corse** **(Atelier N° 2 « Secteurs économiques particulièrement exposés »**

Messieurs les députés et Sénateurs,

La Présidente du Junalco et le Garde des Sceaux ont reconnu récemment que la criminalité organisée était désormais capable de « saper les fondements même de la société ».

Il est prouvé que des mafias sont à l'œuvre en France, notamment la « mafia nigériane » dans la région marseillaise, originaire de Palerme, et la 'Ndrangheta.

Dans sa circulaire du 13/03/2023, le Garde des Sceaux définit ainsi la criminalité organisée en Corse :

*« Le banditisme corse présente des spécificités caractérisées par un usage systémique de la menace et de la violence doublé d'une injonction au silence. L'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité de l'autorité judiciaire à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique-celle de l'emprise ou de l'appropriation de territoires et de marchés-et par une méthode-celle de la domination par l'intimidation et la dissuasion-mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits. Les phénomènes criminels en action représentent une menace constante sur l'équilibre de la vie politique et économique de l'île et nécessitent un traitement judiciaire adapté. »*

Cette définition correspond très fidèlement à la méthode mafieuse telle que décrite dans l'article 416 bis du CP Italien.

Comme vous le savez, notre collectif se bat, depuis sa création, pour le renforcement de la loi pénale compte tenu du fait que l'échec de la lutte contre cette criminalité organisée singulière ne peut être expliqué seulement par une insuffisance de moyens matériels ou humains ou de « volonté politique ».

Le Garde des Sceaux vient d'annoncer qu'il voulait :

- 1) modifier l'actuel statut de « repentis » en s'inspirant du modèle italien qui permet à des auteurs ou complices de crimes de sang d'en bénéficier,
- 2) faire adopter une directive européenne en ce qui concerne, notamment, le gel des avoirs criminels et la confiscation de prévention sans condamnation pénale.

Ces demandes sont portées par notre collectif depuis sa création.

Le Cullittivu Massimu Susini vous demande de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Êtes -vous favorable à la création d'un article 450-1 bis du code pénal qui permettrait de prendre en compte ce qui singularise la méthode mafieuse : la force du lien de l'association mafieuse fondée sur le pouvoir d'intimidation et la loi du silence et l'assujettissement qui en découlent afin , notamment , de contrôler des activités économiques licites ,dont les marchés publics, et faire pression sur la vie politique ?
- 2) Êtes -vous favorable, comme le demande l'Agrasc depuis 2017, et le député Warsmann dans son rapport de 2019, à la confiscation obligatoire des avoirs criminels en cas de condamnation pénale, sauf motivation contraire du juge ?
- 3) Êtes -vous favorable à la confiscation de prévention sans condamnation pénale qui existe depuis de nombreuses années en Europe (cf. Irlande, Italie) étant ici précisé que ce mode de confiscation a été validé par la CEDH et la Cours de justice de l'Union Européenne ?
- 4) Êtes -vous favorable à la modification de l'actuel statut de « coopérateur de justice » afin d'en faire bénéficier les auteurs ou complices de crimes de sang ?
- 5) Êtes-vous favorable à la création de cours d'assises composées de magistrats professionnels pour juger des assassinats commis par des membres de la criminalité organisée ?
- 6) Êtes -vous favorable à l'intégration ,dans le droit des marchés publics, des critères de sélection et contrôle des entreprises qui sont contenus dans les articles 3,4,6 de la loi italienne anti - mafias, N°136 du 13/08/2010 , le livre II, de l'article 82 à l'article 99-bis du décret législatif N°159 du 6/09/2011, relatif à la « *documentation anti-mafia* », normes légales qui sont mises en œuvre par la France ,sur son territoire, dans le cadre de l'accord du 24/02/2015 ,avec l'Italie pour sélectionner et contrôler les entreprises qui participent au marché du tunnel Lyon -Turin ?
- 7) Êtes-vous favorable à la création, au niveau européen, d'une législation anti-mafia qui se fonderait sur une définition commune de ce qu'est un groupe criminel mafieux ?

Le Cullittivu anti -maffia Massimu vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ses questions.

Bien cordialement

## ATELIER 2-11 mai 2023 Audition députés Acquaviva et Colombani

Messieurs les Députés ,

Merci d'avoir accepté d'être présents, ce jour, pour répondre aux questions relatives à la présence du crime organisé et/ou Mafia en France et ailleurs, car les mafias sont un fléau international dont les activités ne connaissent pas de frontières.

Les questions posées le sont dans le strict cadre de votre mandat national, au sein du parlement Français.

Le dernier rapport SIRASCO de décembre 2022 précise que 3 régions sont particulièrement investies par des bandes criminelles organisées, la CORSE, malheureusement fait partie du trio.

Le ministre de la justice va proposer au parlement un projet de texte de loi pour se donner de meilleurs outils afin de lutter contre ce fléau.

Cette initiative va dans le bon sens et reprend notamment des propositions émises par les deux collectifs anti mafia, à savoir pour l'essentiel :

- Statut de repentir -évolution vers la loi italienne
- Saisie immédiate obligatoire en cas de mise en examen
- Application de confiscation des biens sans mise en examen (par voie administrative), c'est à dire saisie conservatoire.

Trois points, cependant, ne sont pas, pour l'instant, abordé dans ce dispositif, ce que nous regrettons :

- 1- La suppression des jurés populaires pour traiter ces dossiers sensibles. Or, c'est un point extrêmement important car le dépaysement de ce type d'affaire a démontré sa totale inefficacité.
- 2- La mise en place de moyens complémentaires et spécialisés au travers d'un personnel externalisé sur le continent, pour éviter toute porosité avec le milieu local (soulevé dans plusieurs rapports )
- 3- L'interdiction pour les personnes incriminées dans ce type d'infractions, de pouvoir être actionnaire et/ou d'avoir des parts dans tout type de société et en nom propre, même s'ils ont purgé leur peine, ou en tout cas a minima, un délai de carence extrêmement important. Car c'est à leur sortie de prison qu'ils blanchissent l'argent sale. Ce point vaut également pour les sociétés incriminées.

### **Est également abordé dans ce projet de loi, le renforcement du dispositif fiscal.**

Un point important si l'on veut être opérationnel à l'instant « T » dans les procédures de confiscations des biens.

Par contre dans cette approche fiscale, **un dispositif fondamental** n'est pas abordé de manière franche, en tout cas pour l'heure.

Il s'agit de toute la chaîne de contrôle portant sur les remontées patrimoniales et sur l'ensemble des revenus, quelle que soit leur nature, y compris et en premier lieu ceux portant sur les **parts sociales et les rapports existants entre tous types de sociétés.**

Ceci est extrêmement important, car, en amont, par des croisements intelligents des fichiers, il est possible d'identifier les malversations et/ou les transactions douteuses et de prévenir l'organisation d'insolvabilité. Il s'agit donc de s'en donner pleinement les moyens.

**Première question sur les points supra :**

**Avez-vous déjà travaillé sur ce sujet et avez-vous commencé à le porter auprès de vos collègues, quelle que soit leur appartenance politique ?**

**Le sujet de la lutte anti-mafia est un sujet trans-partisan qui ne doit laisser personne indifférent, sauf à être dans le déni, ou dans un laisser-aller qui, dans les faits, équivaut à une forme de complicité passive, qu'elle émane des élus ou de l'état.**

**Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à relayer les inquiétudes légitimes et les demandes des deux collectifs anti-mafia ? Et comment ?**

Un deuxième volet important, qui ne relève pas de la loi, concerne l'ajustement des moyens humains ou la réorganisation des services de l'état à même de mieux diligenter **audit et contrôle dans la sphère publique.**

En effet, la CRCC dispose d'un personnel trop restreint. Il suffit de constater les délais enregistrés pour émettre des rapports : 6 à 7 ans, dans le meilleur des cas, pour de grands établissements publics ! La prescription ayant été réduite, on se trouve donc avec des années de gestion qui passent à la trappe !

Et lorsque certains rapports sont menés à leur terme, compte tenu des contraintes et des chiffres imposés, beaucoup sont plus que *lights*.

A noter aussi que les préconisations trop tardives perdent de leur efficacité dans les préconisations « pour l'avenir. »

La même problématique se répète pour les auditeurs des finances publiques

**Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à intervenir auprès des ministres concernés pour que les CRCC voient leurs personnels fortement renforcés, cela afin de diligenter la mise à jour de leurs contrôles sur toutes les collectivités de Corse qui relèvent de leur obligation de contrôle ?**

**De même, êtes-vous prêts à défendre l'idée que les auditeurs de DGFIP soient renforcés ? Etes-vous prêt à intervenir auprès du ministre de l'intérieur afin qu'il renforce les contrôles de légalité (cf l'immobilier où bien souvent, ce sont des associations qui pointent du doigt nombre de dysfonctionnements ou de manquements à la loi)**

A noter que ce sujet concerne aussi tout le territoire national .

La Corse, compte tenu de de la forte implantation de la criminalité organisée ,reconnue par des organismes officiels d'état , ne pourrait-elle pas être être un laboratoire d'opérations « Mane Pulite » ( mains propres)

**Vous engagez-vous à porter ce combat devant nos institutions nationale ,le Parlement afin de protéger notre île des prédateurs ?**

**Et très concrètement comment ?**

**Autrement dit, sur quelles actions concrètes vous engagez-vous dès aujourd'hui devant celles et ceux que vous représentez ?**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**8**

## Atelier N°2 « Secteurs économiques particulièrement exposés »

Réponse écrite de M. Paul-André Colombani, député de la seconde circonscription de Corse-du-Sud, suite à son audition du 11 mai 2023 dans le cadre des travaux de l'Assemblée de Corse relatifs à la problématique des dérives mafieuses.

Comme je m'y étais engagé lors de mon audition en date du 11 mai dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses apportées aux questionnaires soumis par l'association U Levante, ainsi que par les collectifs Massimu Susini et Maffia No', a Vita Iè.

Je tiens à remercier l'ensemble des organisateurs et participants à cet atelier, non seulement pour leur sollicitation, mais aussi pour la qualité de leur travail et des échanges qui en ont découlé.

Mes réponses se situent bien entendu dans la continuité des éléments que j'ai déjà apportés à l'oral et visent à les compléter, tout en abordant certains points sur lesquels mes interlocuteurs ont souhaité m'interroger et qui ne faisaient pas directement partie de la discussion que nous avons déjà eue.

J'ai choisi de regrouper les questions de façon thématique et d'y répondre conjointement quand cela me semblait opportun.

\*

Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à relayer les inquiétudes légitimes et les demandes des deux collectifs anti-mafia ? Et comment ?

Vous engagez-vous à porter ce combat devant nos institutions nationales, le Parlement, afin de protéger notre île des prédateurs ?

La question de la lutte contre les dérives mafieuses en Corse -et ailleurs- fait partie de mon engagement en tant que parlementaire et est un des sujets que je porte régulièrement devant le Parlement.

Je suis, je crois, l'un des députés les plus actifs dans ce domaine, puisque j'ai déjà interpellé le Gouvernement à 3 reprises lors de Questions au Gouvernement -qui sont des questions orales prononcées dans l'hémicycle- au sujet de la lutte contre la mafia.

Au-delà de la simple question de la situation en Corse, qui est naturellement au cœur de mes préoccupations, il est essentiel pour moi de rappeler à ce stade qu'il s'agit d'une problématique à la dimension nationale, européenne et mondiale ; c'est là aussi tout l'enjeu de porter devant les institutions nationales un sujet qui concerne directement ou indirectement l'ensemble des territoires que nous représentons collectivement.

Je me permets d'inclure les retranscriptions de ces Questions au Gouvernement, telles que publiées dans le compte-rendu officiel publié sur le site de l'Assemblée Nationale :

**1) Question au Gouvernement n°2227, publiée au journal officiel en date du 9 octobre 2019, ayant pour titre « Dérives Mafieuses en Corse »**

« **M. le président.** La parole est à M. Paul-André Colombani.

**M. Paul-André Colombani.** Je tiens à présenter à mon tour, au nom du groupe Libertés et territoires, un hommage au président Chirac ainsi que mes condoléances à sa famille. J'ai également une pensée pour mon collègue Sylvain Brial, de Wallis-et-Futuna, toujours hospitalisé.

Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur la dérive mafieuse en Corse. Le phénomène crapuleux de droit commun y avance à visage découvert, au grand jour et en costume, faisant pression depuis des décennies sur les marchés publics et la délivrance abusive des permis de construire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LI et FI ainsi que parmi les députés non inscrits.*)

**M. Pierre Cordier.** C'est grave !

**M. Paul-André Colombani.** Si l'on considère le nombre d'homicides par habitant, la région la plus criminogène d'Europe n'est pas la Sicile ni la Calabre, mais la Corse. Cela n'honore personne ici.

La société corse a effectué une prise de conscience mais elle ne peut, à court terme, se faire justice elle-même. Au vu de l'actualité d'hier, je déplore que certains fassent l'erreur de retourner à la violence politique.

La Collectivité de Corse, elle, ne salarie ni policiers ni magistrats. Elle ne dispose pas de compétences régaliennes. Les autonomistes ne les demandent pas ; ce qu'ils demandent, ce sont des outils institutionnels et normatifs pour mener des politiques publiques de long terme contre la spéculation, la pauvreté et le sous-développement qui sont le terreau de la dérive mafieuse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LI et FI ainsi que parmi les députés non inscrits.*) Nous pouvons vous aider à la prévenir, mais c'est à vous seuls de la combattre en y mettant la volonté politique et les moyens humains. Un échec en la matière serait le vôtre, et uniquement le vôtre.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le Premier ministre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LI et FI ainsi que parmi les députés non inscrits.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.** Vous avez raison, monsieur le député, d'évoquer les très fortes tensions que nous connaissons actuellement en Corse : huit homicides depuis le début de l'année, deux tentatives avortées...

**M. Pierre Cordier.** C'est grave !

**M. Christophe Castaner, ministre . . .**et un niveau de violence totalement insupportable. Les règlements de comptes de ces derniers mois, même s'ils s'inscrivent dans la norme statistique que nous avons malheureusement connue en 2018, 2017 et 2016,...

**M. Pierre Cordier.** Ce n'est pas une réponse !

**M. Christophe Castaner, ministre . . .**montrent bien que nous devons aujourd'hui soutenir d'abord celles et ceux qui enquêtent, sans relâche. Je voudrais d'ailleurs souligner devant la représentation nationale que nous avons aujourd'hui en Corse un taux de mise en cause largement supérieur à la moyenne, ce qui signifie que les auteurs et les commanditaires de ces actes seront déférés devant la justice.

**M. Pierre Cordier.** Très bien !

**M. Christophe Castaner, ministre.** Je prends acte de vos propos, monsieur le député, mais aussi des initiatives du collectif antimafia qui vient de se mettre en place et qui, comme vous, dénonce une forme d'omerta, d'empêchement, en particulier pour les collectivités locales. La collusion que vous avez évoquée entre ces grands groupes criminels et une partie du monde politique est effectivement insupportable.

C'est la raison pour laquelle la préfecture et les services de l'État veillent tout particulièrement à l'exercice du contrôle de légalité, tant en matière d'occupation du domaine public, de délivrance des permis de construire que de passation d'importants marchés. Dans ces domaines, nous devons être totalement mobilisés.

Mais comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, le meilleur moyen d'œuvrer pour la sérénité des habitants de la Corse est de travailler avec l'ensemble des élus au développement économique de l'île. C'est le message que le Premier ministre a porté lors de son récent déplacement, et c'est ce qu'incarne le plan de transformation et d'investissement pour la Corse, qui prolongera le plan exceptionnel d'investissement au-delà de 2020 et sur lequel nous devons tous nous retrouver. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul-André Colombani.

**M. Paul-André Colombani.** Je n'ai pas entendu beaucoup de mesures concrètes pour faire face à l'urgence et aux priorités qui sont celles de la Corse aujourd'hui. *(« Eh non ! » sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

**M. Pierre Cordier.** Pas de blabla, des résultats !

**M. Paul-André Colombani.** Il y a quelques jours, on a assassiné un jeune homme, Maxime Susini. Il y a quelques années, on avait assassiné un directeur du conseil général de Haute-Corse. Aujourd'hui, il faut des mesures concrètes pour que la Corse ne connaisse plus ces problèmes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LI et FI, sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Christophe Castaner, ministre.** Les mesures concrètes, monsieur le député, c'est d'abord l'engagement total de nos forces de sécurité dans la lutte contre le fléau que sont ces homicides, dont vous noterez que le nombre n'a quasiment pas cessé de baisser au cours des dix dernières années.

**M. Pierre Cordier et M. Fabien Di Filippo.** C'est faux !

**M. Christophe Castaner, ministre.** C'est plutôt une bonne nouvelle, même s'il reste à un niveau trop important.

Surtout, monsieur le député, il s'agit de définir ensemble...

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre. »

**2) Question au Gouvernement n°4469, publiée au journal officiel en date du 3 novembre 2021, ayant pour titre « Lutte contre le banditisme en Corse »**

**M. le président.** La parole est à M. Paul-André Colombani.

**M. Paul-André Colombani.** D'après un article paru dans *Le Monde* du 23 octobre, la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille a remis au Gouvernement un rapport relatif à la lutte contre le banditisme en Corse, rapport dont je demande la publication. La JIRS de Marseille y délivrerait un constat sans appel, selon lequel « le banditisme corse revêt toutes les formes du phénomène mafieux ». Toujours selon *Le Monde*, elle y avoue son impuissance et pointe du doigt un manque de volonté politique pour s'opposer à ce système mafieux. L'État ne se soucie pas d'exercer sa compétence régaliennne en Corse.

Il est pourtant grand temps de doter les juridictions compétentes d'outils adaptés à la lutte contre le banditisme, notamment en créant le pôle antimafia réclamé par la JIRS, en renforçant le statut de repentí ou en instaurant une confiscation systématique des avoirs criminels. Pourquoi, en outre, ne pas étendre le modèle esquissé par la réglementation adoptée sur le chantier de la future ligne Lyon-Turin, inspirée des normes antimafia expérimentées en Italie et intégrées au droit français, qui ont fait la preuve de leur efficacité ?

J'avais interpellé le Gouvernement en septembre 2019, après l'assassinat de Massimu Susini, pour lui rappeler son devoir de combattre cette violence intolérable et de prendre des mesures concrètes pour attaquer le mal à la racine. Disons-le clairement : la Corse est laissée à son triste sort, celui des règlements de compte permanents et des crimes de sang impunis, comme en témoigne le meurtre toujours non résolu du directeur général des services du conseil général de la Haute-Corse, Jean Leccia, tué en mars 2014.

Je vous demande donc de répondre à cette question simple : combien de vies volées, combien de familles endeuillées, faudra-t-il encore pour que l'État daigne sortir de ce déni et suivre enfin les recommandations de la JIRS ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LI et sur plusieurs bancs du groupe FI. – Mme Émilie Cariou applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice.** Vous m'interrogez sur un rapport confidentiel établi par la Juridiction interrégionale spécialisée de Marseille sur les dix dernières années de lutte contre le banditisme insulaire, dont trois articles de presse se sont récemment fait l'écho. Tout d'abord, je me dois de vous dire que, comme l'a déjà indiqué le Conseil d'État, ce document porte sur des procédures individuelles, secrètes par nature, et qu'il est juridiquement impossible de le communiquer à d'autres autorités qu'au ministère de la justice.

Je me permets également de préciser que ce rapport a été porté à la connaissance des services de la Chancellerie le 3 février 2020 : c'est dire s'il n'est plus d'actualité, notamment en raison de l'action menée depuis par le ministère en faveur des JIRS. Je veux rectifier une inexactitude : d'après les articles que vous mentionnez, la JIRS de Marseille réclamerait la création d'un pôle antimafia. Ce n'est pas vrai : elle réclame davantage de magistrats.

Nous avons pris plusieurs dispositions. J'ai notamment signé une circulaire diffusée le 13 octobre 2021 pour augmenter les effectifs de la juridiction marseillaise et demandé à l'Inspection générale de la justice (IGJ) d'identifier ses besoins précis – en plus des magistrats qui y seront affectés prochainement. S'agissant des avoirs criminels, je signerai prochainement un décret qui, je le crois, vous donnera entière satisfaction.

Disons-le clairement : il n'existe pas, en matière de crime organisé, de juridiction d'exception. En revanche, il existe bel et bien une juridiction spécialisée compétente pour la Corse : c'est la JIRS basée à Marseille, soutenue par une action volontariste du ministère de la justice, lequel est parfaitement conscient des enjeux insulaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*) »

### 3) Question au Gouvernement n°827, publiée au journal officiel en date du 10 mai 2023, ayant pour titre « Lutte contre le crime organisé »

« Mme la présidente. La parole est à M. Paul-André Colombani.

**M. Paul-André Colombani.** « L'infiltration de nos sociétés par les réseaux criminels dépasse toutes les fictions ». Cette citation pourrait être l'accroche d'une série policière. Il n'en est pourtant rien. Ces mots, ce sont ceux prononcés récemment par Laure Beccuau, procureure de Paris, à la tête de la juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée. Elle décrit l'essor vertigineux du crime organisé en Europe, dépassant aujourd'hui toute imagination. La situation est pour le moins inquiétante : les groupes mafieux sont, dit-elle, aujourd'hui « sans limites » en ce qui concerne « les financements, la projection géographique et le recours à la violence ».

Des pays voisins ou frontaliers, comme les Pays-Bas ou la Belgique, constatent avec impuissance l'emprise grandissante de la Mocrò Maffia, qui menace sérieusement leur fonctionnement démocratique. La Commission européenne s'est emparée du sujet et annonce vouloir légiférer en matière de la lutte contre le crime organisé. La France elle-même n'est évidemment pas épargnée par les phénomènes mafieux, tant s'en faut. Face à ce constat, monsieur le garde des sceaux, vous l'avez souligné avec lucidité dans une interview accordée au *Parisien* la semaine dernière : « Il n'est désormais plus possible de fermer les yeux. » À ce sujet, je vous ai déjà interpellé sur la mise en œuvre de trois mesures, également réclamées par les collectifs antimafia : premièrement, la nécessaire évolution du statut de repentir ; deuxièmement, la confiscation systématique des avoirs criminels, qui fait d'ailleurs l'objet d'une proposition de loi présentée par mon collègue Jean-Luc Warsmann, qui a fourni un travail remarquable ; enfin, une évolution législative inspirée des normes ayant déjà fait leur preuve en Italie, dans le cadre du dispositif qui protège les marchés publics relatifs au tunnel Lyon-Turin. Aussi, êtes-vous prêt à inscrire ces mesures au cœur de votre stratégie de lutte contre la mafia et à faire de celle-ci votre grande priorité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice.** Votre question est intéressante. Pendant trop longtemps, nous avons négligé ces phénomènes criminels. Vous avez rappelé, à juste titre, ce que des organisations criminelles ont été capables de faire récemment en Belgique et aux Pays-Bas. La réponse est triple, si j'ose dire. D'abord, elle est européenne, n'en déplaise aux eurosceptiques : conduite d'enquêtes communes, rôle d'Eurojust – unité de coopération judiciaire de l'Union européenne –, projet de règlement et projet de directive « E-evidence » – « preuves électroniques » –, sur lesquels nous avons travaillé. Qu'il me soit permis de dire que, récemment, les enquêtes communes ont permis de démanteler les deux plus gros trafics de drogue de l'histoire.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Deuxièmement, vous avez mille fois raison, il faut taper au portefeuille. L'Agrasc – Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués –, dont nous avons multiplié les antennes, travaille sur la confiscation des avoirs criminels. Récemment, Gabriel Attal et moi-même sommes allés faire une vente qui nous a rapporté beaucoup d'argent. Vous le savez, nous pouvons confisquer des immeubles et les distribuer à des associations caritatives. Je

veux remercier chaleureusement le député Warsmann, avec lequel nous travaillons en permanence.

Troisièmement, s'agissant du statut du repentant, il y a une dizaine de jours, je suis allé en Italie pour m'inspirer de ce qu'ils font car, hélas, depuis très longtemps, ils sont confrontés aux phénomènes mafieux. Je veux remercier Sacha Houlié, président de la commission des lois, mais également le président Marcangeli, avec lequel nous avons commencé à travailler. Je vous annonce qu'un texte sur la question des repentants sera prêt avant la fin de l'année. (*M. Laurent Croizier applaudit.*)

**Mme Christine Arrighi.** Il était temps ! »

\*

Sans vous livrer ici un commentaire détaillé de mes différentes interventions, je pense qu'elles recouvrent déjà une partie des réponses qu'appellent vos interrogations. S'il ne m'appartient pas d'affirmer que les questions que j'ai adressées au Gouvernement constituent un relais des inquiétudes et demandes des deux collectifs anti-mafia, je tiens, d'une part, à dire clairement que celles-ci m'apparaissent légitimes et fondées et, d'autre part, qu'un certain nombre de points que je développe, notamment à travers les propositions que j'ai eu l'occasion d'avancer, recourent les positions exprimées par les collectifs anti-mafia depuis leur création.

Je souhaite également porter à votre attention que la dernière de mes trois Questions au Gouvernement a été posée seulement quelques jours avant cette audition et qu'elle a permis d'obtenir de la part du Garde des Sceaux des réponses encourageantes -j'y reviendrai-

De même, il est à noter que j'ai délibérément choisi de ne pas mentionner la Corse lors de cette ultime question, et ce afin de souligner la dimension -à minima- européenne de la problématique sur laquelle j'alertais le Gouvernement, mais aussi d'appeler à la mise en œuvre de solutions à l'échelle de l'Union Européenne et à mettre en exergue le besoin de renforcer la coopération transnationale, avec l'Italie notamment, mais aussi les pays frontaliers tels que les Pays-Bas et la Belgique, qui connaissent actuellement une montée en puissance extraordinaire des phénomènes mafieux qui vont jusqu'à menacer le fonctionnement démocratique et la souveraineté de ces États.

Cela me permet également de répondre à la question suivante :

Êtes-vous favorable à la création, au niveau européen, d'une législation anti-mafia qui se fonderait sur une définition commune de ce qu'est un groupe criminel mafieux ?

Je suis entièrement favorable à la création d'une législation anti-mafia européenne.

Il semblerait qu'au moment où j'écris ces mots, la Commission Européenne travaille d'ores et déjà au déploiement d'outils juridiques de lutte contre la mafia, notamment à travers la rédaction d'une directive qui devra permettre la confiscation sans condamnation des produits du crime.

Je pense qu'il faut aller plus loin que la mise en œuvre de mesures isolées mais au contraire que l'Europe doit permettre la construction d'une législation qui servira de base commune à une lutte qui par essence devra s'organiser dans une logique transfrontalière.

Un socle de définition(s) commune(s) est donc primordial.

\*

Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à intervenir auprès des ministres concernés pour que les CRCC voient leurs personnels fortement renforcés, cela afin de diligenter la mise à jour de leurs contrôles sur toutes les collectivités de Corse qui relèvent de leur obligation de contrôle ?

De même, êtes-vous prêts à défendre l'idée que les auditeurs de DGFIP soient renforcés ? Êtes-vous prêt à intervenir auprès du ministre de l'intérieur afin qu'il renforce les contrôles de légalité (cf l'immobilier où bien souvent, ce sont des associations qui pointent du doigt nombre de dysfonctionnements ou de manquements à la loi)

Pour répondre de manière globale à la question du renforcement des moyens humains et financiers mis à la disposition des différents organismes de contrôle, j'y suis tout à fait favorable, et c'est d'ailleurs l'esprit de la Question au Gouvernement que j'ai posée en 2021, suite à la publication du rapport interne de la JIRS qui avait fuité dans la presse.

Je me permets d'ajouter qu'il convient également de penser de nouveaux outils qui devront être mis à la disposition des personnes assurant ce contrôle, comme le réclament les juridictions compétentes, et qui seront adaptés à la lutte contre la mafia. Une piste de réflexion étant par exemple la possible création d'un pôle anti-mafia, tel que réclamé par la JIRS.

Le renvoi de l'État face à la responsabilité qui est la sienne d'assurer ses missions régaliennes, et donc en l'espèce d'assurer la Justice en Corse, me semble indispensable. Sans vouloir minorer le rôle à jouer des élus locaux en la matière, qui ont l'opportunité d'intervenir auprès des différents ministres en charge de ce sujet comme vous l'avez rappelé, il est important de souligner l'importance déterminante de la politique menée par l'État. L'exercice du contrôle de légalité par son représentant direct, ainsi que le renforcement des effectifs de la Justice - d'ailleurs annoncé par le Ministre de l'Intérieur lors de sa visite en Corse- relèvent strictement de sa compétence et sont soumis à la volonté politique qui l'anime. Il est pourtant grand temps de doter les juridictions compétentes d'outils adaptés à la lutte contre le banditisme.

\*

Avez-vous déjà travaillé sur ce sujet et avez-vous commencé à le porter auprès de vos collègues, quelle que soit leur appartenance politique ?

Le sujet de la lutte anti-mafia est un sujet trans-partisan qui ne doit laisser personne indifférent, sauf à être dans le déni, ou dans un laisser-aller qui, dans les faits, équivaut à une forme de complicité passive, qu'elle émane des élus ou de l'état.

Êtes-vous favorable, comme le demande l'Agrasc depuis 2017, et le député Warsmann dans son rapport de 2019, à la confiscation obligatoire des avoirs criminels en cas de condamnation pénale, sauf motivation contraire du juge ?

Êtes-vous favorable à la confiscation de prévention sans condamnation pénale qui existe depuis de nombreuses années en Europe (cf. Irlande, Italie) étant ici précisé que ce mode de confiscation a été validé par la CEDH et la Cours de justice de l'Union Européenne ?

Le sujet de la lutte anti-mafia est en effet un sujet transpartisan et il me semble évident que le travail qui sera mené là-dessus devra associer l'ensemble de la représentation politique.

Je me permets de porter à votre attention le fait que mon collègue le député Jean-Luc Warsmann a déposé le 25 avril 2023 une proposition de loi visant à améliorer l'efficacité des dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels. Cette proposition de loi devrait avoir une dimension transpartisane et sera soutenue par le groupe LIOT auquel nous appartenons tous deux.

Elle part du principe simple que la saisie et la confiscation du produit des infractions figurent parmi les moyens les plus efficaces pour lutter contre la délinquance.

M. Warsmann pose le constat d'une montée en puissance de l'action de l'AGRAC : les précédentes réformes ont entraîné une constante augmentation des montants saisis par l'AGRAC : 109 millions en 2011 à sa création, 484 millions en 2021 hors saisie immobilière.

Mais il décrit aussi ses limites et considère que dix années d'application de ces textes font à nouveau apparaître la nécessité d'améliorations législatives.

Je précise que l'objet de sa proposition de loi ne se limite pas à la criminalité organisée, mais ce texte sera justement l'occasion de créer un débat parlementaire à ce sujet et de prévoir des dispositions spécifiques.

Elle se compose donc de 3 articles, donc les objectifs sont les suivants :

- **l'article 1<sup>er</sup>** simplifie la procédure en cas d'appel formé à l'encontre des décisions de vente avant jugement ; il permet ainsi d'améliorer la gestion des biens saisis et de mieux maîtriser les frais de justice.
- **l'article 2** vise l'objectif d'une simplification de l'indemnisation des victimes dans la gestion des biens confisqués. D'une part, il élargit l'assiette des biens sur lesquels la victime peut être indemnisée à l'ensemble des biens saisis et dont la propriété a été transférée à l'État ; elle n'est plus ainsi limitée à ceux ayant fait l'objet d'une décision de confiscation par les juridictions de jugement. D'autre part, il améliore les droits des victimes en allongeant de deux à six mois le délai dans lequel les parties civiles peuvent demander à l'AGRASC la réparation de leur préjudice.
- **l'article 3** renforce l'efficacité des condamnations pénales en prévoyant que la décision de confiscation d'un immeuble vaut expulsion de ses occupants.

Cela me permet de répondre également aux questions relatives à la confiscation des avoirs criminels.

Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises (notamment à l'occasion de mes Questions au Gouvernement) mais pour ma part, et d'ailleurs sur la base du rapport Warsmann, je suis favorable à la confiscation systématique des avoirs criminels. C'est, me semble-t-il le fer de lance de la lutte contre la mafia.

C'est à ce titre qu'elle est obligatoire en Italie.

Ce n'est pas le cas en France, où la confiscation des biens est une peine complémentaire toujours prononcée dans le cadre d'une procédure pénale.

Je cite à nouveau le rapport Warsmann, qui rappelle justement que la confiscation demeure malheureusement insuffisamment prononcée et qu'il convient, d'une part, d'élargir le champ de la confiscation obligatoire et de la non-restitution des biens et, d'autre part, de rendre obligatoire, sauf motivation contraire, la confiscation de l'instrument, de l'objet et du produit de l'infraction.

Je sais que certain parmi vous sont favorables à une confiscation élargie qui prévoit, comme en Italie, une confiscation de prévention de nature administrative, encadrée et temporaire, prononcée sur la base d'un faisceau d'indices : antécédents judiciaires, le train de vie non justifié, les relations avec un groupe criminel, le patrimoine détenu sans rapport avec les revenus déclarés etc.

Sans rentrer dans une discussion juridique trop technique, cela me semble être une piste à explorer et j'y suis, a priori, plutôt favorable également.

Je conclurai sur ce point en rappelant que L'AGRASC, dans son rapport de 2019, a pointé du doigt toutes les difficultés affectant les procédures de saisies, notamment en ce qui concerne leur motivation.

C'est à lui seul un argument suffisant pour envisager leur amélioration.

\*

Êtes-vous favorable à la modification de l'actuel statut de « coopérateur de justice » afin d'en faire bénéficier les auteurs ou complices de crimes de sang ?

J'y suis pleinement favorable.

L'évolution du statut dit « du repentir » est un des 3 points que j'ai soulevés devant le Garde des Sceaux, qui m'a d'ailleurs informé que la majorité présidentielle travaillerait à ce sujet et qu'elle présenterait une proposition de loi en ce sens.

Je rappelle que cette volonté de voir évoluer ce statut agrège l'auteur de la note sur le dispositif du statut de repentir, l'ancien président de la Commission nationale de protection et de réinsertion des témoins, Bruno Sturlèse.

Ce dernier explique que c'est en théorie un outil efficace quand on l'utilise pour lutter contre le haut du spectre de la criminalité organisée. Cependant, alors que le péril lié à la montée de la criminalité violente augmente, le recours à cet outil, lui, reste extrêmement limité.

Vous n'êtes pas sans connaître les seules rares occurrences de son utilisation, il me semblerait superflu de les mentionner ici.

Bruno Sturlèse explique le faible recours à ce dispositif, d'une part, par la méfiance qu'il suscite chez les magistrats qui sont réticents à l'idée de chercher des candidats à un dispositif qu'ils estiment trop « policier », et, d'autre part, à la méfiance des enquêteurs qui maîtrisent mieux le statut d'informateur de justice qu'ils utilisent depuis longtemps.

Le constat est donc celui des insuffisances d'un statut qui est à la fois trop peu attractif et trop restrictif.

Sa limite la plus évidente est l'impossibilité pour les potentiels repentis d'intégrer le programme s'ils ont été condamnés pour un crime de sang. Une telle restriction est un frein majeur à l'infiltration des structures mafieuses et appelle de la part du législateur à faire preuve de pragmatisme sur la question des règlements de comptes mafieux, qui sont bien évidemment une réalité.

Une autre piste d'amélioration est d'accroître l'attractivité du statut de repentis à travers la promesse de l'indulgence pénale qui est offerte à ceux qui intègrent le programme. Il est à souligner que le moindre échec en la matière pourrait être rédhibitoire en ce qui concerne la capacité de la Justice à trouver de nouveaux candidats pour son programme, et il convient donc de limiter l'insécurité judiciaire qu'il pourrait impliquer.

\*

Êtes-vous favorable à la création d'un article 450-1 bis du code pénal qui permettrait de prendre en compte ce qui singularise la méthode mafieuse : la force du lien de l'association mafieuse fondée sur le pouvoir d'intimidation et la loi du silence et l'assujettissement qui en découlent afin, notamment, de contrôler des activités économiques licites, dont les marchés publics, et faire pression sur la vie politique ?

C'est en toute honnêteté la question la plus délicate et la proposition sur laquelle j'émet le plus de réserves à ce stade.

Si je comprends la logique qui sous-tend la création d'un délit d'association mafieuse et la volonté affichée par ses défenseurs d'une clarification la plaçant au-dessus de tous soupçons, je me dois d'inclure à ma réflexion les précédents que nous avons connus en termes de mise à mal de l'État de Droit, notamment du fait de l'existence de juridictions d'exception mais aussi de détournement du droit pénal à des fins de répression politique. L'Histoire de France foisonne d'exemples en la matière et le mouvement national en a été le témoin privilégié. La simple existence de ceux-ci démontre que la répression politique a pu être orchestrée sans se fonder sur de telles dispositions législatives, mais cela nous interpelle sur le devoir du législateur de penser une telle évolution du code pénal en plaçant les garde-fous nécessaires à garantir qu'elle ne puisse être détournée de son but premier.

Je souscris cependant à la nécessité de réfléchir à l'inclusion de la notion d'intimidation dans la réponse judiciaire à apporter aux dérives mafieuses et des pressions parfois silencieuses qu'elles impliquent.

Êtes-vous favorable à la création de cours d'assises composées de magistrats professionnels pour juger des assassinats commis par des membres de la criminalité organisée ?

C'est une question ancienne et récurrente qui, sans revenir sur le fondement même de l'existence de cours d'assises composées de jurys populaires, appelle de ma part deux réflexions :

- La première est de relever l'existence de jurys populaires dans les *Corte d'assise* italiennes, sur des modalités assez similaires à celles ayant vigueur en France, avec des nuances existantes en ce qui concerne leur rôle ainsi que leur composition. Le reproche principal fait aux jurys populaires est la clémence de leurs verdicts ; or cela ne semble pas être le cas en Italie, où les *Corte d'assise* ont historiquement produit des décisions sévères à l'encontre des membres de la mafia.
- La seconde est la volonté que je formule d'envisager cette réforme à l'aune de la nouvelle législation anti-mafia française et européenne que j'appelle de mes vœux. En effet, il me semble que le débat sur la composition des cours d'assise occulte souvent celui, plus fondamental, du manque d'outils juridiques à disposition de la Justice pour combattre les phénomènes mafieux. Il me semble que la pertinence du recours aux jurys populaires devra être jugée dans un contexte où la Justice sera dotée d'outils et de moyens à la hauteur des enjeux que nous évoquons, et où ses éventuelles limites pourront être dûment constatées.

\*

Êtes-vous favorable à l'intégration, dans le droit des marchés publics, des critères de sélection et contrôle des entreprises qui sont contenus dans les articles 3,4,6 de la loi italienne anti-mafias, N°136 du 13/08/2010, le livre II, de l'article 82 à l'article 99-bis du décret législatif N°159 du 6/09/2011, relatif à la « *documentation anti-mafia* », normes légales qui sont mises en œuvre par la France, sur son territoire, dans le cadre de l'accord du 24/02/2015, avec l'Italie pour sélectionner et contrôler les entreprises qui participent au marché du tunnel Lyon-Turin ?

C'est la 3<sup>ème</sup> de mes propositions au Garde des Sceaux et c'est celle qui me tient le plus à cœur, vous l'aurez compris. Je suis persuadé de la nécessité absolue d'une évolution législative inspirée des normes ayant déjà fait leur preuve en Italie, dans le cadre du dispositif qui protège les marchés publics relatifs au tunnel Lyon-Turin.

En effet, le dispositif Lyon Turin qui est le premier cas en Europe de l'application d'une législation anti-mafia à un niveau transnational.

C'est un règlement décidé par les gouvernements français et italien dans le cadre du Protocole additionnel pour le lancement des chantiers du tunnel de base du Mont-Cenis.

Il contient l'ensemble des modalités d'application, également au-delà des Alpes, des normes anti-mafia expérimentées en Italie et intégrées au droit français.

Une structure binationale, coprésidée par le Préfet de Turin et par un Préfet français, est chargée de coordonner les vérifications anti-mafia concernant l'ensemble des contrats liés aux chantiers français et italiens de l'ouvrage.

Comme il est déjà d'usage sur les chantiers italiens de l'ouvrage, les vérifications sont menées non seulement sur les entreprises titulaires de contrats mais aussi sur l'ensemble de la filière des sous-traitants.

Les entreprises des pays tiers sont également soumises aux contrôles contre les infiltrations mafieuses.

Les entreprises doivent en outre respecter des obligations de comportement spécifiques, décrites dans les appels d'offres, sous peine de se voir appliquer par le promoteur public TELT, des pénalités dont le produit est réinvesti dans les initiatives destinées à renforcer la sécurité des chantiers.

Les opérateurs économiques qui sont en règle sont inscrits sur une « Liste blanche » transnationale liée au Lyon-Turin, une sorte de registre des prestataires qui sont autorisés à travailler sur les chantiers. L'inscription a une validité de 12 mois, renouvelable sous réserve de nouvelles vérifications.

La réussite de ce dispositif est à mon sens la preuve de deux choses :

Premièrement, la nécessité de la mise en œuvre d'une législation adaptée aux phénomènes qu'elle combat.

Deuxièmement, la pertinence de la législation italienne qui sert de moteur à la construction d'un accord binational particulièrement vertueux et efficient.

Il est crucial en tant que législateur d'insister sur les différences historiques de rapport aux phénomènes mafieux entre la France et l'Italie et sur la construction juridique qui en découle. Cette dernière s'est construite sur plusieurs décennies en Italie et est le fruit d'une histoire qui lui est propre.

Une simple transposition en droit français n'est vraisemblablement pas possible, mais il existe un chemin, qui s'ouvrira notamment du fait de la future norme européenne, pour concevoir une législation anti-mafia « à la française ».

Le dispositif Lyon-Turin est la porte d'entrée la plus évidente pour nourrir la future législation française anti-mafia de ce qui a fonctionné dans le cadre de la coopération binationale.

\*

Propositions formulées par l'association U Levante

Enfin, je prends acte des différentes propositions émanant de l'association U Levante.

La majorité d'entre elles ne concernant pas le domaine législatif, je m'abstiendrai de les commenter. Elles me semblent poursuivre dans leur ensemble un objectif vertueux et je ne doute pas qu'elles feront l'objet d'un avis de la part de l'Assemblée de Corse ou des services de l'Etat, selon la compétence visée.

Je m'associe évidemment à la proposition numéro 8, qui consiste à dénoncer les pressions exercées contre les associations de défense de l'environnement, tout comme je dénonce l'ensemble des pressions pouvant s'exercer sur l'ensemble des acteurs politiques, administratifs et associatifs et renouvelle mon souhait d'un respect de la démocratie et du droit.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**



## Réponses de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la seconde circonscription de la Haute-Corse

### Questions du Cullittivu anti-mafia Massimu Susini aux députés et Sénateurs de Corse

#### (Atelier N° 2 « Secteurs économiques particulièrement exposés »)

Messieurs les députés et Sénateurs,

La Présidente du Junalco et le Garde des Sceaux ont reconnu récemment que la criminalité organisée était désormais capable de « saper les fondements même de la société ».

Il est prouvé que des mafias sont à l'œuvre en France, notamment la « mafia nigériane » dans la région marseillaise, originaire de Palerme, et la 'Ndrangheta.

Dans sa circulaire du 13/03/2023, le Garde des Sceaux définit ainsi la criminalité organisée en Corse :

*« Le banditisme corse présente des spécificités caractérisées par un usage systémique de la menace et de la violence doublé d'une injonction au silence. L'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité de l'autorité judiciaire à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique-celle de l'emprise ou de l'appropriation de territoires et de marchés-et par une méthode-celle de la domination par l'intimidation et la dissuasion-mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits. Les phénomènes criminels en action représentent une menace constante sur l'équilibre de la vie politique et économique de l'île et nécessitent un traitement judiciaire adapté. »*

Cette définition correspond très fidèlement à la méthode mafieuse telle que décrite dans l'article 416 bis du CP Italien.

Comme vous le savez, notre collectif se bat, depuis sa création, pour le renforcement de la loi pénale compte tenu du fait que l'échec de la lutte contre cette criminalité organisée singulière ne peut être expliqué seulement par une insuffisance de moyens matériels ou humains ou de « volonté politique ».

Le Garde des Sceaux vient d'annoncer qu'il voulait :

- 1) modifier l'actuel statut de « repentis » en s'inspirant du modèle italien qui permet à des auteurs ou complices de crimes de sang d'en bénéficier,
- 2) faire adopter une directive européenne en ce qui concerne, notamment, le gel des avoirs criminels et la confiscation de prévention sans condamnation pénale.

Ces demandes sont portées par notre collectif depuis sa création.

Le Cullittivu Massimu Susini vous demande de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Êtes -vous favorable à la création d'un article 450-1 bis du code pénal qui permettrait de prendre en compte ce qui singularise la méthode mafieuse : la force du lien de l'association mafieuse fondée sur le pouvoir d'intimidation et la loi du silence et l'assujettissement qui en découlent afin , notamment , de contrôler des activités économiques licites ,dont les marchés publics, et faire pression sur la vie politique ?

JFA : En décembre 2020, à l'occasion d'un véhicule législatif portant sur la création du parquet européen, j'avais interpellé le garde des sceaux Eric Dupont-Moretti par le biais d'un amendement demandant la réalisation d'un état des lieux du droit sur les moyens de lutte contre le crime organisée en France. Parmi les préconisations que j'avais formulées figurait notamment la faisabilité de l'intégration dans le code pénal du délit d'association mafieuse. La réponse du garde des sceaux était particulièrement laconique ; ce dernier ne s'était pas exprimé sur la question : Criminalité organisée : Jean-Félix Acquaviva interpelle le gouvernement sur la situation corse (corsenetinfos.corsica). Il me paraît préalablement nécessaire d'établir cet état des lieux de manière précise, notamment pour identifier les éventuels « effets de bords » et dérives qui seraient de nature à atteindre de manière disproportionnée les libertés publiques d'une part et pour garantir la pleine efficacité de l'évolution souhaitée du code pénal d'autre part. Une vision historique concernant la mise en œuvre de la politique pénale sur une période longue devra aussi en ressortir pour identifier les carences structurelles sur le plan des compétences régaliennes et le manque de volonté politique d'agir sur les dérives de dimension mafieuse, voire les collusions et complicités qui ont pu intervenir. Bien évidemment, tout cela, dans une optique d'évolution des moyens juridiques, budgétaires, logistiques et humains visant à lutter contre les phénomènes de type « mafieux ».

- 3) Êtes -vous favorable, comme le demande l'Agrasc depuis 2017, et le député Warsmann dans son rapport de 2019, à la confiscation obligatoire des avoirs criminels en cas de condamnation pénale, sauf motivation contraire du juge ?

JFA : oui, je soutiendrai cette mesure et la porterai dans le prochain véhicule législatif à venir.

- 3) Êtes -vous favorable à la confiscation de prévention sans condamnation pénale qui existe depuis de nombreuses années en Europe (cf. Irlande, Italie) étant ici précisé que ce mode de confiscation a été validé par la CEDH et la Cours de justice de l'Union Européenne ?

JFA : sur le principe oui, mais cette mesure nécessite un encadrement très strict pour éviter abus et extension à d'autres délits mineurs.

- 4) Êtes -vous favorable à la modification de l'actuel statut de « coopérateur de justice » afin d'en faire bénéficier les auteurs ou complices de crimes de sang ?

JFA : oui, je soutiendrais la mesure dans le prochain véhicule législatif sur le sujet

- 5) Êtes-vous favorable à la création de cours d'assises composées de magistrats professionnels pour juger des assassinats commis par des membres de la criminalité organisée ?

JFA : je suis favorable mais uniquement dans le cas de la criminalité organisée

- 6) Êtes -vous favorable à l'intégration ,dans le droit des marchés publics, des critères de sélection et contrôle des entreprises qui sont contenus dans les articles 3,4,6 de la loi italienne anti - mafias, N°136 du 13/08/2010 , le livre II, de l'article 82 à l'article 99-bis du décret législatif N°159 du 6/09/2011, relatif à la « *documentation anti-mafia* », normes légales qui sont mises en œuvre par la France ,sur son territoire, dans le cadre de l'accord du 24/02/2015 ,avec l'Italie pour sélectionner et contrôler les entreprises qui participent au marché du tunnel Lyon -Turin ?

JFA : oui

- 7) Êtes-vous favorable à la création, au niveau européen, d'une législation anti-mafia qui se fonderait sur une définition commune de ce qu'est un groupe criminel mafieux ?

JFA : oui, je pense que la prise de conscience et l'effectivité de la lutte contre les

phénomènes mafieux doivent être pris au niveau international et, en l'occurrence, au niveau de l'Union européenne.

Le Cullittivu anti -mafia Massimu vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ses questions.

Bien cordialement

Réponses de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la seconde circonscription de la Haute-Corse

Messieurs les Députés ,

Merci d'avoir accepté d'être présents, ce jour, pour répondre aux questions relatives à la présence du crime organisé et/ou Mafia en France et ailleurs, car les mafias sont un fléau international dont les activités ne connaissent pas de frontières.

Les questions posées le sont dans le strict cadre de votre mandat national, au sein du parlement Français.

Le dernier rapport SIRASCO de décembre 2022 précise que 3 régions sont particulièrement investies par des bandes criminelles organisées, la CORSE, malheureusement fait partie du trio.

Le ministre de la justice va proposer au parlement un projet de texte de loi pour se donner de meilleurs outils afin de lutter contre ce fléau.

Cette initiative va dans le bon sens et reprend notamment des propositions émises par les deux collectifs anti mafia, à savoir pour l'essentiel :

- Statut de repentir -évolution vers la loi italienne
- Saisie immédiate obligatoire en cas de mise en examen
- Application de confiscation des biens sans mise en examen (par voie administrative), c'est à dire saisie conservatoire.

Trois points, cependant, ne sont pas, pour l'instant, abordé dans ce dispositif, ce que nous regrettons :

- 1- La suppression des jurés populaires pour traiter ces dossiers sensibles. Or, c'est un point extrêmement important car le dépaysement de ce type d'affaire a démontré sa totale inefficacité.
- 2- La mise en place de moyens complémentaires et spécialisés au travers d'un personnel externalisé sur le continent, pour éviter toute porosité avec le milieu local (soulevé dans plusieurs rapports )
- 3- L'interdiction pour les personnes incriminées dans ce type d'infractions, de pouvoir être actionnaire et/ou d'avoir des parts dans tout type de société et en nom propre, même s'ils ont purgé leur peine, ou en tout cas a minima, un délai de carence extrêmement important. Car c'est à leur sortie de prison qu'ils blanchissent l'argent sale. Ce point vaut également pour les sociétés incriminées.

**Est également abordé dans ce projet de loi, le renforcement du dispositif fiscal.**

Un point important si l'on veut être opérationnel à l'instant « T » dans les procédures de confiscations des biens.

Par contre dans cette approche fiscale, **un dispositif fondamental** n'est pas abordé de manière franche, en tout cas pour l'heure.

Il s'agit de toute la chaîne de contrôle portant sur les remontées patrimoniales et sur l'ensemble des revenus, quelle que soit leur nature, **y compris et en premier lieu ceux portant sur les parts sociales et les rapports existants entre tous types de sociétés.**

Ceci est extrêmement important, car, en amont, par des croisements intelligents des fichiers, il est possible d'identifier les malversations et/ou les transactions douteuses et de prévenir l'organisation d'insolvabilité. Il s'agit donc de s'en donner pleinement les moyens.

**Première question sur les points supra :**

**Avez-vous déjà travaillé sur ce sujet et avez-vous commencé à le porter auprès de vos collègues, quelle que soit leur appartenance politique ?**

J.F.A. Oui à plusieurs reprises, notamment en décembre 2020, à l'occasion d'un projet de loi justice, j'ai sensibilisé l'Assemblée nationale à la question de la mafia en Corse ainsi que des porosités police et criminel, à la suite de la révélation de l'affaire de la « taupe »

**Le sujet de la lutte anti-mafia est un sujet trans-partisan qui ne doit laisser personne indifférent, sauf à être dans le déni, ou dans un laisser-aller qui, dans les faits, équivaut à une forme de complicité passive, qu'elle émane des élus ou de l'état.**

**Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à relayer les inquiétudes légitimes et les demandes des deux collectifs anti-mafia ? Et comment ?**

J.F.A. Le projet de loi sur la programmation de la justice actuellement en cours d'examen au parlement sera l'occasion de reparler de ces sujets (besoin ou non de création du délit d'association mafieuse, évolution du statut de repent...). Avec les collègues de mon groupe, dont Paul-André Colombani, nous avons déposé des amendements sur le statut de repent ou encore la question de la prise en compte du phénomène dans l'arsenal législatif.

Un deuxième volet important, qui ne relève pas de la loi, concerne l'ajustement des moyens humains ou la réorganisation des services de l'état à même de mieux diligenter **audit et contrôle dans la sphère publique.**

En effet, la CRCC dispose d'un personnel trop restreint. Il suffit de constater les délais enregistrés pour émettre des rapports : 6 à 7 ans, dans le meilleur des cas, pour de grands établissements publics ! La prescription ayant été réduite, on se trouve donc avec des années de gestion qui passent à la trappe !

Et lorsque certains rapports sont menés à leur terme, compte tenu des contraintes et des chiffres imposés, beaucoup sont plus que lights.

A noter aussi que les préconisations trop tardives perdent de leur efficacité dans les préconisations « pour l'avenir. »

La même problématique se répète pour les auditeurs des finances publiques

**Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à intervenir auprès des ministres concernés pour que les CRCC voient leurs personnels fortement renforcés, cela afin de diligenter la mise à jour de leurs contrôles sur toutes les collectivités de Corse qui relèvent de leur obligation de contrôle ?** oui, je partage cette analyse. Ce renfort ne doit pas donner lieu à des

J.F.A. abus et demande de l'encadrement.

**De même, êtes-vous prêts à défendre l'idée que les auditeurs de DGFIP soient renforcés ? Etes-vous prêt à intervenir auprès du ministre de l'intérieur afin qu'il renforce les contrôles de légalité (cf l'immobilier où bien souvent, ce sont des associations qui pointent du doigt nombre de dysfonctionnements ou de manquements à la loi)**

J.F.A. Oui, sur le principe, mais nous devons être vigilants, cela ne doit pas aboutir un contrôle forcé des entreprises honnêtes qui travaillent et qui bénéficient des dispositifs fiscaux légaux. Je pense notamment aux entreprises qui font l'objet actuellement d'une interprétation trop restrictive de la législation européenne relative aux aides d'Etat, ce qui est le cas en ce moment

même depuis la prolongation jusqu'en 2027 du crédit d'impôt sur les investissements en Corse (notion d'investissement initial).

A noter que ce sujet concerne aussi tout le territoire national .

La Corse, compte tenu de de la forte implantation de la criminalité organisée ,reconnue par des organismes officiels d'état , ne pourrait-elle pas être être un laboratoire d'opérations « Mane Pulite » ( mains propres)

**Vous engagez-vous à porter ce combat devant nos institutions nationale ,le Parlement afin de protéger notre île des prédateurs ?**

**Et très concrètement comment ?**

**Autrement dit, sur quelles actions concrètes vous engagez-vous dès aujourd'hui devant celles et ceux que vous représentez ?**

**J.F.A** J'ai déjà porté publiquement ce sujet au Parlement lors de la précédente législature, je poursuivrai ce travail de pédagogie dans l'hémicycle. Je suivrai de près également en tant que membre de la commission des Lois le texte qui a été annoncé par le garde des sceaux sur la refonte du statut de repentis (calendrier non encore précisé).

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**10**



U LEVANTE

### Propositions à remettre à nos députés

#### A nostra terra eri « Nutritoghja » diventa oghje « Terra di speculazione »

D'autant plus qu'il y a un « terreau » de lois ou de non-lois qui aide à spéculer. Voici donc quelques propositions qui, avec d'autres, permettraient de lutter contre la dérive mafieuse liée à la spéculation immobilière

#### Propositions faites sans ordre déterminé :

1) Exemple : A propos de la délivrance des permis de construire ou d'aménager et pour protéger les maires qui sont en première ligne (et les voyous le savent) : constituer une « commission » de 5 à 8 personnes qui donneront leur avis (favorable ou non) sur les P.C. et les P.A.

2) Regrouper sur un même site public dédié, accessible et lisible facilement, et dès leur délivrance, tous les P.C. et tous les P.A. (c'est aujourd'hui très facile car ils sont numérisés) avec leurs caractéristiques (commune + numéro du PC/PA + localisation précise, etc.)

3) Prévoir des sanctions contre les maires et les Préfets qui récidivent en délivrant des PC illégaux

4) Prolonger la durée du délai pour déférer au-delà des 2 mois actuels (délai un peu court pour grouper les éléments, constituer un dossier, trouver un avocat...)

5) Appliquer les lois :

- nous avons même encore *récemment* rencontré un sous-préfet, chargé entre autres de « l'application de la loi », qui nous a dit « qu'il n'avait pas la même interprétation de la loi que le TA » !
- obtenir l'application rapide et totale des peines décidées par la justice

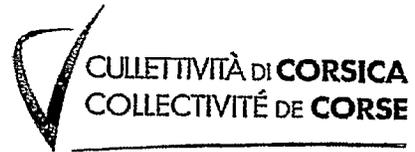
6) Les procédures de diffamation : obliger ceux qui mettent en diffamation à apporter en même temps les preuves qu'il y a diffamation. Exemple : si vous écrivez « qu'une personne n'a pas de permis » cette personne peut attaquer en diffamation *sans être obligée* de fournir une simple preuve comme le numéro du permis ce qui permettrait au juge de poursuivre ou non la procédure. De plus les procès en diffamation se déroulent à Paris alors que les constructions se font ...en Corse (problème des frais de déplacements depuis l'île etc.).

7) Augmenter les effectifs de la justice

8) Enfin, dénoncer les pressions exercées contre les associations de défense de l'environnement et, pour les administrations, État, CDC, accompagner ces mêmes associations dans leurs actions en justice.

#### La Direction collégiale :

 Michelle Ferrandini	 Christian Novella
 Dominique Gambini	 Michelle Salotti
 Anne Luciani	 Lucrece Sansonetti
 Sophie Mendolani	



Monsieur Ghjuvan-Santu LE MAO  
Conseiller à l'Assemblée de Corse  
Coordinateur de l'atelier N°2, dérives mafieuses

Ajacciu, u 14 di ghjugnu di u 2023

Monsieur le Président de la juridiction,

Dans le cadre du processus engagé par l'Assemblée de Corse autour des dérives mafieuses (cf. délibération 22.162 AC du 18 novembre 2022 jointe à la présente), la Collectivité de Corse souhaiterait disposer d'un certain nombre d'éléments afin d'appréhender, dans sa globalité, les enjeux liés au contentieux d'urbanisme, qui, comme chacun sait, reposent sur des sources normatives nationales et locales et impliquent souvent des intérêts divergents entre Etat, Collectivités locales, pétitionnaires, riverains et associations.

Outre les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, ce processus associe les membres du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Corse, de l'Assemblée di a giuventù et plusieurs membres de la société civile (associations et collectifs) qui se réunissent dans le cadre d'ateliers thématiques.

L'atelier que je préside s'intéresse plus particulièrement aux « Secteurs économiques sensibles » autour des thèmes des déchets, du foncier et l'urbanisme, des marchés publics et de l'économie générale. Plusieurs auditions ont été effectuées (députés, fonctionnaires, universitaires, etc.). En ce qui concerne la thématique du foncier et l'urbanisme, est apparue la nécessité de disposer d'un certain nombre d'éléments statistiques qui permettraient d'éclairer la réflexion conduite. Aussi, si cela est possible, nous souhaiterions obtenir les informations suivantes, en lien avec la Juridiction que vous présidez et à son ressort territorial, à savoir:

- le nombre d'affaires traitées en lien avec l'urbanisme pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, si possible classées par communes ;
- de pouvoir disposer de ces éléments par type de contentieux, à savoir ceux relatifs aux autorisations, ceux relatifs aux documents d'urbanisme (PLU/Cartes communales) et enfin, ceux relatifs aux recours indemnitaires ;
- de connaître la nature de la saisine (Préfet ou tiers [Particuliers/Associations]).

Si vous le souhaitez, je vous invite à venir restituer ces éléments au sein de l'atelier. Dans l'éventualité où vous accepteriez cette invitation, je vous informe que je reste disponible pour vous apporter toutes les précisions nécessaires et pour définir ensemble les modalités de votre intervention en lien avec les éléments demandés.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Président de la juridiction, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Monsieur Ghjuvan-Santu LE MAO

Conseiller à l'Assemblée de Corse

Tribunal administratif de Bastia  
Thierry VANHULLEBUS  
Président de la juridiction  
Villa Montepiano  
20200 Bastia

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**11**

**Marti u 23 di maghju di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**  
3<sup>ème</sup> réunion – Visio conférence (*Teams*)

*Participants :*

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap  
**Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse  
**M. Jean-Paul PANZANI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse  
**Mme Josette DALL'AVA-SANTUCCI**, Collectif A Mafia no, a Vita iè  
**Mme Manette BATTISTELLI**, Cullettivu Massimu Susini  
**M. Dominique YVON**, Plateforme corse citoyenne  
**Mme Catherine ISTRIA**, Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse  
**Mme Stella ACQUAVIVA**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)  
**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)  
**M. Jean-Jacques USCIATI**, Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse  
**Mme Paule MARCUCCI**, Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse  
**M. Mathieu POMPA GUERET**, Collaborateur du groupe « Fà Populu Inseme »

*Absences excusées :*

**M. Ghjuvan Santu LE MAO**, Conseiller à l'Assemblée de Corse  
**Mme Julie BARANOVSKY**, Membre du CESEC de Corse et Présidente de la section de l'environnement et du cadre de vie.

En introduction, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, a souhaité remercier les personnes présentes et en particulier Madame Clotilde Champeyrache pour avoir accepté cette audition par le groupe de travail numéro 3.  
La Conseillère exécutive a rappelé la méthode mise en place, avec les questions des membres du groupe transmises en amont à Madame Champeyrache et qui constitueront le fil rouge de l'audition.

**- Audition de Madame Champeyrache -**

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, Maîtresse de conférences HDR au Conservatoire national des arts et métiers, où elle enseigne la criminologie. Économiste et spécialiste des mafias

italiennes, Clotilde Champeyrache s'intéresse également à la géopolitique et au droit pour mieux appréhender les phénomènes mafieux.

**Questions du Collectif Maffia Nò Vita là :**

*1 : Est-ce que le dispositif pénal français actuel vous semble suffisamment élaboré pour traiter de la mafia en col blanc ou faudrait-il s'inspirer du délit mafieux italien ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a deux choses dans cette question : la mafia, criminelle institutionnalisée, et les cols blancs. En Italie, il y a quelque chose de très intéressant, c'est ce que l'on appelle le 'délict de concours extérieur en association mafieuse'. C'est une chose qui est relativement récente et qui est jurisprudentielle à l'heure actuelle en Italie. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un texte précis qui va vous expliquer en quoi ça consiste. C'est donc largement laissé à l'appréciation des juges, ce qui est à la fois problématique et extrêmement intéressant car il y a une construction qui se fait à mesure des procès. Par ce concours externe en association mafieuse, on va pouvoir incriminer des personnes non affiliées à la mafia, mais qui prêtent leur concours actif et volontaire à la mafia, qui vont aider l'organisation criminelle dans ses activités. Ça permet d'incriminer des comptables, des avocats, des médecins, des forces de l'ordre, tout un ensemble de professions plus ou moins en cols blancs, sans tomber dans l'écueil de « *il n'y a pas eu de prestation de serment d'affiliation à l'organisation mafieuse* ». On reconnaît ainsi qu'ils font partie de ce monde criminel.

Il y a des débats sur « *qu'est-ce que c'est qu'apporter son aide à la mafia* ». C'est là que la jurisprudence va jouer. Pour certains, il faut que l'organisation soit en difficulté et il faut que cette aide soit apportée ; pour d'autres, il n'y a pas besoin que l'organisation connaisse de difficultés particulières pour pouvoir parler de concours externe en association mafieuse.

Ce qui est intéressant c'est que certaines collectivités territoriales japonaises ont adopté un délit qui ressemble à cela. Au Japon, c'est extrêmement dur dans l'application. Ça concerne l'aide apportée au Yakuzas. Si vous y payer le racket sans le dénoncer, vous tombez sous le coup de cette aide à l'organisation criminelle. En Italie, on considère encore que payer le racket, même sans le dénoncer, est une forme de complicité, mais d'assujettissement plus que de complicité active. Ce délit de concours externe en association mafieuse est à mon avis est extrêmement important.

Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Est-ce qu'en France on pourrait imaginer cela (une mesure jurisprudentielle de ce type) ou est-ce que c'est vraiment un effet secondaire de la loi italienne ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

C'est né de l'expérience italienne. Il y a eu ce constat qu'il y avait parfois des gens que l'on n'arrivait pas véritablement à condamner ou à condamner fortement, parce que de fait, ils n'étaient membres de l'organisation criminelle et on ne pouvait pas les faire tomber au nom du 416 bis. On voulait les sanctionner plus fortement - avec une évolution du 416 bis qui lui met l'accent sur l'assujettissement, on subirait la mafia, on serait contraint - alors que la

réalité, ce qui émerge des procès, c'est qu'il y a des personnes qui ne sont pas dans la contrainte, mais qui sont dans le choix de la complicité. Les Italiens ont voulu punir plus spécifiquement cette dimension.

*2 : Pensez-vous que le qualificatif de "mafia" soit réservé aux organisations traditionnellement identifiées comme telles, ou qu'il existe des phénomènes mafieux endémiques aussi dangereux, y compris dans des territoires comme le nôtre ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

J'ai tendance à adopter une vision très stricte de ce qu'est une mafia, parce qu'on est vraiment face à une forme criminelle particulièrement aboutie et fort heureusement il y a un peu de mafia dans le monde.

Cela étant si on revient sur l'historique de cette incrimination mafieuse en Italie, au départ le 416 bis est créé pour Cosa Nostra en Sicile. Il y a donc initialement un archétype et puis, progressivement, le législateur italien a évolué lui-même en désignant, et ça apparaît dans le texte réécrit depuis 1982, la Camorra du côté de Naples et de Caserte, et il étend la possibilité d'utiliser ce terme pour d'autres organisations criminelles.

Celle qui n'est pas nommée explicitement dans le code pénal, mais qui actuellement attire toute l'attention, c'est la 'Ndrangheta calabraise, qui est reconnue comme une mafia. Se pose aussi la question d'étendre ça à d'autres organisations criminelles. Il y a le débat sur les Pouilles, avec la Sacra Corona Unita, et puis même sur des organisations étrangères. Ce point est mentionné dans le code pénal italien. Et si on reprend les caractéristiques du 416 bis, avec tout l'historique criminel, les yakuzas japonais c'est exactement la même configuration, les triades chinoises aussi.

Actuellement, dans les procès, on a parfois une mobilisation du 416 bis. Ça tombe parfois dès le premier jugement, parfois c'est débattu en appel, en cassation, etc. Il y a eu l'affaire « Mafia capitale » par exemple ; le terme était journalistique et puis finalement arrivé en cassation, l'association mafieuse n'a pas été retenue. Il faut donc rester prudent là-dessus.

En revanche, vous avez des organisations criminelles nigérianes qui sont tombées en Italie au nom du 416 bis.

Les Italiens ont une vision un peu plus large des choses avec parfois une ambiguïté entre organisation mafieuse et méthode mafieuse. Et c'est là que, pour ma part, je suis un peu plus dans la distinction. « Mafia », pour moi, c'est une organisation. C'est pour ça que je limite l'utilisation du terme à des cadres très précis. Le législateur met plus l'accent sur la méthode mafieuse, c'est ce qui permet d'étendre aux organisations nigérianes, qui par exemple ne contrôlent pas les votes sur le territoire italien. On peut donc dire qu'au niveau de la déclinaison de 416 bis, on n'est pas dans la configuration mafieuse véritablement.

Cependant, nous pouvons dire qu'il y a une méthode mafieuse qui est imitée et ça, c'est amené à se développer. Quand on regarde le monde criminel actuel, on a énormément d'organisations criminelles. Les mafias sont des modèles pour les autres organisations, elles représentent la réussite criminelle absolue. Ces organisations criminelles coopèrent énormément entre elles. Nous avons tendance à voir les règlements de comptes et à nous dire c'est un monde violent, de compétition, d'affrontement. La réalité, y compris sur le trafic

de stupéfiants, c'est beaucoup de coopération, beaucoup d'imbrications criminelles, et quand on coopère, on apprend, on copie. Il y a une émulation mafieuse qui est assez importante. On peut dire que la méthode mafieuse se répand, sans forcément que les organisations soient toutes des organisations véritablement mafieuses.

Une petite remarque sur la Corse, parce que souvent on me contacte pour parler de la Corse et je suis toujours très embêtée. Je n'ai pas beaucoup d'informations sur la Corse à part ce que relaient les médias. En France, le chercheur n'a pas accès aux rapports de police, aux sentences des procès, etc. C'est très compliqué de travailler sur les questions criminelles françaises. L'accès aux sources, aux informations, est complexe alors que pour l'Italie, il y a une ouverture des sources absolument évidente, et pas que pour les chercheurs. En ligne, vous trouvez tous les rapports de la direction d'enquête anti-mafia, qui sont des pavés qui font au moins 500 pages. Vous avez également énormément de sentences de procès avec leur motivation qui sont accessibles en ligne. Tout cela facilite le travail et permet de bien comprendre les logiques à l'œuvre. C'est dommage qu'en France on ne puisse pas travailler là-dessus. Il y a 2 ans, a été publié le rapport des JIRS sur la Corse, dont on a énormément parlé, mais finalement personne ne l'a lu. Il m'a été demandé de le commenter, mais je ne peux rien dire puisque je ne l'ai pas lu et on m'en refuse l'accès.

Cullettivu Massimu Susini - Madame Manette BATTISTELLI :

Nous on a fait un petit rapport. Ce n'est pas le rapport de la JIRS, bien sûr, mais nous avons fait des liens avec les assassinats, dans les affaires, l'économie, les déchets, le BTP et c'est là que l'on se rend compte qu'il y a une mafia. C'est évident que sans l'accès à tous ces renseignements, il vous est difficile de parler du problème corse.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Effectivement, quand j'avais participé avec Fabrice Rizzoli à un voyage en Sicile, il était vraiment apparu cette différence dans l'accès à l'information. Nous avons noté qu'il n'y avait pas, pour les chercheurs, d'accès à tous ces documents. Cela pourrait donc faire partie d'une de nos revendications communes : que les chercheurs aient accès à tous ces documents, parce que c'est une des raisons pour lesquelles il y a des difficultés. Je répertorie un petit peu les ce qui est fait en France, puisque les chercheurs viennent en général nous interviewer, ains que le Collectif Massimu Susini, et on s'aperçoit qu'ils disent tous la même chose. Ils sont obligés d'asseoir leurs travaux sur des enquêtes personnelles, des interviews et ça ne constitue pas un travail de fond. Donc ça pourrait être une de nos revendications communes de demander l'accès à tous ces documents pour les chercheurs, parce que s'il n'y a pas d'universitaires dans le circuit, les choses n'avanceront pas

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Et pour compléter vos propos, je souhaiterais ajouter que dans notre groupe de travail il avait été demandé qu'on puisse auditionner la police judiciaire et les gendarmeries. J'ai eu un retour et sans surprise, ça a été un refus. En revanche, ils m'ont donné quelques données, en me disant par exemple que la lutte contre les stupéfiants est l'une de leurs priorités et qu'ils étaient fortement engagés.

Par ailleurs, quant au rapport de la JIRS, il y a eu plusieurs courriers du Conseil exécutif pour demander qu'il nous soit transmis et ça a toujours été refusé. Je rejoins donc les propos de Madame Dall'Ava Santucci car je pense que cette demande d'accès aux documents pourrait être l'une des revendications dans le cadre du rapport final, avec pour objectif de mieux appréhender cette question et pouvoir travailler, car comme vous Madame Champeyrache, nous sommes coupés de toute donnée et nous n'arrivons pas à y accéder.

**Cullettivu Massimu Susini - Madame Manette BATTISTELLI :**

Pour notre part nous avons listé, je peux vous le montrer, les assassinats d'élus, les assassinats, les incendies dans les déchets, les assassinats de chefs d'entreprises. Tout est listé, tous ces noms, connus de tous. On a fait un petit travail, on fait vite le lien. Bien sûr, l'accès à ces dossiers et rapports officiels serait très intéressant.

**Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :**

Apparemment, même les magistrats ont une méconnaissance de l'importance des crimes non élucidés en Corse, puisque nous avons répertorié systématiquement les crimes dans ce domaine depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, avec on ne sait combien d'orphelins qui sont quand même, non pas des effets collatéraux, mais vraiment des effets centraux. Avec Marie-Françoise Stefani, on s'intéresse aux enfants et c'est dramatique. Nous avons le répertoire complet et certains magistrats, notamment un magistrat qui s'occupe des cold cases, a dit que « *en Corse on ne sait pas parce qu'il y a l'omerta, donc on ne sait pas combien il y en a, etc* ». Nous sommes surpris quand même de cette méconnaissance.

**Plateforme citoyenne corse - M. YVON :**

J'aurais souhaité intervenir pour dire quand même que par rapport à tout ce qui vient d'être dit, il y a une chose qui est assez surprenante : il y a eu une enquête parlementaire à la fin des années 1990, et quand on lit ce rapport et qu'on regarde la situation aujourd'hui, on se dit la chose suivante : personne n'ignorait de quelle façon les choses allaient évoluer. Et aujourd'hui on est dans la même situation, multipliée par x.

Vous lisez le rapport de 1998, aussi bien le rapport du Sénat que le rapport parlementaire (rapport Glavany), il y a pour ainsi dire l'inventaire de la réalité d'aujourd'hui. Il s'est écoulé 25 ans et en 25 ans qu'est-ce qu'il y a eu ? rien. Donc aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est extrêmement tendue, et on ne voit pas comment en sortir si ce n'est en essayant d'avoir des moyens d'investigation et de répression multipliés. En 25 ans il s'est, pour ainsi dire, rien passé. Josette Dall'Ava Santucci vient de rappeler le nombre d'assassinats qu'il y a eu sur les 40 dernières années. Ça ne va pas en régressant. On va continuer. De plus en plus les appétits s'aiguisent et les moyens de soutirer de l'argent augmentent.

**Questions du Collectif Massimu Susini :**

**3 : Sur le délit d'association de type mafieux :**

*Pour combattre la criminalité organisée et les mafias, la France se fonde sur l'article « fourre-tout » 450-1 du CP.*

*Dans sa circulaire consacrée à la criminalité organisée en Corse, le Garde des Sceaux la définit ainsi : « le banditisme corse présente des spécificités caractérisées par un usage systémique de la menace et de la violence doublé d'une injonction au silence. L'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité de l'autorité judiciaire à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique - celle de l'emprise ou de l'appropriation des territoires et des marchés - et par une méthode - celle de la domination par l'intimidation et la dissuasion - mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits ».*

*Cette définition reprend les fondements de l'article 416 bis du CP italien (force du lien associatif, pouvoir d'intimidation et ses conséquences : assujettissement, loi du silence, contrôle de l'économie légale.)*

*Question : ne pensez-vous pas que, compte tenu des méthodes utilisées désormais par des groupes importants de la criminalité organisée en Corse et sur le continent, de l'implantation de mafias, notamment italiennes, il devient nécessaire d'ajouter au CP français un article 450-1 bis qui reprenne ce qui caractérise la méthode mafieuse et la nomme en tant que telle ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, je suis 1000 fois favorable à l'adoption d'un équivalent de ce délit d'association mafieuse tel que défini par l'Italie. Et cela pour plusieurs raisons. Effectivement, parce que ça permettrait déjà, d'un point de vue très basique, de lutter contre l'implantation de mafias italiennes sur le territoire français. A minima, cela aurait cet effet puisque on est sur des logiques d'expansion territoriale. La 'Ndrangheta calabraise pense le territoire de façon stratégique ; elle vise la colonisation « de nouveaux territoires », donc lutter contre elle suppose d'adopter des outils spécifiques. Ça pourrait permettre aussi, éventuellement, de mieux aborder cette question de « *en Corse à quel genre d'organisation criminelle a-t-on affaire ?* », « *est-ce que c'est de la mafia ou est-ce qu'on reste dans le délit d'association de malfaiteurs ?* », parce que on n'est pas forcément obligé d'utiliser le 416 bis pour toute organisation criminelle, ça reste une option pour punir plus sévèrement des formes plus importantes d'organisations criminelles. Et surtout, ce que je trouve intéressant dans le 416 bis, par rapport à l'association malfaiteur ou par rapport aussi à la définition de la convention de Palerme des Nations unies de 2000 (que la France a ratifiée), c'est que l'on a une vision tronquée des organisations criminelles qui est très economiciste. C'est-à-dire qu'on va dire que les organisations criminelles ont un but : la maximisation du profit, la recherche de gains financiers ou avantages matériels ; c'est ce que dit la Convention de Palerme. Cette vision des choses est très réductrice, et lorsqu'on est dans le champ des mafias on cherche le profit – elles aussi aiment l'argent – mais on cherche aussi le pouvoir. Et ce point-là n'est pas compris. Globalement, même lorsqu'on voit des opérations, des enquêtes, conjointes Italie et d'autres pays, souvent ce que disent les enquêteurs italiens c'est que leurs partenaires européens ne comprennent pas la spécificité mafieuse. Ils restent sur cette logique économique et du coup on ne voit qu'un bout de la problématique, on va s'occuper des stupéfiants mais on ne va pas voir l'infiltration dans l'économie légale, on ne va pas voir le conditionnement, on ne va pas voir que les mafias sont capables de créer du consensus social et donc avoir une forme de légitimité. On ne comprend pas non plus et on ne voit pas tout ce qui peut être racket sans dénonciation. Il n'y a pas de dénonciation donc le problème n'existe pas. Pourtant, sur les territoires de mafia, il y a massivement du racket qui n'est jamais dénoncé, parce que la

population a intégré ce pouvoir criminel, parfois même le considère comme légitime d'une certaine façon.

C'est un fait qui s'est renforcé pendant la crise du COVID, avec dans les quartiers les plus déshérités de Palerme, des mafieux qui ont fait des distributions de rations alimentaires et ça, économiquement parlant, c'est irrationnel, c'est de la perte d'argent, c'est à fond perdu. Sauf que derrière cette action, vous avez une légitimité qui se construit, un rapport à la mafia, un rapport à l'illégalité qui se transforme dans la population.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Je voudrais juste témoigner pour apporter de l'eau à votre moulin. En Corse, le racket devient presque une façon de gagner sa vie, parce que c'est très facile. Nous avons des instructions en cours, qui durent longtemps, qui avancent et j'espère que les procès arriveront. C'est une méthode qui est bien rodée et qui est toujours un petit peu la même. Ce sont des gens qui travaillent au début ensemble, ensuite ça ne va plus et on emploie la force, on menace les enfants. C'est vraiment dramatique et ça rapporte beaucoup. Et ça peut aussi se faire sans prendre trop de risques, parce qu'en fait la peur suffit. Nous poussons les gens à porter plainte mais non, ils ne portent pas plainte. Ils ne veulent pas qu'on médiatise parce qu'ils ont peur.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a effectivement la dimension de l'intimidation. En revanche, en Sicile, ce qui est intéressant c'est que, suivant les familles, le racket n'est pas du tout le même, donc il n'y a pas de structure unitaire qui va imposer une forme de racket particulier. Il y a plein de façons de racketter le territoire et c'est d'ailleurs intéressant sur la santé de l'organisation criminelle qui rackette. La façon dont elle procède dit des choses sur elle.

Par exemple du côté de Palerme, on considère qu'à l'heure actuelle il y a 80% des entrepreneurs et des commerçants qui payent sans dénoncer. Les sommes prélevées ne sont pas forcément énormes, donc ça peut même être une opération à fond perdu, mais c'est de la souveraineté ; on contrôle le territoire et on l'exprime par ce prélèvement.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Je voudrais aussi faire un autre petit commentaire plus optimiste. Nous avons rencontré Monsieur Grégory Canal et nous avons posé ce problème du racket lié à l'omerta.

Au début les gens ont parlé et puis ça a dû avoir des conséquences et maintenant ils ne veulent plus le faire ouvertement. Il a donc été créé, au niveau du ministère de la Justice, une adresse mail qui permet de déclarer les choses. Je ne sais pas si vous avez eu vent de cela. De notre côté nous n'avons aucun retour là-dessus, on ne sait pas si ce site est utilisé. J'aimerais poser la question, sans avoir de données nominatives, mais au moins pour avoir un petit peu de données statistiques. Savoir si site récolte des témoignages ou pas.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Une petite précision pour tous les participants. Monsieur Grégory Canal est celui que l'on pourrait appeler « Monsieur autonomie », nommé par Gérald Darmanin pour discuter du processus avec les différents acteurs de l'île.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Pour ma part, je n'ai aucune information sur cette possibilité de dénoncer et sur le fait de savoir si cela fonctionne ou pas. Mais je sais qu'en Sicile il y a parfois des personnes qui se sont dressées contre leur racket. Certains ont réussi à passer entre les mailles du filet mais n'ont jamais voulu témoigner parce qu'ils disaient « *si les autres suivent mon exemple, là les rétorsions vont tomber* ». Cela contribue à défaire le lien social, c'est à dire que l'anti-mafia est détruite par ces attitudes qui font qu'on se désolidarise des autres. On se dit « *moi j'ai échappé au racket, mais surtout, il ne faut pas que ça se sache, il ne faut pas que d'autres me suivent, sinon je retombe dans les dans les mailles de la mafia* ».

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Par rapport à vos propos sur l'occupation de l'espace, c'est intéressant car en Corse on a longtemps cru et pensé par rapport à des bandes. Il y avait la Brise de mer, dans le Sud le Parrain « Jean Jé », etc. Et puis là, on a découvert avec le rapport de la JIRS qu'il y aurait aujourd'hui 25 bandes qui couvrent complètement le territoire. Vous voyez très bien l'évolution qui s'est faite. Aujourd'hui, on a pour ainsi dire une bande pour 14 000 habitants. Vous imaginez un peu ce que ça peut représenter ? c'est absolument énorme. Ils ont une emprise totale, à différents niveaux, sur l'ensemble de la société corse. Et cette emprise-là, on ne peut pas s'empêcher de la prolonger dans d'autres domaines, avec des influences très fortes dans le domaine politique.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

C'est ce que je disais tout à l'heure. Ce rapport des JIRS, je voudrais le lire car j'aimerais savoir à quel point la société, et notamment la société légale, est gangrenée par le crime, par ce contrôle criminel du territoire.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Et il serait important, à la fin des travaux de demander que l'on puisse accéder à ces rapports, qu'ils puissent être mis à disposition de chercheurs, pour que l'on sache un petit peu, que l'on fasse évoluer la connaissance par rapport au phénomène mafieux en Corse. C'est le rôle de la société civile, qui s'est mobilisée par rapport à la démarche faite au niveau de l'Assemblée de Corse. Maintenant il nous faut pousser un petit peu plus loin. C'est exactement la même chose qui s'est passée en Sicile, sur des modes différents. Ou la société civile corse se mobilise, prend conscience du problème et on essaie d'avancer, ou alors on a perdu. Il ne faut pas avoir peur de le dire, on aura perdu. Il n'y a pas d'autres issues, on est obligés d'avancer.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Sur la revendication d'obtenir ces documents, qu'a faite Josette Dall'Ava Santucci, je pense que tout le monde y souscrit sans aucun problème et ça sera l'une des revendications de notre groupe de travail. A mon avis, elle se retrouvera dans les demandes des autres groupes. Je pense que c'est une demande que les Collectifs, présents dans tous les groupes, feront remonter.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Tout à fait. Ce problème là se voit dans tous les ateliers. On est vraiment dans la transversalité ; quels que soient les domaines que l'on essaie de comprendre et d'analyser, chaque fois on arrive à ce problème-là. Et enfin, par rapport à l'évolution pénale, avec tout ce qui se passe à l'extérieur même, au niveau de Marseille, cette évolution nous paraît inéluctable au sein de la plateforme. Lorsque l'on regarde les enjeux financiers qu'il y a derrière et la violence que ça déchaîne, il va falloir couper ces gens là de la racine.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Justement, ce sont des sujets qui vont être abordés dans les prochaines questions. Vous n'avez peut-être pas eu l'information, car le document a été transmis à Monsieur Maestracci, mais nous avons prévu des questions pour que l'audition de Madame Champeyrache soit cadrée et pour qu'elle puisse nous donner des éclaircissements, des pistes de réflexion et des pistes d'action. Tout cela est prévu dans les questions transmises il y a une dizaine de jours par les collectifs et élus.

*4 : Sur la confiscation des avoirs criminels :*

*Ce que craint le plus la mafia c'est la confiscation de ses avoirs criminels :*

*Question : Etes-vous favorable à la confiscation obligatoire de ces avoirs en cas de condamnation pénale, sauf motivation contraire ? (Demandes de l'Agrasc, rapport 2017 et du député Warsmann, rapport 11/2019)*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Sur la confiscation des avoirs criminels, oui j'y suis favorable. C'est fondamental. Après sur le fait qu'elle ait lieu dès qu'il y a condamnation pénale, je pense qu'il faudrait davantage aborder ce point avec des juristes, pour savoir dans quel cas cela pourrait s'appliquer, car il y a plusieurs types de condamnation pénale (il y a des infractions plus ou moins graves, il ne faudrait peut-être pas déclencher ça systématiquement pour des infractions légères). Le seuil où on déclencherà ces confiscations reste à établir avec précision.

Pour revenir sur la confiscation des avoirs criminels, ce qui me paraît fondamental c'est que ça va beaucoup plus loin que tout ce qui est monitoring des flux financiers. Pourtant, et notamment en France, on ne parle que du monitoring des flux financiers, avec détection, la dénonciation des flux, que l'on appelle pudiquement « atypiques » parce qu'on ne veut pas dire qu'ils sont douteux. Mais ces flux atypiques, par leur montant ou par leur fréquence, ou par les personnes qui en sont à l'origine, doivent être dénoncés par certaines professions qui d'un point de vue strictement économique, d'un point de vue de l'analyse coût-bénéfice, n'ont aucun intérêt à le faire. Et c'est d'ailleurs ce qu'on a vu dans certaines affaires, notamment pour les États-Unis avec l'affaire FinCEN. Vous avez des banques qui ont dénoncé les opérations suspectes, mais après avoir réalisé l'opération. En façade, ils ont fait leur travail mais dans la réalité, ils ont réalisé la transaction. Et quand on leur demande pourquoi ils ont procédé à la transaction, ils répondent que si ce n'était pas eux ça aurait été d'autres banquiers, et qu'ils n'ont tout simplement pas d'argent à perdre. Il y a donc ce jeu de dupes et les acteurs qui ont fait ne sont pas des petites banques aux abois, ce sont toujours les mêmes : HSBC, JP Morgan Chase, des grosses banques qui en façade respectent la conformité

mais, dans les faits, contribuent à faire circuler cet argent sale. On ne peut donc pas, en termes de motivation, s'appuyer exclusivement sur ces professions.

D'autre part, l'argent sale qui circule dans les circuits financiers n'est qu'une toute petite partie de l'argent sale. Les organisations criminelles ne recyclent pas tout l'argent sale ; il n'y a pas de processus technique de blanchiment pour tout l'argent sale. Il y a plein d'argent sale qui circule sale dans l'économie. Il faudrait impérativement prendre conscience de ce point.

Donc, finalement, même s'il y avait véritablement un travail sur la conformité, une véritable dénonciation de ces flux et blocage de ces flux, on ne toucherait qu'une toute petite partie de l'enrichissement illégal. Alors que lorsqu'on s'attaque au patrimoine, on s'attaque à des stocks, donc à une accumulation, éventuellement réalisée sur plusieurs années, et on frappe de façon beaucoup plus large l'accumulation criminelle.

C'est pour ça que la saisie des avoirs criminels – même si ça demande un travail important – ça me semble fondamental. Et on retrouve également la question de la motivation des acteurs : qui est ce qui a envie de confisquer ces patrimoines ? Ce sont les forces de l'ordre, c'est la justice. Ce sont ces personnes qui sont motivées dans ce travail-là.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Nous ce que nous demandons, c'est comme en Italie, une confiscation avec réversion à des associations caritatives. A destination sociale. Aujourd'hui c'est l'Etat qui récupère le peu de biens confisqués. Ça serait bien que ce soit le peuple qui récupère ces avoirs et qui en profite.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La dimension destination sociale, qui n'est pas qu'un pan répressif, mais qui est un pan symbolique, c'est important aussi. En Italie cela existe, ceci étant ça reste problématique dans la mise en œuvre notamment en ce qui concerne les confiscations d'entreprises, car généralement elles font faillites.

Il y a eu un rapport parlementaire en 2021 qui disait que d'un point de vue répressif, on confisquait bien en Italie, ça fonctionne, mais qu'en termes d'attribution, il reste de gros progrès à faire pour améliorer le dispositif et pour que la population comprenne qu'effectivement ce n'est pas la destruction de valeurs, car ça rejoint aussi la dimension consensus social que les mafias arrivent à créer. Que cette confiscation permet de donner une valeur positive à des biens ayant appartenu à des criminels.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Oui, en général, c'est beaucoup redistribuer dans l'agriculture.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, dans des coopératives agricoles qui vont favoriser la réinsertion.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Est-ce qu'on n'a pas déjà pris trop de retard dans ces domaines-là ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, mais je vous dirais que l'Italie aussi avait un retard phénoménal. Le délit d'association mafieuse c'est 1982, pour un phénomène qui existe depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il y a des traces écrites dès le 19<sup>e</sup> siècle de l'existence de ces mafias. Oui, le retard existe, mais il n'est jamais trop tard pour frapper plus fort. Et le modèle italien nous fournit une expérience dont on peut effectivement tirer des leçons.

*5 : La CEDH et la CJUE ont validé la confiscation de prévention sans condamnation pénale.*

*Question : Ce type de confiscation vous semble-t-il un instrument légal efficace, et respectueux de la présomption d'innocence, pour lutter contre la pénétration des mafias et de la criminalité organisée dans l'économie légale ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ça peut sembler choquant quand on en parle en France. Il y a beaucoup de gens qui ont un petit temps d'arrêt quand ils entendent « sans condamnation pénale ». Il faut avoir en tête que dans la mise en application, le législateur italien est quand même très attentif, très précautionneux. Il faut aussi noter que la première phase c'est le séquestre. Ensuite, il y a enquête pour déterminer si on va jusqu'à la confiscation, qui elle devient définitive.

C'est un processus légal qui est très encadré, qui n'est pas aléatoire ou systématique dans sa mise en œuvre. Et par ailleurs, cela s'inscrit aussi dans un contexte juridique spécifique à l'Italie, avec un terme qui n'existe pas en droit français : la dangerosité sociale.

A mon avis, c'est quelque chose d'intéressant aussi à introduire, parce que la dangerosité sociale ne s'applique pas à n'importe qui non plus. Là aussi, c'est très encadré, ça va s'appliquer à ceux qui sont convaincus d'association mafieuse, ça s'applique aussi dans le cadre du terrorisme. La dangerosité sociale c'est justement cette idée qu'on n'a pas forcément réalisé une infraction ou, en tout cas, pas d'infraction identifiée par la loi, sanctionnée par les forces de l'ordre et par la justice, mais qu'il y a une probabilité de réaliser des infractions parce qu'on est membre d'une organisation criminelle, parce qu'on est membre d'une organisation terroriste. La dangerosité sociale c'est donc un concept assez intéressant pour pouvoir déterminer qui est susceptible de voir son patrimoine confisqué, sans forcément qu'il y ait de condamnation pénale.

*6 : Sur le statut de « repentant » :*

*Bruno Sturlèse, ex responsable de la Commission Nationale de Protection et Réinsertion des « témoins », demande que soient admis au bénéfice du statut de « coopérateur de justice » les auteurs ou complices de crimes de sang comme c'est le cas en Italie. Etes-vous favorable à cette demande ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Encore une fois, oui. Je ne vois pas pourquoi il y aurait ce blocage sur les crimes de sang, sachant que dans le dispositif italien ce n'est pas parce qu'on rentre dans un processus de collaboration avec la justice qu'on est absous de tout. D'ailleurs, les Italiens vont toujours utiliser le terme de « repentant », mais toujours avec des guillemets, parce que l'historique des

différents collaborateurs de justice montre bien qu'il y a des repentis, mais qu'il y en a aussi qui sont dans la dissociation, y compris par opportunité personnelle, par vengeance parfois. Le collaborateur de justice n'est donc pas pris comme quelqu'un frappé par la grâce et qui doit faire l'objet d'une rédemption. Quand on est collaborateur de justice en Italie, on n'échappe pas à la peine de prison, on continue d'avoir une condamnation pénale qui existe, qui est certes moins forte que ce qu'elle devrait être, mais la prison est réclamée ne serait-ce que pour observer la réalité de la collaboration de justice. C'est d'ailleurs ce qui écrit dans les textes italiens. Le collaborateur de justice va en prison, on observe la sincérité de son comportement, est-ce qu'il est vraiment dans de la collaboration ou dans de la manipulation. Et puis, dès qu'un collaborateur de justice entame ce processus de collaboration, on saisit son patrimoine. Ce n'est donc pas un régime de faveur qui lui est attribué, et même le régime de protection qui peut être accordé l'est dans des conditions très spécifiques. Il n'y a donc pas de raison d'exclure certaines personnes, y compris celles qui ont commis des crimes de sang. Au contraire, parfois, celles-là ont plus de choses à dire que finalement des petites mains qui n'auraient pas eu accès à grand chose sur le fonctionnement de l'organisation, sur les affaires réalisées, etc. Il faut pouvoir proposer ce statut de collaborateur de justice à l'ensemble des membres de l'organisation criminelle.

*7 : Dans une interview à Corse Matin du 18 novembre 2022 vous disiez du BTP : « qu'il est un secteur type de l'emprise criminelle. Cela tient au fait que ce secteur d'activité permet aux entreprises mafieuses de se mettre à l'abri de la concurrence via la captation des marchés publics, d'entretenir des liens de corruption notamment avec le monde politique... » Ne pensez-vous dès lors qu'il conviendrait de généraliser la transposition, en droit français, du droit antimafia italien lors des procédures de passation et d'exécution des contrats publics, comme lors du chantier de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, auquel vous faites souvent référence ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui et là on retrouve la question de la compréhension de ce que c'est qu'une mafia et ça concerne la France, mais ça concerne l'Union européenne en général. L'Italie a, à plusieurs reprises, demandé à ce que sa législation, sa façon de gérer les appels d'offres, les marchés publics, soit reproduite notamment dans ces réalisations comme le train à grande vitesse. C'est généralement refusé, notamment les seuils à la sous-traitance, etc., parce que les partenaires des Italiens ne comprennent pas la problématique de l'infiltration dans l'économie légale. Et c'est d'ailleurs un problème que j'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises, notamment quand j'ai démarré ma thèse. On me disait que si c'était dans l'économie légale, alors il n'y avait pas de problème. C'est l'idée que le criminel, dans l'économie légale, va être contraint par le marché à se comporter de façon « vertueuse ». Il y a une incompréhension de la faiblesse de l'économie légale à se protéger de ces acteurs-là. On est dans la naïveté la plus totale. On m'a clairement dit que l'économie légale allait se débarrasser de ces agents criminels et surtout si vous dites qu'ils ne sont pas compétents (globalement, la compétence des mafias dans le BTP est faible, on en voit le résultat en Sicile et ailleurs). Ce ne sont pas de grands entrepreneurs, sauf qu'ils profitent d'avantages et notamment l'avantage corruptif, cette captation des marchés, ce qu'on appelle le vote

d'échange en Italie, qui permet de faire élire quelqu'un et qui ensuite rend la faveur en octroyant ces marchés.

On retrouve alors, par exemple, des fraudes sur l'épaisseur du bitume des autoroutes qui sont construites ; l'autoroute va se dégrader très vite, il y aura plein de nids de poule. Il va donc falloir réparer en procédure d'urgence et on va reprendre la même entreprise. Cela montre donc que le marché n'expulse pas du tout ces acteurs-là, au contraire, on a tendance à avoir des marchés captifs où on va reprendre les mêmes et conserver cette présence criminelle dans l'économie légale.

C'est un point qu'il faut bien le comprendre. Nos économies ne savent pas se défendre toutes seules, elles ont besoin du droit, elles ont besoin de contrôle, elles ont besoin de tutelle pour certaines activités. C'est véritablement important.

L'évolution actuelle est préoccupante, y compris en Italie, puisqu'avec tout le raisonnement sur les fonds spéciaux de relance économique après le COVID, on est en train d'abaisser les contrôles. La question de la sous-traitance est revue à la baisse, on essaie aussi de se passer de procédures un peu lourdes, de certification anti-mafia, etc. La vigilance est en train de baisser alors même que le fait qu'on injecte des fonds publics devrait faire se lever la garde. Et les procédures d'urgence sont toujours favorables aux organisations criminelles.

Plateforme citoyenne.corse – Monsieur YVON :

Par rapport à ce que vous venez de dire, en quelques sortes on est train de baisser la garde. Que pensez-vous de l'amendement de Monsieur Darmanin sur le problème des OPJ et en même temps le projet de loi qu'avait à un moment avancé Monsieur Dupont Moretti, Garde des Sceaux, sur les dossiers financiers. Est-ce que ce n'est pas une façon de reculer et d'ouvrir en grand les portes ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je n'ai pas regardé attentivement cette question, ayant de nombreux travaux en cours sur la question italienne, mais c'est vrai qu'il y a une tendance actuelle à finalement faire réouvrir les digues, à vouloir fluidifier d'une certaine façon les choses.

Certains vont dire que la justice est engorgée, que l'économie a besoin d'un coup de boost et qu'il faut simplifier les procédures, accélérer l'attribution des marchés, et tout ça c'est problématique. C'est ce que j'appelle « l'arbitrage entre efficacité et sécurité ». L'efficacité économique c'est : il faut que tout aille très vite ; la sécurité c'est : on ralentit les choses, mais on contrôle et on fait en sorte que les choses soient bien faites. C'est aussi un arbitrage entre le court terme et le moyen/long termes. A court terme, oui ce sont bien les marchandises circulent très vite. A moyen/long termes, si dans les marchandises qui circulent vite il y a de la drogue massivement et qu'on commence à consommer de la drogue non plus seulement dans les centres urbains, mais sur tout le territoire, on a une véritable problématique sur laquelle ensuite il est extrêmement difficile de revenir.

Parfois, placer les digues en précaution ça permet aussi à avoir à combattre des phénomènes sur lesquels on n'a pas de victoire. L'expérience italienne c'est aussi, malgré tout, celle d'un échec : les territoires de mafia ne sont jamais repassés entièrement du côté de la légalité. Il y a des progrès, mais la Sicile reste une terre de mafia avec une expansion mafieuse. 2017, c'est l'opération Beta, avec la province de Messine qui est tombée sous contrôle mafieux, alors qu'on la croyait l'Isola felice de la Sicile.

8 : Dans la même interview, alors que se tenait la session à l'Assemblée de Corse sur les « dérives mafieuses », à la question de la pertinence de l'alignement de la législation française sur l'italienne, vous répondiez : « Oui. La législation est un sujet essentiel car c'est elle qui permet de bloquer l'expansion des organisations criminelles en les cantonnant à la sphère des activités illégales ou en contrariant leur emprise sur la sphère sociale et sur l'économie légale ? ».

Pensez-vous que ce genre de dispositif, notamment à cause de son volet sur la confiscation, pourrait nuire à l'économie corse ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Absolument pas, car contrairement à ce que ce qui pourrait être mis en avant, les organisations criminelles lorsqu'elles infiltrent l'économie légale, lorsqu'elles ont à disposition les entreprises légales, ne créent pas du tissu productif. Elles sont dans une logique d'expropriation, c'est-à-dire qu'elles prennent la place des entrepreneurs et des commerçants « honnêtes », ou en tout cas non affiliés à l'organisation criminelle.

Si on s'attaque à cette économie, que j'appelle « légale mafieuse » (légale par ses activités et mafieuse par les acteurs qui sont à la manœuvre), on redonne la place aux acteurs non mafieux, donc on recrée un tissu productif, un tissu économique, un tissu commercial sain.

D'ailleurs au début des confiscations, quand l'Italie a dit que l'on pouvait confisquer des entreprises légales, le juge Falcone a été accusé de détruire l'économie sicilienne, mais non, il ne détruisait pas cette économie. A court terme, on peut avoir cette impression là, ça a d'ailleurs été instrumentalisé par les mafias, avec des manifestations et des gens qui disaient « si mon patron c'est un mafieux, ce n'est pas mon problème, j'ai un emploi ». Mais il ne faut pas oublier qu'une des modalités de constitution d'entreprise légale mafieuse c'est la prise de contrôle sur une entreprise déjà existante, donc on est bien dans de l'expropriation et non pas dans la création d'une économie légale.

D'ailleurs, on retrouve ça dans les logiques d'expansion territoriale des mafias actuellement, notamment encore une fois de la mafia calabraise. Vous avez l'expansion en Emilie-Romagne, mais aussi en 2021 il y a l'opération Ironside en Australie, qui a mis en évidence une présence calabraise mafieuse très préoccupante. Les policiers ont alors expliqué que l'économie légale est infiltrée. Le mafieux peut être votre voisin et vous n'en savez rien, car il est peut-être à la tête d'une entreprise de BTP, il a un commerce, etc. Ce sont des gens avec une façade légale. La présence de la mafia dans ces territoires aux économies florissantes (l'économie australienne se porte bien, l'économie de l'Emilie-Romagne était même une référence en Italie) montre qu'il y a eu une stratégie de remontée, de prise de contrôle, sur une économie existante et non pas création de quelque chose sur un territoire miséreux.

Si on se bat contre l'économie légale mafieuse, on ne fait pas terre brûlée, loin de là. On redonne la possibilité de créer une économie saine.

9 : A propos de l'économie des déchets :

L'emprise des maffie sur l'économie des déchets n'est plus à prouver. La pleine maîtrise, de A jusqu'à Z, par puissance publique, de cette économie vous semble-t-elle de mesure à contrer cette infiltration ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Le problème des déchets, c'est que l'on a une multiplicité d'acteurs qui est absolument préoccupante. Oui, il y a les mafias mais il n'y a pas que les mafias. Il y a des criminels ad-hoc, des criminels d'opportunité, qui vont se dire qu'il y a de l'argent facile à se faire dans le secteur des déchets et effectivement, à l'heure actuelle c'est très facile d'y gagner de l'argent.

On retrouve là aussi la question de la complicité. Vous avez pour les déchets industriels notamment, des entrepreneurs qui sont intéressés à faire affaire avec des acteurs criminels mafieux ou de criminalité plus standard. Pour des raisons encore une fois de maximisation du profit, cette logique purement économique, où on va regarder l'efficacité et pas la sécurité, car ça coûte moins cher d'avoir affaire à quelqu'un qui va vous proposer un tarif plus bas que la concurrence, mais dont on sait qu'il ne couvre pas les frais de traitement.

Vous avez une demande d'offre criminelle dans le secteur des déchets qui est extrêmement problématique et qui suppose qu'il y ait un travail d'éducation au respect de la loi, du bien commun, qui s'est perdu dans les sociétés en général, indépendamment de la question mafieuse.

Le bien commun, la protection de l'environnement, ça dépasse les considérations strictement économiques de court terme et il faudrait le réapprendre. Enfin, il y a la question aussi de la corruption qui règne dans ces secteurs-là, corruption qui suppose aussi de travailler sur le rapport à la légalité des personnes.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Et donc si on vous dit « gestion publique des déchets », qu'en pensez-vous ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Pourquoi pas, mais il faut s'assurer que les acteurs publics qui vont gérer ne se laisseront pas corrompre. Et là-dessus, je ne jette pas l'opprobre sur les acteurs publics en particulier ; pour moi, la corruption existe aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Qu'il y ait une gestion publique n'est pas une garantie suffisante pour qu'il n'y ait pas d'affaires de corruption, parce qu'on risque de retomber dans la question du BTP et de l'attribution des marchés.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Dans ce domaine, est ce que vous auriez des propositions à faire ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ce sont des propositions qui sont assez larges d'une certaine façon. Travailler sur l'éducation à la légalité, comprendre que nos sociétés ne doivent pas être régies uniquement par la logique du marché et de l'efficacité économique, ça serait une avancée importante. Et puis sur la question des déchets, il faudrait déjà plus de moyens dans la lutte contre ces trafics, des moyens et des compétences. Il va falloir identifier la nature des déchets. Ça demande une technicité que les opérateurs de terrain n'ont pas forcément. Une technicité par rapport à la nature des déchets, à des fraudes qu'il peut y avoir. Il y a notamment des flux de déchets qui vont vers les Pays d'Afrique ou d'Europe de l'Est. Ce qui apparaît sur les bonds de transports

des déchets c'est qu'il s'agit de vente de seconde main. Il s'agirait d'un marché de la récupération. Même si ça peut se voir dans certains domaines, comme l'informatique, en réalité et de manière générale, ce n'est pas du tout de la seconde main. Ce n'est pas du matériel un peu dégradé, déjà utilisé, qui va être réutilisé dans des pays plus pauvres, non, c'est une façon de se débarrasser de nos poubelles dans d'autres pays où la législation est un peu plus laxiste, où on va faire semblant de croire que c'est de la seconde main.

Et pour les déchets, il y a il y a aussi une problématique plus large qui est la capacité à traiter nous-mêmes nos déchets. Pour l'Italie, mais je crois que pour la France c'est identique, il n'y pas suffisamment d'incinérateurs pour traiter ses propres déchets, donc ça va créer des flux d'exportation de ces déchets qui offrent des possibilités de trafic. La question se pose à l'échelle de l'Union européenne.

On s'est beaucoup appuyé sur d'autres pays pour gérer ce problème-là, notamment des pays d'Asie, la Chine. Cette dernière n'accepte désormais plus les déchets plastiques. Qu'est-ce qu'on fait ? ça crée un engorgement et pour y faire face, on met en place une procédure d'urgence et on va moins contrôler, on va se dire qu'il faut se débarrasser de ça et puis s'il y a une partie qui finit à la mer, on ne va pas non plus chercher à le savoir.

Plateforme citoyenne corse - M. YVON

Est-ce qu'il ne faudrait pas lier le problème des déchets au problème climatique ? c'est bien beau de s'occuper de l'atmosphère mais si on ne s'occupe pas du sol et du sous-sol, le résultat à la fin sera à peu près le même.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, et cela rejoint ce que je disais sur le bien commun. Il faut comprendre qu'au-delà de la logique de court terme de « *je maximise mon profit sous contrainte de coût* », il y a des enjeux qui sont beaucoup plus grands que ça, qui nous concernent tous. Effectivement, des terres polluées il y en a plein en Campanie. La Terre des feux est une situation dramatique, un triangle de terre qui est totalement pollué, où on meurt de cancer, de leucémie, bien plus que dans tout le reste de l'Europe. On a une vraie problématique sur cette question des déchets. La Méditerranée c'est aussi une poubelle géante.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Pensez-vous que la solution c'est de créer des incinérateurs ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La solution c'est à mon avis de créer des filières de traitement de ces déchets, de recyclage. En plus là on rejoint la dynamique d'industrialisation du pays, de création d'emplois, de filières vertes, donc il y aurait même un effet d'entraînement sur l'économie ; par ailleurs, au niveau environnemental, envoyer nos déchets à des milliers de kilomètres ça n'a aucun sens.

Collectif A Vita là, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Du point de vue santé, les normes risquent de changer régulièrement et les acteurs risquent d'être obligés de racheter des matériels à des sociétés qui ont un monopole, et ce point me dérange un peu en tant que médecin. Il y a de nouvelles études qui vont se faire au niveau européen et qui vont combiner les résultats sur la santé du mélange de certains produits, qui rentrent dans les incinérateurs. Et pour cela, il va falloir attendre cinq ou dix ans que toutes les données biologiques et liées à l'environnement soient combinées par des programmes d'intelligence artificielle. Je suis un petit peu inquiète de savoir que la solution ce sont les incinérateurs.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je dis incinérateurs ou filières de traitements des déchets. Plus on progresse dans la capacité à traiter ces déchets, mieux c'est. Si on réduit aussi les déchets en amont, c'est idéal.

Ce que je voulais dire c'est que là, la solution d'exporter, ça crée des opportunités de trafic assez importantes et il y a les risques à gérer. Il y a les risques liés aux incinérateurs, mais aussi les risques dans les décharges illégales, comme en Campanie avec les fluides de percolation qui coulent à même le sol. Là-bas c'est la terre qui est perdue pour des siècles. C'est une situation dramatique, sur laquelle il y a eu un film « Beautiful country » qui était sorti sur ce qui s'était passé en Campanie au niveau du non-traitement des déchets, c'était effrayant à voir. Le niveau de pollution quasiment définitive de la terre...

Je pense que même la solution incinérateur, qui n'est pas la meilleure solution possible reste une moins mauvaise solution. Et si on envoie les déchets pour qu'ils soient incinérés dans d'autres pays, cela pose un problème éthique aussi par rapport à ces pays-là qui n'ont pas forcément à subir les conséquences de nos propres déchets et d'un excès de consommation.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI

Je voudrais revenir un peu au sujet du jour. On a demandé tout à l'heure le rapport de la JIRS. On pourrait aussi demander d'avoir accès au dernier rapport SIRASCO sur la pénétration mafieuse dans les déchets

Collectif A Vita là, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Oui, il s'agit de demander la transparence sur toutes les données.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je vous le confirme, le SIRASCO ne me communique pas les rapports ; ça fait des années que je les demande, qu'on me le montre et qu'on refuse de me le donner. Je pourrais travailler sur des versions sans les noms des personnes. Je ne cherche pas des noms, je cherche des mécanismes, des fonctionnements, et non à identifier telle ou telle personne et à flageller telle ou telle autre.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

J'ai noté la demande de Madame Battistelli. Nous allons en faire la demande même si je crains une fin de non-recevoir.

*Questions du Conseil exécutif de Corse :*

*10 : Vous êtes l'auteure de travaux de référence qui analysent les phénomènes mafieux en privilégiant une approche pluridisciplinaire (géopolitique, économique, juridique, sociologique et même ethnologique ou anthropologique).*

*Dans un récent article paru dans la revue Etudes, en février 2023, intitulé « Mafia. Le paradoxe de la légalité », vous écrivez :*

*« ... Comprendre cette imbrication entre légalité et criminalité, c'est se doter des moyens d'adapter la lutte anti-mafia : la protection de la sphère légale devient un enjeu pour contrer l'expansion territoriale mafieuse ... ».*

*Pourriez-vous nous expliquer plus en détails cette imbrication, les moyens de lutte mis en œuvre à partir de la notion de « territorialité » que vous développez et du jeu d'échelle qui en découle, en prise avec les phénomènes de proximité liés à l'organisation des sociétés méditerranéennes où ces phénomènes sont observés ?*

*Pouvons-nous voir dans ces phénomènes des traces / rémanences d'organisations sociales anciennes ?*

*Pouvons-nous parler d'héritage(s) ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ce qui est intéressant c'est une des appellations de la Camorra, du côté de Naples, les napolitains disent « O sistema », c'est-à-dire « le système ». Cette expression montre bien le caractère totalisant d'une mafia.

Les mafias vont contrôler l'économie, légale et illégale, le juridique car elles produisent les règles du jeu qui vont être respectées plus que les règles du jeu institutionnel officielle. Elles contrôlent aussi la sphère politique, on l'a vu avec le conditionnement du vote. Elles conditionnent la sphère sociale, elles conditionnent même la sphère culturelle. Du côté de Naples, mais pas seulement à Naples, vous avez un filon de la chanson populaire, une partie des chansons néo mélodiques, qui font l'éloge du système criminel. C'est donc intégré dans les valeurs de la société, ce qui fait que ces mafias sont des systèmes totaux et c'est une criminalité du quotidien.

Sur un territoire de mafia, même si vous êtes anti-mafia, vous faites avec la mafia, vous ne pouvez pas échapper à l'emprise mafieuse, d'ailleurs c'était la raison d'existence du collectif Addiopizzo. Il a été créé par des jeunes qui se sont dit « *demain on va être entrepreneur, commerçant, et on va se faire racketter. Que faisons-nous ?* ». Pour eux, c'était impossible de penser une activité professionnelle sans contact avec cette mafia. C'est un point qu'il faut bien comprendre.

Ce qui est intéressant, et qui est vrai pour les mafias italiennes comme pour les yakuzas et les triades, c'est qu'elles apparaissent au XIXème siècle et en Italie, au même moment, il y a un autre phénomène criminel qui est le brigandage. Le brigandage c'est complètement un autre monde ; c'est le monde de l'antisystème, on est dans l'opposition à l'Etat, à ce qui existe, on se met en marge de la société quand on est brigand, on sort de la société. Le mafieux, lui, ne sort pas de la société. Il est présent, c'est le juge de paix, c'est l'intermédiaire, c'est celui qu'on

va voir lorsqu'on a un différend avec un voisin. Le mafieux n'est pas anti-Etat, il est parasite de l'Etat. Il veut montrer que cet Etat n'est pas satisfaisant, qu'il est inefficace, qu'il est lent, qu'il ne le fait pas correctement son travail et que lui propose un système alternatif qui fonctionne mieux.

Mais en même temps, il y a une partie des « prestations » que les mafieux offrent qui sont du détournement de ce que l'Etat lui-même offre. Quand je parlais du vote d'échange tout à l'heure, le mafieux crée de l'emploi parce qu'il capte des marchés publics et c'est de l'argent public, c'est l'Etat qui donne cet argent. Lorsqu'on a un vote d'échange, le retour de faveur ça peut être des places en crèche, des places en maison de retraite. Ce n'est pas le mafieux qui créé ces places, c'est l'Etat. Mais c'est le mafieux qui va les fournir à la population, c'est donc lui qui passe pour le bienfaiteur et non pas l'Etat qui est pourtant le prestataire initial. C'est donc très important de comprendre ce phénomène d'intermédiation, de prise de place d'un Etat qui existe, qui est défaillant, qui se laisse gangrener par la mafia.

Sur la question de société méditerranéenne, c'est vrai qu'on a beaucoup associé le phénomène mafieux au féodalisme tel qu'il était pratiqué sur ces territoires là (Campanie, Sicile, Calabre) avec des propriétaires terriens qui étaient absents, qui avaient justement laissé émerger cette possibilité d'intermédiation mafieuse, le fait qu'il y avait des insuffisances étatiques. Il y a des trajectoires qui sont un peu parallèles, on les retrouve aussi dans le Japon des yakusas et même dans les triades chinoises (vacance de pouvoir, illégitimité perçue du pouvoir de l'empereur). Toutefois, ce qui fait un peu revenir sur cette question de « c'est lié à un héritage méditerranéen », ce sont les exemples récents d'expansion territoriale. Les mafias arrivent à recréer du contrôle territorial, à recréer des systèmes assez totalisants dans leur façon d'être, sur des sociétés qui ne sont pas à strictement parler méditerranéennes. Je parlais de l'Australie tout à l'heure, il y a aussi l'Emilie-Romagne. Certes c'est une région italienne, mais du Nord, et malgré tout, la population de l'Emilie-Romagne originaire de ce territoire cède devant la mafia calabraise qui s'implante sur son territoire. Le tissu entrepreneurial d'Emilie-Romagne va se faire racketter sans dénoncer et ça, pour les Italiens, ça a été une révélation extrêmement violente, d'autant plus que l'Emilie Romagne c'était une des régions les plus en pointe dans l'éducation à la légalité, dans le tissu associatif. En termes de tissu productif, on y retrouve des coopératives, avec une confiance sociale qui était clairement établie. Vous aviez des liens de confiance forts, avec encore une fois ce tissu associatif qui était cité en exemple dans toute l'Italie, et que cette région soit qualifiée à l'heure actuelle par les juges de « terre de mafia calabraise » c'est un choc qui montre qu'il y a une capacité de s'implanter sur de nouveaux territoires, qu'il n'y a pas de territoire prédisposé à l'infiltration mafieuse.

On a des économies extrêmement fragiles. Si on regarde le procès Emilia, qui a démarré à partir de la fin l'enquête en 2015, avec un journaliste qui a publié un livre et qui a assisté aux 1000 jours du procès (« Les 1000 jours d'Emilia »), on constate que les affaires de stup ne représentent rien, quelques pages du livre. Tout le reste, c'est de l'économie légale qui plie, qui tombe, ce sont des hommes politiques qui cèdent au pacte mafieux et encore une fois sans dénonciation, sans dire « *non, ce n'est pas bien, c'est quelque chose d'extérieur qui vient corrompre nos économies et notre politique* ».

Il y a donc une capacité d'expansion qui fait qu'il ne faut pas trop rester sur une vision culturaliste des choses et peut-être trop folklorique.

Aucun territoire n'est à l'abri d'une infiltration mafieuse. C'est une leçon des dernières années que les Italiens ont appris violemment, sans s'y attendre.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON

Est-ce que les systèmes clanistes qui se sont perpétués en Corse, d'année en année, n'ont pas fait en Corse, le lit des mafias d'aujourd'hui ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Cela sert à la cohésion de l'organisation criminelle, notamment pour la mafia calabraise qui est la plus fermée en termes de recrutement, elle est familiale, c'est très biologique comme affiliation. Ce qui est intéressant c'est l'interaction avec les autres acteurs et la réputation criminelle qui s'exporte très facilement, indépendamment du substrat culturel qui peut exister sur le territoire « d'accueil », même si ce n'est pas un accueil voulu au départ.

Le territoire sur lequel vont se retrouver ces mafieux calabrais n'est pas forcément un territoire où il y a une illégalité diffuse, où il y a une acceptation criminelle, où ces liens biologiques se retrouveraient. Pour la diaspora, oui, les calabrais non-mafieux implantés en Emilie-Romagne ont plié face à l'arrivée des mafieux calabrais, parce qu'ils savaient à qui ils avaient à faire. Mais, encore une fois, ceux d'Emilie-Romagne, originaires d'Emilie-Romagne, ont plié pour des raisons principalement d'opportunisme économique.

*11 : En considérant votre connaissance de la Corse et votre expertise de la mafia italienne, considérez-vous que nous puissions parler de « maffia corse » ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Mon propos va rejoindre les difficultés que j'ai à avoir des informations précises sur la Corse. Je préfère donc ne pas me prononcer sur le sujet.

Par rapport à ce que je disais en tout début, oui, la méthode mafieuse est présente en Corse, de là à parler d'organisation mafieuse, là je suis plus dubitative. Encore une fois, si on m'apporte des éléments en faveur de cette thèse, pourquoi pas. Je ne suis pas fermée à l'idée d'utiliser ce terme de façon plus large comme pour l'Italie.

Ce qu'il faudrait voir c'est la dimension de continuité. Les mafias italiennes, les yakuzas, les triades sont dans la continuité transgénérationnelles. Ce sont des organisations criminelles qui ne dépendent pas d'un opérateur charismatique, ce n'est pas axé sur une personne. C'est vraiment l'organisation qui existe, indépendamment de ses membres et les membres sont au service de l'organisation et non pas l'inverse. Et c'est rare d'avoir des organisations criminelles de ce type-là. Souvent l'organisation criminelle se crée au profit d'une personne, un chef, un groupe de personnes, et elle disparaît ou elle a du mal à survivre, car elle a peu d'héritage organisationnel lorsque ces personnes dominantes disparaissent.

Ce qu'il faudrait aussi voir avec précision pour le cas corse, c'est le rapport à la légalité. Qu'est-ce que font les criminels corses lorsqu'ils sont présents dans la sphère légale, notamment dans la sphère productive. Est-ce qu'on est seulement dans du blanchiment, dans ces cas-là ce n'est pas de la mafia (même si les mafieux blanchissent l'argent). Est-ce que l'on est au contraire dans une logique de contrôle du territoire, en infiltrant des secteurs qui ne sont pas forcément ceux qui rapportent le plus, mais qui vont demander beaucoup de main-d'œuvre. On crée l'emploi, on crée alors cette dimension de consensus social, de conditionnement de la vie économique. Là, on est plus dans la dimension mafieuse.

Il faut également voir le rapport au légal et voir comment il se place dans la trajectoire historique de l'organisation criminelle. Ce qui est frappant dans les mafias, c'est que dès le départ elles visent la sphère légale. Ce n'est pas une conséquence de l'activité illégale, ce n'est pas une conséquence de l'enrichissement illégal. Dès le départ, il y a ce positionnement à cheval sur la sphère légale et illégale qui est revendiqué explicitement, qui fait partie de l'ADN mafieux. C'est ici une caractéristique qui est rare quand on regarde l'ensemble des organisations criminelles.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Il ne reste pas assez de temps à la réunion, c'est dommage, car je crois qu'avec la Plateforme citoyenne et le Collectif Maffia No, on vous aurait peut-être démontré qu'il y a vraiment une mafia en Corse. On vous enverra peut-être des documents et je vous invite à regarder nos sites internet pour y trouver des informations.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous propose de continuer dans l'ordre de nos questions et, si Madame Champeyrache est d'accord, d'échanger vos adresses mail afin que vous puissiez lui transmettre vos travaux respectifs.

*12 : Dans votre interview accordée au journal Le Monde, vous évoquez la terre mafieuse. Qu'est-ce qui caractérise la terre mafieuse ?  
(Question qui n'a pas été posée, car le sujet a été abordé précédemment)*

*13 : Dans vos articles, vous parlez de cet objectif permanent des mafieux de créer du lien avec le monde légal et le monde politique.  
Existe-t-il des moyens permettant de faire émerger publiquement ces liens ? (Déclarations, autorité chargée de contrôle, lanceurs d'alertes...)*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La mise en évidence des pactes corruptifs est extrêmement complexe. Ce que l'on peut éventuellement identifier ce sont des anomalies au moment des élections, avec un des candidats qui émerge, alors qu'il sort un peu de nulle part. On peut parfois identifier une géographie électorale qui va être intéressante, avec notamment sur des territoires de mafia, des clans qui donnent des consignes de vote. Quand on voit qu'il y a un quartier qui a massivement voté pour telle personne, on a l'identification de ces consignes.

Les mafieux sont extrêmement inventifs pour masquer ce genre de rapport. Du côté des politiciens, il n'y aura pas de dénonciation. Ce sont donc plutôt les collaborateurs de justice qui peuvent apprendre des choses.

Pour donner un exemple de la difficulté à contrôler tout ça, je pourrais évoquer le vote en Italie qui se fait en cochant sur un bulletin. Les mafieux distribuaient donc des téléphones portables à l'entrée des bureaux de vote et la personne devait, dans l'isoloir, prendre en photo son bulletin et en sortant, redonnait le téléphone. C'était donc la preuve de son vote et en échange, il y avait un billet, une place en crèche, un panier repas, etc. Ce sont des gratifications

qui sont parfois étonnantes. Il y a donc eu un contrôle à l'entrée des bureaux pour empêcher tout ce cirque là, mais c'est un peu repousser le problème, parce qu'il y aura d'autres façons de faire respecter les consignes de vote.

La Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Le rapport dont nous parlions évoque la présence de 25 bandes criminelles en Corse. Cela rejoint tout à fait ce que vous venez de nous expliquer. Ces personnes-là, par rapport aux intérêts, par rapport à l'économie légale, on peut comprendre les systèmes pour arriver à mieux contrôler cette économie légale. C'est-à-dire qu'à partir de ce moment-là, ils peuvent avoir soit des influences par rapport aux décideurs politiques sur les marchés, donc organiser eux-mêmes les marchés par rapport à des grands travaux.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, et quand vous contrôlez des territoires, vous contrôlez aussi la population qui vit sur ces territoires là et ça peut faire rentrer dans ces logiques que les Italiens appellent le « vote d'échange » ou d'échanges politico électoral, où on va faire rentrer l'homme politique dans la logique mafieuse avec un rapport corruptif qui n'est plus interpersonnel. C'est-à-dire que ce n'est pas untel qui corrompt untel, c'est vraiment l'organisation mafieuse qui corrompt un homme politique, parfois un parti politique. Il y a des partis qui sont régulièrement impliqués dans ces votes manipulés et on ne sait même plus qui est le principal bénéficiaire, les deux sont tellement gagnants que les interrelations entre le crime et la politique sont extrêmement complexes à dénouer et complexes à identifier puisque les interrelations sont fortes.

Je pourrais évoquer un autre exemple d'anomalie : il y a actuellement en Sicile un nombre de centres commerciaux à peine construits, ou en cours de construction, qui est délirant par rapport au pouvoir d'achat de la population. Et cette réalité, c'est le signe que vous avez des politiciens qui ont été élus et qui ont rendu la faveur en autorisant ces constructions de centres commerciaux, pareil pour les plans d'urbanisme qui se transforment. Ce sont des indices qu'il y a quelque chose qui s'est passé en termes de corruption.

*14 : La Corse travaille sur un processus autonomie (il n'est pas question pour l'heure de récupérer les pouvoirs de police), selon vous, quelles doivent être les actions à mettre en place, notamment en termes de contrôle, pour protéger les institutions des prédatations ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a un cadre général d'éducation à la légalité qui est très très important, même s'il n'est pas suffisant. L'Emilie-Romagne le montre. Mais quand même, ce rapport à la légalité doit être travaillé. Il faut faire comprendre que la voie de la légalité est celle qui doit être privilégiée et c'est important de le faire dès la petite enfance.

Je pense aussi qu'il faut arrêter de se focaliser sur certains marchés, notamment le trafic de stupéfiants. Parce qu'encore une fois, on voit les choses en silo, et on ne voit pas le système criminel qui se met en place. Il faudrait penser les choses de façon plus large, plus générale. Ne pas se focaliser non plus sur la violence ostensible. Bien sûr que ça alerte, bien sûr que

pour les personnes qui assistent à des assassinats ou à des jambisations c'est traumatisant, mais ça n'est que la face émergée des choses. Cela ne doit pas cacher la violence non ostensible qui caractérise certaines de ces sociétés. Là, ça voudrait dire qu'on serait rentrés dans une logique de conditionnement criminel et ça, il faut être capable de l'identifier.

Je reviens sur cette question du racket non dénoncé. C'est extrêmement problématique et il faut s'y intéresser fortement, et ne pas attendre qu'il y ait des crimes de sang, ne pas attendre qu'il y ait des dénonciations, pour considérer la possibilité qu'il y ait une infiltration criminelle dans la sphère légale.

Et ensuite, il faut protéger nos économies et sortir de cette logique où on pense que l'économie de marché est forcément vertueuse et pacifique, c'est faux. Nous en avons de nombreux exemples, et quoi qu'en disent les économistes libéraux qui vont vous faire des modèles magnifiques ou tout se passe bien, ça n'est pas la réalité. Encore une fois l'Emilie Romagne le montre, l'Australie le montre. On pourrait aussi parler de l'Allemagne ; les assassinats de Duisbourg ont montré aussi qu'il y avait une infiltration de l'économie légale très importante avec un contrôle territorial. Il y a eu des opérations, comme celle menée en 2018, qui montraient que les restaurateurs calabrais en Suisse et en Allemagne se voyaient imposer leurs fournisseurs. Dans ce cas-là, on est dans du conditionnement et ils ne disaient rien, ils ne se sont pas plaints ; on leur a recommandé parfois même sans violence de le faire, et ils l'ont fait.

Ce que l'on sait c'est qu'il y a quand même des secteurs de l'économie légale qui sont particulièrement la cible de ces prédatons criminelles. Le BTP est un secteur à mettre sous tutelle, en plus c'est fondamental en termes d'action publique, d'argent public dépensé, de construction d'infrastructures. Si on évite l'infiltration criminelle, on a aussi une probabilité que les infrastructures construites soient de meilleure qualité, donc cela mérite un investissement, cela mérite des contrôles, même si le chantier est retardé. Contrôler quand même d'abord. Contrôler aussi en cours de réalisation des travaux, car par exemple, une épaisseur de bitume qui n'est pas réglementaire, ce n'est pas à réception du chantier qu'il faut s'en apercevoir, c'est en cours de route pour pouvoir tout de suite intervenir et dire « *là vous refaites ça, parce que ce n'est pas ce qui était dans le cahier des charges et on sait très bien que ça va se dégrader rapidement* ». Il faut donc des contrôles en cours de réalisation des chantiers, en permanence, contrôle aussi sur les sous-traitants qui vont être utilisés, les changements de fournisseurs en cours de route. Ces sont des choses qui doivent alerter.

Pour la Corse, je pense que c'est important de contrôler aussi le secteur agricole, car il emploie beaucoup de main d'œuvre, une main d'œuvre pas forcément qualifiée, et donc une main d'œuvre qui est à risque de dépendance criminelle. Une main d'œuvre qui peut aussi basculer comme petite main du crime, sans être forcément affiliée à la criminalité. Protéger ces secteurs-là, c'est finalement s'assurer que l'économie reste la plus saine possible.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Madame Champeyrache je vous remercie. Puis-je transmettre votre adresse mail aux collectifs afin qu'ils vous fassent parvenir leurs travaux comme évoqué ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, bien sûr.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Merci encore pour nous avoir donné de votre temps, pour vos réponses à nos questions, qui ont permis aussi de faire remonter des revendications et de travailler sur des pistes auxquelles nous n'avions pas forcément pensé. Je pense que c'était d'une grande richesse, en tout cas pour nous au Conseil exécutif et je parle pour les élus de l'Assemblée de Corse présents. Merci pour vos travaux de recherche qui permettent d'alimenter nos débats et qui nous offrent un regard et une expertise extérieurs, qui enrichissent nos pensées et surtout nos pistes d'action. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons vous libérer. Je vais quant à moi retenir quelques minutes encore les membres du groupe de travail pour faire un récapitulatif des différentes dates à venir. Je vous propose que nous restions en contact et vous remercie encore grandement pour votre disponibilité et pour avoir répondu très rapidement à notre demande.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je vous remercie également, ça sert à rendre mes travaux utiles. J'ai trouvé que vos questions montraient qu'il y avait du travail derrière, et ça fait plaisir de voir que les travaux sont lus et, si je peux être utile à la Corse et à la lutte contre le crime, c'est bien volontiers. Restons en contact et si un rapport est constitué à la fin de vos travaux, je veux bien être tenue au courant.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Je vous tiendrai bien sûr au courant et nous vous invitons à venir assister à la session qui sera organisée sur ce thème, si vous êtes disponible. Je ne manquerai pas de vous transmettre toutes les informations, y compris le compte rendu de la présente réunion.

Fin de l'audition.

\*\*\*\*

En fin de réunion, Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia a souhaité faire un point sur les différentes demandes d'auditions qu'elle a transmises au nom du groupe. Les forces de l'ordre (police judiciaire et gendarmerie) ont décliné l'invitation.

Concernant Monsieur LALAM, de l'IHEMI, il nous a répondu qu'il est très intéressé pour rencontrer notre groupe de travail. Il fait actuellement les démarches auprès de sa hiérarchie

pour obtenir son accord. Nous pouvons espérer une audition pour la première quinzaine du mois de juin.

Par ailleurs, la Conseillère a informé le groupe de travail qu'elle est en contact avec l'association Libera et une présentation de leurs actions, et plus précisément de leurs actions de prévention, pourrait être envisagée pour la première quinzaine de juin. La présentation sera peut-être faite en italien. Un traducteur sera mobilisé en interne (au sein des services de la Collectivité de Corse). Des noms d'agents parfaitement bilingues ont d'ailleurs été mentionnés.

La Conseillère exécutive a proposé aux membres du groupe de travail de retenir le format des questions préparées et transmises en amont, pour la prochaine audition, ce qui permet de cadrer les échanges et d'aborder tous les sujets souhaités.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**12**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

**SEQUENZA 2 / SEQUENCE 2 – TEMATICHE, SCOPI, PRUPOSTE /  
THEMETIQUES IDENTIFIEES, ENJEUX, PROPOSITIONS**

**RESU CONTU DI A REUNIONE DI U 17/05/2023**

**TEAMS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17/05/2023**

**TEAMS**

**La réunion débute à 15 heures 30  
Sous la présidence de Monsieur Ghjuvan-Santu LE MAO  
Conseiller à l'Assemblée de Corse  
Coordinatrice de l'atelier Madame Vanina LUZI  
Conseillère à l'Assemblée de Corse**

La séance est ouverte par Ghjuvan'Santu LE MAO, Coordinateur de l'atelier

**- ETAIENT PRESENTS :**

- **Conseil Exécutif**, Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme**, Ghjuvan' Santu LE MAO, Coordinateur,
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme**, Vannina LUZI (Rapporteur),
- **Cabinet Présidente de l'Assemblée de Corse**, Hugo MATTEI, (Représente Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse)
- **Secrétariat général du Conseil exécutif** : Jean-Jacques USCIATI
- **Collectif Massimu Susini**, Jean Toussaint PLASENZOTTI
- **Collectif Maffia nò a Vita iè**, Elisabeth PIACENTINI,
- **Plateforme citoyenne**, Dominique YVON
- **U LEVANTE**, Michelle SALOTTI
- **Zeru Frazu**, Colette CASTAGNOLI,
- **Le Garde**, Caroline TOMI,

**- ETAIENT EXCUSES :**

- **Assemblée de Corse – Non Inscrite**, Josepha GIACOMETTI PIREDDA,
- **CESEC**, Marie Jo SALVATORI
- **Assemblea di a Ghjuventù**, Cyril PERES,

- **Attaché de groupe – Fà Populu Inseme, Mathieu POMPA,**
- **ABCDE**
- **Collectif Maffia nò a Vita iè, Josette DALL AVA SANTUCCI,**
- **Collectif Massimu Susini, Jérôme MONDOLONI,**
- **LDH, Antonin BRETTEL, Gérard MORTREUIL,**
- **U Levante, Dume GAMBINI**
- **ETAIENT ABSENTS :**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu, Cathy COGNETTI-TURCHINI,**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu, Angèle CHIAPPINI,**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu, Jean-Christophe ANGELINI,**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu, Antoine POLI,**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte, Jean-Baptiste ARENA,**
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte, Paul-Felix BENEDETTI,**
  - **DGA Finances et affaires européennes, Alexandra FOLACCI,**
  - **Assemblea di a Ghjuventù, Lisandru BIZZARI,**
  - **Le Garde, Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY**
  - **DGA infrastructure et mobilité bât, Daniel LABORDE**
  - **DGA Finances et Affaires européennes, Alexandra FOLACCI**
- **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :** Auditions de M. Antoine VALLECALLE, directeur de la SAFER de Corse et de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE ;
- **EXPOSE LIMINAIRE :**

### **M. LE MAO, Président de séance**

Le Président de séance souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents sur les trois sites : Ajacciu, Bastia, Corti et remercie le directeur de la SAFER de Corse, M. Antoine VALLECALLE, d'avoir accepté de participer aux travaux de l'atelier N°2 « secteurs économiques particulièrement exposés ».

Il rappelle aux participants que le rapport d'activité de la SAFER transmis par M. VALLECALLE a été communiqué à l'ensemble des membres de l'atelier en amont de la réunion.

*Un débat s'engage dans la salle, sur la manière dont l'audition va se dérouler. Il est convenu que M. VALLECALLE présente d'abord la SAFER et qu'à la suite de cette présentation les participants à l'atelier poseront leurs questions.*

A l'issue de ces échanges, M. le Président invite M. VALLECALLE, directeur de la SAFER, à prendre la parole.

### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Les SAFER, je vous le rappelle, ont été mises en place dans les années 1960, puis en 1962 elles ont modifié leur pouvoir législatif avec l'instauration d'un droit de préemption.

Tous les départements, toutes les régions n'étaient pas dotés de SAFER. Il a fallu attendre 1977 pour que la SAFER Corse naisse dans un contexte un peu particulier. Comme toujours, bien sûr, et notre mission première était de gérer à la fois, les biens faillis de l'époque sur des grandes domaines viticoles notamment, et puis de répartir cette terre au profit de jeunes agriculteurs dont la nouvelle forme de syndicalisme émergeait. Ce travail a été fait par la SAFER pendant une durée de 10 ans, jusqu'à la fin des années 80. Il faut savoir qu'au départ, les SAFER étaient des structures basées sur une forme de société anonyme, avec un contrôle des tutelles que sont le ministère des Finances, le ministère de l'Agriculture auxquels nous sommes toujours attachés aujourd'hui.

La SAFER Corse dans les années 90, a connu les premiers chamboulements financiers en raison d'une agriculture qui n'est pas aidée, qui n'est pas financée avec des arrachages massifs du vignoble corse. Je vous rappelle qu'on a arraché à peu près l'équivalent de 30 000 hectares de vignoble. Donc, économiquement et socialement, ça créé de gros dégâts. Il a fallu se reconverter et en même temps, suivre le contexte national, et les SAFER ont évolué.

En 1999, les SAFER ont obtenu un droit de préemption environnementale, ce qui est capital, puisque ce droit de préemption environnementale, vous le verrez au fil des ans a fait ses effets.

La SAFER Corse à la fin des années 90 se retrouve dans une situation fâcheuse, puisque, je vous le dis, même dotée d'une mission de service public et d'un droit de prérogative très fort puisqu'il s'agit de

droits de préemption. Financièrement, ce sont des structures qui peuvent être en difficultés. Nous l'avons été à la fin des années 1990 et au début 2000, on a mis en place un plan de restructuration de la société qui a fonctionné puisque aujourd'hui, au bout de 20 ans, on a largement reconstitué, comme toute entreprise privée, nos fonds propres. Les fonds propres, c'est le capital social, bien sûr, et c'est les réserves légales pour avoir un fonds de roulement aujourd'hui acceptable pour notre structure.

En même temps, on a diversifié nos actions et ce autour des quatre grandes missions, je vous les rappelle, et on les évoquera tout à l'heure :

- la transparence du marché.
- l'agriculture et notamment la régulation foncière.
- le développement rural et, vous verrez, les effets transversaux sont très importants.
- Et, je vous l'évoquais, grâce à ce droit de préemption environnementale, nous avons des missions à réaliser dans l'environnement.

La SAFER, aujourd'hui, est considérée de par ses statuts, de par sa mission, puisque je vous rappelle que le Législateur nous a donné cette volonté politique, est dotée de ce qu'on appelle, nous dans notre jargon, un opérateur foncier rural et périurbain.

Donc vous voyez que le rôle d'opérateur a toute son importance et on a en charge, toujours, le Législateur le dit, le volet foncier des politiques publiques. C'est à dire qu'on est un petit peu « le bras armé » de cette volonté publique d'aboutir à des stratégies et des objectifs.

Le dernier, puisque on l'évoquait tout à l'heure, et je pense que vous l'avez communiqué puisqu'on vous l'a adressé : le rapport d'activité 2022. Dans ce rapport, on donne toujours un contexte, c'est-à-dire dans quel environnement évolue la SAFER et notamment le marché foncier. Alors c'est une présentation basique évidemment du marché foncier puisque on ne présente pas les chiffres par toutes les virgules et toute la structuration. Voir la segmentation de ce qu'on pourrait faire, mais on peut bien évidemment le triturer à volonté, par rapport aux besoins qui sont les nôtres aujourd'hui. Dans ce marché foncier, on a *grosso modo*, 5 marchés qu'on a identifiés.

**Le marché des terres agricoles.** Ce marché des terres agricoles, on le voit bien que, d'une année sur l'autre, les amplitudes, tant en surface qu'en valeur, sont relativement faibles. Par contre, vous avez le **marché des « maisons à la campagne »**, je l'appelle comme ça, mais on peut l'intituler autrement peut-être, qui, lui, subit une très forte évolution, presque exponentielle d'une année sur l'autre, pour représenter à peu près 70 à 80% du marché total en valeur. Ce marché, on le considère, quand on le triture et on le segmente. Pour nous, c'est un marché qui, dans un premier temps, mécaniquement, peut emporter le marché des terres agricoles. Même si, on l'évoquera tout à l'heure, sans doute. Les terres agricoles chez nous font l'objet d'une protection permanente à la fois par la veille foncière, par le rôle de cette prérogative que le droit de préemption, et on pourra l'évoquer notamment sur le nombre de préemptions et les effets de ces présomptions sur le marché. Donc ces maisons à la campagne reposent souvent sur une superficie de terres agricoles et c'est ce qu'on appelle dans notre jargon : une consommation masquée des espaces agricoles et naturels.

Pourquoi masquée ? Parce que, pour nous, ce n'est pas affiché comme terrain agricole dans les notifications que nous recevons. Il faut à chaque fois l'identifier, la percevoir, l'analyser et éventuellement opérer un mode de préemption.

Sur le mode de préemption, je vais simplifier parce que je ne vais pas rentrer dans la technique. Ce n'est sans doute pas votre objectif.

**On a 3 niveaux de préemptions :**

**1. Le premier niveau de préemption c'est la préemption au prix :**

Parce qu'on considère que les prix sont bons, et la faculté du vendeur et de l'acquéreur est réduite à néant, c'est à dire que plus rien ne peut s'opérer et la SAFER devient propriétaire.

**2. Le deuxième niveau de préemption, c'est la préemption avec révision de prix :**

Quand on considère que le prix est trop haut et un des arguments à évoquer, mais c'est un argument aussi légal, réglementaire, législatif. Aujourd'hui, on évoque la lutte contre la spéculation foncière, dans ce cadre d'argumentation juridique pour évoquer ce droit de préemption, notamment lorsque les prix sont trop élevés. Là, le vendeur a la faculté de retirer la vente. C'est le Code civil, on peut ne pas léser le Citoyen et donc il retire le bien de la vente.

**3. Enfin le troisième niveau de préemption, c'est la préemption partielle :**

Alors, c'est une nouveauté qui est apparue avec la Loi d'avenir sur l'agriculture en 2014<sup>1</sup>. A ce moment-là, on nous a obligé aussi à modifier notre gouvernance. Ça a été fait et j'y reviendrai tout de suite. Donc ce droit de préemption partielle, lorsque vous avez une maison de campagne ou une maison qui se vend avec la terre agricole, et bien la SAFER peut préempter, mais de manière partielle, c'est à dire sur les terres et non sur la maison. Sauf dispositif, encore une fois très particulier, c'est la loi PAHUN. On pourra peut-être l'évoquer parce que chez nous, on a une grande partie de littoral et ça peut se jouer aussi énormément.

Voilà les trois niveaux de préemption mais j'insiste sur le fait de prendre partiellement. Le propriétaire, dans ses intérêts, peut nous dire « rachetez le tout » ou alors le vendeur peut refuser la préemption partielle et la fait aller sur le tout. D'abord, on n'a pas de moyen financier et puis ça serait une politique, je pense, très inflationniste sur le prix des terres, puisqu'on collerait à cette réalité-là.

Autre niveau du marché foncier, là, je vous ai mis en évidence les deux principaux éléments, le marché foncier. Si vous résumez l'île : vous avez toute une diagonale, une diagonale intérieure où il ne se passe quasiment rien. On a un marché atone, c'est un marché de la ruralité très faible, très atone, un marché très difficile.

Et puis vous avez l'autre marché, le marché littoral, alors en termes agricoles, il existe des marchés évidemment mais là où il y a des plus fortes tendances à *californariser*. En fait, je considère que ce marché de l'extrême sud, c'est un peu la Californie. Et puis, le marché de l'intérieur, c'est un peu le marché éthiopien pour les raisons qu'on connaît liées essentiellement à l'indivision, le petit parcellaire, le mitage etc., etc. Dans ce marché, vous avez des prix qui sont complètement aberrants. Moi j'ai vu des prix de maisons à la campagne qui sont de l'ordre de 10, 20, 25 32 millions d'euros. Donc vous voyez que ces situations, lorsqu'on les analyse de manière plus analytique, on arrive à des aberrations. Voilà les grandes tendances, mais je reste à votre écoute ».

**M. LE MAO, Président de séance**

Il remercie M. VALLECALLE et invite les membres de l'atelier à prendre la parole.

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« Je note un élément qui, de suite, a attiré mon attention, c'est le marché des maisons à la campagne :

---

<sup>1</sup> La loi prévoit : d'améliorer la gouvernance et le fonctionnement des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), les moyens d'action des Safer seront renforcés et leur gouvernance améliorée, et d'adapter la politique d'installation des agriculteurs au nouveau cadre européen 2014-2020

70% / consommation masquée des espaces naturels agricoles et après lorsque vous évoquez la prescription partielle, vous dites *non sur la maison oui sur les terres*.

Je ne suis pas arrivée à trouver l'articulation entre les deux. Je m'interroge sur la possibilité d'effectuer une préemption globale, il y a un problème de cohérence. Il faut trouver des solutions pour rendre plus lisible ce marche hybride.

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, on est présent sur le marché, figurez-vous. Pas toutes les maisons à la campagne sont vendues avec des terres. On est d'accord, mais là on parle quand même de mémoire de 500 hectares qui sont vendus avec un support maison de campagne. Ça fait beaucoup d'hectares parce que notre marché agricole, il est relativement faible au regard de la superficie de la Corse. Si on fait des prospectives, le marché proprement agricole, nous avons à peine 2500 hectares, ce qui n'est pas énorme.

Donc, quand on n'avait pas ce droit de préemption partielle, bien évidemment, on pouvait préempter sur le tout. Mais l'apparition de cette préemption partielle, hors Loi Pahun et je pourrais vous en dire plus, puisque j'ai un cas précis, actuellement en cours, mais c'est très juridique, Madame PIACENTINI, c'est à dire que je ne peux pas, le Législateur ne me donne pas la possibilité de préempter sur le tout, dès lors qu'il y a une maison qui a perdu un usage récolte depuis 5 ans au moins. Donc on me conditionne à ne préempter que sur les terres qui sont agricoles ou naturelles. Par contre, le propriétaire, lui peut me dire, « mais moi je refuse où j'accepte la préemption partielle » ; s'il accepte, le tour est joué. Mais si il refuse, ça me conditionne d'aller sur le tout et aller sur le tout c'est souvent des sommes exorbitantes.

Alors on en a fait, on en a fait quelques-unes parce qu'il y avait des enjeux agricoles d'installation derrière. On en a fait quelques-unes qui sont importantes. On a pu installer des jeunes avec une maison dessus puisqu'ils y habitent d'ailleurs. Il y a des exemples très concrets, mais prendre le risque financier lorsque vous n'avez pas de jeunes derrière, alors le risque financier nous, tout seuls, on ne peut pas l'assumer.

Alors deux choses dans les hypothèses de travail :

- soit le Législateur nous accorde le pouvoir de préempter de manière partielle, que sur la partie agricole, sans permettre aux propriétaires de dire, j'ai le choix, je donne le choix à la SAFER d'acheter le tout.

- soit de pouvoir négocier avec le propriétaire. Ensuite, il y a un projet d'installation de jeunes agriculteurs, souvent des maisons, je ne tomberai pas dans le cas des maisons de l'Extrême Sud, mais la plupart des maisons, c'est des biens où les agriculteurs ont la possibilité d'habiter. On a fait quelques opérations de ce type ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« Donc il faut faire évoluer la Loi ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« En partie, oui ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« C'est ce travail-là qu'il faut faire ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, j'ai un exemple concret, c'est un bien qui se vend aujourd'hui 7 millions d'euros. On a pu démontrer que cette propriété avait eu un usage agricole pendant les 20 dernières années. Mais vous comprenez bien qu'il faut aller pêcher l'information un peu tout azimut et désormais on va préempter sur le tout. Il s'agit d'un bien de 7 millions d'euros, vous pouvez l'imaginer, il est situé en bord de mer. Cette préemption a pu se faire grâce à loi Pahun car le bien cumule deux effets :

- Il est dans une commune littorale ;
- Il a eu un usage agricole les 20 dernières années.

Ce sont là les deux critères cumulatifs à respecter ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« Oui. C'est la double condition.

C'est le cas restrictif un peu de la première loi Sempastous, donc il faut revenir sur ça et faire avancer par ce biais-là ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Aujourd'hui, si vous permettez, mais le phénomène, je le mets souvent en évidence, le phénomène qui peut mécaniquement peser sur les prix de la terre c'est franchement lorsque vous avez un marché qui s'emballe et aujourd'hui le marché s'emballe, on le constate, on le voit, on le constate dans les courbes, ce marché, il a progressé de l'ordre de plus de 300%. Mécaniquement ça peut donner de l'espoir et à ce que les terres agricoles subissent le même contrecoup. Et même je le vois, puisque au niveau du droit de préemption on est passé de mémoire en 2017 on était à une quarantaine de préemptions je pense, sur les 3 modes :

- partielles ;
- révisions de prix ;
- au prix et aujourd'hui.

Aujourd'hui nous dépassons les 100 et si je tire un ratio pour vous donner un comparatif, on est une des SAFER de France qui préempte le plus. Donc ça veut dire que la mécanique du marché, des prix s'emballe ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

Pose le problème des ressources de la SAFER et les aspects liés aux réserves foncières.

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, il faut faire très attention et jouer totalement ce rôle de régulation qui est peut-être le *béaba*. Et je peux vous assurer, je prêche un peu pour ma paroisse, mais c'est la réalité. Moi je le vois un peu dans toutes les régions de France.

Et on pourra tomber sur des exemples concrets au titre environnemental par exemple. On a été la toute première SAFER à faire usage du droit de préemption environnementale, très particulier. Il faut juridiquement être au point, parce que tout est contesté, tout est contestable d'ailleurs et tout est contesté devant les tribunaux judiciaires. De ce fait, la mécanique nous l'oblige, on doit être prudent pour que juridiquement on soit au top sur toutes ces formes de préemptions.

Sur les réserves, sans tomber dans une politique inflationniste, parce qu'une collectivité, c'est l'argent public, et elle ne pourra pas mettre sans fin des fonds tous azimuts ; il faut donc instaurer des outils de régulation. On pourra en parler tout à l'heure.

On a un fonds de portage et ça aujourd'hui, ça marche très bien dans toutes les régions et le nôtre. Il est très opérationnel. Un fond de portage pour l'installation progressive des jeunes agriculteurs notamment. Et dans ces fonds de portage, peut-être l'idée, on en parle avec les Elus, c'est de mettre des tiroirs justement, alors le fonds portage celui mis en place par la CDC et l'ODARC et qui nous a rendu opérateur de ce fonds, il est très bien doté, je trouve, comparativement aux autres. Il est très bien doté. Il va monter en puissance tout au long des prochaines années. Je pense parce que c'est la grande tendance aujourd'hui quitte à ce que demain, on réfléchisse peut-être, et moi j'en ai parlé avec Julien PAOLINI et Ghjuvan-Santo LE MAO, afin qu'on réfléchisse sur une forme de capitalisation de ce fonds et comment le capitaliser pour qu'il soit plus fort et permette justement tout ceci. Alors, les réserves foncières que vous évoquez, il faut les faire, mais il faudra les faire, bien sûr, et c'est l'urgence. Mais on ne peut pas faire de la réserve si derrière on n'y accorde pas une fonction d'aménageur de l'espace ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

Adhère au propos de M. VALLECALLE

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

Absolument d'accord !

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« C'est bien dans cette optique là que je le voyais... ».

**Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Est-ce que vous vérifiez que la maison de campagne a eu un permis de construire ou non ?  
Est-ce que vous vérifiez que cette maison de campagne a obtenu un permis de construire en tant que maison d'agriculteur ? »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, est-ce qu'on vérifie ?

Quand on fait le choix d'aller sur une préemption partielle, puisque c'est le cas, on essaye de collecter toutes les informations, oui, y compris, notamment, celles que je vous disais tout à l'heure. Il ne faut pas qu'on se loupe, si on se loupe les conséquences pour la SAFER sont énormes. Et de cette expérience que nous avons et de cette analyse juridique, on a un service juridique à Paris puisque vous savez que les Fédérations sont regroupées à Paris. Ce service nous accompagne sur tous les aspects juridiques et il est, en matière rurale, à la pointe. Mais oui, on veille. S'il y a eu ou pas une activité, ce qui nous permet de présenter à ce moment-là, non pas de manière partielle, mais sur le tout. Je vous ai dit tout à l'heure que s'il n'y a pas d'activité, ni dans les 20 ni dans les 5, alors à ce moment-là, on va sur la préemption partielle. Mais on ne va que sur la partielle. Dans une première

étape. Et ensuite, si on doit acheter le tout, c'est en fonction du porteur du projet que nous avons, mais certains prix sont tellement hauts que ça rejette évidemment tous les intéressés de l'acquisition et nous-mêmes. Mais il y a deux étapes, si le bien est originaire agricole, on vérifie tout ; si le bien n'a pas d'origine agricole, on vérifie en étape 2.

Oui, parce qu'on ne peut pas se permettre le luxe d'acheter quelque chose et puis qu'après à la revente, vous avez entièrement raison, de revendre sans permis de construire la maison quoi, voilà. ».

**M. LE MAO, Conseiller à l'Assemblée de Corse, Président de séance**

précise : « si il n'y a pas de permis de construire, ça ne vaut plus rien, surtout si vous êtes propriétaire ».

**M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

indique qu'il a deux questions à poser :

« Lorsque vous préemptez sur un terrain agricole vous le rétrocédez à un agriculteur. Donc au moment de cette rétrocession, est-ce qu'il y a des clauses pour l'exploitation de ce terrain qui sont faites, qui sont mises en place, c'est à dire la durée de l'exploitation et à partir de quelle durée l'agriculteur peut donner une autre destination à ce terrain ? ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, c'est de savoir quand un terrain a été attribué à un agriculteur, est-ce qu'il doit être tout de suite mis en exploitation ? Si non quel est le laps de temps pour le mettre en exploitation ?

Par rapport à ça, j'aurais 2 exemples après. »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, moi, je reviens sur les préemptions, c'est à dire que nous, on propose une préemption qui doit être validée par nos 2 commissaires du gouvernement. Vous l'aurez compris, ce sont nos tutelles. Dès lors que la préemption est acceptée par les commissaires du gouvernement, on acte chez le notaire cette préemption avec toutes les mesures de transparence nécessaires. Ça, c'est la première phase.

Ensuite, à la deuxième phase, nous mettons en rétrocession, toujours dans la quête de transparence et de mesures d'affichage de publicité nécessaire, on a une quinzaine de jours pour recueillir l'ensemble des candidats. Ces candidats, ensuite passent devant ce qu'on appelle chez nous un comité technique. C'est une commission d'attribution des biens et ces attributions doivent être encore une fois validées par nos commissaires du gouvernement. Finances et agriculture.

Lorsqu'on rétrocède on veille, qu'il y ait 2 éléments clés :

- un cahier des charges. Celui-ci peut être agricole, agricole/environnemental ? Sur des projets mixtes, ça peut être aussi quelque chose qui est de nature à encadrer les choses ;
- un pacte de préférence. C'est la spécificité si vous voulez, de la SAFER.

Les deux, hors collectivités, sont mises en place pour une durée de 15 ans. Alors pourquoi 15 et pas 20 et pas 30 ?

Pour les communes, on est à 10 ans lorsqu'il s'agit de projets communaux parce que les communes aussi ont parlé de réserves, de plus en plus, pour les communes qui sont candidates à l'attribution de

manière à créer des réserves dans le cas de ce que vous disiez, Madame PIACENTINI, d'aménagement de location au profit d'agriculteurs et la commune se comporte un petit peu comme apporteur de capitaux. Et vous verrez que le maillage que l'on fait avec les collectivités que ce soit la collectivité de Corse ou les communes. On essaie de mailler pour qu'on puisse prendre en compte les besoins fonciers de chaque commune.

Donc l'attributaire lorsqu'il est retenu, s'inscrit à l'acte notarié. Cette double contrainte c'est : le cahier des charges et le pacte de performance, pas de préférence, sur une durée de 15 ans.

Pourquoi pas plus ? On est en train d'étudier à plus, mais ça présenterait un effet discriminatoire et il ne serait pas euro compatible aujourd'hui. On voudrait l'augmenter dans un premier temps, à 20 puis après peut-être aller au-delà. Mais aujourd'hui c'est 15 ans.

Est-ce que derrière les projets sont mis en place ? Alors, quand les terrains sont exploitables, moi j'ai tendance à dire à 90%, 95% oui. Lorsqu'il s'agit de terrains en zone de montagne, très peu mécanisable, c'est ce marché-là qui est peu valorisé. Là, les mises en valeur, à mon avis, la difficulté et les facteurs limitants, ils ne sont pas réalisées mais parfois même en zone de montagne et j'ai des exemples très concrets oui. Je précise que dès lors qu'il y a cahier des charges qui évite le morcellement qui impose à l'agriculteur de travailler les terres, par exemple, on ne lui autorise qu'une session dans un cadre familial, c'est à dire au premier degré. Je précise aussi que toutes les levées, toutes les demandes de dérogation, que ça soit du cahier des charges ou du pacte de préférence doivent repasser par le Comité technique. C'est à dire que les autorisations qui sont faites sont obligatoirement soumises au comité technique, donc vous voyez ce souci de transparence. Qui dit Comité technique dit bien sûr la présence de nos deux Commissaires du gouvernement. »

#### **M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« Oui, mais si un agriculteur ne respecte pas le cahier des charges, quels sont les moyens de la SAFER pour récupérer le bien ? Qu'est-ce que la SAFER peut faire ? Je vous pose ces questions parce que j'ai un exemple : sur la Plaine orientale il y a quelques temps, quatre ans après avoir récupéré un terrain agricole un agriculteur a pu faire un lotissement. Alors est-ce que la SAFER est informée et à partir de ce moment-là, que peut faire SAFER par rapport à une telle démarche ? »

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Si vous permettez j'ouvre une parenthèse un peu juridique. Si le lotissement a été fait, c'est parce que la parcelle est passée constructible, je suppose, donc là il y a une volonté politique ou pas, mais en tout cas, c'est un constat qu'on peut faire. Je ne connais pas le dossier, mais si vous me le citez, même en off, je pourrais vous dire mais en tout cas c'est que le cahier des charges était terminé. A l'époque et jusqu'en 2000 ce cahier des charges était à 15 ans.

C'est un peu comme le fermier qui travaille une terre, le fermier qui travaille une terre, il est locataire d'un bailleur. Si le terrain passe constructible, toujours le Code civil, pour ne pas les léser le Citoyen, le terrain revient au propriétaire, le fermier doit quitter le terrain, si le propriétaire veut le récupérer. Il subit les conséquences de cette transition. Alors le fermier dispose d'un an pour partir moyennant une indemnité. C'est la règle. Je ne dis pas qu'elle est bonne, mais c'est la règle. C'est la situation ; dans le cas que vous me citez, peut-être que la parcelle a dû passer constructible s'il y a eu un lotissement et que sans doute le cahier des charges est terminé.

Il peut y avoir d'autres hypothèses, mais se sont les deux principales que je peux vous donner à ce stade. »

**M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« Non, je redis, c'est quatre ans après l'attribution, quatre ans après l'attribution par la SAFER.

Donc quatre ans après il y a un lotissement donc c'est vrai lorsque vous faites-vous faites allusion, vous pensez que c'est peut-être politique. C'est certainement vrai puisque la personne en question était un élu, dans une commune.

Alors, la SAFER, est-ce qu'elle est informée, est-ce qu'il ne faudrait pas justement intervenir par rapport à des exemples comme celui-là ? Puisque là on a un exemple presque type de système mafieux, et c'est donc c'est l'objet de notre débat.

Donc est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir justement à ce niveau-là, une déclaration de la SAFER au niveau des notaires que ce terrain ne peut pas être viabilisé ou alors au niveau des services de l'État en matière de construction et même au niveau des municipalités, c'est à dire que ça engagerait la responsabilité des maires qui autoriseraient des constructions.

Est-ce qu'il y aurait quelque chose à faire dans ce domaine-là ? ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Déjà que la parcelle ne passe pas constructible dès lors qu'elle a une vocation agricole. Cela me paraît fondamental.

Après vous avez raison. Je ne connais pas le cas mais il se peut que le terrain soit passé constructible, de zone A, on passe en zone U pour faire schématique et là forcément c'est le loto pour le bénéficiaire de la parcelle, mais dans ce dispositif, alors on l'a utilisé une fois, dans le cahier des charges, il y a bien sûr une clause résolutoire et on l'a appliquée une fois. Mais qui dit clause résolutoire dit tribunaux, constater l'état d'inculture ou le passage en zone constructible. Mais les jurisprudences convergent toutes vers un seul objectif. Encore une fois, on reprend le Code civil, on protège le citoyen. Et si la parcelle est passé constructible, ce n'est pas de sa « faute ». Et j'y mettrai des guillemets. Ce n'est pas de sa faute, donc ici il subit une volonté politique d'améliorer le logement local d'une commune ou d'une micro-région, etc. Vous connaissez la suite...

Oui, sur la clause résolutoire et je vous avouerai qu'aujourd'hui on n'a pas ce rôle de police, on n'a pas ce rôle de police, on n'a pas les moyens d'exercer ce rôle de police. Par contre, nous avons validé notre dernier PPAS, ce sont des programmes stratégiques que chaque entreprise doit mettre en place et il a été validé. Comprenez bien qu'on a nous aussi quelques exemples.

Dans ce PPAS, à compter sans doute de la fin de l'année, voire du début de l'année prochaine, on s'est engagé à faire en sorte qu'il y ait par tirage au sort, sur des typologies même d'attribution, des contrôles. Ces contrôles vont débiter, sans doute, en 2024 sur des opérations SAFER, donc on s'est engagé nous-mêmes. Alors on commencera sur des rétrocessions puisque je vous dis, on rétrocède à peu près 50 dossiers à l'année. Il y aura dans un premier temps des contrôles à hauteur s'entre 10 et 20%. Et puis ça va monter crescendo dans les années futures, on l'espère. En tout cas, c'est l'engagement qu'on a pris dans le PPAS parce que ce que vous dites là, on a des échos, on n'a pas les moyens de jouer ce rôle de police malheureusement, on voudrait bien.

Faut-il qu'on y arrive ? Oui, oui, parce que c'est aussi la déontologie et l'image de la société SAFER. En tout cas moi, j'y tiens. A titre personnel aussi ».

**M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« Est-ce que la SAFER est sensible, je ne dirais pas à des signalements, mais à des démarches des associations citoyennes, société civile ; par rapport justement à l'utilisation des terrains ? »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« C'est à dire ? »

**M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« C'est à dire que si les associations informent la SAFER sur certaines dérives, est-ce que la SAFER serait susceptible d'être sensibilisé par rapport à ces démarches ? »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Si ça rentre, dans nos prérogative, oui. Mais encore une fois, excusez-moi, si je reformule, mais... »

**M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« Non ! Sans vouloir faire de délation, c'est que... »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Non, non, non, non, non, j'entends, j'entends....

Souvent, l'affaire est méconnue. Je pense, on est de très mauvais communicateurs là-dessus parce qu'on a la tête dans le guidon tous les jours parce que les problématiques foncières, elles sont les enjeux quotidiens de la SAFER. Heure par heure on a chaque fois des changements d'activité où d'organisation parce que c'est comme ça. Mais bien sûr que nous sommes preneurs. Et encore une fois, ayez ce regard que la SAFER, c'est vraiment un opérateur foncier et il n'a pas été construit, bâti dans son ADN pour jouer ce rôle de police.

Mais ce rôle de transparence que l'on veut, qui est acté par les différentes règles de la SAFER, ça on y tient, oui. »

**Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Oui, je rejoins beaucoup M. YVON sur cette problématique. Nous, nous connaissons des cas de terrains qui ont été attribués par la SAFER à la femme d'un maire, le terrain est devenu constructible, plusieurs terrains sont devenus constructibles et dans le PLU en préparation et pratiquement terminé les terrains sont constructibles.

Est-ce que si on donne avec précision, le cas, M. VALLECALLE, pourquoi est-ce que la SAFER ne ferait pas un courrier au Procureur ? »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, Madame SALOTTI, je vous disais que ce rôle de police, pour nous, il n'est pas, il n'est pas conçu, il n'est pas notre ADN. Ce qu'on peut faire, nous, c'est une mission ou une enquête. Mais il faut savoir une chose. Il existe différents codes : le Code forestier, le Code rural, le Code civil, le Code de l'urbanisme, etc. Et que tous ces Codes ont une prévalence l'un sur l'autre.

Et ce qui prévaut entre le Code de l'urbanisme et le Code rural, la prévalence, elle va plutôt au Code de l'urbanisme. Si une parcelle est constructible, je prenais l'exemple du fermier qui a exploité une terre depuis plus de 40 ans. Si la parcelle passe constructible, que dit la loi ? La loi, elle est claire, le propriétaire peut mettre un terme au bail à ferme. Sortir le fermier du terrain moyennant une indemnité.

Vous voyez que cette prévalence là aussi et ça peut être toute une famille. Alors le fermage est peu développé. Allez dans le sud de la Loire, il est énormément développé dans le nord de la Loire, tout fonctionne sur des situations de fermage.

Si la volonté politique est de mettre la parcelle constructible, nous n'avons aucun pouvoir de police, aucun. ».

**Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Mais indiquer... Faire un courrier au procureur, une indication au procureur de quelque chose. Après à lui de faire une enquête. Vous, vous ne faites que dire, voilà, j'ai constaté un fait, je vous informe. Après à lui d'agir... »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Mais je pense que l'État est représenté dans notre institution par les commissaires du gouvernement. Ils peuvent alerter à tout moment sur des situations et celles-là en particulier... »

**Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Qu'entendez-vous par commissaire du gouvernement ? »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Dans notre jargon, on les appelle comme ça parce que le Code les a institués comme ça. Les commissaires du gouvernement sont des représentants de l'État. Notamment la direction régionale de l'agriculture et la forêt et vous avez la direction des finances publiques. ».

**Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Informer d'un cas que vous connaissez je veux dire, voilà ce que j'ai constaté.

C'est une information à donner parce que ça court les rues et je peux vous en citer de nombreux des exemples comme ça.

Donc quand on étudie les parcelles, des gens nous renseignent très vite. Attention, ça c'est un terrain....

Voilà donc informer. Oui, informer simplement la Justice. Je dis bien simplement, votre rôle serait d'informer. ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« J'en parlerai à mon Conseil d'administration, mais ce n'est franchement pas le rôle de SAFER.

On ne peut pas demander à la SAFER de faire ce rôle de police, je vous assure parce qu'on est quotidiennement d'une part le nez dans le guidon et faire ce rôle de police, ça voudrait dire pour nous

contrôler quand les informations nous sont transmises, ce n'est pas notre fonction, je vous l'assure. Ce n'est pas que je ne veuille pas le faire Mme Salotti, mais ce n'est pas notre fonction. ».

Par contre on sait très bien que sur une terre agricole, je pense qu'il faut plutôt interagir en amont c'est-à-dire avant que la terre passe constructible. Aujourd'hui, je pense qu'on doit s'orienter dans ce sens, je pense qu'on évoquera le PADDUC, sans doute, tout à l'heure.

Aujourd'hui, la terre agricole doit être protégée. Comment on la protège ? Un des premiers éléments, bien sûr, c'est d'éviter que ces terres perdent leur vocation agricole.

Point ! Point !

Tout le reste est accessoire, inutile et vain. De mon point de vue. »

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Je renvoie à la liste de questions que le collectif a adressée à M. Vallecalle. Bon, je vous ai écouté vraiment avec beaucoup d'attention. Bon on est on est là, je disais tout à l'heure à M. Paolini pour recueillir des informations. On ne vient pas là avec un savoir. On est pas né avec le savoir, on vient vraiment pour apprendre, alors on a quand même un petit peu de connaissances, mais certainement pas suffisamment pour comprendre ce que vous pouvez, ce que vous ne pouvez pas faire. Alors tout à l'heure vous avez dit que vous étiez « un bras armé ». Bon, suite aux questions qui nous ont été posées par Mme Salotti et par M. Yvon, je constate des « armes » pas très puissantes, de « petites armes » pas très efficaces par rapport à ce qu'on est en train de vivre en Corse aujourd'hui. Alors effectivement, vous n'avez pas un rôle de police. Vous n'avez pas un rôle de police. Mais, nous, on ne vous demande pas d'avoir un rôle de police. Nous, on souhaite que toutes les institutions, les mairies, la collectivité, l'État, les administrations diverses, les Commissaires du gouvernement, voilà que chacun fasse son travail et les choses iraient mieux.

On ne demande pas à telle institution de couvrir l'ensemble des problèmes de la Corse, mais qu'elle s'occupe de résoudre les problèmes.

Il y a plusieurs questions qui vous ont été posées. La dernière serait d'avoir votre sentiment : est-ce que vous souhaiteriez avoir plus de pouvoir d'intervention et quelles outils d'interventions vous seraient nécessaire pour pouvoir, on va dire court-circuiter, ces dérives, de dérivés mafieuses. Et, bon là y a des dérivés, dans l'agriculture.

Alors ma première question :

Avez-vous, pu noter dans l'évolution du marché foncier, des phénomènes de concentration dans l'acquisition des biens ? Ça, c'est la première question. Je vous écoute, ensuite, je vous pose les autres questions. ».

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors, il faut poser le constat. Qu'est-ce qu'on entend comme phénomène d'accaparement ou de concentration ?

Oui, le droit de préemption et vous avez raison, le droit de préemption, je pense qu'il faut l'étendre, oui, ça fait partie des outils d'intervention, encore une fois.

Le principe même de la mise en œuvre d'une politique, qu'elle soit foncière, sociale, (etc.), c'est qu'il faut la définir. Qu'est-ce qu'on veut ? Et je pense que les outils doivent s'appliquer ensuite aux objectifs qu'on s'est assignés de manière politique. Ça, c'est le premier point. Tout outil ne servira à peu ou pas de choses si nous n'avons pas défini vers quoi on veut aller. Et il y a un objectif qui est

clair, c'est comment on répond avec différents intervenants, quelle cohérence on donne à notre aménagement du territoire ? C'est ça la question je pense.

Mais je ne vais pas vous l'apprendre puisqu'on est en plein dans le débat. Et le foncier, vous l'avez dit, c'est à dire qu'en fonction, où se trouve le trait ? Vous avez un ticket de loto ou vous n'avez rien du tout. Je pense que si on définit cette politique, derrière, la construction d'outils deviendra beaucoup plus facile, aisée. Pour ce qui nous concerne, oui, le droit de préemption, il est faillible, il est faillible, bien sûr, et la règle du jeu, dès lors qu'un outil n'est pas suffisamment performant, à ce moment-là, les gens de manière naturelle, avec une puissance, une intelligentsia peuvent nous le détourner. C'est du classique. Donc oui, ce droit de préemption, d'abord, si on veut faire de la régulation à tout prix et je pense que, pour moi, étant praticien des choses et techniciens de la chose, pour moi cette régulation est indispensable parce qu'à moyen terme on va payer *A terra decie volte ciò quella costa*. Voilà, c'est des choix forts. On les fait ou on ne le fait pas ensemble. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : on a longtemps travaillé notre outil, notamment sur ce qu'on considère comme des contournements du droit de préemption et je ne vous apprends rien...

Vous me parlez d'accaparement et de concentration, le modèle d'exploitation d'agricole que l'on veut ici et que l'on veut à Paris est identique. C'est le mode d'exploitation familiale, on ne veut plus que les Chinois viennent acheter par le biais de société « bidon » qui achètent ! Mais il faut le travailler. On l'a déjà travaillé, puisque je vous le rappelle, je sais pas si vous l'avez lu, par contre, mais on a élaboré un programme stratégique et prospectif : le *Zéro friche*.

Puisqu'on évoquait tout à l'heure les PLU, les Scots, le PADDUC qui sont des outils de planification de l'usage des sols.

Mais si vous n'avez pas, par exemple, des outils d'intervention sur ces mêmes sols, vous pouvez mettre tous les blocages que vous voulez. Vous pouvez tous sanctuariser, il n'y aura pas de production.

Or, je pense que nous sommes tous d'accord pour essayer de tendre vers une forme d'autonomie alimentaire, territoriale ; il faut mettre en production. Or, on constate, on le dit, on le fait. Un seul exemple, M. Plasenzotti, puis après je reviens à ce que vous posez comme question. On a dit : *l'État doit identifier les friches, mais ce travail depuis 10 ans n'est pas fait*. Qui va le faire pour que derrière on puisse mettre une mécanique d'action pour libérer ces friches. Parce que si on ne produit pas, si on ne travaille pas la terre, on a beau sanctuariser 600 000 hectares en Corse ou 800 000, il n'y aura pas de production pour autant.

Donc, mettons des outils d'intervention sur le marché qui vont nous permettre un de réguler, de libérer et de maîtriser cette terre (je rejoins Mme Salotti) de l'orienter sur des projets agricoles. Et quand on pourra l'orienter sur des projets agricoles où agricole - forestiers par exemple, on pourra développer ce territoire.

Je reviens aux formes d'accaparement et de concentration d'exploitations agricoles. Ici, on n'a pas mis à part le propriétaire/agriculteur, qui a constitué un patrimoine au fil du temps et au fil de la famille, on n'a pas ce problème de concentration d'accaparement qu'on a eu par exemple dans le Grand bassin parisien avec des filiales ou des bébés de sociétés agricoles qui s'accaparent le marché et qui arrivent à exploiter 1000, 1500, 2000 hectares par le biais du jeu, de la mécanique des filiales.

On a travaillé le sujet et on a mis en place la loi Sempastous. Vous la connaissez sans doute. La loi Sempastous, c'est simplement un contrôle du marché sociétaire, et donc on est opérationnel depuis le mois de janvier. Sachez que le marché sociétaire chez nous est très peu vulgarisé. Pour répondre aux objectifs de la loi, nous avons mis un portail déclaratif depuis le premier janvier, et à ce jour on a zéro déclaration dites Sempastous.

Que dit la loi Sempastous ? Les SAFER aujourd'hui gèrent le marché sociétaire non pas dans le cas d'un droit de préemption, mais dans le cadre d'un droit de contrôle d'exploitation. Or, ce contrôle

d'exploitation, ce n'est pas nous qui pouvons *in fine* le faire. Vous avez ce qu'on appelle, et j'y reviendrai parce que vous allez voir toutes les mécaniques sont liées, vous avez ce qu'on appelle vulgairement le contrôle des structures, c'est à dire un exploitant qui a un bail de 10 hectares doit le soumettre au contrôle des structures parce que, ce qui fonde le contrôle des structures des exploitations agricoles, c'est le Schéma régional des exploitations agricoles. Et dès lors que vous dépassez un certain seuil vous êtes soumis à ce contrôle. Sauf que ce contrôle si vous n'avez pas de concurrence, il vous donne quartier libre de dire « vous pouvez exploiter ». Je dis ça pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas, nous, informés. Autant nous sommes informés du marché sociétaire Sempastous et nous le contrôlons nous-mêmes désormais en lien avec le Préfet, mais en lien avec ce contrôle des structures gérées par la DRAAF. Mais on a un problème, dans le marché de sociétaire, un des éléments de nature à contourner le droit de préemption, ce sont les baux. Des baux que je dirais un peu « pipo », des baux de complaisances qui dès lors et au bout de 3 ans, sont autorisées par le contrôle de structure, et bien le droit de préemption ne peut plus s'appliquer. Donc, je milite pour qu'on puisse avoir un veto d'exploitation dans ce contrôle structure. Ça, c'est le premier point.

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

Pardon, vous avez dit donc, vous avez demandé le droit de veto, c'est vous qui l'avez demandé ?

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

J'ai demandé, à ce que la Commission des structures, dès lors que les beaux dits de complaisance, je dis pas tous, dits de complaisance, parce qu'au bout de 3 ans vous faites un bail ; vous faites un bail, un bail quelconque, vous l'enregistrez et c'est encore des baux même plus sécurisés, que celui qui est un vrai bail. Au bout de 3 ans, l'agriculteur achète ; l'agriculteur entre guillemets. Alors, j'estime que quand on dépasse les 50 ans et qu'on arrive presque à la soixantaine à devenir agriculteur c'est un peu fort de café, ou agricultrice.

Et nous avons un cas précis dans une commune, j'ai voulu le mettre en évidence auprès de mes Commissaires qui m'ont refusé le droit de préemption. Voilà, légitimement, puisqu'elle détenait un bail. Mais avec ce bail de plus de 3 ans, elle est prioritaire sur la SAFER, donc la SAFER n'a pas pu préempter. Par exemple. Et là on parle de plus de 20 hectares de terres agricoles. À une personne qui n'est pas agriculteur où agricultrice. Donc, vous voyez ça c'est un des premiers points de ces baux de complaisance, parce qu'ils sont de nature, pas tous, à contourner le droit de préemption de la SAFER. Pas tous, mais on en décèle quelques-uns.

Ensuite, on a travaillé. Sur le démembrement de propriété, qui, lui, contourne carrément le droit de préemption. On a travaillé dans le cadre de PPL déposée avec le député Michel CASTELLANI et en 2018/2019, suite à ce qu'on avait produit comme « Zero friche ».

On a travaillé toujours avec le député Michel CASTELLANI sur des PPL qui étaient de nature à aujourd'hui...

À titre d'exemple, vous avez des surfaces boisées. Or, les surfaces boisées ne sont pas présentables. C'est tout bête, mais c'est comme ça. Comment voulez-vous mener une agriculture de montagne si sur les surfaces boisées notamment, on ne peut pas préempter. Et quand je dis agriculture de montagne, ça peut être une agriculture périurbaine, on a le cas précis de détournement. Fulgurant. Sauf que vous ne maîtrisez en même temps ni le foncier ni la pratique de prix. Or, la pratique de prix, si vous ne la maîtrisez pas, France domaines, pour parler un petit peu vulgairement, mais c'est l'un des défis, France

domaine, leur élaboration de prix est réalisée par rapport aux références du marché local. Or, si un prix part à 100 000€ l'hectare, demain vous retrouvez à 100 000€ hectares. Ce qui est absurde, c'est comme ça.

Donc les surfaces boisées, PPL déposées, échec, échec malgré l'investissement du Député, de nous et de SN-SAFER, parce qu'il faut les élaborer ces DPL, je vous assure que techniquement c'est une joute juridique quotidienne.

DPL sur le démembrement de propriété, déposée.

DPL sur le « Zero friche », déposée.

Vous voyez que depuis 2007 on y travaille M. Plasenzotti.

C'est-à-dire qu'à un moment donné, si on veut faire du bon aménagement de territoire, il faut avoir un objectif, mettre en place une politique et la doter d'outils. Alors oui, je vous réponds oui, moi je ne rêve que d'augmenter ce droit, non pas de préemption parce que ça peut être interprété comme une volonté de la puissance publique, c'est jamais bon à l'égard du Citoyen, mais au moins qu'il ait une volonté de modifier ces outils.

Il suffit de très peu de choses, mais on pourrait, et vous le retrouverez dans le « Zero friche », dans les éléments prospectifs. On est même allé jusqu'à rédiger 10 propositions de lois. Dix projets de lois je ne dirai pas précises mais philosophiquement précises ».

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Vous n'avez pas noté de concentration dans l'acquisition des biens fonciers, vous ? Votre expérience ne vous donne pas d'éléments d'information concernant une concentration au niveau foncier, pas plus que dans les terres agricoles ».

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Non !

Alors, aujourd'hui, il y a 2 niveaux, Monsieur, si vous permettez. Le premier niveau, c'est quand un agriculteur achète. Il achète quoi ? Il achète de nouvelles terres. Mais l'agriculteur peut disposer d'un bail. Or les baux, les baux pour nous, ne sont pas soumis au droit de préemption SAFER, ils sont soumis, je vous le disais à ce fameux contrôle des structures qui lui-même est conditionné par le Schéma régional des exploitations agricoles. En fait, que dit ce schéma ? Il fixe un seuil fixé par arrêté préfectoral (il est passé de 60 à 57 hectares pondérés). Il faut pondérer chaque nature de culture. Vous savez qu'on a pas mal de filières, il faut les pondérer. Ceci dit, c'est lui, le contrôle des structures, c'est lui qui peut voir s'il y a ou pas une concentration par rapport à ce schéma. Si vous le dépassez par exemple 10 fois, forcément ils vont vous dire, ils vont vous dire : *mais attention, lorsque vous soumettez un bail au contrôle des structures. S'il n'y a pas de concurrence, il sera accepté de facto.*

Nous, cette information, on ne l'a pas. Je demande une passerelle depuis longtemps pour mettre en évidence les baux qui nous semblent « pipeaux ». Excusez-moi, « le bail pipeau », pour moi, c'est le vrai bail qui est enregistré qui est bien signé mais dont l'acquéreur n'a rien à voir avec l'agriculture. Or je pense qu'il faut laisser la place aux jeunes agriculteurs, et aux agriculteurs en général, les vrais ».

#### **M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE**

« Au sujet des baux agricoles.

C'est une question que je me pose en ma qualité de maire. Une commune fait un bail emphytéotique sur des espaces stratégiques agricoles à un de ses administrés, par exemple. La Commune constate au

bout d'un certain temps, même la mandature qui suit, qu'il n'y a jamais eu d'exploitation agricole ni de mise en culture sur le terrain. Est-elle en mesure de pouvoir casser ce bail ? Peut-elle récupérer ce bien ? Je pose cette question pour faire le lien entre les différentes interventions qui se recoupent sur ces problématiques. »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Un bail c'est avant tout un contrat entre un bailleur et un fermier. Le bailleur a des droits le fermier en a tout autant.

Le bailleur loue, le fermier doit en contrepartie, dans le cadre de la location, si les terres sont cultivables et si le bail est bien fait, il y a toujours un état des lieux, l'objectif visé, c'est de mettre en valeur, c'est logique...

Alors, dans le cadre de l'emphytéose si les droits ne sont pas respectés, il faut voir l'acte. Là je vous ramène au dossier particulier. S'il n'est pas précisé, un cahier des charges où l'exploitation, allez on dira, « en bon père de famille » du bien ça se traite devant les juridictions ou dans le cas d'un accord amiable. Voilà en gros mais si c'est un bail à ferme en bonne et due forme avec une exploitation précise, vous savez que les baux à ferme, on doit s'aligner sur le statut, fondé par les arrêtés préfectoraux qui régissent le montant des terrains fermés, il faut être dans cette fourchette-là très carrée.

De fait, c'est pour l'exploitation d'un bien, vous louez une vigne à un agriculteur qui n'en exploite pas, Le fermier, il est vite viré et il doit des indemnités aux propriétaires aussi. La vigne lui appartient. C'est un contrat dans le contrat, il faut aller piocher, voir un peu ce qu'il y a. Nous, on a repris pas mal d'emphytéose.

Et je peux vous assurer, quand on a repris tous les biens faillis qui reposaient sur des emphytéotiques à l'époque, c'était franchement bien fait. C'était franchement bien fait puisque au-delà du montant du loyer qui était aligné sur les denrées alimentaires, il y avait aussi l'exploitation du bien.

Vous savez que vous pouvez acheter le droit, le droit à courir des emphytéoses, la SAFER a rétrocedé en pareille situation à l'époque, c'est bien fait, si le bail date des années 70, je pense qu'il est bien fait. »

**M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE**

« Il est récent. Il est relativement récent. »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« S'il est récent là je dirais que la formulation \*\*\*\*\* les notaires aujourd'hui ont un peu perdu la technique de l'emphytéose. »

**M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« La question 3 je la lis mais vous avez répondu très largement. Avez-vous noté des manœuvres de contournement juridique visant à éviter l'intervention de la SAFER et tout ce que vous avez dit va au-delà de ce qu'on pouvait imaginer.

Alors je vais vous poser une question.

Peut-être vous donner du travail, c'est vous qui voyez, est-ce que vous pourriez, suite à nos échanges, faire une note de travail de ce que vous, par rapport à l'expérience que vous avez en tant que technicien, de ce que vous avez vu, manœuvres de contournement ou pas, etc.

Dans cette note vous indiqueriez vous souhaits pour rendre la SAFER plus efficace dans le travail qui est le vôtre, à savoir la protection des terres agricoles ?

Ça rentre dans ce que nous souhaitons savoir, trouver des moyens qui permettent de nous opposer au détournement des biens publics en tout cas et de ce que la puissance publique veut au service des citoyens pour que le bien commun soit préservé. Voilà, est-ce que vous pourriez, à la suite de notre échange nous fournir une note travail de ce que, vous, vous souhaiteriez avoir comme moyen pour que la SAFER soit plus efficace dans son travail qu'elle produit pour le bien commun. Ça nous aiderait ensuite. On serait un peu votre porte-parole dans ce que vont les produire les ateliers comme proposition et qui seront adoptées ensuite par la CDC. »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Oui, oui, il n'y a aucun souci, il n'y a aucun souci puisque, je vous assure, mais je vous assure qu'on y travaille quotidiennement, je ne le ferai pas pointu juridiquement, je pourrai vous apporter en 10 points ce qui nous semble le plus urgent. Mais vous savez, plus vous montez en gamme dans les tours de vis si vous voulez et plus vous trouverez toujours des artistes ou des artisans de manière à mettre des rondelles en dessous ... »

**M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Il y en aura moins, il y en aura moins quand même ; des artisans pour mettre des rondelles... »

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Il y en aura moins, il y en aura moins, Mais tous les jours on est là-dessus, vous savez qu'on contrôle aujourd'hui...Il fut un temps, on contrôlait, il y a 10, 12 ans, on contrôlait, on reçoit à peu près entre 1600 et 2000 notifications l'année, ce qui est énorme. Et on en contrôlait peut-être 10% et encore difficilement. La mécanique je vais vous dire pourquoi, parce que on a on avait pas de..., vous savez que la data aujourd'hui est très importante, les bases de données sont importantes et on contrôlait 10% et il fallait mobiliser des personnes pour en contrôler 10%.

Jusqu'à aujourd'hui, on s'est doté, au fil des ans, d'outils qu'on développe, qu'on développe parce que, et comme je le vous disais, la transparence est le maître mot ; la transparence.

Dans notre métier, il ne faut pas nous demander une autre forme de transparence. On ne sait pas faire. On a à peu près 140 communes ou l'équivalent avec des EPCI qui ont conventionnés avec nous et on les a dotés à chaque fois sous forme d'abonnement de Vigie foncier.

Vigie foncier c'est un outil de veille foncière qu'on met à disposition au profit des collectivités toutes les informations relatives aux marchés fonciers. Informations nominatives : qui vend, qui achète, quel notaire, quel prix, quelle surface, quelle zone, etc, etc.

Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, avec cet outil, on contrôle 100% des ventes ».

**M. LE MAO, Conseiller à l'Assemblée de Corse, Président de séance**

« Mme PIACENTINI a une question en complément de M. Plaszozotti. »

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« Le double contrôle des commissaires, on se rend compte que ce n'est pas suffisant puisque, et Mme Salotti a soulevé un aspect juridique important, à savoir : lanceur d'alerte.

La question qu'on vous a posée, c'est de dire *Qu'est-ce qu'il faudrait apporter en plus, pour mieux sécuriser les procédures et garantir que la terre aille bien aux agriculteurs ou d'autres missions, développement rural et tout ça ?* (Parce que vous n'avez pas, on n'a pas que l'agriculture dans votre portefeuille)

Donc, vous l'avez beaucoup développé alors je crois pour compléter ce que disais M. Plasenzotti. Pourriez-vous nous dire ce qui vous manquerait de par la loi pour arriver à être parfait, le mot, on n'est jamais parfait ! Parce qu'il y a toujours des malins qui arrivent à trouver des portes de sortie, mais pour sécuriser ou pour sécuriser au maximum le marché.

Et après, en complément aussi. Quand j'entends toutes les missions que vous avez, je regardais votre organigramme, vous êtes neuf.

Quand je regarde l'organigramme de l'AUE. Bon allez, je n'ai pas compté, ça fait beaucoup, beaucoup pour des missions qui sont similaires.

Est-ce que, bon sang, on ne pourrait pas une bonne fois pour toutes mutualiser, avec les services de M. PAOLINI. Si on regarde les sites de l'AUE et de la SAFER on trouve des missions similaires... »

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Si on regarde, quand on regarde sur le site de l'AUE et l'autre, on trouve des missions similaires. Regardez les deux : l'un n'a pas de caractère commercial, l'autre oui, c'est qu'il y a des raisons... »

#### **Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« C'est des préconisations de la Chambre régionale des comptes depuis plus de trente ans. J'ai travaillé 45 ans dans la fonction publique depuis que la chambre régionale des comptes existe, j'ai toujours entendu ça, on ne se conforme pas à la loi, on n'exécute pas.

Normalement ça devrait être des établissements publics à caractère administratifs, avec des fonctionnaires et non pas du personnel de droit privé. Voilà ça, on le sait et c'est une question que j'ai posée dans le cadre des marchés publics à Monsieur Paolini aussi.

Il y a un moment, quand même.... la Corse compte 340000 habitants.

Dans la représentation des Collectivités territoriales et des établissements publics au sein des instances de gouvernance de la SAFER je note l'absence de nombreux participants ».

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Ce que vous évoquez là peut-être c'est le Conseil d'administration décentralisé de la Fédération nationale.

Moi je ne peux pas me prononcer sur le Code des marchés publics., vous l'aurez bien compris en tout cas, nous avons des partenariats avec la Collectivité de Corse et ce depuis très longtemps. Nous sommes en partenariat avec l'ODARC puisque, si vous voulez, j'aimerais aussi bien parler de nos missions.

On parle des droits, des prérogatives et, si vous le permettez, je vous évoquerai simplement de quoi est composée la SAFER et comment elle fonctionne sur ces aspects financiers.

Nous avons des partenariats avec l'ODARC et vous savez que nous avons mis en place, depuis 2018 ou 2019, de mémoire, ce fonds de portage qui est doté de plus de 4 millions ½ d'euros et qui sera doté

annuellement. Nous avons fait beaucoup d'opérations et dans ce portage, je vous le disais tout à l'heure, c'est ce qui fonctionne bien aujourd'hui au niveau national et on est doté, je pense, de sommes qui sont très intéressantes pour pouvoir faire face à beaucoup de choses, à beaucoup de choses et au-delà du partenariat, on a quand même avec l'ODARC une relation de prise en compte de ces problématiques qui sont identiques et notamment sur l'usage du droit de préemption. Récemment, nous avons préempté à Sartène, puisque y a des élus parmi nous, à Sartène sur de mémoire sur le site de *Pallaghju*. Sur près de 200 hectares.

Et donc, vous voyez que l'action que l'on fait à la fois dans le cadre de la protection, de la maîtrise foncière des terres agricoles, mais aussi de la préservation des sites et notamment du site de *Pallaghju* aurait pu être intéressant, il se trouve que le prix était trop élevé, que nous avons dû bien évidemment réviser ce prix et le bien n'est plus à la vente aujourd'hui. Mais on a empêché la vente en tout cas. Le fond de portage fonctionne très bien. L'idée d'avoir des partenariats avec la Collectivité, c'est aussi lorsqu'il y a des projets. Vous savez qu'aujourd'hui que le projet soit public ou privé, Mme PIACENTINI, le maître d'ouvrage à obligation de compensation qu'elle soit agricole ou environnementale. Ça aussi, ça fait partie des politiques nouvelles dont on donne une grande orientation avec les collectivités. L'obligation pour un opérateur public qu'est la collectivité ou les communes, tout comme en privé, de compenser à la fois sur l'environnement et l'agriculture, dès lors que on touche l'exploitation agricole où on touche un habitat qui est protégé au sens des habitats qui sont dans la liste européenne, bien entendu.

Et donc on y travaille de manière permanente. Oui, on s'est rapproché du Pdt. PAOLINI, puisqu'on a évoqué ces sujets lors du dernier Conseil d'administration et notamment tout ce foncier qu'on pourrait, comment dire, mieux analyser, triturer.

On n'est pas bon en « com », je reconnais, on n'a pas les moyens. Voilà, moi, c'est pas mon job la « com » et j'ai pas les moyens de faire, d'accord ! Et si j'avais les moyens, je vous assure que je le ferai...

Mais diffuser le marché à grande échelle, on a créé, à notre initiative, toujours dans un souci de régulation et personne ne nous a aidés. On vient de créer et le président Paolini est au courant puisqu'on a présenté au dernier Conseil les géo marchés pour dire quel est le prix de la terre par territoire, par secteur et ça, on veut le vulgariser à l'opinion publique.

Très important que les gens chez nous, parce que c'est nous qui vendons, excusez-moi, c'est pas quelqu'un d'autre, c'est nous. Et de dire, le prix de la terre désormais c'est ça et qu'on mette en parallèle un droit de préemption le plus fort possible parce que j'estime que c'est le fondement même de notre action collective ; c'est ça qui va conditionner tout le reste.

En utilisant le mot de préemption aujourd'hui. En tout cas, le nôtre, il est compris dans la société. Alors il est tellement compris que les gens, quand vous le faites, le rapport que leurs propres enfants, dans 10 ans, dès l'instant où ils vendent parce que la SAFER les a préemptés ils pourront plus acheter une parcelle de terre, ça remet en question beaucoup de choses, croyez-le, et il faut retourner au fondement même de cette logique viscérale, *chez nous : A terra per noi*.

Voilà ! c'est pas discriminatoire, mais en tout cas on doit la protéger. En ce sens, voilà, moi je l'estime, on continue cette mission qui est très forte, les partenariats d'où ils arrivent, ils sont là, ils existent déjà avec la collectivité. On a beaucoup de conventions sur des mesures compensatoires. Qui présentent en même temps, j'ouvre une parenthèse, une démarche très vertueuse, très vertueuse. On va compenser l'environnement, c'est très bien, mais en même temps, il y a des effets pervers à ces mesures et on doit s'en protéger en même temps, je vous cite un cas où pour le but, alors, c'est une d'origine privée, ou une société nous a évoqué une parcelle boisée, donc je vous disais tout à l'heure que la parcelle boisée n'étant pas préemptable. Pour payer un prix de la terre à 100000€ l'hectare qui, en même temps, échappe dans le cadre de mesures compensatoires. Il y a un effet vertueux au départ, le promoteur privé va compenser, très bien, mais le côté pervers, c'est que le prix des hectares de terre

monte et je vous disais que la mécanique ça crée une référence de prix. Désormais, lorsque les communes où nous-mêmes, puisque nous sommes soumis à la même veine que ces communes puisqu'on sollicite la valeur des terres sur France domaine. Ces références vont sans cesse augmenter et c'est ça qu'il faut à tout prix éviter parce que ce marché, cette mécanique, dès lors qu'elle augmente, la terre nous échappe d'une manière ou d'une autre. C'est sur ça où il faut être prudent, en tout cas pour une grande période, une décennie à venir là-dessus.

Alors oui, il faut border les droits de préemption, , il faut le renforcer mais il faut une véritable politique publique de manière à ce que à la fois ici on protège, mais qu'on développe aussi. Et la difficulté c'est que je n'arrête pas de dire qu'on a à peu près à la louche, parce que il n'y a pas de mesure, et c'est pas normal qu'on n'ait pas de mesure sur les terres en friche, c'est une obligation aujourd'hui dans le cadre de la CTPENAF, que l'État doit faire et que l'État ne fait pas. Je vous le dis en termes très clairs : où sont les terrains friches ? On a développé nous-mêmes sur nos propres moyens. Vous voyez, Mme Piacentini, on n'a pas de moyens, mais on essaie d'être créatif et de travailler d'autres affaires parce qu'elles développent des produits, j'ai rien inventé.

On a développé une application qui sera peut-être devenue demain citoyenne où chacun pourra prélever les terres en friches et nous-mêmes en collecter de la data, et ça, je devais en parler avec le président Paolini pour justement mettre ensemble une stratégie globale pour dire comment on débloque le foncier des terres en friche parce qu'ils ont une forte valeur économique et de faire disparaître ces mises en attente spéculative. L'espoir de... »

#### **M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE**

« Oui, je peux répondre parce que là, la question était à la fois destinés à M. VALLECALLE et à moi-même.

Aujourd'hui, ce que fait l'AUE, ce que fait la SAFER, ce que fait l'Office foncier, ce que fait le GIRTEC, c'est autant d'organismes qui agissent pour essayer de réguler le marché foncier, agricole, immobilier. Ils mènent un certain nombre d'actions en matière d'aménagement du territoire ça a été rappelé. Mais pour autant si l'objectif peut apparaître commun, les missions sont quelques peu différentes. Par contre, où vous avez raison, c'est qu'il faut qu'on arrive à travailler en meilleure synergie. Et là, moi je vous rejoins tout à fait. Il faut qu'on réfléchisse peut-être à la création d'un pôle foncier immobilier qui ne ferait pas disparaître les structures actuelles parce qu'elles ont le mérite d'exister pour certaines fonctionner plutôt bien, d'avoir des premiers résultats. Par contre, travailler en meilleure synergie, réfléchir ensemble à la fois sur les diagnostics, ça a été rappelé par M. Vallecalle.

On a des données à la SAFER qui sont très intéressantes.

On a des données au niveau de l'AUE qui permettent aussi d'objectiver les choses de manière très pertinente.

Il y a des données au niveau de l'État à l'INSEE et au sein de ses services déconcentrés, notamment sur les permis de construire, dont on n'a pas accès à ce jour. Il faudrait qu'on y ait accès, notamment si on va réviser le PADDUC et entrevoir des évolutions et législatives et réglementaires voire institutionnelles ; mais je mets ça de côté.

On a déjà un certain nombre de données qui permet d'objectiver les choses sauf qu'elles sont malheureusement un peu trop éparpillées et que c'est vrai que le travail reste encore un peu trop en silo entre les différents organismes où la CdC est partie prenante. On a eu le pôle, il y a le « fonds SAFER » ; je l'appelle comme ça entre guillemets, et une relation étroite avec l'ODARC, entre la SAFER et l'ODARC.

Ça a été aussi rappelé, l'Agence d'urbanisme, bien sûr, travaille en étroite collaboration avec l'Office foncier.

Il faut savoir qu'ils n'ont pas été créés tous de la même manière. Certains par la loi, certains par délibération de l'Assemblée de Corse, chacun a un peu son histoire.

Mais ce travail, je dirais collaboratif. Il est nécessaire la fois pour le diagnostic et pour envisager un certain nombre de dispositifs d'évolutions, et c'est pour ça que je me félicite de la demande de M. Plasenzotti et des propositions qu'on pourra avoir de la SAFER qui permettraient d'améliorer les choses en matière, par exemple de préemption sur l'état agricole.

Parce que ça peut nous servir aussi à nous, à collectivité de Corse, Conseil exécutif, Assemblée de Corse pour faire un certain nombre de propositions pour renforcer le droit de préemption et vous savez qu'il y a d'ores et déjà sur la table, en matière de foncier constructible également pour des opérations d'aménagement. Et là je rejoins également les remarques précédentes des opérations d'aménagement où y a des besoins, par exemple, la classe de logements sociaux. On sait quand même le besoin en triangle : de logements sociaux, d'espace public et de services publics.

Donc cette réflexion, il faut qu'elle soit globale. On a une fenêtre de tir avec et la révision du PADDUC donc c'est bienvenu qu'aujourd'hui on est un certain nombre de propositions, après on en discutera, on arbitrera, on les mettra au débat mais en tout cas ça va dans le sens aussi du processus qui s'ouvre avec l'État, donc ça c'était sur le premier point.

Oui, y a un certain nombre d'organismes aujourd'hui qui sont partie prenante de cette problématique ; il y a aussi des acteurs de la Société civile dont vous faites partie. À moment donné, il faut qu'on arrive à travailler en meilleure synergie pour qu'on trouve une organisation qui nous permet à la fois d'échanger nos données, de mettre en commun nos propositions et d'avoir, je dirais, une feuille de route et une trajectoire commune. Enfin, un canevas de propositions qui englobe l'ensemble des problématiques.

M. Vallecalle l'a dit, il a beaucoup travaillé avec le député Michel CASTELLANI, le député Jean- Félix ACQUAVIVA travaille, vous le savez, il a fait un certain nombre de propositions. Donc voilà comment on arrive à consolider tout ça et à en faire, je dirais, une doctrine commune pour lutter efficacement contre ces phénomènes-là : de spéculation immobilière/foncière et en corollaire les dérives mafieuses. Elles sont la conséquence d'un certain nombre d'opérations illicites qui génèrent des profits par des opérations illicites de drogues, trafic d'armes, etc. Donc les trafics classiques de la criminalité organisée qui sont ensuite blanchis... »

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« C'est-à-dire qu'elle produit une économie licite ? »

#### **M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE**

« Oui, voilà ! Dans les économies, je dirais traditionnelles du commerce, la restauration en premier lieu, on a l'immobilier ensuite, probablement le secteur des déchets, enfin l'économie je dirais « légale ».

Se pose aussi une problématique du contrôle de légalité. Quand le contrôle de légalité s'exerce dans certains domaines, là encore, beaucoup de choses ont été relevées qui pose finalement quelque part le rôle de l'appareil d'Etat ; en disant finalement que c'est à eux de faire ce travail, et ce n'est pas pour se dédouaner de nos propres responsabilités, je le dis aussi avec la même force que je dis que peut-être pendant un certain temps, le contrôle de légalité, ne s'est pas exercé de manière assez efficace en Corse et je crois qu'on peut remonter même avant le PADDUC pour constater cela.

Dernier point, mais on y reviendra si vous voulez bien, on aura un débat, mais je voulais quand même

à ce stade, préciser cela. Pour la Cour régionale des comptes, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous Mme Piacentini, sur votre analyse, du moins, quand vous dites qu'on n'a pas pris en compte les préconisations de la Cour régionale des comptes. Moi je vous donne ce que je connais le mieux, l'AUE. Le dernier contrôle de la Cour régionale des comptes sur l'AUE date de la période 2012/ 2018. Généralement, la Cour régionale des comptes, que fait-elle ? Elle fait un rappel au droit, elle peut faire des recommandations, elle peut faire des observations.

Le rappel au droit, c'est : « mettez-vous en conformité, sinon article 40 ». Elle peut faire aussi des recommandations, c'est un niveau aussi important de réserves sur le fonctionnement d'une institution. Sur la période 2012 – 2018, et j'en parle aisément, j'étais président de l'AUE et c'était même les mandatures précédentes avant celles de Gilles SIMEONI, je dirais.

Pas de rappel au droit, pas de recommandation, seulement 3 observations dont 2 qui sont levées et suite à au dialogue avec la Cour régionale des comptes, bref une observation qui concerne la composition, la représentation au sein de la gouvernance (CA et bureau de l'agence). Donc, pour vous dire que c'était un contrôle de la Cour régionale des comptes qui s'est plutôt bien passé.

Sur la question des EPIC et des EPA. Là aussi c'est vrai que systématiquement la Cour régionale des comptes dit aux agences et offices, vous avez le statut d'établissement public, industriel et commercial mais vous exercez des activités d'établissements publics administratifs.

Sauf que ce n'est pas le cas pour l'Office hydraulique qui génère des recettes et à une activité commerciale, donc qui est un vrai EPIC, et ce n'était pas le cas pour l'agence d'urbanisme et d'énergie. Puisque si c'était vrai, je dirais jusqu'en 2018, moment du dépôt du rapport de la Cour régionale des comptes, c'est plus vrai aujourd'hui parce l'AUE facture un certain nombre de prestations industrielles et commerciales, en substitution d'EDF sur des opérations de rénovations énergétiques, de conseils, etc., et génèrent des recettes. Des recettes importantes : l'an dernier c'était 300 000€ parce qu'on a buté mais ça va se chiffrer à 1, 2 voire 3 millions d'euros dans les années à venir. Si tout se passe bien. Donc ça c'est pour les activités commerciales de l'Agence en plus des prestations qu'elle offre aux communes en matière d'aménagement, etc., là aussi pour se mettre en conformité avec la Cour régionale des comptes et sur les doublons entre l'agence d'urbanisme et la Tutelle on a essayé aussi de clarifier les choses. Mais ça, on y reviendra par la suite, l'Agence a été la cheville ouvrière du PADDUC (version 2015).

On pouvait lui reprocher d'être juge et partie parce que : soit elle accompagnait les communes dans la rédaction des documents d'urbanisme et ensuite elle rédigeait l'avis PPA de la collectivité de Corse, dans ces cas-là, elle était au départ à la fois le Conseil et le censeur. Donc ça posait un problème parce que si on se fait payer pour une prestation de service, d'accompagnement et de conseil et que derrière on mettait un avis négatif, le maire de la commune n'aurait pas compris. Il faut bien différencier : l'activité de l'Agence, une activité normale d'une agence organisme de conseil et d'accompagnement. Même si on ne va pas en substitution des bureaux d'études qui font un autre travail ; de l'activité de personnes publiques associées de la collectivité de Corse aujourd'hui, les avis PPA sont rédigés par la collectivité de Corse non plus par l'AUE ; même si l'Agence apporte son aide et sa connaissance.

Voilà pour la prise en compte des recommandations du dernier rapport de la Cour régionale des comptes concernant l'agence d'urbanisme, l'énergie.

Donc je ne vais pas vous dire que tout est parfait mais globalement les choses se passent plutôt bien. La commission de marché, la CAO, dix membres où sont représentés : les payeurs publics, un membre de la répression des fraudes. On y reviendra si vous voulez, mais tous les éléments sont bien sûr à votre disposition, mais on a que des petits marchés. On n'est pas les services des routes de la Collectivité de

Corse ou les services des bâtiments où les marchés sont sur des montants très importants. Voilà ce que je voulais vous dire pour répondre aussi à la question commune ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« J'ai une précision, je suis désolée M. Paolini mais vous êtes un établissement public administratif et ça a été confirmé par la Cour d'appel de Marseille.

Tous, à l'exclusion de l'Office hydraulique et encore avec des réserves. Je sais de quoi je vous parle, puisque j'en ai été son comptable plus de 8 ans donc je connais bien le problème et d'autant plus que votre plan comptable n'est pas un plan comptable d'un EPIC.

Si vous étiez un EPIC réellement, je vous le dis tout de suite, moi j'aurais été comptable, payeur régional, j'aurais rejeté les mandatements car ils ne sont pas conformes au plan comptable des EPIC. Voilà, donc, moi je me demande simplement de vous conformer à la préconisation qui a été validé par la Cour d'appel de Marseille.

Le fait de diluer, et ce que je dis vous avez X établissements, et moi je reviens au sujet qui nous préoccupe, qui est le problème de la MAFIA, quand vous avez plusieurs offices, organismes, comme ça, vous diluez le travail, ce n'est pas concentré, on sait plus qui est responsable, lesquels sont rattachés effectivement à la CdC, c'est pas le Président de l'Exécutif de Corse qui est responsable. Ce sont les ordonnateurs donc les directeurs qui sont responsables. C'est compliqué, on sait pas qui porte la responsabilité, M. PAOLINI, je suis désolé, vous ne signez pas les mandats et les paiements ».

**M. PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'AUE**

Oui, les présidents des Agences et offices ne sont pas ordonnateurs, ça c'est une réalité.

Ce sont les directeurs qui sont ordonnateurs. Les présidents sont, vous le savez nommés par le Président du Conseil exécutif.

Les services de la Tutelle veillent sur les agences et on pourra revenir sur les procédures d'exercice de la Tutelle sur les Agents et offices.

Pour ma part, je voudrais vous adresser, si vous voulez bien, le dernier rapport d'activité de l'Agence d'urbanisme d'énergie. Comme ça, vous pourrez prendre connaissance des activités commerciales de l'Agence qui sont nouvelles et qui montrent aussi une évolution et la prise en compte des remarques justement de la Cour régionale des comptes. En effet, ce qui était vrai à mon avis en 2018, 2019, 2020, on pouvait assimiler les activités de l'agence à des activités des établissements publics administratifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais moi je vais citer simplement Mme la Payeur de Corse, Mme TABLEUR, que vous devez probablement connaître, qui a dit au dernier Conseil d'administration, devant tous les administrateurs de l'Agence, alors vous voyez que ça diverge, même, et je sais que vous êtes une professionnelle du domaine, Mme Tableur a salué la bonne tenue des comptes et en disant que tous les indicateurs étaient au vert en précisant, ce n'est pas parfois le cas partout, donc voilà, l'avis des services de l'État et de la trésorerie sur la manière dont l'AUE gère ses comptes et instruit les dossiers, notamment les dossiers européens. »

**M. LE MAO, Conseiller à l'Assemblée de Corse, Président de séance**

« Demande s'il y a toujours des questions pour M. VALLECALLE ».

**M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Qui et on veut l'épuiser de questions...

Alors, voilà, c'est des questions maintenant très précises et qui font appel à vos connaissances de technicien du foncier agricole et qui concerne le PADDUC on en a pas parlé jusqu'à présent. Nous avons besoin de votre éclairage, de votre avis et de votre sentiment. Alors le premier PADDUC 2015 évaluait les ESA et vous avez dit des choses vraiment très importantes tout à l'heure et ça fait vraiment plaisir parce qu'on va dire, vous avez donné votre sentiment sur vos besoins parce que vous vous avez parlé comme un citoyen et pas simplement comme un technicien et on a besoin de ça. On est dans la stratégie puisqu'on des espaces stratégiques agricoles. Le PADDUC évalue ces ESA en 2015 à 105 000 hectares. Est-ce que pour vous ça correspond à la réalité ? On a bien 105 000 hectares d'espaces stratégiques agricoles en Corse ?

Simplement votre avis sans avoir besoin de grand développement, votre sentiment à vous ? »

### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« C'est difficile, ça fait 1/8 de la superficie de l'île. J'ai tendance à dire que oui, mais je modère parce que je suis technicien, je suis citoyen, je suis technicien. Je ne sais pas comment a été fait, ce PADDUC, moi quand je travaille, je suis un peu névrosé dans mon travail et je demande à ce que les choses se précisent.

On a voulu d'une DTA faire un PADDUC à la parcelle, boum ! C'est pas évident, est ce qu'on a employé en 2015 ou 2014 ,quand on a bossé dessus, des algorithmes en se basant comme critères premiers sur la fameuse pente à 15% ; oui ou non ?

Dès que j'ai obtenu les bases de données, ce que je peux vous dire, M. Plasenzotti, c'est dès que j'ai eu connaissance de la base de données du PADDUC, je me suis aperçu d'une chose : c'est l'aberration du PADDUC 2015.

Pourquoi ? Parce que c'est le premier ; parce que et je l'évoque souvent, et je ne suis pas de là-bas, mais peu importe. Sur Saint Florent, il y avait toute une partie construite déjà sur la cartographie qui était en ESA. J'ai dit mais c'est quoi ce truc ? C'est quoi ce truc ? Alors j'ai tendance à vous dire si on a pris des algorithmes avec le critère de 15% de pente, c'est sûr qu'on a fait une bêtise, on a fait une \*\*\*\*\*

Par contre, je ne peux pas vous dire que sur la surface, c'est difficile pour un technicien de vous répondre, M. Plasenzotti. Ce que je veux dire, si le travail a été constitué de telle manière, oui, il y aura des aberrations, il y aura des aberrations. Forcément, je pense. Voilà, après ce que j'estime, je peux vous le dire, c'est qu'il y a entre 10 000 et 15 000 hectares de terres en friches qui doivent absolument réinsérer un système de production agricole, ça, on peut le dire après le reste, j'avoue que 1/8 de la superficie, ça me semble plus que raisonnable. Oui mais on joue sur le l'épaisseur du trait, si vous me permettez, voilà. »

### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Il y a Mme Salotti qui veut compléter, peut-être prendre la parole ? »

### **Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« Oui, s'il vous plaît. Alors, M. VALLECALLE, pour avoir beaucoup participé à la préparation du PADDUC 2015 et avoir beau travaillé avec d'autres sur les terres agricoles, je suis en opposition totale avec vous. Premièrement, le problème de la pente, parce que vous croyez que les vignes de Patrimoniù, elles sont

sur une pente de moins de 15%. Beaucoup oui et pourtant ce sont des vignes qui produisent et qui produisent du vin, qui se vend très bien.

Ce sont des terres agricoles, il y a une évidence. Ensuite, il y a eu au niveau de la fabrication du règlement de la partie réglementaire du PADDUC des erreurs d'écritures, je sais pas si elles étaient volontaires ou pas, mais en tout cas c'était vraiment des erreurs d'écritures qui ne correspondaient pas du tout à au travail fait et les ESA ont été déterminés par rapport à la potentialité agricole des terres, déterminées par le ministère de l'Agriculture dans les années 1960 ; des cartographes sont venus en Corse faire une cartographie à la parcelle et vraiment très fine. Il s'agit d'un travail très pointu avec des cartes au 25/1000 qui ont été extrêmement bien faites. Le travail de préparation du PADDUC sur les ESA a été de choisir quels étaient les codes de ces cartes dites SODETEC, ce qui devait rentrer en tant qu'ESA, ensuite parce qu'il y a eu des erreurs d'écriture. On a considéré que la pente à 15%, ça n'allait pas du tout, Or il n'y avait qu'une seule catégorie de terre dont on demandait qu'elles soient des ESA. Même si la pente était supérieure de 15%, donc il y a vraiment eu maladresse mais maladresse énorme au niveau du PADDUC de 2015 quand même.

L'enquête publique a été très mal menée, on va dire par des cartes tronquées qui ont été mises dans l'enquête publique ; il faut s'en rappeler et ensuite par un règlement si mal écrit, que ça a abouti finalement, de toute façon à ce que le TA ne prenne pas en compte les ESA depuis 2015 et nous sommes en 2023.

Or je vous assure que si la rédaction avait été bien faite et les cartes correctement mises à l'enquête publique et pas tronquées, le problème des ESA n'aurait pas existé, donc il faut bien voir ce que sont les espaces stratégiques agricoles qui ont été délimités et choisis dans le PADDUC. Alors. Il y a eu une autre erreur, c'est que les chemins, les routes qui étaient à l'intérieur de grands espaces agricoles ont été comptabilisés comme des ESA. Or évidemment, les routes d'accès ne pouvaient pas être des ESA, elles ont été enlevées dans le PADDUC de 2020.

Les cartes, elles sont forcément évolutives, on les fixe en 2014, mais si il y a une construction entre 2014 et 2015, quand la carte sort évidemment vous avez une parcelle ESA qui est construite parce que nos règlements s'appliquent, donc il y a eu ce type d'aberration, énormément de communes sont allées au TA, certaines ont obtenu gain de cause sur quelques parcelles parce que ce cas-là, la maison construite entre le moment où on décide que la terre est agricole ESA et le moment où la décision de la CDC intervient donc y a eu des erreurs qui ont été corrigées. Mais sinon la carte du PADDUC nous espérons, toutes les associations qui s'occupent de l'environnement et de l'agriculture, nous espérons vraiment qu'elle sera reprise sans être encore une fois mal menée et que le règlement sera enfin bien écrit.

J'ai été un peu longue, je suis toujours passionnée par ce sujet parce que je le connais par cœur donc voilà. »

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Donc, il y a quand même une petite difficulté ; de 105 000 on est passé à 102 000 hectares, il y a donc 3000 hectares qui ont disparu depuis l'époque sans doute. Il y en a d'autres qui ont disparu et il y a un jugement Tribunal administratif qui a retoqué le fameux 3e critère. Sur les 20 000 hectares qui sont des terres avec une pente qui est supérieure à 15% et qui disparaîtraient des ESA, ce qui ce qui nous ferait descendre à, je sais pas, 80 000, c'est ça à peu près, à 82 000 hectares d'ESA, voilà, donc de 105 000, on passerait à 82000 hectares d'ESA.

Alors, plus on attend, Mme SALOTTI l'a noté, on est pressé ! Donc c'est votre domaine, est-ce que vous ne voyez pas ce retard comme quelque chose d'extrêmement dommageable pour le foncier agricole et donc pour votre domaine d'intervention puisque vous êtes aussi un citoyen qui a le souci de l'autonomie alimentaire, et à ce propos, à partir de la population que nous avons actuellement, à

partir de combien d'hectares d'espaces stratégiques agricoles vous estimez viable une autonomie alimentaire ? C'est votre sentiment de technicien que je vous demande, pas une vérité ».

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Vous voyez, si vous permettez, ma vision est un petit peu différente, M. Plasenzotti ; moi , je parlerai de valorisation. Après, est-ce que c'est 80 000, 100 000, 150 000 hectares...A 100 000, j'estime raisonnable, au regard de la superficie de l'île, j'estime raisonnable.

Mais l'autonomie alimentaire ne viendra pas du PADDUC, elle viendra de la valorisation de ces terres, et on peut citer des exemples, si vous classez une terre au PADDUC, je vous disais tout à l'heure qu'il y a des documents de planifications PADDUC, Scot, PLU, (etc.), c'est une chose, et puis il faut des outils d'intervention pour bouger ce foncier. Si le foncier, vous ne le bougez pas, vous ne le rendez pas mobile en dissociant, ou pas d'ailleurs, le droit d'exploiter du droit de propriété, ces terres ne seront pas productives, or, des terres qui ne sont pas productives, elles peuvent être sanctuarisées \*\*\*\*\*

Moi, je suis clair là-dessus et tout doit se jouer sur l'aspect de la valorisation. Et comment justement, à partir d'une volonté politique, on parlait des terres incultes, on peut l'évoquer si vous le souhaitez. On a même demandé une modification de la Loi et on peut en parler. Mais c'est un aparté. Je vous l'évoque, si les terres ne sont pas productives, on aura beau avoir tous les PADDUC, ça ne nous donnera pas à manger, j'en suis persuadé. Je dis qu'il vaut mieux avoir des terres vouées à l'agriculture, protéger l'agriculture sans cesse parce que et je vous rejoins, c'est plus on tarde sur la planification d'usages des sols et plus on aura de la construction. Il y a un vide aujourd'hui juridique qui est flagrant, qui est voyant. Je peux pas vous dire qu'on ne construit pas c'est faux. Moi, quand je prends le Grand Ajaccio, le Grand Bastia, on consomme de la terre agricole et vous savez là aussi que nous avons produit un Livre blanc dès les années 2005. Dès 2005 ! Sur l'artificialisation des sols.

On a mis en évidence ces problématiques-là, je ne peux pas, et ce n'est pas ma nature, ni ma doctrine, ne pas me dire aujourd'hui oui, plus on attend et plus bien sûr ça partira...

Mais encore une fois, si on ne tombe pas vers la valorisation de terres agricoles, on aura beau avoir tous les PADDUC, ils ne serviront que par une démarche totalement immatérielle. L'objectif, c'est de les mettre en valeur et croyez-le aujourd'hui, en termes de foncier ce n'est pas la demande qui manque, c'est l'offre. Et l'adéquation de deux ; on ne peut pas mettre en parallèle. Si vous n'avez pas d'offre foncière, si on ne fait pas bouger ce foncier, les jeunes agriculteurs ne pourront pas s'installer. Or ils arrivent aujourd'hui avec de la formation qui avait pas, il y a 20 ans et encore moins 40 ans. Si vous permettez, ils arrivent avec de la formation, ils arrivent avec de la volonté, on les écoute individuellement sur des projets, ils ont des projets hyper valorisants, il faut leur donner leur chance, mais leur chance n'est pas de sanctuariser les terres, *u chjovà a nulà à nulà* il faut arrêter de se mettre en tête, de dire une terre, elle doit être agricole. Excusez-moi, M. Plasenzotti, je milite pour la valorisation de ces terres.

Et la reconquête des friches pour les réinsérer dans une démarche agricole si on aboutit à ça, ça permettra à notre jeunesse de s'installer. Sinon, ils vont aller courir les rues, dans peu de temps, comme ils le font dans les banlieues parisiennes, il faut s'en méfier ».

#### **Mme SALOTTI, Association « U LEVANTE »**

« M. VALLECALLE, bien sûr, il faut valoriser, on est bien d'accord, mais s'il n'y a pas de terre à valoriser ça ne servira rien donc il faut garder les terres, il faut les garder et même en réserve absolument.

Et pourquoi est-ce qu'on n'a pas de vente de terre ? C'est parce que les gens espèrent qu'un jour elles deviendront constructibles et qu'elles rapporteront beaucoup alors qu'en terres agricoles elles ne vont

pas rapporter beaucoup donc ou bien on les sanctuarise et les gens savent qu'ils ne pourront pas construire, que c'est comme ça, que c'est une volonté politique de préservation et d'autonomie alimentaire. Et dans ce cas-là, si elles sont vraiment inconstructibles et pour toujours inconstructibles et légalement inconstructible, on ne change la donne.

Si vous ne sanctuarisez pas les terres agricole vous ne pourrez jamais les valoriser parce qu'elle seront toujours des terres à construire ; un jour peut-être pour mes petits-enfants seulement, mais à construire donc nous, on est vraiment pour une sanctuarisation et une inconstructibilité de ces terres. Donc, les 100 000 hectares, c'est vraiment le minimum qu'il faut conserver pour l'avenir, pour l'avenir... »

### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Si vous permettez, si je peux intervenir. Je ne remets pas en cause cette logique, Mme SALOTTI, absolument pas, absolument pas, mais je vous ai donné une image et vous avez évoqué tout à l'heure Patrimoniu. Et je vais vous donner une autre image, identique à celle de Patrimoniu. Je vais vous la donner parce que j'y suis allé. C'est un cas personnel, j'aime bien visiter et m'inspirer des techniques faites ailleurs. J'étais à Beaune l'année dernière, pas loin de Beaune, sur le domaine viticole de Bourgogne. Or, j'y suis allé il y a plus de 30 ans. La commune de Beaune n'a pas consommé un mètre carré. J'exagère mais à la louche, c'est ça. Je dis que plus la terre agricole est valorisée, et plus on pourra lutter contre une forme ou toutes formes de spéculations foncières. Je ne pense pas que les viticulteurs de Patrimoniu (sur lequel on est en train d'établir des prix), dès lors qu'eux-même estiment que leur terre vaut entre 50 et 100 000€ l'hectare ont intérêt à faire passer la terre constructible, c'est pas leur intérêt, c'est pas leur souhait ni leur volonté. Leur volonté, c'est à dire comment je peux garder ma vigne, comment je peux produire ?

Parce que la production, d'année en année, compense largement et bien au-dessus la valeur constructible qu'il n'auront qu'une seule fois. Donc je dis que la valorisation des terres, elle est faite aussi pour lutter contre ces formes-là d'accaparement, de spéculation. Bien sûr qu'il faut en même temps protéger. C'est essentiel, c'est la base. Par le document d'urbanisme. De l'autre, il faut développer, mais aussi et je vous rejoins parce qu'on travaille sur des formes de compensation environnementales. On est en train, pour la collectivité de Corse notamment, de créer de la réserve et je rejoins Mme PIACENTINI, mais aussi de la réserve en zone humide pour que justement on puisse concilier cet aménagement du territoire sous des formes de protection de l'environnement mais aussi de développement agricole. Sans oublier, parce qu'on en a besoin, les ouvrages structurants pour vivre. Et comment on cumule ces 3 choses, on peut travailler et la collectivité, je pense, a très bien compris ; travailler par anticipation et je vous donnerai un seul exemple. Nous avons été opérateur de la collectivité sur la création de l'infrastructure de la 4 voies Borgo Folleli / Borgo, Vescovato. Lorsqu'on a commencé à mettre en place, on a mis en place une stratégie d'acquisition par réserve pour compenser.

À l'époque il n'y avait pas de compensation environnementale, mais nous avons compensé les exploitations agricoles qui étaient touchées par l'emprise destinées à l'infrastructure linéaire. Au total, et cette politique parce qu'il faut la mener en amont, si nous ne menons pas de politique en amont, je parle du foncier. Bien sûr que l'échec sera cuisant à l'arrivée, et cette anticipation doit l'avoir sur l'usage des politiques publiques. Aujourd'hui le résultat, c'est que chaque exploitation agricole qui était touchée n'a pas perdu 1 mètre carré parce qu'on a compensé en faisant des aménagements fonciers.

Là aussi, c'est une fonction et un rôle qu'il faut à tout prix que l'on ait de manière générale. C'est qu'on a créé en plus 120 hectares, dont une partie de réserve humide en zone humide, pour

anticiper. Donc si ces politiques publiques sont mises en œuvre par anticipation, il n'y a pas de question à se poser sur les dégâts qu'on peut causer, notamment sur la viabilité des entreprises agricoles. C'est un exemple, mais je reviens à cette forme de valorisation. Je vous assure que l'agriculteur qui gagne bien sa vie parce que c'est ça l'objectif quelque part lorsqu'il valorise sa parcelle, il n'a pas envie de la vendre, il a envie de la transmettre aux générations futures et notamment ses enfants sont preneurs. Et pour revenir au cas de la Bourgogne, je vous assure que vous ne trouvez pas un viticulteur, prenons le cas de la Champagne, aujourd'hui, un hectare en Champagne, Mme SALOTTI, on frôle les 2 millions d'euros. Vous croyez franchement qu'ils ont envie de vendre une partie constructible ? Mais franchement pas.

Donc je vous dis qu'on ne doit pas atteindre les prix de la Champagne parce que c'est le champagne, où les prix de Bourgogne, qu'on doit rester prudent aussi sur ces valeurs ajoutées de viticole par exemple chez nous, d'où les géo marchés. Mais tout est transversal en fait, et qu'on doit dire, si ça vaut 100 000€ l'hectare parce que parce qu'une viabilité, une bouteille qui sort à 10 € par exemple, il y a un rapport économique, on doit prendre en compte parce qu'il s'agit de propriétaires d'exploitants, familles, etc., et on doit valoriser ce rôle.

Et plus on ira vers ça et plus je pense que notre culture de dire et vous avez raison, je mets un temps de spéculatif, *tinimu si terre chi u si sa mai*, et il faut amener à faire disparaître de ces mentalités, ces choses là. Je pense ».

#### **M. YVON, Association « Plateforme citoyenne »**

« M. Vallecalle, une question simple, qui va vous paraître peut-être un petit peu naïve, nous avez dit tout à l'heure que les surfaces boisées ne sont pas préemptables. Alors est-ce que par rapport à ces surfaces, est-ce qu'il y a des règles sur les essences qui couvrent ces surfaces ou est-ce que ces essences doivent avoir un certain âge ? »

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Alors il fut un temps. Oui, il fut un temps le débat, il était là et il nous est arrivé de préempter sur des châtaigniers dont le tribunal judiciaire a considéré que les châtaigniers n'étaient pas un arbre à production de châtaigne. Mais c'était un arbre destiné à coupe de bois. Vous voyez les aberrations là aussi, que peut avoir un jugement.

Depuis 2014 et la loi sur l'Avenir de l'Agriculture on a travaillé le sujet et nous n'avons pu obtenir qu'une seule chose, c'est le changement de cet objet. C'est quoi la forêt ? C'était une notion très ambiguë avec beaucoup de nuances et on a pu obtenir qu'une chose, c'est dès lors que la parcelle est en nature de bois inscrite au cadastre, donc à la matrice. Que le bien est exempt de droit de préemption. Et vous aurez tout compris quand je vous dis ça. On a eu le cas connu où la parcelle qui était en nature de friche ou de maquis en simplement 24 h, est passée de ce stade au stade de parcelle boisée. Et donc cette application nous a été exemptée. Nous avons quand même voulu préempter parce que des fois on préempte. Nous sommes aussi provocateurs pour dire, c'est toi ne va pas donc on va présenter ça nous coûte un peu d'argent mais tant pis, c'est aussi, je pense, notre mission de service public qu'il le veut.

Nous n'avons pas eu donc les accords des commissaires du gouvernement et là préemption n'a pas pu se faire. Vous voyez qu'un simple changement de nature par un simple imprimé *Cerfa* que vous remplissez la veille pour être validé le lendemain peut changer la destination des terres et passer d'un stade de maquis qui a un stade de boisé ».

#### **M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« Voilà une dernière question, parce que bon, voilà il y a des questions qui se chevauchent. Donc vous nous prenez l'exemple de la Bourgogne, donc on peut prendre l'exemple de Patrimoniù, l'autonomie alimentaire, c'est pas boire du champagne à tous les repas, c'est pas possible alors qu'il y ait, j'utilise les termes agricoles des spéculations haut de gamme en agriculture évidemment que les gens ne vont pas vendre pour construire, quelqu'un qui fait du maraîchage, il vend pas la salade et les tomates au prix du champagne, donc quelqu'un va arriver avec une valise remplie d'argent. Même s'il vit très bien du maraîchage., il est évident, sans compter les générations qui arrivent, qui n'ont pas envie de faire de du maraîchage pour pouvoir s'acheter la BMW ou la Mercedes. À ce titre-là, la puissance publique, la nôtre, la CdC à travers ses élus, son Conseil exécutif, avec votre expérience, votre expertise, peuvent dire, voilà, si nous souhaitons avoir l'autonomie alimentaire, nous devons avoir un certain nombre d'espaces stratégiques agricoles qui vont permettre de nourrir alors qu'il y ait des cultures, on va dire haut de gamme vu le prix du Patrimoniù, je veux dire aujourd'hui il n'est pas celui d'il y a 20 ans, alors il a eu beaucoup d'aide. Il y a maintenant un savoir-faire aussi une formation donc c'est tout à fait naturel mais on ne peut pas, on va pas faire du Patrimoniù, du champagne sur 105000 hectares.

Donc lorsqu'on dit qu'il faut sanctuariser, les espaces stratégiques agricoles, c'est à la fois pour produire ce qu'on mange tous les jours à un prix abordable. C'est la première chose et la deuxième chose, c'est permettre parce qu'il faut pas, comment dire, penser que l'avenir est prévisible, on ne sait pas, on a besoin de manger. Vous savez que les grands pays comme les grandes multinationales, achètent des terres agricoles en Afrique et dépossèdent même les communautés. Alors nous, on est un petit Pays, c'est pour ça. Je vous ai posé la question tout à l'heure, est-ce qu'il y a des phénomènes de concentration, d'achats de terrains agricoles ? Vous m'avez dit que oui et non ; bon, il faudrait étudier la question.

Bon, ce serait quelque chose à étudier, je n'en sais rien. Mais voilà en gros donc si nous on veut préserver l'avenir de notre pays, le grand défi pour l'humanité, ça va être son alimentation. Donc notre problème à nous, si toute la Corse est couverte de villas, évidemment qu'elle ne sera pas capable de produire l'alimentation, en cas de crise alimentaire, avec des achats de grains, de blé, de riz, qui sont stockées pour faire monter les prix, etc., etc.

On sera totalement pieds et poings liés encore pire que pour le pétrole, pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Donc sanctuariser les terres agricoles, ça veut dire quoi ? ça veut dire leur donner les moyens à la Corse de produire ce qu'elle va manger immédiatement. Mais en même temps, se donner les moyens même si on sait pas valoriser, il y a des choses qu'on ne savait pas valoriser y a 30 ans qu'on sait valoriser.

Donc en sanctuarisant on permet de se dire que lorsque des moyens techniques technologiques seront supérieurs dans quelques dizaines d'années, des terres qui nous paraissent pas cultivables aujourd'hui le seront. Mais si, on les sanctuarise, pas toutes les valorisations dont on rêverait pour ces terres, elles n'existeront pas avant de penser valorisation, il faut que ces terres existent et aient une destination agricole. Si vous faites dessus des résidences et bien elles ne pourront plus.

Aux Baléares la puissance publique, la région Baléares, achète des hôtels pour les détruire. Parce qu'il y en a trop, parce qu'on a épuisé toutes les ressources en eau. L'eau, elle est saumâtre maintenant lorsqu'on fait un puits au Baléares tellement ils ont puisé.

Donc il faut qu'on soit éclairé par l'expérience des autres et ne pas commettre les mêmes erreurs. On doit sanctuariser les terres agricoles pour notre présent mais aussi pour notre avenir. Voilà, après, valoriser évidemment, mais il y a des choses qu'on sait valoriser aujourd'hui et il faut qu'on pense qu'il y a des choses qu'on ne saura valoriser que dans quelques années. Et ça, il faut qu'on y pense maintenant, c'est ça anticiper. C'est le rôle du politique. Voilà, et ce débat qu'on a, ce débat qu'on a

ici, il est pour confronter nos arguments avec quelqu'un qui a du savoir. C'est vous qui avez le savoir, nous on a que des questions et ensuite avec nos questions et votre savoir, on va essayer de produire quelque chose qui soit productif cette fois-ci dans le projet qu'on a pour notre pays et qui est le premier, c'est de nous débarrasser du danger mafieux et le danger mafieux, il se nourrit de tous les contournements, de tous les reniements, de toutes les lâchetés et on a en Corse culturellement aussi si on a produit cette MAFIA, on a aussi produit un savoir, des compétences, de l'honnêteté. On a aussi des valeurs, on a des valeurs positives et on a un savoir-faire et donc de la volonté... À partir de ces résolutions sur les dérives mafieuses, c'est de dire : si nous voulons un avenir possible, il faut qu'on se débarrasse de cette hypothèque mafieuse après ce que vous me dire, oui, mais ça suffira pas. Il faut valoriser, bien sûr, mais avec l'hypothèque mafieuse toute la valorisation que vous pourrez imaginer elle sera détournée pour un profit de prédation. Voilà, c'est pour contextualiser de manière générale. Mais bon je n'ai, moi, je n'ai pas d'autres questions mais par contre j'ai retenu que vous avez promis de faire une note sur ce que vous pensez devoir être amélioré pour que la SAFER soit plus efficiente.

Donc améliorions, ce qui existe. Et vous, vous êtes le plus compétent pour nous vous informer et ensuite nous l'objectif c'est de vous aider avec le travail que nous faisons ».

**Mme TOMI, Association « Le GARDE »**

« Il faut être vigilant sur la concentration des terres, parce que s'il n'y a pas de contrôle par rapport à ça, on peut créer des situations de monopole qui plus tard donneront ce genre de problème ».

**M. PLASENZOTTI, collectif « Massimu Susini »**

« C'est justement pour ça qu'il faut être vigilant. C'était le sens de la question. Si on a créé une Loi sur les sociétés concernant les terrains agricoles, c'est que le problème se pose. Un autre moyen de contournement voilà ».

**Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« Je conforte la demande du collectif Massimu Susini et en disant simplement que vous mettiez l'accent sur les points essentiels : qui doivent passer par l'amélioration de la Loi et des process mis en place pour éviter ces dérives et peut-être revenir à la version première du projet de loi Sampastous notamment sur les cessions de parts ».

**M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Ah oui, voilà, oui, d'accord, oui. Oui, oui, oui. Voilà parce que, à un moment, il fallait. C'est aux politiques, hein, je veux dire, il faut remonter. Bon, Mme PIACENTINI, un des effets, là aussi toujours pareil, c'est le débat que les députés ont. Et puis les navettes parlementaires. Mais vous avez raison, parce que une des failles, une des failles Sampastous là aussi, si je vous donne mes parts sociales dans le cas d'une donation, c'est échec au droit de promotion, il y a toujours des failles. Le législateur ne pourra pas les éviter parce que ça fait partie du débat, donc on doit s'améliorer mais ça on le sait, ça on le sait. Et voyez-vous dans les donations classiques. Aujourd'hui, malgré qu'on ait rien demandé dans la loi d'avenir de l'agriculture parce que c'est un débat perdu à l'époque et on a eu l'heureuse surprise., à l'époque, Macron n'était pas président de la République, et en 2015, il nous a donné la possibilité de présenter sur les donations, dès lors qu'elles dépassent le 6e degré, le 6e degré familial

bien entendu. Voilà et on a, on a de belles surprises Sampastous les députés et puis les lobbies, les lobbies céréaliers. Voilà, ce sont eux qui concentrent le plus de terres.

Après vous avez la FDSEA nationale qui défend ses intérêts c'est toujours comme ça. Mais on parle bien de l'exploitation, souvent entre 1000 et 2000 hectares, c'est énorme, c'est énorme, parle de filiale, c'est ce contrôle. Et puis ce qui a déclenché un peu Sampastous, c'est les Chinois qui achetaient dans l'Indre des milliers d'hectares.

On n'est pas à cette échelle ici. ».

#### **M. LE MAO, Président de Séance**

« Est-ce que par rapport aux questions qui vous ont été envoyées par mail, aussi bien à M. Vallecalle qu'à M. Paolini, il serait possible, comme il a été demandé aux députés, d'avoir des réponses par écrit comme ça on pourrait les diffuser à l'ensemble des ateliers ? »

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Je sais pas ça, mais, pour ma part, c'est beaucoup de boulot, c'est beaucoup de travail, je vous assure. Franchement, je ne pourrais le faire dans le temps. J'ai une assemblée générale à préparer. J'entends ce qu'on m'a demandé, c'est de vous faire remonter ce que j'estime, moi, comment je peux vous apporter cet éclairage sur les différents points, compléter ces droits de préemption, ces contrôles bien sûr, et comment je peux vous faire remonter des propositions, est-ce qu'on passe juridiquement détaillées, mais est-ce qu'on expose de manière un peu philosophique ? »

#### **Mme PIACENTINI, Collectif « A mafia no à vita iè »**

« C'est encore mieux, c'est encore mieux. C'est très bien, c'est très bien. Parce qu'en fait vous répondez à nos questions par ça. Ce sera un outil de travail pour nous. C'est mieux, c'est plus efficace ».

#### **M. VALLECALLE, Directeur de la SAFER**

« Donc ça, je vous le fais volontiers ...

On avait fait passer par le député Colombani un article précis dans la loi, si vous la consultez bien, le gouvernement doit faire un rapport sur le marché sociétaire en Corse. De faire un bilan de ce marché sociétaire.

Aujourd'hui dans notre portail on est zéro déclaration Sampastous.

Et là, on s'apprête à envoyer une circulaire à tous les notaires, tous les avocats fiscalistes, les centres de gestion, peut-être qu'il y a des oublis, pour leur rappeler que notamment, il existe cette loi, oui pour les sensibiliser ».

#### **M. LE MAO, Président de Séance**

Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation et lève la séance.

**ANNEXE 1 :**

Atelier N°2 « Secteurs économiques particulièrement exposés aux dérives mafieuses »

Questions à monsieur Antoine Vallecalle directeur de la SAFER de Corse

Bonjour monsieur Vallecalle,

Vous êtes aujourd'hui auditionné dans le cadre des ateliers constitués à la suite de la résolution de l'Assemblée de Corse sur les « dérives mafieuses » qui a été votée le 11 novembre 2022.

Vous êtes le directeur d'un organisme qui est aux premières loges pour constater un phénomène absolument anormal, qui se passe dans le domaine agricole, qui déstabilise fondamentalement les capacités de développement de notre île au profit d'une prédation qui ne se cache même plus.

Dans votre rapport d'activité de l'année 2022 vous utilisiez un terme objectif et tout à fait pertinent pour décrire ce phénomène « la financiarisation », vos graphiques venant illustrer parfaitement une évolution très inquiétante.

« Depuis 2015, on constate une faible amplitude en surface mais une forte croissance en valeur : +131%. Nouvelle financiarisation du marché ». p.8/36

Parallèlement le prix de la terre « marché agricole » connaît une augmentation sensible qui donne à penser que, très bientôt, il faudra être riche pour s'installer comme agriculteur.

Les acquisitions de la SAFER, depuis 6 ans concernent un nombre très limité, en valeur, de biens (21% de la valeur du marché agricole et ...1,725% du marché foncier).

Nous sommes tout à fait conscients des limites de votre action du fait de votre statut et de vos moyens d'interventions très limités.

Cependant votre témoignage est pour nous très important.

Voilà nos questions :

1. Avez-vous pu noter dans l'évolution du marché foncier des phénomènes de concentration dans l'acquisition des biens ?
2. Avez-vous remarqué une concentration dans l'acquisition des biens agricoles ?
3. Avez-vous noté des manœuvres de contournement juridiques visant à éviter l'intervention de la SAFER ? Si oui dans quelles proportions et avec quels types d'acteurs économiques (particuliers, personnes morales ...) ?
4. Les Chambres de Commerce sont destinataires des demandes de permis de construire. Pensez-vous qu'il serait utile que vous soyez également informés et, éventuellement, que vous puissiez déposer des recours ?
5. En tant que spécialiste du foncier agricole, pouvez-vous nous donner votre avis sur :
  - a) Le premier Padduc (2015) évaluait les ESA à 105 119 ha. Pensez-vous que ce chiffre reflète la réalité ?
  - b) Une deuxième cartographie de la CDC (5/11/2020), suite à une modification des critères d'identification des ESA. Ce qui fait passer les ESA de 105 119 ha à 101 844 ha (perte de 3275 ha d'ESA) sans compensation. Qu'en pensez-vous ?
  - c) Le Padduc (2015) incluait 20 000 ha de terres agricoles, ayant une pente de 15%, dans les ESA. Le Tribunal Administratif a jugé que ce critère constituait une modification des critères qui obligeait la CDC à mettre en œuvre une procédure de révision du Padduc. La CDC n'a pas relevé appel. Selon votre opinion, la CDC aurait-elle du relever appel (si on retire encore 20 000 ha d'ESA, on descend à ...81 119 ha d'ESA) ?
  - d) Pensez-vous que 81 119 ha d'ESA correspondent aux potentialités agricoles de la Corse ?
  - e) Pensez-vous qu'ils puissent répondre aux besoins de la Corse pour son autonomie alimentaire ?
6. Enfin, avez-vous pu noter, dans le cadre de votre activité, des attitudes douteuses pouvant être le signe d'infiltrations ou de pressions délictueuses ?

Monsieur Vallecalle, nous vous remercions de vos réponses et du temps que vous nous avez consacré.

Plasenzotti Jean-Toussaint

Membre de la Collégiale du Collectif anti-mafia Massimu SUSINI

**Annexe2 :**

**Atelier n° 2. Contribution du Collectif MaffiaNo Vitalé -Marches Publics  
Questions au conseiller exécutif**

**En préambule , nous rappelons notre objectif N°1**

**Nous souhaitons très fortement** ,que les secteurs sensibles ,soient exclusivement gérés par le secteur public et qu'ils deviennent des grands services de la CDC.

La responsabilité de l'élu seraient ainsi bien identifiée et visibles pour tous .

En fait nous voulons, la même chose que la CRCC.(Chambre régionale des Comptes Corse)

La CRCC rappelle depuis fort longtemps que les missions des agences et offices relèvent de la gestion directe de la CDC et ne sont pas des EPIC

Nous voulons le strict respect de la loi.

Nous avons donc plusieurs questions qui s'adressent simultanément

- au membre de l'exécutif de la CDC que vous êtes et qui exerce son mandat sous l'autorité du président ordonnateur du Conseil exécutif  
-et au président de l'AUE et à son Directeur ordonnateur , responsable de toutes les actions concernant la vie de l'AUE.

1- quels sont les moyens de contrôles internes et de gestion mis en place à la CDC et à AUE ?

Et de quels outils disposés vous ,pour vous assurer

-du bon usage des deniers publics ?

- de la pertinence des demandes de financements et actions ?

- de la mesure de l'impact réel de ces interventions au plus près des territoires ?

Exemple :avez-vous mis des axes analytiques « miroirs » pertinents entre CDC et AUE

Avez-vous ,de manière contemporaine , une vision globale , de vos interventions à tous les échelons des acteurs publics concernés par vos délégations ?

2- avez-vous un service juridique commun à toutes vos structures (agence office, CDC) et avec des spécialistes pour chaque secteur d'activités , et un règlement intérieur commun afin d'avoir une lecture à l'identique dans chaque secteur d'activité ?

En résumé ,avez-vous une permanence des méthodes ?

3-Sur les marchés publics envisagez-vous

-de mettre en ligne une plateforme ou toutes les délibérations des commissions d'appel d'offres seraient rendus publiques et ce ,de manière contemporaine ?

-un règlement intérieur commun à toutes les structures ?

-avez-vous réfléchi à un déport de l'analyse des dossiers des marchés publics par un organisme indépendant ?

-avez-vous réfléchi à la mise en place d'un contrôle en lien avec la DGFIP et le ministère de l'intérieur , sur la qualité du CV des actionnaires des sociétés qui soumissionnent et ou de la personne physique comme le fait l'état pour les secteurs sensibles ?

### **Un exemple**

Si vous aviez mis en place des procédures doublées de process de contrôles internes ,on ne se poserait pas par exemple , la question sur le déroulement du marché du site de MONTE ou « l'alignement des planètes s'est opéré »

Pourquoi le marché a été conclu avant que la phase du 2 du plan déchet de la CDC ne soit validé ?

Pourquoi personne ne l'a contesté ? Comment cela est-il possible ?

Nous terminerons par la problématique posée dans notre introduction ,

Qui fait quoi , qui est responsable de quoi ,qui organise quoi ?

Quel intérêt avez-vous à ne pas mettre en œuvre les aux préconisations de la CRCC ?

### **Atelier n° 2. Contribution du Collectif MaffiaNo Vitalé**

Questions à la SAFER et à l'AUE:

Quand on regarde vos missions , il y a beaucoup de doublons.

Extraits de vos sites respectifs :

Les SAFER permettent à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental – de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

Les Safer développent toujours l'agriculture, mais elles protègent également l'environnement, les paysages, les ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers.

L'AUE ,sur le plan méthodologique, assiste les communes dans la déclinaison sur leurs territoires des prescriptions règlementaires contenues dans le PADDUC. Sont plus particulièrement visées les notions se rapportant aux modes d'urbanisation, à la préservation des espaces naturels et des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières.

A noter que cela ,est aussi accompagné par les services de l'état en direct et ou/par ses operateurs

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et l'utilité de tels doublons, qui sont de natures à diluer l'action , l'information.

De ce fait elles peuvent faciliter des mains mises malveillantes sur les institutions, d'autant que vos prérogatives touchent des secteurs sensibles

A noter toutefois que les SAFER , du fait d'être un opérateur de l'état par délégation ont un double contrôle permanent par la présence de deux commissaires du gouvernement ,la DRAAF (direction régionale de l'alimentation l'agriculture et de la forêt) et la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques).

Question à la SAFER :

Ce double contrôle permanent est-il suffisant ou voyez-vous des améliorations qui pourraient être apportées pour sécuriser encore pour vos procédures ?

Questions à l'AUE :

Vous êtes membre du 2eme collège du conseil d'administration de la SAFER.

Le conseil d'administration de la fédération nationale de France des SAFER s'est tenu à Ghisonaccia les 16-17 18 octobre 2019

Bien que tous furent invités , un seul élu était présent , le président de la chambre d'agriculture Joseph COLOMBANI.

Compte tenu des missions similaires que vous traitez avec la SAFER, comment expliquez- vous l'absence d'élus représentant la CDC à ces journées ?

Seriez- vous près à réfléchir pour porter une réorganisation des services qui intervient sur des thématiques extrêmement sensibles et qui font couler beaucoup d'encre .car elles sont souvent au cœur de certaines affaires mafieuses ?

Avez-vous travaillé en partenariat avec la SAFER ' sur le document zéro friche qui vous a été remis en 2018 ?

Document de synthèse joint

Questions sur les Safer :

Quand on regarde vos missions qui ont été élargies : l'agriculture n'étant qu'un élément dans l'aménagement rural , comment expliquez-vous la sur -représentation du monde Agricole dans votre institution et l'absence d'actions majeures dans les secteurs dévolus ?

D'autant que vous êtes tenu de porter des projets qui soient en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

Avez-vous été saisi par la Collectivité territoriale ?

Pourriez vous nous dire quelle est la feuille de route porté par les politiques locales et qui répondent à l'intérêt général ?

Cette question est posée aussi à monsieur Paolini

Les SAFER ont porté une revendication majeure pour éviter des mains mises de tiers mal intentionnés sur le monde agricole via les SCI et SCA et nous ne pouvons que nous en féliciter , mais votre combat n'est pas terminé .

C'est la loi Sempstous.

Le projet de loi initial était beaucoup plus complet , mais à l'issue des différentes navettes parlementaires , certaines mesures ont été plus restrictives et /ou des avec des conditions cumulative :

L'intervention des Safer sur le marché sociétaire est très limitée:

leur droit de préemption ne peut s'exercer qu'en cas de cession à titre onéreux de la totalité des parts ou actions d'une société ayant pour objet principal l'exploitation ou la propriété agricole

ex :Les Chinois ont bien compris que le droit est un allié redoutable pour faire des affaires ! En

l'occurrence, leurs juristes ont trouvé la faille dans la Loi Française pour contourner très facilement le droit de préemption de la SAFER.

La SAFER est en principe prioritaire dans l'acquisition et la revente des terres agricoles. Elle est obligatoirement informée de la vente des terrains agricoles ou de 100% des parts sociales de la société agricole. Mais pas de cessions de parts à hauteur de 99.99999% des parts !!

les mécanismes de doubles contrôles sont restreints:

l'opération sociétaire doit conduire à une prise de contrôle d'une société possédant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole

La loi prévoit le déclenchement d'un mécanisme de contrôle à deux conditions cumulatives :

l'opération sociétaire doit conduire à une prise de contrôle d'une société possédant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole

l'opération doit aboutir, par addition de toutes les surfaces agricoles possédées ou exploitées par le déclarant, à dépasser un seuil en surface défini par le préfet de région (par région naturelle ou par territoire) compris entre 1,5 et 3 fois la SAURM

-les exemptions de double contrôle

Les parlementaires ont exempté de ce contrôle les opérations sociétaires réalisées par les Safer et les cessions de parts entre époux ou personnes liées par un pacte civil de solidarité et entre parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclus

- Ont aussi été exemptées les opérations réalisées à titre gratuit (donation) ainsi que les cessions entre exploitants associés de longue date.

La préemption trouve aussi ses limites car toute loi a ses failles.

Une vente entre amis échappe au droit de préemption accordé aux Safer sur les terrains agricoles.

Jugement de la cour de cassation Elle a rejeté le recours d'une SAFER qui contestait cette décision en faisant valoir qu'il s'agissait d'une dérogation au droit de préemption non prévue par la loi.

Questions :

le combat des SAFER va-t-il continuer pour corriger ces « trous dans les raquettes »

Avez-vous fait des propositions pour avoir - des financements nécessaires à assurer une réserve ?

Avez-vous fait des propositions concrètes pour une gouvernance adaptées a vos nouvelles missions ?

Conseil d'administration des Safer, est régie par la LAAF : loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014 et l'Article L141.- du Code Rural.

les 24 administrateurs ont voix délibérative. Les censeurs ont voix consultative uniquement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION							
ORGANISMES	SIEGES		ORGANISMES	SIEGES		ORGANISMES	SIEGES

1er COLLEGE - ORGANISATIONS SYNDICALES AGRICOLES		2e COLLEGE - COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS		3e COLLEGE - AUTRES ADMINISTRATEURS	
Chambre Régionale Agriculture	1	Collectivité de Corse	2	Agence Service Paiement	1
Via Campagnola	1			SCAFR	1
FDSEA 2A	1	OEHC	1	PDG SAFER	1
FDSEA 2B	1	AUE	1	Conservatoire des Espaces Naturels	1
Jeunes Agriculteurs 2A	1	ODARC	1	Fédération Régionale des chasseurs	1
Jeunes Agriculteurs 2B	1	Office Foncier de Corse	1	MSA	1
Chambre Agriculture 2A	1	Intercom 2A - CAPA	1	Cave Coopérative de Saint Antoine	1
Chambre Agriculture 2B	1	Intercom 2B – Communauté des communes Ile Rousse-Balagne	1	Conseil Régional des Notaires	1
	8		8		8
<b>CENSEURS</b>					
Collectivité de Corse	3				
Association des maires 2B	1				
Association des maires 2A	1				
CRPF	1				
Communauté des communes Sud Corse	1				
Communauté des communes Calvi Balagne	1				
	8				

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**13**

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT EXPOSES**

**SEQUENZA 2 / SEQUENCE 2 – TEMATICHE, SCOPI, PRUPOSTE /  
THEMETIQUES IDENTIFIEES, ENJEUX, PROPOSITIONS**

**RESU CONTU DI A REUNIONE DI U 6/7/2023**

**TEAMS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6/7/2023**

**TEAMS**

**La réunion débute à 17 heures 15  
Sous la présidence de Monsieur Ghjuvan-Santu LE MAO  
Conseiller à l'Assemblée de Corse  
Rapporteur de l'atelier Madame Vanina LUZI  
Conseillère à l'Assemblée de Corse**

La séance est ouverte à 17h15 par Ghjuvan'Santu LE MAO, Coordinateur de l'atelier. Il procède en lien avec Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à l'appel des participants.

**- ETAIENT PRESENTS :**

- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Ghjuvan' Santu LE MAO, Coordinateur,**
- **Assemblée de Corse – Groupe Fà Populu Inseme, Vannina LUZI (Rapporteur),**
- **Cabinet Présidente de l'Assemblée de Corse, Hugo MATTEI (représente Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse),**
- **Attaché de groupe – Fà Populu Inseme, Mathieu POMPA,**
- **Secrétariat général du Conseil exécutif, Jean-Jacques USCIATI**
- **CESEC, Marie Jo SALVATORI**
- **Collectif Massimu Susini, Jean Toussaint PLASENZOTTI**
- **Plateforme citoyenne, Dominique YVON**
- **Le Garde, Caroline TOMI,**
- **LDH, Antonin BRETTEL,**

**- ETAIENT EXCUSES :**

- **Conseil Exécutif, Julien PAOLINI, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'AUE**

- **Collectif Maffia nò a Vita iè**, Elisabeth PIACENTINI,
  - **U LEVANTE**, Michelle SALOTTI
  - **Zeru Frazu**, Colette CASTAGNOLI,
  - **Assemblea di a Ghjuventù**, Cyril PERES et Lisandru BIZZARI,
  - **Collectif Maffia nò a Vita iè**, Josette DALL AVA SANTUCCI,
  - **Collectif Massimu Susini**, Jérôme MONDOLONI,
- **ETAIENT ABSENTS :**
- **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Cathy COGNETTI-TURCHINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Un Soffiu Novu**, Angèle CHIAPPINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Jean-Christophe ANGELINI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Avanzemu**, Antoine POLI,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Jean-Baptiste ARENA,
  - **Assemblée de Corse – Groupe Core in Fronte**, Paul-Felix BENEDETTI,
  - **Assemblée de Corse – Non Inscrite**, Josepha GIACOMETTI PIREDDA,
  - **Le Garde**, Dominique RENUCCI, Muriel SEGONDY
  - **DGA infrastructure et mobilité bât**, Daniel LABORDE
  - **DGA Finances et Affaires européennes**, Alexandra FOLACCI

**I: Rappel de l'ordre du jour de la réunion :**

M. LE MAO, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, il s'excuse du retard pris dans le cadre de la programmation des réunions de synthèse, au regard d'empêchements familiaux comme cela est indiqué dans la convocation.

Il indique que pour le Collectif *A MAFIA NO A VITA IE* une contribution écrite a été adressée. Celle-ci est annexée au projet de synthèse<sup>1</sup>.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion, il s'agit d'une réunion de "pré synthèse" suite à la demande de restitution demandée lors de la Commission permanente élargie au cours de laquelle le calendrier de restitution des travaux a été précisé. Ce calendrier fixe la restitution d'un "pré rapport" au 7 juillet 2023.

Dans ce cadre, l'ensemble des comptes rendus afférents aux cinq réunions organisées dans le cadre de l'atelier n°2 ont été transmis par mail le 4 juillet 2023. Il indique que certains comptes rendus ont fait l'objet de vérifications auprès des personnes auditionnées ; à savoir M. VALLECALLE, M. ACQUAVIVA et M. COLOMBANI au regard de leur caractère exhaustif. Cela explique les délais de

---

<sup>1</sup> La *LIGUE DES DROITS DE L'HOMME* demande que cette contribution soit communiquée comme la *LIGUE* est mentionnée. M. LE MAO informe M. BRETEL qu'elle sera intégrée au projet de synthèse qui va être transmis. La *LIGUE* pourra y répondre dans le cadre participatif mis en place.

transmission un peu long. Il porte aussi à connaissance des membres de l'atelier que les contributions écrites des députés M. ACQUAVIVA et M. COLOMBANI seront annexées au compte rendu afférent.

## **II : Validations des comptes rendus**

M. LE MAO demande s'il y a des observations ou des modifications à apporter aux documents transmis par courriel le 4 juillet 2023.

Pour la Collectif *MASSIMU SUSINI* M. PLASENZOTTI indique avoir deux observations à formuler. La première concerne l'audition de Monsieur ARMANET, le Collectif va produire demain un document qui recense toutes les observations sur ce compte rendu.

La seconde concerne l'audition de M. VALLECALLE, le Collectif demande si le document promis concernant les préconisations (en 10 points) visant à éclairer sur le domaine des terrains agricoles a été transmis.

M. LE MAO indique qu'il va contacter M. VALLECALLE pour faire le nécessaire et obtenir ce document.

M. PLASENZOTTI indique qu'il s'agit là des deux seules observations que le Collectif *MASSIMU SUSINI* peut faire concernant l'atelier N°2.

M. LE MAO, prend acte de ces observations et demande s'il y a d'autres demandes de modification sur les comptes rendus.

En l'absence de remarque et/ou d'observation, M. LE MAO indique que l'ensemble des comptes rendus sont approuvés avec les réserves indiquées ci-dessus par le Collectif *MASSIMU SUSINI* et que nous restons dans l'attente de la contribution écrite.

## **III: Restitution des travaux: point de méthode et réunion(s) à venir**

M. LE MAO précise que l'objectif à atteindre dans le cadre de la réunion à venir dite de "synthèse" est de dresser le constat de la situation, la description, l'analyse et *in fine* les préconisations.

Si on problématise les choses et pour synthétiser, l'atelier N°2 doit essayer de répondre à la question suivante : comment faire pour endiguer les dérives mafieuses en lien avec les thématiques définies lors de la réunion du 4 avril 2023 ?

Pour mémoire les thématiques sont :

1. Les déchets ;
2. Le foncier et l'urbanisme ;
3. Les marchés publics et l'économie en général.

M. LE MAO propose de suivre la méthode suivante visant à dégager de grandes tendances :

1. Le constat ;

2. La description ;
3. L'analyse ;
4. Les préconisations.

Sur la base de la documentation produite et maintenant validée les responsables de l'atelier (Coordinateur et Rédacteur) indiquent qu'ils vont rédiger un "projet de synthèse" qui va être soumis aux membres de l'atelier pour discussion dans le cadre d'une démarche partagée. Celle-ci comportera la partie constat, description, analyse établie sur la base des comptes rendus validés et des observations faites. Ce projet va être transmis pour information à l'ensemble des participants avec la convocation.

Les Collectifs et Associations ensemble ou individuellement pourront faire parvenir leurs préconisations. Celles-ci seront intégrées dans le corps du rapport.

Antonin BRETEL pour la *LIGUE DES DROITS DE L'HOMME* indique trouver la méthode intéressante et précise :

*" /.../ beaucoup de choses ont été dites sur le sujet du législatif dans les préconisations qui ont été abordées pendant l'ensemble des réunions. A part les réunions sur les déchets ou la réunion avec Monsieur Vallecalle, ça va être difficile de sortir des préconisations sur les trois axes. Notamment par rapport à l'ensemble des échanges qu'on a eus avec les invités et les spécialistes. Mais nous (la Ligue) on vous rédigera une note/.../".*

M. PLASENZOTTI pour le *COLLECTIF MASSIMU SUSINI* indique pour sa part :

*" /.../ que l'ensemble des participants fassent des propositions. Des préconisations, quatre ou cinq par thèmes et ensuite on les confronte. J'imagine que certaines vont se retrouver et on discute sur des points précis. Donc ça nous paraît être une bonne méthode /.../".*

A l'aune de ces échanges et après avoir sollicité l'ensemble des participants, la méthodologie proposée est validée.

M. LE MAO donne lecture de l'ébauche de projet de synthèse en cours de rédaction dans ses grandes lignes. Ce document qui sera transmis à l'ensemble des participants va intégrer les observations des membres de l'atelier, selon les modalités arrêtées entre les Collectifs et Associations et sur la base de leurs contributions.

M. LE MAO évoque ensuite la date de la prochaine réunion. Un échange s'installe entre les participants concernant la manière dont l'atelier va se réunir et la date de la prochaine réunion. A l'issue de ces échanges, la date de la prochaine réunion est arrêtée au 26 juillet à 10 heures en télé présence sur les sites d'AICCIU, de BASTIA et de CORTI. La séance est levée à 18H30. <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Au regard des délais de restitution très contraints, M. LE MAO a contacté lundi 10 juillet par téléphone l'ensemble des Collectifs et Associations représentées afin d'étudier la possibilité d'avancer la date de la réunion

---

au mercredi 12 juillet 2023 à 15 heures en télé présence sur les sites AIACCIU, BASTIA et CORTI. Ce à quoi les personnes contactées ont répondu favorablement.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**14**



12/07/2023

Préconisation générale :

## **Commission d'Enquête Antimafia Indépendante**

La réalité mafieuse, dans la diversité apparente, est devenue une évidence pour tous les corses.

La résolution sur « les dérives mafieuses » votée par la CDC le 18 novembre dernier a permis de créer le lien entre les élus et l'opinion des corses sur la question mafieuse.

La mise en place d'un premier cycle de travail dans cinq ateliers thématiques couvrant les principaux centres d'intérêt des groupes mafieux, va donner une synthèse visant à trouver les moyens, circonscrits aux compétences de la CDC, de desserrer l'étreinte mafieuse pour ensuite, en conjuguant nos efforts à ceux, espérés, de l'état, renvoyer la mafia à la marginalité d'une criminalité ordinaire.

Cependant la CDC doit se doter d'un outil spécifique d'étude du phénomène mafieux, de son évolution aussi. Capable d'évaluer les résultats des prérogatives, issues des travaux des ateliers, qui seront choisies par l'Exécutif de la CDC et, également, d'évaluer la politique de l'état dans ce domaine.

### **Pour cela nous proposons la création d'une Commission Citoyenne Antimafia indépendante.**

Celle-ci serait composée d'élus, de membres d'associations citoyennes, de chercheurs spécialisés, d'anciens magistrats, d'anciens avocats, d'anciens policiers avec des moyens alloués par la CDC.

On peut envisager une trentaine de personnes choisies en commun par les associations et les élus.

Cette Commission devra produire un document de travail annuel, en plus de travaux plus ciblés, pour quantifier l'influence mafieuse et proposer des moyens pour s'y opposer.

Ses travaux pourront être publics et ses interventions aussi.

Nous disons depuis le 5 octobre 2019, que la mafia est une criminalité singulière.

Comme un écho, les ateliers ont décrit l'initiative de la CDC comme « une démarche singulière ».

C'est très juste. Et cette double singularité doit continuer aussi longtemps que nécessaire, c'est-à-dire jusqu'à la disparition du phénomène mafieux.

La mafia vise à se pérenniser, à devenir un pouvoir parallèle et occulte. Elle n'a pas d'idéologie en dehors de la prédation et du contrôle social.

Elle est évolutive avec une très grande capacité d'adaptation, aussi bien dans la société que face à la politique répressive.

Nous ne devons jamais baisser la garde. Nous devons étudier très précisément ce phénomène et continuellement adapter nos réponses au degré de danger. Il en va de notre sécurité mais aussi du processus démocratique qui fait respirer notre société.

Une COMMISSION ANTIMAFIA INDEPENDANTE ET CITOYENNE serait la suite logique et cohérente de cette « démarche singulière » que la CDC a initié le 18 novembre dernier.

Elle serait aussi la garantie de son objectivité et de sa neutralité, ainsi qu'un formidable contrepouvoir face l'influence mafieuse.



12/7/23

## Atelier N°2

*« Secteurs particulièrement exposés aux dérives mafieuses »*

### Préconisations : Dossier Déchets

1. De respecter et de confirmer le vote du 26/02/2021 d'engagement pour une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets.
2. D'inscrire ce principe dans le projet de plan soumis au vote de l'Assemblée de Corse.
3. De soutenir la création de Sociétés Publiques Locales pour la gestion et l'exploitation des structures de traitement des déchets. Provoquer la dissolution du Syvadec par le retrait des délégations.
4. Refuser de financer les deux centres de tri de la CAPA et de Monte. Attaquer en justice ces deux marchés si la privatisation se confirme.
5. Exiger la publication des attributions des marchés publics et des propositions financières comme préconisé par l'Autorité de la concurrence.

6. Exiger la séparation des marchés : conception, construction, exploitation.
7. Concentration de l'action publique avec un acteur unique, l'Office de l'Environnement pour les grands équipements, les EPCI pour les équipements de proximité.
8. À cet effet, inscrire dans les statuts de l'Office de l'Environnement le principe qu'il sera aussi habilité pour la conception, la construction et la gestion des structures de traitement des déchets.
9. Mettre progressivement en place une gestion publique du transport des déchets.



12/07/2023

## Atelier N° 2

**« Secteurs économiques particulièrement exposés aux dérives mafieuses »**

### **Préconisations : Dossier Spéculation foncière et urbanisme**

1. Pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière terrain traditionnel des infiltrations mafieuses (blanchiment et mafia du béton) la CDC doit exiger que la CTPENAF soit systématiquement saisie de toutes les autorisations d'urbanisme demandées par les communes du littoral au RNU.
2. Et aussi opérer une application combinée de la loi Littoral et du RNU en engageant un rapport de force avec la DDTM s'il le faut.

Les communes du littoral au RNU doivent communiquer toutes les autorisations d'urbanisme, avec délibération motivée soumise pour avis conforme, à la CTPENAF (la CDC, qui co-préside la CTPENAF doit contraindre, si nécessaire, l'Etat à respecter la loi ).

3. La CDC doit faire voter une cartographie des ESA qui prenne en compte la réalité de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels (préconisation du CESEC 07/2022).
4. La responsabilisation des maires devant les corses :

La CDC doit informer précisément combien de maires ont accepté de donner la liste des autorisations d'urbanisme délivrées sur leur commune.

La CDC doit rendre publique la liste des communes qui ont refusé de donner ces renseignements indispensables pour établir une carte fiable, opposable, des ESA.

5. Créer un comité de suivi de la consommation des ESA au sein de la CTPENAF ou de l'Agence de l'Urbanisme si le préfet s'y oppose.
6. Recours effectif, et systématique, en justice de la CDC contre « tout document local d'urbanisme » qui contreviendrait manifestement aux dispositions du PADDUC



12/7/23

## Atelier N°2

*« Secteurs particulièrement exposés aux dérives mafieuses »*

### Préconisations : Dossier Marchés publics

1. S'inspirer de la législation italienne antimafia (comme l'a préconisé le député PA Colombani) qui est mise en œuvre sur le territoire français dans le marché du Tunnel Lyon/Turin pour les critères de sélection des entreprises, de leurs actionnaires, et des sous-traitants.
2. « Les mafias ne sont pas des pieuvres, mais des caméléons. Elles se cachent et se camouflent... ». A. Parbonetti (Université de Padoue).  
Acquérir le logiciel (WIRED) crée par l'Université de Padoue, pour scruter les comptes publics des entreprises qui soumissionnent sur les marchés publics
3. Doter la CDC d'organisme de contrôle des sociétés (juristes, fiscalistes, gestionnaires) qui soumissionnent dans les marchés publics.  
Organisme composé de techniciens corses et de techniciens venant d'ailleurs avec un mandat limité dans le temps et décision collégiale. Cet organisme doit pouvoir interroger les sociétés sur les anomalies constatées.  
Ses décisions s'imposeraient aux élus qui seraient ainsi protégés. Une absence de réponse ou une réponse non satisfaisante doit permettre d'écarter les entreprises

douteuses. L'origine et les mouvements des capitaux ne doivent comporter aucune zone d'ombre. Ceci est valable pour les sociétés sous-traitantes.

Ces contrôles sont également obligatoires en cas de changement d'actionnaire après la passation du marché.

4. Exclure pour un temps déterminé toute entreprise qui aurait acquis ou tenté d'acquies un marché public de manière irrégulière.
5. Radier de la fonction publique territoriale tout fonctionnaire coupable de corruption.
6. Procéder à des contrôles rigoureux (par sondages) après la fin des travaux afin de vérifier que les quantités facturées ont bien été utilisées. Contrôler la qualité du travail avec des fonctionnaires dont c'est le domaine de compétence. Exceptionnellement, faire appel, si besoin, à des professionnels privés.
7. Le cas particulier des Chambres de Commerce qui souhaitent entrer dans le giron de la CDC doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Ces organismes consulaires, contrôlés par des privés élus par leurs pairs, gèrent des infrastructures publiques stratégiques avec d'énormes flux financiers. Or elles font l'objet, depuis des années d'infiltration mafieuses. La CDC ne peut faire l'économie d'une évaluation sérieuse sur cette grave question avant une éventuelle intégration.



12/07/2023

## Atelier N°2

### Analyse et Propositions du Cullittivu anti-mafia Massimu Susini

### Ces propositions concernent la spéculation foncière, l'économie des déchets et les marchés publics qui dépendent de la CDC

1) Lutte contre la mafia et lutte contre la spéculation foncière : un combat indissociable.

Main basse sur les terres agricoles :

Le prix moyen d'un hectare de terre agricole sur le littoral corse s'élève, en 2021, à 7370 euros soit 0,737 le m<sup>2</sup>.

Le prix moyen du m<sup>2</sup> d'un terrain constructible en Corse du Sud : 178,72 euros (162,90 en Haute Corse) soit pour un hectare 1 787 200 euros.

(Bien entendu, nous le savons, dans certaines communes les prix sont beaucoup plus élevés : 281 euros à Figari mais, même là, il s'agit d'un prix moyen : la situation à proximité de la mer fait exploser les prix.)

Rendre constructibles les Espace Stratégique Agricoles, des espaces remarquables ou proches du rivage, est l'enjeu prioritaire pour les spéculateurs, la mafia de l'immobilier. Cet enjeu explique que c'est dans ce secteur d'activité que s'est produit un très grand nombre d'assassinats, notamment en plaine orientale ou dans l'extrême sud.

Le Padduc était supposé être l'outil qui allait permettre aux corses de défendre leur terre, leur environnement face aux appétits mafieux.

Il n'en a rien été. Il n'y a jamais eu autant de permis de construire depuis son vote en octobre 2015, autant de résidences secondaires construites sur le littoral, détruisant définitivement des milliers d'hectares d'ESA.

L'Etat est directement responsable du viol de la loi littoral et du Padduc mais la CDC aussi puisqu'elle dispose de tous les moyens légaux pour contrer cette destruction systémique de notre environnement, des terres agricoles.

Quels moyens pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière ?

1) Pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière, contre la mafia du béton, la CDC doit exiger que la CTPENAF soit obligatoirement saisie de toutes les autorisations d'urbanisme demandées par les communes du littoral au RNU et une application combinée de la loi littorale et du RNU.

Les communes du littoral au RNU doivent communiquer à la CTPENAF toutes les autorisations d'urbanisme :

La spéculation foncière et immobilière se joue pour l'essentiel sur les communes du littoral au RNU. Ces Communes se caractérisent par un pourcentage très élevé de résidences secondaires, les résidences principales y étant minoritaires.

C'est sur ces communes que se situent les terres agricoles à forte potentialité. Accepter qu'elles soient artificialisées c'est, non seulement violer la loi, violer le Padduc, détruire notre environnement, rendre impossible, de manière irréversible, toute possibilité réelle d'autonomie alimentaire à moyen terme mais c'est permettre aussi à la criminalité organisée, à la mafia, d'accumuler rapidement des profits considérables qu'elle peut facilement blanchir dans l'économie légale.

Pourtant la CTPENAF, dont le rôle est la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, n'est toujours pas informée des autorisations d'urbanisme délivrées dans ces communes alors qu'elle l'est pour les communes de montagne où la spéculation foncière est bien moindre !

Si la CDC veut réellement lutter contre la destruction irréversible des terres agricoles dans les communes du littoral, elle doit exiger que soient communiquées à la CTPENAF toutes les autorisations d'urbanisme demandées par ces communes.

2) Pour une application combinée de la loi littoral avec les dispositions du RNU :

Les textes en cause :

Le RNU : La constructibilité est limitée aux espaces déjà urbanisés, sauf exceptions :

En application de L 111-3 du C U, « en l'absence de PLU, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune. »

En application de L 111-4 4° peuvent être autorisées « en dehors des parties urbanisées de la commune, les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L 101-2 (dispositions loi littoral et loi montagne) et aux dispositions des chapitres I et II du livre 1er ou aux Directives Territoriales d'Aménagement précisant leurs modalités d'application »

Le Padduc a valeur de Directive Territoriale d'Aménagement.

La loi littorale : L 121-8 : « l'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants » Donc les PC peuvent être accordés en dehors des parties déjà urbanisées s'ils sont délivrés en continuité de ces zones, ce qui est plus souple que L 111-3 et qui explique pourquoi l'Etat et les maires ne veulent pas que soient combinés RNU (L 111-3 + L 111-4 4°) et loi littoral.

La question juridique est donc la suivante : est-ce que, dans les communes du littoral dépourvues de document d'urbanisme, ne s'appliquent que les dispositions de la loi littoral ou bien ces dispositions doivent-elles être combinées avec celles du RNU ?

A l'évidence, en l'absence de document d'urbanisme, l'application combinée des deux s'impose.

Mais l'Etat, à travers la DDTM, s'oppose à cette interprétation.

La politique de l'Etat en Corse en matière d'urbanisme est constante : faillite du contrôle de légalité :99% des PLU annulés l'ont été à la demande d'U Levante ou d'ABCDE.

La DDTM semble partir du principe que la loi littorale est suffisamment restrictive. Combiner le RNU avec la loi littorale serait un frein excessif à l'urbanisation voulue par les maires des communes du littoral.

Pourtant l'INSEE avait estimé en 2015(AnalysesN°7 /09/2015) que, compte tenu de la croissance du nombre de ménages, il « faudrait construire 70 000 nouveaux logements d'ici 2030, soit 3300 logements par an. Parmi eux 40 000 couvriraient les besoins en résidences principales et 22000 en résidences secondaires » Or les autorisations d'urbanisme ont pulvérisé ce quota de 3300 logements/an :

2016 :4300

2017 :6300

2018 :6400

2019 :5000 autorisations

2020 :3200(Covid)

2021 :4050

2022 : 4800

Ces données de l'INSEE démontrent que, compte tenu de l'évolution de la population, la Corse subit une urbanisation totalement spéculative avec la complicité des services de l'Etat qui viole, de manière systémique, sa propre loi.

Pourtant, appliquer le principe de constructibilité limitée en dehors des zones déjà urbanisées des communes du littoral au RNU, comme pour toutes les autres communes au RNU, est conforme aux orientations du Padduc (« densification ») et à la lutte contre l'artificialisation des sols, le mitage, l'étalement urbain dans le cadre d'une véritable « politique de développement durable » et de protection de l'environnement.

Puisque ces communes « soumises » volontairement à une bétonisation intense persistent à ne pas réaliser de cartes communales ou des PLU, une application combinée de la loi littorale et des articles L 111-3et

L111-4 4° les inciteraient à le faire.

En attendant, la CDC doit demander, systématiquement, que les autorisations d'urbanisme délivrées, avec la complaisance des services de l'Etat, en dehors des zones déjà urbanisées des communes du littoral au RNU, fassent obligatoirement l'objet d'un examen par la CTPENAF pour « avis conforme » en application de l'art L 111-5 du C U.

Bien entendu, cette application combinée de la loi littorale et du RNU entrainerait une application des règles d'urbanisme beaucoup plus contraignante puisque, faute de PLU ou carte communale (L 111-

3) et comme prévu par L 111-4, la commune aurait l'obligation de produire une délibération motivée qui serait soumise au contrôle, pour avis conforme, de la CTPENAF. La commune devrait justifier l'intérêt pour elle, d'un projet qui, même en continuité de l'agglomération, serait prévu en dehors des parties déjà urbanisées ou provoquerait leur extension.

Si la CDC veut défendre le Padduc et les terres agricoles, si elle veut vraiment lutter contre la spéculation foncière et la mafia du béton, elle doit se battre pour que l'Etat applique la combinaison légale loi Littoral

-RNU et donc exiger des communes de rendre une délibération motivée soumise pour avis conforme à la CTPENAF.

Ce serait la possibilité pour la CDC, qui co-préside la CTPENAF, de démontrer qu'elle contraint l'Etat à respecter sa loi !

De plus, la commune devrait démontrer le risque d'une baisse de la population, que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels.

C'est un moyen très concret pour lutter contre la bétonisation du littoral et la spéculation foncière.

### 3) LA CARTOGRAPHIE DES ESA : UN ENJEU VITAL POUR LUTTER CONTRE LA SPECULATION FONCIERE :

a) Pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière, contre la mafia du béton, la CDC doit faire voter une cartographie des ESA qui prenne en compte la réalité de l'artificialisation des terres agricoles et espaces naturels.

Bref rappel de l'annulation de la cartographie N° 9 des ESA :

Une première annulation, partielle, est intervenue, pour vice de procédure, le 1er Mars 2018, suite à une erreur dans la cartographie des ESA :

Le 5/11/2020 la CDC approuve une deuxième cartographie des ESA.

L'objectif de préservation des ESA passe de 105.000 à 101 844 ha. Les critères règlementaires d'identification sont précisés. Le CESEC approuve mais « déplore la diminution pour diverses raisons, de la surface classée en ESA, et rappelle le besoin initial constaté d'une surface totale de 105 000 ha de zones agricoles protégées » (Avis du Cesec 2020-46)

Une deuxième annulation est prononcée par le TA le 29/04/2022, mais le 3/07/2023 le Cour

Administrative d'appel rétablissait la carte des ESA au motif que « la réduction de quelques 2000 hectares de la superficie de ces espaces entre le dossier soumis à l'enquête publique et la carte adoptée, ne résulte pas de l'évolution de cette définition mais de corrections opérées pour exclure l'emprise du réseau routier et des espaces impropres à une mise en culture, telles que des surfaces en eau, des plages, des dunes. »

Mais en réalité la surface des ESA artificialisés en violation du Padduc est beaucoup plus importante comme expliqué ci-après.

b) La nouvelle cartographie des ESA : vers la destruction ou la sanctuarisation des

ESA ?

Conséquences du refus de la majorité des communes de communiquer les autorisations d'urbanisme, dont les permis de construire accordés :

Pour réaliser cette cartographie, la CDC doit d'abord faire un état des lieux, c'est à dire connaître, avec précision ces documents.

Or la CDC se contente de déplorer ce refus mais sans jamais dénoncer publiquement le comportement déloyal de la grande majorité des maires.

Les maires n'hésitent pas à dénoncer les erreurs qui affectent la carte des ESA tout en refusant de donner les informations qui, seules, permettraient de les corriger et d'établir une carte fiable !

A titre indicatif, lors du COPIL de 2019 organisé à Bastia pour traiter, notamment, de ce problème, 122 communes sur 360 avaient accepté de donner, avec plus ou moins de précision, les informations sur les autorisations d'urbanisme !

Dans son « rapport d'enquête » TA E 1900032/20, la CDC estimait que « la mise à jour de la tache urbaine, issue du croisement des deux méthodes(...) conduit à détourner(sic) 1257 ha des ESA des cartes du Padduc approuvé en 2015. La surface des ESA représentait 105 119 ha dans le Padduc approuvé et représentera 103 862 ha dans le Padduc modifié » (p 45) tout en précisant que la surface de la tache urbaine était passée de 16 155 ha en 2015 à 19 610 ha en 2019 soit 3455 ha de plus en 6 ans. ( p 44)

Mais quelques mois plus tard, devant le CESEC, la CDC proposait au vote une nouvelle surface des ESA réduite à 101 844 ha soit 3275 ha d'ESA bétonnés !

Le rapport du Président de l'Exécutif N°2020/02/306 révélait qu'en réalité « la progression de la tache urbaine sur l'île sur ces six dernières années (2013-2019) est donc d'environ 4640ha » dont 1850 ha d'ESA.

Mais il ne s'agit là que d'une évaluation très approximative.

Le rapport confirme, en effet, que, suite à l'analyse de 111 documents d'urbanisme non mis en compatibilité avec le Padduc « l'on observe qu'ils affichent 19 698 ha de zones constructibles dont 11 703 ha se situeraient hors de la tache urbaine mise à jour en avril 2020 et seraient donc encore disponibles pour accueillir des constructions. Près de la moitié correspondent aux critères des ESA(...) Plus de 5000 ha correspondant aux critères des ESA selon les données utilisées à l'échelle régionale pour établir la carte au 50000è du Padduc sont ainsi concernés par des zones constructibles en vigueur. (...) Aussi l'on peut craindre(sic) que les consommations d'ESA se poursuivent dans ces zones constructibles et que certaines soient déjà autorisées. De nombreuses autorisations d'urbanisme non encore mises en œuvre sont en effet en cours de validité(...) et impliqueront la consommation d'ESA supplémentaires sans que cela ait pu être comptabilisé. Faute de base de données spatialisée complète des autorisations d'urbanisme, il est difficile d'évaluer cette consommation potentielle déjà autorisée »

Donc l'évaluation de la surface des ESA ne peut être que fautive.

Comment la CDC pouvait-elle prétendre proposer une carte fiable et la soumettre au vote alors qu'elle reconnaissait elle-même ne détenir les réponses que de 122 communes sur 360 ?

Comment pouvait-elle écrire dans le « rapport d'enquête » que « 122 communes ont participé à cette consultation et ont identifié 8500 parcelles artificialisées ou disposant d'une autorisation d'urbanisme, 4854 d'entre elles se superposent entièrement avec les ESA, ce qui correspond à 1718 ha » tout en occultant les conséquences de l'absence d'informations des 238 communes qui ont refusé de répondre ?

Comment la CDC pouvait-elle prétendre établir une cartographie juridiquement fondée en l'absence de telles informations ? La CDC ne voulait pas et ne veut toujours pas déranger les apporteurs de voix et leurs magouilles clientélistes ?

Notre collectif demande à la CDC de préciser combien de maires ont accepté de donner la liste des autorisations d'urbanisme délivrées sur leur commune.

Notre collectif demande aussi à la CDC de rendre publique la liste des communes qui ont refusé de donner ces renseignements indispensables pour établir une carte fiable, opposable, des ESA.

Sous la gouvernance nationaliste des milliers d'hectares d'ESA ont été bétonnés et l'objectif de 105 000 ha d'ESA est devenu une chimère.

La CDC dispose, cependant, depuis le 28/01/2019, comme chaque citoyen de la possibilité d'accéder à la base Sitadel pour chaque permis de construire délivré à des personnes morales (SCI, SA etc..) ce qui est très souvent le cas en Corse. Les Sci abondent.

Depuis le 1/06/2021, pour les permis de construire délivrés à des particuliers, les données diffusées comportent désormais des demandes d'autorisations émanant des particuliers, ainsi que trois autres types d'autorisations d'urbanisme : déclarations préalables, permis d'aménager, date d'achèvement des travaux ..

Les données sont présentées par type de demande et par année d'autorisation (Dépôt autorisation, mise en chantier ou annulation et achèvement) les données à caractère personnel ne sont pas diffusées, sauf le lieu des travaux et

le numéro d'enregistrement des demandes, considérées comme nécessaires à l'information du public.

Ainsi l'Agence de l'urbanisme pourrait recenser les parcelles artificialisées ou à artificialiser en se fondant sur le fichier national des autorisations d'urbanisme.

Reste le fait que la CDC devrait aussi, prioritairement, exiger des communes qu'elles donnent ces informations.

c) Quels critères pour définir les ESA ? un enjeu essentiel pour sauver les terres agricoles.

Selon le Padduc les ESA « ont été identifiés selon les critères alternatifs suivants : leur caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15%) et leur potentiel agronomique, ou leur caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15%) et leur équipement par les infrastructures d'irrigation ou leur projet d'équipement structurant d'irrigation » (Cf Règles générales d'urbanisme, Livret II, orientations stratégiques N°14 et livret III, chap. I .B)

Mais le Padduc ajoutait, p 67 du livret III, un « troisième » critère :

« Tous les espaces agricoles cultivables et à potentialités agronomiques sont classés par le Padduc en ESA »

En application de ce principe, 20 000 ha de terres agricoles ayant une pente supérieure à 15% ont été classés, en 2015, en ESA . La deuxième cartographie des ESA confirmait cette intégration de ces terres compte tenu de leur potentialité agronomique.

Dans le cadre de la révision du Padduc la CDC doit confirmer, dès à présent, les trois critères pour définir les ESA et, en attendant la validation de cette 3ème cartographie, exercer tous les recours pour les sauver.

d) Pour un comité de suivi de consommation des ESA :

En juillet 2018, le CESEC avait demandé que les zones artificialisées fassent « l'objet d'un inventaire pour être identifiées » et « retirées de la cartographie » et qu'elles fassent « l'objet de compensation pour la sécuriser » : « Ainsi l'Etat et la CDC examineront ensemble dans le cadre d'un comité de suivi, la légalité des autorisations d'urbanisme délivrées sur des parcelles présentant le caractère

d'ESA, au sens qu'en donne le Padduc dans sa version actuellement en vigueur, ou le caractère d'espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales et forestières au sens des articles L 121-21 et L 121-10 du code de l'urbanisme concernant respectivement les communes du littoral et les communes de montagne. »

Ce comité de suivi pourrait être créé au sein de la CTPENAF ou de l'Agence de l'Urbanisme si le préfet s'oppose à cette solution.

4) La violation des principes du Padduc qui fondent la préservation des ESA

Les principes qui fondent la préservation des terres agricoles :

Selon le Livret III « tous les espaces agricoles cultivables et à potentialités agronomiques sont classés par le Padduc en ESA, ces espaces sont inconstructibles(...)le Padduc n'admet pas de modification de la destination des sols au sein de ces espaces »(p 67)

Selon le Padd et « l'Orientaion stratégique N° 14 », « Compte tenu du projet du Padduc de doubler la production agricole et sylvicole à 30 ans, au vu de la rareté du foncier agricole et notamment cultivable, au vu des évolutions de l'étalement urbain, entre pression foncière et sous mobilisation les objectifs à retenir en matière de préservation du potentiel productif sont les suivants : protéger et maintenir les terres cultivables et à potentialité agropastorale, ainsi que les terres cultivables équipées d'un équipement public d'irrigation ou en projet d'équipement, au titre des ESA, soit a minima 105 000 ha »

Tels sont les principes fondamentaux que la CDC devait et doit défendre pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière et contre l'emprise mafieuse.

Le Padduc précise d'ailleurs que les possibilités de bétonner ne manquaient pas sans avoir besoin de le violer : « l'étude de la planification urbaine dans les communes littorales, si elle fait état d'une ouverture à l'urbanisation, hors des grands pôles urbains, de seulement 9 % du territoire, montre aussi qu'actuellement à l'exception du Cap Corse, le remplissage effectif de ces zones n'atteint pas les 50% et laisse donc la possibilité à l'urbanisation d'être au moins multipliée par deux. » (Le Padd p 46)

Mais, pour la mafia, les spéculateurs et les maires complices ou soumis, ce n'était pas suffisant : saturer de résidences secondaires les espaces agricoles des communes du littoral, voilà l'horizon indépassable de leurs ambitions jamais assouvies.

Nous avons vu que la CDC, s'inclinant devant le viol permanent du Padduc , par beaucoup de maires , a ramené cette surface à 101 844 ha , surface de toute façon fautive puisque les 2/3 des communes ont refusé de donner les informations indispensables pour établir une cartographie fiable .

Il convient de constater aussi que, de manière totalement incompréhensible, l'Agence de l'Urbanisme n'a pas identifié de nouvelles surfaces d'ESA qui pourraient compenser ceux que la CDC et L'Etat ont laissé bétonner : il ne fallait pas « désespérer les maires » ?

Dans ces conditions il est évident que pour tous les spéculateurs, et la mafia de l'immobilier, le message est clair : les vannes sont ouvertes et la carte des ESA restera, en l'état, une chimère.

5) L'annonce des recours en justice de la CDC contre « tout document local d'urbanisme » qui contreviendrait manifestement aux dispositions du Padduc : une motion et une promesse rapidement avortées

En octobre 2019 la CDC a voté une motion qui permettait d'espérer, qu'enfin, la majorité nationaliste avait décidé de concrétiser, en acte, cette promesse de défendre la terre face aux spéculateurs.

Gilles Simeoni déclarait à Via Stella : « Jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas eu l'occasion de le faire, et puis nous sommes plutôt dans une démarche de conseil et d'aide, qui va se poursuivre. Mais quand nous serons devant un document qui ne respectera pas le Padduc, nous irons systématiquement devant la justice administrative. » (France Bleue RCFM 28/11/2019)

En dehors du PLU d'Ajaccio, attaqué la veille des élections territoriales aussi par U Levante qui avait préparé le recours, les corses ont pu constater que cette promesse et cette motion avaient été violées avec beaucoup de zèle !

Notre collectif demande à la CDC de respecter, enfin, cette motion, et donc d'agir en justice, ce qui permettra aux associations de défense de l'environnement de ne plus se retrouver seules face aux groupes mafieux

**Economie des déchets : la privatisation totale de l'exploitation des centres de tri de Monte et de la CAPA constitue une trahison des engagements de la CDC et une opportunité inespérée pour la mafia. Notre collectif demande à la CDC de respecter son vote du 26/02/2021 en faveur d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets.**

Plan déchets : Chronologie d'une privatisation de l'économie des déchets bien orchestrée.

I) Bref rappel du contexte mafieux :

Depuis sa création notre collectif ne cesse de dénoncer dans ses conférences de presse le danger que constituerait une privatisation de l'économie des déchets.

(Courriers aux élus avant et après le vote du 26/02/2021, conférences de presse de

Décembre 2021 et avril 2022) : en vain !

Pourtant l'emprise mafieuse sur cette économie est indiscutable.

Pour rappel :

Incendies des camions de transport des déchets :

Entre 2015 et 2021, 16 incendies criminels de camions de transport des déchets appartenant à 4 sociétés.

Incendies criminels des centres de tri :

2017 : incendie du centre de tri de Francisci Environnement.

2017, 2019, 2021 : 3 incendies criminels du centre de tri d'A M Environnement, un

4<sup>ème</sup> incendie a eu lieu juin 2023. (Origine non précisée)

Septembre 2022 : incendie criminel à Porto-Vecchio de la société de traitement des déchets en bois.

Les assassinats :

Selon la JIRS, au moins 4 assassinats sont la conséquence de rivalités pour le contrôle de certains marchés et élimination de concurrents potentiels :

2009 : assassinat de Jean -Marc Nicolai(maire)

2011 : assassinat de Jacques Paoli

2012 : assassinat d'Albert Pieri

2013 : assassinat de Jean-Luc Chiappini (maire et ex Pdt du Parc Naturel);

Selon le maire de Monte : « En Corse on a déjà tué des gens qui cherchaient des solutions pour les déchets » (Corse -Matin10/01/2022)

La Chambre régionale des Comptes a, dans ses deux derniers rapports, dénoncé, notamment, le fait que le Syvadec était soumis à des « marchés captifs » imposés par des entreprises qui neutralisent la concurrence en toute opacité (rapport du 7/07/2022)

L'Autorité de la concurrence a, elle aussi, dénoncé, « le manque de transparence de la gestion publique des déchets et le risque d'abus de position dominante dans le secteur de la gestion des déchets ».

Malgré ce contexte incontestablement mafieux, les deux principales structures de traitement des déchets feront donc l'objet d'une gestion totalement privatisée !

II)Chronologie d'une privatisation annoncée par le Syvadec et jamais combattue concrètement par la CDC :

26/02/2021 : La CDC vote le premier projet de plan déchets et le « rapport du Président du Conseil Exécutif »sur la plan déchets .

La CDC, art 11, « réaffirme solennellement son attachement au principe d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe »

Art 18 : La CDC vote contre le projet de centre de tri de la CAPA :« constate (..)que le projet de centre de tri et de valorisation mixte des déchets ménagers et assimilés de l'Ouest corse est incompatible avec les exigences et objectifs

fixés par la loi(...) et l'avis exprimé à ce stade de la procédure par la Collectivité de Corse »

Art 21 : « constate ne pas disposer en l'état , de données pertinentes pour retenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CSR.

Demande que soit produite au plus vite une étude technico-économique visant à clarifier la pertinence et la faisabilité de cette option pour la Corse.

16/12/2020 :

Le Syvadec demande aux EPCI d'accepter une modification de ses statuts pour qu'il puisse prendre en charge « les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent et les opérations de transport, de transit, ou de regroupement(...)la production et la distribution de l'énergie issue de son activité, à savoir la valorisation du biogaz et la méthanisation et les Combustibles solides de Récupération, ainsi que la production et la distribution d'énergie renouvelable sur ses sites. »

8/01/2021 : le marché global de performance de la CAPA prévoit une ouverture des plis du marché le 17/03/2021 .Pas de réaction de la CDC.

2/03/2021 : Le marché du centre de surtri du Grand Bastia prévoit l'ouverture des plis le 14/04/2021.Pas de réaction de la CDC.

Ces deux marchés sont fondés sur une gestion totalement privatisée de l'exploitation du traitement des déchets et l'installation d'usines pour fabriquer des C S R alors qu'à cette date les statuts du Syvadec ne lui confient pas le traitement de la valorisation énergétique par CSR et que le Plan de prévention et gestion des déchets de la CDC n'est pas adopté : le Syvadec impose ses choix alors que la CDC a la responsabilité de déterminer ,dans son plan de prévention et de gestion des déchets, les orientations stratégiques que les EPCI ,et donc le Syvadec par délégation, devront mettre en œuvre !

26/04/2021 : la CAB vote contre la modification des statuts du Syvadec au motif qu'elle viole les « orientations stratégiques définies par la CDC en charge de la planification de la gestion des déchets » et compte tenu du fait que l'étude de faisabilité des CSR n'était pas encore réalisée.

Le 1/07/2021 Le préfet rend un avis totalement défavorable sur le projet de Plan Déchets voté le 26/02/2021 par la CDC.

8/07/2021 : Le Syvadec vote contre le projet de plan déchets adopté le 26/02/2021.

Pour le Syvadec , « la valorisation énergétique n'est pas une option à étudier mais une obligation réglementaire ». Selon le Syvadec le Plan déchets de la CDC serait illégal compte tenu de l'obligation de « valoriser 70% des déchets résiduels ne pouvant pas faire l'objet d'un détournement ou de recyclage »

Mais alors que le projet de Plan déchets de la CDC n'a pas encore été mis à l'enquête publique, les marchés des centres de tri de la CAPA et du Grand Bastia sont déjà en voie de finalisation : choix de la gestion privée au profit de grands groupes privés avec usine pour fabriquer les CSR.

C'est donc bien le Syvadec qui a réussi à imposer ses choix au profit d'une gestion totalement privatisée des deux principales infrastructures de traitement des déchets, infrastructures totalement financées par l'argent public.

Cette privatisation de l'économie insulaire des déchets ne peut que satisfaire totalement la mafia des déchets !

Lors de son audition M Armanet a dit que « la nature avait horreur du vide » et que le

Syvadec en avait profité pour imposer ses choix. C'est occulter le fait que la CDC est arrivée au pouvoir fin 2015 et donc qu'elle a disposé de tout le temps nécessaire pour mettre en place une gestion publique effective des structures de traitement des déchets.

III) Ce que nous demandons :

Nous demandons à la CDC :

1) de respecter son vote du 26/02/2021 en faveur d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets.

2) d'inscrire ce principe dans le projet de plan lorsqu'il sera soumis au vote de l'Assemblée.

- 3) de soutenir la création de Sociétés Publiques Locales pour la gestion - exploitation des structures de traitement des déchets et, par le retrait des délégations au Syvadec , provoquer sa dissolution.
- 4) refuser de financer les deux centres de tri de la CAPA et du Grand Bastia et attaquer en justice ces deux marchés publics si se confirme la privatisation de leur exploitation...
- 5) exiger la publication des attributions des marchés publics et des propositions financières comme préconisé par l'Autorité de la concurrence.
- 6) Exiger la séparation des marchés (conception, construction, exploitation.)
- 7) Concentration de l'action publique sur un secteur unique : l'Office de l'environnement pour les grands équipements, les EPCI pour les équipements de proximité.
- 8) Inscrire dans les statuts de l'Office de l'environnement le principe que cet organisme sera aussi habilité pour la conception, construction et gestion des structures de traitement des déchets.
- 9) Mettre en place une gestion publique du transport des déchets.

## **Marchés publics de la CDC : quels contrôles ?**

1) Caractéristiques de l'économie corse :

La plupart des entreprises corses ont moins de 10 salariés.

5 sociétés contrôlent 95% des actions des 154 entreprises qui composent le « Consortium » : transports maritimes, transports routiers, fret , centres commerciaux ,immobilier , BTP .

Ces entreprises ont su bénéficier, notamment, des fonds européens pour construire leur hégémonie sur l'économie corse.

Grâce aux délégations de service public, ces sociétés captent l'essentiel des fonds publics, dans le transport maritime par exemple.

Cette hyper concentration permet les ententes qui stérilisent la concurrence notamment dans l'économie des déchets ou les travaux publics.

L'Autorité de la concurrence, dans son rapport pré-cité, a dénoncé ces situations de monopole ou oligo-monopole et l'opacité qui domine dans trop de secteurs économiques de l'île.

Pour les groupes mafieux cette situation est idéale car il est évident qu'une telle concentration favorise leur pénétration dans l'économie légale.

La CDC ne peut pas ne pas prendre en compte cette situation.

Le rôle de la CDC dans l'économie corse :

La CDC injecte, chaque année, plus de 300 millions d'euros dans l'économie corse.

Elle est donc amenée à passer de nombreux marchés publics qui sont un objectif prioritaire pour les groupes mafieux.

La retranscription des écoutes de certains responsables de ces groupes criminels confirme leur volonté de pénétrer l'économie légale et blanchir ainsi l'argent du racket ou du trafic de drogue. (Cf « Vendetta de V

Lazard ou les ouvrages de J Follorou)»

Les groupes mafieux poursuivent ainsi officiellement des activités licites ce qui rend difficile les poursuites en l'état du droit pénal.

La CDC est donc amenée à passer des marchés dans ce cadre économique où les règles élémentaires de la concurrence sont bafouées et où le pouvoir d'intimidation s'impose trop souvent en toute impunité. Dans sa circulaire consacrée à la criminalité organisée en Corse le Garde des Sceaux a confirmé cet état de fait comme Mme Taubira dans sa circulaire de novembre 2102.

La justice le déplore mais, de fait, l'article 40 est rarement utilisé pour alerter le Parquet sur les prises illégales d'intérêt ou les ententes illicites.

Que faire ?

L'exemple du marché franco-italien Lyon-Turin

Notre collectif, depuis sa création, a cité ce marché comme l'exemple concret de ce qui peut être fait pour lutter contre la pénétration mafieuse dans l'économie.

Le député Colombani a toujours été d'accord avec nous sur ce point.

Dans le cadre de l'accord conclu entre la France et l'Italie le 23/02/2015, la France a accepté que soit appliquée la législation italienne anti-mafia pour contrôler les entreprises et leurs actionnaires lors de leur candidature, pendant l'exécution des travaux et au moment de leur réception.

Les sociétés sous-traitantes subissent le même contrôle.

Les contrôles sont obligatoires en cas de changement d'actionnaires pendant l'exécution des travaux.

L'accord prévoit, en son titre I : « le présent Règlement a pour objet de définir les règles applicables pour prévenir et lutter contre les tentatives d'infiltration mafieuses »

La législation anti-mafia est donc opposable, dans le cadre de cet accord, aux entreprises françaises.

La CDC, dans le cadre de la future autonomie, devrait mettre en place des règles de contrôle qui s'inspirent de cette législation anti-mafia qui a fait ses preuves et qui sont contenues dans les articles 3,4,6 de la loi italienne anti-mafias, N° 136 du 13/08/2010, le Livrelli, de l'article 82 à 99 bis du décret législatif

N°159 du 6/09/2011 relatif à la « documentation anti -mafia ».

## **Collectif MaffiaNo VitaIé. Synthèse des préconisations**

### **ATELIER N° 2 : Secteurs particulièrement exposés**

Une constante pour nous, évoquée à chaque réunion : protéger la sphère publique avec plusieurs recommandations qui relèvent du respect du droit . Elles sont réalisables si volonté politique il y a, à droit constant .

#### **A droit constant :**

##### **Priorité n°1 :**

Inscrire dans le marbre la gestion exclusivement publique des grands secteurs stratégiques : Déchets, eau, environnement, transports, Energie.

Que ces secteurs soient des grands services de la CDC , sous la responsabilité directe du président de l'exécutif au même titre que d'autres grands services comme la gestion du réseau routier.

La responsabilité diluée est le paradis rêvé pour l'investissement de la mafia dans la sphère publique comme le montrent plusieurs rapports relatifs au fait mafieux.

##### **Priorité n° 2 :**

Que la CDC respecte le droit : dans un premier temps , conformément aux jugements en appel du TA de Marseille en requalifiant les Offices et Agences en EPA ( Etablissements publics à caractère administratif)

Extrait du rapport de la CRCC (Chambre Régionale des Comptes de Corse):

Jugements du 19 novembre 1998, n° 1100403 du 22 mars 2012, et n° 1400028 du 16 juillet 2015. Cour administrative d'appel de Marseille, 3 avril 2018, 17MA01706. ,Arrêt n 02MA00276 du 22 octobre 2002 et aux différents rappels de la CRCC

Et ensuite les rapatrier dans la sphère directe de la CDC

##### **Priorité 3 : De manière concomitante :**

Saisir les services régaliens de l'état pour que les services du contrôle de légalité et CRCC soit renforcés .

Saisir la CRCC pour demander des études et/ou contrôles plus réactifs pour tous les établissements gérés, cela est possible.

Ci-dessous note extraite du site de la CRCC)

« Le tableau suivant retrace, tant en ce qui concerne le contrôle juridictionnel qu'au regard de l'examen des comptes et de la gestion, les exercices des agences et offices de l'actuelle collectivité de Corse contrôlés par la chambre régionale des comptes de Corse depuis leur création intervenue à des dates différentes.

Les exercices manquants n'ont donc pas fait l'objet d'un contrôle de la chambre, soit par suite de la prescription intervenue en contrôle juridictionnel, soit du fait d'un trop grand écart avec le lancement du contrôle de gestion dans la mesure où les juridictions financières ne prennent en compte que les 4 ou 5 derniers exercices à compter de l'ouverture du contrôle.

	ADEC	ATC	AADPUC	ODARC	OEC	OEHC	OFC	OTC
Jurisdictionnel	1999 à 2004	1999 à 2004	2012 à 2016	2004 à 2009	1992 à 2003	2000 à 2005		2004 à 2008
	2005 à 2007	2005 à 2009		2012 à 2017	2004	2015 à 2020		2010 à 2015
	2011 à 2016	2010 à 2016			2012 à 2018			2016 à 2020

Gestion	1992 à 1998	1992 à 1998	2011 à 2015	1993 à 2001	1992 à 2003	1993 à 1999	2014 à 2015	1992 à 1999
	2005 à 2008	2005 à 2010	2018 à 2023	2005 à 2010	2011 à 2016	2005 à 2006		2001 à 2009
	2010 à 2015	2010 à 2014		2011 à 2018	2018 à 2022	2017 à 2021		2010 à 2014
								2017 à 2021

S'agissant de la compétence en matière de contrôle, c'est la chambre régionale des comptes qui décide de l'opportunité d'inscrire à son programme annuel les organismes relevant de sa compétence.

L'initiative de ce contrôle peut également revenir à certaines autorités conformément aux dispositions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières disposant que : « La chambre régionale des comptes peut également assurer ces contrôles sur demande motivée, soit du représentant de l'Etat dans la région ou le département, soit de l'autorité territoriale ». L'autorité territoriale étant l'ordonnateur concerné.

Toutefois, ces dernières années, les chambres doivent s'inscrire dans le cadre des thèmes d'enquêtes et/ou de contrôles arrêtés par la Cour et traités au niveau des Formations Inter-Juridictions (FIJ) faisant intervenir la Cour et les chambres régionales des comptes.

Compte tenu du faible effectif en magistrats (4 seulement affectés à l'instruction), cette contrainte de programmation obère fortement la capacité de la chambre de Corse à inscrire des contrôles organiques sur les comptes significatifs de son ressort, tels les agences et offices de la collectivité de Corse. Au mieux, les contrôles de ceux-ci sont rattachés aux thématiques retenues dans les FIJ (tourisme, déchets, eau...). C'est ce qui explique principalement le décrochage des contrôles sur certains exercices.

Si l'on souhaite exercer un contrôle régulier sur les agences et offices, il faut renforcer les effectifs de la chambre régionale des comptes de Corse en y affectant 2 magistrats supplémentaires

Depuis sa création originelle et son maintien en 2012, les effectifs n'ont jamais été revus. »

#### **Priorité 4 :marchés publics**

Une permanence des méthodes dans toutes les structure de la CDC , un règlement intérieur commun à toutes les structures et services

#### **Priorité 5 : le foncier**

-Respect de la loi et l'utilisation de l'arsenal juridique que nous offre la loi ( cf. contribution U Levante)

-Travailler sur les préconisations de la SAFER qui sont pertinentes et identifier ce qui relève des modifications à droit constant et celles qui relèvent de la nécessité de l'évolution des lois

#### **Priorité 6: utiliser les bonnes pratiques pour suivre la pénétration de la Mafia dans le tissu économique**

-Mettre en place un logiciel spécifique pour repérer les entreprises douteuses comme celui utilisé en Vénétie et mis au point par le Pr Parbonetti , économiste à l'université de Padoue .

Anonymisé pour publication ,ce type d'outil peut servir d'évaluation et de suivi de la pénétration de la maffia dans le tissus économique, tous secteurs confondus . (C'est une sorte d'approche « épidémiologique » de la maladie maffieuse )

**En conclusion** : Les préconisations évoquées ci-dessus peuvent être réalisées à droit constant.

Les préconisations complémentaires qui relèvent de modifications législatives ont été identifiées entre autres dans la commission 4 .

Cela concerne tout le monde , la mafia est un fléau national , européen et international.

Les députés Acquaviva et Colombani, ont été questionnés ,dans le strict cadre de leur mandat national, au sein du parlement Français.

C'est un combat que nous mènerons directement auprès des instances gouvernementales et du parlement.

Nous confirmons notre soutien aux propositions formulées le 11 juillet à Corte par les collectifs Massimu Susini et U Levante

**Le collectif a mafia no a vita ie**

*Replacer le débat au niveau national : Par exemple pour les marchés publics : revoir la liste des pièces justificatives des marchés publics et pouvoir exiger l'extrait des casiers judiciaires de tous les membres d'une société qui soumissionne .*

*Pour mémoire les questions posées aux députés :*

*Avez-vous déjà travaillé sur ce sujet et avez-vous commencé à le porter auprès de vos collègues, quelle que soit leur appartenance politique ?*

*Le sujet de la lutte anti-mafia est un sujet trans-partisan qui ne doit laisser personne indifférent, sauf à être dans le déni, ou dans un laisser-aller qui, dans les faits, équivaut à une forme de complicité passive, qu'elle émane des élus ou de l'état.*

*Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à relayer les inquiétudes légitimes et les demandes des deux collectifs anti-mafia ? Et comment ?*

*Messieurs les Députés, êtes-vous disposés à intervenir auprès des ministres concernés pour que les CRCC voient leurs personnels fortement renforcés, cela afin de diligenter la mise à jour de leurs contrôles sur toutes les collectivités de Corse qui relèvent de leur obligation de contrôle ?*

*De même, êtes-vous prêts à défendre l'idée que les auditeurs de DGFIP soient renforcés ?*

*Etes-vous prêt à intervenir auprès du ministre de l'intérieur afin qu'il renforce les contrôles de légalité (cf l'immobilier ou bien souvent, ce sont des associations qui pointent du doigt nombre de dysfonctionnements ou de manquements à la loi)*

*Vous engagez-vous à porter ce combat devant nos institutions nationale ,le Parlement afin de protéger notre île des prédateurs ? et très concrètement comment ?*

*Autrement dit, sur quelles actions concrètes vous engagez-vous dès aujourd'hui devant celles et ceux que vous représentez ?*

**Objet : Actions anti-mafia, préconisations de l'association U Levante**

**1/ sur les déchets**

- Accord avec les 9 propositions du Collectif Massimu Susini
- Accord avec la proposition du Collectif A Maffia Nò a Vita iè : tous les offices et toutes les agences doivent passer sous le contrôle direct de la CDC (refus du statut d'EPIC)
- La gestion des déchets doit être entièrement publique et placée sous la responsabilité directe de la CDC
- Le Syvadec doit être dissous
- Les projets des deux centres de tri ou surtri (en 2A et 2B) doivent être abandonnés.

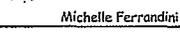
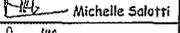
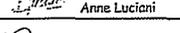
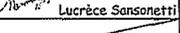
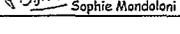
**2/ sur l'urbanisme et le foncier**

- Accord avec les 6 propositions du Collectif Massimu Susini, en particulier sur les ESA
- La CDC devrait (doit) :
  - Déferer tous les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) antérieurs à décembre 2015 puisqu'ils ne peuvent pas être compatibles avec le PADDUC,
  - Déferer systématiquement tous les documents d'urbanisme postérieurs qui ne respectent pas le PADDUC et les lois de l'urbanisme,
  - Créer un site internet public sur lequel tous les maires déposeraient, dès leur délivrance, les arrêtés accordant les Permis de Construire (PC) et les Permis d'Aménager (PA),
  - Déferer devant les juridictions administratives tous les PC et PA illégaux,
  - Porter plainte contre toutes les constructions illégales et demander leurs démolitions.

**3/ sur les marchés publics**

Rien à dire

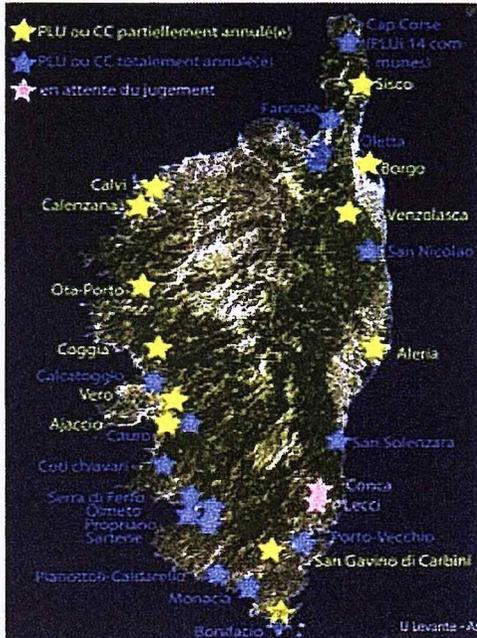
**La direction collégiale**

 Michelle Ferrandini	 Christian Novella
 Dominique Gambini	 Michelle Salotti
 Anne Luciani	 Lucrece Sansonetti
 Sophie Mondoloni	

# Session Mafia de l'Assemblée de Corse, intervention de U Levante : les raisons qui ont permis et permettent encore de prospérer dans l'immobilier

**Pour U Levante, Mafia = promoteur + politique + administration n'appliquant pas les lois. Pour quel profit ?**

18 novembre 2022

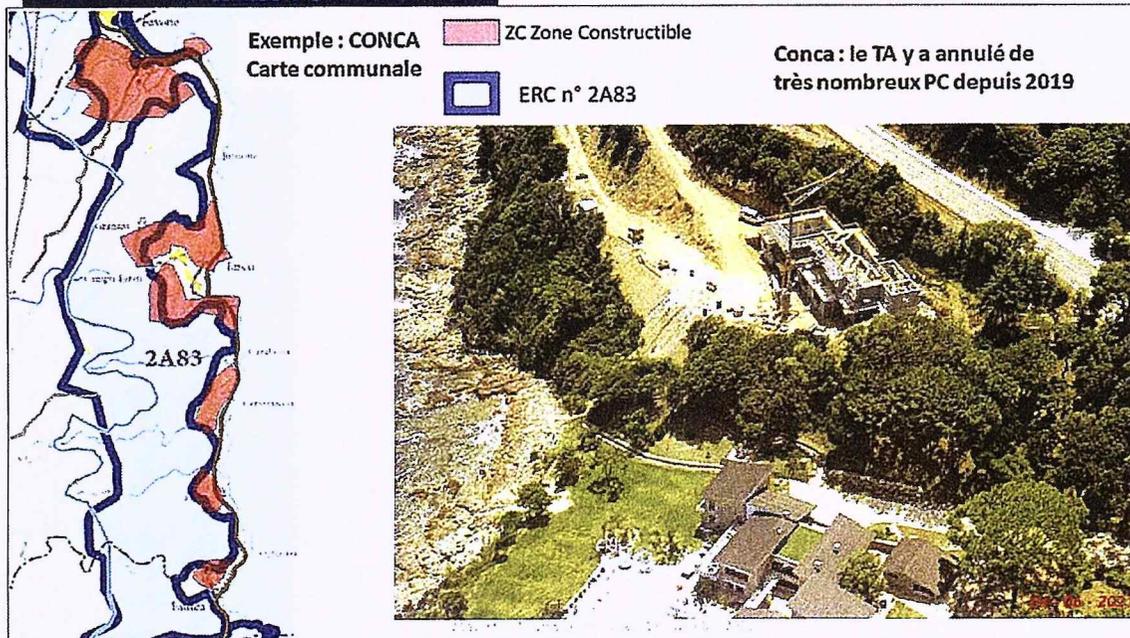


**PLU et les CC annulés par le TA depuis 2007 suite à des requêtes de U LEVANTE + ABCDE, GARDE, APLAPDL**

**Les annulations sont la preuve de l'illégalité de ces PLU et CC de communes littorales**

**Principal motif d'annulation toujours relevé par les juges : la présence de zonages inconstructibles illégaux en bord de mer.**

**Les documents d'urbanisme (PLU et CC) ouvraient et ouvrent encore illégalement des milliers d'hectares littoraux à la constructibilité. Si l'offre à bâtir sur toute la Corse n'avait pas existé, les milliers de constructions illégales ultra-littorales actuellement implantées y auraient été impossibles et cette source d'enrichissement basée sur des bénéfices illégaux n'aurait pas existé.**



Déclaration de J. Mariani ; texte paru dans Corse-Matin du 11/12/2021 :

« Je vais vous expliquer comment les choses se passent en Corse. Si demain le maire refuse à un promoteur de construire sur un terrain, le projet immobilier qu'il souhaite construire et, si nous on connaît le maire, alors on va aller le voir pour le convaincre de laisser le promoteur construire sur ce terrain. Des fois ça se passe bien et alors on devient associé du projet. Et des fois ça se passe mal et là, à la limite, on peut discuter de ce qu'on fait. S'il obtient un permis de construire

*grâce à nous, alors on devient associé du projet immobilier. Il y a des arrangements comme ça, c'est normal et ce n'est pas du racket. Ça se passe comme ça en Corse. En Corse on se connaît tous. Je vais voir le maire de mon village, s'il y a un terrain, il va me laisser construire. La Corse c'est particulier. »*

### **Aucune réaction !**

Selon la journaliste Hélène Constanty, dans un de ses livres :

*« La mafia est particulièrement active dans l'immobilier, puisque la principale source d'enrichissement consiste à rendre constructibles des terrains qui ne le sont pas. Concrètement, grâce à des pressions exercées sur le maire, par exemple, une terre qui ne vaut rien va voir son statut changer dans le plan local d'urbanisme. Dans ce domaine, l'enrichissement est spectaculaire. On peut transformer du maquis en or. »*

L'existence de PLU et de CC comportant de très nombreux zonages constructibles illégaux qui servent de pseudo arguments à des maires et à l'État pour y délivrer des autorisations d'urbanisme a été et **est une cause extrêmement importante de la trop grande constructibilité** qu'a connue et que connaît aujourd'hui la Corse par rapport à sa population de résidents à l'année et à la nécessaire protection des sites, avec pour **conséquence directe l'apparition de comportements mafieux dus à l'appât de gains colossaux.**

Vous connaissez les prix actuels des villas sur le littoral, le coût d'une location d'une semaine en été ...



### **Y a-t-il des responsables de ces PLU et CC illégaux et de cette dérive ?**

Les maires établissent leurs documents d'urbanisme qui sont approuvés par une majorité du Conseil municipal. Les ex DDTM et plusieurs organismes, dont la CDC, donnent leur avis.

Les Préfets ont l'obligation d'exercer le contrôle de légalité de ces documents or le contrôle de légalité a été très souvent absent (volontairement ?). Par exemple des Préfets n'ont pas déféré malgré un avis défavorable des services. Notez que les cartes communales sont co-approuvées par les Préfets.

Avant et après ces annulations par le TA, les communes sont passées en RNU. Le code de l'urbanisme et la loi Littoral en particulier n'ont pas été appliqués, ni par les maires, ni par l'État... La constructibilité a crû sans arrêt. Pourquoi ?

On ne peut que constater l'évidente volonté de Maires et de l'État de ne pas appliquer le code de l'urbanisme et la défaillance de la CDC.

#### **Hypothèses explicatives :**

*L'État* : politique de peuplement, politique du tout tourisme, préférence pour les « people », dopage de l'économie du BTP ? NB - Sur la circonscription de Sartè, l'État a évolué à partir de 2019 ... après notre plainte contre la sous-préfète Caron.

*Des maires* : garder leurs électeurs et accroître leur nombre, accueillir des « people » : rester maires ?

*L'Exécutif de la CDC* : il n'a déféré que le PLU d'Aiacciu ; ne pas contrarier les maires et rester au pouvoir ?

### **D'autres facteurs sont responsables de cette dérive**

### L'absence de sanction envers les maires et l'État

Une action en responsabilité contre un maire ou un préfet entraîne une amende ... payée par le contribuable...

Ex : En 2011, le Préfet Bouillon avait délivré, malgré l'avis contraire de la DDTM, 4 PC illégaux à Peretti Julien à Coti Chjavari : suite à une requête de U Levante il a été condamné en 2017 à une amende de 4 000 euros ... payée par le contribuable.

Ex : le tribunal administratif de Bastia a condamné le 12/04/2012 la commune de Bonifacio à verser aux associations ABCDE et U Levante la somme de 1 500 euros en réparation du préjudice subi du fait de la délivrance d'un permis de construire illégal (constructions Rondinara Loisirs / Lefèvre) dans le site remarquable de Rundinara, d'une résidence touristique de 54 logements (dossier n° 1100065-1) ... amende payée par le contribuable  
Et l'absence de sanction pousse à la réitération !

### Le temps ...

Entre le moment où un PLU ou une CC sont approuvés et le moment où ils sont annulés il s'écoule environ deux ans : pendant ce temps les PA et les PC sont délivrés à tour de bras.

### La demande et l'offre

La demande est très forte (soleil, climat, île très belle ...) et, conséquence directe, il est possible de s'enrichir en construisant puis en louant ces constructions nouvelles : le prix des terrains et des logements est en hausse perpétuelle, avoir un terrain constructible, construire et louer permet de s'enrichir.

### La DDT est en sous-effectif

Les permis tacites : un permis non délivré dans les temps devrait devenir caduc.

## LES MOYENS À OBTENIR POUR AMÉLIORER LA SITUATION MAFIEUSE – Chì fà, chì ci si pò fà ?

Attribuer aux intercommunalités ou à une commission les autorisations et documents d'urbanisme pour diminuer les pressions

État : appliquer la Loi – État et CDC : déférer les décisions illégales : PLU, CC, PC et PA

Créer un site public affichant tous les permis.

Sanctionner personnellement et de manière dissuasive les Maires et les Préfets si responsables de documents reconnus illégaux par les juges.

Il appartient aux procureurs de mettre en cause individuellement des architectes et des maires comme complices d'infractions d'urbanisme graves.

Appliquer la loi qui interdit à EDF de fournir l'électricité aux constructions sans permis

Donner davantage de moyens à la justice

Augmenter les effectifs de la DDT et le nombre de gendarmes enquêteurs spécialisés

Contrôles des constructions en cours, vérification du PC ou du PA par les gendarmes (à former)

Destruction de toutes les constructions jugées illégales sur le littoral (loi Macron ou pas) avec astreintes dissuasives

Ne pas permettre qu'existe un conflit d'intérêt entre décideur et bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme

Actions citoyennes : boycotter les commerces illégaux, solliciter l'appui des intellectuels, des groupes culturels, éduquer.

Collectivités et médias : s'engager à ne pas mettre de publicités pour les structures illégales.

**A Corsica ùn sarà micca strutta per quelli chì facenu u male, ma per quelli chì i feghjanu è i lascianu fà !  
La Corse ne sera pas détruite par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire.**

Réunion du 24 mai 2023

ANNEXE – LOIS DE DÉFISCALISATION

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le constat du citoyen,

Contribution commune :

ABCDE, Assemblea di a Giuventù, Cullittivu Massimu Susini, La Plateforme Citoyenne, Le Garde

## LES LOIS DE DÉFISCALISATION

Loi Pinel

Loi Censi-Bouvard

Loi Malraux

Loi Loueur en Meublé

Loi Scellier 2008-2012

Loi Duflot 2012-2014

**Loi Pinel 2023** Réduction d'impôt, si investissement réalisé avant 31/12/2022 pour engagement de location 12 ans : 21% - 9 ans : 18% - 6 ans : 12%

Investissement à compter du 1er janvier 2023, selon la durée d'engagement de location : Douze ans : 17,5 % en 2023, 14 % en 2024, Neuf ans : 15 % en 2023, 12 % en 2024 et Six ans : 10,5 % en 2023, 9 % en 2024

**La loi Censi-Bouvard 2023** permet aux contribuables de bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 11% du prix du bien, dans la limite de 300 000 euros.

La loi Malraux avantage fiscal en échange d'un investissement avant le 31 décembre 2023 dans un bien immobilier à rénover et d'un engagement à louer le bien par la suite.

En remplacement de la loi Duflot, la loi Pinel a été mise en place en 2014 afin de dynamiser le marché immobilier dans les zones tendues. Ainsi, les investisseurs qui achetaient dans des secteurs géographiques où la demande locative était plus forte que l'offre ont eu la possibilité de **bénéficier de réduction d'impôt.**

Ce dispositif prolongé par la loi de finances 2021 pour l'année 2022, a été remplacé par la loi Pinel Plus début 2023.

Déductions fiscales	Bail de 6 ans	Bail de 9 ans	Bail de 12 ans
Loi Pinel	12 %	18 %	21 %
2023	10,5 %	15 %	17,5 %
2024	9 %	12 %	14 %

La loi de finances pour 2023 proroge de quatre ans le crédit d'impôt prévu en faveur des investissements réalisés en Corse et précise le champ d'application de l'exclusion des locations meublées.

### **Statut des loueurs en meublé professionnels (LMNP)**

Un loueur en meublé est professionnel lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- les recettes annuelles retirées de cette activité par l'ensemble des membres du foyer excèdent 23 000 € sur l'année civile ;
- ces recettes excèdent les revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les catégories des traitements et salaires (y compris les pensions et rentes viagères ainsi que les revenus des gérants et associés mentionnés à l'article 62 du CGI), des bénéfices industriels et commerciaux (autres que ceux tirés de l'activité de location meublée), des bénéfices agricoles et des bénéfices non commerciaux.

Via ce statut de loueurs en meublé, les investisseurs particuliers peuvent même récupérer la TVA sur le prix d'acquisition du bien s'ils le mettent en location en proposant des services hôteliers. Il est possible de récupérer environ 16 % du prix d'achat du logement, si **toutes les conditions** suivantes sont réunies :

- Vous avez un numéro de TVA.
- La société exploitante fait apparaître la TVA sur les loyers qu'elle vous verse.
- Vous reversez cette TVA à l'État (si vous ne savez pas le faire, rapprochez-vous d'un comptable).
- Le logement est acquis neuf.
- La société exploitante propose des services de blanchisserie, accueil, petit déjeuner et entretien.
- Vous avez signé un bail d'au moins 9 ans avec cette société exploitante.

Ces nombreuses mesures de défiscalisation produisent une spéculation foncière et immobilière effrénée.

### PROPOSITIONS :

- Mettre un frein à la spéculation immobilière en n'offrant plus de défiscalisation sur l'achat du neuf. Au contraire, proposer une défiscalisation sur l'achat de l'ancien à rénover et à louer à prix encadré. (La Loi Malraux semble intéressante mais elle s'achève en décembre 2023). On remettrait ainsi sur le marché les logements anciens, souvent passoires thermiques, et on permettrait à des jeunes ou à des familles de s'installer
- Taxer les transactions immobilières à partir d'un certain seuil

### Statut des loueurs en Meublé Non Professionnel (LMNP)

C'est une opportunité fiscale pour les propriétaires qui séduit de plus en plus. Pourquoi ? Être LMNP c'est bénéficier de revenus complémentaires non fiscalisés lors de la réception des loyers, tout en profitant de son bien plusieurs semaines par an. En effet, contrairement à de la location vide, les recettes locatives du LMNP sont taxées au régime des **bénéfices industriels et commerciaux (BIC)**, bien plus avantageux que celui des revenus fonciers.

Le micro-BIC vous donne droit à un **abattement de 50 %**. Le régime réel vous permet de déduire vos frais et charges.

Si les revenus annuels issus de la location dépassent les 23 000 euros sur l'année civile et si les recettes sont supérieures au montant total des autres revenus d'activité du foyer, le statut est désormais modifié pour devenir LMP, soit Loueur Meublé Professionnel.

Mais pour l'un comme pour l'autre, les bénéfices relèvent du régime d'imposition BIC. Côté avantages, la liste est longue : récupération de la TVA de 20 % sur l'achat dans une résidence neuve, compléments de revenus réguliers, rentabilité garantie que le bien soit loué ou non, un dispositif performant pour préparer la retraite et constituer un patrimoine, tout en bénéficiant de plusieurs semaines d'occupation par an du bien.

## En résumé, pour les loueurs non-professionnels :

- |   |   |
|---|---|
| - | Locations de logements vides : abattement de 30%                    |
| - | Location de locaux meublés classiques : abattement de 50 %          |
| - | Location de locaux meublés de tourisme classés : abattement de 71 % |

Au vu de ces mesures fiscales très avantageuses pour les meublés de tourisme, il ne faut pas s'étonner si, en Corse, le meublé touristique représente 39716 logements (*Source Air DNA*) sur un total de 249 668 logements, soit un indicateur de pression foncière de 15,9 %.

Cela représente plus de 80 % du parc locatif privé.

**Les Corses ne peuvent plus se loger, car il n'y a plus de locations à l'année.**

En attendant la mise en œuvre d'un hypothétique « statut de résident » ( obligation de 10 ans de résidence afin de pouvoir acquérir un bien) qui ne pourrait voir le jour qu'après une adaptation législative et réglementaire permettant à la CdC de se voir attribuer les compétences juridiques d'autorisation de l'exercice de la location de meublés touristiques, la CdC et les collectivités locales disposent de certaines compétences qu'elles peuvent d'ores et déjà exercer :

### PROPOSITIONS POUR METTRE UN FREIN A LA SPECULATION ET LA « AIRBNBISATION » :

- Renforcement du droit de préemption
- Mise en place d'un règlement de changement d'usage des locaux d'habitation sauf pour les résidences principales louées au maximum 120 jours/an
- Mise en place d'un numéro d'enregistrement pour les meublés de tourisme afin d'assurer suivi et contrôle
- Mise en place d'un « permis de louer » pour limiter l'accès à la location à un seul meublé par foyer fiscal en plus du logement principal
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Enfin, l'Office Foncier de la Corse doit devenir un instrument majeur des politiques publiques d'aménagement du territoire. Celui-ci doit voir ses compétences affirmées, renforcées et réellement mises en œuvre.

Pour rappel :

- L'OFC peut acquérir du foncier bâti ou non-bâti pour le compte des Communes et de leurs groupements, pour l'Etat et ses établissements publics.
- L'OFC peut acquérir des biens de façon amiable, par voie d'expropriation ou en exerçant le droit de préemption que lui a délégué la commune. L'Office Foncier de la Corse achète des biens au prix fixé par France Domaine. Il en assure le portage jusqu'à ce que la collectivité finalise et mette en œuvre son projet.
- L'OFC peut céder alors le foncier, acquis et porté, au prix d'achat, à la collectivité maître d'ouvrage ou à son aménageur. Il dispose également d'un rôle de conseil et apporte son expertise à la collectivité.

Assemblée de Corse – Commission «Éthique et politiques publiques»

Réunion du 24 mai 2023

## ENVIRONNEMENT – UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le constat du citoyen,

Contribution commune :

ABCDE, Assemblea di a Giuventù, Cullittivu Massimu Susini, La Plateforme Citoyenne, Le Garde

Aujourd'hui et parce qu'on le constate, il faut dénoncer la déliquescence du rempart censé isoler les intérêts publics à destination de l'intérêt général des intérêts privés.

Face aux retards accumulés et aux financements de rattrapage prévus, la Corse représente sans conteste un mets de choix pour des activités légales ou illégales de lobbies ou groupes de pressions amis ou non.

### État des lieux succinct

- Un problème de gouvernance :

Trop d'intervenants attendent surtout des fonds publics (subventions = clientélisme) ; un laxisme récurrent et surtout une absence criante de volonté politique ... Le citoyen Lambda subit la dégradation de son environnement et paye. (Une forme de « racket légalisé »).

**La forme de gouvernance libérale actuelle** qui exclue le citoyen des prises de décisions et de leur mise en œuvre, semble avoir tendance à laisser se développer des déficits démocratiques dans de multiples secteurs par l'intégration de groupes organisés en réseaux : Transports, déchets, BTP et tourisme.

Les citoyens/contribuables devraient jouer un rôle bien plus actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, ces questions relatives à la « bonne gouvernance » sont essentielles pour garantir l'indépendance de l'administration publique et le bon usage des fonds publics.

De ce fait, la représentation du peuple par délégation devient obsolète tant les élus sont éloignés, voire à l'opposé de ses besoins et aspirations, parfois même, ils peuvent apparaître bien plus enclins à satisfaire des groupes de pressions aux « intérêts clientélistes, affairistes ou amicaux ».

Derniers exemples en date, dans le Golfe d'Ajaccio : 521 000 € du « fonds vert » sont alloués à la CCI pour l'installation de 2 coffres d'amarrage pour des yachts de luxe de 25 à 90 m, assortie de restrictions du « droit de libre accès à la mer » pour les usagers de la plage du Lazaret du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août pendant 15 ans renouvelables.

A Bonifacio, alors qu'un arrêté préfectoral n'autorisait le mouillage des grosses unités qu'au large, le préfet a accordé en 2021 une autorisation pour une zone de mouillage léger composée de 14 coffres d'amarrage dédiée aux navires de 24 m et plus sur une surface de 601 433 m<sup>2</sup> très près du rivage, dans le golfe de Santa-Manza, au cœur de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Accompagné par l'Office de l'Environnement, ce projet, dont la commune est maître d'ouvrage a été financé à 80% par le PTIC, sans consultation du Conseil des Sites et sans enquête Publique, obligations légales du code de l'environnement. Le citoyen/contribuable a là aussi été mis devant le fait accompli.

Que ce soit au plan social ou environnemental, l'égale valeur des droits citoyens est balayée avec la complicité de certains responsables politiques par des fonds publics !

Ce modèle de développement, accompagné par l'Office de l'Environnement, va se multiplier à l'envi tout autour de la Corse amplifiant de fait une forme de ségrégation sociale que nos associations dénoncent ouvertement.

## Comment dénouer cette situation :

Il est évident que les formes de consultation citoyenne actuelles sont très nettement insuffisantes (Enquêtes publiques, Conseil Économique social et culturel et autres Conseils, Commissions...), pour contrer la puissance des lobbies ou groupes de pressions dans l'intérêt majeur du plus grand nombre.

Afin de sortir du rôle de « victime » ou de « simple caution » il serait nécessaire d'associer le citoyen à un processus de consultation qui interviendrait à voix égale en amont de la prise de décision.

Dans un État de droit, la transparence, l'accès à l'information et à la gestion du secteur public sont les caractéristiques d'une bonne gouvernance, elles sont essentielles pour garantir une forme de Justice sociale quel que soit le statut économique des individus en présence.

Le référendum d'initiative locale pour consulter la population avant la réalisation de ce type de projet impactant largement l'environnement et les droits sociaux nous semble être le bon outil.

## LES PLANS SE SUCCÈDENT SANS ABOUTIR OU SANS ÊTRE APPLIQUÉS (PADDUC, Déchets,) ... Pourquoi ?

Le PADDUC en 2023 : Qu'en reste t-il ? Cf. Article de Corse Matin mars 2023

La révision projetée semble s'inscrire sur des années... ( ?)

Et pendant ce temps le béton engloutit les ESA (Espaces Stratégiques Agricoles) sous la poussée d'une politique « du tout tourisme » qui génère une forte spéculation immobilière avec pour conséquence une flambée des prix du logement et de la consommation, une politique du tout-tourisme qui ne permet plus aux autochtones d'accéder à la propriété et qui creuse les inégalités par l'exclusion grandissante de cette partie de la population en voie de paupérisation.

## Un long processus de révision - Pourquoi ?

- Un état des lieux concernant l'artificialisation ou l'utilisation des sols de Corse peut être réalisé rapidement grâce au réseau SENTINEL

« Sentinel-2 est une série de satellites d'observation de la Terre de l'Agence spatiale européenne développée dans le cadre du programme Copernicus dont les deux premiers exemplaires ont été mis en orbite en 2015 et 2017.

Dédié à la fourniture de données pour les services Copernicus, Sentinel-2 embarque une gamme de technologies, telles que des instruments d'imagerie multispectrale pour la surveillance des terres, des océans et de l'atmosphère. Il fournit des images optiques haute résolution pour la surveillance des terres, les interventions d'urgence et les services de sécurité ».

autorisations et refus de permis de construire, etc).

**Quel projet politique ?**

Dans moins de deux mois, une commission analysera ces données. « Nous devons mettre en conformité le Padduc avec la réglementation nationale qui a été créée, la loi Atlas, la loi Climat, la loi Élan, la loi Climat et résilience avec le principe du "zéro artificialisation nette". De plus, cette consultation va nous permettre d'objectiver ce que nous entendons régulièrement sur l'absence de la mise en conformité des documents d'urbanisme, notamment au sujet de la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA). Nous allons ainsi sortir de la logique du ressenti. Car le Padduc ne régle pas tout, nous constatons ainsi que nos collègues d'autres régions éprouvent les mêmes difficultés », détaille Pasquatin Cristofari.

Les analyses interne et externe devraient être bouclées et présentées à l'assemblée de Corse à la fin du deuxième semestre 2023, en juillet.

La révision sera ensuite lancée suivant une procédure très normée, elle se déroulera en plusieurs phases. Celle politique, qui fixe le cap, pourrait commencer à la fin 2024. Il faudra donc

attendre encore au moins deux ans, voire plus, pour finaliser la révision. Sans compter, souligne encore Pasquatin Cristofari, qu'en cas d'évolution institutionnelle de l'île, la donne pourrait être bouleversée, notamment « si la Corse venait à obtenir des compétences supplémentaires, par exemple une autonomie de plein droit et de plein exercice en matière d'urbanisme ».

Très critique à l'encontre de la majorité majoritaire, Jean-Baptiste Lucelloni, maire de Pitrasedda et ancien conseiller territorial, s'inquiète de la lenteur du processus: « Nous sommes très en retard sur la mise en compatibilité du plan avec les différents lois. De plus, je note que nous sommes finalement restés sur le projet politique de la majorité territoriale éphémère de gauche. Je pense que ceux qui ont voté plusieurs fois pour les différents majorités nationalistes depuis la fin 2015 sont en droit d'attendre enfin le projet politique des élus pour lesquels ils ont voté. » Jean-Baptiste Lucelloni redoute enfin que la majorité actuelle ne salue l'exemple de la mandature de 2004-2010. À savoir de retirer le document au dernier moment pour « finalement, ne pas oser le présenter au vote de l'assemblée ».

C.M.

**Le long processus de révision du Padduc a commencé**



Le long processus de révision du Padduc a commencé

Le Padduc est le document d'urbanisme de référence de la Corse. Il définit les zones d'habitat, les zones d'activités, les zones d'agriculture, etc. Sa révision est en cours et devrait être achevée en 2024.

Le Padduc est un document complexe qui évolue constamment. Sa révision est un processus long et complexe qui implique de nombreuses parties prenantes.

Le Padduc est un document d'urbanisme qui définit les zones d'habitat, les zones d'activités, les zones d'agriculture, etc. Sa révision est en cours et devrait être achevée en 2024.

Le Padduc est un document complexe qui évolue constamment. Sa révision est un processus long et complexe qui implique de nombreuses parties prenantes.

- Un open data en libre accès mis en service récemment par le Ministère de l'Environnement et du développement durable fait état du nombre de Permis de Construire qui ont été accordés par commune sur la période 2012 2021

Il permet divers rapprochements comme l'augmentation de la population permanente.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-permis-de-construire-et-autres-autorisations-durbanisme>

<http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/tableView.aspx>

## QUEL PROJET POLITIQUE ?

De nombreux maires appellent de leurs vœux depuis plusieurs années la révision du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc). Accusés par le FLNC de multiplier les autorisations de permis de construire et d'être en ce sens instrumentalisés par l'État dans sa volonté de « coloniser la terre corse », plusieurs élus ont souligné leurs difficultés d'élaborer un document d'urbanisme en raison des règles établies par ce vaste plan.

### Retard

Voté en octobre 2015 par l'an-

### En Corse, 360 communes = 360 Maires = 360 projets,

avec pour seul horizon la réélection de l'édile en fonction.

Des pans entiers du projet de société dessiné dans le PADDUC risquent d'être gommés pour laisser apparaître comme par magie le tableau récapitulatif des projets des uns et des autres.

Quid des ESA, des espaces proches du rivage, des coupures d'urbanisation, de la trame verte et bleue, des sites protégés/classés, de la biodiversité, des cours d'eau, des zones humides, de la biodiversité, du cadre de vie ...

La Corse sera-t-elle définitivement sacrifiée, travestie côté mer et côté montagne en un parc d'attractions géant foisonnant de centres commerciaux pour satisfaire une minorité ?

*avec les deux départements en collectivité unique en 2017, explique la directrice. Nous évaluons ce qui a été fait en matière de politique publique (sociale, sportive, culturelle, touristiques, etc.) et mesurons ce qui n'a pas pu se faire. » Cet examen vise à obtenir davantage de cohérence dans le travail des différents services de la CdC.*

Plusieurs acteurs participent

à l'analyse externe, parmi lesquels les associations de l'environnement et les maires. Les 360 communes de Corse ont ainsi récemment été destinataires d'un questionnaire qui permettra d'évaluer le Padduc au regard des problèmes propres à chaque territoire (le questionnaire concerne la fiche d'identité de la commune, les lois auxquelles elle est soumise, l'évolution des

### « LA COHÉRENCE DES SERVICES »... UNE DEFAILLANCE MAJEURE !!!

C'est à l'évidence une porte d'entrée de choix pour « les lobbies ou groupes divers » afin de contourner les Lois et règlements à leur seul bénéfice.

Au nom de l'intérêt général bien trop souvent dévoyé il faut urgemment responsabiliser les services.

### Comment freiner ce système mortifère :

Comment sortir d'un système qui déresponsabilise l'État et les Maires, ces derniers bénéficiant du régime confortable du RNU (Règlement National d'Urbanisme), (ce n'est pas moi, c'est l'État), un État qui n'assume pas ses obligations de contrôle de légalité préférant sans nul doute laisser agir les associations, qui devraient bénéficier du soutien de l'AUEC (Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie). (Ce qui n'est pas le cas).

Organiser un moratoire par territoire associant les citoyens et les associations pendant toute la durée du processus sans que les politiques et les lobbies monopolisent les échanges et les décisions.

- **Geler les documents d'urbanisme** et les permis de construire, contrôler la légalité de ces permis en cours
- Dans ce même temps, **réaliser les SCOTS** schémas de cohérence territoriale, véritables projets intercommunaux de développement équilibré, avec la compilation des plans réalisés : SAGE, PPRI, submersion, transition énergétique, numérique, projection démographique...
- Application stricte des lois et règlements, harmonisation du développement des quartiers ou secteurs par des obligations urbanistiques reposant sur les aspects sociaux (mixité), économiques et environnementaux (cadre de vie agréable et harmonieux, cycle de l'eau, végétation, mobilité...)
- Large concertation des citoyens pendant toute la durée du processus.
- Une année ? Ça semble possible dans les conditions d'une Corse figée, chacun ayant intérêt à réaliser rapidement sa feuille de route.
- **Sortir du régime de défiscalisation** associée à l'immobilier neuf locatif - (Document en annexe)
- **Défiscaliser la rénovation de l'ancien.**

Encourager la production locale Inciter à la diversification économique et à la création d'un tissu industriel adapté à la Corse par une forte volonté politique. (L'exemple de corse composite aéronautique démontre que cela est possible lorsqu'il y a une volonté politique). Production maraîchère et agricole de proximité.

#### Sortir de la mono activité du tourisme par une refonte du modèle de subventions actuel

Cette politique du tout tourisme génère de grandes disparités au sein de la population, les emplois précaires et saisonniers, la spéculation immobilière, elle ne permet plus aux autochtones d'accéder à la propriété, provoque une forte augmentation du coût de la vie, (consommation, location = paupérisation, exclusion) et accentuent les inégalités sociales.

La sur-fréquentation estivale a des conséquences directes sur les politiques publiques : surcoûts liés au traitement des déchets, à l'alimentation en eau, aux transports et aux équipements surdimensionnés à réaliser (mobilité, routes, agrandissement des ports et des aéroports, implantation de zones de mouillage pour petites et grosses unités). Des secteurs largement subventionnés par de l'argent public.

Un exemple concernant le traitement des pollutions et des dégradations dues à la surfréquentation dans les espaces protégés et les réserves naturelles : les mesures de gestion restauratoire sur les milieux dégradés, les projets de réaménagement des espaces, les structures mises en place pour l'accueil des touristes, le recrutement de personnels complémentaires, le recours à des cabinets spécialisés et les nombreuses études menées engendrent un coût considérable qu'il conviendrait d'évaluer et de porter à la connaissance des citoyens/contribuables.

Plus largement, la CdC devrait commander une vaste étude concernant les impacts environnementaux dus à la fréquentation touristique.

### ÉVALUER LE COUT RÉEL DU TOURISME

Afin d'adapter les politiques publiques à mener, il est nécessaire de repenser la fiscalité locale et la clef de répartition des coûts au niveau régional et national, certains pays ou grandes villes touristiques ont entrepris de mesurer les coûts réels du tourisme.

En effet, si des données existent concernant les retombées économiques du tourisme en Corse et la part de celui-ci dans le PIB, celles-ci sont extrêmement difficiles à trouver et les modalités de calcul contestées par certains experts.

Il serait donc plus que nécessaire que des études approfondies, sérieuses, indépendantes, mesurant les performances avérées de l'industrie touristique et la valeur ajoutée qui bénéficie réellement à la Corse, soient diligentées par la CdC.

Même si le compassionnel politique est à prendre en considération, les strates intermédiaires telles le Syvadec, les agences, les offices, les chambres, (comme par exemple les chambres d'agriculture départementales, une chambre régionale en redondance avec un office agricole)..., sont autant de lieux privilégiés pour pénétrer et influencer les politiques publiques du domaine économique pour des projets d'intérêt général qui, au terme de la réalisation par et en faveur d'intérêts privés « amis ou clientélistes » rendent des services insuffisants, contestables, voire même inexistantes à la population et à des coûts prohibitifs.

On soulignera l'impossibilité récurrente de la mise en œuvre « des plans déchets » qui se sont succédés, et ce afin de satisfaire aujourd'hui, après plusieurs années de patience, à la concrétisation d'investissements démesurés pour les Corses et qui correspondent à la fourniture de « services » à l'utilité hypothétique voire contestable et surtout rendus à des coûts prohibitifs avec la bénédiction de l'État et des Élus (Tri Mécano Biologique (TMB) avec fabrication de combustible solide résiduel (CSR), chaudières à CSR) et nous sommes 350 000 âmes sur 8720 km<sup>2</sup> !!!

### AIRES PROTÉGÉES :

Un modèle de bonne gouvernance UICN France (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

[https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/05/standards\\_lv\\_mai\\_2021.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/05/standards_lv_mai_2021.pdf)

Serait-il adapté à la gestion de nos sites les plus précieux comme Scandola, Lavezzi ? Ces sites qui sont littéralement phagocytés par « une marchandisation à outrance » menée par de puissants réseaux au mépris du vivant.

A titre d'exemple, à Bonifacio, l'OEC et la RNBB dans le cadre de la gestion de la fréquentation touristique sur les îles Lavezzi, ont proposé l'adoption de quotas de fréquentation. Ces quotas, proches, voire supérieurs à certaines périodes à la fréquentation habituelle peuvent-ils être considérés comme étant de nature à mettre un terme aux dégradations sur des milieux ?

Si les élus ne résistent pas à cette emprise par la mise en place de quotas rigoureux dans les sites sensibles et persistent dans la politique touristique actuelle qui favorise le tourisme de masse en tirant profit des labels au détriment des sites, c'est l'image de marque de la Corse qui est en péril.

Une image écornée est dévastatrice pour la marque, une image qui se floute tend à disparaître laminée par le poids des choix stratégiques opérés ces dernières années et qui risquent d'entraîner inexorablement la marque Corse dans la gangue des friches touristiques à fuir !

Il est encore temps de relever le défi, de dire stop à ce constat d'échec, de dire stop à la dégradation inexorable de notre environnement afin de satisfaire les desiderata démesurés d'une clientèle toujours plus exigeante, une autre politique est nécessaire pour engager résolument les Corses sur des sentiers plus vertueux afin de satisfaire sereinement leurs besoins sociaux essentiels respectueux de leur terre et du vivant.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**15**

## Note de la LDH Corsica suite aux travaux de l'atelier 2

### Marchés publics

Nous souhaitons rappeler le rôle d'un **marché public** : il s'agit d'un outil de mise en place de politiques publiques par une autorité publique légitimée par un processus électoral démocratique. Le marché public, qu'il soit national ou territorial, est donc le prolongement du vote des citoyens et il doit lui-même porter des garanties démocratiques de transparence et de contrôle tout au long de son déroulement. Il doit réunir les garanties nécessaires à sa réussite aussi bien sur le plan économique que sur le plan environnemental et social.

Au plan territorial, comment peut-on ne pas évoquer l'impact sur les marchés publics de nombreux facteurs : l'insularité, la géographie de l'île qui compartimente les personnes et les entreprises, la démographie très faible dans certaines régions de l'intérieur, la faiblesse de ces entreprises aussi bien en matière de technicité que de richesse sociale, leur fragilité financière et pour certaines leur dépendance aux marchés publics, pour d'autres la plus forte rentabilité des marchés privés liés au tourisme ?

Peut-on demander à une entreprise du bâtiment de déposer une offre concurrentielle à plus de 50km de son siège sachant qu'elle devra en plus assurer les frais de déplacements, de repas, d'hébergement pour ses salariés ? Comment dans ces conditions s'assurer d'une véritable concurrence lors de tous les appels d'offres ?

Il ne s'agit pas de décréter d'emblée comme suspects les marchés publics en Corse, d'accuser, sauf preuve contraire, les donneurs d'ordre publics, mais de comprendre pourquoi une véritable concurrence reste encore problématique (comme dans les secteurs des transports, de la grande distribution, des carburants) et par quels moyens démocratiques nous pouvons améliorer cette situation.

### Foncier et urbanisme

Pour ce qui est du **foncier et de l'urbanisme**, les dégâts de la spéculation immobilière n'ont été abordés que sous l'angle des détournements de terres agricoles, qui certes sont très préoccupants, mais qui ne sont pas la seule conséquence de l'économie de marché débridée. Au global nous sommes depuis des années dans une très forte hausse des coûts de logement pour la population insulaire avec un éloignement forcé des lieux de travail, avec donc une hausse des frais de transport, et une dégradation notable des conditions d'hébergement, avec en plus une concurrence frontale aux professionnels du tourisme employant des salariés.

Dans ces conditions, comment déployer des politiques d'urbanisme indispensables à l'activité économique et au bien-être des habitants ?

Nous nous rappelons également la situation des paillotes dans les années 90 : laxisme total des services régaliens de l'état dans l'attribution des AOT, difficultés voire impossibilité de contrôles de l'emploi des salariés, mécontentement légitime de la population et des associations contre ces établissements pour beaucoup sans foi ni loi.

Puis vint le préfet Bonnet qui employa contre certaines paillotes d'abord des moyens militaires (blindés) puis des moyens criminels (incendies), moyens qui reçurent l'approbation d'une partie de la population malgré leur nature totalement illégale.

Pourquoi ne pas revenir une fois de plus sur la problématique récurrente du contrôle de légalité en matière d'urbanisme ? Il conviendrait alors de recueillir des explications auprès des préfets et de cesser de laisser aux associations de l'environnement ce rôle en se substituant à l'action de l'État.

## Déchets

Concernant les **déchets**, l'atelier s'est réuni par deux fois pour aborder cette problématique. Nous n'avons pas vu l'ombre d'un mafieux mais bien un secteur qui fait face à des difficultés importantes notamment dans les espaces les plus ruraux. Comment considérer qu'il y a un monopole et donc dérive mafieuse là où une seule entreprise peut répondre à l'appel d'offre faute de tissu économique ?

Sur ce point nous retiendrons les propos de Mme Champeyrache sur une solution « tout public » ou « tout privé » et sur la non garantie de corruption dans chacun des cas, ainsi que la possibilité d'une criminalité d'opportunité dans le domaine des déchets.

Nous retenons également de ses propos l'absence de secteur particulièrement exposé en Italie et que même pendant la Covid la mafia italienne a continué son expansion et son développement. L'exemple qu'elle nous relate de Palerme et des repas distribués pendant la crise, démontre encore une fois que sur le plan économique et social la législation italienne contre la mafia au cours des 40 dernières années ne fonctionne pas (l'exemple de la région d'Émilie Romagne va dans ce sens également). Comme elle le dit nettement « l'expérience italienne c'est aussi malgré tout, celui d'un échec : les territoires de la mafia ne sont jamais repassés entièrement du côté de la légalité ». De plus cette économiste spécialiste de la mafia italienne considère la Corse comme hors de son champ de compétence et à chaque question seule la situation italienne est commentée.

Pour notre part nous considérons qu'il est encore nécessaire de mieux identifier cette criminalité qui mine notre tissu économique et social. Il nous faut poursuivre le travail de compréhension des phénomènes criminels en cours dans l'île comme le dit Mme Champeyrache qui préfère ne pas se prononcer sur la présence d'une mafia en Corse.

Précisons toutefois que la LDH Corsica ne préconise pas d'attendre les conclusions de ce travail de compréhension pour agir.

Pour la LDH Corsica, à l'issue de nos réunions et auditions, nous soulignons que notre atelier a passé beaucoup de temps sur la question pénale et pas assez sur le cœur de notre intitulé, la définition et l'analyse des « Secteurs particulièrement exposés aux dérives mafieuses ».

### Nos préconisations :

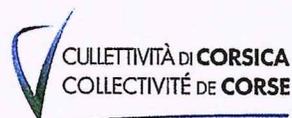
- donner des moyens pour les services publics, notamment ceux qui permettent le contrôle (douanes, inspection du travail, services fiscaux...)
- garantir les droits d'accès aux documents administratifs dont disposent les citoyens (marché public, urbanisme...)
- garantir le contrôle des citoyens sur les décisionnaires (qui décide de quoi ?)
- s'appuyer sur l'Agence Française Anticorruption qui dispose d'outils pour accompagner les entreprises et prévenir les risques de corruption
- associer les citoyennes et les citoyens au processus d'élaboration des politiques publiques, à leur mise en œuvre et leur évaluation
- protéger et renforcer les libertés syndicales notamment en prenant en compte la réalité de notre tissu économique (constitué de petites entreprises, 87 % d'entre elles ont moins de 10 salariés)
- rendre effectifs dans tous les secteurs économiques les principes de responsabilité sociétale des entreprises et conditionner les aides et les marchés publics idoines.

**SBARAGLI MAFIOSI  
DERIVES MAFIEUSES**

**ATTELLU N° 2 – ATELIER N° 2  
SETTORI ECUNOMICHI PARTICOLARMENTE ESPOSATI  
SECTEURS ECONOMIQUES PARTICULIEREMENT  
EXPOSES**

**ANNEXE**

**16**



## DELIBERATION N° 23/089 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTONOMIA

### SEANCE DU 5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Lisa FRANCISCI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Marie-Anne PIERI  
M. Antoine POLI à Mme Julia TIBERI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la Constitution de la V<sup>ème</sup> République du 4 octobre 1958,  
**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse* »,
- VU la proposition de l'Assemblée de Corse en date du 8 juillet 1983, ayant « *pris acte du caractère fondamental de la langue comme ciment de la culture et de l'urgence de mettre en œuvre une réelle politique de réappropriation culturelle qui traduise la volonté de l'assemblée de rendre sa langue à son peuple. Consciente du caractère historique de ses responsabilités, l'Assemblée de Corse a décidé de s'engager dans une politique de bilinguisme dans le cadre d'un plan triennal qui sera élaboré en concertation avec l'État, ce bilinguisme étant compris de la maternelle à l'université [...] l'enseignement de la langue fera l'objet d'une modulation horaire sur la base du principe de l'enseignement obligatoire* », adressée au Premier ministre,
- VU la délibération n° 88/059 AC de l'Assemblée de Corse du 13 octobre 1988 relative à la notion de peuple corse, défini comme : « *une communauté historique et culturelle vivante, regroupant les Corses d'origine et les Corses d'adoption* »,
- VU la délibération n° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut en faveur de la coofficialité et de revitalisation de la langue corse,
- VU la délibération n° 14/042 AC de l'Assemblée Corse du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier,
- VU la délibération n° 18/042 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2018 proposant l'inscription dans la Constitution d'un article spécifique consacré à la Corse,
- VU la délibération n° 18/043 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2018 portant adoption d'une résolution pour la reconnaissance des droits du peuple corse,
- VU la délibération n° 2000/031 AC de l'Assemblée de Corse du 10 mars 2000 relative aux principes, objectifs et calendrier du processus de réforme engagé par le Gouvernement avec les élus de la Corse,
- VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU la délibération n° 22/110 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2022 prenant acte de la contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie : « *Autonomia è Benistà* »,

- VU la délibération n° 23/057 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 adoptant une résolution relative à la langue corse, et notamment en faveur d'un statut de coofficialité dans le cadre d'une révision constitutionnelle,
- VU le rapport « Vers l'autonomie - pour une évolution institutionnelle de la Corse » de la Professeure Wanda MASTOR, commandé par le Conseil exécutif de Corse en septembre 2021, dont l'Assemblée de Corse a pris acte par délibération n° 21/175 AC en date du 28 octobre 2021,
- VU la prise d'acte par le ministre de l'Intérieur et le Président du Conseil exécutif de Corse du compte-rendu des réunions du 16 mars 2022 entre le ministre de l'Intérieur et les élus et forces vives de Corse,
- VU le rapport d'information de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse « Vers un statut d'autonomie pour la Corse », présenté en commission le 31 mai 2023, dont l'Assemblée de Corse a pris acte par délibération n° 23/085 AC en date du 30 juin 2023,
- VU le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse « Autonomia » déposé le 27 juin 2023 et présenté lors de la session extraordinaire du 4 juillet 2023,
- VU les échanges intervenus en sessions du vendredi 30 juin 2023 et du mardi 4 juillet, en application du principe d'oralité des débats,
- VU la contribution du groupe Fà Populu Inseme, en soutien au rapport du Conseil exécutif de Corse, présentée lors de la séance du 4 juillet 2023,
- VU la contribution « Un statut d'autonomie pour la Corse » de M. Pierre GHIONGA, Conseiller à l'Assemblée de Corse, en date du 2 juillet 2023,
- VU la contribution « Proposition titre XII Bis et statut d'autonomie » du groupe « Core in Fronte » en date du 3 juillet 2023,
- VU la contribution « Prughjettu d'autunumia pà a Corsica » du groupe « Avanzemu » en date du 3 juillet 2023,
- VU la contribution de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère à l'Assemblée de Corse, en date du 4 juillet 2023,
- VU l'avis n° 2023-25 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 3 juillet 2023,
- VU l'avis n° 2023-04 de l'Assemblea di a Giuventù, réunie en inter-commissions le 3 juillet 2023,
- SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse affirme solennellement sa volonté que la Corse soit dotée d'un statut d'autonomie dans le cadre de la République française,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse demande que cette revendication d'autonomie et les propositions en découlant soient prises en compte par le Gouvernement, le Président de la République et l'Etat dans le cadre du processus en cours,

**CONSIDERANT** que ce processus a vocation à mettre un terme à une longue période de conflit, à déboucher sur une solution politique globale et à construire une relation apaisée entre l'Etat et la Corse autonome,

**CONSIDERANT** les travaux menés par le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, dans le cadre de leurs prérogatives respectives, permettant une clarification, une définition de l'autonomie et l'identification d'un chemin constitutionnel vers la mise en œuvre de ce statut,

**CONSIDERANT** que l'autonomie est la règle, depuis des décennies, pour les îles de Méditerranée, pour les archipels des Açores, de Madère, des Canaries et de nombreuses autres régions européennes,

**CONSIDERANT** d'une part, que la Constitution française autorise déjà le principe de l'autonomie et, d'autre part, que le droit positif français reconnaît également, comme l'ont notamment démontré les échanges intervenus entre les élus de la Corse et le ministre DARMANIN, plusieurs citoyennetés (française, européenne, kanak) ou plusieurs régimes différents entre citoyens français (Alsace-Moselle),

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces éléments démontre que les « *lignes rouges* » évoquées par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur sont sans objet dans le cadre de la demande d'autonomie formulée par l'Assemblée de Corse,

**CONSIDERANT** que le statut d'autonomie devra notamment permettre, conformément aux délibérations susvisées :

- la reconnaissance de l'existence du peuple corse et de ses droits,
- un statut de coofficialité de la langue corse,
- un statut de résident, conformément à la délibération n° 14/042 AC du 24 avril 2014 de l'Assemblée de Corse portant sur la protection du patrimoine foncier.

**CONSIDERANT** que le transfert de compétences demandé dans le cadre du statut d'autonomie a vocation à s'organiser par application d'un principe de progressivité, lequel est la règle dans toute avancée institutionnelle de ce type,

**CONSIDERANT** qu'un tel principe de progressivité permet de s'assurer que ces transferts s'opèrent, selon des modalités convenues entre l'Etat et la Collectivité autonome, dans le cadre d'un dialogue associant toutes les parties concernées (collectivités et personnels concernés ou impactés par les transferts) et dans des conditions garantissant leur effectivité et leur efficacité,

**CONSIDERANT** que les règles fondamentales de la démocratie impliquent notamment que les Corses soient consultés, par voie de referendum, sur le principe d'un statut d'autonomie et ultérieurement sur son évolution,

**CONSIDERANT** que le choix du peuple, exprimé par le suffrage universel, s'impose à tous et doit être respecté par tous,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A la majorité,

**Ont voté POUR (46) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

**Ont voté CONTRE (16) : Mmes et MM.**

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

**S'est abstenue : Mme**

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

**ARTICLE PREMIER :**

**AFFIRME** que l'accession à un statut d'autonomie permettra d'inscrire la Corse dans le droit commun de la plupart des grandes îles ou grands archipels de l'Union Européenne, en Méditerranée comme dans l'Arc Atlantique.

Le critère de l'insularité apparaît, à l'examen du droit comparé, comme une donnée objective et centrale, corrélée sur le plan institutionnel avec l'autonomie. Le caractère insulaire légitime le choix institutionnel de l'autonomie pour deux sortes de raisons :

- des raisons d'ordre géographique : l'insularité génère des contraintes permanentes objectives et des traits structurels spécifiques qui appellent à l'émergence de normes spécifiques,

- la seconde raison identifie un lien entre insularité et identité : Le Professeur Gaetano ARMAO souligne que « *la condition d'insularité est un élément qui transcende la donnée géographique et naturelle pour devenir histoire, économie, culture (littérature, théâtre, musique), identité, et, dans certains cas, langue* ». Dans le sens le plus strict, l'insularité désigne bien évidemment ce qui est relatif à une île ou un archipel ; mais cette donnée géographique façonne aussi l'identité collective des peuples insulaires : Montesquieu a consacré un chapitre de l'Esprit des Lois aux « *peuples des îles* », tandis que le statut des Açores évoque les « *immémoriales aspirations à l'autonomie des populations insulaires* ».

Qu'il existe donc un lien avéré et constant entre insularité et autonomie.

## **ARTICLE 2 : Définition de l'autonomie**

**DIT** que l'autonomie se définit comme le statut juridique permettant à un territoire d'adopter ses propres lois dans tous les domaines, à l'exception de ceux relevant des prérogatives régaliennes de l'Etat.

Que ce statut implique le transfert irréversible de certaines compétences, l'octroi d'un pouvoir législatif dans le champ de celles-ci, une autonomie fiscale et financière non exclusive des transferts financiers de l'Etat et des moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Que ces compétences sont exercées, dans le respect du principe de légalité et conformément à la hiérarchie des normes, sous le contrôle du juge constitutionnel, qui vérifie la conformité des lois du territoire autonome aux principes fondamentaux du droit, à la Constitution, et aux traités européens et internationaux.

## **ARTICLE 3 : Les objectifs de l'autonomie**

**DECLARE** que l'accession de la Corse à un statut d'autonomie vise à répondre à cinq catégories d'enjeux :

- 3.1. Un enjeu historique de reconnaissance** : il s'agit aujourd'hui de sortir définitivement de la logique du conflit pour que s'ouvre une nouvelle ère dans les relations entre la Corse et l'Etat.  
Pour le faire sereinement, il est indispensable d'avoir le courage politique d'assumer ensemble l'histoire du conflit, dans sa genèse comme dans ses conséquences.

Ceci inclut nécessairement le règlement des suites pénales et civiles liées aux poursuites ou condamnations pour des faits en relation avec le conflit.

Le processus de discussion en cours doit ainsi intégrer cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la liberté, condamnations pécuniaires, inscription des condamnés au Fijait, arrêt des poursuites en relation avec des faits liés à la situation politique, économique et sociale de l'île), dans le cadre d'un Pacte de paix exprimant la volonté commune des parties d'enraciner la Corse dans l'apaisement.

Dans l'Histoire, cela a été le cas pour toutes les situations conflictuelles comparables à celle de la Corse.

Cet enjeu historique de reconnaissance concerne également la prise en compte par le droit de revendications fondamentales :

- **Le peuple corse** : le peuple corse est une réalité historique, politique, culturelle, sociologique ; une communauté humaine ouverte, vivante, qui a évolué au fil du temps, mais qui reste singulière en ce qu'elle est identifiable et s'identifie elle-même par sa langue, sa culture, son rapport à sa terre, sa volonté de se doter d'institutions propres et de se projeter dans un destin commun. La question de la reconnaissance juridique du peuple corse est centrale. Elle est d'ailleurs partagée bien au-delà de la famille nationaliste.
- **Un statut de coofficialité de la langue corse** : la langue corse fait, comme toutes les langues, partie du patrimoine commun de l'humanité. Elle est, depuis des temps immémoriaux, l'idiome utilisé par les Corses, permanence affirmée malgré la présence voire la prééminence, au gré des situations politiques, écrite et/orale, d'autres langues ou idiomes. Elle doit avoir un statut de langue coofficielle sur le territoire de l'Île de Corse.
- **Le lien entre le peuple corse et sa terre** : il est proposé de constitutionnaliser le lien entre les Corses et leur terre, cette constitutionnalisation ouvrant par exemple la voie juridique à la mise en œuvre d'un statut de résident.

**3.2. Un enjeu sociétal** : la société corse est dans une situation de crise et de difficultés structurelles. Elle est affectée par une perte de repères et de sens. Le statut d'autonomie doit impulser un élan novateur et collectif, de nature à dynamiser l'ensemble de nos forces vives et ressources, dans l'Île comme au sein de la diaspora.

**3.3. Un enjeu économique et social** : les indicateurs dressent globalement le tableau d'une situation économique et sociale marquée par de fortes disparités, et des contraintes importantes. L'autonomie permettra à l'Assemblée de Corse d'intervenir par voie législative ou réglementaire dans ces secteurs, pour construire une économie de production, génératrice de richesses.

Elle permettra également des dispositifs de solidarité entre les citoyens ou entre les territoires.

Elle instituera un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal entre l'Etat, la Collectivité autonome et les autres collectivités, de façon à financer les grandes infrastructures et la connexion de la Corse à son environnement méditerranéen, européen, et international.

**3.4. Un enjeu démocratique** : les débats intervenus avec les citoyens comme avec les élus, qu'ils soient territoriaux, communaux, et intercommunaux ont dégagé une forte aspiration commune: que l'accession à un statut d'autonomie ait pour corollaire le refus de toute logique de pression ou dérive mafieuse et le renforcement de la vitalité démocratique de la société corse (cf délibération n° 22/162 en date du 18 novembre 2022, le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse adoptant une résolution relative aux dérives mafieuses).

- 3.5. Un enjeu d'organisation administrative et d'équilibre des pouvoirs internes** : le statut d'autonomie a vocation à transférer à la Collectivité autonome de Corse la compétence de principe pour statuer sur l'organisation administrative et institutionnelle infra-territoriale. Il doit s'accompagner de garanties concernant le champ de compétences des communes, intercommunalités et territoires, ainsi que leurs ressources, en suscitant leur implication dans tout projet de modification sur ces points, ainsi que sur le devenir de la carte administrative.
- Sera également conduite une réflexion partagée sur le rôle, les attributions et les moyens de la Chambre des Territoires.

## **CHAPITRE II : LE CHEMIN CONSTITUTIONNEL VERS L'AUTONOMIE**

### **ARTICLE 4 :**

**PROPOSE** à l'Etat que le chemin constitutionnel se décline en trois volets :

- un Accord politique, soumis à l'approbation en Corse dans le cadre d'un référendum,
- l'insertion d'un Titre dans la Constitution se référant à cet Accord, Titre consacrant l'autonomie de la Corse,
- une loi organique déclinant cet accord et les principes du statut d'autonomie de la Corse, avec transfert du pouvoir législatif dans le périmètre des compétences reconnues à la Collectivité autonome de Corse.

### **ARTICLE 5 : Un Accord politique**

**DEMANDE** que l'Accord à formaliser dans le cadre du processus en cours comporte :

**5.1. Un préambule** rappelant l'histoire de la Corse, les éléments principaux constitutifs de la question corse dans toutes ses dimensions, le choix d'y répondre par une solution politique globale, qui intégrera la référence à l'histoire, au peuple corse, au lien des Corses de l'île comme de la diaspora à leur terre et sera porteuse d'une logique d'apaisement irréversible ;

**5.2. Un document d'orientation** (similaire en la forme et l'esprit à l'accord de Nouméa, quand bien même la solution institutionnelle envisagée pour la Corse sera différente de celle de la Nouvelle-Calédonie Kanaky) énumérant les éléments essentiels qui seront repris par le Titre de la Constitution, la loi organique précisant :

- les symboles (hymne, drapeau, fête, éventuellement nom de la Collectivité autonome),
- les principales institutions de la Collectivité autonome,
- les compétences (compétences régaliennes de l'Etat ; compétences de principe de la Collectivité autonome),
- le calendrier et les modalités du transfert des compétences de principe,

- le calendrier du transfert à la Collectivité autonome de Corse des moyens humains et des moyens financiers et fiscaux,
- l'évolution de l'organisation institutionnelle de la Corse (caractère évolutif du statut, clause d'évaluation à 15 ans),
- l'application de l'accord,
- les signataires.

**5.3. Une clause de bonne fin**, par laquelle le Gouvernement et l'Etat s'engagent à préparer les textes nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord, et notamment ceux relatifs à la révision constitutionnelle et à la présentation de la loi organique.

#### **ARTICLE 6 : La nécessité d'un titre consacrant l'autonomie de la Corse**

**AFFIRME** qu'un titre consacré à la Corse dans la Constitution, plutôt qu'un simple article, permet de réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen et présente un double avantage :

- un avantage de cohérence juridique, l'autonomie n'étant ni du même degré ni de la même nature que la décentralisation la plus poussée qui soit, elle doit être singularisée dans le texte constitutionnel,
- un avantage d'efficacité politique : celui de souligner clairement, à travers un Titre spécifique de la Constitution, radicalement distinct de l'article 72 de la Constitution, le caractère spécifique de la Corse (histoire, fait insulaire, fait politique concrétisé notamment par les résultats des élections territoriales) et éviter ainsi tout éventuel effet mécanique de contagion institutionnelle concernant les régions métropolitaines.

#### **ARTICLE 7 : L'insertion du Titre XII bis: De l'Île de Corse, dans la Constitution**

**PROPOSE** la rédaction suivante :

« Titre XII bis : De l'Île de Corse

*Article 75-2 :*

*En application de l'accord approuvé par consultation en date du (...), la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République française, qui tient compte de son histoire, de son insularité dans l'environnement méditerranéen, de son relief montagneux, de ses aspirations politiques, de son identité culturelle et linguistique, et de ses spécificités géographiques, économiques et sociales.*

*Elle est titulaire de l'autonomie fiscale et financière.*

*La loi organique détermine les matières dans lesquelles le transfert des compétences de l'Etat vers la Collectivité autonome de Corse s'exerce de façon définitive et pour lesquelles l'Assemblée de Corse adopte des textes de forme législative, ainsi que l'échelonnement et les modalités de ces transferts, ainsi que la répartition des charges résultant de ceux-ci.*

*La loi organique détermine les conditions dans lesquelles des mesures justifiées par les nécessités locales peuvent être prises par la Collectivité en faveur de sa population, en matière de protection du foncier, de statut d'officialité de la langue corse et d'accès à l'emploi.*

*Elle précise les conditions de participation de la Collectivité autonome de Corse à l'exercice de certaines compétences de l'Etat, sous le contrôle du juge constitutionnel, ainsi que la répartition des charges dans le cadre de ces compétences partagées.*

#### Article 75-3

*La loi organique détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité autonome de Corse, et les conditions dans lesquelles les lois adoptées par l'Assemblée de Corse pourront être soumises avant publication au contrôle du Conseil Constitutionnel.*

*La loi organique relative à la Corse précise les conditions, les délais et la composition du corps électoral selon lesquels les Corses seront à nouveau consultés par voie de référendum concernant l'éventuelle évolution du statut d'autonomie vers davantage de dévolution, dans un délai qui ne peut excéder quinze ans ».*

### **ARTICLE 8 : Une loi organique déclinant l'Accord et les principes du statut d'autonomie**

**RAPPELLE** que les dispositions que mentionne une loi organique instituant un statut d'autonomie sont classiquement les suivantes :

- un préambule,
- les dispositions générales : hymne, drapeau, fête du 8 décembre, définition et objectifs de l'autonomie,
- la présentation des principales institutions de la Collectivité autonome (Gouvernement autonome ; Assemblée parlementaire, instances consultatives ; relations entre les différents organes),
- droits de la Collectivité autonome,
- la répartition des compétences entre l'État et la Collectivité autonome,
- les dotations financières garanties, permettant notamment la compensation des contraintes liées à l'insularité, y compris la Dotation de Continuité Territoriale, les fonds de péréquation et mécanismes de compensation nécessaires,
- la répartition des ressources fiscales,
- les modalités de contrôle de la répartition des compétences entre l'Etat et l'île autonome de Corse, impliquant un pouvoir de saisine de celle-ci,
- la présence du représentant de l'Etat dans le territoire autonome.

### **CHAPITRE III : LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE ET CONCERTÉE DU STATUT D'AUTONOMIE**

#### **ARTICLE 9 : La répartition des compétences**

**RAPPELLE** que la répartition des compétences entre l'État et la Collectivité autonome implique une distinction juridique entre compétence de principe et d'attribution.

Que la compétence de principe revient à la Collectivité autonome de Corse.

Que le transfert des compétences de principe reconnues à la Collectivité autonome de Corse se fera en application des principes de progressivité et de soutenabilité, essentiels pour la réussite de l'autonomie.

## **ARTICLE 10 : Les compétences régaliennes de l'Etat**

DIT que la loi organique a vocation à préciser les compétences expressément réservées à l'Etat (compétences régaliennes), qui sont clairement identifiées à l'examen du droit comparé. Il s'agit notamment de :

- politique étrangère et relations internationales de l'État,
- nationalité,
- droits civiques,
- droits civils, état et capacité des personnes, notamment actes de l'état civil,
- justice,
- défense et forces armées,
- sécurité de l'État,
- entrée et séjour des étrangers,
- ordre public et sécurité, à l'exclusion de la police locale,
- monnaie.

## **ARTICLE 11 : La compétence de principe de la Collectivité autonome dans les autres domaines**

**AFFIRME** que toutes les autres compétences ont vocation à être transférées, à titre de principe, à la Collectivité autonome, qui devra, pour les exercer, disposer d'un pouvoir législatif effectif. Pour chaque compétence, un transfert de propriété, de droits et de moyens (humains et financiers) devra être déterminé.

**11.1.** Qu'il est notamment envisageable de transférer, dès l'entrée en vigueur du statut d'autonomie à la Collectivité autonome de Corse, plusieurs des compétences suivantes :

- l'organisation politique et administrative de la Collectivité autonome,
- le pouvoir de modifier, de règlementer la totalité des impôts et des taxes actuellement en vigueur ; d'en créer ultérieurement d'autres en définissant leur assiette, leur taux, leur liquidation, leur perception ; d'en supprimer,
- la production et la diffusion légistique,
- la production de données statistiques économiques, sociales et environnementales,
- la politique de l'agriculture et de la sylviculture,
- la politique de la pêche des ressources marines et domaine public maritime,
- la politique du tourisme,
- la politique de l'industrie,
- la politique de l'énergie,
- la politique de l'eau,
- la politique du commerce et de l'artisanat,
- la politique des transports intérieurs et extérieurs,
- la politique des communications,
- la politique de l'environnement,
- la politique du social, de la solidarité et de l'égalité,
- la politique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,

- la politique du travail et de la formation professionnelle,
- la politique de la culture et de la langue,
- la politique de l'éducation, y compris l'enseignement secondaire,
- la politique du sport et de la jeunesse,
- la politique de la santé,
- la politique de la recherche et de l'innovation,
- la politique de la chasse et de la pêche,
- la politique de sécurité publique et de protection civile,
- la politique de solidarité avec la diaspora Corse,
- la politique de coopération territoriale européenne et les accords internationaux qui concernent l'Île de Corse et son espace maritime.

#### 11.2. Que pourront s'y ajouter :

- celles mentionnées dans la délibération n° 18/042 du 8 mars 2018 : protection du patrimoine foncier, statut fiscal, préservation des particularités linguistiques et culturelles de l'île, donc le statut de la langue, le développement économique et social, l'emploi, la santé et l'éducation ?
- la compétence de l'organisation institutionnelle interne (notamment carte administrative de l'Île de Corse, organisation et compétences des collectivités infra insulaires), l'adéquation entre le transfert de compétences et le transfert de moyens humains et financiers permettant de les exercer concrètement et efficacement ?
- les compétences à ce jour partagées :
  - langue corse et politique linguistique,
  - aménagement du territoire,
  - développement économique,
  - tourisme,
  - agriculture et forêt,
  - énergie,
  - culture et patrimoine culturel,
  - logement,
  - environnement,
  - déchets,
  - affaires sociales et sanitaires, y compris santé environnementale, compétence en matière d'hébergement d'urgence, d'insertion professionnelle,
  - politique de la montagne,
  - politique de la mer et domaine public maritime,
  - éducation, formation, enseignement,
  - jeunesse et sport,
  - infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires,
  - égalité femmes-hommes,
  - urbanisme,
  - emploi,
  - formation.

## **ARTICLE 12 :**

**PRECISE** que le choix des compétences transférées à titre immédiat sera arrêté en fonction de l'expertise fiscale, budgétaire et financière à intervenir, au terme des discussions qui seront conduites dans le cadre de la deuxième partie du processus en cours entre la Corse et l'Etat. Et que, dans les domaines pour lesquels la compétence de principe n'aura pas encore été transférée à la Collectivité autonome, celle-ci disposera d'un pouvoir d'habilitation permanente.

## **ARTICLE 13 : La mise en œuvre des transferts de compétences et des moyens**

**EXIGE** que tout transfert de compétence implique les transferts de moyens humains et financiers correspondants.

## **ARTICLE 14 : Le principe de progressivité**

**ENONCE** que le transfert de la totalité des compétences ne peut se faire que de façon progressive, dans le cadre d'un calendrier arrêté en son principe par la loi organique, aménagé ultérieurement par accord entre les parties, par exemple sur proposition de l'Assemblée de la Collectivité autonome, la loi organique pouvant définir le nombre de phases triennales de transfert de compétences.

Que la progressivité porte également sur le transfert des biens de l'Etat, qui devront être transférés, après évaluation, à titre gratuit à la Collectivité autonome de Corse, ainsi que l'ensemble des ouvrages et infrastructures sous régime de concession, les biens des Etablissements Publics de l'Etat situés en Corse et le domaine public maritime, incluant le domaine public naturel.

- 14.1. Le transfert des moyens humains**, qui accompagne nécessairement chaque transfert de compétences : au vu de l'enjeu statutaire, social et par leurs implications individuelles et collectives, les transferts de personnels seront précédés d'un cycle de discussions sectorielles, avec les membres, organisations syndicales et professionnelles, et institutions, notamment consulaires, représentant chaque domaine concerné.
- 14.2. Le transfert des moyens financiers**, doit correspondre nécessairement à chaque compétence ou bloc de compétences transféré : il est essentiel de chiffrer le coût de chaque compétence, lequel doit ensuite être couvert par la combinaison, si nécessaire évolutive, des ressources propres, notamment fiscales, de la Collectivité de Corse, et des transferts financiers provenant de l'Etat, soit par une combinaison des deux.  
De même, la soutenabilité globale de la construction budgétaire et fiscale inhérente à un statut d'autonomie de la Corse doit intégrer le financement des compétences reconnues aux communes, intercommunalités et territoires et les ressources fiscales doivent être transférées.
- 14.3. Corollaire du principe de progressivité, le principe de capabilité** permettra la formation légistique et l'accompagnement de l'Etat nécessaires pour exercer concrètement et efficacement les compétences transférées.

## **ARTICLE 15 :**

**DEMANDE**, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du principe de progressivité dans le transfert des compétences, des moyens humains, et des moyens financiers :

- la communication de toutes les données chiffrées permettant un état des lieux précis,
- la mise en place, dans les six mois à venir, de groupes de travail incluant les personnels et représentants des secteurs d'activité concernés par les transferts de compétence,
- des commissions de travail spécifiques avec les acteurs concernés sur le triptyque de trois droits fondamentaux financés par des cotisations sociales, dont le statut d'autonomie aura vocation à renforcer le périmètre et l'effectivité : Droit du travail, santé et protection sociale.

## **CHAPITRE IV : L'AUTONOMIE FISCALE ET FINANCIERE**

### **ARTICLE 16 :**

**DEMANDE** la consécration, dans le Titre de la Constitution consacré à la Corse, de l'autonomie fiscale et financière de la Collectivité autonome de Corse, ouvrant la possibilité de décliner plusieurs modalités d'exercice de la compétence fiscale, là encore en application du principe de progressivité.

### **ARTICLE 17 :**

**PRECISE**, qu'en référence à la taxonomie de l'OCDE sur le degré d'autonomie fiscale des administrations territoriales, l'autonomie fiscale et financière implique que :

- la Collectivité autonome dispose du pouvoir de décider librement d'un impôt, de déterminer l'assiette de calcul et le taux, pour lequel elle accomplit les tâches de calcul et de recouvrement,
- la Collectivité autonome décide du taux et des exemptions et suppressions sans consultation du gouvernement central,
- la Collectivité autonome décide du taux et le gouvernement central n'impose pas de corridor,
- la Collectivité autonome décide des exemptions fiscales et des crédits d'impôt,
- la Collectivité autonome dispose d'une part fixe des impôts d'Etat, et cette répartition ne peut être modifiée que par accord entre les parties.

### **ARTICLE 18 :**

**AFFIRME** que la fiscalité sera ainsi mieux adaptée aux objectifs politiques qui seront fixés par les élus de la Corse :

- 18.1. La fiscalité comme outil de lutte contre la spéculation** : exemple de la taxe sur les résidences secondaires non patrimoniales ou sur les transactions spéculatives dont le produit est affecté à des opérations vertueuses : fonds foncier agricole, Office foncier de la Corse, financement des infrastructures communales ;

- 18.2. La fiscalité comme outil d'équité territoriale :** fiscalité préférentielle en faveur des contribuables résidents permanents en zones de montagne ou entreprises de l'intérieur ; fonds de péréquation en faveur des communes les plus contraintes ;
- 18.3. La fiscalité comme outil de justice sociale ;**
- 18.4. La fiscalité comme outil de protection environnementale ;**
- 18.5. La fiscalité comme outil d'interventionnisme économique,** pourrait par exemple être orientée dans un sens favorable à la production et à l'attractivité (réduction de l'IS pour des entreprises de production industrielle dans les secteurs innovants et/ou technologiques, crédits d'impôt à l'investissement productif, aux opérations de recherche, aux opérations d'innovation, réfaction de la taxe sur salaires pour des entreprises de production industrielle dans les secteurs innovants et/ou technologiques, etc) ou encore en faveur de l'emploi et des garanties sociales et avantages accordés aux salariés, etc.

#### **ARTICLE 19 :**

**RAPPELLE** que tout statut d'autonomie implique nécessairement la garantie de transferts financiers en provenance de l'Etat, affirmation de la solidarité nationale, et prévoit les modalités de leur mise en œuvre. Dans tout statut d'autonomie, outre les ressources propres des collectivités, le financement des compétences transférées doit également intégrer des transferts financiers à destination de la Collectivité autonome de Corse et en provenance de l'Etat, destinés à corriger ou compenser :

- 19.1. Un déséquilibre vertical,** quand les ressources propres des collectivités territoriales sont insuffisantes pour financer les dépenses qui découlent des compétences qui leur sont dévolues ;
- 19.2. Un déséquilibre horizontal,** pour traiter les disparités de ressources et/ou de besoins en dépenses entre les territoires et rapprocher de la moyenne les ressources financières de la collectivité. En pareil cas, les transferts ont lieu entre collectivités territoriales ;
- 19.3. Des effets externes :** correction de l'impact d'effets externes identifiés comme générant des surcoûts. Différents critères peuvent être pris en compte : population, superficie du territoire local, concentration de résidents à besoins particuliers (familles précaires, personnes âgées, nombre d'enfants en âge de scolarité...), etc.

#### **ARTICLE 20 :**

**AFFIRME** que l'autonomie financière repose sur les principes suivants :

- soutenabilité financière : il s'agit de garantir dans la durée une équation financière viable. D'un point de vue méthodologique, une concertation est à mener à travers les groupes de travail mentionnés précédemment. Dans ce cadre, il est indispensable que soient communiquées les données chiffrées susmentionnées,
- suffisance financière : il convient dès lors de garantir les ressources de la Collectivité autonome, ainsi que celles des EPCI et des collectivités infra-insulaires.

## **CHAPITRE V : LES GARANTIES A CONSACRER DANS LE FUTUR STATUT D'AUTONOMIE DE LA CORSE**

### **ARTICLE 21 :**

**S'ENGAGE** à garantir les libertés publiques et droits fondamentaux, dans le respect de l'ordre juridique constitutionnel, communautaire, et international ;

### **ARTICLE 22 :**

**S'ENGAGE** à introduire le principe de clauses de non-régression sociale et non-régression environnementale, à travers la mise en place de mécanismes juridiques et politiques instituant des effets cliquets, afin que la production normative de la Collectivité autonome ne conduise pas à une régression des acquis sociaux mais qu'ils soient préservés voire améliorés ;

### **ARTICLE 23 :**

**S'ENGAGE** à consacrer le principe de subsidiarité interne, y compris dans le cadre de l'exercice de la compétence d'organisation administrative des échelons infra-territoriaux, tenant compte des spécificités des territoires et permettant un développement territorial équilibré ;

### **ARTICLE 24 :**

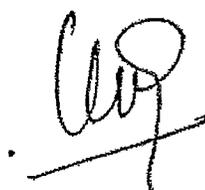
**DIT** que devra s'appliquer un principe de supplétivité de la législation nationale les normes légales en vigueur s'appliquant dans la Collectivité autonome en l'absence de législation propre.

### **ARTICLE 25 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 5 juillet 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS



## **Raportu di sintesi**

## **Rapport de synthèse**

Attelli nant'à i sbaraglii maffiosi

Ateliers sur les dérives mafieuses

### **Attellu 3 : « Droghe è cummerci illeciti »**

Atelier 3 « Drogues et commerces illicites »

Cuurduatrice : Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Cunsigliera  
esecutiva di Corsica, Danielle ANTONINI, Cunsigliera à  
l'Assemblea di Corsica

Rapurtatori : Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI

Lugliu di u 2023

# ***Sunta/ Sommaire***

Ringrazii – Remerciements.....	4
Introitu – Introduction.....	5
I. Elementi di diagnosticu – Eléments de diagnostic.....	8
Annant’ à u suggettu di u gruppu – Sur le sujet du groupe de travail en lui-même.....	8
Annant’ à l’idea di Mafia è l’attività criminale chì ponu esse legate – Sur l’idée de Mafia et des activités criminelles qui peuvent y être rattachées.....	8
Per ciò chì tocca à e dispusizione legislative taliane è u dirittu francese – Sur les dispositions législatives italiennes et leur transposition en droit français.....	9
L’attori di i traffichi è i cunsumadori di droghe – Sur les personnes acteurs et consommateurs des trafics.....	10
Un’analisa suciologica necessaria in Corsica – Sur la nécessité d’une analyse sociologique en Corse.....	11
Annant’ à a necessità d’avè accessu à l’infurmazione relative à e droghe è i cummerci illeciti in Corsica – Sur la nécessité d’avoir accès à l’information et aux données sur les drogues et les commerces illicites en Corse.....	11
A prevenzione è e metode da aduprà – Sur les méthodes à utiliser pour faire de la prévention....	13
U mitu di u maldivitu è l’impattu di e pruduzione culturale – Sur le mythe du voyou et l’impact de la culture.....	14
A necessità d’assicurà un educazione à a legalità – L’intérêt de faire de l’éducation à la légalité...	15
Un studiu suciologicu più attentu à i ghjovani – Sur l’analyse sociologique des jeunes plus particulièrement.....	16
Una realtà corsa chì puderia esse suciologicamente sfarenta – Une situation corse qui pourrait sociologiquement être différente.....	16
A scelta di a via illegale facilitata da un cuntestu economicu lucale – Un contexte économique qui favoriserait ces voies vers l’illégalité.....	17
II. Ricumandazione – Recommandations.....	18
III. Pruposta di pianu d’azzione – Proposition de plan d’action.....	19
A. L’azzione chì a Cullettività di Corsica puderebbe mette in piazza – Les actions que pourraient mener la Collectivité de Corse –.....	19
1) Permette un analisa suciologica, per capisce megliu a realtà è adattà, o aduprà, nove pulitiche pulitiche Agir pour disposer d’une analyse sociologique nécessaire afin de mieux cerner les enjeux et ainsi adapter les politiques publiques aux besoins réels du territoire.....	19
2) Ritene l’educazione à a legalità cum’è una suluzione è rinfurzà l’azzione di prevenzione per i ghjovani Retenir l’éducation à la légalité comme un axe clé des actions à mener et renforcer les actions de prévention auprès des publics jeunes.....	19
3) Esse attentu à i messaghji spartuti da a Cullettività di Corsica Veiller sur les messages diffusés par la Collectivité de Corse.....	20

4) Cunnosce megliu u travagliu fattu da LIBERA è vede se qualche azzione taliane puderianu esse adatte à a Corsica Etudier plus précisément les actions de LIBERA pour, peut-être, déployer en Corse des actions efficaces en Italie.....	20
5) Dumandà à i Parlamentari corsi di studià i dispositivi legislativi taliani è vede s’elli ponu esse adatti à a legislazione française Solliciter les Parlementaires corses pour les inviter à étudier des dispositifs italiens qui pourraient être adaptés en droit français .....	21
B. E dimarchje chì puderianu esse fatte appressu à u Statu – Les démarches qui pourraient être menées auprès des services de l’Etat.....	21
1) Dumandà cullettivamente (o ridumandà) à u Statu d’esse destinatarii di certi documenti chì cuncernanu a Corsica Collectivement demander, ou redemander, à l’Etat d’avoir accès à certaines informations sur la Corse.....	21
2) Richiede ch’elli sianu fatti studii è analisi specifichi annant’à a realtà corsa Demander la réalisation d’études sur la Corse .....	22
Per compie – Conclusion .....	23
Annexes .....	24
Annexe 1 – Lista di i membri di u gruppu di travagliu è persunali di a Cullettività di Corsica chì ci anu participatu Listes des membres du groupe de travail et personnels ayant assisté aux réunions. ....	25
Annexe 2 – Conturesu di a prima riunione Compte rendu de la réunion du vendredi 17 février 2023.....	26
Annexe 3 – Conturesu di a seconda riunione Compte rendu de la réunion du mardi 25 avril 202333	
Annexe 4 – Conturesu di a terza riunione cù l’audizione di a Signora CHAMPEYRACHE Compte rendu de la réunion du mardi 23 mai 2023.....	41
Annexe 5 – Conturesu di a quarta riunione cù l’audizione di LIBERA Compte rendu de la réunion du mardi 13 juin 2023 .....	67
Annexe 6 – Conturesu di a quinta riunione cù l’audizione di u Signore SAUVADET Compte rendu de la réunion du mardi 20 juin 2023 .....	90
Annexe 7 – Conturesu di a sesta riunione cù l’audizione di u Signore KOKOREFF Compte rendu de la réunion du jeudi 22 juin 2023 .....	117
Annexe 8 – E risposte scritte mandate da LIBERA Réponses par écrit de LIBERA aux questions posées dans le cadre de l’audition .....	137

## Ringrazii – Remerciements

Le groupe de travail numéro 3 a souhaité remercier toutes les personnes qui ont accepté de rencontrer les membres du groupe et être auditionnées.

Tous les membres du groupe « Drogues et commerces illicites » remercient chaleureusement,

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE,

Madame Chiara DI GAETANO,

Madame Tatiana GIANNONE,

Monsieur Thomas SAUVADET,

Monsieur Michel KOKOREFF,

pour le temps et l'attention toute particulière accordés lors de leurs auditions et leurs précieuses connaissances qui ont, indéniablement, enrichi les présents travaux.

## Introitu – Introduction

Le 18 novembre 2022, l'Assemblée de Corse a débattu du sujet des dérives mafieuses. Un sujet qui avait déjà été abordé lors de précédentes mandatures, notamment dans le cadre des travaux de la commission « violences », sous la présidence de Monsieur Dominique BUCCHINI.

En 2022, les élus et membres des instances qui composent la Collectivité de Corse (Conseil exécutif de Corse, Assemblée de Corse, CESEC, Assemblea di a Giuventù), ainsi que les collectifs citoyens et associations, se sont engagés dans un cycle de travail afin de faire un diagnostic et des recommandations communs.

Après la première réunion plénière du 17 février 2023, le groupe de travail « Drogues et commerces illicites » a été constitué. Fort d'une composition d'élus, de membres des institutions de la Corse et des Collectifs citoyens (« A Maffia Nò, A Vita Iè », collectif « Massimu Susini », la Plateforme corse citoyenne), le groupe de travail s'est réuni à six reprises. Ces réunions ont eu lieu le vendredi 17 février, le mardi 25 avril, le mardi 23 mai, le mardi 13 juin, le mardi 20 juin et le jeudi 22 juin. Pour chacune d'entre elles, un compte rendu a été réalisé, afin de faire figurer tous les échanges tenus et de constituer la mémoire de ces travaux (des comptes rendus in extenso ont été réalisés pour les auditions).

Deux coordonnatrices se sont portées volontaires : Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, et Madame Danielle ANTONINI, Conseillère à l'Assemblée de Corse (*Fà Populu Inseme*). Deux Conseillers à l'Assemblée de Corse, se sont proposés pour en être les rapporteurs : Monsieur Jean-Paul PANZANI (*Fà Populu Inseme*) et Madame Chantal PEDINIELLI (*Un Soffiu Novu*). Les services de la Collectivité de Corse ont également participé à ce groupe de travail, parmi lesquels la Directrice Générale Adjointe aux affaires sanitaires et sociales, des personnels du Secrétariat général du Conseil exécutif, du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse et du cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse.

L'objectif de ce groupe de travail était d'évoquer le sujet des drogues en Corse, d'en parler sans ambages pour tenter de déterminer ce qui permet à ce fléau de prospérer dans l'île. Il a été, tout au long des travaux, rappelé qu'il n'était pas question d'aborder ce sujet du point de vue des addictions et des problématiques sanitaires, mais de s'interroger sur les liens qui lient l'économie illégale des drogues aux dérives mafieuses<sup>1</sup>. C'est cet objectif qui transparait du thème même du groupe « drogues et commerces illicites ». Les membres du groupe de travail ont donc considéré qu'il était pertinent de mieux connaître les fonctionnements mafieux et l'attrait qu'il y a, ou non,

---

<sup>1</sup> Tous les participants du groupe de travail ont été informés de l'existence d'un rapport sur le sujet de la drogue et des addictions en Corse, réalisé dans le cadre de la Commission des politiques de santé présidée par Madame Danielle ANTONINI et présenté le 28 juillet 2022.

pour ces groupes d'intérêts, à utiliser le levier de l'économie, dans le cadre de leurs activités.

Lors de la deuxième réunion, tous les membres du groupe ont décidé d'une liste de spécialistes et chercheurs, de structures et institutions à contacter afin de les inviter à être auditionnés.

Au cours des premières discussions, il est apparu que les membres du groupe de travail avaient un socle commun de connaissances très généralistes sur les drogues et qui correspondait à ce que le grand public en sait. Il y avait donc un intérêt à mieux connaître la réalité des trafics en Corse et pour cela à solliciter les forces de l'ordre, qu'ils considéraient comme les plus à même de faire une présentation de la réalité.

Le Collectif Massimu Susini a mentionné l'ONG LIBERA dès les deux premières réunions, en estimant que l'expérience et les actions concrètes mises en œuvre par cette structure en Italie, depuis plusieurs décennies, seraient sans nul doute enrichissantes. Par ailleurs, le Collectif Massimu Susini a, dès la première réunion, mentionné la confiscation des biens de criminels et leur réutilisation à destination de la société civile. LIBERA était donc également un interlocuteur de choix pour ce sujet, avec une pratique avérée de l'utilisation de biens confisqués et une gestion concrète de certains de ces biens, au quotidien, soit par l'ONG soit par les associations affiliées.

Dès la première réunion de travail, le Conseil exécutif de Corse a également souligné l'intérêt d'avoir une connaissance sociologique de la réalité insulaire, sur le rapport des Corses aux drogues et leur utilisation. Il a été également question d'avoir un regard sociologique sur les dérives mafieuses en Corse, pour comprendre les logiques à l'œuvre.

Au total, quatre auditions ont été menées. Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, Maîtresse de conférences HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) au Conservatoire national des arts et métiers, économiste et spécialiste de la mafia, dont les thèmes de recherche se concentrent autour des enjeux et évolutions de l'économie illicite. L'ONG LIBERA, fondée en 1995, qui a mobilisé deux personnes pour répondre aux questions du GT3, Madame Chiara DI GAETANO, Responsable de programme pour l'Europe et Madame Tatiana GIANNONE, du « Pôle biens confisqués et relations avec les Universités ». Le groupe a par la suite auditionné deux sociologues sur les conseils de Monsieur Nacer LALAM, Directeur de recherches de l'IHEMI (Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur). Monsieur Thomas SAUVADET, sociologue, enseignant à l'UPEC (Université Paris Est Créteil), chercheur et membre du comité de rédaction de la revue *Espaces et Sociétés* depuis septembre 2007. Et Monsieur Michel KOKOREFF, sociologue, professeur à l'Université Paris 8, dont les thèmes de recherche sont notamment les engagements politiques, contestation sociale et production discursive, l'histoire et la sociologie des drogues, les métamorphoses des quartiers populaires, et l'ethnographie et l'engagement.

Le groupe de travail avait, lors de ses deux premières réunions, émis la nécessité d'auditionner des représentants des forces de l'ordre pour avoir des données du terrain

et ainsi mieux connaître la réalité des drogues en Corse. Il avait été décidé de solliciter la police judiciaire ainsi que les deux corps de gendarmerie (Cismonte et Pumonte). La Conseillère exécutive et coordinatrice du groupe a donc transmis un courrier à leurs représentants en Corse. Ses demandes d'audition ont reçu des réponses négatives. Il avait été également mentionné le souhait d'auditionner Monsieur le Député WARSMANN, ayant rédigé il y a quelques années, un rapport sur la délinquance et la criminalité organisée ; celui-ci a refusé l'invitation, arguant ne pas être spécialiste des questions mafieuses.

Par ailleurs, le groupe de travail avait initialement contacté le Directeur de recherches de l'IHEMI (Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur) pour l'auditionner, en sa qualité d'économiste et ayant travaillé l'économie de la drogue. Etant favorable à l'idée, il n'a semble-t-il pas reçu les autorisations de sa hiérarchie. Il a donc transmis à la Conseillère exécutive de Corse les contacts de deux sociologues spécialistes des questions de drogues et qui seraient les plus à même de répondre aux questions des participants.

## I. Elementi di diagnosticu – Eléments de diagnostic

Annant'à u suggettu di u gruppu – Sur le sujet du groupe de travail en lui-même

Le groupe de travail N3 sur les « drogues et commerces illicites » a longuement échangé sur le sujet en lui-même, sur la compréhension et l'interprétation que chacun faisait.

Il a été décidé de n'aborder que les drogues illicites, bien que l'alcool et la cigarette soient des vrais sujets de santé publique en Corse, comme a pu l'indiquer Madame Julie PANTALONI-BARANOVSKY lors de la première réunion, mais également Monsieur Michel KOKOREFF après étude de la fiche Corse de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives), lors de la dernière audition. Le groupe de travail a collectivement reconnu que la consommation de l'alcool et le tabagisme, bien qu'en dehors du spectre d'étude présent, sont des sources d'inquiétude.

D'une même voix, les membres du groupe ont affirmé leur volonté de s'emparer de certains aspects de la société insulaire qui étaient jusque-là « mis sous le tapis ».

Afin de mieux cerner le sujet de l'atelier et d'avoir un niveau commun d'information, la Conseillère exécutive, avec l'aide du Secrétariat général du Conseil exécutif, a transmis aux participants un premier corpus composé notamment d'articles scientifiques. Certains d'entre eux ont d'ailleurs inspirés les demandes d'auditions émises par le groupe.

Annant'à l'idea di Mafia è l'attività criminale chì ponu esse legate – Sur l'idée de Mafia et des activités criminelles qui peuvent y être rattachées

Les travaux du groupe N3 s'inscrivant dans la démarche plus large initiée sur les « dérives mafieuses », les participants ont échangé à ce sujet.

Pour les collectifs citoyens, il est évident qu'il existe une mafia en Corse. Les chercheurs auditionnés ne l'ont pas affirmé, expliquant prudemment en tant que scientifiques, qu'ils ne disposaient pas assez d'éléments ou de connaissances sur le cas insulaire pour l'affirmer. Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, spécialiste des mafias et notamment italiennes, n'en a pas exclu l'idée, mais a expliqué avoir besoin d'éléments concrets pour qualifier la réalité corse de « Mafia » au sens italien ou des Yakuzas japonais. Un positionnement également adopté par Monsieur Michel KOKOREFF pendant son audition.

Madame CHAMPEYRACHE a expliqué que le mot « Mafia » est selon elle, à relier à une organisation, ce qui explique l'utilisation très précise qu'elle en fait. En revanche, elle a noté que le législateur italien met plus l'accent sur la méthode mafieuse, c'est d'ailleurs ce qui lui permet de mobiliser son arsenal juridique vers des méthodes mafieuses utilisées par des groupes non italiens (non reliés à des clans).

Elle a par ailleurs indiqué que la méthode mafieuse est imitée et que ce phénomène n'est pas près de s'arrêter en Italie. Dans les faits, cette criminalité induit beaucoup de coopération, d'imbrications criminelles, notamment en matière de trafic de stupéfiants. Il y a une émulation mafieuse qui est assez importante, ainsi la méthode mafieuse se répand, sans forcément que les organisations soient toutes des organisations véritablement mafieuses.

Pour savoir si la Corse est une terre de mafia, Madame CHAPEYRACHE a indiqué qu'il faudrait observer et analyser le rapport à la légalité. En d'autres termes, elle a expliqué que si les criminels corses, lorsqu'ils sont présents dans la sphère légale (notamment dans la sphère productive), font seulement du blanchiment, alors ce n'est pas à rapprocher de l'idée de mafia. En revanche, si l'on est dans une logique de contrôle du territoire, en infiltrant des secteurs qui ne sont pas forcément ceux qui rapportent le plus, mais qui vont demander beaucoup de main-d'œuvre, s'ils créent de l'emploi, et ainsi une dimension de consensus social, de conditionnement de la vie économique, alors cela se rapprocherait d'une dimension mafieuse. De plus, il faut aussi analyser le rapport au légal et voir comment il se place dans la trajectoire historique de l'organisation criminelle.

Madame CHAMPEYRACHE a expliqué que le souhait des mafias de viser, dès le départ, la sphère légale est frappant. Ce n'est pas une conséquence de l'activité illégale, ce n'est pas une conséquence de l'enrichissement illégal. Dès le début, un positionnement à cheval sur la sphère légale et illégale est revendiqué explicitement, et fait partie de l'ADN mafieux. Précisant qu'il s'agit là d'une caractéristique qui est rare quand on regarde l'ensemble des organisations criminelles.

Tatiana GIANNONE a également mentionné cette analyse et l'objectif très clair du contrôle territorial par les mafias italiennes.

[Per ciò chì tocca à e dispusizione legislative taliane è u dirittu francese – Sur les dispositions législatives italiennes et leur transposition en droit français](#)

Dans les auditions de Madame CHAMPEYRACHE et de l'ONG LIBERA, les dispositions légales italiennes ont été abordées. Madame CHAMPEYRACHE s'est dit très favorable à l'adoption, en droit français, d'un équivalent du délit d'association mafieuse tel que défini par l'Italie. Notamment, car cela permettrait de lutter contre l'implantation de mafias italiennes sur le territoire français.

Concernant la confiscation des biens, bien que ce sujet davantage juridique ne dépendît pas directement du GT3, il a tout de même été abordé. Pour Madame CHAMPEYRACHE, il faut demander à l'Etat de se saisir de la question de la confiscation des avoirs criminels. C'est à lui que reviendra de choisir le seuil où on déclenchera ces confiscations, qui reste à établir avec précision. Cependant, elle considère que cet outil est fondamental car il permet d'aller beaucoup plus loin que les monitorages des flux financiers jusqu'ici menés. Pour LIBERA également, cela ne fait aucun doute, la confiscation des biens est un élément essentiel de la lutte contre la

mafia en Italie, d'autant que l'ONG et les associations qui en font partie gèrent désormais certains de ces biens, avec une visée coopérative et sociale.

Lors de ces deux auditions, la confiscation des biens a été présentée comme efficace car elle permet de toucher le patrimoine même des criminels, et donc une possible accumulation de biens réalisée sur plusieurs années. L'atteinte des criminels est donc beaucoup plus forte.

Par ailleurs, cette confiscation permet de donner une valeur positive à des biens ayant appartenu à des criminels, il s'agit notamment d'un acte symbolique fort vis-à-vis de la société. Madame CHAMPEYRACHE a souhaité souligner le caractère très encadré de ce dispositif italien qui est parfois difficilement compréhensible de l'extérieur.

#### [L'attori di i traffichi è i cunsumadori di droghe – Sur les personnes acteurs et consommateurs des trafics](#)

Les participants ont convenu que les réseaux de trafic peuvent très bien être gérés par des Corses, qu'en leur sein se retrouvent des Corses dont l'activité est bien le déploiement et la recherche de la rentabilité de ces « entreprises ». Par ailleurs, les parties prenantes des ateliers sur les dérives mafieuses, tout comme la société corse, doivent admettre que parmi les consommateurs, se retrouvent toutes les origines, tous les milieux sociaux, toutes les catégories socio professionnelles. Pour faire face à ce fléau, toutes les parties doivent avoir conscience du spectre très large des consommateurs et personnes concernées. Pour cela, des données statistiques sont nécessaires.

À ce jour, pour établir une analyse des drogues en Corse, les données ont manqué au groupe de travail N3. Il n'a pas accédé aux informations nécessaires, a minima, soit : les descriptifs des marchés existants, les substances présentes et consommées sur le territoire, les habitudes de consommation, les profils des consommateurs, les voies utilisées pour l'importation de ces substances, la présence ou non de filières de production localement... Pour connaître le visage de ce fléau, une analyse est impérative, et celle-ci ne peut être menée que par les services de police et gendarmerie, qui refusent d'être auditionnés et de fournir ces informations.

Les membres du groupe de travail ont par ailleurs débattu des raisons pouvant expliquer la consommation de drogues en Corse ; sur ce point, ils sont tombés en désaccord. Pour certains, la consommation de drogue en Corse est à lier à une jeunesse désœuvrée, qui consommerait et parfois prendrait part au trafic. Pour d'autres, il est à rappeler que des jeunes, mais pas seulement, des adultes également « de bonnes familles », de milieux sociaux favorisés, aux moyens financiers conséquents et aux environnements sociaux sains, figurent parmi les consommateurs mais aussi participent au trafic. Certains ont toutefois mentionné une consommation qui ne serait pour une partie, seulement récréative, festive, voire de « drogues mondaines ». Une consommation, si elle venait à être confirmée, dont il faudrait identifier les raisons.

Un'analisi sociologica necessaria in Corsica – Sur la nécessité d'une analyse sociologique en Corse

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a estimé dès le départ qu'il était regrettable que la Corse n'ait pas un département de sociologie, s'interrogeant sur la pertinence pour la Collectivité de Corse de mener elle-même des études, à défaut de pouvoir obtenir des données. C'est d'ailleurs un sujet qui a été abordé dans toutes les auditions, car il y a bien des considérations sociologiques et sociétales à prendre en compte pour traiter du sujet des drogues et des dérives mafieuses.

Madame Chiara DI GAETANO a d'ailleurs expliqué le rôle fondamental des ressources documentées dans le travail mené par LIBERA. L'ONG accueille des chercheurs du monde entier et construit actuellement, dans les locaux de son siège, un centre de documentation afin que les chercheurs puissent venir récupérer des documents et nourrir la recherche sur la mafia et sur la lutte menée contre les phénomènes mafieux.

Monsieur PANZANI et Monsieur GUIDONI ont souhaité mentionner leurs constatations en tant qu'élus. Dans ce groupe de travail, chaque membre a pu évoquer sa connaissance personnelle et les appartenances géographiques de chacun ont enrichi les travaux.

Annant'à a necessità d'avè accessu à l'infurmazione rilative à e droghe è i cummerci illeciti in Corsica – Sur la nécessité d'avoir accès à l'information et aux données sur les drogues et les commerces illicites en Corse

Lors des riches débats, la nécessité d'avoir une photo grand angle du problème des drogues et des commerces illicites a été mentionnée, avec l'intérêt d'une analyse fine de la politique de la ville, car certains choix en la matière ont empêché l'inclusion, la mixité et ont donc pu favoriser l'émergence d'une certaine criminalité.

Madame ISTRIA est revenue sur le manque cruel de chiffres et de statistiques pour la Corse, avec le besoin d'avoir des chiffres objectivés pour avoir des analyses, actions et politiques efficaces.

À ce sujet, Monsieur KOKOREFF a mentionné le fait que la Corse ne semble pas faire partie l'enquête ESCAPAD ni du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT. En revanche, il a souligné l'apparente sous-estimation des données figurant sur la fiche Corse de l'OFDT, notamment en matière de cocaïne. Selon lui, il n'existe pas de statistiques fiables indépendantes des services de police, de gendarmerie sur les trafics.

Or, il y a bien un problème (social, économique, politique) et au regard de ce « déficit de savoir », Monsieur KOKOREFF estime qu'il faudrait donc, au préalable, objectiver, pour savoir de quoi on parle.

Pour Monsieur KOKOREFF, le refus des autorités d'être auditionnées, et donc de prendre part aux présents travaux, fait partie du problème. La démarche de travail engagée, avec l'Etat via la MILDECA est la clé pour construire l'inter-institutionnalité,

un maillage avec les collectivités, définir des objectifs, repérer les dispositifs existants, définir une stratégie globale, réfléchir le type d'accompagnement.

Pour mieux connaître le contexte, Monsieur KOKOREFF a proposé l'idée de constituer un comité de pilotage d'enquêtes qualitatives, regroupant des chercheurs en sciences sociales (issus de la métropole et insulaires), des acteurs locaux (techniciens) et des représentants de la société civile serait nécessaire afin d'objectiver les phénomènes en jeu, et aussi d'essayer de lever l'Omertà qui recouvre ses pratiques délictueuses.

Le groupe de travail a souhaité savoir s'il serait pertinent de mener une étude globale, non territoriale, mais peut-être à l'échelle méditerranéenne sur la question des drogues et commerces illicites en Corse. Monsieur KOKOREFF a estimé que la spécificité de l'économie locale corse, la zone de chalandise et un territoire circulatoire plus large (qui englobe Tanger, Marseille, Naples, Istanbul, auxquelles il faudrait ajouter Genève et Zurich), pourrait justifier un travail sur le monde méditerranéen et que cette piste serait à étudier.

L'accès à des données quantitatives et statistiques permettrait donc de mieux cerner les sujets. Très naturellement, les débats du GT se sont souvent orientés vers les jeunes. Mais le fléau des drogues ne touche pas seulement la jeunesse ; les politiques publiques à mener ne doivent pas seulement être axées sur les moins de 30 ans (âge limite des politiques Jeunesse menées par la Collectivité de Corse).

Madame CHAMPEYRACHE a souhaité expliquer au groupe de travail qu'il est difficile pour un chercheur de travailler sur la France, car le scientifique n'a pas accès aux rapports de police, aux sentences des procès, etc. C'est donc difficile de travailler sur les questions criminelles françaises car l'accès aux sources, aux informations, y est complexe alors que pour l'Italie, il y a une ouverture des sources absolument évidente, et pas seulement réservée aux chercheurs. A titre d'exemple, tous les rapports de la direction d'enquête anti-mafia italienne sont en ligne. Tout cela facilite le travail et permet de bien comprendre les logiques à l'œuvre. Elle a par ailleurs regretté ne pas avoir eu accès au rapport de la JIRS sur la Corse, publié il y a deux ans<sup>2</sup>.

Le groupe de travail a communément reconnu que les moyens des trafiquants et « entreprises » de l'économie illicite sont aussi puissants que certains secteurs légaux, voire avec une force de frappe aussi grande que celle d'une institution majeure.

Sur les commerces illicites, le groupe de travail n'a pu, là encore, que regretter le manque de données publiques. Les collectifs citoyens ont évoqué l'exploitation humaine, la prostitution, qui entrent dans cette appellation. Pour eux, l'exploitation humaine dans le secteur agricole est ancienne et largement connue en Corse. La prostitution, pratiquée dans le cadre d'organisations criminelles, ne serait quant à elle pas à minimiser. Faisant le lien avec les drogues et cette économie, les collectifs ont également fait mention du trafic de drogues par voie maritime, indiquant là aussi qu'il est connu que des bateaux sont volés dans les ports de Sagone, Aiacciu, Carghjese, pour

---

<sup>2</sup> Quelques jours après son audition, Madame CHAMPEYRACHE a informé la Conseillère exécutive de Corse, que le rapport de la JIRS lui avait finalement été transmis.

aller récupérer des sacs de drogue en pleine mer, puis les bateaux sont retrouvés ailleurs. Sur ce sujet, il a été mentionné le fait que les douanes seraient conscientes de ce phénomène, mais n'arriveraient pas à lutter contre ces trafiquants.

Au sujet de ces commerces illicites liés à l'exploitation humaine, un participant a fait part de menaces directes reçues. Son statut de citoyen engagé publiquement et sans réserve contre l'exploitation humaine a entraîné des menaces de mort sur lui et ses proches.

Le Cullettivu Massimu Susini a souhaité mentionner un phénomène à relier au problème de la drogue, celui de la prostitution chez les jeunes. Des appartements sont loués expressément pour héberger des activités de prostitution générant de l'argent, cet argent étant lui-même utilisé dans le trafic de drogues, dans des activités de blanchiment d'argent, dans l'achat d'armes. Le Cullettivu Massimu Susini identifie des liens entre toutes ces activités. Lors de son audition, Monsieur Thomas SAUVADET a d'ailleurs mentionné la prostitution qui se banalise dans les esprits, dans certains quartiers de banlieues, utilisée pour générer des ressources comme d'autres activités de ces économies illégales.

#### [A prevenzione è e metode da aduprà – Sur les méthodes à utiliser pour faire de la prévention](#)

Le groupe a estimé que, pour ce qui concerne la jeunesse, il faut aujourd'hui s'adresser aux consommateurs avec tact et intelligence, pour ne pas les stigmatiser. Il a également été souligné tout l'intérêt qu'il y a à expliquer à ce public qu'en achetant de la drogue, ils participent indirectement à l'enrichissement de bandes mafieuses et donc au système mafieux qui rend leur quotidien plus difficile. Un travail de pédagogie et de décryptage des logiques qui mêlent les différents sujets pourrait être pertinent.

À propos des politiques à mener, Monsieur Thomas SAUVADET a parlé de l'enjeu au niveau des mots qui sont utilisés (et notamment de ne pas minimiser les faits en utilisant volontairement les mauvais mots). Il a aussi estimé qu'il faut se méfier de formes de proximité, qui dans certains quartiers ont été appelées la « politique des grands frères ». Monsieur SAUVADET a aussi souhaité alerter sur des méthodes présentes dans certains endroits (la « politique de la petite sœur »), où pour acheter la paix sociale, certains élus embauchent une sœur d'un délinquant ou vont accorder certains services aux proches de criminels.

Monsieur SAUVADET a également souhaité dénoncer certaines postures professionnelles (avec des acteurs jeunesse qui parfois se réjouissent de voir des jeunes refuser l'ordre établi, avec des pratiques en décalage avec l'autorité et la légalité), rappelant qu'il faut toujours avoir en tête que le capitalisme de la drogue et des trafics est beaucoup plus violent que le capitalisme de la sphère légale.

En matière de prévention, l'ONG LIBERA a expliqué tout l'engagement très fort en Italie des proches des « victimes innocentes de la Mafia » qui témoignent, se rendent dans les écoles, pour sensibiliser les jeunes et leur raconter leur histoire. Sur ce même

sujet, Monsieur SAUVADET a mentionné ce que les USA font en matière de lutte contre les gangs. Tout en disant que le modèle américain n'est peut-être pas celui à retenir, il serait tout de même intéressant, selon lui, d'inventer quelque chose qui, d'une façon ou d'une autre, par des retours d'expériences parviendra à conscientiser le plus vite possible les jeunes que ce n'est pas un jeu.

De son côté, Monsieur KOKOREFF a affirmé que la répression de la délinquance est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas d'une prévention de l'engagement dans celle-ci. Or, la prévention manque cruellement de moyens pour empêcher les plus jeunes de devenir délinquants. Il faudrait, dans ce sens, faire un recensement des « bonnes pratiques » de façon transversale dans différents secteurs d'intervention (répression, santé, travail social, éducation, etc.) ; autrement dit, élaborer un diagnostic local partagé.

#### U mitu di u maldivitu è l'impattu di e pruduzione culturale – Sur le mythe du voyou et l'impact de la culture

Parmi les sujets évoqués lors de la phase de diagnostic et de constat, les membres du groupe de travail ont aussi mentionné l'enjeu de l'éducation des enfants et des jeunes. Monsieur PANZANI a mentionné « le mythe de l'argent facile, le mythe de l'emploi, « de la place ». Dans son audition, Monsieur Michel KOKOREFF a expliqué ne pas connaître précisément la situation de la Corse, mais a cependant noté qu'il semble y exister un rôle de la sphère familiale qui permet au jeune de vivre confortablement sans avoir à chercher un travail honnête mais peu rémunérateur.

Pour Monsieur KOKOREFF, on a d'un côté affaire à une population de jeunes fortement hostiles à l'économie du tourisme, synonyme de servilité, comme sans doute dans d'autres secteurs publics - comme si se jouait une forme de colonisation qui perdure (« post-colonialité »). De l'autre côté, il y a ces jeunes corses qui bénéficient de logiques familiales, de logiques claniques, qui ont un rôle de protection sociale avéré, en jouant sur l'appartenance. D'où ce paradoxe, la pauvreté constatée n'empêche pas le niveau de vie élevé de ces derniers, une hyper-intégration sociale passant par la consommation ostentatoire des signes de réussite et l'adhésion à des valeurs néolibérales (self made man, rôle de l'argent dans la réussite, culture de la fête, etc.). Pour ce sociologue, la question est donc celle des valeurs promues par la Collectivité de Corse (histoire, identité), en fonction des objectifs concrets auxquels les jeunes pourraient adhérer. Pour lui, il semble qu'il y ait un creuset en Corse qui peut produire de l'ostracisme mais aussi le meilleur.

Le Collectif A Mafia Nò, A Vita Iè a souligné les spécificités corses à prendre en compte indéniablement dans l'analyse du problème, mais a également expliqué que ces mêmes spécificités doivent nécessiter une approche spéciale, en passant notamment par l'éducation à la citoyenneté, la culture...

Le groupe de travail a affirmé que les enfants et les jeunes sensibilisés à la culture, à l'art, à la nature, seront enclins à rester dans le droit chemin. Autrement dit, il y a un

intérêt à sensibiliser les jeunes Corses aux « Humanités », pour en faire des citoyens éclairés. Une étape nécessaire pour vivre une « vie digne », idée récurrente dans la philosophie de LIBERA.

Monsieur SAUVADET a expliqué qu'il plaide quant à lui pour que soient pris au sérieux les effets sociaux de la culture Gangsta sur les jeunes des quartiers et ne pas être naïfs face à ces codes. Pour ce sociologue, les enfants, les pré-adolescents, grandissent aujourd'hui avec le culte du voyou car ils baignent dans une culture avec des clips, des paroles de chansons, en plus de tous les films et séries qu'ils voient, de Validé à Gomorra, qui véhiculent ces valeurs-là. Selon lui, l'offre culturelle actuelle, sans commune mesure avec celle des années 1990, entraîne la glorification du voyou.

Pour Michel KOKOREFF, démystifier, déconstruire les mythes comme celui des caïds, de l'argent facile ou de la prison semble frappé au coin du bon sens. Il a estimé qu'il y a un travail à mener face aux agents producteurs de légendes urbaines (films, séries, polars, etc.) mais s'est cependant interrogé de savoir si c'est là l'essentiel.

Par ailleurs, Monsieur SAUVADET a conseillé aux membres du groupe de veiller aux signaux faibles. Des changements vestimentaires, des nouveaux codes argotiques, doivent nous interroger. Les jeunes vont imiter des codes qui peuvent être des signaux faibles de comportement à risques plus tard.

[A necessità d'assicurà un'educazione à a legalità – L'intérêt de faire de l'éducation à la légalité](#)

Toujours en écho à l'idée d'« argent facile », Madame CHAMPEYRACHE a insisté sur l'enjeu de l'éducation à la légalité. Elle considère que c'est une des clés pour avoir une société résiliente aux dérives mafieuses. Cette idée a été largement validée par l'ONG LIBERA, Monsieur SAUVADET et Monsieur KOKOREFF.

Madame Chiara DI GAETANO a mentionné un dispositif de Libera qui pratique cette éducation à la légalité. Appelé « Amundì », il ne se concentre pas seulement sur les jeunes directement en lien avec la Mafia, ceux condamnés ; il concerne aussi tous les jeunes des territoires ciblés et leur propose des actions vertueuses.

LIBERA a souhaité rappeler au groupe qu'il n'existe pas de recette universelle pour activer la société civile et sensibiliser les jeunes. En la matière, l'ONG a fait le choix de toujours se rapprocher du terrain pour trouver les éléments les plus sensibles et réceptifs au sein du collectif et, ainsi, s'appuyer sur eux. Le point de départ devant être, selon elle, le diagnostic du territoire, pour identifier les urgences et voir quels seront les instruments qui y seront les plus efficaces.

### Un studiu sociologicu più attentu à i ghjovani – Sur l’analyse sociologique des jeunes plus particulièrement

Pour ce qui concerne les jeunes qui prendraient part à l’économie illégale, l’audition de Monsieur SAUVADET et son expérience des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) a appris au groupe que ce n’est pas toute la jeunesse qui est concernée par ces agissements. Ce sociologue parle en la matière de la « minorité du pire », qui ne représente pas plus de 10% des jeunes, et que parmi eux, il est question de « capital guerrier ». Il n’y a qu’une petite partie de ces 10% qui dominera, et aura un capital guerrier fort, quand les autres seront des suiveurs, des smicards de l’économie de la drogue. Les membres du groupe de travail l’ont notamment interrogé sur son concept de « capital guerrier », qui pourrait faire l’objet d’un parallèle avec la Corse.

Monsieur SAUVADET a expliqué que dans les relations de violence liées au capital guerrier, il y a une forme d’invisibilité de la violence, car ceux qui sont en position dominante évitent souvent de déshonorer ceux qui sont en position de dominés. Il y a une cohabitation de ces parties et les rapports de force sont parfois juste rappelés, par des menaces, ou plus discrètement, mais toujours afin de réaffirmer des hiérarchies. Il a expliqué par ailleurs que les coûts liés au capital guerrier sont nombreux.

Monsieur SAUVADET a expliqué tout l’intérêt qu’il y a à étudier sociologiquement ces questions. Il a également mentionné l’importance de la prévention, mais aussi de la recherche des raisons qui poussent chacun de ces jeunes à agir ainsi, mentionnant qu’elles peuvent être multifactorielles, mais qu’elles existent toujours.

Par ailleurs, il a souhaité apporter des précisions sur le concept de « bande », qui peut se retrouver en Corse, et qui ne doit pas être confondu avec un groupe d’amis. La bande induit de la dureté, de la violence, de la compétition, de l’appropriation de l’espace, des conduites ordaliques, du conflit avec l’environnement. Ce n’est pas du tout une bande de copains bienveillante et intégrée. La bande a une vision conflictuelle, concentrée sur l’appropriation et la volonté de puissance.

### Una realtà corsa chì puderia esse sociologicamente sfarenta – Une situation corse qui pourrait sociologiquement être différente

Sur la situation en Corse, Monsieur Thomas SAUVADET a reconnu ne pas en être un spécialiste, mais ne considère pas que des comportements de certains quartiers s’y retrouvent. Il a fait le lien avec l’ouvrage de Didier LAPEYRONNIE et François DUBET, qui, dans Les Quartier d’exil (publié en 1992), expliquaient les différences entre quartiers par la délégation d’autorité parentale qui existait encore dans certains. Ainsi dans les QPV dans lesquels travaille Monsieur SAUVADET, ce phénomène n'existe plus, cependant il pourrait toujours être présent en Corse. Ces sociologues parlaient de ce contrôle social, de cette délégation de contrôle parental qui fait qu’un adulte qui habite le quartier, peut intervenir, spontanément, sur une situation qu’il trouve anormale.

En effet, l'existence du lien entre les gens en Corse pourrait justifier une situation particulière. Le fait que la société corse soit encore une société dans laquelle (presque) tout le monde se connaît, pourrait constituer un avantage et un levier à utiliser.

A scelta di a via illegale facilitata da un cuntestu economicu lucale – Un contexte économique qui favoriserait ces voies vers l'illégalité

Lors de la première réunion, le Conseiller à l'Assemblée de Corse, Monsieur Jean-Paul PANZANI a indiqué que le climat social actuel est propice au développement de ces commerces illicites. Effectivement, les membres du groupe ont reconnu que le contexte insulaire est peu favorable à l'émancipation des individus en Corse.

Monsieur Thomas SAUVADET a mentionné l'intérêt pour ces jeunes de QPV de choisir l'économie illégale qui leur propose une vie souvent plus confortable que les solutions légales (petits salaires, « Uber jobs », formations parfois peu pertinentes...).

À cela s'ajoute des envies toujours plus importantes, générées notamment par la société de consommation. Et cela crée des frustrations très importantes chez les jeunes.

En effet, les « Uber jobs », la précarité, le chômage et les situations économiques peu reluisantes font aussi que la jouissance est compliquée par des opportunités économiques qui ne sont plus ce qu'elles étaient. Pour Monsieur SAUVADET, on avait, avant, des gens qui étaient plus limités dans leur puissance, dans leur plaisir de jouissance, mais qui avaient beaucoup plus d'opportunités économiques pour les satisfaire et on a, aujourd'hui, une société avec beaucoup moins d'opportunités économiques mais où la liberté de la jouissance totale et absolue est devenue banalisée, est devenue une norme.

Il y aurait donc un intérêt à mener un travail auprès des jeunes pour là aussi, les accompagner à décrypter la société qui les entoure et faire les bons choix pour eux.

## II. Ricumandazione – Recommandations

A la suite des riches échanges entre les membres du groupe de travail N3 sur le thème des « Drogues et commerces illicites », et au regard des auditions de grande qualité menées, un certain nombre de pistes ont été évoquées.

Une liste de recommandations a donc été réalisée.

- **Continuer le travail de réflexion globale et initier une analyse sociologique en Corse.**
- **Retenir l'Education à la légalité comme un axe clé des actions à mener.**
- **Renforcer les actions de prévention auprès des publics jeunes, mais pas seulement.**
- **Engager les Collectifs citoyens corses dans ces démarches d'« aller vers » au côté de la Collectivité de Corse et de tous les partenaires institutionnels et acteurs concernés.**
- **Veiller aux messages que la Collectivité de Corse délivre elle-même, mais également à travers ce qu'elle soutient.**
- **Etudier plus précisément les actions de LIBERA pour déployer, en Corse, des actions qui ont fait leurs preuves en Italie.**

### III. Pruposta di pianu d'azzione – Proposition de plan d'action

A. L'azzione chì a Cullettività di Corsica puderebbe mette in piazza – Les actions que pourraient mener la Collectivité de Corse –

Pour ce qui concerne la Collectivité de Corse et ses compétences :

#### **1) Permette un analisa suciologica, per capisce megliu a realtà è adattà, o aduprà, nove pulitiche publice**

**Agir pour disposer d'une analyse sociologique nécessaire afin de mieux cerner les enjeux et ainsi adapter les politiques publiques aux besoins réels du territoire.**

- Afin de mettre en place un travail sociologique nécessaire à l'appréhension des sujets liés aux drogues, commerces illicites et plus largement aux dérives mafieuses, la Collectivité de Corse pourrait travailler à la mise en place d'un Comité de pilotage dédié à cette mission. Ce Comité de pilotage serait composé de sociologues spécialistes des questions de drogues et des commerces illicites. Il comprendrait des universitaires corses, des spécialistes insulaires, mais également d'autres basés sur le continent. Il comprendrait également des élus, des représentants des collectifs citoyens corses.
- Une fois ce Comité de pilotage installé et les priorités établies, la Collectivité de Corse pourra lancer un appel à projets, à l'instar d'autres collectivités qui mobilisent ainsi des laboratoires de recherches universitaires sur des questions particulières.
- Ce Comité de pilotage pourrait également se saisir des questions des politiques de la ville et le lien entre elles et certaines problématiques.

#### **2) Ritene l'educazione à a legalità cum'è una suluzione è rinfurzà l'azzione di prevenzione per i ghjovani**

**Retenir l'éducation à la légalité comme un axe clé des actions à mener et renforcer les actions de prévention auprès des publics jeunes.**

- En plus des interventions internes à la Collectivité de Corse, menées notamment par la Direction adjointe à la Jeunesse, celle-ci pourrait publier un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de proposer de nouvelles interventions sur des sujets directement liés aux drogues, aux commerces illicites, aux dérives mafieuses. Cela rejoindrait l'idée forte d'éducation à la légalité, en se calquant notamment sur les activités de prévention de Libera qui prône la rencontre entre les jeunes et les personnes directement concernées (victimes ou proches de victimes).

- En matière de prévention à la consommation des drogues, la Collectivité de Corse pourrait également publier des AMI si des actions supplémentaires étaient nécessaires.
- Construire de nouveaux moyens pour aller à la rencontre des jeunes, en alliant l'innovation et la langue corse.
- Construire des outils de prévention pédagogiques qui pourraient être mobilisables par tous les acteurs jeunesse, avec ou sans une courte formation que la Collectivité de Corse pourrait assurer (par ses agents ou par les acteurs retenus par AMI).
- Former les acteurs jeunesse à ces enjeux.
- Bien que la prévention auprès des jeunes soit primordiale, il est nécessaire de garder en tête que l'éducation à la légalité peut se faire tout au long de la vie. Penser à des moyens de communiquer à ce sujet auprès de tous les autres publics.

### **3) Esse attenti à i messaghji spartuti da a Cullettività di Corsica Veiller sur les messages diffusés par la Collectivité de Corse**

- En plus de ses actions de prévention, la Collectivité de Corse pourrait veiller aux messages qu'elle délivre elle-même, mais également à travers ce qu'elle soutient.
- Il serait donc intéressant de veiller à ce que les événements et les productions culturelles, soutenus par la Collectivité de Corse, ne véhiculent pas de messages en contradiction en matière de drogues et de commerces illicites. Sans pour autant censurer des œuvres ou des projets, il semble nécessaire aujourd'hui de prendre conscience de l'impact que cela peut avoir sur l'imaginaire collectif et surtout sur les jeunes.

### **4) Cunnosce megliu u travagliu fattu da LIBERA è vede se qualche azzione taliane pudarianu esse adatte à a Corsica Etudier plus précisément les actions de LIBERA pour, peut-être, déployer en Corse des actions efficaces en Italie**

- Se rapprocher de l'ONG Libera pour mieux cerner son travail et ses actions, et ainsi voir ce qui pourrait être adapté à la Corse (exemple : adaptation du dispositif Amundi à la Corse).
- Pour cela, une mission d'étude pourrait être organisée en Sicile, avec les parties prenantes du groupe de travail N3, tout en organisant des réunions de travail thématiques et techniques en y conviant également les directions concernées au sein de l'administration territoriale.

**5) Dumandà à i Parlamentari corsi di studià i dispositivi legislativi taliani è vede s'elli ponu esse adatti à a legislazione française**  
**Solliciter les Parlementaires corses pour les inviter à étudier des dispositifs italiens qui pourraient être adaptés en droit français**

- La confiscation des avoirs criminels telle que pratiquée par l'Italie.
- Les autres dispositifs italiens tels que « l'indagine patrimoniale » qui permet d'étudier le patrimoine non pas du criminel en son nom propre, mais de ses proches, de prêtes noms, avec la possibilité de s'en saisir.

B. E dimarchje chì puderianu esse fatte appressu à u Statu – Les démarches qui pourraient être menées auprès des services de l'Etat

D'autres démarches pourraient être entreprises auprès des services de l'Etat et autres structures dépendant de l'administration :

**1) Dumandà cullettivamente (o ridumandà) à u Statu d'esse destinatarii di certi documenti chì cuncernanu a Corsica**  
**Collectivement demander, ou redemander, à l'Etat d'avoir accès à certaines informations sur la Corse**

- Faire une demande collective, incluant toutes les parties engagées dans les travaux sur les dérives mafieuses, afin d'avoir accès au rapport réalisé par JIRS, et plus globalement de demander aux services de l'Etat de faire preuve de collaboration et de transparence en matière d'information.
- Faire officiellement la demande pour avoir accès au dernier rapport SIRASCO.
- Demander au ministère de l'Intérieur si le dispositif mis en place sur internet pour recueillir les déclarations de victimes de racket a été efficace et obtenir les données liées à celui-ci (nombre de cas recensés, profils des personnes ayant utilisé cet outil, territoires concernés par ce racket).
- Demander au ministère de l'Intérieur de transmettre au groupe de travail des données anonymisées sur la réalité des drogues et commerces illicites en Corse, afin de permettre aux acteurs compétents en matière de prévention et d'éducation (administration territoriale mais également d'autres services de l'Etat, ou des structures associatives financée notamment par l'Etat, puissent mener des politiques en adéquation et donc pertinentes).

## **2) Richiede ch'elli sianu fatti studii è analisi specifichi annant'à a realtà corsa**

### **Demander la réalisation d'études sur la Corse**

- Demander à l'OFDT que la fiche de la Corse, très pauvre aujourd'hui sur le sujet des drogues illicites, soient davantage renseignées et peigne un portrait fidèle la réalité.
- Demander que l'IHEMI mène une étude sur la Corse, avec un focus sur les drogues et les commerces illicites (comme cela a pu être réalisé sur trafic de cocaïne en Guyane).

## Per compie – Conclusion

Les riches auditions et échanges menés par le Groupe de travail N3 ont permis d'entamer une réflexion sur le sujet des « Drogues et commerces illicites ».

Au cours des recherches et des brillants exposés des spécialistes accueillis, beaucoup de concepts et d'idées ont été abordés.

La Mafia répond à des logiques bien précises. Les dérives mafieuses se multiplient, et si l'idée d'une appartenance territoriale des mafias pouvait exister au départ, nous avons appris que celles-ci s'adaptent finalement très bien à tous les environnements, avec des logiques d'expansion territoriale en cours et aucun pays ne peut s'en déclarer préservé.

Il est à noter que le mafieux n'est pas anti-Etat, mais comme l'a dit Madame CHAMPEYRACHE, il est « un parasite de l'Etat ». Il vient dans un phénomène d'intermédiation, prendre la place d'un Etat qui existe, mais qui est défaillant, et qui se laisse gangrener par la mafia. Par ailleurs, il faudrait se défaire de l'idée que le criminel, dans l'économie légale, va être contraint par le marché à se comporter de façon « vertueuse ».

Aujourd'hui, il est nécessaire d'admettre la faiblesse de l'économie légale à se protéger, la forte capacité de ces acteurs criminels à s'adapter et l'impératif de prendre en compte et de traiter tous les secteurs, pas seulement celui des drogues et commerces illicites, et surtout pas de les aborder les uns déconnectés des autres.

Le groupe de travail N3 regrette les refus d'audition de la part des services de l'Etat et affirme tout l'intérêt qu'il y a, pour tous les acteurs engagés, d'agir de concert afin d'opposer aux logiques criminelles des réponses à la hauteur.

Enfin, le groupe de travail N3 souhaite poursuivre son travail et espère à l'avenir pouvoir l'enrichir de données et statistiques insulaires. La suite de ses travaux visera également à co-construire des actions de prévention efficaces et à porter, ensemble, des politiques en faveur de la jeunesse et de tous les Corses.

## Annexes

Annexe 1 – Lista di i membri di u gruppu di travagliu è persunali di a Cullettività di Corsica ch'è ci anu participatu

Listes des membres du groupe de travail et personnels ayant assisté aux réunions.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap,

**Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse, Présidente de la Commission des politiques de santé et Présidente du CSJC (groupe Fà Populu Inseme)

**M. Jean-Paul PANZANI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse (groupe Fà Populu Inseme)

**Mme Chantal PEDINIELLI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse (groupe Un Soffiu Novu)

**M. Pierre GUIDONI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse (groupe Un Soffiu Novu)

**Mme Julie BARANOVSKY**, Membre du CESEC de Corse et Présidente de la section de l'environnement et du cadre de vie

**M. Léon GIACOMONI**, Membre du CESEC de Corse

**M. Lisandru CARROLAGGI**, membre de l'Assemblea di a Giuventù

**Mme Manette BATTISTELLI**, Cullettivu Massimu Susini

**M. Claude ROTOLONI**, Cullettivu Massimu Susini

**Mme Valerie CLEMENS**, Collectif A Mafia no, a Vita iè

**Mme Josette DALL'AVA-SANTUCCI**, Collectif A Mafia no, a Vita iè

**M. Dominique YVON**, Plateforme corse citoyenne

**M. Ghjiseppu MAESTRACCI**, Plateforme corse citoyenne (et Président d'Avà Basta)

**Mme Catherine ISTRIA**, Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse

**Mme Céline AGOSTINI**, Secrétaire générale du CESEC de Corse

**Mme Stella ACQUAVIVA**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)

**M. Jean-Jacques USCIATI**, Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse

**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)

**Mme Paule MARCUCCI**, Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

**Mme Gaelle BERNARDINI**, Cheffe de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

**M. Jean-Sébastien ARRIGHI**, Chargé de la communication, cabinet de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

**Mme Laura CASANOVA**, Collaboratrice de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

**M. Mathieu POMPA GUERET**, Collaborateur du groupe « Fà Populu Inseme »

Annexe 2 – Conturesu di a prima riunione  
Compte rendu de la réunion du vendredi 17 février 2023

**Vennari u 17 di ferraghju di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**

1<sup>ère</sup> réunion – Salle 3

*Participants :*

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap

**Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse, Présidente de la Commission des politiques de santé et Présidente du CSJC

**M. Pierre GUIDONI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse

**M. Jean-Paul PANZANI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse

**Mme Julie BARANOVSKY**, Membre du CESEC de Corse et Présidente de la section de l'environnement et du cadre de vie

**M. Lisandru CARROLAGGI**, membre de l'Assemblea di a Giuventù

**M. Ghjiseppu MAESTRACCI**, Plateforme corse citoyenne (et Président d'Avà Basta)

**Mme Valerie CLEMENS**, Collectif A Mafia no, a Vita iè

**Mme Manette BATTISTELLI**, Cullettivu Massimu Susini

**M. Claude ROTOLONI**, Cullettivu Massimu Susini

**Mme Catherine ISTRIA**, Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse

**Mme Stella ACQUAVIVA**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)

**Mme Paule MARCUCCI**, Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

**M. Jean-Sébastien ARRIGHI**, Chargé de la communication, cabinet de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

*Absence excusée :*

**Mme Chantal PEDINIELLI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse

*En tout début d'atelier, Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a eu quelques mots de remerciements pour les participants, proposant un tour de table de présentation. Elle a ensuite*

*repris les quelques indications de méthode données pendant la commission permanente élargie.*

*La Conseillère exécutive de Corse a sollicité les participants du groupe de travail pour que soient désignés le coordonnateur du groupe et les deux rapporteurs.*

*Monsieur GUIDONI a indiqué que Madame PEDINIELLI, Conseillère à l'Assemblée de Corse, absente ce jour, souhaitait se porter volontaire pour être rapporteur du groupe de travail n°3.*

*Madame ANTONINI a indiqué se porter volontaire pour en être le coordonnateur.*

*Monsieur PANZANI a indiqué se porter volontaire pour être le second rapporteur. Il a souhaité préciser qu'il se portait candidat mais qu'il céderait cette place à un élu des groupes absents (Avanzemu, Core in Fronte, non inscrit) s'il souhaitait occuper ce rôle.*

*Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a remercié les personnes volontaires pour occuper ces fonctions au sein du groupe de travail n°3. Elle a rappelé que la première phase de travail serait donc dédiée à la réalisation d'un état des lieux du problème des drogues et commerces illicites en Corse.*

*Madame ANTONINI a mentionné la possibilité de tenir les prochaines réunions en visio conférence, indiquant des horaires en fin de journée pour permettre à tous les participants d'être présents malgré leurs engagements professionnels<sup>3</sup>.*

*Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a pris la parole estimant qu'il y a selon lui plusieurs volets à traiter : un volet « addiction / consommation », un volet « trafic » et un volet « prévention ».*

*Madame ANTONINI a souhaité évoquer le travail mené dans le cadre de la commission des politiques de santé, sur le sujet de la drogue et des addictions. En quelques mots, Madame ANTONINI est revenue sur les nombreuses et riches auditions menées dans ce cadre et a indiqué qu'une présentation de ce travail a été faite en Assemblée de Corse. Elle a indiqué accorder beaucoup d'importance au terme « addiction », car la consommation de drogues est une maladie.*

*Un participant a évoqué l'idée d'auditionner Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse dans le cadre du présent groupe de travail. Madame ISTRIA a indiqué que bien des personnalités de référence ont été auditionnées dans le cadre de la Commission santé. Le rapport de celle-ci pouvant donc être une première base de travail pour le groupe de travail, précisant bien sûr que des personnes déjà auditionnées pourraient de nouveau l'être pour ce GT3.*

*Monsieur MAESTRACCI a expliqué quant à lui le besoin d'avoir une photo aérienne du problème des drogues et Commerces illicites. Il faudrait selon lui faire une analyse de la politique de la ville, avec une prise en compte des ghettos, des quartiers pauvres. Le Président d'Avà Basta indique qu'il faut ouvrir les "ghettos" pour faire de l'inclusion. Il a indiqué que la question de la mixité est à relier à celle de la drogue et qu'il faudrait obliger les promoteurs d'immeubles de luxe à avoir des quotas de logements sociaux. Par ailleurs, Monsieur MAESTRACCI a*

---

<sup>3</sup> A noter : le mode visio avait été écarté à l'occasion de l'organisation des premiers ateliers pour éviter toute forme de pression ou les oreilles indiscretes derrière les ordinateurs.

*expliqué que le système actuel, les entorses à la carte scolaire, entraînent des problèmes de mixité sociale, avec des écoles primaires et maternelles qui sont dans un entre-soi et crée une dynamique écoles de pauvres versus écoles de riches. Selon lui, si la mixité se faisait dès le plus jeune âge, alors il y aurait moins de problèmes à l'entrée au collège.*

*Madame ISTRIA est revenue sur le travail de la commission santé en invitant les membres du groupe de travail à en prendre connaissance, estimant qu'il s'agit là d'un document très utile pour la poursuite des réflexions.*

*Monsieur MAESTRACCI a souhaité revenir sur la question de la mixité et du racisme, à lier avec les consommations de drogues, évoquant les situations différentes des « petits blancs » et « petits bruns » dans des « ghettos ».*

*Madame BATTISTELLI a souhaité mentionner un phénomène à relier au problème de la drogue, celui de la prostitution chez les jeunes. Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI explique que des appartements sont loués expressément pour héberger des activités de prostitution générant de l'argent, cet argent étant lui-même utilisé dans le trafic de drogues, dans des activités de blanchiment d'argent, dans l'achat d'armes. Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI identifie des liens entre toutes ces activités et souhaite les aborder dans ce GT.*

**Madame BARANOVSKY a estimé quant à elle que tout est lié. Expliquant travailler au quotidien avec les personnes les plus vulnérables, elle a souhaité elle aussi souligner le fait qu'il faut parler « d'addiction ». Elle a voulu mentionner également le rapport des jeunes à l'alcool en Corse. Selon elle, nous avons jusqu'à présent mis sous le tapis certains aspects de notre société insulaire. Elle a appelé les participants à faire preuve de lucidité sur les moyens des trafiquants qui seraient, selon elle, plus importants que ceux de la CdC. Madame BARANOVSKY a demandé aux participants du groupe de travail d'être conscients et responsables pour, grâce aux travaux, apporter au moins un début de solution. Pour « aider nos enfants », elle a estimé qu'il faut travailler dans différentes voies : la formation, des conventions collectives insulaires...**

**Monsieur MAESTRACCI a voulu revenir sur les questions de racisme en Corse. Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité recentrer les propos sur la thématique du groupe de travail, expliquant que tous les participants étaient présents pour parler de formation, de solutions, d'avenir.**

**Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a repris la parole pour expliquer qu'à la tête des réseaux de trafic de drogues, se trouvent des Corses et que dans la consommation, toutes les origines, tous les milieux sociaux, toutes les catégories socio professionnelles se retrouvent.**

**Sur ce point, le groupe tombe sur un point de désaccord, une partie pense que la jeunesse consomme et/ou trafique parce que désœuvrée ; une autre partie rappelle que dans de bonnes familles, avec des moyens financiers importants et un environnement social sain, certains jeunes consomment et parfois participent au trafic. Le groupe a estimé qu'il faut aujourd'hui s'adresser aux jeunes qui consomment avec tact et intelligence, pour ne pas les stigmatiser, tout en n'oubliant pas qu'en achetant, ils participent indirectement à l'enrichissement de bandes mafieuses et donc au système mafieux.**

**Monsieur PANZANI a indiqué que le climat social actuel est propice au développement de ces commerces illicites. Parler de drogues en Corse équivaut à s'interroger sur l'éducation des enfants et des jeunes, le mythe de l'argent facile, le mythe de l'emploi, « de la place ». Il a estimé qu'il faut trouver des amortisseurs à cette situation. Il a illustré son propos avec sa connaissance du terrain dans sa microrégion et des situations que des familles très diverses connaissent.**

**Madame CLEMENS a souhaité parler de Carghjese. Elle a expliqué que dans sa commune existe une mixité sociale (notamment à l'école), et pourtant des fractures sociales demeurent. Monsieur MAESTRACCI a souhaité lui aussi parler de cette commune, revenant sur son engagement pour qu'on ne parle plus de l'assassinant « du jardinier de Carghjese », mais bien de l'assassinat de Monsieur Salah Klai. Les participants ont alors évoqué cet assassinat : piste d'un crime raciste, piste d'un acte initiatique au sein d'un réseau criminel.**

**Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a alors affirmé que pour le cas de l'assassinat de Massimu Susini, ce sont bien des corses qui lui ont ôté la vie.**

**Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité reprendre la parole pour synthétiser la première partie des échanges. Tous les participants se sont accordés pour dire que ce groupe va aborder l'axe législatif, l'axe préventif. Ils ont estimé que le GT3 est à rapprocher du GT5 (Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux). Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a indiqué que la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux de l'Assemblée de Corse, présidée par Madame Muriel FAGNI, pourrait également être sollicitée pour ces travaux.**

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a demandé à tous les participants de réfléchir aux personnes ou structures qui pourraient être auditionnées dans le cadre du GT3. Elle a également soumis l'idée de créer un espace commun pour échanger des informations. Madame ISTRIA a indiqué qu'un espace de travail numérique pourrait être envisagé pour les échanges et partages de documents.

Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a indiqué avoir étudié ce que font certains acteurs italiens et canadiens, très innovants, avec lesquels ils sont déjà en contact et qui pourraient être auditionnés. Le CULLETTIVU a indiqué la pertinence d'étudier ce qui se fait ailleurs pour lutter contre ces problèmes en Corse.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a indiqué à ce titre que la Corse manque cruellement de données spécifiques au territoire. Il y aurait un véritable travail de recueil et d'analyse à mener. Madame ISTRIA a indiqué que l'ORS avait été sollicité dans le cadre des travaux de la Commission santé, mais que la Collectivité de Corse n'avait pas reçu de réponse.

Les participants du groupe de travail se sont accordés sur le besoin de données, mais aussi de trouver des personnes qualifiées pour faire une analyse sociologique, avec une connaissance du terrain.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a estimé qu'il est regrettable que la Corse n'ait pas département de sociologie et que la Collectivité de Corse n'ait pas elle-même des agents chargés d'études sociologiques.

Le COLLECTIF A MAFIA NO, A VITA IE a souligné les spécificités corses à prendre en compte indéniablement dans l'analyse du problème, mais a également expliqué que ces mêmes spécificités doivent nécessiter une approche spéciale, en passant notamment par l'éducation à la citoyenneté, la culture... Madame CLEMENS a illustré son propos en prenant l'exemple d'activités pour les jeunes menées dans sa commune ; selon elle, il est plus facile de captés des adolescents et de les entraîner dans des activités saines quand ils ont été, plus jeunes, sensibilisés à la culture, à la citoyenneté, au vivre ensemble...

Madame ISTRIA est revenue sur le manque cruel de chiffres et de statistiques pour la Corse, avec le besoin d'avoir des chiffres objectivés pour avoir des analyses, actions et politiques efficaces.

Madame CLEMENS a évoqué l'idée de solliciter l'Insee. Monsieur ARRIGHI a expliqué que l'Insee travaille par nature sur des données qui ne sont pas instantanées. Pour avoir des données plus récentes, un institut d'opinion pourrait être sollicité. Madame CLEMENS a alors interrogé la CdC sur le budget qui serait ou non alloué aux différents groupes pour mener leurs travaux.

Monsieur PANZANI a souhaité indiquer à toutes les personnes présentes qu'un récent ouvrage pourrait donner une « photographie » de la situation, citant L'Atlas de la Corse contemporaine, dirigé par Didier REY.

Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a indiqué qu'il y a un besoin de savoir ce que la CdC peut faire, quelle est sa marge de manœuvre en fonction de ses compétences. Il a également rappelé qu'il existe déjà des outils qui pourraient être mis en œuvre pour lutter contre le trafic de drogues et les commerces illicites, tels que la loi sur la confiscation des biens. De leur côté les collectifs peuvent militer pour demander que la loi soit mieux appliquée. Mention du Rapport Goasguen en 2004, à l'Assemblée nationale, qui démontre que la confiscation des biens pour les trafiquants de drogue existe mais n'est pas appliquée par la justice.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité répondre sur les moyens et marges de manœuvre de la CdC. Elle a notamment expliqué ce qui est mis en place par la Direction adjointe à la Jeunesse, les ateliers criminalité (Assise di a Ghjuventù), mais également ce qui est porté par la Direction adjointe aux politiques sportives (Ambassadeurs, actions en prison).

Madame CLEMENS a indiqué que Monsieur Lisandru LABAN-GIULIANI s'est rendu à Padoue ; son expérience pourrait permettre de réaliser une boîte à outil pour former les professeurs.

Le CULLETTIVU MASSIMU SUSINI a indiqué qu'il peut lui-même se rendre dans les écoles, notamment Madame BATTISTELLI, pour sensibiliser les jeunes.

Monsieur PANZANI a souligné toute l'importance qu'il y a à rencontrer les jeunes. Il a indiqué que la langue corse est selon lui un vecteur pour mieux en parler et trouver des solutions. En effet, les professeurs de corse pourraient enseigner la langue tout en abordant ce qui fait le quotidien de la société corse, ses maux, la citoyenneté pour parler de criminalité, voire pour aborder l'histoire criminelle de la Corse.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a salué le caractère innovant de la présente démarche de vouloir en parler, de vouloir travailler collectivement sur ces sujets. Elle a souligné l'importance de garder une « vision supra », une vision d'ensemble, pour mieux se demander comment aborder les différentes questions et problèmes pour lesquels tous les participants souhaitent trouver des solutions.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a mentionné le projet de consultation citoyenne populaire sur laquelle elle travaille actuellement avec les équipes du « *CORSICA LAB* », le laboratoire d'innovation publique de la Collectivité de Corse.

Monsieur ROTOLONI a souhaité savoir si le GT3 pourrait auditionner des juges, des agents de polices... Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a indiqué que le groupe de travail ne s'interdirait aucune invitation à être auditionné. Madame ISTRIA a précisé que ces auditions étaient envisageables compte tenu du fait que des acteurs similaires avaient été entendus dans le cadre des travaux menés par la Commission santé.

Les participants ont mentionné le COLLECTIF A DROGA FORA, regrettant qu'il ait disparu et estimant qu'il faudrait regarder les actions qui avaient été menées dans ce cadre.

Monsieur GUIDONI a souhaité s'exprimer en tant qu'élus local, pour parler de la situation dans son village et dans la région de Calvi. Il a estimé qu'il existe un fossé entre la réalité et les forces de police qui n'arrêtent pas les petits dealers car ils ont ordre de faire tomber les « gros » des réseaux. Il a mentionné une justice à deux vitesses et des gendarmes muselés. Monsieur GUIDONI a parlé de la folie qui règne dans certains endroits en Corse, comme sur le port de Calvi, où il ne se rend plus considérant la situation dangereuse et préoccupante. Pour lui, le sujet est plus que brûlant, témoignant de ce qu'il constate au quotidien : des jeunes, parfois aisés, corses, de Calenzana, qui se droguent.

Madame **BARANOVSKY** a souhaité que nous soient donnés les moyens d'arrêter l'hémorragie.

**Monsieur ARRIGHI** a souhaité indiquer aux participants qu'il faut nuancer les choses. Il n'y a pas que des membres de réseaux de trafics et des personnes dépendantes comme on pourrait les imaginer. Selon lui, il y a en Corse un phénomène de consommation de drogues dans un contexte récréatif, de fêtes, de « drogues mondaines ». Il y a également un facteur de désinhibition et de confiance en soi voire d'acceptation sociale. Il estime que le groupe de travail doit aussi se pencher sur ces consommateurs et s'interroger sur comment peut-on cibler ces jeunes-là, voire ces personnes-là.

**Monsieur PANZANI** a souligné tout l'intérêt qu'il y a donc à mener des politiques publiques de prévention vers tous ces publics.

Enfin, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a demandé aux participants d'indiquer leurs adresses mails sur la feuille de présence afin que le SGAC leur transmette le rapport de la commission santé sur les drogues et addictions.

\* \* \* \* \*

Annexe 3 – Conturesu di a seconda riunione  
Compte rendu de la réunion du mardi 25 avril 2023

**Marti u 25 d'aprile di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**  
2<sup>ème</sup> réunion – Salles de téléprésence (Aiacciu, Bastia)

*Participants :*

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap

**Mme Valerie CLEMENS**, *Collectif A Mafia no, a Vita iè*

**Mme Manette BATTISTELLI**, *Cullettivu Massimu Susini*

**M. Ghjiseppu MAESTRACCI**, *Plateforme corse citoyenne (et Président d'Avà Basta)*

**M. Dominique YVON**, *Plateforme corse citoyenne*

**Mme Catherine ISTRIA**, *Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse*

**Mme Stella ACQUAVIVA**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)*

**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)*

**Mme Paule MARCUCCI**, *Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.*

**M. Jean-Sébastien ARRIGHI**, *Chargé de la communication, cabinet de la Présidence de l'Assemblée de Corse.*

*Absences excusées :*

**Mme Danielle ANTONINI**, *Conseillère à l'Assemblée de Corse*

**M. Jean-Paul PANZANI**, *Conseiller à l'Assemblée de Corse*

En introduction, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, a souhaité remercier les personnes présentes. Elle a signalé un léger contre temps qui n'a pas permis l'envoi du corpus bibliographique plus tôt, priant les participants de l'en excuser.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a indiqué que le groupe de travail N°3 aura désormais une coordination partagée avec Madame Danielle ANTONINI.

La Conseillère exécutive a souhaité excuser l'absence de Madame ANTONINI et de Monsieur PANZANI, retenus dans d'autres réunions.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité expliquer que le corpus précédemment évoqué a initialement été constitué à sa demande et avec des documents qu'elle a elle-même ajoutés pour sa compréhension du sujet. Considérant qu'il pourrait être utile à tous les membres, elle l'a mis à l'ordre du jour et a souhaité le transmettre à chaque participant, en insistant sur l'importance de ne pas le diffuser car certains articles ne sont pas en libre accès.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a tenu à remercier le Cullettivu Massimu Susini et le *Collectif A Mafia no, a Vita iè* pour leurs contributions reçues en amont de la réunion, notant que les axes « prévention » et « législatif » semblent y prédominer. Par ailleurs, la Conseillère exécutive de Corse a remercié ces deux collectifs pour les propositions de noms de personnes qualifiées à auditionner.

La Conseillère exécutive a mentionné la possibilité que des propositions soient transversales entre les ateliers, précisant n'avoir pas pour le moment connaissance des auditions qui seront menées dans les autres groupes de travail.

Madame BATTISTELLI du *Cullettivu Massimu Susini* a précisé que des propositions pourraient également se rejoindre, se recouper, entre certains ateliers et leurs recommandations finales.

Madame CLEMENS du Collectif *A Mafia no, a Vita iè* considère que les propositions pourront effectivement concerner plusieurs commissions (groupes de travail).

Au sujet des auditions, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souligné le caractère très intéressant des propositions des Collectifs, proposant d'écrire à toutes ces personnes, pour les solliciter et en avoir une trace, en attendant ensuite d'éventuelles réponses. La Conseillère exécutive a proposé d'écrire des courriers ou emails, au nom du groupe de travail, cosignés par les co-coordinatrices, pour solliciter les personnes identifiées.

Monsieur Dominique YVON de la Plateforme corse citoyenne a demandé un tour de table afin de connaître les intervenants. Monsieur YVON s'est inquiété de l'absence d'élus, considérant que la mafia, la drogue, sont des thématiques internationales d'une importance capitale. Il a insisté sur le fait que la drogue est un enjeu pour tous les ports, que se préoccuper de ces sujets est dans l'intérêt de tous et qu'il en va de l'avenir de la société. Monsieur YVON a considéré que dans ce groupe de travail, il n'est pas question d'éducation et de prévention.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a repris la parole en remerciant Monsieur YVON pour son intervention, tout en indiquant que la véhémence de ses propos n'était pas utile dans cette réunion. Concernant la présence des élus, la Conseillère exécutive a rappelé que les élus n'étaient déjà pas nombreux lors de la première réunion. Elle a ajouté que les convocations pour cette deuxième rencontre ont été transmises dans les temps pour favoriser la présence du plus grand nombre.

Monsieur MAESTRACCI de la plateforme corse citoyenne a souhaité rappeler qu'il était présent lors la première réunion, précisant qu'il y avait déjà exprimé son point de vue. Selon lui, parler de toxicomanie est une bonne chose, mais il faut dire que lutter contre la mafia c'est lutter contre des trafiquants à cols blancs. Monsieur MAESTRACCI a souhaité raconter l'histoire que lui a racontée un maire, sans vouloir le nommer. Ce maire a été témoin de l'arrivée d'un bateau, qui a accosté dans un petit port du Cap, avec des migrants à bord. Ils étaient attendus par un bus. Monsieur MAESTRACCI a indiqué que ce trafic d'êtres humains a des tarifs, des tarifs pour les migrants, pour les agriculteurs. Ces personnes seraient des migrants qui deviennent des esclaves, venus avec l'objectif de passer la frontière. Par la suite, une fois installés dans les exploitations, des jeunes cagoulés, « des fils de ceux-là », seraient venus braquer ces mêmes ouvriers agricoles en situation irrégulière, pour leur voler la moitié du revenu de leur travail.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a regretté que ce maire n'ait pas directement contacté les autorités de police et judiciaires pour les informer.

Monsieur MAESTRACCI a expliqué que le maire l'a appelé car il connaît son engagement, indiquant être lui-même menacé de mort tous les six mois. Revenant sur l'histoire des bateaux, il a expliqué au groupe de travail que ces bateaux trainent des citernes, que les bateliers lâchent, avec des bouées. Selon lui, cela se saurait si la police et si la douane étaient efficaces ; et c'est d'ailleurs ce constat qui justifie l'existence même de ce groupe de travail. Monsieur MAESTRACCI a expliqué qu'il n'y a pas que les hélicoptères qui portent la drogue en Corse. Ensuite, il a parlé de situations internationales, expliquant qu'ils (les autorités) ne jettent pas de défoliant sur le pavot en Amérique latine, précisant que toutes ces situations liées au narcotrafic sont connues, sont observées par satellites. Monsieur MAESTRACCI considère que cela fait des siècles que ça dure. Revenant à la situation insulaire, il a précisé que selon lui, tout le monde est au courant de ces situations où des entrepreneurs ont toujours le même marché public pendant 20 ans. Selon lui, les acteurs se partageraient le territoire pour la drogue, l'immobilier, les marchés, les clandestins... Pour Monsieur MAESTRACCI il est temps de lutter contre ceux qui font du gras, juteux, savoureux, sur le dos des maigres ; il faut rendre visible les invisibles, rendre visible les invisibles qui construisent des villas que l'on ne détruit pas. C'est à ce moment-là que nous aurons un projet de société.

Monsieur ARRIGHI a signalé que des échanges sur les marchés, les situations de monopoles, les duopoles, les marchés infructueux ont eu lieu dans un autre groupe. Il faudrait permettre à des acteurs de se positionner sans crainte, pour faire augmenter le nombre d'acteurs.

Madame BATTISTELLI a souhaité revenir sur le sujet de la traite des humains, précisant que l'on se situe exactement, avec ce sujet, dans le thème du commerce illicite. Elle a indiqué qu'il est connu que ce phénomène existe en Corse, depuis longtemps, surtout dans le monde agricole. Par ailleurs, elle a également évoqué le cas des bateaux liés au trafic de drogues, indiquant là aussi qu'il est connu que des bateaux sont volés dans les ports de Sagone, Ajaccio, Carghjese, pour aller récupérer des sacs de drogue en pleine mer, puis les bateaux sont retrouvés ailleurs. Les douanes seraient conscientes de ce phénomène mais n'arriveraient pas à attraper ces trafiquants.

Monsieur MAESTRACCI a indiqué qu'un directeur de cabinet alors en poste à Ajaccio a transmis un dossier sur ce sujet au ministère des affaires étrangères. Il lui avait indiqué qu'il ferait son possible mais selon lui, le dossier a dû se perdre. Monsieur MAESTRACCI a raconté aux membres du groupe de travail que sa propre fille aurait été mise en garde ; il lui aurait été demandé de dire à son père de ne pas s'occuper de certains sujets. Selon lui, c'est son statut de personne engagée contre l'exploitation humaine qui fait de lui une personne ciblée par des menaces. Monsieur MAESTRACCI a appuyé son propos en évoquant le cas d'un ouvrier agricole en situation irrégulière qui avait donné une interview, dont l'anonymat n'avait pas été garanti, et qui a été retrouvé mort le lendemain. Enfin, il a affirmé qu'une personnalité des médias l'a contacté très récemment pour lui conseiller d'être prudent et de ne pas sortir le soir. Monsieur MAESTRACCI a affirmé qu'il ne donnera pas le plaisir aux personnes qui le

menacent d'avoir peur. Enfin, par une question rhétorique, Monsieur MAESTRACCI a demandé qui est allé rendre visite à ces migrants qui ont peur, qui ne sortent pas de chez eux.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, tout en remerciant les prises de parole, a souhaité recentrer le sujet et revenir à l'ordre du jour.

Madame CLEMENS est quant à elle revenue sur un point déjà évoqué lors de la première réunion, à savoir si le groupe de travail décidait de se limiter aux compétences propres de la CdC (comme la prévention) ou s'il serait possible d'avoir des recommandations et demandes plus larges. Evoquant également la piste des négociations en cours avec le Gouvernement, pour savoir s'il y a sur ce point une marge de manœuvre pour le sujet des « drogues et commerces illicites ». Afin d'illustrer son propos, Madame CLEMENS mentionne les éléments présents dans la contribution envoyée par son collectif, demandant si la mort annoncée de la PJ constitue un sujet sur lequel la CdC peut se positionner et s'il y a une possibilité d'aborder ce sujet dans le processus actuel.

Madame BATTISTELLI a mentionné le compte-rendu de la précédente réunion, souhaitant qu'y figure sa demande faite auprès des élus présents, Messieurs PANZANI et GUIDONI, que la CdC demande que la confiscation des biens soit obligatoire. En effet, la confiscation existe mais n'est pas obligatoire, or s'attaquer à l'argent, aux biens, serait une bonne solution.

Madame BATTISTELLI a profité de son intervention pour insister sur ce fait et sur sa demande d'audition du député Warsmann (comme indiqué dans la contribution envoyée par le Cullettivu Massimu Susini).

Monsieur YVON a indiqué que les dealers font en sorte d'avoir la vie la plus agréable possible. Dans cette démarche, toute leur famille, leurs proches en profiteraient. Selon lui, il est nécessaire de les marginaliser car ils perdraient ainsi leur rôle sociétal, celui même qu'ils se sont donnés. Il a de nouveau souhaité dire son regret de constater l'absence d'élus à cette réunion.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité revenir sur l'idée des auditions afin d'affiner la liste des personnes à solliciter. Elle a expliqué aux participants avoir mené des recherches et avoir identifié des profils pertinents : Monsieur Nacer LALAM (pertinence de l'IHEMI car il s'agit d'un Institut qui dépend du Ministère compétent en matière de drogues et commerces illicites) et Madame Clothilde CHAMPEYRACHE, une professeure et chercheuse. La Conseillère exécutive a également indiqué avoir pensé à Madame Charlotte MOGE, professeure également et spécialiste de l'Italie, estimant tout de même qu'il faudrait peut-être se concentrer sur des spécialistes du sujet du groupe de travail. Par ailleurs, après les différents propos au sujet des migrants et des situations dans le monde agricole, la Conseillère exécutive a mentionné le nom de Monsieur Antoine ALBERTINI, journaliste et écrivain corse, dont un ouvrage a été consacré à ce sujet.

Madame CLEMENS a indiqué que le Collectif a mafia no, a vita iè, a donné des noms de personnes de la police judiciaire, mais il serait peut-être intéressant de compléter avec un représentant de la gendarmerie.

Madame CLEMENS a souhaité ajouter que bien que la CdC mène des actions de prévention, son enfant n'a jamais eu aucune intervention à l'école. Selon elle, les actions de prévention sont une solution mais il semble évident qu'il y a des progrès à faire.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a noté la recommandation du Collectif d'agir auprès des scolaires, estimant qu'il faudrait également inclure l'Università di Corsica, afin d'élargir l'environnement de l'éducation.

Madame BATTISTELLI a souhaité mentionner les programmes en Italie, en Islande, au Canada, revenant sur les éléments qui figurent dans la contribution du Cullettivu Massimu Susini, et notamment l'idée d'inclure l'Eglise de Corse, en se référant à un exemple italien avec des jeunes curés qui y font un travail extraordinaire de prévention et d'accompagnement.

Monsieur YVON a estimé que la prévention ne doit pas être l'alibi pour ne pas s'occuper de la drogue, des réseaux, de la mafia. Selon lui, en mettant l'accent sur la prévention, le groupe de travail s'éloigne du cœur du sujet. Pour la Plateforme corse citoyenne, la prévention doit venir après la lutte contre les narcotrafiquants.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a interrogé Madame BATTISTELLI pour savoir si le Cullettivu a le contact de Libera et Falcone (mentionnés dans leur contribution). Madame BATTISTELLI a indiqué qu'un intervenant de Libera fait des interventions dans les établissements scolaires français et pourraient être la personne idoine à contacter.

Monsieur YVON a souhaité redire que la prévention ne devrait pas primer dans ce groupe, demandant si un groupe dédié ne pourrait pas être créé, soit un sixième groupe de travail, pouvant même s'appuyer sur l'expérience de M. MAESTRACCI.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a rappelé que les 5 groupes ont été créés dans le consensus de toutes les parties prenantes, précisant donc qu'un groupe de travail supplémentaire n'est pas une option envisageable.

Pour revenir aux actions menées, Madame ISTRIA a souhaité indiquer que la CdC mène un grand nombre d'actions de prévention, de sensibilisation, auprès de publics très variés (enfants, jeunes, femmes enceintes).

Monsieur MAESTRACCI est revenu sur son expérience professionnelle, mentionnant les personnes avec lesquelles il travaillait et qu'il appelait des « cathédrales ». Selon lui, les jeunes qui jouent au foot en bas des immeubles, ne sont que du pipi de chat. Il estime qu'il faut partir avec des jeunes sur un bateau ou dans le Sahara, car lorsqu'ils arrivent au Mali, après un mois

de souffrance, avec des 4x4 rafistolés au fil de fer, ou partis des quais de seine, avec un rafiote, qui prend l'eau, ils sont transformés.

Madame CLEMENS a souhaité résumer les propos de Monsieur MAESTRACCI pour indiquer qu'il faudrait donc, selon ses expériences, faire des choses qui ont de l'ambition pour sortir les jeunes de leur quotidien.

Monsieur MAESTRACCI a souhaité terminer son propos en expliquant avoir rencontré, à une époque, le responsable de la PJJ, à qui il avait proposé son aide. *« Tu me donnes les éducateurs, je te donne les projets. J'ai passé l'âge pour partir dans le Sahara, en Indonésie... c'est simple, les jeunes sont en bas des immeubles. Tu me donnes ton équipe, tu viens avec moi et je les fais travailler pour un projet : restauration de bergerie au Niolu ; on commence par celle de mon père. On restaure le matin, on se baigne l'après-midi. Et quand on a fini de restaurer, on leur donne une clé et on leur dit 'tu pourras revenir quand tu voudras, avec tes amis, ta copine, tes parents'. Les grands sportifs d'Amérique latine ont appris le foot en bas de l'immeuble sans éducateur. Les éducateurs ne sont plus les mêmes. Je fais 10 000 km par an, dans toute la Corse pour les conseils de discipline, les femmes battues, les conflits de voisinage... C'est mon rôle de Président. Ressusciter le rêve de ceux qui l'ont perdu et qui font des cauchemars ».*

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité de nouveau revenir à l'ordre du jour, afin de pouvoir dans les prochains jours, transmettre les courriers de demandes d'auditions. Parmi les personnes retenues : Monsieur le Député WARSMANN, les représentants des deux groupes de la PJ en Corse ainsi que la Gendarmerie, Monsieur Nacer LALAM, Madame Clotilde CHAMPEYRACHE et une personne en mesure de nous parler des dispositifs qui existent dans les pays cités.

Les membres du groupe de travail ont évoqué la possibilité de faire du Teams, expliquant pour certains être souvent en déplacements. La Plateforme citoyenne a expliqué être contre le tout en distanciel. Il a été admis collectivement que le Teams pourrait être retenu tout en le couplant avec une salle en présentiel. La Conseillère exécutive a assuré avoir entendu cette demande et fera le nécessaire pour que le format proposé convienne au plus grand nombre.

Madame BATTISTELLI a souhaité évoquer le corpus en indiquant que certains documents qu'elle a en sa possession pourraient y être ajoutés. Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a de nouveau invité les participants à transmettre leurs contributions (documents, articles, études), indiquant que tout serait ajouté au corpus pour être partagé par tous.

Enfin les participants ont évoqué les dates envisageables pour une prochaine réunion (dates qui seront celles proposées aux personnes à auditionner). Les 16 et 23 mai, après-midi, ont été retenus.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité de nouveau évoquer les interventions de prévention. Elle a proposé de solliciter Monsieur Didier RAMELET-STUART pour la DAJ, et pour

la santé-social, sur le conseil de Mme ISTRIA, c'est le Docteur CARLOTTI qui sera contacté. Ainsi, avec l'appui et l'expérience de ces deux agents de la CdC, il sera envisageable de renforcer les actions menées et mettre en place, si nécessaire, des AMI pour faire des actions supplémentaires.

Monsieur MAESTRACCI a salué cette idée.

Enfin Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a abordé le dernier point de l'ordre du jour qui évoquait l'idée de fusionner le GT N°3, comme mentionné pendant la première réunion. Collectivement, les membres présents ont confirmé l'intérêt de maintenir ce GT, afin de mener les auditions et de réaliser des recommandations (recommandations qui pourront se rejoindre d'un groupe à l'autre).

Enfin la Conseillère exécutive a confirmé qu'elle s'occupera des courriers et mails évoqués. En fonction des réponses, tous les membres seront contactés pour recevoir la convocation à la 3<sup>ème</sup> réunion.

\*La Conseillère a informé les participants de la tenue d'une conférence sur la prostitution chez les jeunes, le 5 mai, au matin, au Palais des Congrès d'Aiacciu, dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle. Précisant que le programme pourrait leur être transmis.

Annexe 4 – Conturesu di a terza riunione cù l'audizione di a Signora CHAMPEYRACHE  
Compte rendu de la réunion du mardi 23 mai 2023

**Marti u 23 di maghju di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**  
3<sup>ème</sup> réunion – Visio conférence (*Teams*)

*Participants :*

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap
- Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse
- M. Jean-Paul PANZANI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse
- Mme Josette DALL'AVA-SANTUCCI**, *Collectif A Mafia no, a Vita iè*
- Mme Manette BATTISTELLI**, *Cullettivu Massimu Susini*
- M. Dominique YVON**, *Plateforme corse citoyenne*
- Mme Catherine ISTRIA**, *Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse*
- Mme Stella ACQUAVIVA**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)*
- Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)*
- M. Jean-Jacques USCIATI**, *Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse*
- Mme Paule MARCUCCI**, *Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse*
- M. Mathieu POMPA GUERET**, *Collaborateur du groupe « Fà Populu Inseme »*

*Absences excusées :*

- M. Ghjuvan Santu LE MAO**, *Conseiller à l'Assemblée de Corse*
- Mme Julie BARANOVSKY**, *Membre du CESEC de Corse et Présidente de la section de l'environnement et du cadre de vie.*

En introduction, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, a souhaité remercier les personnes présentes et en particulier Madame Clotilde Champeyrache pour avoir accepté cette audition par le groupe de travail numéro 3.

La Conseillère exécutive a rappelé la méthode mise en place, avec les questions des membres du groupe transmises en amont à Madame Champeyrache et qui constitueront le fil rouge de l'audition.

**- Audition de Madame Champeyrache -**

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, Maîtresse de conférences HDR au Conservatoire national des arts et métiers, où elle enseigne la criminologie. Économiste et spécialiste des mafias

italiennes, Clotilde Champeyrache s'intéresse également à la géopolitique et au droit pour mieux appréhender les phénomènes mafieux.

**Questions du Collectif Maffia Nò Vita Iè :**

*1 : Est-ce que le dispositif pénal français actuel vous semble suffisamment élaboré pour traiter de la mafia en col blanc ou faudrait-il s'inspirer du délit mafieux italien ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a deux choses dans cette question : la mafia, criminelle institutionnalisée, et les cols blancs. En Italie, il y a quelque chose de très intéressant, c'est ce que l'on appelle le 'délict de concours extérieur en association mafieuse'. C'est une chose qui est relativement récente et qui est jurisprudentielle à l'heure actuelle en Italie. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un texte précis qui va vous expliquer en quoi ça consiste. C'est donc largement laissé à l'appréciation des juges, ce qui est à la fois problématique et extrêmement intéressant car il y a une construction qui se fait à mesure des procès. Par ce concours externe en association mafieuse, on va pouvoir incriminer des personnes non affiliées à la mafia, mais qui prêtent leur concours actif et volontaire à la mafia, qui vont aider l'organisation criminelle dans ses activités. Ça permet d'incriminer des comptables, des avocats, des médecins, des forces de l'ordre, tout un ensemble de professions plus ou moins en cols blancs, sans tomber dans l'écueil de « *il n'y a pas eu de prestation de serment d'affiliation à l'organisation mafieuse* ». On reconnaît ainsi qu'ils font partie de ce monde criminel.

Il y a des débats sur « *qu'est-ce que c'est qu'apporter son aide à la mafia* ». C'est là que la jurisprudence va jouer. Pour certains, il faut que l'organisation soit en difficulté et il faut que cette aide soit apportée ; pour d'autres, il n'y a pas besoin que l'organisation connaisse de difficultés particulières pour pouvoir parler de concours externe en association mafieuse.

Ce qui est intéressant c'est que certaines collectivités territoriales japonaises ont adopté un délit qui ressemble à cela. Au Japon, c'est extrêmement dur dans l'application. Ça concerne l'aide apportée au Yakuzas. Si vous y payer le racket sans le dénoncer, vous tombez sous le coup de cette aide à l'organisation criminelle. En Italie, on considère encore que payer le racket, même sans le dénoncer, est une forme de complicité, mais d'assujettissement plus que de complicité active. Ce délit de concours externe en association mafieuse est à mon avis est extrêmement important.

Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Est-ce qu'en France on pourrait imaginer cela (une mesure jurisprudentielle de ce type) ou est-ce que c'est vraiment un effet secondaire de la loi italienne ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

C'est né de l'expérience italienne. Il y a eu ce constat qu'il y avait parfois des gens que l'on n'arrivait pas véritablement à condamner ou à condamner fortement, parce que de fait, ils n'étaient membres de l'organisation criminelle et on ne pouvait pas les faire tomber au nom du 416 bis. On voulait les sanctionner plus fortement - avec une évolution du 416 bis qui lui met l'accent sur l'assujettissement, on subirait la mafia, on serait contraint – alors que la

réalité, ce qui émerge des procès, c'est qu'il y a des personnes qui ne sont pas dans la contrainte, mais qui sont dans le choix de la complicité. Les Italiens ont voulu punir plus spécifiquement cette dimension.

*2 : Pensez-vous que le qualificatif de "mafia" soit réservé aux organisations traditionnellement identifiées comme telles, ou qu'il existe des phénomènes mafieux endémiques aussi dangereux, y compris dans des territoires comme le nôtre ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

J'ai tendance à adopter une vision très stricte de ce qu'est une mafia, parce qu'on est vraiment face à une forme criminelle particulièrement aboutie et fort heureusement il y a un peu de mafia dans le monde.

Cela étant si on revient sur l'historique de cette incrimination mafieuse en Italie, au départ le 416 bis est créé pour Cosa Nostra en Sicile. Il y a donc initialement un archétype et puis, progressivement, le législateur italien a évolué lui-même en désignant, et ça apparaît dans le texte réécrit depuis 1982, la Camorra du côté de Naples et de Caserte, et il étend la possibilité d'utiliser ce terme pour d'autres organisations criminelles.

Celle qui n'est pas nommée explicitement dans le code pénal, mais qui actuellement attire toute l'attention, c'est la 'Ndrangheta calabraise, qui est reconnue comme une mafia. Se pose aussi la question d'étendre ça à d'autres organisations criminelles. Il y a le débat sur les Pouilles, avec la Sacra Corona Unita, et puis même sur des organisations étrangères. Ce point est mentionné dans le code pénal italien. Et si on reprend les caractéristiques du 416 bis, avec tout l'historique criminel, les yakuzas japonais c'est exactement la même configuration, les triades chinoises aussi.

Actuellement, dans les procès, on a parfois une mobilisation du 416 bis. Ça tombe parfois dès le premier jugement, parfois c'est débattu en appel, en cassation, etc. Il y a eu l'affaire « Mafia capitale » par exemple ; le terme était journalistique et puis finalement arrivé en cassation, l'association mafieuse n'a pas été retenue. Il faut donc rester prudent là-dessus.

En revanche, vous avez des organisations criminelles nigérianes qui sont tombées en Italie au nom du 416 bis.

Les Italiens ont une vision un peu plus large des choses avec parfois une ambiguïté entre organisation mafieuse et méthode mafieuse. Et c'est là que, pour ma part, je suis un peu plus dans la distinction. « Mafia », pour moi, c'est une organisation. C'est pour ça que je limite l'utilisation du terme à des cadres très précis. Le législateur met plus l'accent sur la méthode mafieuse, c'est ce qui permet d'étendre aux organisations nigérianes, qui par exemple ne contrôlent pas les votes sur le territoire italien. On peut donc dire qu'au niveau de la déclinaison de 416 bis, on n'est pas dans la configuration mafieuse véritablement.

Cependant, nous pouvons dire qu'il y a une méthode mafieuse qui est imitée et ça, c'est amené à se développer. Quand on regarde le monde criminel actuel, on a énormément d'organisations criminelles. Les mafias sont des modèles pour les autres organisations, elles représentent la réussite criminelle absolue. Ces organisations criminelles coopèrent énormément entre elles. Nous avons tendance à voir les règlements de comptes et à nous dire c'est un monde violent, de compétition, d'affrontement. La réalité, y compris sur le trafic

de stupéfiants, c'est beaucoup de coopération, beaucoup d'imbrications criminelles, et quand on coopère, on apprend, on copie. Il y a une émulation mafieuse qui est assez importante. On peut dire que la méthode mafieuse se répand, sans forcément que les organisations soient toutes des organisations véritablement mafieuses.

Une petite remarque sur la Corse, parce que souvent on me contacte pour parler de la Corse et je suis toujours très embêtée. Je n'ai pas beaucoup d'informations sur la Corse à part ce que relaient les médias. En France, le chercheur n'a pas accès aux rapports de police, aux sentences des procès, etc. C'est très compliqué de travailler sur les questions criminelles françaises. L'accès aux sources, aux informations, est complexe alors que pour l'Italie, il y a une ouverture des sources absolument évidente, et pas que pour les chercheurs. En ligne, vous trouvez tous les rapports de la direction d'enquête anti-mafia, qui sont des pavés qui font au moins 500 pages. Vous avez également énormément de sentences de procès avec leur motivation qui sont accessibles en ligne. Tout cela facilite le travail et permet de bien comprendre les logiques à l'œuvre. C'est dommage qu'en France on ne puisse pas travailler là-dessus. Il y a 2 ans, a été publié le rapport des JIRS sur la Corse, dont on a énormément parlé, mais finalement personne ne l'a lu. Il m'a été demandé de le commenter, mais je ne peux rien dire puisque je ne l'ai pas lu et on m'en refuse l'accès.

Cullettivu Massimu Susini - Madame Manette BATTISTELLI :

Nous on a fait un petit rapport. Ce n'est pas le rapport de la JIRS, bien sûr, mais nous avons fait des liens avec les assassinats, dans les affaires, l'économie, les déchets, le BTP et c'est là que l'on se rend compte qu'il y a une mafia. C'est évident que sans l'accès à tous ces renseignements, il vous est difficile de parler du problème corse.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Effectivement, quand j'avais participé avec Fabrice Rizzoli à un voyage en Sicile, il était vraiment apparu cette différence dans l'accès à l'information. Nous avons noté qu'il n'y avait pas, pour les chercheurs, d'accès à tous ces documents. Cela pourrait donc faire partie d'une de nos revendications communes : que les chercheurs aient accès à tous ces documents, parce que c'est une des raisons pour lesquelles il y a des difficultés. Je répertorie un petit peu les ce qui est fait en France, puisque les chercheurs viennent en général nous interviewer, ains que le Collectif Massimu Susini, et on s'aperçoit qu'ils disent tous la même chose. Ils sont obligés d'asseoir leurs travaux sur des enquêtes personnelles, des interviews et ça ne constitue pas un travail de fond. Donc ça pourrait être une de nos revendications communes de demander l'accès à tous ces documents pour les chercheurs, parce que s'il n'y a pas d'universitaires dans le circuit, les choses n'avanceront pas

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Et pour compléter vos propos, je souhaiterais ajouter que dans notre groupe de travail il avait été demandé qu'on puisse auditionner la police judiciaire et les gendarmeries. J'ai eu un retour et sans surprise, ça a été un refus. En revanche, ils m'ont donné quelques données, en me disant par exemple que la lutte contre les stupéfiants est l'une de leurs priorités et qu'ils étaient fortement engagés.

Par ailleurs, quant au rapport de la JIRS, il y a eu plusieurs courriers du Conseil exécutif pour demander qu'il nous soit transmis et ça a toujours été refusé. Je rejoins donc les propos de Madame Dall'Ava Santucci car je pense que cette demande d'accès aux documents pourrait être l'une des revendications dans le cadre du rapport final, avec pour objectif de mieux appréhender cette question et pouvoir travailler, car comme vous Madame Champeyrache, nous sommes coupés de toute donnée et nous n'arrivons pas à y accéder.

**Cullettivu Massimu Susini - Madame Manette BATTISTELLI :**

Pour notre part nous avons listé, je peux vous le montrer, les assassinats d'élus, les assassinats, les incendies dans les déchets, les assassinats de chefs d'entreprises. Tout est listé, tous ces noms, connus de tous. On a fait un petit travail, on fait vite le lien. Bien sûr, l'accès à ces dossiers et rapports officiels serait très intéressant.

**Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :**

Apparemment, même les magistrats ont une méconnaissance de l'importance des crimes non élucidés en Corse, puisque nous avons répertorié systématiquement les crimes dans ce domaine depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, avec on ne sait combien d'orphelins qui sont quand même, non pas des effets collatéraux, mais vraiment des effets centraux. Avec Marie-Françoise Stefani, on s'intéresse aux enfants et c'est dramatique. Nous avons le répertoire complet et certains magistrats, notamment un magistrat qui s'occupe des cold cases, a dit que « *en Corse on ne sait pas parce qu'il y a l'omerta, donc on ne sait pas combien il y en a, etc* ». Nous sommes surpris quand même de cette méconnaissance.

**Plateforme citoyenne corse - M. YVON :**

J'aurais souhaité intervenir pour dire quand même que par rapport à tout ce qui vient d'être dit, il y a une chose qui est assez surprenante : il y a eu une enquête parlementaire à la fin des années 1990, et quand on lit ce rapport et qu'on regarde la situation aujourd'hui, on se dit la chose suivante : personne n'ignorait de quelle façon les choses allaient évoluer. Et aujourd'hui on est dans la même situation, multipliée par x.

Vous lisez le rapport de 1998, aussi bien le rapport du Sénat que le rapport parlementaire (rapport Glavany), il y a pour ainsi dire l'inventaire de la réalité d'aujourd'hui. Il s'est écoulé 25 ans et en 25 ans qu'est-ce qu'il y a eu ? rien. Donc aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est extrêmement tendue, et on ne voit pas comment en sortir si ce n'est en essayant d'avoir des moyens d'investigation et de répression multipliés. En 25 ans il s'est, pour ainsi dire, rien passé. Josette Dall'Ava Santucci vient de rappeler le nombre d'assassinats qu'il y a eu sur les 40 dernières années. Ça ne va pas en régressant. On va continuer. De plus en plus les appétits s'aiguisent et les moyens de soutirer de l'argent augmentent.

**Questions du Collectif Massimu Susini :**

*3 : Sur le délit d'association de type mafieux :*

*Pour combattre la criminalité organisée et les mafias, la France se fonde sur l'article « fourre-tout » 450-1 du CP.*

*Dans sa circulaire consacrée à la criminalité organisée en Corse, le Garde des Sceaux la définit ainsi : « le banditisme corse présente des spécificités caractérisées par un usage systématique de la menace et de la violence doublé d'une injonction au silence. L'implantation durable des groupes criminels sur ce territoire impose donc d'adapter en permanence la capacité de l'autorité judiciaire à déceler, à décrypter et à appréhender des comportements guidés par une logique - celle de l'emprise ou de l'appropriation des territoires et des marchés - et par une méthode - celle de la domination par l'intimidation et la dissuasion - mettant au défi les modes institutionnels de régulation des conflits ».*

*Cette définition reprend les fondements de l'article 416 bis du CP italien (force du lien associatif, pouvoir d'intimidation et ses conséquences : assujettissement, loi du silence, contrôle de l'économie légale.)*

*Question : ne pensez-vous pas que, compte tenu des méthodes utilisées désormais par des groupes importants de la criminalité organisée en Corse et sur le continent, de l'implantation de mafias, notamment italiennes, il devient nécessaire d'ajouter au CP français un article 450-1 bis qui reprenne ce qui caractérise la méthode mafieuse et la nomme en tant que telle ?*

**Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :**

Oui, je suis 1000 fois favorable à l'adoption d'un équivalent de ce délit d'association mafieuse tel que défini par l'Italie. Et cela pour plusieurs raisons. Effectivement, parce que ça permettrait déjà, d'un point de vue très basique, de lutter contre l'implantation de mafias italiennes sur le territoire français. A minima, cela aurait cet effet puisque on est sur des logiques d'expansion territoriale. La 'Ndrangheta calabraise pense le territoire de façon stratégique ; elle vise la colonisation « de nouveaux territoires », donc lutter contre elle suppose d'adopter des outils spécifiques. Ça pourrait permettre aussi, éventuellement, de mieux aborder cette question de « en Corse à quel genre d'organisation criminelle a-t-on affaire ? », « est-ce que c'est de la mafia ou est-ce qu'on reste dans le délit d'association de malfaiteurs ? », parce que on n'est pas forcément obligé d'utiliser le 416 bis pour toute organisation criminelle, ça reste une option pour punir plus sévèrement des formes plus importantes d'organisations criminelles. Et surtout, ce que je trouve intéressant dans le 416 bis, par rapport à l'association malfaiteur ou par rapport aussi à la définition de la convention de Palerme des Nations unies de 2000 (que la France a ratifiée), c'est que l'on a une vision tronquée des organisations criminelles qui est très économiciste. C'est-à-dire qu'on va dire que les organisations criminelles ont un but : la maximisation du profit, la recherche de gains financiers ou avantages matériels ; c'est ce que dit la Convention de Palerme. Cette vision des choses est très réductrice, et lorsqu'on est dans le champ des mafias on cherche le profit – elles aussi aiment l'argent – mais on cherche aussi le pouvoir. Et ce point-là n'est pas compris. Globalement, même lorsqu'on voit des opérations, des enquêtes, conjointes Italie et d'autres pays, souvent ce que disent les enquêteurs italiens c'est que leurs partenaires européens ne comprennent pas la spécificité mafieuse. Ils restent sur cette logique économique et du coup on ne voit qu'un bout de la problématique, on va s'occuper des stupéfiants mais on ne va pas voir l'infiltration dans l'économie légale, on ne va pas voir le conditionnement, on ne va pas voir que les mafias sont capables de créer du consensus social et donc avoir une forme de légitimité. On ne comprend pas non plus et on ne voit pas tout ce qui peut être racket sans dénonciation. Il n'y a pas de dénonciation donc le problème n'existe pas. Pourtant, sur les territoires de mafia, il y a massivement du racket qui n'est jamais dénoncé, parce que la

population a intégré ce pouvoir criminel, parfois même le considère comme légitime d'une certaine façon.

C'est un fait qui s'est renforcé pendant la crise du COVID, avec dans les quartiers les plus déshérités de Palerme, des mafieux qui ont fait des distributions de rations alimentaires et ça, économiquement parlant, c'est irrationnel, c'est de la perte d'argent, c'est à fond perdu. Sauf que derrière cette action, vous avez une légitimité qui se construit, un rapport à la mafia, un rapport à l'illégalité qui se transforme dans la population.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Je voudrais juste témoigner pour apporter de l'eau à votre moulin. En Corse, le racket devient presque une façon de gagner sa vie, parce que c'est très facile. Nous avons des instructions en cours, qui durent longtemps, qui avancent et j'espère que les procès arriveront. C'est une méthode qui est bien rodée et qui est toujours un petit peu la même. Ce sont des gens qui travaillent au début ensemble, ensuite ça ne va plus et on emploie la force, on menace les enfants. C'est vraiment dramatique et ça rapporte beaucoup. Et ça peut aussi se faire sans prendre trop de risques, parce qu'en fait la peur suffit. Nous poussons les gens à porter plainte mais non, ils ne portent pas plainte. Ils ne veulent pas qu'on médiatise parce qu'ils ont peur.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a effectivement la dimension de l'intimidation. En revanche, en Sicile, ce qui est intéressant c'est que, suivant les familles, le racket n'est pas du tout le même, donc il n'y a pas de structure unitaire qui va imposer une forme de racket particulier. Il y a plein de façons de racketter le territoire et c'est d'ailleurs intéressant sur la santé de l'organisation criminelle qui rackette. La façon dont elle procède dit des choses sur elle.

Par exemple du côté de Palerme, on considère qu'à l'heure actuelle il y a 80% des entrepreneurs et des commerçants qui payent sans dénoncer. Les sommes prélevées ne sont pas forcément énormes, donc ça peut même être une opération à fond perdu, mais c'est de la souveraineté ; on contrôle le territoire et on l'exprime par ce prélèvement.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Je voudrais aussi faire un autre petit commentaire plus optimiste. Nous avons rencontré Monsieur Grégory Canal et nous avons posé ce problème du racket lié à l'omerta.

Au début les gens ont parlé et puis ça a dû avoir des conséquences et maintenant ils ne veulent plus le faire ouvertement. Il a donc été créé, au niveau du ministère de la Justice, une adresse mail qui permet de déclarer les choses. Je ne sais pas si vous avez eu vent de cela. De notre côté nous n'avons aucun retour là-dessus, on ne sait pas si ce site est utilisé. J'aimerais poser la question, sans avoir de données nominatives, mais au moins pour avoir un petit peu de données statistiques. Savoir si site récolte des témoignages ou pas.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Une petite précision pour tous les participants. Monsieur Grégory Canal est celui que l'on pourrait appeler « Monsieur autonomie », nommé par Gérald Darmanin pour discuter du processus avec les différents acteurs de l'île.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Pour ma part, je n'ai aucune information sur cette possibilité de dénoncer et sur le fait de savoir si cela fonctionne ou pas. Mais je sais qu'en Sicile il y a parfois des personnes qui se sont dressées contre leur racket. Certains ont réussi à passer entre les mailles du filet mais n'ont jamais voulu témoigner parce qu'ils disaient « *si les autres suivent mon exemple, là les rétorsions vont tomber* ». Cela contribue à défaire le lien social, c'est à dire que l'anti-mafia est détruite par ces attitudes qui font qu'on se désolidarise des autres. On se dit « *moi j'ai échappé au racket, mais surtout, il ne faut pas que pas que ça se sache, il ne faut pas que d'autres me suivent, sinon je retombe dans les dans les mailles de la mafia* ».

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Par rapport à vos propos sur l'occupation de l'espace, c'est intéressant car en Corse on a longtemps cru et pensé par rapport à des bandes. Il y avait la Brise de mer, dans le Sud le Parrain « Jean Jé », etc. Et puis là, on a découvert avec le rapport de la JIRS qu'il y aurait aujourd'hui 25 bandes qui couvrent complètement le territoire. Vous voyez très bien l'évolution qui s'est faite. Aujourd'hui, on a pour ainsi dire une bande pour 14 000 habitants. Vous imaginez un peu ce que ça peut représenter ? c'est absolument énorme. Ils ont une emprise totale, à différents niveaux, sur l'ensemble de la société corse. Et cette emprise-là, on ne peut pas s'empêcher de la prolonger dans d'autres domaines, avec des influences très fortes dans le domaine politique.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

C'est ce que je disais tout à l'heure. Ce rapport des JIRS, je voudrais le lire car j'aimerais savoir à quel point la société, et notamment la société légale, est gangrenée par le crime, par ce contrôle criminel du territoire.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Et il serait important, à la fin des travaux de demander que l'on puisse accéder à ces rapports, qu'ils puissent être mis à disposition de chercheurs, pour que l'on sache un petit peu, que l'on fasse évoluer la connaissance par rapport au phénomène mafieux en Corse. C'est le rôle de la société civile, qui s'est mobilisée par rapport à la démarche faite au niveau de l'Assemblée de Corse. Maintenant il nous faut pousser un petit peu plus loin. C'est exactement la même chose qui s'est passée en Sicile, sur des modes différents. Ou la société civile corse se mobilise, prend conscience du problème et on essaie d'avancer, ou alors on a perdu. Il ne faut pas avoir peur de le dire, on aura perdu. Il n'y a pas d'autres issues, on est obligés d'avancer.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Sur la revendication d'obtenir ces documents, qu'a faite Josette Dall'Ava Santucci, je pense que tout le monde y souscrit sans aucun problème et ça sera l'une des revendications de notre groupe de travail. A mon avis, elle se retrouvera dans les demandes des autres groupes. Je pense que c'est une demande que les Collectifs, présents dans tous les groupes, feront remonter.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Tout à fait. Ce problème là se voit dans tous les ateliers. On est vraiment dans la transversalité ; quels que soient les domaines que l'on essaie de comprendre et d'analyser, chaque fois on arrive à ce problème-là. Et enfin, par rapport à l'évolution pénale, avec tout ce qui se passe à l'extérieur même, au niveau de Marseille, cette évolution nous paraît inéluctable au sein de la plateforme. Lorsque l'on regarde les enjeux financiers qu'il y a derrière et la violence que ça déclenche, il va falloir couper ces gens là de la racine.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Justement, ce sont des sujets qui vont être abordés dans les prochaines questions. Vous n'avez peut-être pas eu l'information, car le document a été transmis à Monsieur Maestracci, mais nous avons prévu des questions pour que l'audition de Madame Champeyrache soit cadrée et pour qu'elle puisse nous donner des éclaircissements, des pistes de réflexion et des pistes d'action. Tout cela est prévu dans les questions transmises il y a une dizaine de jours par les collectifs et élus.

*4 : Sur la confiscation des avoirs criminels :*

*Ce que craint le plus la mafia c'est la confiscation de ses avoirs criminels :*

*Question : Etes-vous favorable à la confiscation obligatoire de ces avoirs en cas de condamnation pénale, sauf motivation contraire ? (Demandes de l'Agrasc, rapport 2017 et du député Warsmann, rapport 11/2019)*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Sur la confiscation des avoirs criminels, oui j'y suis favorable. C'est fondamental. Après sur le fait qu'elle ait lieu dès qu'il y a condamnation pénale, je pense qu'il faudrait davantage aborder ce point avec des juristes, pour savoir dans quel cas cela pourrait s'appliquer, car il y a plusieurs types de condamnation pénale (il y a des infractions plus ou moins graves, il ne faudrait peut-être pas déclencher ça systématiquement pour des infractions légères). Le seuil où on déclenche ces confiscations reste à établir avec précision.

Pour revenir sur la confiscation des avoirs criminels, ce qui me paraît fondamental c'est que ça va beaucoup plus loin que tout ce qui est monitoring des flux financiers. Pourtant, et notamment en France, on ne parle que du monitoring des flux financiers, avec détection, la dénonciation des flux, que l'on appelle pudiquement « atypiques » parce qu'on ne veut pas dire qu'ils sont douteux. Mais ces flux atypiques, par leur montant ou par leur fréquence, ou par les personnes qui en sont à l'origine, doivent être dénoncés par certaines professions qui d'un point de vue strictement économique, d'un point de vue de l'analyse coût-bénéfice, n'ont aucun intérêt à le faire. Et c'est d'ailleurs ce qu'on a vu dans certaines affaires, notamment pour les États-Unis avec l'affaire FinCEN. Vous avez des banques qui ont dénoncé les opérations suspectes, mais après avoir réalisé l'opération. En façade, ils ont fait leur travail mais dans la réalité, ils ont réalisé la transaction. Et quand on leur demande pourquoi ils ont procédé à la transaction, ils répondent que si ce n'était pas eux ça aurait été d'autres banquiers, et qu'ils n'ont tout simplement pas d'argent à perdre. Il y a donc ce jeu de dupes et les acteurs qui ont fait ne sont pas des petites banques aux abois, ce sont toujours les mêmes : HSBC, JP Morgan Chase, des grosses banques qui en façade respectent la conformité

mais, dans les faits, contribuent à faire circuler cet argent sale. On ne peut donc pas, en termes de motivation, s'appuyer exclusivement sur ces professions.

D'autre part, l'argent sale qui circule dans les circuits financiers n'est qu'une toute petite partie de l'argent sale. Les organisations criminelles ne recyclent pas tout l'argent sale ; il n'y a pas de processus technique de blanchiment pour tout l'argent sale. Il y a plein d'argent sale qui circule sale dans l'économie. Il faudrait impérativement prendre conscience de ce point.

Donc, finalement, même s'il y avait véritablement un travail sur la conformité, une véritable dénonciation de ces flux et blocage de ces flux, on ne toucherait qu'une toute petite partie de l'enrichissement illégal. Alors que lorsqu'on s'attaque au patrimoine, on s'attaque à des stocks, donc à une accumulation, éventuellement réalisée sur plusieurs années, et on frappe de façon beaucoup plus large l'accumulation criminelle.

C'est pour ça que la saisie des avoirs criminels – même si ça demande un travail important – ça me semble fondamental. Et on retrouve également la question de la motivation des acteurs : qui est ce qui a envie de confisquer ces patrimoines ? Ce sont les forces de l'ordre, c'est la justice. Ce sont ces personnes qui sont motivées dans ce travail-là.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Nous ce que nous demandons, c'est comme en Italie, une confiscation avec réversion à des associations caritatives. A destination sociale. Aujourd'hui c'est l'Etat qui récupère le peu de biens confisqués. Ça serait bien que ce soit le peuple qui récupère ces avoirs et qui en profite.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La dimension destination sociale, qui n'est pas qu'un pan répressif, mais qui est un pan symbolique, c'est important aussi. En Italie cela existe, ceci étant ça reste problématique dans la mise en œuvre notamment en ce qui concerne les confiscations d'entreprises, car généralement elles font faillites.

Il y a eu un rapport parlementaire en 2021 qui disait que d'un point de vue répressif, on confisquait bien en Italie, ça fonctionne, mais qu'en termes d'attribution, il reste de gros progrès à faire pour améliorer le dispositif et pour que la population comprenne qu'effectivement ce n'est pas la destruction de valeurs, car ça rejoint aussi la dimension consensus social que les mafias arrivent à créer. Que cette confiscation permet de donner une valeur positive à des biens ayant appartenu à des criminels.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Oui, en général, c'est beaucoup redistribuer dans l'agriculture.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, dans des coopératives agricoles qui vont favoriser la réinsertion.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Est-ce qu'on n'a pas déjà pris trop de retard dans ces domaines-là ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, mais je vous dirais que l'Italie aussi avait un retard phénoménal. Le délit d'association mafieuse c'est 1982, pour un phénomène qui existe depuis le 19e siècle. Il y a des traces écrites dès le 19e siècle de l'existence de ces mafias. Oui, le retard existe, mais il n'est jamais trop tard pour frapper plus fort. Et le modèle italien nous fournit une expérience dont on peut effectivement tirer des leçons.

*5 : La CEDH et la CJUE ont validé la confiscation de prévention sans condamnation pénale.*

*Question : Ce type de confiscation vous semble-t-il un instrument légal efficace, et respectueux de la présomption d'innocence, pour lutter contre la pénétration des mafias et de la criminalité organisée dans l'économie légale ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ça peut sembler choquant quand on en parle en France. Il y a beaucoup de gens qui ont un petit temps d'arrêt quand ils entendent « sans condamnation pénale ». Il faut avoir en tête que dans la mise en application, le législateur italien est quand même très attentif, très précautionneux. Il faut aussi noter que la première phase c'est le séquestre. Ensuite, il y a enquête pour déterminer si on va jusqu'à la confiscation, qui elle devient définitive.

C'est un processus légal qui est très encadré, qui n'est pas aléatoire ou systématique dans sa mise en œuvre. Et par ailleurs, cela s'inscrit aussi dans un contexte juridique spécifique à l'Italie, avec un terme qui n'existe pas en droit français : la dangerosité sociale.

A mon avis, c'est quelque chose d'intéressant aussi à introduire, parce que la dangerosité sociale ne s'applique pas à n'importe qui non plus. Là aussi, c'est très encadré, ça va s'appliquer à ceux qui sont convaincus d'association mafieuse, ça s'applique aussi dans le cadre du terrorisme. La dangerosité sociale c'est justement cette idée qu'on n'a pas forcément réalisé une infraction ou, en tout cas, pas d'infraction identifiée par la loi, sanctionnée par les forces de l'ordre et par la justice, mais qu'il y a une probabilité de réaliser des infractions parce qu'on est membre d'une organisation criminelle, parce qu'on est membre d'une organisation terroriste. La dangerosité sociale c'est donc un concept assez intéressant pour pouvoir déterminer qui est susceptible de voir son patrimoine confisqué, sans forcément qu'il y ait de condamnation pénale.

*6 : Sur le statut de « repentis » :*

*Bruno Sturlèse, ex responsable de la Commission Nationale de Protection et Réinsertion des « témoins », demande que soient admis au bénéfice du statut de « coopérateur de justice » les auteurs ou complices de crimes de sang comme c'est le cas en Italie. Etes-vous favorable à cette demande ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Encore une fois, oui. Je ne vois pas pourquoi il y aurait ce blocage sur les crimes de sang, sachant que dans le dispositif italien ce n'est pas parce qu'on rentre dans un processus de collaboration avec la justice qu'on est absous de tout. D'ailleurs, les Italiens vont toujours utiliser le terme de « repentis », mais toujours avec des guillemets, parce que l'historique des

différents collaborateurs de justice montre bien qu'il y a des repentis, mais qu'il y en a aussi qui sont dans la dissociation, y compris par opportunité personnelle, par vengeance parfois. Le collaborateur de justice n'est donc pas pris comme quelqu'un frappé par la grâce et qui doit faire l'objet d'une rédemption. Quand on est collaborateur de justice en Italie, on n'échappe pas à la peine de prison, on continue d'avoir une condamnation pénale qui existe, qui est certes moins forte que ce qu'elle devrait être, mais la prison est réclamée ne serait-ce que pour observer la réalité de la collaboration de justice. C'est d'ailleurs ce qui écrit dans les textes italiens. Le collaborateur de justice va en prison, on observe la sincérité de son comportement, est-ce qu'il est vraiment dans de la collaboration ou dans de la manipulation. Et puis, dès qu'un collaborateur de justice entame ce processus de collaboration, on saisit son patrimoine. Ce n'est donc pas un régime de faveur qui lui est attribué, et même le régime de protection qui peut être accordé l'est dans des conditions très spécifiques. Il n'y a donc pas de raison d'exclure certaines personnes, y compris celles qui ont commis des crimes de sang. Au contraire, parfois, celles-là ont plus de choses à dire que finalement des petites mains qui n'auraient pas eu accès à grand chose sur le fonctionnement de l'organisation, sur les affaires réalisées, etc. Il faut pouvoir proposer ce statut de collaborateur de justice à l'ensemble des membres de l'organisation criminelle.

*7 : Dans une interview à Corse Matin du 18 novembre 2022 vous disiez du BTP : « qu'il est un secteur type de l'emprise criminelle. Cela tient au fait que ce secteur d'activité permet aux entreprises mafieuses de se mettre à l'abri de la concurrence via la captation des marchés publics, d'entretenir des liens de corruption notamment avec le monde politique... » Ne pensez-vous dès lors qu'il conviendrait de généraliser la transposition, en droit français, du droit antimafia italien lors des procédures de passation et d'exécution des contrats publics, comme lors du chantier de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, auquel vous faites souvent référence ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui et là on retrouve la question de la compréhension de ce que c'est qu'une mafia et ça concerne la France, mais ça concerne l'Union européenne en général.

L'Italie a, à plusieurs reprises, demandé à ce que sa législation, sa façon de gérer les appels d'offres, les marchés publics, soit reproduite notamment dans ces réalisations comme le train à grande vitesse. C'est généralement refusé, notamment les seuils à la sous-traitance, etc., parce que les partenaires des Italiens ne comprennent pas la problématique de l'infiltration dans l'économie légale. Et c'est d'ailleurs un problème que j'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises, notamment quand j'ai démarré ma thèse. On me disait que si c'était dans l'économie légale, alors il n'y avait pas de problème. C'est l'idée que le criminel, dans l'économie légale, va être contraint par le marché à se comporter de façon « vertueuse ». Il y a une incompréhension de la faiblesse de l'économie légale à se protéger de ces acteurs-là. On est dans la naïveté la plus totale. On m'a clairement dit que l'économie légale allait se débarrasser de ces agents criminels et surtout si vous dites qu'ils ne sont pas compétents (globalement, la compétence des mafias dans le BTP est faible, on en voit le résultat en Sicile et ailleurs). Ce ne sont pas de grands entrepreneurs, sauf qu'ils profitent d'avantages et notamment l'avantage corruptif, cette captation des marchés, ce qu'on appelle le vote

d'échange en Italie, qui permet de faire élire quelqu'un et qui ensuite rend la faveur en octroyant ces marchés.

On retrouve alors, par exemple, des fraudes sur l'épaisseur du bitume des autoroutes qui sont construites ; l'autoroute va se dégrader très vite, il y aura plein de nids de poule. Il va donc falloir réparer en procédure d'urgence et on va reprendre la même entreprise. Cela montre donc que le marché n'expulse pas du tout ces acteurs-là, au contraire, on a tendance à avoir des marchés captifs où on va reprendre les mêmes et conserver cette présence criminelle dans l'économie légale.

C'est un point qu'il faut bien le comprendre. Nos économies ne savent pas se défendre toutes seules, elles ont besoin du droit, elles ont besoin de contrôle, elles ont besoin de tutelle pour certaines activités. C'est véritablement important.

L'évolution actuelle est préoccupante, y compris en Italie, puisqu'avec la tout le raisonnement sur les fonds spéciaux de relance économique après le COVID, on est en train d'abaisser les contrôles. La question de la sous-traitance est revue à la baisse, on essaie aussi de se passer de procédures un peu lourdes, de certification anti-mafia, etc. La vigilance est en train de baisser alors même que le fait qu'on injecte des fonds publics devrait faire se lever la garde. Et les procédures d'urgence sont toujours favorables aux organisations criminelles.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Par rapport à ce que vous venez de dire, en quelques sortes on est train de baisser la garde. Que pensez-vous de l'amendement de Monsieur Darmanin sur le problème des OPJ et en même temps le projet de loi qu'avait à un moment avancé Monsieur Dupont Moretti, Garde des Sceaux, sur les dossiers financiers. Est-ce que ce n'est pas une façon de reculer et d'ouvrir en grand les portes ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je n'ai pas regardé attentivement cette question, ayant de nombreux travaux en cours sur la question italienne, mais c'est vrai qu'il y a une tendance actuelle à finalement faire réouvrir les digues, à vouloir fluidifier d'une certaine façon les choses.

Certains vont dire que la justice est engorgée, que l'économie a besoin d'un coup de boost et qu'il faut simplifier les procédures, accélérer l'attribution des marchés, et tout ça c'est problématique. C'est ce que j'appelle « l'arbitrage entre efficacité et sécurité ». L'efficacité économique c'est : il faut que tout aille très vite ; la sécurité c'est : on ralentit les choses, mais on contrôle et on fait en sorte que les choses soient bien faites. C'est aussi un arbitrage entre le court terme et le moyen/long termes. A court terme, oui ce sont bien les marchandises circulent très vite. A moyen/long termes, si dans les marchandises qui circulent vite il y a de la drogue massivement et qu'on commence à consommer de la drogue non plus seulement dans les centres urbains, mais sur tout le territoire, on a une véritable problématique sur laquelle ensuite il est extrêmement difficile de revenir.

Parfois, placer les digues en précaution ça permet aussi à avoir à combattre des phénomènes sur lesquels on n'a pas de victoire. L'expérience italienne c'est aussi, malgré tout, celle d'un échec : les territoires de mafia ne sont jamais repassés entièrement du côté de la légalité. Il y a des progrès, mais la Sicile reste une terre de mafia avec une expansion mafieuse. 2017, c'est l'opération Beta, avec la province de Messine qui est tombée sous contrôle mafieux, alors qu'on la croyait l'Isola felice de la Sicile.

8 : Dans la même interview, alors que se tenait la session à l'Assemblée de Corse sur les « dérives mafieuses », à la question de la pertinence de l'alignement de la législation française sur l'italienne, vous répondiez : « Oui. La législation est un sujet essentiel car c'est elle qui permet de bloquer l'expansion des organisations criminelles en les cantonnant à la sphère des activités illégales ou en contrariant leur emprise sur la sphère sociale et sur l'économie légale ? ».

Pensez-vous que ce genre de dispositif, notamment à cause de son volet sur la confiscation, pourrait nuire à l'économie corse ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Absolument pas, car contrairement à ce que ce qui pourrait être mis en avant, les organisations criminelles lorsqu'elles infiltrent l'économie légale, lorsqu'elles ont à disposition les entreprises légales, ne créent pas du tissu productif. Elles sont dans une logique d'expropriation, c'est-à-dire qu'elles prennent la place des entrepreneurs et des commerçants « honnêtes », ou en tout cas non affiliés à l'organisation criminelle.

Si on s'attaque à cette économie, que j'appelle « légale mafieuse » (légale par ses activités et mafieuse par les acteurs qui sont à la manœuvre), on redonne la place aux acteurs non mafieux, donc on recrée un tissu productif, un tissu économique, un tissu commercial sain.

D'ailleurs au début des confiscations, quand l'Italie a dit que l'on pouvait confisquer des entreprises légales, le juge Falcone a été accusé de détruire l'économie sicilienne, mais non, il ne détruisait pas cette économie. A court terme, on peut avoir cette impression là, ça a d'ailleurs été instrumentalisé par les mafias, avec des manifestations et des gens qui disaient « si mon patron c'est un mafieux, ce n'est pas mon problème, j'ai un emploi ». Mais il ne faut pas oublier qu'une des modalités de constitution d'entreprise légale mafieuse c'est la prise de contrôle sur une entreprise déjà existante, donc on est bien dans de l'expropriation et non pas dans la création d'une économie légale.

D'ailleurs, on retrouve ça dans les logiques d'expansion territoriale des mafias actuellement, notamment encore une fois de la mafia calabraise. Vous avez l'expansion en Emilie-Romagne, mais aussi en 2021 il y a l'opération Ironside en Australie, qui a mis en évidence une présence calabraise mafieuse très préoccupante. Les policiers ont alors expliqué que l'économie légale est infiltrée. Le mafieux peut être votre voisin et vous n'en savez rien, car il est peut-être à la tête d'une entreprise de BTP, il a un commerce, etc. Ce sont des gens avec une façade légale. La présence de la mafia dans ces territoires aux économies florissantes (l'économie australienne se porte bien, l'économie de l'Emilie-Romagne était même une référence en Italie) montre qu'il y a eu une stratégie de remontée, de prise de contrôle, sur une économie existante et non pas création de quelque chose sur un territoire miséreux.

Si on se bat contre l'économie légale mafieuse, on ne fait pas terre brûlée, loin de là. On redonne la possibilité de créer une économie saine.

9 : A propos de l'économie des déchets :

L'emprise des maffie sur l'économie des déchets n'est plus à prouver. La pleine maîtrise, de A jusqu'à Z, par puissance publique, de cette économie vous semble-t-elle de mesure à contrer cette infiltration ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Le problème des déchets, c'est que l'on a une multiplicité d'acteurs qui est absolument préoccupante. Oui, il y a les mafias mais il n'y a pas que les mafias. Il y a des criminels ad-hoc, des criminels d'opportunité, qui vont se dire qu'il y a de l'argent facile à se faire dans le secteur des déchets et effectivement, à l'heure actuelle c'est très facile d'y gagner de l'argent.

On retrouve là aussi la question de la complicité. Vous avez pour les déchets industriels notamment, des entrepreneurs qui sont intéressés à faire affaire avec des acteurs criminels mafieux ou de criminalité plus standard. Pour des raisons encore une fois de maximisation du profit, cette logique purement économique, où on va regarder l'efficacité et pas la sécurité, car ça coûte moins cher d'avoir affaire à quelqu'un qui va vous proposer un tarif plus bas que la concurrence, mais dont on sait qu'il ne couvre pas les frais de traitement.

Vous avez une demande d'offre criminelle dans le secteur des déchets qui est extrêmement problématique et qui suppose qu'il y ait un travail d'éducation au respect de la loi, du bien commun, qui s'est perdu dans les sociétés en général, indépendamment de la question mafieuse.

Le bien commun, la protection de l'environnement, ça dépasse les considérations strictement économiques de court terme et il faudrait le réapprendre. Enfin, il y a la question aussi de la corruption qui règne dans ces secteurs-là, corruption qui suppose aussi de travailler sur le rapport à la légalité des personnes.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Et donc si on vous dit « gestion publique des déchets », qu'en pensez-vous ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Pourquoi pas, mais il faut s'assurer que les acteurs publics qui vont gérer ne se laisseront pas corrompre. Et là-dessus, je ne jette pas l'opprobre sur les acteurs publics en particulier ; pour moi, la corruption existe aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Qu'il y ait une gestion publique n'est pas une garantie suffisante pour qu'il n'y ait pas d'affaires de corruption, parce qu'on risque de retomber dans la question du BTP et de l'attribution des marchés.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Dans ce domaine, est ce que vous auriez des propositions à faire ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ce sont des propositions qui sont assez larges d'une certaine façon. Travailler sur l'éducation à la légalité, comprendre que nos sociétés ne doivent pas être régies uniquement par la logique du marché et de l'efficacité économique, ça serait une avancée importante. Et puis sur la question des déchets, il faudrait déjà plus de moyens dans la lutte contre ces trafics, des moyens et des compétences. Il va falloir identifier la nature des déchets. Ça demande une technicité que les opérateurs de terrain n'ont pas forcément. Une technicité par rapport à la nature des déchets, à des fraudes qu'il peut y avoir. Il y a notamment des flux de déchets qui vont vers les Pays d'Afrique ou d'Europe de l'Est. Ce qui apparaît sur les bonds de transports

des déchets c'est qu'il s'agit de vente de seconde main. Il s'agirait d'un marché de la récupération. Même si ça peut se voir dans certains domaines, comme l'informatique, en réalité et de manière générale, ce n'est pas du tout de la seconde main. Ce n'est pas du matériel un peu dégradé, déjà utilisé, qui va être réutilisé dans des pays plus pauvres, non, c'est une façon de se débarrasser de nos poubelles dans d'autres pays où la législation est un peu plus laxiste, où on va faire semblant de croire que c'est de la seconde main.

Et pour les déchets, il y a il y a aussi une problématique plus large qui est la capacité à traiter nous-mêmes nos déchets. Pour l'Italie, mais je crois que pour la France c'est identique, il n'y pas suffisamment d'incinérateurs pour traiter ses propres déchets, donc ça va créer des flux d'exportation de ces déchets qui offrent des possibilités de trafic. La question se pose à l'échelle de l'Union européenne.

On s'est beaucoup appuyé sur d'autres pays pour gérer ce problème-là, notamment des pays d'Asie, la Chine. Cette dernière n'accepte désormais plus les déchets plastiques. Qu'est-ce qu'on fait ? ça crée un engorgement et pour y faire face, on met en place une procédure d'urgence et on va moins contrôler, on va se dire qu'il faut se débarrasser de ça et puis s'il y a une partie qui finit à la mer, on ne va pas non plus chercher à le savoir.

Plateforme citoyenne corse - M. YVON

Est-ce qu'il ne faudrait pas lier le problème des déchets au problème climatique ? c'est bien beau de s'occuper de l'atmosphère mais si on ne s'occupe pas du sol et du sous-sol, le résultat à la fin sera à peu près le même.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, et cela rejoint ce que je disais sur le bien commun. Il faut comprendre qu'au-delà de la logique de court terme de « *je maximise mon profit sous contrainte de coût* », il y a des enjeux qui sont beaucoup plus grands que ça, qui nous concernent tous. Effectivement, des terres polluées il y en a plein en Campanie. La Terre des feux est une situation dramatique, un triangle de terre qui est totalement pollué, où on meurt de cancer, de leucémie, bien plus que dans tout le reste de l'Europe. On a une vraie problématique sur cette question des déchets. La Méditerranée c'est aussi une poubelle géante.

Collectif A Vita Iè, a mafia no – Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI :

Pensez-vous que la solution c'est de créer des incinérateurs ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La solution c'est à mon avis de créer des filières de traitement de ces déchets, de recyclage. En plus là on rejoint la dynamique d'industrialisation du pays, de création d'emplois, de filières vertes, donc il y aurait même un effet d'entraînement sur l'économie ; par ailleurs, au niveau environnemental, envoyer nos déchets à des milliers de kilomètres ça n'a aucun sens.

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL’AVA SANTUCCI :

Du point de vue santé, les normes risquent de changer régulièrement et les acteurs risquent d’être obligés de racheter des matériels à des sociétés qui ont un monopole, et ce point me dérange un peu en tant que médecin. Il y a de nouvelles études qui vont se faire au niveau européen et qui vont combiner les résultats sur la santé du mélange de certains produits, qui rentrent dans les incinérateurs. Et pour cela, il va falloir attendre cinq ou dix ans que toutes les données biologiques et liées à l’environnement soient combinées par des programmes d’intelligence artificielle. Je suis un petit peu inquiète de savoir que la solution ce sont les incinérateurs.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je dis incinérateurs ou filières de traitements des déchets. Plus on progresse dans la capacité à traiter ces déchets, mieux c’est. Si on réduit aussi les déchets en amont, c’est idéal.

Ce que je voulais dire c’est que là, la solution d’exporter, ça crée des opportunités de trafic assez importantes et il y a les risques à gérer. Il y a les risques liés aux incinérateurs, mais aussi les risques dans les décharges illégales, comme en Campanie avec les fluides de percolation qui coulent à même le sol. Là-bas c’est la terre qui est perdue pour des siècles. C’est une situation dramatique, sur laquelle il y a eu un film « Beautiful country » qui était sorti sur ce qui s’était passé en Campanie au niveau du non-traitement des déchets, c’était effrayant à voir. Le niveau de pollution quasiment définitive de la terre...

Je pense que même la solution incinérateur, qui n’est pas la meilleure solution possible reste une moins mauvaise solution. Et si on envoie les déchets pour qu’ils soient incinérés dans d’autres pays, cela pose un problème éthique aussi par rapport à ces pays-là qui n’ont pas forcément à subir les conséquences de nos propres déchets et d’un excès de consommation.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI

Je voudrais revenir un peu au sujet du jour. On a demandé tout à l’heure le rapport de la JIRS. On pourrait aussi demander d’avoir accès au dernier rapport SIRASCO sur la pénétration mafieuse dans les déchets

Collectif A Vita lè, a mafia no – Madame Josette DALL’AVA SANTUCCI :

Oui, il s’agit de demander la transparence sur toutes les données.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je vous le confirme, le SIRASCO ne me communique pas les rapports ; ça fait des années que je les demande, qu’on me le montre et qu’on refuse de me le donner. Je pourrais travailler sur des versions sans les noms des personnes. Je ne cherche pas des noms, je cherche des mécanismes, des fonctionnements, et non à identifier telle ou telle personne et à flageller telle ou telle autre.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

J'ai noté la demande de Madame Battistelli. Nous allons en faire la demande même si je crains une fin de non-recevoir.

*Questions du Conseil exécutif de Corse :*

*10 : Vous êtes l'auteure de travaux de référence qui analysent les phénomènes mafieux en privilégiant une approche pluridisciplinaire (géopolitique, économique, juridique, sociologique et même ethnologique ou anthropologique).*

*Dans un récent article paru dans la revue Etudes, en février 2023, intitulé « Mafia. Le paradoxe de la légalité », vous écrivez :*

*« ... Comprendre cette imbrication entre légalité et criminalité, c'est se doter des moyens d'adapter la lutte anti-mafia : la protection de la sphère légale devient un enjeu pour contrer l'expansion territoriale mafieuse ... ».*

*Pourriez-vous nous expliquer plus en détails cette imbrication, les moyens de lutte mis en œuvre à partir de la notion de « territorialité » que vous développez et du jeu d'échelle qui en découle, en prise avec les phénomènes de proximité liés à l'organisation des sociétés méditerranéennes où ces phénomènes sont observés ?*

*Pouvons-nous voir dans ces phénomènes des traces / rémanences d'organisations sociales anciennes ?*

*Pouvons-nous parler d'héritage(s) ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Ce qui est intéressant c'est une des appellations de la Camorra, du côté de Naples, les napolitains disent « O sistema », c'est-à-dire « le système ». Cette expression montre bien le caractère totalisant d'une mafia.

Les mafias vont contrôler l'économie, légale et illégale, le juridique car elles produisent les règles du jeu qui vont être respectées plus que les règles du jeu institutionnel officielle. Elles contrôlent aussi la sphère politique, on l'a vu avec le conditionnement du vote. Elles conditionnent la sphère sociale, elles conditionnent même la sphère culturelle. Du côté de Naples, mais pas seulement à Naples, vous avez un filon de la chanson populaire, une partie des chansons néo mélodiques, qui font l'éloge du système criminel. C'est donc intégré dans les valeurs de la société, ce qui fait que ces mafias sont des systèmes totaux et c'est une criminalité du quotidien.

Sur un territoire de mafia, même si vous êtes anti-mafia, vous faites avec la mafia, vous ne pouvez pas échapper à l'emprise mafieuse, d'ailleurs c'était la raison d'existence du collectif Addiopizzo. Il a été créé par des jeunes qui se sont dit « *demain on va être entrepreneur, commerçant, et on va se faire racketter. Que faisons-nous ?* ». Pour eux, c'était impossible de penser une activité professionnelle sans contact avec cette mafia. C'est un point qu'il faut bien comprendre.

Ce qui est intéressant, et qui est vrai pour les mafias italiennes comme pour les yakuzas et les triades, c'est qu'elles apparaissent au XIXème siècle et en Italie, au même moment, il y a un autre phénomène criminel qui est le brigandage. Le brigandage c'est complètement un autre monde ; c'est le monde de l'antisystème, on est dans l'opposition à l'Etat, à ce qui existe, on se met en marge de la société quand on est brigand, on sort de la société. Le mafieux, lui, ne sort pas de la société. Il est présent, c'est le juge de paix, c'est l'intermédiaire, c'est celui qu'on

va voir lorsqu'on a un différend avec un voisin. Le mafieux n'est pas anti-Etat, il est parasite de l'Etat. Il veut montrer que cet Etat n'est pas satisfaisant, qu'il est inefficace, qu'il est lent, qu'il ne le fait pas correctement son travail et que lui propose un système alternatif qui fonctionne mieux.

Mais en même temps, il y a une partie des « prestations » que les mafieux offrent qui sont du détournement de ce que l'Etat lui-même offre. Quand je parlais du vote d'échange tout à l'heure, le mafieux crée de l'emploi parce qu'il capte des marchés publics et c'est de l'argent public, c'est l'Etat qui donne cet argent. Lorsqu'on a un vote d'échange, le retour de faveur ça peut être des places en crèche, des places en maison de retraite. Ce n'est pas le mafieux qui crée ces places, c'est l'Etat. Mais c'est le mafieux qui va les fournir à la population, c'est donc lui qui passe pour le bienfaiteur et non pas l'Etat qui est pourtant le prestataire initial. C'est donc très important de comprendre ce phénomène d'intermédiation, de prise de place d'un Etat qui existe, qui est défaillant, qui se laisse gangrener par la mafia.

Sur la question de société méditerranéenne, c'est vrai qu'on a beaucoup associé le phénomène mafieux au féodalisme tel qu'il était pratiqué sur ces territoires là (Campanie, Sicile, Calabre) avec des propriétaires terriens qui étaient absents, qui avaient justement laissé émerger cette possibilité d'intermédiation mafieuse, le fait qu'il y avait des insuffisances étatiques. Il y a des trajectoires qui sont un peu parallèles, on les retrouve aussi dans le Japon des yakusas et même dans les triades chinoises (vacance de pouvoir, illégitimité perçue du pouvoir de l'empereur). Toutefois, ce qui fait un peu revenir sur cette question de « c'est lié à un héritage méditerranéen », ce sont les exemples récents d'expansion territoriale. Les mafias arrivent à recréer du contrôle territorial, à recréer des systèmes assez totalisants dans leur façon d'être, sur des sociétés qui ne sont pas à strictement parler méditerranéennes. Je parlais de l'Australie tout à l'heure, il y a aussi l'Emilie-Romagne. Certes c'est une région italienne, mais du Nord, et malgré tout, la population de l'Emilie-Romagne originaire de ce territoire cède devant la mafia calabraise qui s'implante sur son territoire. Le tissu entrepreneurial d'Emilie-Romagne va se faire racketter sans dénoncer et ça, pour les Italiens, ça a été une révélation extrêmement violente, d'autant plus que l'Emilie Romagne c'était une des régions les plus en pointe dans l'éducation à la légalité, dans le tissu associatif. En termes de tissu productif, on y retrouve des coopératives, avec une confiance sociale qui était clairement établie. Vous aviez des liens de confiance forts, avec encore une fois ce tissu associatif qui était cité en exemple dans toute l'Italie, et que cette région soit qualifiée à l'heure actuelle par les juges de « terre de mafia calabraise » c'est un choc qui montre qu'il y a une capacité de s'implanter sur de nouveaux territoires, qu'il n'y a pas de territoire prédisposé à l'infiltration mafieuse.

On a des économies extrêmement fragiles. Si on regarde le procès Emilia, qui a démarré à partir de la fin l'enquête en 2015, avec un journaliste qui a publié un livre et qui a assisté aux 1000 jours du procès (« Les 1000 jours d'Emilia »), on constate que les affaires de stuprs ne représentent rien, quelques pages du livre. Tout le reste, c'est de l'économie légale qui plie, qui tombe, ce sont des hommes politiques qui cèdent au pacte mafieux et encore une fois sans dénonciation, sans dire « *non, ce n'est pas bien, c'est quelque chose d'extérieur qui vient corrompre nos économies et notre politique* ».

Il y a donc une capacité d'expansion qui fait qu'il ne faut pas trop rester sur une vision culturaliste des choses et peut-être trop folklorique.

Aucun territoire n'est à l'abri d'une infiltration mafieuse. C'est une leçon des dernières années que les Italiens ont appris violemment, sans s'y attendre.

Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON

Est-ce que les systèmes clanistes qui se sont perpétués en Corse, d'année en année, n'ont pas fait en Corse, le lit des mafias d'aujourd'hui ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Cela sert à la cohésion de l'organisation criminelle, notamment pour la mafia calabraise qui est la plus fermée en termes de recrutement, elle est familiale, c'est très biologique comme affiliation. Ce qui est intéressant c'est l'interaction avec les autres acteurs et la réputation criminelle qui s'exporte très facilement, indépendamment du substrat culturel qui peut exister sur le territoire « d'accueil », même si ce n'est pas un accueil voulu au départ.

Le territoire sur lequel vont se retrouver ces mafieux calabrais n'est pas forcément un territoire où il y a une illégalité diffuse, où il y a une acceptation criminelle, où ces liens biologiques se retrouveraient. Pour la diaspora, oui, les calabrais non-mafieux implantés en Emilie-Romagne ont plié face à l'arrivée des mafieux calabrais, parce qu'ils savaient à qui ils avaient à faire. Mais, encore une fois, ceux d'Emilie-Romagne, originaires d'Emilie-Romagne, ont plié pour des raisons principalement d'opportunisme économique.

*11 : En considérant votre connaissance de la Corse et votre expertise de la mafia italienne, considérez-vous que nous puissions parler de « mafia corse » ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Mon propos va rejoindre les difficultés que j'ai à avoir des informations précises sur la Corse. Je préfère donc ne pas me prononcer sur le sujet.

Par rapport à ce que je disais en tout début, oui, la méthode mafieuse est présente en Corse, de là à parler d'organisation mafieuse, là je suis plus dubitative. Encore une fois, si on m'apporte des éléments en faveur de cette thèse, pourquoi pas. Je ne suis pas fermée à l'idée d'utiliser ce terme de façon plus large comme pour l'Italie.

Ce qu'il faudrait voir c'est la dimension de continuité. Les mafias italiennes, les yakuzas, les triades sont dans la continuité transgénérationnelles. Ce sont des organisations criminelles qui ne dépendent pas d'un opérateur charismatique, ce n'est pas axé sur une personne. C'est vraiment l'organisation qui existe, indépendamment de ses membres et les membres sont au service de l'organisation et non pas l'inverse. Et c'est rare d'avoir des organisations criminelles de ce type-là. Souvent l'organisation criminelle se crée au profit d'une personne, un chef, un groupe de personnes, et elle disparaît ou elle a du mal à survivre, car elle a peu d'héritage organisationnel lorsque ces personnes dominantes disparaissent.

Ce qu'il faudrait aussi voir avec précision pour le cas corse, c'est le rapport à la légalité. Qu'est-ce que font les criminels corses lorsqu'ils sont présents dans la sphère légale, notamment dans la sphère productive. Est-ce qu'on est seulement dans du blanchiment, dans ces cas-là ce n'est pas de la mafia (même si les mafieux blanchissent l'argent). Est-ce que l'on est au contraire dans une logique de contrôle du territoire, en infiltrant des secteurs qui ne sont pas forcément ceux qui rapportent le plus, mais qui vont demander beaucoup de main-d'œuvre. On crée l'emploi, on crée alors cette dimension de consensus social, de conditionnement de la vie économique. Là, on est plus dans la dimension mafieuse.

Il faut également voir le rapport au légal et voir comment il se place dans la trajectoire historique de l'organisation criminelle. Ce qui est frappant dans les mafias, c'est que dès le départ elles visent la sphère légale. Ce n'est pas une conséquence de l'activité illégale, ce n'est pas une conséquence de l'enrichissement illégal. Dès le départ, il y a ce positionnement à cheval sur la sphère légale et illégale qui est revendiqué explicitement, qui fait partie de l'ADN mafieux. C'est ici une caractéristique qui est rare quand on regarde l'ensemble des organisations criminelles.

Cullettivu Massimu Susini – Manette BATTISTELLI :

Il ne reste pas assez de temps à la réunion, c'est dommage, car je crois qu'avec la Plateforme citoyenne et le Collectif Maffia No, on vous aurait peut-être démontré qu'il y a vraiment une mafia en Corse. On vous enverra peut-être des documents et je vous invite à regarder nos sites internet pour y trouver des informations.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous propose de continuer dans l'ordre de nos questions et, si Madame Champeyrache est d'accord, d'échanger vos adresses mail afin que vous puissiez lui transmettre vos travaux respectifs.

*12 : Dans votre interview accordée au journal Le Monde, vous évoquez la terre mafieuse. Qu'est-ce qui caractérise la terre mafieuse ?  
(Question qui n'a pas été posée, car le sujet a été abordé précédemment)*

*13 : Dans vos articles, vous parlez de cet objectif permanent des mafieux de créer du lien avec le monde légal et le monde politique.  
Existe-t-il des moyens permettant de faire émerger publiquement ces liens ? (Déclarations, autorité chargée de contrôle, lanceurs d'alertes...)*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

La mise en évidence des pactes corruptifs est extrêmement complexe. Ce que l'on peut éventuellement identifier ce sont des anomalies au moment des élections, avec un des candidats qui émerge, alors qu'il sort un peu de nulle part. On peut parfois identifier une géographie électorale qui va être intéressante, avec notamment sur des territoires de mafia, des clans qui donnent des consignes de vote. Quand on voit qu'il y a un quartier qui a massivement voter pour telle personne, on a l'identification de ces consignes.

Les mafieux sont extrêmement inventifs pour masquer ce genre de rapport. Du côté des politiciens, il n'y aura pas de dénonciation. Ce sont donc plutôt les collaborateurs de justice qui peuvent apprendre des choses.

Pour donner un exemple de la difficulté à contrôler tout ça, je pourrais évoquer le vote en Italie qui se fait en cochant sur un bulletin. Les mafieux distribuaient donc des téléphones portables à l'entrée des bureaux de vote et la personne devait, dans l'isoloir, prendre en photo son bulletin et en sortant, redonnait le téléphone. C'était donc la preuve de son vote et en échange, il y avait un billet, une place en crèche, un panier repas, etc. Ce sont des gratifications

qui sont parfois étonnantes. Il y a donc eu un contrôle à l'entrée des bureaux pour empêcher tout ce cirque là, mais c'est un peu repousser le problème, parce qu'il y aura d'autres façons de faire respecter les consignes de vote.

La Plateforme citoyenne corse – Monsieur YVON :

Le rapport dont nous parlions évoque la présence de 25 bandes criminelles en Corse. Cela rejoint tout à fait ce que vous venez de nous expliquer. Ces personnes-là, par rapport aux intérêts, par rapport à l'économie légale, on peut comprendre les systèmes pour arriver à mieux contrôler cette économie légale. C'est-à-dire qu'à partir de ce moment-là, ils peuvent avoir soit des influences par rapport aux décideurs politiques sur les marchés, donc organiser eux-mêmes les marchés par rapport à des grands travaux.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Oui, et quand vous contrôlez des territoires, vous contrôlez aussi la population qui vit sur ces territoires là et ça peut faire rentrer dans ces logiques que les Italiens appellent le « vote d'échange » ou d'échanges politico électoral, où on va faire rentrer l'homme politique dans la logique mafieuse avec un rapport corruptif qui n'est plus interpersonnel. C'est-à-dire que ce n'est pas untel qui corrompt untel, c'est vraiment l'organisation mafieuse qui corrompt un homme politique, parfois un parti politique. Il y a des partis qui sont régulièrement impliqués dans ces votes manipulés et on ne sait même plus qui est le principal bénéficiaire, les deux sont tellement gagnants que les interrelations entre le crime et la politique sont extrêmement complexes à dénouer et complexes à identifier puisque les interrelations sont fortes.

Je pourrais évoquer un autre exemple d'anomalie : il y a actuellement en Sicile un nombre de centres commerciaux à peine construits, ou en cours de construction, qui est délirant par rapport au pouvoir d'achat de la population. Et cette réalité, c'est le signe que vous avez des politiciens qui ont été élus et qui ont rendu la faveur en autorisant ces constructions de centres commerciaux, pareil pour les plans d'urbanisme qui se transforment. Ce sont des indices qu'il y a quelque chose qui s'est passé en termes de corruption.

*14 : La Corse travaille sur un processus autonomie (il n'est pas question pour l'heure de récupérer les pouvoirs de police), selon vous, quelles doivent être les actions à mettre en place, notamment en termes de contrôle, pour protéger les institutions des prédatons ?*

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Il y a un cadre général d'éducation à la légalité qui est très très important, même s'il n'est pas suffisant. L'Emilie-Romagne le montre. Mais quand même, ce rapport à la légalité doit être travaillé. Il faut faire comprendre que la voie de la légalité est celle qui doit être privilégiée et c'est important de le faire dès la petite enfance.

Je pense aussi qu'il faut arrêter de se focaliser sur certains marchés, notamment le trafic de stupéfiants. Parce qu'encore une fois, on voit les choses en silo, et on ne voit pas le système criminel qui se met en place. Il faudrait penser les choses de façon plus large, plus générale. Ne pas se focaliser non plus sur la violence ostensible. Bien sûr que ça alerte, bien sûr que

pour les personnes qui assistent à des assassinats ou à des jambisations c'est traumatisant, mais ça n'est que la face émergée des choses. Cela ne doit pas cacher la violence non ostensible qui caractérise certaines de ces sociétés. Là, ça voudrait dire qu'on serait rentrés dans une logique de conditionnement criminel et ça, il faut être capable de l'identifier.

Je reviens sur cette question du racket non dénoncé. C'est extrêmement problématique et il faut s'y intéresser fortement, et ne pas attendre qu'il y ait des crimes de sang, ne pas attendre qu'il y ait des dénonciations, pour considérer la possibilité qu'il y ait une infiltration criminelle dans la sphère légale.

Et ensuite, il faut protéger nos économies et sortir de cette logique où on pense que l'économie de marché est forcément vertueuse et pacifique, c'est faux. Nous en avons de nombreux exemples, et quoi qu'en disent les économistes libéraux qui vont vous faire des modèles magnifiques ou tout se passe bien, ça n'est pas la réalité. Encore une fois l'Emilie Romagne le montre, l'Australie le montre. On pourrait aussi parler de l'Allemagne ; les assassinats de Duisbourg ont montré aussi qu'il y avait une infiltration de l'économie légale très importante avec un contrôle territorial. Il y a eu des opérations, comme celle menée en 2018, qui montraient que les restaurateurs calabrais en Suisse et en Allemagne se voyaient imposer leurs fournisseurs. Dans ce cas-là, on est dans du conditionnement et ils ne disaient rien, ils ne se sont pas plaints ; on leur a recommandé parfois même sans violence de le faire, et ils l'ont fait.

Ce que l'on sait c'est qu'il y a quand même des secteurs de l'économie légale qui sont particulièrement la cible de ces prédatons criminelles. Le BTP est un secteur à mettre sous tutelle, en plus c'est fondamental en termes d'action publique, d'argent public dépensé, de construction d'infrastructures. Si on évite l'infiltration criminelle, on a aussi une probabilité que les infrastructures construites soient de meilleure qualité, donc cela mérite un investissement, cela mérite des contrôles, même si le chantier est retardé. Contrôler quand même d'abord. Contrôler aussi en cours de réalisation des travaux, car par exemple, une épaisseur de bitume qui n'est pas réglementaire, ce n'est pas à réception du chantier qu'il faut s'en apercevoir, c'est en cours de route pour pouvoir tout de suite intervenir et dire « *là vous refaites ça, parce que ce n'est pas ce qui était dans le cahier des charges et on sait très bien que ça va se dégrader rapidement* ». Il faut donc des contrôles en cours de réalisation des chantiers, en permanence, contrôle aussi sur les sous-traitants qui vont être utilisés, les changements de fournisseurs en cours de route. Ces sont des choses qui doivent alerter.

Pour la Corse, je pense que c'est important de contrôler aussi le secteur agricole, car il emploie beaucoup de main d'œuvre, une main d'œuvre pas forcément qualifiée, et donc une main d'œuvre qui est à risque de dépendance criminelle. Une main d'œuvre qui peut aussi basculer comme petite main du crime, sans être forcément affiliée à la criminalité. Protéger ces secteurs-là, c'est finalement s'assurer que l'économie reste la plus saine possible.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Madame Champeyrache je vous remercie. Puis-je transmettre votre adresse mail aux collectifs afin qu'ils vous fassent parvenir leurs travaux comme évoqué ?

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :  
Oui, bien sûr.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Merci encore pour nous avoir donné de votre temps, pour vos réponses à nos questions, qui ont permis aussi de faire remonter des revendications et de travailler sur des pistes auxquelles nous n'avions pas forcément pensé. Je pense que c'était d'une grande richesse, en tout cas pour nous au Conseil exécutif et je parle pour les élus de l'Assemblée de Corse présents. Merci pour vos travaux de recherche qui permettent d'alimenter nos débats et qui nous offrent un regard et une expertise extérieurs, qui enrichissent nos pensées et surtout nos pistes d'action. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons vous libérer. Je vais quant à moi retenir quelques minutes encore les membres du groupe de travail pour faire un récapitulatif des différentes dates à venir. Je vous propose que nous restions en contact et vous remercie encore grandement pour votre disponibilité et pour avoir répondu très rapidement à notre demande.

Madame Clotilde CHAMPEYRACHE :

Je vous remercie également, ça sert à rendre mes travaux utiles. J'ai trouvé que vos questions montraient qu'il y avait du travail derrière, et ça fait plaisir de voir que les travaux sont lus et, si je peux être utile à la Corse et à la lutte contre le crime, c'est bien volontiers. Restons en contact et si un rapport est constitué à la fin de vos travaux, je veux bien être tenue au courant.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :

Je vous tiendrai bien sûr au courant et nous vous invitons à venir assister à la session qui sera organisée sur ce thème, si vous êtes disponible. Je ne manquerai pas de vous transmettre toutes les informations, y compris le compte rendu de la présente réunion.

Fin de l'audition.

\*\*\*\*

En fin de réunion, Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia a souhaité faire un point sur les différentes demandes d'auditions qu'elle a transmises au nom du groupe. Les forces de l'ordre (police judiciaire et gendarmerie) ont décliné l'invitation.

Concernant Monsieur LALAM, de l'IHEMI, il nous a répondu qu'il est très intéressé pour rencontrer notre groupe de travail. Il fait actuellement les démarches auprès de sa hiérarchie

pour obtenir son accord. Nous pouvons espérer une audition pour la première quinzaine du mois de juin.

Par ailleurs, la Conseillère a informé le groupe de travail qu'elle est en contact avec l'association Libera et une présentation de leurs actions, et plus précisément de leurs actions de prévention, pourrait être envisagée pour la première quinzaine de juin. La présentation sera peut-être faite en italien. Un traducteur sera mobilisé en interne (au sein des services de la Collectivité de Corse). Des noms d'agents parfaitement bilingues ont d'ailleurs été mentionnés.

La Conseillère exécutive a proposé aux membres du groupe de travail de retenir le format des questions préparées et transmises en amont, pour la prochaine audition, ce qui permet de cadrer les échanges et d'aborder tous les sujets souhaités.

Annexe 5 – Conturesu di a quarta riunione cù l’audizione di LIBERA  
Compte rendu de la réunion du mardi 13 juin 2023

**Marti u 13 di ghjugnu di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**  
4<sup>ème</sup> réunion – Visio conférence (*Teams*)

*Participants :*

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap

**Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse

**Mme Chantal PEDINIELLI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse

**Mme Julie BARANOVSKY**, **Membre du CESEC de Corse et Présidente de la section de l'environnement et du cadre de vie.**

**Mme Valérie CLEMENS**, Collectif « A Maffia No, A Vita lè »

**Mme Catherine ISTRIA**, *Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse*

**Mme Stella ACQUAVIVA**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)*

**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)*

**M. Jean-Jacques USCIATI**, *Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse*

**Mme Paule MARCUCCI**, Service des Commissions organiques, thématiques et des instances au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

**Mme Gaele BERNARDINI**, Cheffe de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

**Mme Laura CASANOVA**, Collaboratrice de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

*Absence excusée :*

**Mme Manette BATTISTELLI**, *Cullettivu Massimu Susini*

Pour l'association LIBERA, Associazioni, nomi e numeri contro le mafie

**Mme Chiara DI GAETANO**, Responsable de programme pour l'Europe

**Mme Tatiana GIANNONE**, Pôle biens confisqués et universités

En introduction, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, a remercié tous les membres du groupe présents pour cette nouvelle audition. Elle a remercié chaleureusement les représentantes de l'ONG italienne LIBERA, qui ont tout de suite répondu favorablement à la demande d'audition.

La Conseillère exécutive a rappelé la méthode mise en place, avec les questions des membres du groupe transmises en amont à l'ONG et qui constitueront le fil rouge de l'audition.

La Conseillère a également remercié Madame Léa SALVINI, agent de la Collectivité de Corse, qui a accepté d'être l'interprète lors de cette audition, assurant la traduction des échanges.

## - Audition de l'ONG « LIBERA, Associazioni, nomi e numeri contro le mafie » -

L'association LIBERA a souhaité commencer par l'intervention de Madame Tatiana GIANNONE, spécialiste de la thématique des biens confisqués (sujet présent dans les questions transmises par les membres du groupe de travail).

### **LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Posso magari dirvi qualcosa, diciamo sul quadro generale della situazione in Italia e poi, su questo, aggiungere eventualmente altre altre curiosità a partire dalle domande che avete già condiviso.

Giusto per rintracciare il primo quadro giuridico, in Italia abbiamo due diversi tipi di confisca : una confisca che riguarda i provvedimenti penali e una confisca che invece si chiama "confisca patrimoniale". Si chiamano misura di prevenzione patrimoniale e scorrono in parallelo al processo penale e c'hanno permesso, ci permettono, di avanzare più velocemente nella sottrazione dei patrimoni agli corrotti e ai boss mafiosi. Questa distinzione è per noi importante perché sono diversi i canali da cui arrivano le informazioni sulle confische. Questo è un po per rispondere alle vostre domande sulla numerosità dei beni sequestrati e confiscati. Purtroppo ad oggi è difficile riuscire sia a tracciare una media delle confische annuali che a dare dei numeri molto precisi perché una delle difficoltà che abbiamo nel nostro sistema è quello di riuscire a far dialogare ai diversi database che raccolgono i numeri sui beni confiscati. Per cui puoi anche negli documenti che vi condivideremo troverete alcuni analisi su fatte, su dati istituzionali, che però appunto stazzano questa difficoltà iniziale.

*Traduction : Tatiana va essayer de nous donner un cadre général de la situation en Italie et d'autres éléments utiles qu'elle a pu relever à partir des questions qui ont été posées, ou en tout cas qui lui semblent pertinents par rapport aux questions qui ont été posées.*

*Du point de vue du droit italien, il y a deux types de saisie : une saisie pénale, purement pénale, et une saisie en fait d'ordre patrimonial, que l'on appelle « confisca patrimoniale » qui est une mesure qui porte uniquement sur le patrimoine. Ces deux types de mesures peuvent être mises en œuvre en parallèle, parallèlement au procès pénal, pour agir beaucoup plus rapidement et obtenir des résultats plus efficaces. C'est une distinction importante parce qu'il y a différents canaux qui permettent de réaliser ce type de saisie. En revanche, il est très difficile d'établir des données, notamment de comprendre combien de saisies sont réalisées par an, parce que les bases de données de ces deux types de mesures ne se croisent pas.*

### **LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Esiste un sito istituzionale che si chiama "OPEN Re.G.I.O" che è un sito che ha creato la nostra agenzia nazionale<sup>4</sup> dal quale è possibile estrarre dei dati in tempo reale, quindi aggiornati, su quanti sono i beni confiscati che quindi hanno già avuto la loro vita giudiziaria, che hanno già finito la loro fasi di sequestri, di giudizio in tribunale, distinguendo tra quanti sono in questo momento in gestione presso la nostra agenzia, e quindi sui quali l'agenzia sta lavorando, è quelli che ha già destinato. Più o meno la percentuale è 50 e 50, quindi possiamo dire che ci sono circa intorno ai 36.000 beni confiscati, ma in questo momento di cui 20.000 sono già

---

<sup>4</sup> ANBSC - Agenzia Nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata

destinati a un utilizzo pubblico e sociale, e la restante parte è invece in fase di gestione dalla nostra agenzia.

*Traduction : Il y a la possibilité à travers un site institutionnel qui s'appelle « OPEN Re.G.I.O », qui a été créé par l'agence nationale, d'extraire des données qui sont une sorte de photographie du moment concernant les biens saisis. Il y a à peu près 36 000 biens qui ont été saisis, dont 20000 qui ont été destinés à l'utilisation publique et sociale ; les biens restants sont ceux qui sont encore en phase d'attribution.*

#### **LIBERA - Tatiana GIANNONE**

L'altro lato, con altre due tipologie di dati : una ci viene da quello che è chiamato in Italia "Fondo unico giustizia" che raccoglie invece le somme di denaro, i titoli di Stato, che vengono sequestrati e confiscati, su cui c'è un notevole dibattito perché si tratta di somme molto alte gestite dal ministero dell'Interno, del ministero della giustizia. Quello che facciamo come Libera, come società civile, provando ad aggiungere i nostri dati a quelli ufficiali, e contare quanti soggetti non-profit gestiscono i beni confiscati. E ad oggi siamo quasi a 1000, quindi quasi 1000 associazioni cooperative sociali e altri soggetti non governativi, ONG per dirla con un termine grande, gestiscono esperienza di utilizzo pubblico e sociale.

*Traduction : Il y a une autre typologie de données que l'on peut trouver dans sur une base de données qui s'appelle « Fondo Unico Giustizia » mais qui concerne surtout les sommes, les montants et les titres. Ce sont des sommes très élevées qui sont gérées par le ministère de la justice et le ministère de l'Intérieur, et Libera en rajoutant à ces données ses propres données, réussit à arriver au résultat d'un certain nombre de sujets comme des associations ou des ONG qui gèrent ces biens. A ce stade, les données en tout cas élaborées par Libera, montrent qu'il y aurait 1000 sujets, 1000 associations, 1000 ONG, qui gèrent ces biens.*

#### **LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Per concludere il giro delle domande che insieme a Chiara abbiamo letto e su cui abbiamo riflettuto, la confisca e l'utilizzo si sono dimostrati in questi 27 anni di legge 109 strumenti fondamentali perché la confisca del patrimonio è l'unico strumento che consente veramente di togliere il potere alle organizzazioni criminali, un potere che non è solo un potere come dire finanziario, economico, ma è un potere di controllo territoriale. Perché in interi territori gestire delle aziende vuol dire gestire il lavoro e gestire filiere economiche. Così come gestire terreni confiscati vuol dire gestire la produzione agricola di intere comunità e quindi abbiamo la prova, questi 27 anni di lavoro ci hanno dato la prova, che la confisca e l'utilizzo rimangono gli strumenti migliori per depotenziare l'azione criminale sul territorio, e soprattutto per dare poi nuovi strumenti alla comunità, strumenti che sono strumenti d'inclusione e di crescita.

*Traduction : La confiscation, la saisie et la réattribution des biens sont des mesures qui sont fondamentales depuis l'entrée en vigueur de la loi 109. Cela fait 27 ans que cette loi est en vigueur et on a pu observer que ces mesures ont permis de retirer le pouvoir aux associations criminelles, pas seulement le pouvoir financier mais également le pouvoir sur le territoire, sur le plan symbolique, parce qu'elles géraient tout ce qui était emploi, gestion des biens agricoles. On a ainsi réussi à affaiblir d'une manière considérable, à travers les mesures de saisie et de réutilisation, l'action criminelle pour donner une nouvelle vie et un nouveau souffle au territoire.*

**LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Non so se ci sono altre domande o cose a cui ho risposto parzialmente, posso integrare ora qui con voi.

*Traduction : Est-ce qu'il y a d'autres questions, éventuellement si Tatiana n'a pas abordé des éléments qui vous intéresseraient et d'autres questions que vous souhaiteriez lui poser?*

**Valerie CLEMENS – A Maffia No, A Vita lè :**

J'ai une question à propos des biens confisqués que je ne sais pas comment bien formuler. Ce qui pose un problème, ici en France, c'est le fait de pouvoir saisir non seulement les biens qui appartiennent à des gens dont on sait qu'ils sont des mafieux, mais également à leur entourage. Ici en France, il y a une difficulté liée au fait que « *ça appartient à ma sœur, ça appartient à ma femme, ça appartient à ma fille* », et donc on ne peut pas saisir quelque chose dont on sait pourtant, pertinemment, que ça appartient à une personne aux activités criminelles. Qu'est-ce qu'on a fait en Italie pour contourner cela ? Qu'est-ce qui dans la loi italienne permet d'aller au-delà de la personne inculpée ?

*Traduction : Valerie CLEMENS, che rappresenta l'associazione "A Maffia No, A Vita lè" ha sollevato un punto relativo al diritto francese che riguarda l'impossibilità di sequestrare i beni dei familiari ; dunque vorrebbe sapere come in un certo senso questo ostacolo è stato rimosso dal diritto italiano.*

**LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Io vi confermo che invece nel nostro codice antimafia è possibile procedere verso i familiari e che appunto anche le indagini patrimoniali riguardano i passaggi di proprietà che possono esserci stati verso, anche dei terzi, quindi verso dei prestanome. Questo è possibile perché l'indagine patrimoniale indaga appunto sul patrimonio e non sulla persona, e quindi indaga su la sproporzione che c'è fra la dichiarazione dei redditi, e quindi il reddito da lavoro o comunque le proprietà, e quello che risulta essere un possesso della persona. Questo tipo di indagine permette anche di osservare quello che ci è intorno alla persona indagata. Fatto salvo che ovviamente, nel caso di confisca, nel caso di sequestro e di confisca, verso la famiglia che può avere la presenza di minori, persone con disabilità, o altre vulnerabilità, ci sono le normali tutele di diritto per cui se la moglie della persona indagata e condannata a con sé un minore, ovviamente riceverà da parte dello Stato le tutele che acconsentono di preservare la crescita del minore.

*Traduction : Tatiana a confirmé que dans le code, en tout cas dans les mesures qui concernent la lutte contre la mafia, il est possible effectivement de prendre des mesures contre la famille de la personne qui fait l'objet d'une enquête, et notamment de faire une enquête sur les différents passages du bien d'un patrimoine à l'autre. Cela est possible car on est dans le cadre de ce que Tatiana a appelé « un indagine patrimoniale », c'est-à-dire une enquête qui se concentre sur le patrimoine et non pas sur la personne. On peut à partir du moment où on a relevé une disproportion entre la déclaration des revenus et ce que la personne possède, effectuer des recherches et comprendre aussi qui, grâce à ce type d'enquête, fait partie du*

*cercele restreint, de la famille même mafieuse, de la personne qui fait l'objet de l'enquête. Evidemment, tout cela se fait dans le respect des droits des mineurs et des droits des personnes en situation de handicap.*

**LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Epoi magari su questo, nell'insieme diciamo di documenti che Chiara vi condividerà nei prossimi giorni, proviamo ad inserire anche alcuni riferimenti più tecnici, più giuridici, su questa possibilità in modo che possa essere una fonte di riflessione più precisa.

*Traduction : Dans les documents que Chiara va transmettre dans les jours qui viennent, Libera fera en sorte de nous transmettre des éléments beaucoup plus techniques et technico juridiques de sorte à ce que l'on puisse comprendre exactement comment fonctionne ce mécanisme.*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Je pense que nous n'avons plus de questions sur ce sujet précis. Tatiana, grazie.

**LIBERA - Tatiana GIANNONE**

Grazie mille, io vi saluto e vi ringrazio per questo spazio.

**Léa SALVINI :**

Chiara, come vorrebbe procedere ora ? Vuole proceddere rispondendo ad ogni domanda, o vuole magari cominciare da un ambito un puo più specifico. Noi ci adattiamo.

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Grazie. Allora io avevo anche hai preparato una veramente brevissima presentazione per rendere l'idea dell'attività di Libera soprattutto, che penso possa essere un buon punto di partenza poi da lì per approfondire tutte le sollecitazioni e le tematiche.

*Traduction : Chiara avait préparé une petite présentation générale de l'activité de Libera qui peut-être ensuite le point de départ pour répondre aux questions, pour approfondir les différents thèmes et questions qui ont été posées.*

*Diffusion à l'écran d'une présentation PowerPoint.*

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Veramentre in due parole cercherò di essere molto breve e mi fermerò ad ogni slide anche per permettere la traduzione.

Il nome completo dell'associazione è "Libera, associazioni nomi e numeri contro le mafie", proprio perché la principale natura di Libera nel momento in cui nasce nel 1995, non è quella di creare un'associazione nuova, ma di mettere insieme le realtà del territorio già esistenti in risposta a quello che era in quel momento un fenomeno di estrema violenza, perché si usciva dalle dagli anni delle stragi di massa con più dalle mafie. Nel 1995, anzi dicembre 94, le associazioni più importanti, più rilevanti in Italia, di carattere nazionale, si uniscono sotto la guida del nostro attuale presidente Luigi Ciotti per dire "no", prendere una posizione e

mostrarsi come società civile unita e coesa nel rifiuto della mafia, ma anche di quello che iniziava già a vedersi come la collaborazione tra Stato e mafia.

*Traduction : L'association Libera porte un nom plus complet qui est « Libera, associazioni nomi e numeri contro le mafie », « associations, noms et nombres contre les mafias ». Elle a été fondée en 1995 et son but n'était pas de créer une nouvelle structure, mais de mettre ensemble les différentes réalités des territoires et des associations qui luttent déjà contre la mafia. Elle naît après un moment de grande violence, avec les crimes mafieux et les assassinats. En 1994, les associations les plus importantes au niveau national décident de s'unir pour prendre des positions contre la mafia et pour unir la société civile et également prendre position contre les relations Etat-Mafia. Cela s'est constitué sous l'égide de Don Luigi Giotti qui est toujours le président de Libera.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Il primo atto della nuova costituita associazione è quello del 21 Marzo del 1995, sfilare per le vie di Roma e è quella che sarà la prima giornata della memoria e dell'impegno in ricordo delle vittime innocenti di mafia, che si celebra ancora oggi e che da il 2016, se non vado errata, è diventata anche giornata nazionale. Quindi per legge dello Stato è stata istituita come giornata del ricordo delle vittime a livello nazionale.

*Traduction : La première action importante qu'a porté Libera a été de défiler le 21 mars 1995 à Rome et cette journée a ensuite été considérée comme la journée de la mémoire des victimes innocentes de la mafia. Une journée qui est reconnue au niveau national désormais.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

E qualche giorno più tardi, il 25 Marzo 1995, Libera viene legalmente costituita, quindi nasce anche a livello giuridico come associazione. E uno dei primi atti è quella legge che ricordava Tatiana Giannone prima, la legge 109 del 1996. E una delle leggi di iniziativa popolare. Significa che non è stata proposta dal Parlamento, non è stata proposta dal Governo, ma nasce dalla raccolta delle firme di cittadini e cittadine italiane e che porta all'istituzione di questo nuovo strumento nelle mani dell'istituzione italiane ovvero di destinare all'utilizzo pubblico i beni che sono stati confiscati, e in un certo senso di restituire alle comunità danneggiate ciò che era stato lo strumento della violazione fino a poco prima della confisca.

*Traduction : Le 25 mars 1995, Libera prend sa forme légale actuelle, celle d'une association. Elle naît donc officiellement le 25 mars 1995 et une des autres actions vraiment importantes dont Libera est à l'origine, est la loi 109 de 1996. Il s'agit d'une loi d'initiative populaire qui permet justement au peuple de saisir d'un sujet. La constitution italienne prévoit de laisser au peuple la possibilité de s'exprimer en faveur de nouvelles mesures et donc, grâce à cette loi d'initiative populaire, on a créé un nouvel instrument qui concerne la saisie des biens, pour les destiner ensuite à l'utilisation de la société civile et du public.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Come vi dicevo poco fa, Libera è una rete che si articola a livello orizzontale, quindi in Italia attraverso la possibilità delle associazioni di entrare a far parte di Libera. Si articola a livello verticale perché questo ufficio è la segreteria nazionale, ma Libera è costituita anche da 20

uffici regionali e centinaia di uffici e presidi provinciali e locali, e anche una rete internazionale di cui parlerò anche in modo più approfondito tra qualche slide.

Non solo tutte queste realtà, quindi territori, associazioni, rappresentanti di altri paesi, non si muovono soltanto contro le mafie, contro la corruzione, contro i fenomeni di distruzione economica. Si muovono anche in favore della costruzione di un modello più giusto di società e la possibilità per tutti e tutte i cittadini di entrare, e insomma di avere l'opportunità, di accedere non solo alle opportunità ma anche semplicemente a una vita dignitosa. Questo è in poche parole l'obiettivo di azione di tutte le persone, le associazioni, che ruotano intorno a Libera.

*Traduction : Libera est essentiellement un réseau qui s'articule au niveau horizontal et vertical, aussi bien dans les régions italiennes que dans les « province » (ce qui se rapproche des départements), mais aussi au niveau local, avec également un réseau international. Ce sont donc des territoires et des associations qui ne sont pas seulement engagés contre les phénomènes mafieux, mais pour le développement d'un modèle plus juste de société qui offre des opportunités aux citoyens et la possibilité d'accéder à une vie digne pour tous.*

#### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Questo modello di costruzione, questo modello propositivo nei confronti di una società giusta nasce prima dalla convinzione, ma adesso che sono passati quasi trent'anni dalla nascita di Libera, viene anche dall'esperienza dall'aver esperito in prima persona che i fenomeni di disuguaglianza sociale sono il primo sostrato che permettono poi la proliferazione di fenomeni criminali.

*Traduction : Cette proposition, ce modèle, de développement harmonieux pour une société juste, est né de la conviction mais aussi des observations et de l'expérience des différents membres du réseau Libera, qui ont pu constater que les phénomènes d'inégalités sont le terreau fertile pour la prolifération des activités criminelles.*

#### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Gli ambiti di intervento di Libera sono abbastanza articolati perché andiamo dall'estremamente tecnico legale a anche modelli di ricostruzione di memoria.

Sicuramente i primi due ambiti che sono nati sono stati il settore "memoria", quindi tutto il lavoro di ricostruzione delle vite, dei nomi delle vittime innocenti di mafia che trova il suo culmine di Milano nella giornata del che si celebra il 21 Marzo in ricordo delle vittime innocenti di mafia e il settore "beni confiscati" che scaturisce proprio dalla necessità di sensibilizzare la società civile a questo nuovo strumento che era stato appena creato, che dava la possibilità alle organizzazioni della società civile di costituirsi in cooperative, imprese sociali, e avere questa forma che si chiama "comodato d'uso", l'utilizzo di un bene per una durata di 10 anni. Ma da lì in poi sono nati anche il settore di "formazione" che si occupa di coinvolgere le scuole, sia in qualità di docenti che di studenti e il settore università, che fa la stessa cosa appunto in ambito accademico, con in più la spinta a fare ricerca sui fenomeni di cui ci occupiamo.

Il settore di cui io faccio parte, il settore "internazionale" che in questo momento è attivo in Europa, Africa e America Latina.

Il settore delle "informazione", "l'ufficio legale" che offre assistenza giuridica sia ai whistleblowers che alle potenziali vittime, ma che anche si occupa di costituirsi (di costituire Libera) e di guidare le associazioni che ne abbiano l'intenzione costituirsi parte civile, quindi

partecipare ai processi dei casi di corruzione e mafia nel momento in cui questi danneggiano la nostra attività, il nostro diritto a lavorare nella società per la costruzione di un mondo più giusto.

Ed infine, programmi che hanno richiesto anche la firma di protocollo di intesa con il ministero di giustizia e magistratura. Sto pensando ai programmi giovanili “Amuni” e “Liberi di scegliere”. “Amuni” è una parola che significa “Andiamo” in dialetto palermitano, in siciliano. “Amuni” è un programma di giustizia reparatoria, che accompagna i ragazzi e le ragazze minori che abbiano commesso, che siano in conflitto con la legge, nella decostruzione degli stereotipi criminali e nel reinserimento nella società civile attraverso esperienze virtuose di vita quotidiana.

“Liberi di scegliere” invece è il particolare protocollo di intesa che è nato nel 2012 e che in casi estremi di radicamento del contesto mafioso, permette a giovani minori insieme alle madri che ne facciano richiesta, di essere allontanati dal contesto da cui provengono, di essere nascosti. Il coordinamento interistituzionale permette loro di avere una nuova identità e di vivere una vita sicura, protetta, dignitosa altrove, protetti da questo apparato istituzionale a cui Libera contribuisce attraverso alcuni servizi dedicati.

*Traduction : Libera a différents domaines d'intervention. D'abord la reconstitution de la « mémoire » à travers la reconstruction, le fait de retrouver les noms des victimes de la mafia dont la mémoire est célébrée le 21 mars.*

*Ensuite, elle a une vocation d'ordre « légal » ; elle a pu sensibiliser les publics à la loi 109 de 1996 sur les biens confisqués et les sensibiliser sur les différents instruments que prévoit cette loi, comme le « comodato d'uso ».*

*Libera a également vocation de « formation », en intervenant dans les écoles, auprès des jeunes, des enseignants. Auprès également des universités et des étudiants, et participe à la réflexion, à la constitution d'éléments académiques pour comprendre le phénomène mafieux. Libera intervient au niveau « international ». Chiara travaille justement dans ce domaine au sein de l'ONG. Elle travaille avec l'Afrique, l'Union européenne et l'Amérique du Sud.*

*Libera a aussi un département qui intervient dans le domaine « juridique », en aidant les associations qui veulent se constituer partie civile, afin aussi d'aider les lanceurs d'alerte, et apporter des éléments facilitants pour ces types d'actions en justice.*

*Elle a également développé des programmes de collaboration avec l'Etat, comme « Amuni ». Ce mot vient du dialecte sicilien. Il s'agit d'un programme de « giustizia liberativa », avec des mesures réparatoires pour accompagner au quotidien la réinsertion des jeunes délinquants dans la société civile. Un autre programme a également été mentionné, il s'agit de « Liberi di scegliere » (« Libres de choisir »), développé également avec l'Etat et qui a été créé en 2012. Il permet à des mineurs accompagnés de leur mère, qui en font la demande, d'obtenir une autre identité et des mesures de protection, d'être dépaysés et de pouvoir échapper à leur contexte d'origine et mener leur vie ailleurs.*

## **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Adesso mi addentro anche un po di più nella parte internazionale, quindi volevo chiedere se fino a qui magari aveste altre domande o insomma questioni. Posso rispondere immediatamente o se preferite che finisca tutta la presentazione.

(...) Allora continuo.

La dinamica internazionale dei fenomeni criminali si è subito resa evidente nel 2000. Questa viene riconosciuta anche dalle Nazioni unite che firmano la Convenzione di Palermo contro il

crimine internazionale, la criminalità organizzata internazionale. Alla internazionalizzazione dei fenomeni mafiosi deve anche corrispondere all'internazionalizzazione dello sforzo della società civile insieme alle istituzioni per contrastare questi fenomeni. Ed è da queste esigenze, da questa visione, che appunto nasce il settore di cui io faccio parte e che al momento, come vi dicevamo prima, si incentra in Africa, in Europa e in America Latina.

*Traduction : Le département international de Libera a une dynamique un peu plus récente, et date du début des années 2000. Il est né du constat que ces mafias, ces phénomènes mafieux, développent des réseaux au niveau international. A la suite de la Convention de Palerme contre les phénomènes de criminalité internationale, Libera a souhaité créer ce département de sorte que la société civile puisse se mobiliser également à plus large échelle.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

L'obiettivo dell'azione internazionale di Libera non si risolve nell'andare in altri paesi a insegnare come fare questa attività di prevenzione e di decostruzione della realtà criminale e mafiosa, ma nel cercare di replicare quella che è stata la forza di Libera al momento della sua nascita, ovvero di mettere insieme le organizzazioni della società civile già esistenti per farsi forza a vicenda e ampliare esponenzialmente la propria voce al momento di denunciare certi fenomeni. E per questo che l'attività di Libera a livello internazionale si sviluppa attraverso la creazione e la promozione di reti, reti che sono costituite da organizzazioni della società civile e che sono del tutto orizzontali nel senso che l'obiettivo di queste reti è quello dello scambio di buone pratiche, nello scambio di visioni su determinati fenomeni che sono in atto e nel cercare di costruire un'azione comune che possa, appunto per la numerosità delle reti, essere resa più visibile e avere più incidenza nei contesti internazionali in cui interveniamo.

*Traduction : l'action internationale de Libera ne se limite pas à tout simplement à aller exporter dans d'autres pays un modèle qui a été développé en Italie. Elle vise plutôt à aider à répliquer ce qui a été la force de Libera, donc à reproduire la création d'un réseau qui puisse permettre à la société civile d'élargir les possibilités pour faire entendre sa voix. A l'international Libera va créer et va former des réseaux qui vont participer à un échange de bonnes pratiques, à un échange de points de vue et de visions, pour construire des actions qui puissent avoir le plus d'ampleur possible.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Le reti che in questo momento esistono sono tre.

La prima ad essere nata è la rete latinoamericana ALAS, che significa appunto "ali" in spagnolo e che deriva dalle parole "America Latina alternativa sociale" e che nasce nel 2005. Vede in questo momento 100 organizzazioni, da 11 paesi di centro e Sud America.

La seconda è la rete CHANCE, "Civil Hub Against organised Crime in Europe", che è la rete di cui mi occupo io personalmente, che è promosso da Libera dal 2016 e che è stata presentata nel 2019 al Parlamento europeo. In questo momento conta con una quindicina di organizzazioni tra cui anche alcuni in Francia, e da venti paesi, sia del dell'unione europea che extra UE, quindi europeo inteso in senso di continente geografico non come entità politicap.

E l'ultima rete ad essere nata è PLACE, "Peace and Liberation in Africa Through Change and Engagement" e la rete africana che ha mosso i primi passi nel 2017 e che si è confermata ufficialmente meno di un mese fa, in Costa d'Avorio, e che ha riunito 40 rappresentanti di altrettanti paesi dell'Africa subsahariana.

*Traduction : Libera a 3 réseaux internationaux. Le premier réseau qui a été créé est le réseau ALAS en Amérique latine et en Amérique centrale, c'est l'acronyme de l'Amérique Latine Alternative Sociale. Il comprend environ 100 organisations.*

*Le deuxième réseau qui a été créé est le réseau CHANCE, qui est européen et a été créé en 2016. C'est le réseau dont s'occupe Chiara et qui comprend 15 organisations d'Europe, pas seulement au sens de l'Union européenne, mais au-delà des frontières de l'Union européenne. Il a été présenté en 2019 au Parlement européen.*

*Enfin, le dernier-né de ces réseaux est PLACE, créé en 2017, pour les pays d'Afrique. Il a tenu très récemment sa première réunion en Côte d'Ivoire et compte plusieurs organisations dans différents pays du continent.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Uno degli aspetti che, al di là delle questioni anche più politiche di cui ci occupiamo più da vicino con le reti internazionali, è anche iniziare a fare quel lavoro di ricostruzione dei nomi delle vittime innocenti di mafia all'estero. In questo momento in Italia, contiamo più di 1000 nomi di vittime innocenti e questo numero è composto, ha iniziato ad essere composto, negli ultimi anni anche da vittime innocenti straniere. Ed è un lavoro di continua analisi, revisione. In Francia ricordiamo Pierre Michel e Maxime Susini come vittime innocenti di mafia. Ma gli ultimi ad essere inseriti sono stati i nomi di Wiersum e Vries, 1 giornalista e un avvocato olandesi che sono stati coinvolti e uccisi nell'ambito di un maxi processo contro la macro mafia olandese marocchina.

E un lavoro costante, anche d'intercettazione di informazioni, per restituire dignità alle vittime innocenti di mafia a partire da nomi. La lista viene letta tutti i 21 Marzo in piazza. E un momento culminante e i familiari condividono momenti di riflessione comune nella assemblea che è stata costituita e che è permanente, e che rappresenta anche uno spazio di appoggio emotivo e politico rispetto ai passi che sono ancora da fare per la ricostruzione della memoria dei loro cari, che sono vittime innocente di mafia.

*Traduction : Un des aspects les plus importants que Libera partage avec ses différents réseaux au niveau international, c'est le travail de reconstruction de la mémoire des noms des victimes innocentes des phénomènes mafieux.*

*Des noms de victimes innocentes ont été rajoutés notamment du côté français : Pierre Michel et Maxime Susini. Les 2 derniers noms à avoir été ajoutés sont ceux d'un journaliste et d'un avocat hollandais, Vries e Wiersum, qui ont été tués lors pendant le procès contre la macro mafia aux Pays-Bas.*

*Ce travail de reconnaissance des victimes est un travail constant, pour retrouver ces noms. Ces noms qui sont ajoutés à la liste des victimes innocentes de la mafia sont lus tous les 21 mars lors de la journée de la mémoire. Leurs familles ont également la possibilité de se rencontrer, se retrouver, dans des moments de partage et de réflexion commune à l'occasion d'une assemblée qui a été créée spécialement pour les soutenir.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

La memoria , insieme agli strumenti come la promozione delle pratiche del riutilizzo sociale dei beni confiscati, le pratiche del monitoraggio civico, che sono tutte attività che noi, come reti internazionali, cerchiamo di promuovere molto nei paesi in cui siamo attivi, diventano quindi strumenti di contrasto in mano alla società civile. Strumenti di contrasto al ripresentarsi ciclico

di fenomeni criminali nel momento in cui se ne erradica uno, molto spesso quando lo Stato non è in grado di dare soluzioni ai problemi che hanno permesso alla mafia di stallarsi in un determinato luogo, nonostante l'eradicazione questi tendono a ripresentarsi. Nelle mani della società civile che permane nel luogo, che permane nel territorio, questi strumenti diventano preziosi perché permettono di stroncare, di contrastare, l'avanzare della criminalità nel momento in cui questa tende a ripresentarsi in modo ciclico.

Ed a questo proposito, in questo ufficio da qui sto parlando oggi, che è la sede della segreteria nazionale della associazione, sta venendo creato un centro di documentazione e un centro archivistico che permetterà ai studiosi e ricercatori di venire a studiare il fenomeno dell'antimafia. E viene costituito in questo stesso ufficio un percorso di memoria che permette di costruire sia le tappe principali della storia di Libera, ma anche le storie delle vittime innocenti di mafia. E verrà narrato, sarà possibile leggere delle storie, osservare delle fotografie ed è stato fatto proprio per aggiungere un'ulteriore tassello della costruzione di questa memoria che deve essere continuamente mantenuta in vita.

La memoria che pratica Libera è una memoria viva, che non rimane nel passato ma che cerca di perpetuarsi nel presente attraverso l'azione delle persone che sono rimaste.

*Traduction : Le travail de mémoire est l'un des outils les plus importants et l'une des pratiques que Libera développe pour lutter contre les phénomènes mafieux, dans la mesure où Libera a relevé que les phénomènes mafieux sont cycliques, donc même si l'Etat est engagé, même si l'on développe des instruments juridiques pour lutter contre ces phénomènes, ils reviennent. Libera avance qu'une véritable prise de conscience de la société civile permet justement de lutter plus efficacement. Quand on met des instruments dans les mains de la société civile, ils sont beaucoup plus précieux et ils peuvent casser ce cycle vicieux. Dans les locaux de Libera, où se trouve Chiara en ce moment, un centre de documentation est en passe d'être créé afin que les chercheurs du monde entier puissent venir récupérer des documents ou en tout cas nourrir la recherche sur les phénomènes mafieux et sur la lutte contre les phénomènes mafieux. Un parcours de la mémoire des victimes innocentes des mafias et un parcours sur la l'histoire de Libera est en train d'être créé dans ces mêmes locaux, pour que cette mémoire soit une mémoire vive et qu'elle n'appartienne pas au passé, qu'elle nourrisse toujours la réflexion du présent et l'engagement du présent.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

La presentazione si conclude qui, era solamente qualche spunto per far capire in che ambito si muove Libera ; qui ci sono dei documenti, dei link, che poi vi manderò insieme alla presentazione di modo che vi rimangano e questi sono i miei contatti insieme ai contatti delle mie colleghe e alcuni siti.

Detto questo, io rimango in ascolto delle vostre domande anche perché so che non nella presentazione non ho toccato tutti i punti che erano stati sollevati nelle domande, quindi se vogliamo possiamo procedere ad approfondirli.

*Traduction : La presentation de Chiara s'achève ici. Dans les dernières slides de la présentation qu'elle nous fera parvenir par ailleurs, sont indiqués quelques liens utiles, relatifs aux éléments évoqués, ainsi que ses coordonnées et celles coordonnées de collègues. Elle reste à la disposition des présents pour pouvoir répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez poser, dans la mesure où toutes les problématiques qui avaient été soulevées n'ont peut-être pas été abordées.*

### **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA – Conseillère exécutive de Corse**

Il y a deux semaines, notre groupe a auditionné Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, chercheuse et économiste spécialisée sur les mafias et notamment la mafia sicilienne. Dans son intervention elle parlait notamment, dans le cadre de moyens à mettre en place pour les pouvoirs publics et le tissu associatif, de la notion d'éducation à la légalité. Je suis très attachée aux devoirs de mémoire et au fait que la mémoire doit vivre, qu'on ne peut pas oublier et qu'il faut remettre le réel face à la société civile. Je souhaiterais donc savoir ce que pense Libera de cette notion d'éducation à la légalité, qui vise essentiellement les jeunes, et si Libera en a connaissance, si ses membres ont pu l'aborder dans leurs réunions, car j'ai constaté que leurs actions touchent tous les publics.

*Traduction : L'Assessore Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA vorrebbe fare una domanda propria in relazione a uno scambio che intervenuto due settimane fa con una specialista a livello giuridicoe economico delle maffie, segnatamente della mafia siciliana, che si chiama Clotilde CHAMPEYRACHE. Lei faceva riferimento a una nozione che riguarda l'educazione alla legalità; l'Assessore è molto legata alla questione della memoria, al dovere di memoria, però voleva sapere anche quale fosse la posizione di Libera e la sua posizione, Chiara, riguardo a questa nozione di educazione alla legalità*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Libera è molto attiva in questo ambito, non soltanto nella nozione di cultura della legalità come conoscenza dei meccanismi, quanto più di appropriazione del territorio che ci circonda, degli istituzioni come di una cosa pubblica, di cui anche più qualsiasi cittadino che partecipa contribuisce alla vitalità di quella stessa conformazione territoriale, con le proprie istituzioni e anche la natura che ne fa parte, la società che ne fanno parte. Quindi il concetto di educazione alla legalità è un concetto che va più nel attivarsi cittadinanza attiva, nella appropriazione dei meccanismi dello Stato, come di una cosa pubblica. In questo senso, ci sono varie attività che vengono promosse sul territorio, sia l'attività curriculare che viene fatta con docenti, con ragazzi delle scuole e che anche confluisce nella loro partecipazione ai 21 Marzo che vengono organizzati. Ci sono anche i campi di "Estate liberi" che sono esperienze estive di una settimana in cui i ragazzi fanno un'esperienza di convivenza in beni che sono stati destinati al riuso sociale, ma anche beni pubblici, in cui incontrano i gestori di questi beni. Quindi entrano in profondità delle dinamiche che riguardano sia il riutilizzo sociale, ma anche la conservazione dei beni pubblici. Eppoi, nella seconda parte della giornata si attivano, quindi lavorano attivamente al mantenimento di quei beni, di quelle attività agricole se sono attività agricole, e quindi si confrontano direttamente con l'attività che in questi gestori pubblici si trovano a dover svolgere quotidianamente. Ed infine, il percorso di monitorare civico che vengono preparati e portati nei territori attraverso la "Scuola Common", comunità monitoranti, e che prevedono di fornire ai ragazzi, ma anche agli adulti, gli strumenti per esercitare un doveroso monitoraggio delle istituzioni nei termini con cui il denaro pubblico viene speso, quindi assicurarsi che il denaro pubblico venga speso secondo quanto previsto, secondo le leggi e non venga soprattutto destinato a atti corruttivi o di altra natura.

*Traduction : Libera est très engagée sur cet aspect d'éducation à la légalité et l'a développée sur plusieurs volets de son action. Libera se positionne comme un acteur qui considère que les populations doivent s'approprier le territoire, la chose publique aussi bien au sens des biens*

*publics, comme au sens de la nature, du pouvoir démocratique. En tant que citoyen, il faut activer cette citoyenneté et cela peut être fait de diverses manières. Selon les modalités développées par Libera, cela peut se faire dans le cadre d'activités avec les jeunes, à travers les écoles, qui peuvent participer au 21 mars. Les jeunes peuvent aussi participer à des camps d'été de Libera, où ils vont faire l'expérience de la cohabitation dans des biens qui sont des biens confisqués, qui ont été réattribués à des associations ou dans des biens qui appartiennent à l'Etat et aux collectivités. Pendant ces camps, ils travaillent à l'entretien de ces biens, au développement de ces biens. Il peut s'agir, par exemple, d'activités agricoles ou d'activités de restauration, de maintien en l'état de ces biens. Il y a aussi des parcours de « monitoraggio », que l'on pourrait appeler des parcours de contrôle de gestion, qu'ils nomment « common » et qui permettent aux jeunes et aux adultes de participer au contrôle des biens, des deniers publics, pour faire en sorte que ces biens, ces deniers, ne fassent pas l'objet d'une mauvaise utilisation, ne participent pas à un phénomène de corruption ou en tout cas ne soit pas investis dans de mauvaises conditions.*

### **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA – Conseillère exécutive de Corse**

Je me permets de poursuivre, et peut-être de parler au nom de Manette BATTISTELLI, qui n'est pas connectée aujourd'hui. Quand la représentante du Collectif Massimu Susini, membre de notre groupe de travail, nous a demandé d'auditionner Libera, elle a évoqué la personnalité de Don Luigi Ciotti, qui est assez rayonnante. Libera est donc portée par un homme d'église. Nous voulions donc savoir si cette personnalité, son statut de prêtre, cette coloration catholique (avec ses valeurs d'humanisme, de tolérance) sont des raisons qui expliquent la réussite des actions de Libera? Est-ce que cela représente un élément fédérateur pour la société, pour les écoles, les universités, les chercheurs, pour toutes ces personnes qui vous rejoignent?

*Traduction : l'Assessore Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA evoca gli elementi di cui aveva parlato Manetta BATTISTELLI, un membro del collettivo Massimu Susini, che è a l'iniziativa di questo scambio, e negli elementi che fa risaltare Manette c'è ovviamente questa personalità di don Luigi Ciotti che è un uomo di Chiesa, ma non solo, nel senso che ha questa capacità di trasmettere dei valori umanisti di tolleranza. E l'Assessore voleva sapere se l'associazione è ancora molto impegnata di questi valori e se praticamente basa le sue azioni su questi valori.*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

L'associazione Libera non è mai stato un'associazione cattolica, ma ha sempre avuto una natura laica, nonostante Luigi Ciotti sia un uomo di chiesa. E questo sin dall'inizio, nel senso che il primo nucleo di cui vi parlavo di associazioni che hanno conformato Libera in realtà erano sia le ACLI, quindi le associazioni cristiane dei lavoratori, ma anche la CGIL quindi il sindacato socialista in Italia e le ARCI, quindi l'altra associazione di stampo cooperativista comunista socialista. Insomma le nature che hanno conformato Libera sin dall'inizio sono state delle più varie e non si può ridurre Libera un'associazione cattolica, nonostante ci siano al suo interno organizzazioni e associazioni di stampo vocazionale religioso. Ad oggi, le associazioni che fanno parte di Libera sono più di 1600, appunto tra gruppi informali, collettivi, scuole, associazioni quindi, ancora oggi, direi che si è mantenuta questa pluralità all'interno della natura dell'associazione Libera.

*Traduction : Libera n'a jamais été une association catholique, c'est une association laïque, qui se distingue par la pluralité de voix et de sources d'inspiration. Les membres fondateurs de Libera sont l'ACLI, une association des travailleurs catholiques, la CGIL, un syndicat de travailleurs de gauche et l'ARCHI, une association d'idéologie communiste et socialiste. Il y a effectivement, au sein de Libera, des associations qui ont une empreinte religieuse, mais parmi les 1600 associations qui composent actuellement Libera, il y a aussi des écoles, des groupes informels, des collectifs... C'est donc bien la pluralité qui émerge de cette association.*

### **Valerie CLEMENS – Collectif “A Maffia No, A Vita lè”**

Ma question porte sur les victimes et la nature des victimes. Est-ce qu'au sein de Libera vous considérez que toutes les victimes de la mafia sont des victimes, y compris par exemple des jeunes qui se feraient tuer dans un règlement de compte ? Vous avez parlé de « victimes innocentes de la mafia ». Est-ce que pour les qualifier ainsi il faut attendre qu'un procès les ait déterminées ainsi ? Est-ce que vous faites une distinction ? Comment considérez-vous les choses ?

Je voudrais aussi dire qu'au sein même de notre collectif, il y a des positions divergentes sur ce point. Pour moi, une victime c'est une victime. Mais d'autres pensent qu'il y a des « victimes innocentes ». Pour ma part, je ne suis pas très à l'aise avec cette notion de victime innocente et je voudrais vous écouter sur ce point-là.

*Traduction : Valérie CLEMENS del collettivo “A Maffia No, A Vita lè” vorrebbe avere degli elementi complementari sulla nozione di vittima innocente. E considerata vittima innocente ogni vittima di mafia o invece è considerata una “vittima innocente”, una vittima solo dopo il processo ? Perché ci sono delle posizioni divergenti, anche in seno al suo collettivo. Voleva dunque sapere cosa Libera intende con “vittima innocente”?*

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Questa continua ad essere una posizione dibattuta al interno dell'Assemblea dei familiari. Come Libera, la nostra impostazione è soprattutto di lasciare all'assemblea dei familiari, delle vittime, l'autonomia anche di regolare la nostra impostazione come associazione in quanto riteniamo che siano anche loro a dover esprimersi in primis a riguardo. C'è anche da dire che Libera non si vuole in nessun modo equiparare ad un tribunale, quindi i discorsi e le considerazioni che si fanno, certo prendono in considerazione eventuali iter giudiziari che vengano aperti, ma non si limitano a quello. Nel senso che non aspettiamo la sentenza per poter dichiarare qualcuno vittima innocente o non vittima innocente. Però l'elemento di innocenza deve essere in qualche modo riconosciuto, in questo senso alcune volte ci basiamo su una conoscenza collettiva, quindi se la comunità, la collettività, indicano l'estraneità della vittima ai fenomeni mafiosi, Libera adotta quell'opinione della collettività. Però riteniamo che sia importante sottolineare l'innocenza delle vittime, in questo senso ovviamente rientrano anche minori, che ovviamente non potevano esprimere la propria volontà ma appartenendo a famiglie criminali. Nel caso dei minori, l'innocenza si dà per assodata sempre comunque. L'elemento di innocenza continua ad essere un elemento fondamentale per entrare nella lista che ricordiamo ogni anno.

*Traduction : Effectivement, Chiara confirme que c'est une position qui est débattue au sein de l'Assemblée des familles. La notion de victime innocente fait l'objet de débats également du côté de Libera. Néanmoins, elle reste fondamentale pour pouvoir être inscrit dans la liste des*

victimes innocentes, pour le jour de la mémoire qui est le 21 mars. Libera laisse aux soins de l'Assemblée des familles des victimes d'inscrire, de demander l'inscription, des victimes. Chiara rappelle que Libera n'est pas un tribunal et qu'elle n'attend pas non plus la décision de justice pour déclarer une victime. Cependant, l'élément d'innocence doit être reconnu. Comment cet élément est-il alors reconnu au sein de Libera ? Souvent, on se base sur une sorte de connaissance collective, celle de la collectivité, qui sait généralement si la personne a été étrangère ou non au phénomène mafieux. On part également du principe que les mineurs sont innocents. Enfin, notons le caractère fondamental de l'innocence d'une victime pour Libera.

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA – Conseillère exécutive de Corse**

Je vous propose de poser les questions déposées par le Collectif « A Maffia No, A Vita le », à savoir : Y a-t-il des aides institutionnelles dédiées aux associations antimafia ? (*In Italia, esistono aiuti istituzionali dedicati alle associazioni antimafia ?*)

Y a-t-il des aides institutionnelles aux victimes de la mafia ? (*Esistono aiuti istituzionali per le vittime di mafia ?*)

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Si, esistono aiuti istituzionali sicuramente per le vittime di mafia.

Le associazioni di antimafia non hanno codice di precedenza o nessun tipo di priorità rispetto alle altre associazioni, però come tutte le associazioni no profit di promozione sociale, hanno una speciale status et sono onerate dal pagamento delle imposte o comunque insomma hanno un regime fiscale privilegiato.

Per quello che riguarda le vittime di mafia, e i familiari delle vittime, lo Stato italiano predispose dei mezzi sia economici che di benefici non economici. Seguono dei criteri in base al eventuale stato di invalidità in cui una vittima rimane dopo l'incidente, se avviene il decesso o no. Poi esistono una serie di parametri che mirano a compensare la vittima o i familiari della vittima nel caso di incidente e che sono gestiti dalle prefetture. E i benefici non economici di inclusione lavorativa e di assistenza legale, sanitaria e quello che riguarda tutto l'apparato non economico diciamo.

*Traduction : Pour répondre à ces questions, une petite parenthèse d'abord sur les associations anti mafia qui ont un statut particulier en Italie. En tant qu'association à but non lucratif de promotion sociale, elles ont par exemple un régime fiscal privilégié.*

*Concernant les victimes et leurs familles, il y a des formes de réparation qui sont économiques et non économiques. Pour ce concerne les réparations d'ordre économique, une série de paramètres existent et qui visent à compenser les victimes et les familles (si la victime a été blessée, si elle est décédée) ; des paramètres qui sont évalués, appréciés et gérés au niveau préfectoral. Pour ce qui concerne les réparations non économiques, on est plutôt dans tout ce qui est de l'ordre de la réinsertion, de l'insertion, de l'ordre des aides de la sécurité sociale.*

**Valérie CLEMENS – Collectif « A Maffia No, A Vita le »**

Quelle est l'implication des femmes dans la lutte antimafia ? Par exemple, combien de femmes (en pourcentage) sont présidentes d'associations engagées dans cette lutte ?

*(Qual è il coinvolgimento delle donne nella lotta alla mafia ? Ad esempio, ci potreste dire quante donne (in percentuale) sono presidenti di queste associazioni ?)*

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Sinceramente non penso che questi dati siano mai stati raccolti e sistematizzati nel loro insieme. Nel caso di Libera vi posso raccontare che il nostro organo di Presidenza è composto praticamente in 50 e 50 da uomini e donne, che nel nostro ufficio così come nei territori, le donne, le ragazze, partecipano in modo maggioritario rispetto all'attivazione della collettività. Come leadership dell'antimafia di sicuro va sottolineato il ruolo delle familiari delle vittime, che molto spesso sono donne e che quindi si sobbarcano del lavoro di mantenere viva la memoria dei cari, partecipano alle assemblee, ai collettivi, raccontano le storie dei loro cari perché poi molto, da parte dei familiari è anche questo, andare in giro in Italia, a raccontare la storia. E questo è un lavoro che molto spesso viene fatto dalle familiari donne delle vittime innocenti. Però sfortunatamente dati più aggiornati mi riservo se ne trovo di condividerli dopo, ma non credo che a livello di associazioni antimafia sia mai stata fatta una raccolta di dati di questo tipo. Sicuramente rispecchierà il trend del terzo settore in Italia, per cui in generale le organizzazioni sociali sono composte nel modo predominante da donne, ma non sono in grado di fornire una cifra specifica al riguardo.

*Traduction : Chiara n'est pas en mesure de fournir des données, d'ailleurs elle se demande si des données ont été constituées et ont déjà fait l'objet d'un recensement. Elle se réserve la possibilité de le vérifier et vous tiendra au courant à cet égard. Dans Libera, l'organe de direction est composé à peu près à 50-50 d'hommes et de femmes. Dans les bureaux de la structure (siège et bureaux décentralisés) les femmes sont plus nombreuses. Un peu comme ce que l'on retrouve dans les structures du secteur tertiaire, celles qui ont eu vocation sociale. Chiara pense que, sur le même modèle que chez Libera, il y a plus de femmes engagées dans la lutte contre la mafia, notamment du fait que ce sont souvent des femmes des familles de victimes qui s'engagent. Les femmes ont une place très importante dans la lutte contre la mafia dans la mesure où elles ont une action dans la collectivité qui a un impact certain ; beaucoup de membres de familles de victimes sont des femmes et elles participent aux assemblées pour raconter l'histoire de leur famille, l'histoire de la victime innocente, pour transmettre cette narration partout en Italie dans la mesure où cela fait partie des objectifs de Libera que l'on continue à raconter l'histoire des victimes innocentes de la mafia.*

### **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Je vais reprendre les questions qui avaient été déposées par la Direction de la Jeunesse de la Collectivité de Corse.

D'après votre expérience, la déconstruction du mythe du voyou auprès des jeunes publics a-t-elle un caractère universel dans le message de prévention anti-mafia ? (*Secondo la vostra esperienza, la decostruzione del mito del delinquente tra il pubblico giovane è universale nel messaggio di prevenzione antimafia ?*)

### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Sì, senza altro. La questione della prevenzione tra i giovani, nella decostruzione del modello criminale è senz'altro una priorità ed è su questo che si concentrano anche i due programmi di cui vi parlavo anche prima, cioè "Amuni" nelle inclinazioni territoriali e "Liberi di scegliere". Proprio perché ci rendiamo conto che i ragazzi e le ragazze sono il pezzo di popolazione da cui si può ripartire, da qui si può rilanciare. Senza altro tutti i programmi di Libera per la gran parte sono destinati a coinvolgere la parte della popolazione più giovane. In questo senso, con "Amuni", programma di giustizia riparativa che ormai è in vigore da più di 10 anni, sono più di 1500 i ragazzi e le ragazze che sono stati coinvolti. Non arrivano soltanto da ragazzi in conflitto

con la legge, quindi i giovani che sono stati sanzionati dalla legge, ma che coinvolgono anche ragazzi e ragazze dei territori di riferimento. Quindi “Amuni” a Palermo, in Sicilia, “Daje” a Roma, “Iamm la” a Napoli, che sono tutte le traduzioni di “Amuni” nei vari dialetti territoriali. E laddove venga attivato questo progetto di giustizia riparativa per i giovani, si crea anche una sorta di cuscinetto tra la popolazione, per cui i ragazzi e le ragazze di quel territorio, anche che non siano entrati in conflitto con la legge, però vengono coinvolti. Allo stesso modo, “Liberi di scegliere” permette ai minori, e certe volte alle madri insieme ai propri figli, di essere spostati e reinseriti in un discorso più virtuoso, in una vita sociale sana e più armonica, più virtuosa.

*Traduction : La prévention vis à vis des jeunes et très très importante pour Libera dans la mesure où c'est sur ce postulat qu'ont été créés les programmes “Amuni” et “Liberi di scegliere” dont Chiara nous a parlé auparavant. “Amuni” est donc un programme de justice qui vise à la réparation, qui a plus de 10 ans et qui depuis sa création ce sont plus de 1500 jeunes qui ont été impliqués. Ce sont des jeunes qui ne sont pas seulement des délinquants, qui n'ont pas uniquement et seulement été condamnés, mais ce sont aussi des jeunes des territoires de référence où se développent ces phénomènes mafieux. C'est un programme qui a différentes déclinaisons en fonction des territoires comme Rome, Naples, Palerme. A chaque fois le nom du programme va changer pour s'adapter au dialecte local. Ce dispositif est une sorte de programme tampon, qui vient faire le tampon pour les jeunes dans des zones concernées par la mafia, dans le but de les aider et d'intervenir de sorte qu'il n'y ait pas de dérive. Il y a également le programme « Liberi di scegliere », qui concerne quant à lui un autre public de jeunes. Ce sont dans ce cas des mineurs, accompagnés de leurs mères, à qui on propose d'être déplacés et de démarrer une vie ailleurs, sous une autre identité, dans un environnement plus sain.*

#### **LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Non so se posso aggiungere un ulteriore elemento... Non esiste una ricetta universale per promuovere appunto l'attivazione della società civile attraverso anche cercare di sensibilizzare i giovani. L'approccio che funziona di più, ed è la ragione per cui poi noi siamo anche articolati al nostro interno con presidi territoriali, è cercare di intercettare e identificare quali sono gli elementi più sensibili e ricettivi all'interno di un determinato contesto. Quindi, realmente si tratta di partire dal basso, dalle associazioni, dai collettivi che sono sul territorio, per capire quale possa essere il punto di entrata e iniziare da lì un lavoro. Secondo le tematiche anche che sono reputate più calde, più urgenti, eppoi da lì, anche attraverso il lavoro di rete, quindi facendo vedere a questi collettivi, a queste organizzazioni, che altro esiste a livello nazionale o nel mondo in modo da ampliare delle prospettive. A quel punto si allargano gli orizzonti e forse si riuscirà anche a fare un discorso che non nasce necessariamente da quel territorio. Però quello deve essere il punto di partenza, cioè la diagnosi nel territorio, quali sono le urgenze lì e quali strumenti possono essere più efficaci lì.

*Traduction : Il n'y a pas véritablement de solution universelle pour sensibiliser les jeunes, mais il faut partir d'un diagnostic du territoire. C'est en tout cas l'approche qui a été retenue par Libera et qui fonctionne le plus, à savoir qu'il faut intercepter les éléments les plus sensibles, les plus réceptifs dans un certain contexte pour comprendre quelle est la porte d'entrée, et ensuite commencer à travailler selon les thématiques pertinentes. Tout cela pour élargir les horizons et pour montrer qu'autre chose existe, que d'autres modèles peuvent exister.*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Je souhaiterais interroger Chiara sur un sujet. Il s'agit d'une question qui ne figure pas dans celles que nous avons transmises, mais qui à la suite de ses propos, me semble être pertinente. Libera est en train de travailler sur un centre de documentation pour fournir de la matière aux chercheurs du monde entier. Elle vient d'évoquer l'importance d'un diagnostic territorial pour fournir une réponse adaptée. J'aimerais donc savoir si Chiara considère que cela aurait du sens, que cela serait intéressant, de mettre en place sur notre territoire un travail de recherche, peut-être un travail doctoral, pour avoir des éléments de sociologie, d'économie, basés sur une étude académique. Est-ce que cela pourrait être un outil adapté pour appréhender au mieux le phénomène et aussi susciter finalement un engagement de la société civile en s'appuyant sur une telle matière ?

*Traduction : L'Assessore vorrebbe farle una domanda che non era nella lista di domande che le sono state mandate. Vorrebbe in un certo senso rimbalzare su gli elementi che ha indicato riguardo alla preparazione di un centro di documentazione presso Libera, e più che altro dunque siccome lei fa riferimento all'importanza di partire dal territorio, di fare una diagnosi territoriale, l'Assessore vorrebbe sapere se lei pensa che fare lavorare un dottorante sulla situazione in Corsica, dalla Corsica, potrebbe avere un interesse maggiore per poter capire questo fenomeno in Corsica.*

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Senz'altro. E evidente nella nostra esperienza come Libera che però noi portiamo moltissimo esperienza dai territori, esperienza pratica, ma quanto più questa si riesce a corredare da un'analisi più sistematica a livello accademico, tanto più è facile poi far confluire queste cose, questi input, queste intuizioni, a livello di politica pubblica. Quindi se l'obiettivo è quello di poi trasformare anche l'assetto istituzionale dello Stato e possibilmente dell'Unione europea, è fondamentale il ruolo accademico nel trasformare queste realtà e queste esperienze, anche in strumenti di politica pubblica, attraverso dati, attraverso analisi più sistematiche. E da là che poi nascono anche le direttive europee sulla confisca, la direttiva europea sulla protezione contro i crimini ambientali ed ecomafie e le leggi dello Stato italiano tra le tante cose.

*Traduction : Sans doute, pour répondre à votre question. C'est très important de croiser toutes ces données pour que l'on puisse avoir un levier au niveau politique, pour changer les politiques publiques, c'est comme ça d'ailleurs que l'on procède au niveau du droit européen et du droit italien, parce que c'est en croisant les travaux de recherche, les diagnostics du territoire et les différentes données et réalités que l'on a pu aboutir à la création de textes qui sont véritablement efficaces.*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Est-ce que, au cas où, pour ne pas trop retenir notre intervenante, qui a été très éclairante et très précise, nous pourrions lui transmettre par écrit des questions qu'il reste encore ? Et nous pourrions ainsi joindre les réponses écrites au compte rendu final de notre réunion de ce jour.

*Traduction : riguarda a delle domande ulteriore che potrebbero essere di curiosità dei presenti o dei collettivi e associazioni, sarebbe possibile mandarle le domande per iscritto?*

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Senza altro. Tra l'altro anch'io so di non aver risposto a tutte le domande che c'erano nel questionario, ma appunto spero di anche avere esaurito un po' tutti gli ambiti che erano presenti. Comunque anche per quelle manderò la risposta per scritto insieme alla presentazione e qualsiasi altra domanda senz'altro potete scrivermi, sarò veramente felice di rispondervi.

*Traduction : Bien évidemment, Chiara donne sa disponibilité pour compléter les réponses et éventuellement par rapport aux questions qui ont déjà été posées et sera très heureuse de répondre également aux questions complémentaires*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci beaucoup. Nous pouvons donc libérer Chiara. Je retiens encore quelques minutes les membres du groupe de travail pour faire un point sur nos prochains rendez-vous.

Chiara, merci beaucoup, merci pour votre investissement, merci pour ce que faites au quotidien pour sensibiliser la société civile, tant italienne qu'internationale. Et je pense qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir des personnes qui véhiculent la mémoire et qui s'investissent également auprès de nos jeunes, quand malheureusement le culte du délinquant, le culte du voyou est très présent, notamment dans les séries, dans les films. Et finalement, nous le voyons bien, aucune société est à l'abri de ces phénomènes mafieux, criminels, et il est important d'avoir une société unie, tant du côté de l'institution, des pouvoirs publics, mais aussi des collectifs et de tous les partenaires qui ont aussi la jeunesse en charge. Mille mercis pour votre disponibilité. Et nous espérons avoir l'occasion de pouvoir vous rencontrer et d'échanger sur nos pratiques, parce que je crois que nous avons besoin de nous enrichir de votre expérience ô combien impressionnante et très efficace.

*Traduction : L'Assessore Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA tiene veramente a ringraziarla, Chiara, per la sua presenza e la sua gentilezza, e anche per il suo impegno, l'impegno di Libera nella sensibilizzazione della società civile, nell'impegno con la società civile perché abbiamo assolutamente bisogno di persone come lei, di associazioni come Libera, che possano insegnare che un'altro modello esiste rispetto al modello che viene trasmesso dalla televisione, dalle serie, riguardo al culto del delinquente. E voi fate un lavoro molto importante presso la società civile, e per noi sarebbe veramente utile, ci farebbe molto piacere incontrarla, incontrare i suoi colleghi, per scambiare su i vari aspetti di collaborazione, su come potremo noi andare avanti in questo senso.*

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Grazie Assessore, grazie a tutti quanti per l'invito, per le domande, per la curiosità. Senza altro noi rimaniamo a disposizione e ci farà molto piacere ricevere i vostri futuri inviti, anche a proposito di attività più pratiche, se lo desiderate così come tutti i collettivi che hanno contribuito à l'invio delle domande. E sempre molto arrichante per noi mantenere questi scambi anche rispetto alle altre realtà che si vivono al di fuori dell'Italia.

Grazie mille, questa porta continua ad essere aperta per futuri occasioni di scambio.

*Traduction : Merci Madame la Conseillère. C'est très important de pouvoir avoir ce type d'échange et nous sommes tout à fait disponibles pour d'autres réunions, d'autres échanges et même pour pouvoir parler avec vous d'activité ou de réalisation, et d'actions beaucoup plus*

*concrètes. Pour nous c'est un réel enrichissement que de pouvoir avoir des informations sur les autres territoires et qu'ils puissent participer au réseau de Libera, et que Libera puisse également partager ces bonnes pratiques.*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Un grand merci à Léa Salvini pour la traduction de nos échanges.

**LIBERA - Chiara DI GAETANO**

Grazie Léa per la traduzione.

**Léa SALVINI :**

Volontieri Chiara, grazie à lei, veramente.

*(Déconnexion de Chiara Di Gaetano).*

**Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci Léa pour avoir accepté de nous accompagner dans ce groupe de travail, sur un sujet qui n'était pas forcément toujours prévu dans le cadre des questions que nous avons envoyées et qui a été un petit peu improvisé. Merci pour avoir donné de votre temps, parce que je sais que vous travaillez actuellement sur d'autres dossiers avec moi et que, dès que je vous ai sollicitée pour cette traduction, vous avez tout de suite accepté. Merci au nom du groupe de travail de vous être mobilisée et impliquée, c'était important, et grâce à vous, on a pu recevoir Libera plus rapidement que prévu s'il n'y avait pas eu d'interprète. Merci beaucoup, encore une fois.

**Léa SALVINI :**

Avec grand plaisir, Lauda. Merci à vous, pour votre confiance. Ça a été extrêmement intéressant pour moi. Et n'hésitez pas pour une prochaine fois, je serai très heureuse de pouvoir vous aider.

**Valérie CLEMENS :**

Et si je peux ajouter quelque chose, Léa, bravo. C'est en connaissance de cause que je parle, car c'est mon métier (*interprète*) et tu as fait un travail incroyable.

*Fin de l'audition.*

\*\*\*\*

La Conseillère exécutive a souhaité poursuivre quelques minutes, à la fin de l'audition, afin d'échanger avec les membres du groupe de travail.

Tout d'abord, elle a fait part de la tenue, le 24 juin à 16h30, à Bastia, à la Bibliothèque municipale, d'une conférence sur "Mafia Craft, an ethnography of deadly silence". Il s'agira d'une rencontre scientifique autour de cet ouvrage qui a été publié récemment par Deborah PUCCIO-DEN, qui est anthropologue du phénomène mafieux en Italie.

La Conseillère exécutive a indiqué qu'elle va tenter d'y assister et va voir pour qu'une personne enregistre ou du moins prenne des notes de cette intervention, qui sera pour le groupe de travail une source d'information supplémentaire.

Par la suite, la Conseillère exécutive a souhaité faire un point à la suite des très nombreux mails qu'elle a transmis au groupe de travail ces derniers jours. Elle a indiqué que Monsieur Nacer LALLAM de l'IHEMI ne pourra finalement pas être auditionné par le groupe. Il avait répondu favorablement tout de suite mais n'a finalement pas eu, semble-t-il, les autorisations de sa hiérarchie. Toutefois, il a conseillé et recommandé deux sociologues et enseignants chercheurs, Monsieur Thomas SAUVADET et Monsieur Michel KOKOREFF. La Conseillère a indiqué les avoir sollicités il y a quatre jours et ils ont tout de suite accepté d'être auditionnés. La Conseillère a donc rappelé les horaires et dates de ces deux prochaines auditions : le mardi 20 juin, à 14h30 pour Monsieur Sauvadet, et jeudi 22, à 15h00 pour Michel KOKOREFF.

La Conseillère exécutive a expliqué que ces profils de chercheurs sont intéressants dans le cadre des travaux menés par le GT car ils ont une expérience des jeunes, notamment des jeunes des banlieues, et qu'ils ont aussi travaillé sur la sociologie et l'histoire sociale des drogues, des trafics et aussi de ce que doivent et peuvent faire les pouvoirs publics.

La Conseillère exécutive a donc demandé aux membres du GT de lui transmettre leurs questions pour qu'elles soient transmises à ces deux chercheurs.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a également évoqué ses demandes répétées auprès du député WARSMANN, ayant tenté de le joindre par courrier, mail et téléphone. Ayant même contacté un attaché parlementaire corse travaillant au sein du même groupe à l'Assemblée nationale. Elle a indiqué qu'elle essaierait une dernière fois, mais a confié son peu d'espoir d'avoir une réponse.

La Conseillère exécutive a tout de même souhaité saluer le travail accompli jusqu'ici, qui garantira du contenu au groupe de travail et de la matière qui lui permettra de faire part de ses recommandations dans son rapport final.

Par ailleurs, Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité également soumettre un point au groupe de travail concernant le compte rendu de l'audition de Madame Clotilde CHAMPEYRACHE. A la lecture de ce dernier, Madame Josette DALL AVA SANTUCCI (Collectif "A Maffia No, A Vita le") souhaiterait proposer au groupe d'ajouter aux propositions le fait de demander à l'Etat le bilan de l'adresse mail mise en place concernant les extorsions. Le groupe de travail a retenu cette demande et la fera figurer dans son rapport final.

Enfin, toujours en rapport avec l'audition de Madame Clotilde CHAMPEYRACHE, la Conseillère exécutive a rappelé que la chercheuse avait confié avoir demandé le rapport de la JIRS sans jamais l'avoir reçu. Elle a ajouté que Madame CHAMPEYRACHE l'a informée qu'elle en a finalement été la destinataire quelques jours après son audition dans le cadre du GT n3.

La Conseillère exécutive a rappelé que le Conseil exécutif de Corse avait demandé à être lui-même destinataire et ne l'a jamais reçu.

Madame CLEMENS a indiqué qu'elle va vérifier auprès du Collectif A Maffia No, A Vita le, mais ne pense pas qu'il l'ait reçu.

Madame CLEMENS a interrogé la Conseillère exécutive sur les demandes d'auditions faites auprès de la Police judiciaires et de la Gendarmerie en Corse (demandes qu'elle avait elle-même formulées lors de la deuxième réunion). La Conseillère exécutive lui a indiqué avoir reçu un refus de la part de ces interlocuteurs (mail des deux commandants de Gendarmerie et mail du Commissaire divisionnaire), lui ayant cependant garanti de tout l'intérêt qu'ils portent à la lutte contre la drogue, et lui ayant par ailleurs proposé de se rendre dans leurs locaux pour mieux cerner leurs actions.

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a regretté ces refus rappelant que l'objectif de ce groupe de travail n'était pas de faire le procès de la police et de la gendarmerie, mais bien d'avoir des éléments concrets pour proposer des pistes d'action. La Conseillère a proposé de noter ces refus parmi les éventuelles difficultés de travail rencontrées par le groupe et qui figureront dans le document final.

La Conseillère exécutive a souhaité rappeler ce qui fait selon elle la force des demandes d'audition émises, à savoir le fait qu'elles émanaient de différentes instances et de différents collectifs.

Avant de conclure les échanges, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA a souhaité rappeler aux membres que des recommandations et pistes d'action figureront dans le rapport final du groupe de travail. Elle a donc demandé à chaque membre de commencer à réfléchir à cette étape là du travail collectif à mener et qu'il faudra rendre au début du mois de juillet.

Madame Julie PANTALONI-BARANOVSKY a souhaité prendre la parole pour s'excuser de ne pas avoir été présente lors des précédentes réunions et auditions. Elle a voulu insister sur l'éducation à la légalité et sur le fait qu'il faudra mobiliser tous les moyens à disposition en Corse pour faire de la prévention auprès des jeunes. Madame PANTALONI-BARANOVSKY a dit tout l'espoir qu'elle a dans ces pistes de travail, rappelant que le travail avec les jeunes est son métier d'origine, et qu'il est impératif de passer par la prévention primaire pour agir avant de rencontrer des difficultés bien plus importantes. Madame PANTALONI-BARANOVSKY a par ailleurs souhaité dire qu'elle avait un sentiment d'optimisme à la suite de l'intervention de Libera, dont elle a découvert l'action.

Madame PANTALONI-BARANOVSKY a souhaité remercier toutes les personnes présentes pour tout le travail qui est réalisé, et plus précisément la Conseillère exécutive, Madame LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA, pour le travail qu'elle fait au service de la jeunesse.

La Conseillère exécutive a souhaité dire sa conviction que toutes les personnes présentes et membres de ce groupe de travail sont des personnes convaincues de la nécessité de travailler pour la jeunesse, que cela devient pressant. Elle a souligné que les travaux en cours ont au moins servi à libérer la parole sur la question des dérives mafieuses, avec des membres qui ne s'opposent pas mais qui travaillent, toutes et tous, main dans la main, rappelant que c'est ce qui a fait la réussite Libera, et que c'est ce qui permettra, elle l'espère, de mettre en place des outils de qualité, avec chaque acteur, dans son rôle, qui impulsera une parole commune, et qui sera donc une victoire pour tous.

Avant de clore la visioconférence, la Conseillère exécutive a indiqué à tous les membres qu'elle les contactera très rapidement pour leur transmettre les convocations et les liens de connexion pour les prochaines auditions.

Annexe 6 – Conturesu di a quinta riunione cù l'audizione di u Signore SAUVADET  
Compte rendu de la réunion du mardi 20 juin 2023

**Marti u 20 di ghjugnu di u 2023**  
**Atelier n°3 – Drogues, commerces illicites**  
5<sup>ème</sup> réunion – Visio conférence (*Teams*)

*Participants :*

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap

**Mme Danielle ANTONINI**, Conseillère à l'Assemblée de Corse

**M. Jean-Paul PANZANI**, Conseiller à l'Assemblée de Corse

**M. Léon GIACOMONI, Membre du CESEC de Corse**

**Mme Manette BATTISTELLI**, *Cullettivu Massimu Susini*

**Mme Josette DALL'AVA-SANTUCCI**, *Collectif A Maffia No, a Vita Iè*

**Mme Catherine ISTRIA**, *Directrice générale adjointe – Affaires sociales et santé, Collectivité de Corse*

**Mme Céline AGOSTINI**, Secrétaire générale du CESEC de Corse

**Mme Stella ACQUAVIVA**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)*

**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, *Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)*

**M. Jean-Jacques USCIATI**, *Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse*

**M. Jean-Sébastien ARRIGHI**, Collaborateur de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

**M. Thomas SAUVADET**, *sociologue, enseignant à l'UPEC (Université Paris Est Créteil), chercheur au REV-CIRCEFT (axe 4 - Observatoire Universitaire International de l'Éducation et de la Prévention) et membre du comité de rédaction de la revue Espaces et Sociétés depuis septembre 2007.*

En introduction, Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, a remercié Monsieur SAUVADET pour sa présence ainsi que tous les membres du groupe présents pour cette nouvelle audition du groupe de travail N°3, sur les « drogues et commerces illicites », dans le cadre des travaux initiés sur le sujet des dérives mafieuses.

La Conseillère a souhaité revenir sur la genèse, le fonctionnement et les objectifs de ces groupes de travail, expliquant que cette démarche de travail a été fortement demandée par les collectifs anti-mafia en Corse, citant la présence ce jour de Madame Manette BATTISTELLI (Cullettivu Massimu Susini) et Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI (Collectif A Maffia No, A Vita Iè). Pour que les Collectifs et que les institutions de la Collectivité de Corse puissent travailler ensemble, chacune d'entre elles est représentée. Ce jour, Monsieur Léon GIACOMONI pour le CESEC, qui remplace Madame Julie BARANOVSKY ; Madame Danielle ANTONINI et Monsieur Jean-Paul PANZANI pour l'Assemblée de Corse (groupe « Fà Populu

Inseme »). La Conseillère exécutive a également mentionné l'Assemblée de la jeunesse, non représentée ce jour, ainsi que les représentants de l'Administration de la Collectivité de Corse et le représentant du cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse.

La Conseillère exécutive est rapidement revenue sur les différentes étapes de travail et les auditions menées jusqu'ici, ainsi que le planning fixé pour la remise des travaux de chacun des groupes de travail (date de remise d'un rapport de synthèse et de propositions, fixée le 7 juillet).

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a affirmé son souhait de voir ce groupe de travail continuer sa mission au-delà de cette date et d'évoluer afin d'accompagner la mise en place des actions et préconisations, en restant tous mobilisés pour lutter contre les dérives mafieuses.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a invité Monsieur SAUVADET, contacté par le groupe de travail N°3 sur les précieux conseils de Monsieur Nacer LALAM, à se présenter et présenter ses travaux, avant de répondre aux questions transmises par les membres du groupe quelques jours avant l'audition.

#### **- Audition de Monsieur Thomas SAUVADET, sociologue –**

##### **Monsieur Thomas SAUVADET :**

Je vous remercie pour votre invitation. Je travaille depuis la fin des années 1990 sur les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV). Il y en a entre 1200 et 1300 en France métropolitaine et 150 en Outre-mer. Il y a aussi les cartes de veille active qui sont juste en dessous des qpv. Avec certains QPV qui ont été sortis et qui sont passés en QVA, ce qui veut dire moins de financements, mais toujours avec une forme de surveillance institutionnelle. Ce sont des quartiers qui sont dans beaucoup de villes aujourd'hui. Pas seulement dans les très grandes villes, mais aussi dans les villes de taille moyenne, un peu partout.

Je travaille dans ces quartiers depuis la fin des années 1990, avec une idée, dès cette période, que nous avons une forme de ghettoïsation. Dans les années 1990, le mot n'était pas du tout utilisé, le mot « ghetto » français a été légitimé par le livre de Didier LAPEYRONNIE, qui est décédé il y a un an et demi. Son livre était intitulé « ghetto urbain », publié en 2006.

Dès les années 90, j'avais donc l'idée d'une forme de ghettoïsation, d'une forme de prise de pouvoir à l'échelle locale au niveau des relations entre les habitants, entre les bandes de jeunes et les habitants de ces quartiers. Avec une montée en puissance des bandes de jeunes, que ce soit à travers la professionnalisation de la délinquance, notamment à travers le trafic de stupéfiants, mais aussi au niveau de l'influence culturelle. Puisque dès le milieu des années 90, je constatais une influence culturelle, au niveau vestimentaire, au niveau des codes gestuels ou au niveau de la musique, notamment avec le Gangsta rap, le rap du gangster. Je constatais donc cette influence culturelle, que je n'ai pas vraiment travaillée, mais qui est un sujet qui est revenu. Aujourd'hui, c'est un sujet sur lequel j'ai envie de m'engager. J'avais donc, dès les années 90, des convictions. Car j'ai moi-même habité un QPV dans la banlieue sud de Paris pendant 20 ans, que j'ai à la fois une expérience personnelle des bandes de jeunes et des réseaux de trafics de stupéfiants dans ce QPV dans les années 1990, puis une expérience

professionnelle en tant que jeune sociologue, notamment sur un des quartiers nord de Marseille et sur un quartier de Seine Saint Denis, un quartier de la banlieue sud de l'Essonne. J'étais donc au premier plan, en première ligne pour capter des tendances, là où à l'époque on me disait que ce n'était pas si grave, que ça allait s'arranger. Il y avait à l'époque une sorte de relativisation des problèmes sociaux et des évolutions sociales.

L'histoire m'a plus ou moins donné raison, notamment avec les émeutes de 2005 qui ont touché 300 villes en France, avec 300 millions d'euros de dégâts, une baisse du tourisme, une médiatisation mondiale. C'est à ce moment-là que j'ai sorti mon livre « *Le capital guerrier* », qui a été publié chez Armand COLIN. C'est un livre qui a eu un peu de mal, au début, auprès de certains sociologues, car il y avait la crainte d'une stigmatisation, d'une récupération, avec le côté « capital guerrier », « guerrier », « guerre », « guerre sauvage », « sauvagerie »... petit à petit ça s'est diffusé, jusqu'à devenir un concept de référence pour analyser les bandes de jeunes, du moins en France. Et j'ai commencé à travailler pour la prévention spécialisée à partir de 2006, jusqu'à aujourd'hui, notamment en Ile de France mais pas seulement.

En 2012, j'ai été recruté à l'UPEC (Université Paris Est Créteil) où j'enseigne à des animateurs socio culturels, dont certains, environ un tiers d'entre eux, s'orientent vers des QPV, avec des centres sociaux, des MJC, des services jeunesse, des associations d'éducation populaire. Aujourd'hui, je garde encore un contact direct avec les jeunes, les QPV, leurs habitants et les bandes de jeunes, donc certains jeunes sont dans des réseaux de trafic, notamment grâce à mes apprentis. Grâce à l'apprentissage, ils ne vont pas seulement à l'Université, ils ont un travail, un lieu de travail. Je les visite sur ces lieux, je lis leurs mémoires, et avec la prévention spécialisée, en allant dans leurs locaux au milieu des QPV (parfois à moins de 30 mètres d'un spot de deal par exemple), et en faisant du travail de rue accompagné, cela me permet de travailler le territoire, la cartographie, de connaître davantage le quartier, de pouvoir entrer en contact avec ces jeunes et discuter avec eux. C'est un peu toute ma vie. C'est presque 25-30 ans de ma vie.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci beaucoup pour cette présentation. La méthode que nous avons adoptée c'était de pouvoir vous proposer des questions en amont de l'audition. Nous vous prions de nous excuser de vous avoir envoyé nos demandes dans un délai très court.

Nous nous sommes renseignés sur vos travaux qui sont fort passionnants et qui vont, à mon avis, nous permettre en tant que décideurs et acteurs des politiques publiques, de pouvoir mettre en place des politiques adaptées. Sur ce groupe de travail, nous nous sommes centrés sur les jeunes, sur ce que nous pouvons faire à destination des jeunes, notamment en termes d'actions, de prévention, d'actions de sensibilisation. Nous avons notamment évoqué tout ce qui est en rapport avec la sensibilisation à la légalité.

Je pense que vous n'allez qu'éclairer nos modestes travaux et je vous remercie pour votre présence et pour ce que vous allez nous apporter avec la sociologie, la recherche, votre côté « acteur de terrain », en tant que pionnier sur l'étude du phénomène des bandes.

Malheureusement l'actualité nous le montre bien, chaque jour il y a des règlements de comptes entre bandes, sur fond de trafics de stupéfiants notamment. Nous voulions donc pouvoir échanger avec vous sur vos travaux, votre regard d'expert, pour ensuite de notre côté pouvoir adapter nos politiques publiques, pouvoir aussi nous aiguiller sur certaines pistes de travail.

Je vous propose donc, si cela vous convient, de vous poser les questions au fur et à mesure et peut-être après de laisser libre cours aux échanges avec les membres du groupe.

### Questions du Conseil exécutif de Corse :

1) En 2011, vous avez participé à un ouvrage collectif sur « Le travail social à l'épreuve des trafics ». Pourriez-vous nous dire si un travail social dans un environnement contraint par des dérives (trafics de drogues, dérives mafieuses) devrait suivre certaines voies d'actions pour obtenir de meilleurs résultats ? La Collectivité de Corse ayant la compétence du social et collaborant avec de nombreux acteurs sociaux et partenaires de terrain, y aurait-il des pistes de travail qu'il nous faudrait privilégier selon vous ?

### **Monsieur Thomas SAUVADET :**

Depuis 2004, et depuis que je travaille avec la prévention spécialisée en 2006, je me suis intéressé, après m'être intéressé aux bandes de jeunes, aux travailleurs sociaux, aux acteurs associatifs qui sont en lien ou même qui ont la majorité de leurs actions qui se concentrent sur ces jeunes-là, qui représentent une minorité. Ce sont des garçons des QPV, que j'ai chiffrés en 2006 et par la suite, qui représentent aux alentours des 10% des garçons et des jeunes hommes de ces quartiers-là. Ce ne sont donc pas « les » jeunes de ces quartiers là, mais une minorité particulièrement visible, puisque notamment très présente dans l'espace public. J'ai un livre qui sortira le 28 août, qui s'appelle Voyoucratie et travail social, enquête dans les QPV, aux Editions du Croquant, et qui résume ces 15 années de collaboration avec les travailleurs sociaux.

Par rapport à ça, j'ai mis du temps, 15 ans, pour écrire ce livre. Petit à petit est venue l'idée d'un rapport de force entre les bandes de jeunes et les adultes, qui était de plus en plus favorable, qui penchait de plus en plus, du côté des bandes. En fait, cette idée que j'ai plus ou moins développée dans Le capital guerrier, dans ma thèse, se retrouve avec les travailleurs sociaux, les acteurs associatifs de ces quartiers, peut-être avec une idée pour commencer qui est la difficulté croissante à prendre des risques éducatifs.

La question du lien, « être en lien », vient en fait en question centrale, primordiale, puisque la question de la place des acteurs associatifs, des travailleurs sociaux, et plus largement des gardiens, des commerçants, des habitants, se pose. J'ai le cas d'un petit caïd que j'ai entendu, qui est d'ailleurs devenu un millionnaire du trafic de cannabis par la suite, et qui disait « *c'est nous qui décidons qui habite ici* ». C'était au début des années 2000 et je m'étais rendu compte que dans sa tête, il y avait une volonté de contrôle qui allait très loin puisque, très sérieusement, il affirmait et non sans raison, que lui et ses proches (une vingtaine de jeunes hommes) décidaient qui étaient les habitants qui étaient acceptés, validés. Donc ce problème-là se pose aussi pour les travailleurs sociaux, les acteurs associatifs, d'être acceptés, tolérés, et on en reparlera sûrement, mais parfois aussi protégés, par cette toute petite minorité de jeunes hommes.

Et face à cette dépendance croissante, par rapport à cette minorité que j'appelle « la minorité du pire », il y a tout un tas de sujets, d'actions, qui deviennent problématiques, et tout un tas de prises de risques qu'il vaut mieux éviter. Or, plus on est en situation de tension, plus on est en situation difficile, plus le risque s'impose parce que le travail éducatif devient un risque. Car ça veut dire produire du changement, produire de la remise en cause. Ça veut dire aussi amener des jeunes qui sont dans une carrière délinquante, qui sont des délinquants multi

récidivistes, à réfléchir un petit peu si ce n'est à se réorienter et à changer de vie. Au moins à réfléchir un petit peu sur les conséquences de leurs actes. Et ça, ça devient très compliqué puisque des collègues, des partenaires, des supérieurs hiérarchiques privilégient en quelques sortes le #PasDeVague aux prises de risques éducatives. Ce hashtag est très fâcheux.

#PasDeVague : on préfère avoir une efficacité éducative faible, mais faire du chiffre, avoir 30,40 ou 50 jeunes qui fréquentent régulièrement une structure, plutôt que de prendre des risques et d'avoir un animateur, un éducateur, un médiateur, un acteur associatif, qui se retrouve dans une position difficile, et de devoir le soutenir et de devoir se retrouver soit avec un boycott, avec des jeunes qui ont de l'influence sociale et qui pourraient dire « *ce club de prévention, cette asso, il ne faut plus leur parler, y aller* », des formes de boycott qui font baisser le chiffre. J'ai vu aussi des cas de filtrage, avec une petite bande de jeunes qui filtrent les entrées, qui empêchent même des jeunes qui le voudraient d'y entrer. Donc ce hashtag #PasDeVague, dans un contexte où les élus cherchent l'efficacité, où il y a de la concurrence et de la mise en concurrence, avec beaucoup d'associations qui se positionnent sur l'insertion professionnelle, tout le monde faire de l'insertion professionnelle, tout le monde fait la fête de quartier. Et c'est à qui mieux mieux, à qui a le plus de jeunes, qui a le moins de problèmes avec les jeunes... ces acteurs peuvent alors avoir davantage de subventions. Et du coup, on retrouve dans une situation où l'éducateur, l'animateur, le médiateur, ne se sent pas forcément soutenu par sa hiérarchie, par ses collègues, ses partenaires et ne sent pas vraiment que la société, les élus, son association, lui demandent de prendre des risques et de créer du changement.

Du coup, le #PasDeVague s'impose un peu d'une manière quasi naturelle, dans un contexte de politique du chiffre, de mise en concurrence, et dans un contexte de dépendance par rapport à la minorité du pire.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*2) Votre travail de recherche s'est concentré sur les banlieues et vous avez collaboré à un ouvrage sur la loi du silence dans cet environnement. Bien que les banlieues de métropoles françaises soient différentes du contexte corse, pourriez-vous nous parler de votre vision de cette loi du silence ? y a-t-il des moyens de lutter contre cette pratique ? comment peut-on libérer la parole selon vous ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Quand je parle de voyoucratie, je définis la voyoucratie par rapport au silence, par rapport à la capacité d'imposer le silence.

Le silence en question, dans mes terrains d'enquête, n'est pas total. Ce n'est pas une rupture totale avec l'ensemble de la population. Une femme peut très bien déposer plainte contre son mari qui la bat, un éducateur de prévention spécialisée peut très bien faire un signalement par rapport à une belle mère qui maltraiterait une enfant... Tant que l'échange d'information ne concerne pas directement, ne nuit pas, aux intérêts de la minorité du pire, les habitants, les commerçants, les acteurs associatifs, sont libres d'échanger des informations et de déposer plainte, de témoigner devant un tribunal. A partir du moment où ça concerne les intérêts de la minorité du pire, les 10%, à ce moment-là, le silence s'impose.

C'est ça que je définis comme voyoucratie. La capacité d'une minorité à s'approprier des espaces, et notamment des espaces publics, mais aussi des espaces commerçants comme le café du quartier, de développer des activités légales, d'avoir recours à la violence physique, et d'imposer dans un environnement un silence par rapport à ces activités. Le pouvoir de la voyoucratie c'est ce pouvoir-là dont je parle, le pouvoir de s'approprier des halls d'immeubles, des sous-sols, le café du quartier, un espace d'animation, un terrain de foot, et dire « *c'est à nous* ». Il y a un très fort sentiment de légitimité ; ils disent clairement « *on fait ce qu'on veut, c'est à nous, ça nous appartient, c'est notre quartier, c'est nous qui décidons qui fait des sous dans ce quartier, qui y travaille, qui joue au foot sur notre terrain de foot. Et si on veut occuper un hall d'immeuble, on a le droit. C'est même nous qui choisissons les habitants* ». Il y a donc un fort sentiment de légitimité et de propriété. C'est ça ce que j'appelle « voyoucratie ».

C'est donc à partir de ce noyau dur, de cette minorité du pire, que tout un tas de remontées d'informations, que ça soit en mairie, en CLSPD, à la police, à l'école, auprès des parents, il y a des risques de représailles et une forme de discours, de culture qui se développe, de stigmatisation, de celui qui donne des informations. Il y a à la fois des représailles et un conditionnement psychologique qui fait que certains, dès leur plus jeune âge, grandissent avec des réflexes « de ne pas dire, de ne pas transmettre des informations ». C'est là-dessus que se développe le silence.

C'est aussi un silence qui s'opère par rapport au silence de certains jeunes, par rapport aux adultes, un « silence juvénile ». C'est-à-dire des jeunes qui diraient « *on n'est plus des gamins et les adultes n'ont pas à mettre leur nez dans nos affaires* ». C'est une chose assez banale, mais quand ça se retrouve dans des phénomènes de bandes, des QPV, des quartiers aux problèmes importants (échec scolaire, délinquance, taux de pauvreté, etc.), ça prend des proportions beaucoup plus importantes.

C'est aussi un silence communautaire. On retrouve dans cette « minorité du pire », les immigrations primo-arrivants les plus en difficultés, avec le plus faible capital économique, le plus faible capital culturel, donc ça peut être une opposition des immigrations africaines, musulmanes, par rapport aux immigrations asiatiques, ou européennes (portugaise, roumaine). Et bien sûr par rapport aux français.

Cette « minorité du pire » a la prétention de représenter les jeunes, ce qui n'est pas le cas. Ils ne représentent qu'une minorité des jeunes hommes et des garçons. Mais ça ne leur pose aucun problème de ne pas prendre en compte l'existence des 90% de jeunes hommes et garçons qui n'en font pas partie. Bien sûr, ça ne leur pose pas de problème de ne pas prendre en compte l'existence des filles. Ça ne leur pose pas de problème aussi de nier l'existence, de ne pas prendre en compte, l'existence des autres immigrations qui ne sont pas représentées dans les bandes, qui ne sont pas présentes de manière intensive dans l'espace public. On a une volonté de représentation à la fois des jeunes, mais aussi d'un look communautaire qui renvoie à une origine et une religion. Donc en l'occurrence, souvent l'Afrique noire. On a par exemple en Ile de France des quartiers où il y a quasiment que des primo-arrivants d'Afrique noire ; donc ils se différencient plus par rapport à des wolofs, des Comoriens, etc. Il y a une volonté de représenter ces communautés, ils se veulent un peu comme les représentants à la fois de la jeunesse mais aussi de ces communautés présentées comme discriminées, persécutées et si elles sont postcoloniales, avec une revanche à prendre sur les anciens colons. Et donc tout ça aussi participe d'un discours qui permet aussi d'imposer le silence par rapport

aux adultes, la mise à distance des adultes, mais aussi la mise à distance des européens, des blancs, des anciens colons des racistes, etc.

Cette forme de silence s'appuie aussi sur l'illégalité. C'est à-dire qu'à partir du moment où vous avez des objets volés, des produits stupéfiants, difficile de porter plainte en cas de vol. Elle s'appuie aussi sur le machisme, sur une vieille rhétorique machiste très efficace : l'homme, le vrai, celui qui sait se défendre. Elle repose aussi sur une distance par rapport aux subtilités ou complexités judiciaires. Le dépôt de plainte étant perçu comme étant une sorte de parcours administratif très compliqué. Elle repose également sur des formes de médiation de l'entre soi. C'est-à-dire que ça va plus vite de solliciter untel ou untel. Parfois avec des sanctions qui vont être importantes, par exemple des grands frères qui ont frappé leur petit frère, qui l'ont chassé du quartier et qui ont indemnisé la victime financièrement (plusieurs milliers d'euros). C'est un exemple qui était avancé pour dire « *j'ai de l'agent, on m'en a donné. Mon agresseur a été lynché et exclu du quartier* ». Pour la petite histoire, il a réintégré le quartier six mois plus tard, suivi par un psy et il a fini par, deux ans plus tard, avaler les antidépresseurs et s'est suicidé.

Il y a des formes de médiation dans l'entre soi qui sont perçues comme plus rapides, plus efficaces, plus honorables, plus accessibles. Il y a aussi des contentieux avec la police qui amènent des jeunes à dire « *je n'ai plus de possibilité, j'ai un casier, la police et la justice ne me prendront pas au sérieux* ». Il y a donc des formes d'éloignement de la police et de la justice, à la suite de courses poursuites, des arrestations.

Le « capital guerrier » devient rentable à ce moment-là, car les victimes ne portent pas plainte. Il faut que les victimes jouent le jeu pour que la violence devienne rentable. Parfois ils sont étonnés quand après avoir utilisé à maintes reprises la violence verbale et physique, ils se retrouvent poursuivis. J'avais un cas avec un gardien de parc ; le ton est monté, le jeune l'a frappé et le gardien a immédiatement porté plainte. Le jeune s'est retrouvé avec six mois de prison ferme et était très étonné. Ce n'était pas sa première bagarre mais c'était la première fois que ça sortait de l'entre soi. Il y a un apprentissage de la violence et du silence, d'abord dans l'entre soi et qui n'est repéré, identifié, sanctionné, que lorsqu'il sort de l'entre soi. Ça va être le cas dans les établissements scolaires, dans un centre commercial, une gare routière, où y a des vidéos surveillance, où y a une grosse inquiétude des élus, une médiatisation, une grosse enquête de police, où y a des témoins qui n'habitent pas le quartier. Et à ce moment-là on a des jeunes qui peuvent être arrêtés à 17-18 ans, alors qu'ils sont dans un usage intensif de la violence depuis l'âge de 6-7 ans.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

3) *Vous avez travaillé sur le « capital guerrier », pouvez-vous nous expliquer ce concept ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Je parlais d'un usage intensif de la violence depuis l'âge de 6-7 ans. C'est le cas pour certains qui sont en général bien identifiés, bien connus, qui mobilisent l'attention de beaucoup d'habitants, d'enseignants, de travailleurs sociaux, de policiers. Mais pour la plupart des jeunes qui font partie de ces 10%, qui pratiquent l'usage de la violence dans l'entre soi, il faut déjà préciser que les passages à l'acte sont rares. Il y a des hiérarchies qui sont créées très jeunes. Les rapports de forces sont connus très rapidement ; ils peuvent être remis en cause,

évoluer. Mais en fait, il y a une sorte de cohabitation avec des formes de manipulation par intimidation. On sait qui est fort, on sait qui est faible ; et le fort n'a qu'à menacer, parfois de manière assez subtile, pour créer un effet d'intimidation, de dissuasion et donc, n'a pas besoin d'user de la violence. Ça, c'est un problème parce qu'on a des observateurs qui s'imaginent dans un environnement pacifié alors que cet environnement pacifié repose sur des rapports de force. Ça va être une bagarre qui date d'il y a sept ans, et qui au détour d'une conversation sera racontée et montrera que tel jeune a pris un ascendant sur tel groupe, telle bande, telle autre fratrie, telle autre famille, etc. Il y a une mémoire de la violence et on n'accède pas facilement à cette mémoire. On y accède facilement quand les vaincus sont vraiment très faibles, quand on peut vraiment se moquer des vaincus, quand ils sont tellement faibles que l'on peut en parler publiquement, alors on accède assez facilement à cette mémoire : « *lui, on lui a fait ceci, untel lui a fait cela* ». On y accède alors parce qu'il n'y a pas de risque. En revanche quand ce sont des conflits importants, qui opposent des familles importantes, des fratries importantes, des jeunes importants, les vaincus sont respectés. Ils ont été vaincus par plus forts qu'eux, mais ils restent dangereux. Et donc parler de ce qui s'est passé, c'est prendre le risque de se retrouver la cible. Il y a donc des formes de silence qui fait que cette mémoire de la violence est seulement connue des initiés et n'est pas partagée avec le premier venu, par peur justement des réactions.

Le sociologue Erving GOFFMAN avait écrit un article « Calmer le jobard », où il expliquait comment les arnaqueurs dans les jeux de bonneteau, par exemple comme c'est le cas à Barbès avec les cartes ou à Marseille, font en sorte que la victime atterrisse en douceur. Comment calmer le jobard, c'est à dire comment calmer celui qui a voulu jouer le jeu, qui a cru qu'il avait les compétences et qui se rend compte en fait qu'il est symboliquement détruit, sa réputation est détruite, du moins en partie, auprès de certaines personnes. Comment faire en sorte qu'il atterrisse en douceur. Ils essaient de le consoler.

Dans les relations de violence liées au capital guerrier, il y a une forme d'invisibilité de la violence car ceux qui sont en position dominante évitent souvent de déshonorer ceux qui sont en position dominés. Il y a une cohabitation ; ce sont des familles, des fratries, des jeunes qui vivent dans le même quartier parfois depuis de nombreuses années, et souvent encore pour de nombreuses années. C'est donc « comment s'imposer dans un environnement d'interconnaissance où y a quand même une cohabitation longue durée ? ». Ça passe donc par des rapports de force qui sont parfois juste rappelés, qui sont sous forme de menaces, parfois discrètes, qui permettent de réaffirmer des hiérarchies.

Le premier élément dans la question du capital guerrier c'est ce point-là.

J'avais une collègue sociologue qui m'avait dit qu'elle s'était rendue dans la cité dont je parle souvent, qu'elle y était restée deux ou trois heures, et qu'elle n'y avait pas vue de bagarres ou autres phénomènes. Même si vous allez dans les pires endroits du monde comme le ghetto de Compton à Los Angeles, ou à Medellin à l'époque de Pablo ESCOBAR, vous avez des observateurs qui vous racontent que vous pouvez y aller à 16h00 et que vous n'allez pas voir des rivières de sang. Même dans les pires endroits du monde, on peut passer une après-midi ensoleillée, dans l'un des plus violents quartiers américains, ou dans les plus violents townships d'Afrique du Sud. On n'est pas dans une violence totale, permanente, spectaculaire, qui se donne au premier venu, qui est facile à observer, facile à connaître. Beaucoup de violences sont souterraines, comme ça peut être le cas dans beaucoup d'autres organisations

sociales de vie communautaire (un club de foot, une famille). Bien sûr, c'est différent d'un club de football ou d'une famille. Mais ce que je veux dire c'est que ce sont des formes de vivre ensemble qui rendent la violence difficile à mesurer, observer.

Le deuxième problème ce sont les gens qui pensent que c'est lié à la force physique. La force physique c'est bien quand on a 7 ou 12 ans. Mais à partir d'un certain âge, la force physique est dévaluée par l'outillage de la violence. Il y a donc cette incompréhension sur des personnes aux physiques peu impressionnants à première vue, mais qui sont respectées, qui sont craintes. « *Tout le monde a peur de lui, alors qu'il fait 1m60. Je ne comprends pas votre concept de capital guerrier* ». Ce type de réaction est un des classiques que j'ai entendu tout au long de ma carrière de sociologue.

C'est beaucoup lié à l'outillage de la violence.

Avec l'outillage de la violence, il y a le conditionnement psychologique. Quand on prend un outil qui augmente les risques, à la fois judiciaires, mais aussi les risques de mortalité, notamment le pistolet, il y a un conditionnement psychologique qui est beaucoup lié au fait de cultiver un sentiment d'injustice. Et à partir de ce sentiment, de cultiver une certaine colère. Il y a besoin d'avoir un récit un peu paranoïaque, victimaire, dépressif, qui amène à la haine de tout un tas de gens, qui rentrent dans des catégories : le raciste, le flic, le prof, ... Il y a tout un tas de catégories qui s'élaborent et par lesquelles l'individu développe une colère. Une colère qu'il peut activer très rapidement. Il y a un conditionnement psychologique qui peut jouer avec la folie, avec des formes de folie positive comme étant liées au courage, mais qui sont parfois des formes suicidaires. Puis, il y a des formes parfois qui sont négatives, avec un usage de la violence qui est perçu comme relevant d'une problématique psychiatrique et qui peut aboutir à des formes de marginalisation, d'exclusion sociale, avec des gens qui se regroupent pour chasser, punir, exclure celui dont l'usage de la violence est considéré comme imprévisible, immoral. Et donc il sera marginalisé, ou exclu, voire qui subira des représailles. Il y a donc une dimension liée à l'outillage, une dimension psychologique, et une dimension technique. Les connaissances techniques liées aux chiens, aux armes diverses et variées. Il y a bien sûr une connaissance physique avec la force physique, qui reste un avantage compétitif et il y a surtout les relations sociales. Dans lesquelles se retrouvent la force du nombre, la capacité à développer des réseaux.

J'aime citer l'exemple d'un adolescent qui était tout le temps dans des bagarres et à qui on avait demandé « *pourquoi es-tu avec tes nouveaux amis ? depuis six mois que tu es avec eux, tu n'as que des histoires de bagarres, alors qu'avant tu avais d'autres amis avec lesquels tu n'avais pas d'histoires* ». Et le jeune nous a expliqué que depuis que sa famille était recomposée, avec une nouvelle belle-mère avec laquelle il était en conflit, il claqué la porte, vit la plupart du temps dehors, ne rentre chez lui que pour manger rapidement et pour dormir en horaires décalés, et avait répondu : « *depuis que je devenu un mec de rue, que je passe quasiment tout mon temps dehors, je ne choisis plus mes copains par rapport à des questions d'amitié, de rigolade. Je les choisis par rapport à des questions de sécurité* ». Et il aurait pu dire « *je les choisis par rapport à leur capital guerrier* ». Ça fait partie des coûts du capital guerrier : le coût, les réseaux d'alliance, la volonté de proximité avec untel ou untel ; c'est lié à des questions de stratégie, de sécurité, de capacité de protection et de prédation (une fois la capacité de protection acquise, elle peut être utilisée pour de la prédation). Ces jeunes ne vont pas chercher à être ami avec quelqu'un qu'ils trouvent sympa ; ils vont d'abord chercher à

être ami avec quelqu'un qu'ils trouvent fort. Ce jeune nous disait « *ma vision du monde a changé. Avant, je voyais des mecs sympas et des mecs pas sympas, maintenant de vois des forts et je vois des faibles. Avant, y avait le bien et y avait le mal, maintenant y a 'c'est comme ça et ça ne sert à rien de faire la morale'. Mon rapport au monde, mes fréquentations, mon rapport à la morale, la façon dont je vois les gens ont changé* ». Ce jeune avait 16-17 ans et il était en pleine mutation. On assistait à cette mutation quasiment en direct. Et ce qui était assez formidable c'est que ce jeune arrivait à mettre des mots et à en parler de manière mature.

C'est aussi le cas pour les filles. Vous avez pas mal de filles qui gravitent autour et qui vont, non plus être avec le copain mignon ou le copain avec lequel elles rigolent, mais avec le copain qui est censé les protéger. Ce qu'ils ne voient pas à travers tout ça, c'est que le remède est pire que le mal. C'est une fausse protection, car dans les faits cette protection donne une impression de protection mais impose en fin de compte des prises de risques beaucoup plus élevées. Typiquement, ça va être la fille qui va sortir avec un caïd du quartier, tout le monde va être très gentil avec elle, elle va être traitée comme quelqu'un d'important, on va lui porter ses courses, on va lui tenir la porte, on va être gentil avec ses proches. Jusqu'au jour où elle va rencontrer des difficultés avec cet individu qui a un usage de la violence assez développé et il va aussi l'utiliser contre elle ; et quand l'histoire d'amour se termine, elle se termine très mal. Elle va aussi pouvoir être ciblée, si le gars est en prison ou s'il est en conflit avec d'autres réseaux. Les réseaux pourraient s'en prendre à elle, son fils, ses enfants et à ce moment-là elle va regretter cette apparente protection, qui lui a fait tourner la tête, quand elle avait 16-17 ans.

C'est donc une fausse protection, mais avec notamment l'immaturation de l'adolescent, et à une époque où il n'y a pas encore trop d'enjeux graves, mais où le fait de fréquenter certaines personnes crée une sorte de popularité. Avec les adolescents, ça leur fait tourner la tête, avec un sentiment de protection, de toute puissance, la volonté d'adhérer à la dynamique. Et c'est là aussi que l'on voit la participation des filles, le rôle des filles, y compris des mères. Il y a aujourd'hui des mères qui élèvent leurs fils avec l'objectif d'en faire un caïd du ghetto, et qui s'inquiètent pour leurs fils qui seraient trop gentils.

Je reviens sur les coûts du capital guerrier : être dur avec le doux, dès 6-9 ans, apprendre à être méchant, à avoir le regard méchant, cultiver la colère et les idées d'un sentiment d'injustice, des idées qui permettent de passer à l'acte. C'est triste de voir des enfants qui ont encore la joie de vivre et qui peuvent avoir une enfance assez joyeuse, même dans un QPV, avec une vie que ne peuvent pas avoir certains enfants de classes moyennes qui parfois s'ennuient derrière leurs écrans de jeux vidéo. Il y a une certaine joie de vivre chez les enfants des quartiers populaires et on en voit certains qui s'orientent vers la minorité du pire, qui essaient d'étouffer cette joie de vivre, pour jouer au dur, au méchant, au mec, qui s'entraînent à ça tous les jours. Ça va donc avoir un coût affectif plus tard avec leurs relations familiales, amoureuses, etc. Bien sûr il y a aussi tous les risques de blessures physiques, d'incarcération, d'échec scolaire, etc.

Et au niveau des avantages, il y a ensuite le shoot narcissique. Dans le 10%, ça va représenter une centaine de personnes (enfants, adolescents, jeunes adultes), et quand vous faites partie des 5 à 10 personnes avec les plus gros capitaux guerriers sur la centaine, vous avez cette centaine et tous leurs proches (amis, familles) qui vous respectent et vous craignent, ou vous

évitent. Vous avez beaucoup gens qui s'intéressent à vous, aimeraient être proches de vous, être vos amis. Dans ce cas-là, je parle de « courtisans » car on a l'impression de voir une vie de cour. Parfois, quand je parle avec des psychologues, ils me parlent de carences narcissiques, de failles narcissiques. Ça peut être vrai pour certains cas, quand on en voit certains, mais c'est quand même une réalité à nuancer très fortement. En effet, depuis l'âge de 6-7 ans, ils peuvent avoir autour d'eux une cour, avec une sorte d'ivresse du pouvoir, avec personne qui leur dit quand ils ont tort, quand ils font du mal, même sur le terrain de sport, personne ne leur fait aucun reproche. Tout le monde est toujours d'accord, les conseille, les flatte. Certains pensent qu'ils sont des grands footballeurs et quand ils arrivent en club, l'entraîneur leur dit « *retourne dans ton quartier, tu ne vaux rien* », alors qu'ils pensaient vraiment bien jouer.

Il y a donc une déconnexion avec la réalité, une ivresse du pouvoir avec une rétention de l'information, où personne ne s'oppose à eux. On rit à leurs blagues. Il y a un décollage narcissique. Et pour faire du travail éducatif avec ces 5-10 gars, faut vraiment se lever de bonne heure, car ils vont demander « *qu'est-ce que tu me donnes à la place ?* ». Ils sont vus comme les meilleurs, ont accès aux plus jolies filles, ont accès à l'économie du don et du contre don (par exemple : s'ils voient un scooter, ils demandent de l'utiliser et on ne s'y oppose pas ; ils vont au kebab, demandent un supplément de frites et ils en reçoivent trois. Et le propriétaire du kebab explique qu'il fait ça pour entretenir des bonnes relations avec ce personnage charismatique, qu'il a bien identifié comme le leader de la minorité du pire).

Donc au final, sortir du quartier, aller faire un Uber job, se retrouver avec des inconnus qui donnent des ordres, pour gagner 1000 ou 800euros par mois, ou être micro-entrepreneur sur des marchés, à obéir pour décharger des caisses de légumes, faire des formations pour 200 euros par mois, traverser toute l'Ile-de-France avec 2h aller, 2h retour, ... ça ne les intéresse pas. Sans compter qu'ils ont des facilités dans l'économie illégale et en particulier celle des stupéfiants. En effet, puisqu'il s'agit d'une économie illégale, il faut savoir protéger, soit être protégé, soit protéger la marchandise, le réseau, etc. Dans cette sphère, il y a ceux qui rentrent très tôt et qui vont être les petites mains du trafic, les smicards du business, qui dès l'âge de 14-15 ans végètent sur une chaise de camping Décathlon avec une canette de Coca, un joint à manger des chips, et qui sont souvent des jeunes en grande difficultés. Et puis il y a ceux qui entrent directement à un niveau beaucoup important, et là il faut du capital charisme.

Et quand je parle avec la PJJ, elle me dit « *on ne voit pas ces jeunes-là* ». Quand je parle des 10%, je parle plus précisément des 5-10-15-20 jeunes, qui sont tout en haut. Et la PJJ n'accède pas à ces jeunes ; elle a généralement affaire avec ceux qui sont tout en bas de la pyramide et qui sont souvent avec un capital guerrier faible, des addictions, des situations familiales assez dramatiques. Dans les 10%, il faut bien comprendre que tous n'ont pas un gros capital guerrier. Tous ont un capital guerrier, mais avec des tailles différentes. Tous n'en ont pas un gros, donc ils orientent leurs conduites, ils aimeraient qu'on pense qu'ils en ont un. Ils font des efforts pour accumuler ce capital. Certains vont faire de la musculation, d'autres vont pratiquer des sports de combat, mais tous n'ont pas un capital guerrier important.

C'est comme si, sur le marché du travail, on prend les ouvriers qui orientent leur conduite en fonction de l'accumulation éco (ils cherchent à être mieux payés car tous ne sont pas riches) et c'est le capital économique qui motive en grande partie leur travail. Ce n'est pas parce qu'ils recherchent de l'argent qu'ils sont tous riches. C'est le même principe avec les jeunes et le

capital guerrier. Ils orientent leurs conduites à l'intérieur du microcosme, mais pas forcément à l'extérieur. Avec leurs familles, avec d'autres amis, ils peuvent avoir un comportement différent. C'est d'ailleurs ce que remarquent les éducateurs.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

4) *Dans le cadre de vos connaissances académiques et en tant que spécialiste, avez-vous un regard et un avis sur les trafics de drogues et les commerces illicites en Corse ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Je vois mal, mais peut-être que je me trompe, un jeune dans un quartier populaire à Bastia ou Ajaccio, assis sur une voiture avec le voisin du troisième étage qui ouvre la fenêtre et qui lui dit : « *oh ?! tu veux que je t'aide, petit con ?* » et le jeune qui lui répondrait : « *toi, va niquer ta mère, rentre chez toi, on fait ce qu'on veut* ».

Je ne vois pas cette scène en Corse. Cette rupture entre une minorité juvénile et les habitants adultes notamment, je ne la vois pas. Je me trompe peut-être, mais je ne la vois pas.

Je cite souvent Didier LAPEYRONNIE et François DUBET, dans Quartier d'exil, 1992, qui disaient que la différence être le quartier populaire situé à la frontière belge et la cité HLM de banlieue, c'est que dans le quartier populaire près de la frontière belge on entendait souvent « *je vais le dire à ton père* ». Quand vous sortez pour intervenir sur des enfants, des pré adolescents ou des adolescents, ça peut mal se passer et vous n'allez pas leur courir après, ils courent plus vite que vous. Donc le truc c'est « *je ne cours pas, je connais ton père et je vais aller le lui dire. Fais le malin, avec tes copains, mais ce soir (tu verras en rentrant)* ». Ils parlaient de ce contrôle social, de cette délégation de contrôle parental qui fait qu'un adulte qui habite le quartier, peut intervenir, spontanément, sans réfléchir, sur une situation qu'il trouve anormale et que si jamais les enfants, pré ado et ados réagissent de manière hostile, il peut se retirer juste en disant cela et le parent, après le corrigera. Toutefois, il faut noter que nous avons un gros problème de père dans les familles ici, je ne sais pas si c'est aussi le cas en Corse. Ici, des pères, il n'y en a plus beaucoup.

Cette délégation d'autorité parentale fait qu'il peut même y avoir une action physique (ex : attraper le jeune par le bras et lui dire « *tu veux que je t'apprenne, ça va pas, non ?* »). C'est quelque chose qui existait dans les quartiers dans lesquels j'ai travaillé y a 30 ou 40 ans, et c'est une chose que l'on n'entend plus du tout. La plupart des adultes ne connaît pas les adresses et les noms des parents des jeunes qui sont en bas de chez eux, assis sur leurs voitures ou qui mettent du Gangsta rap à fond, à minuit, en bas de leurs fenêtres.

Le trafic de stupéfiants ne se développe pas en Corse, à mon avis, de la même façon. Sans compter qu'il y a un banditisme adulte et que le banditisme juvénile ne se développe pas de la même façon quand une forme adulte se trouve au-dessus. Une forme adulte qui soit le recrute, le contrôle, soit le réprime, contrairement à des espaces où le banditisme juvénile ne rencontre pas la forme adulte.

Dans les quartiers dont on a parlé, on commence à avoir un banditisme adulte, car on commence à avoir les anciens des réseaux de trafic. On peut avoir des quadras, des quinquagénaires, qui eux-mêmes éduquent leurs fils à devenir des caïds et qui, du coup représentent ce banditisme adulte. Ils font des échanges de main d'œuvre, et sont capables d'échanger des mineurs entre Lyon, Marseille, Bordeaux, Perpignan, Montpellier. Vous avez

un adolescent de 16 ans qui disparaît et en fait il est à Montpellier où il va travailler pendant 6 mois dans un sport de deal. Vous avez des jeunes du Val d'Oise qui travaillent en Seine Saint Denis, des jeunes de Seine Saint Denis qui travaillent en Essonne... donc à l'échelle d'une ville, d'une région et même à l'échelle nationale désormais, ils échangent de la main d'œuvre. On a donc un grand banditisme qui s'est structuré, qui a pris sa place dans le grand banditisme à côté de certains Manouches, de certains gitans, de réseaux italiens, corso-marseillais et d'autres.

On a vu arriver, début des années 2000, des jeunes qui écoutaient du rap, en survêtements – baskets – casquettes, qui parlaient comme des cailleras du ghetto et la police judiciaire, le grand banditisme traditionnel, ont vu arriver ce qu'ils pensaient être des loubards et ont pris conscience dans les années 2000 que ce n'étaient plus des loubards. On arrive progressivement, dans les QPV dans lesquels je travaille, à des situations qui seraient comparables peut-être avec la situation corse, dans laquelle la délinquance juvénile, voire le banditisme juvénile, se heurte à un contrôle social, à une entreprise capitaliste dirigée par des adultes.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*5) Comment la Collectivité de Corse doit-elle se saisir de ces questions sociologiques, voire anthropologiques, des drogues et commerces illicites selon vous ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Ce que j'ai vu, par rapport à mes terrains d'enquête, c'est un problème au niveau de la remontée d'informations, avec des maires qui organisent des CLSPD (*Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance*) totalement corrompus, noyautés, infiltrés. Et donc vous avez des gens qui viennent à reculons, pour se taire, qui inventent des formules toutes faites, en parlant tout en ne disant rien. Ceux qui travaillent dans ces quartiers-là apprennent à ne pas voir, ne pas entendre, avec tout un tas d'euphémismes. Donc il faut déjà lutter contre un environnement d'euphémismes. Par exemple : un éducateur qui me dit que « *des adolescents font travailler les filles* ». Je lui réponds « *ce n'est pas faire travailler des filles, c'est de la prostitution de mineures* ». Un éducateur qui dit « *il a eu une embrouille* » ; je corrige en disant « *non c'est une tentative de meurtre, taper sur quelqu'un à coups de marteau, ce n'est pas s'embrouiller* ».

Il y a donc un enjeu au niveau des mots. Certains me demandent « *qu'est-ce qu'on peut dire contre 'poucave' (celui qui donne des informations, la balance) ?* ». On a des enseignants, des acteurs sociaux, des acteurs associatifs qui sont en première ligne et qui ont besoin de se positionner au niveau des mots ; ils n'ont plus l'énergie, plus la force, de reprendre les mots, de mettre d'autres mots, d'être dans cette bagarre linguistique, où les mots sont des idées. Et quand on n'a pas les bons mots, on n'a pas non plus les bonnes idées.

Il y a une lutte acharnée qui doit aussi venir des supérieurs hiérarchiques, qui doit créer du débat, du conflit ; et c'est sûr que quand on est dans le #pasDeVagues ce n'est pas forcément l'objectif.

Il y a aussi la question de « *avant d'en appeler à la justice et à la police, comment on crée des solidarités inter professionnelles ?* », car quand vous avez une personne en difficulté, elle n'ose pas toujours appeler les autres au secours. Quand il appelle au secours, les autres ne

viennent pas souvent, car ils ne veulent pas de problème avec la minorité du pire, pare qu'il y a des logiques de concurrence, de distinction, « *nous les animateurs, on vaut mieux que les éducateurs* », « *nous les médiateurs on est vraiment du quartier alors que les autres sont extérieures* », donc ils ne verraient pas d'un mauvais œil le départ ou l'échec d'un acteur.

Comment réduire les concurrences, les divisions ? Comment recréer une communauté éducative, avec aussi les forces centripètes et centrifuges, au niveau des milieux politico associatifs. Aujourd'hui sur mes terrains d'enquête, vous allez avoir des gens qui sont dans un rapport à la loi solide, qui vont démissionner, comme le cas d'une animatrice qui a eu une double fracture du nez. Tout le monde lui a dit de ne pas porter plainte. Elle est allée voir le jeune en question, pour lui dire « *voilà j'ai déposé plainte, mais est-ce que tu as quelque chose à me dire ? parce que je réfléchis encore à ce que je vais faire avec ma plainte* ». Le jeune l'a regardée et lui a répondu : « *moi j'assume ce que j'ai fait, je suis un bonhomme, je n'ai rien à te dire* ». Elle lui a alors rétorqué : « *si tu n'as rien à dire, alors tu diras ça à un juge, car ma plainte je la laisse* ». Elle a laissé sa plainte et a démissionné. C'était une animatrice qui avait un rapport à la loi solide, qui était capable d'encadrer, avec un vrai savoir-faire ne matière de sécurité, d'ailleurs ses collègues se reposaient beaucoup sur elle, car eux-mêmes étaient beaucoup dans le laxisme (« *je ne vois pas, je n'entends pas, je laisse couler* »). Quant à elle, elle était la seule qui avait un vrai rapport de gestion du cadre ; et quand vous êtes responsable d'un espace d'animation avec une trentaine de petits lascars qui chahutent, avoir des animatrices comme elle c'est très précieux. C'était une personne que j'estimais beaucoup, que je considérais vraiment comme une très grande professionnelle et en fait elle est partie. Il faut donc au niveau des ressources humaines repérer et soutenir ce type de professionnels.

Il faut aussi se méfier de formes de proximité. C'est ce que l'on a appelé la « *politique des grands frères* ». Il y a aussi la « *politique de la petite sœur* ». Ainsi, sur mes terrains d'enquête, je constate un recrutement, et on achète la paix sociale en achetant du capital guerrier. On va donc recruter la petite seule d'untel, le cousin d'untel. Parfois, il n'y a pas de capital guerrier apparent. Vous recrutez la petite sœur d'un caïd, elle est toute jeune, attachante et gentille ; l'élu à la jeunesse passe, et s'il ne sait pas qu'elle est issue d'une fratrie particulière. Il voit que tous les jeunes sont hyper gentils, que le matériel et les locaux sont respectés, qu'il n'y a pas d'arrêt maladie et que tout se passe bien comme dans le meilleur des mondes, oui, mais regardez bien comment c'était avant le recrutement de cette « *petite sœur* ».

Oui, effectivement c'est très efficace de recruter des proches. Mais l'un des problèmes que j'identifie dans mon prochain livre, c'est qu'il y a un investissement d'argent public pour des familles qui n'en ont pas besoin et qui développe une sorte d'économie illégale de la sécurité. Exemple : on fait des sorties au parc Astérix ou à la mer pour leurs petites sœurs, on fait de l'assistance juridique et administrative pour leurs mamans, on trouve un stage à la mairie pour la grande sœur. Cela prend la forme d'un favoritisme alors qu'il n'y a pas fondamentalement dans cette famille le besoin d'avoir un suivi. La petite sœur n'a pas besoin de ces sorties puisqu'elle part déjà régulièrement en vacances. De l'autre côté, il y en a beaucoup à la Cité qui ne partent pas en vacances et elles, elles feront tous les séjours payés par les pouvoirs publics, alors même qu'avec l'argent du trafic elles bénéficient déjà de loisirs, de voyages, d'activités.

Cet investissement est soit direct, avec des élus locaux, comme le système Dassault à Corbeille Essonne, ou à Bobigny, où c'est le Far West actuellement. Des élus locaux qui achètent la paix

sociale, des milieux politico associatifs qui sont noyautés et infiltrés et dans lesquels il faudrait vraiment faire le message. C'est un gros travail à mener.

Et au niveau police justice, vous avez des gens qui débarquent, inconscients. Un inspecteur de la BAC qui débarque en plein jour et qui demande à une éducatrice si elle souhaite porter plainte alors qu'il y a 15 témoins. Vous avez des magistrats, des juges d'instruction, qui vous expliquent que le témoignage sous X ça existe, mais que c'est très compliqué à mettre en œuvre. Vous avez aujourd'hui des systèmes de protection des témoins pour le terrorisme et le grand banditisme, mais pour la voyoucratie de quartier, vous n'avez rien. Vous avez un jeune adulte qui séquestre et torture une demi-douzaine de personnes dans une cave, des témoins n'auront pas de protection policière, judiciaire.

Il y a donc une question importante là-dessus, au niveau de la justice, de la police, de la remontée d'information, de la protection des témoins, de la protection des victimes, avant pendant et après le procès. Ça coute beaucoup d'argent.

Il y a aussi en termes de posture professionnelle. Sur mes terrains d'enquête, vous avez des gens qui ont des positionnements. Par exemple : une directrice d'un centre social qui est anarchiste, qui est depuis 20 ans dans un QPV avec un gros trafic de stupés et qui me dit « *quand j'arrive ici, c'est un formidable terrain de jeu pour mes convictions politiques, car il y a un sentiment d'injustice et une forme d'autogestion. Il s'agit de conscientiser le sentiment d'injustice pour développer l'autogestion, non pas de la criminalité mais du côté de l'opposition à la mairie, en qualité de contrepouvoir local* ». Vous avez donc tout un tas d'anarchistes, de gauchistes, qui peuvent fantasmer sur des formes d'autogestion affranchies de l'Etat post colonialiste, sexiste, capitaliste, etc., alors que j'ai juste envie de leur dire : « *tu veux t'affranchir d'un capitalisme pour mieux te soumettre à un autre capitalisme, qui est encore plus brutal, que celui que tu dénonces* ». En l'occurrence, dans un trafic de stupéfiants vous avez des séquestrations, tortures de mineurs, des morts, des armes...

On a besoin de gens qui sont prêts à prendre des risques, qui sont soutenus, qui sont conscients des enjeux et qui sont là pour créer du changement et pas couler dans le sens de la pente, en disant « *oui tu as raison, l'école est pourrie, les juges sont pourris, les flics sont pourris, mais moi je suis éducateur, je t'écoute, je te soutiens, je suis quelqu'un de bien et on va changer les choses ensemble* ». On a ces profils-là dans ces endroits ; ils sont notamment arrivés après les émeutes de 2005. Certains se sont dit « *ces émeutes c'est formidable. Si on arrive à mettre un peu de politique, un peu de cheguevarisme, d'insurrection politique, vous avez vu leur capacité d'actions ? 300 villes* ». C'est un peu cette idée de convergence des luttes entre les blacks blocs et les émeutiers des QPV.

Il y a aussi une sorte de naïveté par rapport à la culture Gangsta. Par rapport à ses expressions. Des gens qui ne voient pas le mal, le problème ; ils vont parler d'une culture de banlieue, d'une culture urbaine, culture juvénile. Vous avez des parents qui sont dans la bienveillance, la tolérance, leurs parents ont été sévères avec eux, donc ils ne veulent pas reproduire ça avec leurs enfants. Ils vont donc être dans des postures éducatives compréhensives. Voir que leur fils écoute un rap qui glorifie les gangsters, ça ne leur pose pas de problème particulier, voire que c'est une façon comme une autre de se révolter contre le système.

Vous avez des parents primo arrivants qui sont complètement déconnectés, ne comprenant aucun code, ne sachant pas à quoi ça renvoi.

Je terminerai sur cette histoire d'un proviseur de lycée où il y a eu un mort. Le proviseur a demandé à faire refaire toutes les photos de classe où ils font du « stacking », des gestes avec les doigts comme les gangs américains, qui dessinent des lettres pour représenter leurs quartiers, leurs villes, leurs bandes. Le proviseur n'avait pas pleinement conscience du stacking, mais avait compris que ça avait un rapport avec les bandes et n'en voulait pas sur les photos de classe. Les CPE disaient que ces gestes étaient totalement anodins, qu'ils renvoyaient à une culture de banlieue, des jeunes qui manifestent leur affection pour leurs quartiers, eux qui souffrent, qui sont pauvres et c'est presque discriminatoire et excluant de leur interdire cette gestuelle. Là on constate bien qu'il y a deux positionnements complètement antagonistes entre le proviseur et les CPE.

On retrouve aussi ça au sein des familles, des équipes pédagogiques, des travailleurs sociaux, où on a rarement une certaine unanimité. Moi, je plaide pour prendre au sérieux les effets sociaux de cette culture Gangsta, qui est devenue aujourd'hui une véritable industrie culturelle, avec le Gangsta rap français qui est le plus important d'Europe et avec aujourd'hui des enfants, des pré adolescents qui grandissent avec le culte du voyou – que vous évoquez dans une de vos questions – avec des clips, des paroles, des chansons, des réseaux sociaux où ils diffusent leurs contenus, en plus de tous les films et séries qu'ils voient, de Validé à Gommora. Vous avez aujourd'hui une offre culturelle sans commune mesure avec celle que j'ai connue dans les années 1990, et qui est vraiment dans la glorification du voyou.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*6) A votre connaissance, existe-t-il des régions en métropole qui ont un département ou un service de sociologie ? ou qui travaillent avec des départements universitaires de sociologie ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Ce que je constate, ce sont des appels d'offres. Ils lancent des appels d'offres sur des études, des enquêtes. Vous avez les universités locales, avec les présidences d'universités qui souhaitent des partenariats, notamment parce qu'ils sont de plus en plus contraints en auto-financement. Ils cherchent à développer un réseau, pour se financer. C'est plutôt bien vu par les labos, qui mettent une certaine pression sur les chercheurs qui sont fortement incités à répondre aux appels d'offres pour travailler avec un Département, une Région.

Souvent ils enchainent ces travaux, les appels d'offres et les rapports, ce qui est bon pour leur carrière mais pas très bon pour prendre le temps et le recul nécessaires.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*7) Vous avez également étudié les violences chez les jeunes. Bien que nous nous éloignons un peu du sujet des drogues, mais peut-être pas du sujet des dérives mafieuses qui gangrènent la société, que pensez-vous de certains jeunes qui renouent avec la violence en Corse ? Des jeunes qui semblent ne pas se reconnaître dans la société, dans les réponses institutionnelles et qui font le choix de répondre avec la violence.*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

En Corse, je ne sais pas. Il y a une dimension politique qu'on a vu récemment, qui rend plus complexe l'analyse.

Sur mes terrains d'enquête, il me semble qu'on est dans une période, pour reprendre l'expression du sociologue Michel CLOUSCARD qui parlait de « société libérale libertaire ». Une société dans laquelle la transgression, s'affranchir des normes communes, devient presque une norme. Je vais reprendre les propos du philosophe Jean-Claude MICHEA, qui vivait à Montpellier et vit désormais dans un village, et qui a beaucoup travaillé sur l'esprit du temps et le capitalisme, et sur le « il est interdit d'interdire ». Il a travaillé sur l'idée que certains pensent que l'ancienne version du capitalisme, le capitalisme industriel patriarcal, avec l'armée, le clergé, le gouvernement, et donc avec une sorte de contrôle social. Et qui n'est plus le cas, ni même la base idéologique du capitalisme qui a triomphé avec la chute avec l'URSS, les années 90.

Jean-Claude MICHEA montre bien que l'usage de la violence, de la transgression, que l'on voit dans le show business à travers les rocks stars et aujourd'hui les Gangsta rap, est en fait devenue une norme.

Il parle d'un capitalisme de la consommation et de la jouissance ; un capitalisme hédoniste qui, en occident, dans les pays qui sont là pour consommer les productions, on se retrouve dans un capitalisme de la séduction, de la consommation où l'idée c'est que « tous les moyens sont bons pour se faire plaisir ». La jouissance, le plaisir, ne doivent être entravés par rien ni personne.

Il y a un rapport à la frustration, à la loi, qui devient juste intolérable. La limite du désir, de la jouissance, de la liberté, devient en elle-même intolérable. Et ces jeunes dont vous parlez, qui n'adhèrent pas à la société, Jean-Claude MICHEA vous dirait : « *oui, ils y adhèrent, en fait ils correspondent en fait beaucoup plus que vous le croyez aux nouvelles normes* ». On n'est plus dans un capitalisme de l'épargne, de l'industrie, du travail, avec l'armée et l'Eglise catholique en contrôle social ; on est sur du libéral libertaire, on n'interdit rien au niveau économique (libre circulation des marchandises et des travailleurs, faire sauter les frontières, le capitalisme mondialisé) et il est aussi interdit d'interdire au niveau des mœurs, de la morale, des modes de vie.

Les deux vont ensemble, c'est ce qu'explique MICHEA. Libéral libertaire, puisque la liberté des mœurs permet de légitimer la liberté économique, et la liberté économique permet de légitimer la liberté des mœurs. Et on retrouve ainsi la phrase qu'on entend souvent : « *tu n'as rien à me dire, je fais ce que je veux. Tu es qui pour me dire ça ? que tu sois prof, policier, juge* ». Ce réflexe là et cette argumentation est la réponse qui me semble, dans les sociétés occidentales expliquer, en partie cette violence-là.

Et je rajouterai aussi, vous l'avez dit vous-même, les Uber jobs, la précarité, le chômage et des situations économiques qui font aussi que la jouissance est compliquée par des opportunités économiques qui ne sont plus ce qu'elles étaient. On avait, avant, des gens qui étaient plus limités dans leur puissance, dans leur plaisir de jouissance, mais qui avaient beaucoup plus d'opportunités économiques pour les satisfaire et on a, aujourd'hui, une société avec beaucoup moins d'opportunités économiques mais où la liberté de la jouissance totale et absolue est devenue banalisée, est devenue une norme. Et évidemment ça crée des frustrations très importantes.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*7) Dans le cadre d'une précédente audition, il a été dit : « ... je milite pour la valorisation des terres et la reconquête des friches pour les réinsérer dans une démarche agricole ; si on aboutit à ça, ça permettra à notre jeunesse de s'installer. Sinon, ils [les jeunes] vont aller courir les rues dans peu de temps, comme ils le font dans les banlieues parisiennes, il faut s'en méfier ... ».*  
*Ces propos ont été tenus par le directeur de la SAFER de Corse dans le cadre de l'audition qui s'est tenue le 17 mai 2023 au sein de l'atelier n°2 relatif aux secteurs économiques sensibles.*  
*Pour contextualiser, il entend par « démarche agricole » la nécessité pour les jeunes corses qui s'engagent dans la voie de l'agriculture de trouver, à l'issue de leur formation, un débouché.*  
*Ces jeunes ont des attentes, ils/elles ont des projets, parfois ambitieux, le fait de les aider ne fait aucun doute et l'installation constitue pour eux l'aboutissement de leur formation, de leur apprentissage. C'est, d'une certaine manière, la concrétisation de leur projet professionnel.*  
*Les propos mentionnés peuvent être compris comme une mise en garde contre certaines déviations à venir ou qui existent déjà. Cela peut s'appliquer à l'ensemble de la société Corse, tous secteurs d'activités confondus.*

*Alors, pouvez-vous nous dire, sur la base de vos travaux et des problématiques qui en découlent, en lien avec votre méthodologie de recherche (sociologie de la jeunesse, sociologie de la déviance, sociologie urbaine, sociologie du travail social, sociologie des conduites à risque et du lien social en situation de vulnérabilité), si, selon vous, la formation, l'apprentissage, l'insertion professionnelle et, in fine, l'accompagnement professionnel peuvent être un moyen de lutte efficace contre ces phénomènes ?*

*Et à partir des « enquêtes ethnographiques » que vous avez conduites, pouvez-vous nous indiquer s'il existe des marqueurs qui permettent de déceler/constater l'apparition de ces déviations sociales ou lorsqu'elles existent comment en définir/en mesurer l'ampleur ? Les zones urbaines restent votre territoire d'étude de prédilection mais avez-vous conduit des « enquêtes ethnographiques » au sein de territoires ruraux ? Si oui, quelles formes prennent les déviations observées et obéissent-elles aux mêmes logiques que celles observées en milieu urbain ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Je vais parler de ce que je vois en Seine et Marne, où il y a de la ruralité et des villages et par rapport à d'autres territoires ruraux, on a une influence culturelle de cette minorité du pire des QPV sur l'ensemble de la jeunesse, y compris dans le milieu rural, y compris dans les classes supérieures.

Vous pouvez avoir aujourd'hui une petite bande de jeunes dans un village, ou des enfants de la bourgeoisie parisienne dans un beau lycée parisien, qui utilisent les codes argotiques, gestuels, vestimentaires, qui sont validés et commercialisés par cette minorité du pire.

Cette influence de la minorité du pire est sur l'ensemble de la jeunesse. On la retrouve aujourd'hui dans le milieu rural et dans les beaux quartiers. On avait beaucoup ri du fils de Nicolas SARKOZY qui était producteur de rap. C'était assez drôle, il y a une quinzaine d'années, de savoir qu'il était lui-même producteur et rappeur, même si ce n'était pas du gros rap de voyous.

Il y a une influence, des modes, des codes, un conditionnement psychologique, une vision du monde, des représentations de la société, des modes de vie, qui se diffusent à partir de ces

QPV, qui produisent des comiques, des sportifs, des acteurs, des chanteurs, qui produisent eux-mêmes et diffusent dans le show business des accents, des argots, des codes gestuels.

Après sur ce que vous dites sur la question économique, évidemment oui, il y a toujours une tension dans le milieu populaire entre marché légal du travail et marché illégal. Et donc forcément, cette tension est très forte en milieu populaire, car le marché légal n'offre pas des conditions de vie très agréables.

Donc la question pour un jeune homme en pleine force de l'âge c'est toujours de se demander : « *est-ce que j'accepte cette condition populaire ou est-ce que j'ai davantage d'opportunités sur le marché illégal du travail ?* ». Évidemment, la question du salaire, du pouvoir d'achat, de l'accès à l'emploi stable renforce l'attractivité du marché légal du travail, par rapport à son concurrent, le marché illégal du travail. Et le voyou renvoie le message que « *les prolos sont des cons* », un message explicite ou implicite, qui atteint son paroxysme avec le grand banditisme et la culture mafieuse, où les hommes d'honneur se définissent en opposition par rapport aux prolos, aux moutons, ce qui sont faits pour être tondus et aller à l'abattoir sans se révolter. Il y a donc une sorte de mépris pour la condition populaire, le travail populaire.

Et le mythe de Robin des bois, du primitif de la révolte, du bandit au grand cœur, c'est davantage pour les romans que pour l'étude sociologique.

La dimension économique est donc importante, mais la dimension culturelle joue aussi un rôle. Le rapport au travail, le rapport à la loi, à l'argent, les attentes consuméristes, sont des éléments. On a sur des terrains d'enquête des jeunes qui se promènent avec des sacs Louis Vuitton. Je ne sais pas si ce sont des contrefaçons, si elles sont volées, si elles sont achetées avec l'argent du deal ou pas, mais en tout cas on est dans une cité et dans un conditionnement psychologique, culturel, politique, qui fait que le marché légal du travail ne pourra de toute façon pas répondre aux frustrations, aux attentes, aux envies, aux besoins.

Aujourd'hui, on a des adolescents de 13-14 ans qui disent « *j'ai besoin d'argent* ». On aurait envie de leur répondre : tu ne manges pas à ta faim ? Tu n'as pas de chaussures ? Ils ne savent même pas pourquoi ils disent ça ; ils sont presque shootés à l'argent et c'est très compliqué de travailler avec eux pour leur dire « *mais pour quoi faire ? quel est ton projet ?* ». Ils veulent de l'argent pour de l'argent. Et en termes de consommation ce sont : les sacs Louis Vuitton, le copain qui revient de Thaïlande et qui montre ses photos en jet ski, celui qui a fait pas mal d'argent dans le trafic de stupéfiants et qui retourne en Algérie ou au Maroc pour louer une villa avec piscine. Vous avez des jeunes qui ont la tête qui tourne avec ces images ; ça devient leur repère, ils se disent « *c'est possible* ».

En sociologie des classes populaires, pour accepter le travail et la condition populaires, il y a l'idée de : « *c'est pour moi ou ce n'est pas pour moi ? c'est pour nous ou ça n'est pas pour nous ?* ». Pendant longtemps dans le milieu ouvrier, il y avait énormément de plaisir et de distractions que les gens balayaient d'un revers de la main en disant « *ça ce n'est pas pour nous, c'est pour les autres* ». Aujourd'hui, cette distinction de classe a sauté ; ils sont complètement ouverts aux fantasmes, aux besoins, aux envies, aux modes de vie à travers le show business, celui qui a réussi dans le quartier, la valorisation de la réussite sociale. C'est impressionnant.

Récemment, je voulais prendre une photo d'un jeune désœuvré, qui fumait son joint sous un abris bus d'un QPV où y avait Charlize Theron en photo pour sa publicité pour Dior. Donc

aujourd'hui, même les grandes marques du luxe affichent dans les QPV. Sous les abris bus, vous y trouvez des pubs de Dior, de Chanel, de Louis Vuitton. C'est une sorte de schizophrénie totale, avec un marché du travail qui se précarise avec les Uber jobs, et de l'autre côté des affiches Louis Vuitton. C'est complètement fou de faire ça. Ça ne peut que rendre les gens fous.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*9) Bien que les jeunes de banlieues ne soient pas similaires en tous points aux jeunes corses, il y a malgré tout certains points communs et qui vont pouvoir renforcer l'idée d'un entre soi : des conflits, l'échec scolaire, un contexte économique et social difficile (20% de la population corse qui vit sous le seuil de pauvreté), une mobilité réduite, en horizon professionnel peu encourageant. A cela s'ajoute un culte du voyou de plus en plus fort, avec des figures de l'histoire récente et des créations culturelles qui en font l'apologie. Que conseillez-vous comme approche(s) pour tenter de lutter contre cette violence chez les jeunes et surtout pour agir en faveur de ces jeunes et les éloigner de ces solutions ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

D'une phrase je dirai que l'on prend souvent en compte la dimension économique, notamment à travers l'accès à l'emploi, sans forcément prendre en compte la question du pouvoir d'achat, sur laquelle on n'a pas trop de prise. On peut aider un jeune à trouver un emploi, mais on aura du mal à fixer le montant de son salaire. On se focalise là-dessus. Tout le monde veut faire de l'insertion professionnelle. Aujourd'hui il y a des QPV où les animateurs font de l'insertion professionnelle, tout comme les éducateurs, la mission locale, les associations ; tout le monde en fait, sans réflexion plus globale sur comment on peut augmenter le pouvoir d'achat. Car si on attend que ça vienne d'en haut, on risque d'attendre très longtemps. Il n'y a aussi aucune réflexion d'un point de vue culturel, sur pourquoi un jeune n'adhère pas à telle formation.

Tout ce qu'on a dit par rapport au culte du voyou, au travailleur pauvre, par rapport aux attentes consuméristes, à l'évolution du capitalisme occidental qui génère des attentes en termes de jouissance, de consommation... Tout ça n'est absolument pas pris en compte.

La dimension culturelle est délaissée, on n'en parle pas. On se dit c'est trop gros, on ne peut rien y faire, ça ne pourra pas changer. Qu'est-ce qu'on va faire ? On va interdire à Louis Vuitton d'afficher sous ces abris bus, on va dire aux Medef d'augmenter les salaires dans les multinationales ?... Personne n'y croit.

Donc toutes ces démarches d'insertion sont du bricolage. Et les jeunes le voient bien, ils le savent.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Je vous propose désormais de passer aux questions déposées par le Cullettivu Massimu Susini.  
*10) Pensez-vous que le phénomène de bandes tel que vous le décrivez dans vos ouvrages est le même en Corse ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

J'aimerais revenir sur une petite définition.

La différence entre un groupe de copains et une bande, c'est important d'un point de vue éducatif. Ce qui les différencie, et nous sommes pas mal de sociologues à être d'accord là-dessus, Marwan MOHAMMED, Gérard MAUGER, moi-même, mais aussi Philippe ROBERT et Pierre LASCOUMES, qui ont étudié les bandes d'adolescents dans les années 1970, et composé les bases de la composition de la bande. La bande c'est : « une dynamique de conflit d'opposition avec son environnement ». Ce sont des jeunes qui ont un sentiment d'impuissance et qui se regroupent ; en se regroupant, ils trouvent un sentiment de puissance. Et ce sentiment de puissance, ils le ressentent notamment par une opposition par rapport à l'environnement (le gardien, les voisins, les commerçants, parfois même les travailleurs sociaux bienveillants qui veulent les emmener au ski, et bien sûr la police).

Ils ont aussi une logique d'appropriation de l'espace. Cela représente une grosse dynamique de conflit. Une bande qui se rend sur un terrain de foot, au bout de trois mois, ça sera devenu « son » terrain de foot. C'est elle qui décide qui y joue, qui n'y joue pas.

Et la bande c'est aussi un rassemblement qui peut aller jusqu'à des volumes importants (15-20-25 personnes). Ce qui l'anime c'est la compétition par rapport à une activité précise. Ce n'est pas le groupe de copains où on se confie, où on raconte ses peines de cœur. C'est un groupe dur, animé par la compétition. Pour avoir une certaine fierté d'elle-même, la bande organise des épreuves, qui tendent à montrer qu'appartenir à cette bande se mérite et que c'est parfois au péril de sa vie (exemple : comme à Marseille, où ils fument beaucoup de joints, puis vont au bord de la falaise et sautent, et celui qui ne saute pas n'est pas de la bande). Dans ce contexte, on sait qu'un membre de la bande peut se blesser, voire pire, mais ça fait partie de la logique. Les bandes vont régulièrement organiser des épreuves qui vont mettre en péril la santé mentale et physique, et aussi la liberté, de ses membres. Ce sont un peu des conduites ordaliques qui vont amener les « survivants » à développer une fierté, par rapport à eux-mêmes et par rapport au groupe.

La bande c'est tout ça, c'est dur, c'est de la compétition, de l'appropriation de l'espace, des conduites ordaliques, du conflit avec l'environnement. C'est pas du tout une bande de copains bienveillants, intégrée dans son environnement. C'est quelque chose de beaucoup plus dur, conflictuel, beaucoup plus sur l'appropriation et la volonté de puissance.

Ça, je pense qu'on peut le retrouver en Corse.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Oui, comme c'est une définition générale, forcément ça s'applique à la Corse.

*11) Vu le nombre d'ouvrages issus d'enquêtes policières et journalistiques décrivant le phénomène de bandes, « de pratiques mafieuses », de règlements de comptes, pensez-vous que ces pratiques ont pour cause uniquement le contrôle de marchés illicites et activités légales ou bien l'infiltration de la société démocratique pour en constituer un pouvoir occulte par la force et l'intimidation ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

L'infiltration de la société démocratique, je la vois au niveau local pour le moment. Je sais qu'aux Pays Bas ils ont récemment menacé des membres du gouvernement et de la famille royale. Ce sont des organisations mafieuses qui font cela.

Pour ma part, dans les QPV d'Ile-de-France, j'ai constaté une remise en cause de la démocratie locale, avec notamment les élus, les acteurs associatifs, les travailleurs sociaux et parfois des policiers, qui sont associés, corrompus, etc. Ça, je le vois, et je le vois davantage comme un moyen qu'une fin. S'ils pouvaient gagner des millions sans cet entrisme, ce noyautage des institutions, si à aucun moment ces institutions ne pouvaient nuire, ils ne le feraient pas. C'est parce que ces institutions ont une possibilité de nuisance qu'il y a une volonté de contrôle.

Si la mairie, le commissariat, le procureur de la République n'avaient aucune capacité de nuisance, ils ne chercheraient pas à contrôler la société. De toute façon, ils la contrôlèrent suffisamment par l'argent, car ils pourraient accumuler énormément d'argent et pourraient contrôler l'économie privée et à partir de là tout découlerait. Mais la volonté de contrôle des juges, des policiers, des élus locaux, des acteurs associatifs, c'est plus pour pouvoir atteindre ce capital économique tout puissant, qui ensuite permet de tout faire.

Je sais qu'en France ça évolue. Il y a un juge qui travaille sur le trafic de stupéfiants et le grand banditisme, qui récemment a demandé une protection policière à Bordeaux, et ça lui a été refusé. Je sais aussi que la Présidente de l'agglomération roannaise a démissionné de ses fonctions car elle a été en garde à vue pour trafic de stupéfiants, soupçonnée d'être complice. Tout ça m'a surpris. Voir un juge d'instruction qui craint pour sa vie, qui demande une protection dans le journal *Le Monde* et qui se la voit refusée. Voir une élue démissionner car mise en cause. Je ne m'y attendais pas, comme je ne m'attendais pas à ce que des mafias du Maghreb menacent une famille royale.

J'étais resté à mes QPV, mes élus à la jeunesse, et je suis peut-être un peu aveugle et dépassé par rapport à ce qui risque d'émerger dans les années à venir.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

*12) La circulaire Taubira du 23 novembre 2012 dénonce le fait que « la criminalité organisée en Corse avait atteint une importance telle qu'elle était capable de « saper les fondements même de la société ». Qu'en pensez-vous ?*

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Effectivement, je pense que je suis aveugle sur cette question. Mon action est davantage à l'échelle locale. Mais vu ce que je lis, ce que j'entends aux informations, je me dis « ils en savent beaucoup plus que moi, et si jamais ils tirent la sonnette d'alarme c'est peut-être qu'ils sont beaucoup mieux informés ».

J'entendais aussi le grand criminologue Alain BAUER qui parlait des Balkans et de la menace que le crime organisé des Balkans en France et Europe occidentale.

Ce sont des situations qui m'échappent, mais je les crains, malheureusement.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci beaucoup Monsieur SAUVADET pour ce brillant exposé qui nous permet d'avoir des pistes et qui vient compléter ce que nous avons appris dans de précédentes auditions.

Y a-t-il des demandes d'intervention de la part des différents participants ?

**Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI – Collectif « A Mafia No, A Vita Iè » :**

Oui, merci pour cet exposé qui nous a tellement intéressés que nous n'avons pas osé l'interrompre parce qu'effectivement, ce que vous décrivez chez les jeunes, nous l'imaginons

ici chez les adultes. Et en tout cas, sur le travail légal et illégal, il n'est qu'à interroger les sociétés d'intérim en Corse qui ne trouvent pas de candidats, malgré la forte demande d'embauches. Ici, le travail illégal est beaucoup plus rentable et beaucoup plus facile, avec beaucoup moins de risques.

Tout ce que vous avez décrit est pour nous très important.

Vous semblez avoir aussi une très grosse expérience de l'intervention dans les quartiers eux-mêmes, sur ces 10%. Vos expressions extrêmement imagées vont, je pense, nous servir.

En revanche, nous avons posé la question des formations et de l'intérêt d'anticiper un petit peu sur les 100% qui sont dans les écoles, les lycées. Je fais partie du comité anti-mafia, je suis allée à Palerme dans le cadre d'une formation avec Fabrice Rizzoli et nous avons analysé certaines choses. L'année suivante il y a eu des formations à Milan sur tout le travail fait dans les lycées et collèges. Nous, dans cette approche des formations, nous avons envoyé Lisandru LABAN-GIULIANI qui était parti à Milan, se former dans cette approche en Italie.

Je voudrais savoir ce que vous pensez de cette action. Sur ce travail en amont sur l'ensemble d'une jeunesse à sensibiliser.

### **Monsieur Thomas SAUVADET :**

Il y a tout ce qui est lié aux signaux faibles à prendre en compte. Des jeunes qui changent de tenue vestimentaire, qui change de codes argotiques, qui commencent à écouter du Gangsta rap. C'est ce que j'appelle les « signaux faibles » ; ils doivent nous interroger. Il faudrait travailler sur les paroles, sur les textes de chansons et interroger l'intérêt : pourquoi tel jeune imite d'un seul coup ces codes ?

Je crois que dès que ces codes sont imités, il faut les prendre très au sérieux.

Je reprends un peu Gérard MAUGER, et la classification qui renvoie à Georges DUBY et aux trois ordres d'imaginaire féodal : *bellatores* (les guerriers), *oratores* (les prêtres, les rappers gangsta), *laboratores* (les travailleurs, les smicards du business) et les *ludentes*. Les *ludentes* sont les joueurs, une catégorie que j'ai inventée et que j'ai ajoutée aux trois autres, car l'influence culturelle gangsta fascine et attire. Il y a beaucoup d'adolescents qui jouent avec. Dans les collégiens, les lycéens, dont vous parlez, ces « 100% », il y a un travail global mais aussi ciblé à mener pour comprendre, pour comprendre leur fascination, leur mimétisme, pourquoi ils adoptent ces codes-là. Souvent, ils ont tendance à vouloir endormir l'adulte mais il faut toujours rappeler qu'il y a d'autres jeunes qui ne partagent pas ces codes là et que, même si cette culture est banalisée, elle ne concerne pas l'ensemble des jeunes. Et même s'ils répondront alors que ce sont des bourgeois, des jeunes différents, il faut toujours leur rappeler qu'il y a des jeunes qui habitent leurs quartiers et qui ne partagent pas ces codes-là. Donc qu'est ce qui fait qu'eux les adoptent, les partagent ? Il faut creuser, il faut chercher, s'ils font ça car leur cellule familiale va mal, parce qu'ils suivent un copain, etc.

J'ai eu un cas, avec des éducateurs, d'un jeune qui voulait absolument devenir un voyou et trainer avec les voyous. On s'est rendu compte qu'il avait des problématiques psychiatriques. On a creusé, on a découvert que lorsqu'il avait des crises, ses parents le mettaient dehors et ainsi, il avait voulu commencer à jouer au voyou.

Il faut chercher pour trouver la raison du basculement (un grand frère, un oncle pris en modèle, un copain que l'on copie, une séparation des parents mal vécue, un déménagement difficile, une révolte de l'adolescent qui ne veut plus faire confiance aux parents et se punit et

punit ses parents). Il faut comprendre ces codes et il faut aussi leur faire comprendre que c'est de moins en moins un jeu. Jouer au voyou en 1983 c'était pas du tout pareil que jouer au voyou en 2023.

Et pour vous dire, en Californie, ce n'est tellement pas un jeu qu'ils ont transformé l'usage des codes des gangs. Ainsi, un adolescent qui porterait certaines couleurs de vêtements ou qui ferait certains gestes avec les doigts, ou qui tagguerait certains tags sera arrêté par la police et sera puni par la justice et ira en prison. Ils ont rendu illégale la culture des gangs.

La National football league (NFL) a interdit lors du Superball toute référence à la culture des gangs, alors que le show business américain, et notamment le Gangsta rap, est complètement infesté de références à la culture des gangs.

Il y a donc des règlements intérieurs, des lois, qui interdisent cette culture des gangs. Ils la prennent très au sérieux parce qu'elle est sérieuse et parce qu'on ne joue pas avec cette culture-là.

J'aime bien passer un extrait du film « Straight Outta Compton » sur l'histoire du groupe NWA où vous avez un jeune qui s'amuse, à la fenêtre du bus, à faire des signes de gang. Des gars d'un gang le voient, stoppent le bus, lui mettent un flingue sur la tête et lui disent « *pourquoi tu fais des gestes de gang ?* ». L'enfant lui dit que c'est pour s'amuser. Mais les jeunes armés lui disent « *ce n'est pas un jeu* ».

Les Américains sont très forts pour ça et utilisent des anciens membres de gangs pour aller dans les écoles et collèges, pour dire ce n'est pas un jeu, avec toute l'autorité et la violence dont ils ont l'habitude.

Je ne dis pas que cette méthode est celle qu'il faut retenir ou pas. Mais je dis qu'il faudrait inventer quelque chose qui, d'une façon ou d'une autre, par des retours d'expériences (peut-être moins violentes et traumatisantes qu'aux USA), arrivera à conscientiser le plus vite possible les jeunes que ce n'est pas un jeu. Et que si au lycée, sur les réseaux, dans la rue, ils jouent aux voyous, s'ils veulent fréquenter, serrer la main, se montrer, se filmer avec untel ou untel, que si en cas de conflit avec la police ils se positionnent du côté des voyous, ils risquent tout simplement de se retrouver au mauvais endroit, au mauvais moment et le payer très cher.

Les jeunes et leurs parents doivent prendre conscience que, de moins en moins, on peut jouer au voyou pour faire sa crise d'adolescence.

### **Madame Josette DALL'AVA SANTUCCI – Collectif « A Mafia No, A Vita Iè » :**

C'est vrai que l'on peut utiliser beaucoup de méthodes sans aller jusqu'à la coercition. Je pense que la prise de conscience peut se faire déjà avec les éléments culturels que l'on a. Je pense au film Mafiosa qui, aujourd'hui, nous paraît vraiment déplacé. Alors que lorsqu'il est sorti, tout le monde trouvait ça normal. Je pense qu'avec des éléments de la culture mafieuse, on peut éveiller les consciences, la prise de conscience et des problèmes faisant intervenir la police. Je pense qu'il faut en filigrane avoir le côté illégal, dangereux. Je pense que c'est tout ce que notre ami Lisandru LABAN-GIULIANI a appris à Milan et qu'il faudrait qu'il nous présente un jour.

Merci en tout cas pour votre exposé et vos réponses à nos questions qui nous enseignent énormément sur la nouvelle sociologie.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Monsieur LABAN GIULIANI ne siège pas dans notre groupe de travail, nous n'avons donc pas eu la chance d'avoir son retour d'expérience de son déplacement à Milan. Cependant s'il est disponible, nous pourrions le recevoir.

Monsieur SUVADET, ce que j'ai trouvé intéressant dans ce que vous dites et qui vient corréliser les propos de l'ONG Libera, qui fait un gros travail de sensibilisation, c'est ce travail à faire au niveau des acteurs de l'adolescence ; ces acteurs qui sont souvent en première ligne. C'est aussi à nous de le prendre en compte, car la CdC a la compétence sociale et accompagne un grand nombre de structures.

En tout cas, je tenais vraiment à vous remercier Monsieur SAUVADET d'avoir répondu si rapidement à ma sollicitation. Vous venez enrichir nos différentes auditions de par votre expertise, votre connaissance de la jeunesse mais aussi des codes culturels qui peuvent nous paraître éloignés. Nous aussi, on a pas mal de séries qui mettent en avant le grand banditisme. C'est donc aussi à nous, pouvoirs publics de nous interroger sur des subventions que nous pouvons allouer à des productions.

Merci pour tout ce temps que vous nous avez consacré.

Merci d'avoir mis votre expertise à notre service. Nous n'avons pas eu la chance d'avoir des interventions de sociologues jusqu'ici. Je pense même que vous êtes le premier sociologue à être auditionné dans le cadre de nos 5 groupes de travail.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous proposer le rapport finalisé et pour vous tenir informé de la session de restitution. Je pense que ça peut toujours être intéressant.

Et une nouvelle fois, je tiens à vous remercier pour la qualité de vos réponses et pour nous avoir dit d'être plus vigilants et de regarder un peu plus ce qui se passe autour de nous. Ne pas avoir d'œillères, c'est aussi très important.

De notre côté nous réaliserons un compte rendu in extenso pour qu'y figurent toutes les prises de parole.

**Madame Manette BATTISTELLI – Cullettivu Massimu SUSINI :**

Je voulais remercier Monsieur SAUVADET pour la qualité de son exposé. Vous avez répondu à toutes nos interrogations. C'est dommage que vous ne connaissiez pas davantage le terrain corse, ce qui aurait pu nous aiguiller un peu plus. Mais votre audition a été très riche et nous vous en remercions.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Monsieur SAUVADET, je vous libère, je vous remercie encore une fois pour votre intervention. Pour les autres membres, je vous fais parvenir ce soir le lien pour la prochaine audition de jeudi. Et je vous dis à toutes et tous à très bientôt. Monsieur SUVADET, merci, c'était d'une richesse assez impressionnante.

Merci pour cet éclairage qui, pour moi en tant que psychologue pour adolescents, me permet d'être plus attentive et de ne pas minimiser. J'ai eu l'occasion de voir un jeune issu de la classe moyenne plus, qui a commencé à fumer du cannabis, s'est fait arrêter plusieurs fois par la BAC et dont les parents relativisent le comportement et la consommation, mais en creusant un peu, le jeune deale, le jeune sait tout ce qu'il se passe dans ce réseau de dealers. J'ai quand même alerté les parents sur le chemin qu'allait prendre leur fils, puisqu'il était sur cette pente

glissante. Et j'ai été face à des parents qui minimisaient et disaient qu'ils connaissaient l'agent de la BAC et donc ne s'en inquiétaient pas.

Ça nous pousse donc à surveiller et pour ma part à être plus vigilante face à certains codes, qui paraissent anodins car « culturels », « de notre époque », mais qui peuvent dire autre chose. Merci beaucoup, d'un point de vue professionnel pour ma part, dans ma pratique de psychologue.

**Monsieur Thomas SAUVADET :**

Merci beaucoup, avec plaisir !

\*\*\* fin de l'audition \*\*\*

Annexe 7 – Conturesu di a sesta riunione cù l'audizione di u Signore KOKOREFF  
Compte rendu de la réunion du jeudi 22 juin 2023

Travaux Dérives mafieuses  
**GT3 – « Drogues et commerces illicites »**  
**Audition M. Michel Kokoreff**  
Jeudi 22 juin, 15h00, visioconférence

Participants :

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive de Corse en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et du handicap

**M. Léon GIACOMONI**, Membre du CESEC de Corse

**Mme Manette BATTISTELLI**, Cullettivu Massimu Susini

**Mme Valérie CLEMENS**, Collectif A Maffia No, a Vita Iè

**Mme Stella ACQUAVIVA**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (jeunesse, sport, vie associative, EFH, handicap, innovation sociale)

**Mme Mélanie DEMINATI-VALIANI**, Chargée de mission au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse (affaires sociales et santé)

**M. Jean-Jacques USCIATI**, Documentaliste Archiviste au Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse

**M. Jean-Sébastien ARRIGHI**, Collaborateur de cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse

***Monsieur Michel KOKOREFF**, sociologue, professeur à l'Université Paris 8. Parmi ses thèmes de recherche : les engagements politiques, contestation sociale et production discursive, l'histoire et la sociologie des drogues, les métamorphoses des quartiers populaires, l'ethnographie et l'engagement.*

Avant l'arrivée de la Conseillère exécutive, les membres du groupe de travail n3 ont échangé de manière informelle avec Monsieur Michel KOKOREFF.

Madame Valérie CLEMENS lui a demandé de garder à l'esprit que la vision plus globale de ce groupe et des travaux qu'il tente de mener sont orientés autour de la drogue et de la mafia, de la drogue au sein de processus mafieux.

Les membres du groupe ont expliqué le travail qui a été initié, porté par le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, le CESECC, l'Assemblea di a Ghjuventù, les collectifs citoyens. En expliquant que sur le sujet des drogues et commerces illicites, nous partons de loin, car nous avons peu de connaissance du domaine, peu de connaissance sur le commerce illicite en Corse puisqu'il s'agit d'une économie souterraine. Le seul travail que nous avons, au début de nos travaux, c'est un rapport qui a été rédigé par une Commission de l'Assemblée de Corse, la Commission Santé, mais qui était davantage orienté addictions et aspect sanitaire.

Monsieur KOKOREFF a souhaité répondre à Madame CLEMENS, lui indiquant qu'il avait reçu une liste de dix questions très précises et déjà documentées, confirmant que le travail en amont a été fait, et qu'il répondra au sujet de la drogue et de cette économie tout au long de l'audition.

Le groupe a souhaité préciser les autres thèmes abordés par les 4 autres groupes de travail, afin que Monsieur KOKOREFF puisse cerner le spectre d'étude choisi, précisant que toutes les parties engagées participent à tous les groupes. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu, et devra rendre au début du mois de juillet un rapport final, avec des pistes d'actions que la Collectivité de Corse pourra mettre en œuvre, voire des demandes que l'on pourrait adresser à l'Etat, puisque certaines compétences lui reviennent.

Madame CLEMENS et Madame BATTISTELLI ont précisé que les deux collectifs souhaitent que la France et l'Europe s'inspirent de ce qui se fait en Italie, qui permet d'agir beaucoup mieux contre la mafia.

Madame CLEMENS a indiqué aux membres du groupe que Monsieur Léo BATTESTI était justement l'invité, ce jour-là, de France Inter pour aborder le sujet de la Mafia. Monsieur KOKOREFF a ajouté que Le Monde du soir titrait « La stratégie française des grandes organisations criminelles internationales », soulignant qu'il s'agit vraiment d'un sujet d'actualité.

\*\*\* Début de l'audition \*\*\*

**Madame Luda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Bonjour à toutes et à tous, Monsieur KOKOREFF bonjour, je vous prie de pardonner mon retard.

Un immense merci pour votre réactivité et pour avoir accepté très rapidement notre invitation. Je vous prie d'excuser l'envoi de nos questions quelques jours à peine avant l'audition, mais je sais que celles-ci ont été travaillées avec intérêt. Je vais faire un petit tour d'écran pour vous présenter tous les participants et nous pourrons commencer.

Je vais commencer par Madame Manette BATTISTELLI, du Cullettivu Massimu Susini, Madame Valérie CLEMENS du Collectif « A Maffia No, A Vita lè ». Tous deux collectifs anti-mafia.

Monsieur Léon GIACOMONI, qui représente le Conseil économique social environnemental et culturel de Corse.

Madame Mélanie DEMINATI-VALIANI, qui est collaboratrice de ma collègue Bianca FAZI, Conseillère exécutive de Corse en charge des affaires sanitaires et sociales.

Monsieur Jean-Sébastien ARRIGHI, collaborateur de la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Et qui m'accompagnent dans cette aventure sur les dérives mafieuses, Monsieur Jean-Jacques USCIATTI et Madame Stella ACQUAVIVA, qui travaillent sur les bibliographies, m'accompagnent sur les rédactions des questions, des comptes rendus.

Je vous invite désormais, Monsieur KOKOREFF à vous présenter, votre cadre de recherche assez riche, large et O combien intéressant. Et après nous passerons aux questions.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Je vous remercie pour votre invitation, Madame GUIDICELLI et tous les membres du groupe de travail.

Brièvement, car je pense qu'il faut rapidement aller au contenu. Je suis Professeurs des Universités à Paris 8, chercheur dans un laboratoire au CNRS. Au cours de ma longue carrière – et c'est pour ça que le spectre des thèmes est large – j'ai notamment travaillé sur le rapport des jeunes à l'espace urbain, sur les conduites déviantes. Au milieu des années 1980, il y a eu une sorte d'ouverture pour constituer un milieu, en sciences sociales, sur la question des drogues et à mener plusieurs enquêtes, toujours de terrain, avec une démarche ethnographique sur la question des drogues, notamment en région parisienne et lilloise, où j'ai enseigné. Et évidemment, de fil en aiguille, j'en suis arrivé à m'intéresser à la situation à Marseille, autour de laquelle on avait constitué une équipe de recherches financée par l'ANR sur l'histoire de la diffusion de l'héroïne, qui a été publiée dans un ouvrage assez volumineux, qui s'appelle La catastrophe invisible.

Je peux dire, au préalable, qu'étant un béotien dans l'affaire et n'étant pas très informé d'un point de vue académique, des situations en Corse, j'ai d'une part essayé de me documenter, en mobilisant mon réseau. Et d'autre part, j'ai scrupuleusement, scolairement, tenté de répondre aux dix questions. Pour cela j'ai fait un texte, que je vais suivre et que je vous enverrai pour qu'il soit mis dans votre dossier.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci. Nous avons effectivement beaucoup travaillé dans ce groupe sur l'aspect « actions », que nous pourrions mettre en place tant en tant qu'institution politique, mais également ce que l'Etat peut et/ou doit mettre en place. Le but étant aussi, et nous en avons discuté en aparté avec certains membres, qu'à l'issue de ce groupe, et de ses différentes auditions, qu'il n'ait pas vocation à être dissout mais qu'il puisse continuer à travailler et poursuivre sa collaboration. Avec pour objectif notamment d'avoir une politique publique évaluable et des travaux poursuivis, notamment sur la jeunesse, qui nous a beaucoup préoccupés.

Nous nous sommes efforcé d'avoir des comptes rendus in extenso pour avoir une trace de l'ensemble des échanges. Notre objectif est vraiment d'avoir, grâce à nos travaux et auditions, la matière et la connaissance dont nous avons besoin pour agir efficacement.

*Ci-après a été intégré le texte transmis par Monsieur Michel KOKOREFF*

Au préalable, je dirais ceci : il n'y a en effet jamais eu à ma connaissance d'enquêtes menées par des sociologues ou des anthropologues sur les usages et trafics de drogues illicites en Corse. Il y a des recherches sur la sociologie de la Corse (FABIANI), ou encore du racisme (TERAZZONI), mais pas sur les drogues, comme il en existe en métropole (dans les régions de Paris, Marseille, Lille, Toulouse, etc.). De même, l'île ne fait pas partie ni de l'enquête Escapade ni du dispositif TREND de l'OFDT ; par contre, on dispose d'une fiche Corse de l'Office sur les consommations d'après les données de 2017, assez pauvres en l'occurrence et très sous-estimées, hormis l'alcool ; ce qui signifie qu'il n'existe pas de statistiques fiables indépendantes des services de police, de gendarmerie sur les trafics. Or il y a bien un problème (social, économique, politique). Au regard de ce *déficit de savoir*, il me semble qu'il faudrait donc, au préalable, objectiver, savoir de quoi l'on parle (j'y reviendrai).

#### Questions du Conseil exécutif de Corse :

##### **1) Pourriez-vous nous expliquer le fonctionnement des commerces illicites liés à la drogue. S'agit-il d'un marché comme les autres ?**

Comment répondre à cette première sous-question ? Peut-être en soulignant trois phénomènes.

D'abord insister sur la complexité et la diversité de ces commerces selon le niveau (le haut, le bas et le milieu) et les barrières (entre les gros, les petits trafiquants et les intermédiaires). Ce qui signifie qu'il n'y a ni profil-type, ni parcours identique, mais des formes, des positions et des carrières hétérogènes, toute une hiérarchie interne (grossistes, semi-grossistes, hommes de main, prête-noms, gérants, charbonneurs, choufs, etc.) et une mobilité des variables selon les échelles (micro-locale, locale, nationale, transnationale). Si on prend le thème de « l'argent de la drogue », contrairement aux idées reçues, on observe logiquement, là comme ailleurs, de fortes inégalités dans la redistribution.

Ensuite considérer la fonction sociale (et symbolique) de ces trafics : de même que la délinquance, ils sont moins pour les différents acteurs un problème qu'une solution. Une solution à quoi ? On dira tout à la fois à la misère et à la précarité, à l'échec scolaire et l'absence d'avenir professionnel, au racisme et à la discrimination, synonymes d'une expérience du mépris et de l'humiliation. En ce sens, l'engagement dans les trafics prend sens comme une sorte de revanche sociale (ne pas travailler en usine, ne pas accepter des « petits boulots de merde », ne pas être dirigés dans les services par des femmes, comme le montre bien par exemple l'anthropologue Philippe Bourgeois dans *En quête de respect. Le crack à New York*, Seuil, 2001). Ce qui est en jeu, c'est aussi l'adrénaline des risques et de leur gestion dans le

fantasme d'une sorte de toute-puissance (« tout niquer ! ») dans sa dimension éminemment viriliste.

Concernant la seconde sous-question (un marché comme les autres ?), oui et non. *Non* car il est illégal, exposé à la répression policière et judiciaire, à des peines de prison lourdes et cumulées, qui conduisent à qualifier ce marché d'« économie souterraine » ou « clandestine ». *Oui* car l'économie criminelle n'est que l'envers de l'économie capitaliste : l'une et l'autre répondent aux mêmes logiques (le profit), à une division internationale et sociale du travail (entre producteurs, distributeurs, vendeurs, clients, etc.), à des spécialisations et compétences (savoir-produire, savoir-circuler, gestion des ressources humaines, sécurité, blanchiment, etc.), à des gratifications comparables (l'argent comme signe de réussite sociale, l'occupation d'une place dans les réseaux comme signe de reconnaissance et de dignité : être quelqu'un, ce qui n'est pas rien). Comme dans toute économie, *les positions lucratives sont limitées* (voir les travaux de l'économiste Christian Ben Lakdar et mes propres recherches aussi bien sur les « smicards du business » que sur les « têtes de réseaux » et la voyoucratie)

Ce qui est nouveau, là comme ailleurs également, ce sont les effets du tout-numérique : les applis ont tout changé. Aujourd'hui c'est sur le DarkNet, Snapchat, Instagram ou TikTok que se font les promos et que les usagers passent leurs commandes, sur Whatsapp que se donnent les rendez-vous sur les hauteurs de Bastia par exemple, et non plus à Lupinu ! Et on trouve tout : shit, coke, MDMA, HHC... C'est aussi sur les réseaux sociaux que les gangs rivaux commanditent les assassinats et y recrutent une main d'œuvre payée entre 20 et 50 000€ ; là, comme à Marseille, qu'ils se défient et postent des vidéos des contrats exécutés sur des rivaux (*Le Parisien*, 1 juin 2023). Faut-il préciser que l'e-commerce est très actif aux Etats-Unis, suite à la légalisation de la marijuana (weed) dans désormais 19 États (y compris New York) ...

**2) Dans le cadre de vos connaissances académiques et en tant que spécialiste, avez-vous un regard et un avis sur les trafics de drogues et les commerces illicites en Corse ? Considérez-vous qu'en Corse, en France, l'économie de la drogue est toujours liée à des fonctionnements de type mafieux ?**

Si on reprend la définition opératoire des chercheurs italiens qui ont été précurseurs sur les mafias, on peut définir celles-ci comme « la collusion entre la criminalité, les entreprises et le politique ». Est-ce le cas en Corse ? Il faudrait l'établir.

Sur le rapport entre crime et économie légale, cela fait longtemps que les réseaux mafieux se sont reconvertis vers d'autres secteurs de la criminalité plus lucratifs encore que les stupéfiants et moins exposés à la répression, avec une installation dans la sphère légale (monde de la nuit, entreprises, commerce de l'argent, j'y reviendrai à la fin).

Evidemment, tout dépend des produits et des filières. Là comme ailleurs, le cannabis est acheminé du Maroc et distribué par des réseaux marocains en particulier, ou via Marseille, par de petits entrepreneurs qui rêvent de devenir gros. La cocaïne, qui déferle en Corse en particulier, passe par d'autres filières (la Hollande ou l'Afrique de l'Ouest) et une géopolitique toujours à réactualiser et sur lesquelles on sait peu de choses. Il y a aussi des réseaux hybrides

afin de répondre à une forte demande sociale. J'ajouterais qu'enquêter sur ce thème est dangereux ; cela ne favorise pas forcément les vocations.

### **3) Comment la Collectivité de Corse doit-elle se saisir de ces questions sociologiques, peut-être même anthropologiques, des drogues et commerces illicites selon vous ?**

La dimension institutionnelle est fondamentale. D'un côté, on connaît les nombreux obstacles rencontrés par les juges d'instruction sur l'île pour mener à bien leurs enquêtes. De l'autre, un consortium où interviennent des acteurs économiques importants révèle des collusions et porosités inévitables – si on y regarde de près – entre la sphère légale et illégale. Néanmoins des initiatives existent, comme par exemple le dispositif ESPER (Entreprises et services publics s'engagent résolument) ou le Référentiel jeunes et de trafics de la MMPCR (Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques). Ce dernier expose une méthodologie d'action sans doute utile (Coordonner une démarche locale, impulser une dynamique des partenaires, prévenir l'engagement en amont et le désengagement en aval) – même si ce sont des mots.

Il me semble que cette dimension institutionnelle pourrait passer d'une part, par l'Assemblée territoriale, qui bénéficie de pouvoir élargi en matière de prévention, d'autre part, à travers les liens avec les services de l'État, à commencer par le préfet. Cela suppose néanmoins d'en finir avec le déni d'État et les contradictions des ministres dans leurs déclarations.

Par ailleurs, faut-il redire ici que la répression de la délinquance est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas d'une prévention de l'engagement dans celle-ci. Or la prévention manque cruellement de moyens pour empêcher les plus jeunes de devenir délinquants. Il faudrait, dans ce sens, faire un recensement des « bonnes pratiques » de façon transversale aux secteurs d'intervention (répression, santé, travail social, éducation, etc.) ; autrement dit, élaborer un diagnostic local partagé (voir MMPCR).

### **4) A votre connaissance, existe-t-il des régions en métropole qui ont un département ou un service de sociologie ? ou qui travaillent avec des départements universitaires de sociologie ?**

Pas à ma connaissance, ou alors de façon très occasionnelle sur certaines thématiques (l'insertion des jeunes, le travail social ou la santé publique) dont l'AC pourrait s'inspirer. Il existe des coopérations, comme en Seine-Saint-Denis, où les chercheurs jouent le rôle de tiers entre les acteurs en jeu. Mais aucune collectivité ne possède à ma connaissance des services avec des sociologues mais a des services d'étude. Or les ressources existent, par exemple, du côté de l'université de Corte. Un dispositif est donc à construire.

**5) A notre connaissance, il n'existe pas de travaux sociologiques menés sur les drogues en Corse. Nous avons tenté, dans le cadre de notre groupe de travail d'auditionner la gendarmerie et la police judiciaire. Nous avons reçu des refus de ces autorités. Il est évidemment difficile de lutter contre un mal qu'on connaît peu, que l'on n'a pas analysé au travers des grilles de lecture des sciences sociales et dont on ne sait seulement ce qui s'en dit par des canaux ni officiels ni sûrs. Quelle serait selon vous la solution pour que nous**

**ayons une photographie des trafics de drogues et des commerces illicites en Corse ? quel travail faudrait-il mettre en œuvre ? quelle serait la première étape à mener ?**

Ce refus des autorités fait partie du problème. Tout dépend de la démarche de travail engagée, avec l'Etat via la MILDECA : construire l'inter-institutionnalité, un maillage avec les collectivités, définir des objectifs, repérer les dispositifs existants, définir une stratégie globale, réfléchir le type d'accompagnement. Tout cela demande un fin travail d'ingénierie.

Pour en revenir à mon point de départ, constituer un comité de pilotage d'enquêtes qualitatives regroupant des chercheur.es en sciences sociales (issus de la métropole et insulaires), des acteurs locaux (techniciens) et des représentants de la société civile serait nécessaire afin d'objectiver les phénomènes en jeu, et aussi d'essayer de lever l'Omerta qui recouvre ses pratiques délictueuses.

Un dispositif proche a été constitué en Polynésie française à propos d'une enquête sur l'Ice, que j'ai co-dirigée entre 2019 et 2022, en lien avec la Commission du gouvernement polynésien sur la prévention de la délinquance. Sans doute ce rapport est-il resté – de façon classique – sans suite. Pour autant, ce lien n'est pas fortuit du point de vue du fonctionnement de l'économie insulaire et des problèmes sociaux rencontrés.

**6a) Dans le cadre d'une précédente audition, il a été dit :**

*« ... je milite pour la valorisation des terres et la reconquête des friches pour les réinsérer dans une démarche agricole ; si on aboutit à ça, ça permettra à notre jeunesse de s'installer. Sinon, ils [les jeunes] vont aller courir les rues dans peu de temps, comme ils le font dans les banlieues parisiennes, il faut s'en méfier ...».*

**Ces propos ont été tenus par le directeur de la SAFER de Corse dans le cadre de l'audition qui s'est tenue le 17 mai 2023 au sein de l'atelier n°2 relatif aux secteurs économiques sensibles.**

**Pour contextualiser, il entend par « démarche agricole » la nécessité pour les jeunes corses qui s'engagent dans la voie de l'agriculture de trouver, à l'issue de leur formation, un débouché. Ces jeunes ont des attentes, ils/elles ont des projets, parfois ambitieux, le fait de les aider ne fait aucun doute et l'installation constitue pour eux l'aboutissement de leur formation, de leur apprentissage. C'est, d'une certaine manière, la concrétisation de leur projet professionnel.**

**Les propos mentionnés peuvent être compris comme une mise en garde contre certaines déviances à venir ou qui existent déjà. Cela peut s'appliquer à l'ensemble de la société Corse, tous secteurs d'activités confondus.**

**Alors, pouvez-vous nous dire, sur la base de vos travaux et des problématiques qui en découlent, en lien avec votre méthodologie de recherche (sociologie de la jeunesse, sociologie de la déviance, sociologie urbaine, sociologie du travail social, sociologie des conduites à risque et du lien social en situation de vulnérabilité), si, selon vous, la formation, l'apprentissage, l'insertion professionnelle et, *in fine*, l'accompagnement professionnel peuvent être un moyen de lutte efficace contre ces phénomènes ?**

D'après ce que j'en sais, c'est le noeud du problème : d'un côté, on a affaire à une population de jeunes fortement hostiles à l'économie du tourisme, synonyme de servilité, comme sans doute dans d'autres secteurs publics – comme si se jouait une forme de colonisation qui perdure (post-colonialité) ; de l'autre, ces jeunes corses bénéficient de logiques familiales, de logiques claniques, qui ont un rôle de protection sociale avéré, en jouant sur l'appartenance ; tout le monde se connaît et à son point de vue. D'où ce paradoxe, la pauvreté constatée n'empêche pas le niveau de vie élevé de ces derniers, une hyper-intégration sociale passant par la consommation ostentatoire des signes de réussite et l'adhésion à des valeurs néolibérales (*self made man*, rôle de l'argent dans la réussite, culture de la fête, etc.). La question est donc celle des valeurs promues par la CTC (histoire, identité), en fonction des objectifs concrets auxquels les jeunes pourraient adhérer. Il semble qu'il y ait un creuset en Corse qui peut produire de l'ostracisme mais aussi le meilleur.

**6b) Et à partir des « enquêtes ethnographiques » que vous avez conduites, pouvez-vous nous indiquer s'il existe des marqueurs qui permettent de déceler/constater l'apparition de ces déviations sociales ou lorsqu'elles existent comment en définir/en mesurer l'ampleur ? Les zones urbaines restent votre territoire d'étude de prédilection mais avez-vous conduit des « enquêtes ethnographiques » au sein de territoires ruraux ? Si oui, quelles formes prennent les déviations observées et obéissent-elles aux mêmes logiques que celles observées en milieu urbain ?**

Sur la question des marqueurs, mes recherches et d'autres montrent l'historicité des zones de déviance. En gros, les biffins et zoniers ont été remplacés par les braqueurs, puis les trafiquants sur les mêmes territoires. Ce sont aussi l'antériorité des rixes entre quartiers et les rapports entre « petits » et grands », les rapports sociaux de genre (prédominance du masculin sur le féminin) qui décident souvent de l'engagement dans des conduites déviantes et délictueuses.

Concernant les territoires ruraux, cette question est à la limite de mes connaissances. Cela dit, on sait que la consommation de stupéfiants s'est largement diffusée en milieu rural, avec les mêmes problèmes sociaux rencontrés, les mêmes fonctionnements, normes, valeurs et codes qui régissent la vie sociale, les mêmes réponses des pouvoirs publics. A titre de référence universitaire, je citerai *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale* (2010) ; sinon, il y a aussi un film récent, qui le montre bien : *Chien de la casse* (2023).

**7) Lors d'une conférence que vous avez donnée en 2012, à la Maison méditerranéenne des sciences et de l'homme, intitulée « Que savons-nous des trafics de drogues ? », vous avez dit : « Si nous sommes loin d'être démunis, malgré le sentiment de devoir nous répéter afin de déconstruire les lieux communs, nous avons donc encore beaucoup à apprendre. Enquêter sur ces thèmes n'est pas simple pour des raisons méthodologiques évidentes. Ils nécessitent de ne pas être victime du syndrome du réverbère, de développer des enquêtes comparatives entre des quartiers et des métropoles, de penser la circulation des marchandises, des pratiques, des groupes et des significations. Car les trafics de drogues ne peuvent se comprendre qu'à l'échelle la plus globale. La déterritorialisation des flux de marchandises,**

***d'argent, de pouvoir est de règle. Pourtant, notre regard est largement dominé par la localisation, qui participe d'un processus de reterritorialisation des flux. »***

**Dans la situation corse, opteriez-vous également pour une vision plus globale, non territoriale, mais peut-être à l'échelle méditerranéenne ?**

L'idée était d'articuler entre la dimension globale et locale, la dimension métropolitaine, car elles se combinent bien sûr (voir l'ouvrage co-dirigé avec Michel Péraldi, *Economies criminelles et mondes urbains*, PUF, 2007). Il y a une spécificité de l'économie locale en Corse, mais aussi une zone de chalandise ou un territoire circulatoire plus large qui englobe par exemple, Tanger, Marseille, Naples, Istanbul, pour reprendre les travaux du même Péraldi sur les économies informelles transnationales. J'y ajouterai Genève et Zurich, hauts lieux de ce que l'on appelle de façon euphémisée le « blanchiment de l'argent sale » venant en partie de l'Est... (voir plus loin). Travailler sur le monde méditerranéen est une piste à creuser.

**8) La réponse de la France aux trafics de drogues, aux commerces illicites, aux dérives mafieuses vous semble t elle à la hauteur des enjeux ?**

Non, cela se saurait ! Ce qui n'est pas discréditer les agents des politiques publiques, en particulier les services de la PJ qui ne chôment pas, comme on le constate à Marseille par exemple. Mais c'est l'absence de pilotage de l'État, le manque de coordination locale et nationale qui posent problème. La question est à mon sens : pourquoi la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux ? Manque de volonté politique (y compris en matière de coopération internationale), incompétences, désorganisation, compétences des trafiquants face au vide qui s'organise selon le modèle de l'entreprise, du capitalisme sauvage.

Questions du Collectif Massimu Susini :

**9) Depuis 2 ans, un dispositif multidisciplinaire de terrain « LIMITS » est mis en place afin de limiter l'implication des jeunes dans le trafic de drogue et tente de déconstruire le mythe du parrain et de la mafia, en partenariat avec la ville de Sarcelles. En avez-vous entendu parler et qu'en pensez- vous ?**

Non. Mais démystifier, déconstruire ce type de mythes comme celui des caïds, de l'argent facile ou de la prison me semble frappé au coin du bon sens, en effet. Et il y a du travail face aux agents producteurs de légendes urbaines (films, séries, polars, etc.). Mais est-ce l'essentiel ?

**10) Laure Beccau, Présidente du JUNALCO, constate que dans la géographie européenne de la criminalité organisée, la France est un « pays central » : « deux phénomènes cohabitent pour le moment. Des organisations étrangères qui savent se téléporter sur notre territoire pour s'implanter depuis n'importe quel point du monde. Elles ont accès à la richesse, elles ont des têtes de pont. L'étape d'après c'est la corruption de la police, ou des magistrats. Au niveau économique, la menace provient des investissements dans les entreprises fragiles, par exemple dans les transports, les déchets, la sécurité...il n'y a aucune raison pour que notre pays soit épargné. Il faut se dire que tous les dossiers en cours démontrent aujourd'hui**

***que la réalité de l'infiltration de nos sociétés dépasse toutes les fictions » (Le Monde 18/11/2022)***

**Que pensez-vous de ce diagnostic ? Pensez-vous que les juges et les policiers disposent d'un arsenal judiciaire suffisant pour lutter contre ce type de criminalité ?**

Bien que là aussi, à la limite de mon savoir, je dirais que ce diagnostic me semble plutôt réaliste. J'en veux pour preuve les récentes déclarations du nouveau procureur antimafia et antiterroriste italien depuis mai dernier, Giovanni Melillo : « s'il y a une définition aujourd'hui qui correspond à l'évolution des organisations mafieuses, c'est celle d'une « constellation d'entreprises » ; des structures qui gèrent la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée, les fausses facturations ». Et d'ajouter : « Les mafias ne parlent plus le langage du crime, mais celui du marché » (*Le Monde*, 21 décembre 2022). Le secteur des stupéfiants reste certes le principal moteur des trafics, mais constitue une activité parmi d'autres ; de cette expansion, G. Melillo tire la conclusion que la défense contre les mafias ne peut pas être seulement confiée à la magistrature et aux forces de police : elle doit aussi être prise en compte par les politiques publiques de protection sociale, d'intégration, d'éducation.

Maintenant, localement, la corruption de la police, ou des magistrats, le lien avec le politique sont-ils avérés ? Restons prudent : le silence n'est pas la collusion. En revanche, la nature ayant horreur du vide, la politique de la chaise vide favorise inévitablement la corruption et permet aux trafiquants de remplir le vide

En ce qui concerne les dispositifs juridiques, ils existent, on le sait, on le voit tous les jours.

En insistant sur le rôle crucial du « commerce de l'argent », le responsable du pôle antimafia rejoint les pages sombres de l'écrivain russe contemporain Mikhaïl Chikhine sur ce que l'on appelle d'un joli euphémisme « le blanchiment de l'argent » des mafias russes par les banques suisses. Ainsi écrit-il dans *La paix ou la guerre* (2023) : « Où passe la frontière entre argent « propre » et argent « sale » ? (...) Comment distinguer le travail honnête du travail malhonnête ? Le système bancaire suisse peut-il fonctionner de manière intègre avec autant d'argent sale, malhonnêtement acquis ? Après tout, la Suisse ne vit pas de ses troupeaux de vaches et de leur lait, c'est plutôt l'inverse : s'il y a encore des vaches et des paysans en Suisse, c'est plutôt l'inverse : c'est parce que ces derniers touchent des aides de l'État, lequel reçoit lui-même de l'argent des banques. Grâce à l'argent sale en provenance de Russie, on achète à l'Ouest des villas, des yachts, des clubs de football, des journalistes, des fonctionnaires, des hommes politiques, des opinions, des décisions. La Russie a organisé une exportation systématique de la corruption. » (p. 108)

Pour conclure, je dirais la nécessité de construire une politique qui prennent en compte le spectre très large des questions posées, manifestant une volonté politique de l'État en lien avec les collectivités ; une politique qui soit pérenne, et – c'est fondamental – soucieuse de démocratie interne, sans être prisonnière des plans en surplomb et des changements de majorité.

Je vous remercie de votre attention, ainsi que ceux et celles qui m'ont permis de proposer des réponses susceptibles de vous être utiles.

\*\*\*\*

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Merci beaucoup Monsieur KOKOREFF pour tous ces éléments. J'ai vu que Madame Valérie CLEMENS a mis une question dans le fil de conversation : « poser la question des services de polices qui dévoilent leurs méthodes (les écoutes, les balises), n'est-ce pas une aberration ?

**Madame Valérie CLEMENS :**

Il y a beaucoup de discussions ici, en Corse, notamment avec la Ligue des Droits de l'Homme qui brandit le spectre des droits de l'homme qui seraient mis à mal si on venait à supprimer les jurys populaires, et faire d'autres choses. La législation française prévoit que dans le cadre du grand banditisme, la police doit dévoiler ses méthodes au moment d'un procès. C'est une aberration. Vous parliez de l'adaptation des criminels aux méthodes policières. C'est une obligation de tout le temps trouver nouvelles méthodes, or la technique a quand même des limites.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Il me semble que la difficulté c'est d'avoir des sources, des informations, des statistiques. Ça ne dit rien des pratiques policières et judiciaires. Cela étant, tout dépend le temps. Pendant une instruction, c'est le juge d'instruction qui décide d'écoutes téléphoniques, de la pose de balises. Si ce n'est pas le cas, il y a vice de procédure. Au moment du procès public, ça n'engage pas énormément, je pense, de dire qu'à la suite d'écoutes téléphoniques, des informations ont été obtenues.

**Madame Valérie CLEMENS :**

Apparemment, c'est très précis comme informations à donner. Il serait question des dates, des indications et références sur le matériel utilisé et la manière dont il a été utilisé. Est-ce que supprimer cette obligation de révéler les méthodes précises et techniques serait un moyen de faire mieux avancer les enquêtes ?

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Je ne crois pas. Je crois que c'est un secret de Polichinelle. Je pense même que par ailleurs, il y a des cadres dans un Etat de droit, qui imposent de respecter un certain nombre de points. Je pense que ce n'est pas ça le nœud de l'affaire.

En revanche, si on a un service de police sur une métropole ou une zone urbaine importante, où il y a 6 policiers qui instruisent pour un nombre très important de personnes, ça oui c'est un problème. S'ils sont obligés d'acheter eux-mêmes du matériel lors de leurs investigations, ça c'est un problème.

Il suffit de regarder des séries, y compris d'ailleurs « Le bureau des légendes » ; ils y donnent un certain nombre d'informations.

Je pense donc qu'il s'agit d'un secret de Polichinelle. Et puis c'est une question qui concerne les acteurs du pénal car c'est peut-être eux qui pourraient mieux en juger.

Ce qui est sûr c'est qu'ils ne sont pas obligés de dévoiler publiquement, mais sont dans un cadre procédural qui nécessite une certaine transparence. Que la police joue la grande muette et ne veuille pas diffuser ses statistiques, qui sont parfois très précieuses, au niveau local, rechigne à des enquêtes sociologiques sur la police, en considérant que « tous ces sociologues sont des rouges », des militants politiques... alors qu'il y a bien des problèmes au sein des unités. Parlons seulement du taux de suicide.

Vous voyez, à mon avis c'est un problème de transparence et d'ouverture.

**Madame Manette BATTISTELLI – Cullettivu Massimu Susini :**

Vous avez parlé des jeunes, de la pauvreté. Est-ce que vous pouvez nous préciser votre pensée sur la jeunesse consommatrice de drogue ? Si j'ai bien compris c'est en majorité ceux qui sont dans la pauvreté ?

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Non, c'était par rapport au thème de l'insertion, de la démarche agricole...

Les classes moyennes, *nos enfants*, les classes supérieures, ne sont pas les dernières à consommer, mais sont en revanche beaucoup moins exposées à la répression et font moins partie des cibles de la police. Ils sont moins dans des espaces publics, quoique ça peut changer. Sur la question de l'insertion, mon argument c'est que d'un côté il y a une certaine hostilité à l'offre, « *pour qui ils me prennent ?* » et d'un autre côté, il y a des logiques familiales. Et je pense que je n'invente rien, ces logiques familiales les protègent et leur assurent parfois un niveau de consommation qui est celui des classes moyennes, lesquels membres des classes moyennes peuvent être au chômage, étudiants, avoir une situation précaire. Il y a donc un paradoxe et c'est peut-être sur ces logiques familiales, claniques, d'appartenance, que l'on pourrait trouver une espèce de support, de contre modèle aux valeurs de la consommation, du libéralisme, que « pour être quelqu'un il faut avoir une grosse bagnole, que pour draguer les filles il faut être ceci, etc ».

Dans le paradoxe, il y a quelque chose qui me semble être une spécificité insulaire ; mais qu'on peut retrouver évidemment dans d'autres lieux.

**Madame Manette BATTISTELLI – Cullettivu Massimu Susini :**

Par ailleurs, il y a un autre problème – et l'Exécutif corse en est témoin ces derniers temps – ce problème, c'est l'Etat. L'Etat a d'ailleurs refusé de venir dans nos auditions, de cet atelier et des autres. Et même nous, en tant que Collectif, nous avons demandé de rencontrer les

Préfets. C'est très dur d'y arriver et je pense que ça va être le gros morceau, le fait de travailler tous ensemble, l'Etat y compris.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

L'Etat a refusé aussi ?

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Oui, nous recevons beaucoup de refus. Même pour le rapport de la JIRS, qui est fortement demandé tant par l'Exécutif que par les Collectifs, pour l'analyser, cela nous a été refusé.

La seule personne qui a réussi à l'avoir c'est Madame Clothilde CHAMPEYRACHE. Est-ce que ça découle de son audition par notre groupe ? Quelques jours après nous avoir expliqué qu'elle-même, en tant que chercheuse, n'a pas réussi à avoir accès à ce document, elle l'a finalement obtenu. Mais nos demandes, unilatérales ou conjointes, ne nous ont pas permis d'avoir des données, des documents.

Dans le cadre de notre groupe sur les dérives mafieuses, tous les services de l'Etat sollicités ont refusé nos invitations.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Et même des relations bilatérales entre élus et représentants de l'Etat ?

Qu'ils aient une méfiance à l'égard des associations – excusez-moi, ce n'est pas du tout un jugement de valeur – ça peut se comprendre pour différentes raisons, ici et ailleurs.

Mais que le dialogue avec les élus soit refusé...

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Nous avons toujours essayé un refus pour venir devant les élus de l'Assemblée de Corse. A chaque fois que l'Assemblée de Corse a demandé, ils ont toujours refusé.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

C'est le nerf de la guerre le rôle de l'Etat, c'est évident.

C'est ce que j'ai essayé de dire.

Mais le rôle de l'Etat, qui n'est pas tout seul, de là-haut. Le rôle de l'Etat avec tous les acteurs, les élus, les associations, les gens dont l'activité ne dépend pas d'un mandat. La pérennité de l'action c'est la clé de la réussite de toute politique publique. Et vous avez mentionné un autre élément clé, Madame GUIDICELLI, c'est l'évaluation. On ne sait pas faire ça en France, on empile. Mais je dirais que pérennité et évaluation sont les deux mamelles d'une politique publique qui soit digne.

**Madame Manette BATTISTELLI – Cullettivu Massimu Susini :**

Et pour finir, vous parliez des juges tout à l'heure. Nous avons quand même réussi pour notre part à avoir le juge Cotelle dans un autre groupe, celui sur les questions législatives et il y a participé volontiers. Il fait partie des juges qui sont restés quelques années en Corse.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

C'est une bonne chose. Mais apparemment c'est compliqué, et ça fait aussi partie de la machine.

Le silence n'est pas la collusion et le silence n'est pas l'omerta. Le silence ou la peur compliquent, évidemment.

En Italie, ils en savent quelque chose. Il y a un certain nombre de juges qui, malgré leurs hautes protections, ont été tués.

**Madame Valérie CLEMENS :**

J'ai deux questions :

Premièrement, c'est un peu décourageant en effet de voir le manque de collaboration de l'Etat et d'implication, et sa non-volonté de transmettre des informations et de dialoguer. Est-ce que vous pensez que si au départ de la Corse, tout ce qui est prévention qui irait dans le sens de faire changer les mentalités, qu'elles soient liées spécifiquement à l'insularité ou non, comme la question du racisme, du sentiment de mépris... est ce qu'un travail local, de prévention, pourrait être de nature de donner une impulsion, et pourrait forcer la main de l'Etat qui se sentirait un peu obligé de travailler, ou est-ce que vous pensez que s'il n'y a pas tout le monde qui travaille de concert, on ne pourra rien changer ?

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Non, parce que là c'est la quadrature du cercle, on n'avance jamais.

Ce qui est compliqué par rapport à l'Etat c'est qu'il faut à la fois le solliciter, et l'interpeller au sens noble du terme, mais dans le même temps, ne pas attendre tout de lui, et s'appuyer sur les compétences de la Collectivité en matière de prévention. Autrement dit, elle n'en est pas dénuée, elle a même vu depuis une vingtaine d'années son pouvoir s'accroître en matière de prévention. Alors bien sûr, après, c'est une question de stratégie, d'ingénierie, mais bien sûr que l'impulsion peut passer par là.

Je vais prendre un exemple caricatural : les gendarmes, les policiers, qui viennent dans les collèges, présenter les dangers liés à la drogue c'est à mourir de rire, d'après les récits que j'en ai eu. Il y a donc un boulot à faire.

Et ce n'est pas que « qui parle mène les actions ».

**Madame Valérie CLEMENS :**

Ma deuxième question concernant l'aspect évaluation, avez-vous, de votre côté des contacts avec des sociologues, de l'Université de Corse, et est-ce que vous seriez intéressé par le fait de faire une étude en guise d'évaluation de la situation ?

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Pas forcément, dans les deux cas.

Je n'ai pas de contact à l'Université de Corte. Je ne sais pas s'il y a des gens qui y travaillent sur ce domaine-là.

Pour moi, concrètement, il y aurait un dispositif de pilotage à envisager, avec des gens comme PERALDI, qui connaît bien, qui est corse, habite à Marseille et a travaillé sur l'économie de la débrouillardise, pourrait être un bon auteur. Il y aurait aussi Lisa TERRAZONI aussi en Corse. Faire une sorte de comité de pilotage, et ensuite de sous-traiter des enquêtes, en fonction des objectifs, sur tels sites, en fonction de telle catégorie de population. D'encadrer l'enquête et éventuellement d'en rédiger les conclusions, c'est plutôt ça que j'avais en tête.

**Madame Valérie CLEMENS :**

Vous disiez que ça serait pas mal qu'il y ait des gens du continent et de Corse.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Oui.

**Madame Valérie CLEMENS :**

C'est bien que la distance permet un regard plus objectif aussi, même si les chercheurs corses sont des scientifiques à part entière.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Oui, tout à fait. Le comité de pilotage pourrait être mélangé et il pourrait notamment y avoir David WEINBERGER (le correspondant de la MILDECA). Il est d'ailleurs à l'origine d'un appel d'offres récent sur les trafics, qui s'appelle « PIRALAD » et qui arrivait à échéance au premier juin. Je sais qu'il y a eu assez peu de réponses. Je suis sûre qu'il serait partant pour en faire partie, avec d'autres gens qui travaillent et vivent sur l'île.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Oui, Valérie, nous le mettrons dans nos propositions.

Je pense que cela sera un des axes que nous ferons remonter.

Dans toutes les auditions que nous avons menées depuis quelques semaines, la nécessité d'avoir du qualitatif et du quantitatif, du concret, apparaît dans tous les discours. L'ONG Libera nous a dit qu'ils ont eux-mêmes des chercheurs, en accueillent, ont constitué un centre de documentation. C'est donc une piste. Nous, en Corse, nous n'avons pas de département de sociologie. Nous avons des sociologues, mais ce sont des sociologues du sport. Et donc nous

avons un manque de vision sociétale sur un sujet comme les drogues. C'est donc évident que cela sera un des axes dans notre rapport final.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Et ce n'est pas forcément compliqué à mettre en place car on connaît, vous connaissez et je connais, des personnes qui pourraient participer à ce comité de pilotage. On y est bien arrivés avec la Polynésie, donc ça sera possible pour la Corse.

Mais ce qui me frappe beaucoup en travaillant autour de ces questions, qui m'ont un peu remis dans le sujet car je travaille désormais un peu sur d'autres thèmes, c'est la multiplicité des outils qui existent déjà, qui se superposent plus ou moins, qui ne sont pas forcément connus. C'est-à-dire : l'appel de la MILDECA sur PIRALAD (l'offre illicite de stupéfiants), la fiche Corse de l'OFDT, le référentiel jeunes et trafics de drogues de la mission métropolitaine, le dispositif ESPER... en trois clics, déjà, quelques éléments.

On a souvent parlé de la politique de la ville comme d'un millefeuilles. C'est un aspect du problème et peut-être de notre société de l'information.

Il y a une telle ampleur d'informations, de dispositifs, etc, que parfois on passe à côté et ça souligne donc le problème de la coordination.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA :**

Tout à fait.

Pour nous c'était très clair, merci Monsieur KOKOREFF. Votre présentation est venue compléter et réaffirmer des positions qu'on pu avoir d'autres intervenants sur des actions de prévention, sur cette problématique sur notre territoire.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Tous les chemins de la délinquance mènent en prison. Et la prison ce n'est pas le Club Med.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Mais c'est vrai que quand Valérie CLEMENS l'écrit (*dans la discussion instantanée Teams*), c'est une idée qui revient quand on évoque la prison de Borgo, que les gens imaginent avec des grilles ouvertes, et qu'à la limite c'est presque une étape par laquelle il faudrait passer pour les jeunes.

Nous, en tant que Conseil exécutif, nous avons voulu travailler avec la Directrice de la prison, nous avons fait plusieurs réunions, nous avons travaillé sur la réinsertion. La Collectivité va y financer un stade de foot, car on s'est rendu compte que les grilles ouvertes et les terrains de sport c'était un peu un mythe. Donc on a la volonté de faire une politique publique à destination des jeunes.

Tant à Borgo qu'à Aiacciu, il y a beaucoup de jeunes incarcérés. On souhaite aussi une réinsertion par le sport. Je parle du sport, car c'est mon domaine de compétence à la Collectivité, et je peux faire un lien, et de la transversalité dans les politiques publiques.

Il y a aussi des acteurs associatifs qui s'investissent et qu'il faut accompagner. Je pense notamment à la Squadra corsa, qui est l'équipe de foot qui regroupe des joueurs corses qui ont évolué tant au national qu'à l'international. Quand ils sont allés à la prison de Borgu il y a quelques mois, ils ont posé la revendication « A droga fora », car il y a un retour de la prison qu'il y a de plus en plus de jeunes consommateurs incarcérés. Il y a donc eu des détenus qui se sont emparés de ce maillot, avec ce message, pour promouvoir et se faire les porte-parole à l'intérieur de ce message.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Je repense aussi à la cocaïne. La cocaïne c'est un problème en Corse.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

La cocaïne est moins chère que le cannabis en Corse.

**Madame Valérie CLEMENS :**

Et j'ai une autre info à vous donner : il y a en Corse, un retour massif de l'héroïne. Qui est encore moins chère que la cocaïne. Pendant 25 ans on en a très peu entendu parler, là elle refait surface.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Et c'était pour dire que tirer le fil de la cocaïne c'est : 1) un problème de santé publique, 2) un problème de réseaux, 3) il y a sans doute des sommes d'argent considérables qui ne sont certainement pas uniquement utilisées pour acheter des baskets dernier cri.

Je ne dis pas que le cannabis est une drogue douce, pas du tout. Mais dans les priorités, apparemment la cocaïne en Corse c'est une spécificité. Et quand on regarde la fiche – je tiens d'ailleurs tous les documents que j'ai récupérés à votre disposition – et qu'on voit les données sur la cocaïne c'est ridicule, sur la consommation d'hommes et de femmes, en 2017 (baromètre de la santé publique en population générale, donc pas que les jeunes), on constate une sous-estimation, une méconnaissance, qui sont un peu inquiétantes.

En tout cas je vous remercie pour cette audition, ça m'a permis de me remettre un peu dans le sujet.

Je vous envoie ma note.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Oui, volontiers. Quant à nous, nous ferons passer le rapport définitif de notre groupe de travail et après le rapport plus global des 5 ateliers, en sachant que certains ateliers auraient pu être fusionnés et que des propositions se répèteront peut-être.

Et bien évidemment, nous ne manquerons pas de vous resolliciter sur notamment sur tous les aspects baromètres, fiche OFDT.

Et je me permets d'ajouter un élément qui vient rejoindre ce qui a été dit. J'ai travaillé avec un public de toxicomanes héroïnomanes, et ce n'était pas des marginaux, des précaires, c'était des gens qui étaient insérés socialement en Corse. Ils étaient notamment sur la plaque tournante des années 1980-90, qui était Saint Florent. C'était des personnes insérées, avec énormément de moyens, des familles qui les inséraient socialement. Et on était loin du marginal, SDF.

Ils dealaient, ils trafiquaient la kétamine.

**Monsieur Michel KOKOREFF :**

Restons en contact.

**Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Merci beaucoup Monsieur KOKOREFF.

Merci à toutes et à tous. Je vous libère Monsieur KOKOREFF et je garde les membres de la commission pour échanger sur nos prochaines échéances.

\*\*\* Fin de l'audition \*\*\*

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a invité Madame Manette BATTISTELLI à partager l'information qu'elle lui a transmise par mail.

Madame Manette BATTISTELLI a indiqué à tous les membres présents que le Député WARSMANN lui a téléphoné car elle l'avait elle-même relancé, les demandes de la Conseillère exécutive étaient toujours restées sans réponse. Monsieur WARSMANN refuse d'être auditionné n'étant pas un spécialiste de la mafia.

La Conseillère exécutive a proposé de réaliser les derniers comptes rendus in extenso ainsi que le recueil de propositions et de les transmettre aux membres. En demandant notamment aux membres du groupe de relire le rapport final avant transmission finale.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a renouvelé son souhait de pouvoir continuer à faire vivre ce groupe de travail, que les ateliers ne soient pas seulement sur l'instant et sur un unique objectif de rédaction de rapport, mais de continuer à faire évoluer et suivre les actions que l'on proposera.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a évoqué également l'idée d'organiser une mission en Italie pour aller à la rencontre de Libera, dans leurs locaux et sur leurs terrains d'actions, et pour voir de plus près leurs outils de prévention desquels le groupe de travail souhaite s'inspirer. D'autant que le groupe de travail avait ciblé la Direction adjointe de la jeunesse

pour aller dans les établissements, mais comme l'a dit Monsieur KOKOREFF, mieux vaudrait qu'elle ne soit pas seule mais qu'elle soit accompagnée des collectifs, de la société dans son ensemble.

Madame Manette BATTISTELLI a souhaité que ne soit pas oubliée de la synthèse la proposition du Cullettivu Massimu Susini de mettre en place la confiscation des biens.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a rappelé la date limite de rendu du 7 juillet, et a proposé de leur transmettre une première proposition de rapport du GT le mardi 4 juillet au soir, ce qui laissera 2/3 jours aux membres pour relire et faire les remontées.

Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA a précisé qu'elle rajoutera Monsieur Léon GIACOMONI à la liste de diffusion des documents, considérant le fait qu'il participe aux travaux au côté de Madame Julie BARANOVSKY, pour le CESEC de Corse.

Avant de clore la réunion, la Conseillère exécutive a souhaité remercier les membres pour leur engagement, leurs questions et participations aux auditions, et plus largement leur présence à ses côtés.

\*\*\*

Annexe 8 – E risposta scritta mandate da LIBERA  
Réponses par écrit de LIBERA aux questions posées dans le cadre de l’audition

**Gruppo n.3 – Droga ed eccessi mafiosi**  
*Domande dei membri del gruppo prima  
della riunione prevista per martedì 13 giugno*

**Domande del Consiglio esecutivo di Corsica – Cullettività di Corsica**

1) La prima domanda riguarda le problematiche legate alla concentrazione dei terreni agricoli, tema che è stato affrontato nell'ambito dei lavori del gruppo di lavoro n.2 relativo ai “settori particolarmente esposti”.

Tener conto di questi fenomeni appare prioritario per la vostra associazione sia a monte, nell'ambito della lotta, sia a valle quando vengono effettuate le confische di questo tipo di beni agricoli.

Si ammette, in un certo modo e per usare una scorciatoia, che la “mafia” sia nata dalla terra.

Sulla base dell'esempio siciliano, ci potete spiegare brevemente come avviene questa presa di terra? A quando risalgono questi fenomeni? Quali vantaggi ne trae la mafia, soprattutto in termini di aiuti pubblici? Queste pratiche osservate in Sicilia sono osservate in altre regioni d'Italia con la stessa forza? Infine, quando le proprietà agricole vengono confiscate e trasformate in cooperative agricole, come aderiscono le popolazioni locali e chi ci lavora?

*Il s'agit d'une question concernant les problématiques liées à la concentration des terres agricoles, thème qui a été abordé dans le cadre des travaux de l'atelier n°2 relatif au « secteurs particulièrement exposés ».*

*La prise en compte de ces phénomènes apparaît en effet être un cheval de bataille de votre association tant en amont, dans le cadre de la lutte, qu'en aval lorsque des confiscations de ce type de biens agricoles sont effectuées.*

*Il est admis, d'une certaine manière et pour utiliser un raccourci, que la « Mafia » est née de la terre. Sur la base de l'exemple sicilien, pouvez-vous nous expliquer brièvement comment s'opère cette captation de la terre? A quand ces phénomènes remontent-ils? Quels profits la Mafia en tire en termes notamment d'aides publiques? Est-ce que ces pratiques constatées en Sicile s'observent dans d'autres régions d'Italie avec la même force?*

*Enfin lorsque des domaines agricoles sont confisqués et transformés en coopératives agricoles, comment les populations locales adhèrent-elles et qui y travaille?*

Per quanto riguarda la presa della terra, un chiaro segnale della connessione tra proprietà della terra e mafia è la strage di Portella della Ginestra del 1947, la risposta dei latifondisti e dei proprietari terrieri attraverso il braccio armato della mafia al rafforzamento della presenza dei sindacati e dei partiti socialista e comunista nelle aree rurali della Sicilia.

La mafia in Sicilia nasce a metà 800, come fenomeno legato al controllo della terra in Sicilia occidentale. I campieri erano un corpo intermedio tra proprietari terrieri e contadini, che inizia a vessare contadini e braccianti per avere un ritorno economico dalle loro attività. I campieri, accumulando potere, diventano nel tempo affittuari e quindi gabelloti, controllando quindi non solo la manodopera ma anche la terra.

La terra era e continua ad essere la prima fonte di generazione di reddito in Sicilia, per cui la mafia si lega alla terra ed alle filiere ad essa collegate.

La Mafia ha dimostrato di non abbandonare la terra, perché garantisce un posizionamento a livello sociale e territoriale, e permette di rimarcare la propria presenza attraverso l'organizzazione

territoriale. L'obiettivo della mafia è l'organizzazione territoriale e la creazione di consenso sociale attraverso questo.

La mafia ha dimostrato di evolversi a mercati anche più lucrativi ma, almeno in Sicilia, ha sempre mantenuto questo forte legame con la terra. Negli ultimi anni anche i terreni non di diretta proprietà della mafia si sono rivelati parte del loro business, permettendo di accaparrare fondi europei. I centri di assistenza agricola, che ricevono fondi europei in base alle estensioni di terra per le quali procurano assistenza, caricano infatti appezzamenti nei propri fascicoli che non sono loro per ottenere maggiori contributi. Il caso: [https://lavalibera.it/it-schede-29-mafia\\_dei\\_nebrodi\\_antoci\\_processo\\_attentato](https://lavalibera.it/it-schede-29-mafia_dei_nebrodi_antoci_processo_attentato)

Due sono i momenti apicali nel conflitto tra la mafia ed i movimenti contadini:

1. La fine dell'800 con i fasci siciliani dei lavoratori, un movimento di contadini che chiedevano di riunirsi in cooperative per lavorare i terreni che venivano lasciati incolti per la rotazione, e di rivedere la paga giornaliera.
2. Il secondo dopoguerra. Tra 1946 e 1948 furono uccisi 36 sindacalisti a capo del movimento contadino, tra cui Placido Rizzotto 10.03.1948, mentre il 01.05.1947 avviene la strage di Portella della Ginestra, perché il movimento contadino organizzato è percepito come un pericolo di destabilizzazione politica, in quanto confluiva in partiti di sinistra, in primis comunista e socialista.

2) Libera è stata fondata da Don Luigi Ciotti. Il fatto che questa iniziativa sia stata portata avanti da un uomo di Chiesa è una delle spiegazioni del suo successo e del suo rilievo ? Libera, nel 2023, ha ancora questa colorazione cattolica nella sua azione? Pensate che sia un elemento che permette di federare ? *Libera a été fondée par le prêtre Don Luigi Ciotti. Le fait que cette démarche ait été portée par un homme d'église est-il selon vous une des explications de sa réussite et de son ampleur ? Est-ce que Libera, en 2023, a toujours cette coloration catholique dans son action ? pensez-vous que c'est un élément qui permet de fédérer ?*

Libera non ha mai avuto una connotazione cattolica. Pur avendo Luigi Ciotti come presidente, nasce come rete di organizzazioni della società civile dalla più diversa natura, tra cui ARCI e CGIL e le ACLI per esempio. Ad oggi, Libera è un coordinamento di oltre 1600 associazioni, gruppi, scuole e realtà di base.

3) Oggi, a 30 anni dalla sua nascita, come si mantiene Libera in contatto con il grande pubblico? Avete strategie di comunicazione particolari (social network, canale video, ecc.) per raggiungere i più giovani? *Aujourd'hui, 30 ans après sa création, comment Libera garde-t-elle le contact avec le grand public ? avez-vous des stratégies particulières de communication (réseaux sociaux, chaîne video, ...)* pour toucher les plus jeunes ?

Libera è organizzata territorialmente in presidi e coordinamenti regionali, provinciali e locali, che affiancano nel proprio lavoro la segreteria nazionale. È presente su tutto il territorio italiano in 20 coordinamenti regionali, 83 coordinamenti provinciali e 304 presidi locali.

Oltre a questo, attività che si ripetono di anno in anno come le manifestazioni per il 21 marzo ed i campi estivi in beni pubblici o confiscati alla criminalità permettono di raggiungere un pubblico amplissimo. Stimiamo che siano oltre 4.000 i giovani che ogni estate partecipano ai campi d'impegno e formazione sui beni confiscati, mentre sono 5.000 le scuole e le facoltà universitarie impegnate insieme a Libera nella costruzione e realizzazione di percorsi di formazione e di educazione alla

responsabilità e legalità democratica, con il coinvolgimento di migliaia di studenti e centinaia di insegnanti e docenti universitari.

#### Domande della Direzione della Gioventù – Cullettività di Corsica

4) Secondo la vostra esperienza, la decostruzione del mito del delinquente tra il pubblico giovane è universale nel messaggio di prevenzione antimafia ?

*D'après votre expérience, la déconstruction du mythe du voyou auprès des jeunes publics a-t-elle un caractère universel dans le message de prévention anti-mafia ?*

Libera lavora ormai da più di 10 anni nella prevenzione e formazione dei giovani. Insieme alle attività strutturali in scuole e università e attraverso i campi estivi, promuove programmi come Amuni, con le sue declinazioni locali, e Liberi di scegliere.

Amuni si fonda sull'idea di far conoscere ai ragazzi realtà nuove e altre: i terreni confiscati alla criminalità organizzata, i familiari di vittime di mafia, le realtà di solidarietà, le tante attività di impegno, culturali e sportive attive su tutto il territorio nazionale. Il progetto cerca di favorire la rottura con modelli e rappresentazioni sociali "distorte" che determinano lo stile di vita dei ragazzi all'interno del proprio spazio. Il progetto Amuni si avvale del Protocollo tra il Ministero di Giustizia – Dipartimento Giustizia Minorile e di Comunità e Libera per promuovere percorsi di prevenzione che interessano soprattutto i giovani sottoposti all'autorità giudiziaria, ma che, in un'ottica di inclusione e aggregazione sociale, coinvolge anche ragazzi dei quartieri e territori di riferimento. A più di 10 anni dalla sua attivazione, Amuni ha coinvolto più di 1500 tra ragazzi e ragazze.

Liberi di Scegliere, nato dall'idea dell'ex presidente del Tribunale per i minorenni di Reggio Calabria, Roberto Di Bella, è un protocollo attivato nel 2012 tra i ministeri della Giustizia, dell'Interno, Miur e Pari opportunità, la Direzione nazionale antimafia, la Cei e l'associazione Libera, che mira a garantire pari opportunità ai minori provenienti da contesti familiari mafiosi, fornendo loro un'occasione alternativa alla vita criminale; ed a valorizzare le potenzialità dei minori che attuano questa scelta creando una rete che li accompagna nella nuova realtà sociale.

Il protocollo mette a disposizione una rete specializzata, composta da giudici, assistenti sociali, psicologi, forze dell'ordine, famiglie affidatarie, casa famiglia, strutture comunitarie, in grado di affrontare puntualmente ogni caso e di dialogare con i familiari detenuti, nel tentativo di coinvolgerli nel nuovo percorso dei figli

5) L'ambiente specifico dei giovani e le sue rappresentazioni culturali e territoriali influenzano il messaggio di prevenzione? In altre parole, ci rivolgiamo a un giovane napoletano allo stesso modo di un giovane palermitano e, a maggior ragione, di un giovane corso ?

*L'environnement spécifique de la jeunesse et ses représentations culturelles et territoriales influe-t-il sur le message de prévention ? En d'autres termes, s'adresse-t-on de la même façon à un jeune napolitain qu'à un jeune palermitain et à fortiori à un jeune corse ?*

[Vedere la risposta alla domanda 7.](#)

6) Quali sono secondo voi gli elementi di diagnosi qualitativi indispensabili per costruire un messaggio di prevenzione antimafia adeguato al suo ambiente ?

*Quels sont d'après vous les éléments de diagnostic qualitatifs indispensables pour construire un message de prévention anti-mafia adapté à son environnement ?*

## Vedere la risposta alla domanda 7

7) Per realizzare un primo esperimento di prevenzione antimafia in Corsica, c'è un pubblico specifico da favorire (studenti universitari, liceali, studenti, apprendisti, ecc.) o al contrario occorre fare un esperimento ad ampio spettro ?

*Pour mener une première expérimentation de prévention anti-mafia en Corse, il-y-at-il un public spécifique à privilégier (Collégiens, Lycéens, étudiants, apprentis, etc...) ou au contraire faut-il mener une expérimentation à spectre large ?*

Non vi è un modello prestabilito da seguire, due parametri fondamentali sono identificare da una parte quale target sia più sensibile e recettivo a questi temi e dall'altro capire anche che possibilità ha il gruppo promotore di impattare sul tessuto sociale. Come per il lavoro con le reti internazionali, anche per il lavoro su scala nazionale o locale, bisogna costruire un percorso comune di sensibilizzazione in primis a partire dalle necessità e dalle possibilità date dal contesto. Libera ormai da anni ha iniziato ad utilizzare il concetto di giustizia sociale proprio in quanto concetto più ampio, certamente declinando poi il nostro impegno in favore della giustizia sociale come impegno contro mafie e corruzione.

8) La prevenzione antimafia deve puntare sul legame con le imprese illecite o ci sono altri punti importanti da sollevare ?

*La prévention anti-mafia doit-elle se concentrer sur le lien avec les commerces illicites ou y-a-t-il d'autres points importants à soulever ?*

Capire quanto sia fondamentale per la sopravvivenza della criminalità organizzata avvalersi delle strutture lecite all'interno della cosiddetta zona grigia è fondamentale per impostare politiche e strategie di prevenzione. A livello complementare, è possibile attivare un meccanismo economico virtuoso attraverso l'impresa sociale e il riutilizzo dei beni confiscati.

Nei momenti di contrazione dello Stato si nota l'aumentare della pervasività delle reti criminali. Libera ha preparato un report, La Tempesta Perfetta, per studiare come durante gli anni di COVID le mafie abbiano saputo accrescere i propri profitti.

<https://www.libera.it/schede-1876-la-tempesta-perfetta-2022>

9) Se necessario, l'associazione LIBERA sarebbe disposta a co-costruire con i partner corsi un programma di prevenzione che faccia parte delle politiche giovanili territoriali ?

*Si besoin était, est-ce que l'association LIBERA serait disposée à coconstruire avec des partenaires insulaires un programme de prévention s'inscrivant dans la politique territoriale de la jeunesse ?*

Libera lavora a livello internazionale affiancandosi alla società civile locale ed accompagnando le istituzioni interessate. Il lavoro internazionale viene fatto in vari paesi in Europa grazie ed insieme alla rete CHANCE, e ad altri interlocutori. <https://www.chance.international/>  
<https://www.libera.it/schede-5-internazionale>

## Domande del Collettivo Massimu Susini :

10) Quanti immobili e attività sono sequestrati, in media, ogni anno dal voto sulla legge sulla destinazione sociale dei beni confiscati ?

*Combien d'immeubles et d'entreprises sont saisis, en moyenne, chaque année, depuis le vote de la loi sur la destination sociale des biens confisqués ?*

Dal nostro rapporto "Fatti per bene", del 2021: Più di 36.600 beni immobili (particelle catastali) confiscati dal 1982 ad oggi, il 48% sono stati destinati dall'Agenzia nazionale per le finalità istituzionali e sociali, ma ben 5 beni su 10 rimangono ancora da destinare. Sono invece 4384 le aziende confiscate di queste il 34% è stata già destinata alla vendita o alla liquidazione, all'affitto o alla gestione da parte di cooperative formate dai lavoratori delle stesse; il 66% è in questo momento ancora in gestione presso l'Anbsc. <https://www.libera.it/schede-1592-fattiperbene>

È difficile fare una media di quanti sono i sequestri e le confische ogni anno, perché tutto dipende dall'azione della magistratura e dall'esito dei processi penali.

Per avere un dato annuale, che è parziale alle sole confische penali, la fonte ufficiale a cui possiamo fare riferimento è il rapporto di Ferragosto del Ministero dell'Interno: valore dei beni sequestrati tra 2020 e 2021 è stato 1.964 mln di euro, mentre per 2021 e 2022 è stato di 2.389 mln di euro. I beni sequestrati sono stati 8.967 per il 20/21 e 7.752 per il 21/22.

[https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2022-08/dossier\\_ferragosto\\_2022.pdf](https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2022-08/dossier_ferragosto_2022.pdf)

11) In media, quanto contanti recupera lo Stato italiano ogni anno ?

*Combien de cash l'Etat italien récupère-t-il en moyenne chaque année ?*

Le fonti del Ministero di Giustizia indicano che nel 2022 sono stati sequestrati €196.357.542 per provvedimenti giudiziari. Non c'è chiarezza su come vengono spesi questi soldi, cosa che genera dibattito. [https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg\\_2\\_9\\_1.page#](https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_2_9_1.page#)

12) Dalla creazione della destinazione sociale dei beni confiscati, quante sono le cooperative così create ?

*Combien de coopératives ont -elles été créées depuis la création de la destination sociale des avoirs confisqués ?*

La campagna "Raccontiamo il Bene", quest'anno ha censito circa 991 soggetti sociali impegnati nella gestione di beni confiscati e destinati al riuso sociale

[https://www.libera.it/documenti/schede/raccontiamo\\_il\\_bene\\_pubb\\_3.pdf](https://www.libera.it/documenti/schede/raccontiamo_il_bene_pubb_3.pdf)

13) Questa utilizzazione sociale vi sembra essenziale nella lotta all'influenza mafiosa e per servire da esempio ai giovani in particolare e alla società civile in generale ?

*Cette destination sociale vous semble-t-elle essentielle dans la lutte contre l'emprise mafieuse et pour servir d'exemple pour la jeunesse en particulier et la société civile en général ?*

Fondamentali! Lo dimostrano le azioni\intercettazioni dei mafiosi, che ritengono la privazione dalle ricchezze come la cosa più terribile; qua si può evidenziare come sia la normativa a cui più si ispira il resto del mondo

14) Il reato di associazione mafiosa e lo status di pentito aperto ad autori o complici di reati violenti vi sembrano decisivi nella lotta alla mafia ?

*Le délit d'association mafieuse et le statut de repenti ouvert aux auteurs ou complices de crimes de sang vous semblent-ils déterminants dans la lutte contre la mafia ?*

Il ruolo di collaboratore di giustizia e di testimone sono due figure distinte. È fondamentale sottrarre quanto più spazio e controllo possibile alle organizzazioni mafiose. In questo senso, aver criminalizzato l'appartenenza ad associazioni di tipo mafioso si è rivelato uno strumento decisivo per il contrasto alle mafie.

15) La confisca preventiva e la confisca coatta dei beni criminali vi sembrano strumenti essenziali nella lotta alla mafia ?

*La confiscation de prévention et la confiscation obligatoire des avoirs criminels, vous semblent-elles des outils indispensables pour lutter contre la mafia ?*

Fondamentali! Lo dimostrano le azioni\intercettazioni dei mafiosi, che ritengono la privazione dalle ricchezze come la cosa più terribile; qua si può evidenziare come sia la normativa a cui più si ispira il resto del mondo

16) Secondo voi, e sulla base della vostra esperienza nel campo della lotta alla mafia, quali sono le leve più efficaci in termini di prevenzione ?

*Selon vous, et d'après votre expérience sur le terrain de la lutte anti-mafia, quels sont les leviers les plus efficaces en matière de prévention ?*

Prevenzione e coinvolgimento dei giovani, sinergie e strategie interistituzionali, aggiornamento degli strumenti giudiziari, riuso sociale dei beni confiscati, creazione di percorsi di memoria, confronto e rafforzamento con dinamiche internazionali.

### **Domande del Collettivo « A Maffia No, a Vita là »**

17) Quando sono nate le prime associazioni antimafia e quali sono state le prime tematiche ?

*Quand se sont créés les premières associations anti-maffia et quels ont été les premiers thèmes ?*

Vedere risposta alla domanda 1.

Sicuramente la fase dello stragismo, tra anni '80 e '90, ha accelerato la conformazione di nuove associazioni di contrasto alla mafia. Libera nasce nel 1995 da questo contesto.

18) Quando è nata l'Associazione Libera e con quante associazioni all'inizio ? Quante sono le associazioni siciliane riunite in questa federazione e quante sono in tutta Italia ?

*Quand s'est créée l'Association Libera et avec combien d'associations au départ ? Combien cette fédération regroupe-t-elle d'associations en Sicile ? Et sur tout le territoire italien ?*

Vedere risposta 2

19) Quali sono gli obiettivi delle diverse associazioni antimafia, oltre Zero Pizzo e il recupero a fini sociali dei beni confiscati? Ci potete dire se ci sono azioni verso la cura delle donne, dei bambini, delle vittime di violenza, azioni di assistenza legale alle vittime, di guerra alla droga, di lotta al riciclaggio di denaro? *Quels sont les objectifs des diverses associations anti-maffia au-delà de Zéro Pizzo et de la récupération à des fins sociales des biens confisqués ? Actions envers la prise en charge des femmes ?*

*des enfants ? de victimes de violences ? soutien judiciaire aux victimes ? Lutte anti-drogue ? Lutte contre le blanchiment ? Etc.*

Libera ha intrapreso azioni specifiche di tutela nei confronti di donne e minori con il programma Liberi di scegliere, e di recupero nei confronti di minori in conflitto con la legge grazie al programma Amuni, entrambi citati sopra con più dettaglio.

Come una delle azioni prioritarie di Libera, c'è l'accompagnamento ai familiari delle vittime innocenti di mafia sia a livello comunitario, attraverso azioni di livello assembleare, sia a livello legale, grazie allo sportello legale.

Ulteriori azioni di Libera da ricordare in questo senso sono la costituzione a parte civile nei processi di mafia o di corruzione, e l'istituzione di una linea per denunciare atti di corruzione e abusi di ufficio, La Via Libera. Insieme a Gruppo Abele, Libera ha infine creato una scuola di monitoraggio civico, la scuola COMMON, che si propone di formare e mettere in rete comunità monitoranti.

20) Esiste un elenco generale di queste associazioni ? *Y a t il un annuaire général des associations ?*

21) Qual è il coinvolgimento delle donne nella lotta alla mafia? Ad esempio, ci potreste dire quante donne (in percentuale) sono presidenti di queste associazioni? *Quelle est l'implication des femmes dans la lutte antimafia ? par exemple, combien de femmes (en pourcentage) sont présidentes d'associations engagées dans cette lutte ?*

22) In Italia, esistono aiuti istituzionali dedicati alle associazioni antimafia ? *Y a-t-il des aides institutionnelles dédiées aux associations antimafia ?*

23) Esistono aiuti istituzionali per le vittime di mafia ?

*Y a-t-il des aides institutionnelles aux victimes de la mafia ?*

In Italia le vittime di mafia, una volta riconosciute come tali, hanno accesso a misure di sostegno da parte dello Stato, sia di tipo economico che non.

# LUTTE CONTRE LES DERIVES MAFIEUSES

## Atelier n° IV : « Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

### *Synthèse des échanges*

L'Assemblée de Corse a consacré, le 18 novembre 2022, une session extraordinaire aux dérives mafieuses en Corse. Après un débat public en concertation avec les représentants des collectifs et associations, une résolution solennelle a été adoptée, qui prévoit la poursuite des réflexions en cinq ateliers thématiques, de façon à préparer une nouvelle session extraordinaire au cours de laquelle le Conseil exécutif proposera des mesures concrètes. Installés le 17 février 2023, ces ateliers ont une composition volontairement pluraliste, mêlant de façon innovante les représentants des instances délibérante, exécutive et consultatives de la Collectivité avec ceux des acteurs associatifs et des collectifs citoyens les plus engagés ; dans ce cadre, ils peuvent confronter leurs positions, partager leurs réflexions, procéder ensemble à l'audition de personnalités qualifiées, experts ou professionnels engagés dans la lutte anti-mafia, en France comme dans les Etats voisins les plus concernés.

L'Atelier n° IV a vocation, dans cet esprit, à **approfondir les enjeux de riposte pénale à la criminalité organisée** telle qu'elle se développe dans notre île. Il s'agit d'abord, de *dresser un état des lieux faisant* apparaître l'importance du phénomène et ses caractéristiques ; ensuite, de *préciser les différents instruments, législatifs, policiers ou judiciaires, qui constituent l'arsenal utilisable*, tout en faisant apparaître ses avantages mais aussi les risques occasionnés ; enfin, de *s'accorder sur les modalités d'une adaptation des réponses pénales* aux défis posés par la criminalité organisée en Corse.

A cet effet, l'Atelier n° IV a désigné **Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, Conseillère de la majorité territoriale à l'Assemblée de Corse, comme animatrice ; **Mmes Julia TIBERI**, Conseillère d'opposition à l'Assemblée de Corse et **Anne-Laure MARIETTI**, Conseillère à l'Assemblea di a Giuventù, comme co-rapporteuses. Il s'est réuni à dix reprises, sous différents formats (présentiel, audiovisuel ou mixte) en fonction des ordres du jour. Il a procédé à six auditions : trois **professeurs d'université spécialistes de droit pénal et sciences criminelles**, **Olivier CAHN**, **Raphaëlle PARIZOT** et **Xavier PIN** ; le **président de la Ligue des Droits de l'Homme**, **Patrick**

**BAUDOUIN** ; deux magistrats œuvrant contre la criminalité organisée, le **procureur Francesco MENDITTO**, important acteur de l'antimafia en Italie et le **président Guillaume COTELLE**, anciennement juge d'instruction en Corse. En revanche, les **responsables des principaux services de Justice**, exerçants dans le ressort insulaire ou compétents dans des domaines significatifs (juridiction interrégionale spécialisée, agence nationale de gestion des biens saisis, commission nationale, commission nationale de protection des collaborateurs de justice) n'ont pas répondu aux invitations.

Pour chacun de ces entretiens, une *grille de questions* avait été élaborée en concertation par les membres de l'Atelier. Elle a permis d'apporter de précieux éclairages, théoriques ou techniques, autour des principaux enjeux. Elle a servi, aussi, de référence commune aux contributions remises par plusieurs des participants.

C'est donc sur cette base qu'a été structuré le canevas de synthèse suivant.

## L'ETAT DES LIEUX

L'Atelier déplore, en préalable, le **refus répété des services de Police et de Justice de participer**, que ce soit dans le cadre d'auditions ou par la mise à disposition de données statistiques et de rapports d'analyse, à la démarche engagée par l'Assemblée de Corse.

En effet, que ce soit dans le cadre de la compétence générale exercée sur le territoire insulaire, ou au titre de formations spécialisées dans la lutte contre le crime organisé, il appartient à l'Etat, non seulement de rendre des comptes sur son action aux représentants élus du peuple mais encore, de faciliter une mobilisation visant à préserver la population des menaces mafieuses ; sachant, en outre, que cette initiative n'a pas son pareil dans les autres régions et pourrait servir d'exemple dans la mobilisation citoyenne contre le crime organisé.

Parmi les personnes qualifiées auditionnées, une seule -le **Président COTELLE**- a pu faire référence au contexte corse, à travers plusieurs exemples ou appréciations issus de son expérience professionnelle : il a, par ce biais, évoqué une criminalité organisée exerçant des pressions sur les jurés, en capacité d'instaurer une forme d'omertà dans la population et d'emprise sur l'économie. Les autres intervenants ont expliqué ne pas suffisamment connaître le contexte corse pour s'aventurer à le qualifier. Le **Pr PIN**, cependant, a tenu à attirer l'attention sur les stéréotypes ancrés dans l'imaginaire, caricaturant une Corse prédisposée au banditisme et à la violence ; et il a invité les membres de l'Atelier à prendre en compte les effets indirects de

certaines déclarations, qui en venant conforter ces clichés, aboutiraient à stigmatiser toute une population.

Faute d'avoir obtenu des indicateurs officiels, ou de pouvoir disposer d'études scientifiques objectives, l'Atelier a dû par conséquent s'en tenir aux appréciations fournies par ses membres dans leurs contributions.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** estime que si la France dénie de façon générale le phénomène mafieux sur son territoire, celui-ci n'en existe pas moins en Corse. Il a fait référence au rapport du **SIRASCO** décrivant la densité du maillage criminel dans l'île et la concentration des responsabilités économiques ; aux déclarations du **Garde des Sceaux** relatives au pouvoir d'intimidation exercé par la criminalité locale ; au nombre d'homicides imputables au crime organisé, dans son volume global comme ceux ayant visé des élus, des dirigeants administratifs et des chefs d'entreprises ; à la fréquence des atteintes aux sociétés commerciales (rackets, incendies, destructions) notamment dans les secteurs du BTP, du tourisme et des déchets ; à la proportion d'atteintes à la probité relevées sur l'île ; et à l'indigence chronique des taux d'élucidation des crimes et délits. Cela suffit pour lui à étayer le constat d'une emprise mafieuse s'exerçant en Corse, utilisant la menace et l'intimidation, profitant des failles de la législation, capable de faire pression sur les individus, de pénétrer jusqu'aux services de police et de justice, et de déborder largement des seules activités économiques illicites.

Sans se montrer aussi précis, le **Collectif « A Mafia Nò a Vita Iè »** a partagé cette appréciation ; rappelant que le nombre de meurtres imputables en Corse au crime organisé atteignait plusieurs centaines, et qu'il était loin de se cantonner aux seuls membres des bandes concernées.

Le **Président de la Ligue des Droits de l'Homme**, en revanche, sans réfuter la gravité du phénomène criminel en Corse, a estimé que l'on n'était pas en capacité de démontrer son mode de structuration : voyoucratie de type ordinaire -bien que particulièrement violente dans ses agissements, organisation pré-mafieuse, ou véritable système mafieux ?

Quant aux autres membres de l'Atelier, notamment lors des premières réunions de cadrage, ils se sont accordés sur un ressenti global, qui va dans le sens d'une pression accrue de la criminalité organisée sur la société corse et son économie ; sans, toutefois, et faute de données quantifiables, que l'on puisse en décrire plus précisément la véritable nature.

Pour l'Atelier, une telle carence dans la quantification objective de la criminalité organisée en Corse, et dans le même esprit, de la gravité de la menace qu'elle fait peser sur la société insulaire, s'avère hautement problématique. En effet, de l'ampleur du phénomène auquel on est confronté va dépendre l'ajustement des ripostes pénales

nécessaires, dérogatoires ou de droit commun. Constat qui est, d'ailleurs, en lien avec les enjeux de qualification et de définition juridique de cette forme d'action criminelle.

## LA QUALIFICATION JURIDIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA CRIMINALITE ORGANISEE

Avant de rentrer dans les définitions juridiques figurant dans les codes législatifs, français ou italiens, l'Atelier a évoqué la nécessité de différencier les phénomènes de criminalité organisée, en lien avec le contexte dans lequel ils s'exercent.

Le **Pr PIN** a estimé nécessaire de clarifier préalablement les enjeux criminologiques, de façon à dissiper nombre de confusions. Il s'avère utile de distinguer ces organisations selon leur mode de structuration, les activités poursuivies, leur manière d'intervenir. Entre les mafias italiennes, colombienne, chinoise existent en effet des variations notables ; et de même, en Corse, on pourrait voir à l'œuvre des clans ou bandes agissant de façon violente, ayant des interférences avec les milieux politiques ou économiques, sans relever pour autant de la classification mafieuse.

Le **Procureur MENDITTO** a de son côté souligné combien la mafia italienne se distinguait des autres organisations criminelles, quand des criminalités étrangères agissant en Italie pouvaient elles-mêmes rentrer dans cette catégorie. Retraçant l'histoire de l'antimafia dans son pays, il a fait valoir d'une part, que l'on avait longtemps feint d'ignorer –et donc, de qualifier- la réalité mafieuse ; d'autre part, que c'était à cause d'une véritable guerre civile, non seulement interne à la Cosa Nostra sicilienne mais aussi, dirigée contre les représentants politiques, judiciaires et policiers, que l'Etat avait été obligé d'ajuster ses ripostes.

La **Pr PARIZOT**, dans le même esprit, a rappelé que l'arsenal spécifiquement antimafia avait été le fruit d'une longue réflexion dans la société et les institutions italiennes. Elle a donc incité l'Atelier à proposer que l'on structure une véritable réflexion sur le phénomène propre à la Corse, par des échanges entre acteurs mais aussi, des travaux de recherche universitaire (sociologie et criminologie) ou d'observation scientifique.

Ces différentes dimensions : la quantification des actions perpétrées et notamment les plus graves (homicides, racket, destructions de biens), la qualification des bandes criminelles et de leurs activités, leur contextualisation dans l'environnement spécifique de la Corse, constituent autant de préalables fondamentaux.

En effet, comme l'a souligné la **Pr PARIZOT**, le principe de légalité suppose, en matière pénale, précision, clarté et visibilité pour que la Justice s'exerce sereinement, pour que des peines soient prononcées, en rapport avec les activités exercées et dans le respect des garanties démocratiques. Le **Pr PIN** a fait observer que le combat –certes nécessaire- contre le terrorisme s'était déjà traduit par un recul dans les droits de la défense et qu'il serait judicieux de réfléchir au risque d'en entraîner d'autres au motif –tout aussi louable- de combattre les organisations mafieuses. Il a été rejoint, en cela, par le **Président BAUDOUIN** estimant que l'on remettait progressivement en cause les acquis de la Justice démocratique.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** a indiqué que sa proposition de constitution d'une commission d'enquête antimafia indépendante répondrait, aussi, aux besoins de constituer une base de données et de réflexion évoqués par a Pr PARIZOT ; ses deux **Collectifs** ont tenu à souligné leur attachement aux droits de la défense. Cependant, il y a lieu d'être davantage préoccupé par le recul des garanties démocratiques de reconnaissance, de réparation et de protection offertes aux victimes du crime organisé auquel abouti la situation actuelle d'emprise et d'impunité mafieuse.

## **LES DEFINITIONS DU CODE PENAL FRANÇAIS ET LEUR POSSIBLE EVOLUTION SUR LE MODELE ITALIEN**

En l'espèce, l'Atelier a cherché à savoir, d'abord, si les catégories d'infractions retenues par le droit pénal français s'avéraient suffisantes ; ensuite, si leur évolution pouvait être envisagée en référence aux évolutions accomplies dans le droit pénal italien. Plusieurs infractions sont à cet égard codifiées : *l'association de malfaiteur* (art. 450-1 code pénal) et son pendant italien, *l'associazione per delinquere* (art. 416 codice penale) ; la *bande organisée* (art. 132-71 code pénal) ; *l'associazione di tipo mafioso* (nouvel art. 416 bis).

La **Pr. PARIZOT**, en préalable, a fait observer que les notions de mafia, dérive mafieuse, organisation criminelle demeuraient largement inconnues en droit pénal français, contrairement au droit pénal italien.

La notion de *criminalité organisée* existe, certes, mais elle s'avère mal définie et même, peu maîtrisée par le législateur. Elle vise des comportements répréhensibles du fait de leur intégration dans un réseau qui leur confère une puissance d'action supérieure. Elle contient trois niveaux : grave (meurtres, stupéfiantes, proxénétisme, enlèvements) ; moyen (escroquerie, blanchiment, trafics) ; ordinaire (le reste). Elle entraîne deux types de conséquences : le renvoi devant une juridiction spécifique (la

**JIRS** voire la **JUNALCO** dans les cas les plus importants) / le recours à des moyens d'investigations renforcés (écoutes téléphoniques, infiltration dans la vie privée, délais de garde-à-vue augmentés). Il reste cependant un problème : à la différence du droit italien, le droit français aborde la criminalité organisée sous l'angle des activités et non celui du groupe en lui-même, et cela n'est guère satisfaisant.

Trois articles ont été ensuite décrits plus précisément par la **Pr PARIZOT** :

-*l'article 450-1 du code pénal, relatif à l'association de malfaiteur* : celle-ci commence dès que deux personnes au moins préparent, au moyen de faits matériels caractérisés, un crime ou un délit passible d'un minimum de cinq ans d'emprisonnement ;

-*l'article 416 du code pénal italien, relatif à l'associazione per delinquere* : construit sur la base du précédent, sa rédaction a progressivement évolué jusqu'à s'en distinguer sensiblement ; il s'agit de trois personnes au moins, associées dans l'objectif de commettre plusieurs délits passibles de trois à sept ans de prison pour les organisateurs, d'un à cinq ans pour les simples participants ;

-*l'article 416bis du code pénal italien, relatif à l'associazione di tipo mafioso* : il concerne les groupements d'au moins trois personnes se prévalant de la force d'intimidation, du lien associatif, de l'assujettissement et de l'omertà qui en découlent ; et cela, non seulement pour commettre crimes ou délits mais encore, pour contrôler des activités économiques, des marchés publics, obtenir des profits ou avantages indus, influencer sur les élections.

Pour le **Pr CAHN**, l'arsenal actuel du droit français s'avère suffisant, y compris dans ses aspects dérogatoires ; au point qu'il est parfois détourné pour réprimer des manifestants. Il aboutit, d'ailleurs, à une articulation prévention / répression qui implique les services de renseignement : le **SIRASCO** dans la collecte de l'information et la production de rapports stratégiques ou opérationnels d'aide à la décision ; la **DGSI** avec sa compétence judiciaire sur les dossiers d'envergure nationale ; le service des **enquêtes douanières** et la cellule **TRACFIN** contre le blanchiment et les trafics internationaux ; le service du **renseignement territorial** et la **gendarmerie** au niveau local. La **police judiciaire** peut également être mise à contribution, et le cas échéant des unités spécialisées telles que le **SIAT** (branchements) ou la **BRI** (pour des infiltrations complexes).

Cependant, son efficacité d'ensemble se révèle entravée : moins par les intimidations exercées qui limitent incontestablement les dénonciations ou les saisines individuelles ; qu'en raison d'un manque récurrent de volonté politique –en France, les gouvernants ont tendance à juxtaposer des lois à vocation d'affichage, empilant des dispositifs qui progresseront de façon non coordonnée, mais aussi d'un manque de moyens adéquats. Lorsqu'existe, en revanche, la volonté de mettre en œuvre le code pénal, les résultats sont là.

S'agissant de réformes structurelles envisageables, la demande de création d'un *pôle anti-mafia* en Corse est avancée par la **JIRS** de Marseille, mais sans doute à des fins plus prosaïques de confortement de ses propres moyens. La *constitution d'une police judiciaire unique fusionnant les services insulaires de police et gendarmerie*, évoquée par un journaliste, n'apporterait sans doute que peu de valeur ajoutée dans la mesure où ces deux unités ont des cultures professionnelles et des méthodes d'action différentes. En revanche, l'intervention de la **JUNALCO** pourrait se révéler utile, dès lors que l'Etat estimera que la criminalité organisée corse représente une menace nationale.

Quant à élargir la définition des infractions pour englober plus facilement les personnes situées dans l'environnement des criminels, elle comporte le risque de renverser la charge de la preuve, comme on a pu le voir dans les affaires de terrorisme.

Le **Pr PIN** estime, lui aussi, l'arsenal français efficace, sachant qu'il a comme porte d'entrée la *constitution de bande organisée*. Définie assez largement, cette infraction entraîne des modes d'enquête dérogatoires (gardes-à-vue allongées, infiltration de la vie privée), et un régime spécial de peines aggravées. Le code pénal français prévoit ainsi un système dérogatoire assorti d'un cadre coercitif particulier. On pourrait sans doute envisager, sur l'exemple italien du *416bis*, de sur-qualifier l'association mafieuse ; mais à la condition d'apporter de nouveaux instruments de lutte, sans se contenter d'un affichage purement déclaratif.

Le **Président BAUDOUIN** considère, pour sa part, que l'*art. 450-1* du code pénal se prête déjà à des interprétations extensives par la jurisprudence, par exemple en matière de terrorisme ; et cela pose un double problème : en élargissant la définition juridique / au niveau de la légalité des délits et des peines. L'*art. 132-71 relatif aux bandes organisées* semble plus précis, qui suppose la préméditation et une organisation structurée. L'*art. 416bis* italien, en revanche, apparaît plus flou (comment définir un « pouvoir d'intimidation » ?) et même, contraire à un principe clé : celui du recours à la preuve d'une infraction, qui doit résulter d'un élément intentionnel et d'un élément matériel. La garantie d'un procès équitable suppose, en effet, que nul ne puisse être poursuivi pour un crime ou délit qui n'a pas été strictement défini par la loi.

Dans la mesure où l'on dispose, en France, de réponses suffisamment contraignantes voire excessives, il n'y a aucunement besoin, d'après la **Ligue**, d'importer de nouvelles mesures définies de façon trop extensives, venant d'un droit italien encore marqué par une conception répressive.

Le **Procureur MENDITTO** a fait observer que l'*article 416bis* était, avec la confiscation des biens, l'une des deux mesures innovantes proposées par le député PCI sicilien **Pio la TORRE** qui a été pour cela tué par la mafia : dans le premier cas, on élevait le combat au niveau pénal tandis que dans le second, on le portait au niveau patrimonial. Suite à l'assassinat, peu après, du **général dalla CHIESA**, le Parlement

italien a adopté ce texte, de façon à créer un environnement spécifique à la hauteur de l'agression mafieuse. La mafia se distingue en effet par la force de son pouvoir d'intimidation, l'omertà qu'elle impose dans la population et la volonté de contrôler l'économie licite : dès lors, elle nécessite un régime de riposte particulier.

**M. MENDITTO** a tenu à rappeler qu'en droit italien aussi, tout délit se doit d'être caractérisé de manière précise ; et que plusieurs lois ad hoc avaient également été instituées, par exemple pour lutter contre les violences faites aux femmes. En l'espèce, l'*art. 416bis* du code pénal italien marque la réaction de l'Etat contre une menace d'une gravité particulière : il ouvre droit à un régime de sanctions plus élevées, et à une spécialisation appropriée des instruments d'action législatifs, policiers et judiciaires.

Le **Président COTELLE** considère que l'*art. 450-1* du code pénal est bien ajusté pour répondre à une certaine catégorie de crimes et délits. On pourrait, effectivement, le développer sur le modèle italien du *416bis*, de façon à adapter l'arsenal législatif aux évolutions des organisations les plus puissantes, qui exercent leur emprise jusque dans l'économie licite ; mais à condition, toutefois, que cela ne serve pas d'alibi pour réduire la portée de cet article *450-1*, celui-ci restant fort utile de toutes façons. A ce propos, la **Pr PARIZOT** a fait valoir que l'importation, en droit français, de l'article *416bis* italien aurait vocation à combler les lacunes actuelles en matière de crime organisé.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** estime que la loi française, à force d'ignorer les réalités mafieuses, n'est pas adaptée à celles-ci et cela favorise les dérives. La Corse remplissant objectivement les caractéristiques requises, il demande par conséquent la reconnaissance d'un délit d'association mafieuse dans sa définition italienne, fondée sur le pouvoir d'intimidation et l'appartenance à une organisation structurée. Pour le **Collectif « A Mafia Nò, A Vita Iè »**, la création de ce délit spécifique participera du nécessaire renforcement de l'arsenal répressif, justifié par les évolutions du crime organisé.

C'est sur ce sujet, celui des ripostes contre les dérives mafieuses, que les appréciations des contributeurs sont apparues les plus tranchées. Les deux **Collectifs**, mettant l'accent sur l'emprise croissante des organisations mafieuses, en Corse en particulier ou sur le continent de façon plus générale, revendiquent l'évolution de la loi pénale en France comme l'Italie a su le faire. La **Ligue des Droits de l'Homme**, tout en constatant l'ampleur de la violence criminelle en Corse, estime que celle-ci peut être combattue dans le droit constant –lui-même contestable, sans s'engager dans une nouvelle dérive porteuse de régression démocratique.

## LA CONFISCATION DES AVOIRS ET DES BIENS

L'Atelier, à ce sujet, s'est intéressé non seulement à la mise sous séquestre du patrimoine des criminels sanctionnés, mais aussi, aux règles de confiscation préventive de ces biens, avant même la condamnation du prévenu et indépendamment de toute procédure pénale.

Le **Pr PIN** a fait valoir que le droit français allait loin en matière de saisie des biens mal acquis : tous les avoirs confiscables peuvent l'être, le code de procédure pénale et la jurisprudence ayant étendu progressivement ce régime aux produits – directs ou indirects- des infractions, aux biens meubles, à la valeur des marchés captés, ou encore, au préjudice subi par la victime. Un établissement spécifique, l'**AGRASC**, en assure la gestion et il est, en outre, en capacité de les redistribuer à des associations ou fondations d'utilité sociale. De surcroît, la jurisprudence a soustrait les peines prononcées aux principes de proportionnalité et d'opportunité, qui pouvaient représenter des freins. Le **Pr CAHN** a cependant attiré l'attention sur le fait que l'*art. 321-6 du code de procédure pénale*, qui punit le fait de ne pouvoir justifier l'origine de ses revenus, était une infraction « chalut », visant à porter la pression sur l'entourage des personnes incriminées, et pouvait de ce fait autoriser des dérives, en renversant la charge de la preuve.

La **Pr PARIZOT** a mis en exergue les différences du système appliqué en Italie : celui-ci est ouvert par l'*art. 416bis*, qui entraîne la confiscation obligatoire des biens ayant servi à l'infraction ou qui en sont le produit ; avant jugement, il sera possible de saisir à titre préventif, tandis qu'après, l'intégralité du patrimoine pourra être confisqué même en-dehors de lien avec l'infraction. La réaffectation des biens criminels à des associations anti-mafia ou ayant un but social est en outre systématisée.

Le **Procureur MENDITTO** a fait observer que la confiscation préventive était pratiquée dans de nombreux Etats, et qu'elle était validée par beaucoup de dispositifs internationaux. En Italie, elle relève d'un cadre strict – l'association mafieuse, elle est mise en œuvre par un tribunal spécialisé et elle reste liée au déroulement du procès pénal. Si l'on admet, en l'espèce, une réduction des garanties de propriété, les droits de la personne doivent être respectés, notamment ce qui relève des libertés individuelles.

On a donc là un dispositif adapté à un objectif spécifique, avec une procédure déclenchée sur des bases établies d'appartenance mafieuse, un jugement de prévention centré sur la notion de patrimoine et qui ne saurait interférer sur le régime de liberté, et des garde-fous posés tant par la justice italienne que le droit européen.

Mais il existe, en fait, une véritable différence de culture entre la France et l'Italie. Chez notre voisin, le procureur va considérer la saisie des biens –qu'il utilise activement- comme aussi importante que la condamnation pénale ; une large publicité entoure volontairement la confiscation pour signifier la perte d'influence du mafieux, de même que la restitution de son patrimoine à la communauté. Un autre aspect distingue le système italien : la spécialisation des enquêtes s'avère un enjeu fondamental d'efficacité ; au niveau des services (les enquêteurs sont hautement professionnalisés), comme des moyens (les écoutes téléphoniques, souvent décisives pour cerner la propriété réelle des biens, sont à la fois largement pratiquées et soigneusement ciblées).

Pour le **Président COTELLE**, la France dispose depuis la loi « **WARSMANN** » du 9 juillet 2010 d'une boîte à outil formidable, mais dont l'utilisation se heurte à un triple problème de culture générale, de compétence et de moyens. Il fait observer, à cet égard, que tant les magistrats que le corps social français se montrent plus soucieux du droit de propriété que des libertés. Ce régime, qui s'avère pourtant le nerf de la guerre anticriminelle, reste par conséquent sous-utilisé : on a besoin, incontestablement, de renforcer les capacités d'action, en créant une chambre spécialisée, tout en confiant sa mise en œuvre aux juges civilistes, qui sont davantage que les pénalistes en phase avec la complexité inhérente à la délimitation puis la séquestre des patrimoines. Quant à la réduction de la charge probatoire, elle offre l'intérêt de contrer l'ingéniosité sans limite dont fait preuve la criminalité organisée pour dissimuler ses avoirs ; sachant que sa gestion par le droit civil en limitera les risques de dérive. On pourrait, d'ailleurs, amorcer un renversement utile de la charge de la preuve en reprenant le concept anglo-saxon du « style de vie criminel », qui génère une forme de suspicion dont l'individu devra se défaire.

Le **Président BAUDOIN** se déclare favorable à la séquestre des biens sur condamnation, tout en restant hostile à la confiscation préventive, qu'elle soit pénale ou administrative, prenant pour référence le volume non négligeable des restitutions après relaxe. Il importe de demeurer dans un régime de présomption d'innocence, sans verser dans une présomption de culpabilité, sachant que celle-ci demeure encadrée de façon stricte.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** estime, à l'instar de la doctrine italienne, de la convention de Palerme des Nations-Unies et des directives européennes de 2014 et 2018, que la confiscation des biens constitue le fondement de la lutte anti-mafia. Il propose, à cet effet, plusieurs mesures concrètes : l'extension du régime de saisie, l'identification post-sentence des avoirs, l'institutionnalisation de la confiscation préventive, la sanction renforcée de la non-justification des ressources. Il demande, en outre, que les avoirs confisqués soient obligatoirement réaffectés à des associations avec une vocation d'utilité sociale.

Le **Collectif « A Mafia nò A Vita Iè »** range, lui aussi, cette mesure de confiscation préventive de type administratif parmi ses propositions de renforcement de l'arsenal répressif français anti-mafia.

## LE STATUT DE REPENTI

Le **Pr CAHN** estime que le statut de repenti ne fonctionne pas en France : il ne relève pas, en effet, de la culture hexagonale que de négocier avec des voyous ; le statut ne porte que sur la peine et pas sur la nature des activités ; mené dans un esprit de négociation et d'aménagement, il n'est pas exempt de dérives, comme on a pu le constater en Italie.

Le **Pr PIN** partage cette appréciation, le statut de repenti produit peu de résultats dans la mesure où le système français goûte peu les négociations avec les voyous, tandis que la loi de la prison apparaît pour ces derniers beaucoup plus dissuasive.

Le **Président BAUDOUIN** considère, dans un esprit analogue, qu'un tel statut s'avère contraire à la tradition française : il relève d'une conception dégradante de l'individu, se révèle assez peu efficace et devient potentiellement source d'abus ; en effet, il atténue l'obligation de preuve, fait prévaloir le pouvoir du policier sur celui du juge et mise sur des calculs empiriques. A ce genre de sincérité biaisée, la **Ligue** rappelle l'importance du procès contradictoire, sachant que l'avis rendu par la commission nationale des Droits de l'Homme préalablement à la loi « **Perben II** » du 9 mars 2004 est de nature à la conforter dans sa position.

Le **Procureur MENDITTO** estime quant à lui que le statut de repenti, initié en Italie par le juge **Giovanni FALCONE**, s'avère un moyen important pour lutter contre la mafia. Il doit couvrir ceux qui dénoncent les activités mafieuses depuis le centre de leur organisation. Il reste conditionné à des confrontations, sachant que les déclarations du repenti devront être confirmées dans un délai de six mois. Et c'est là le prix à payer pour atteindre efficacement les organisations mafieuses, alors que les réductions de peine qu'il entraîne ne portent, d'ailleurs, que sur le tiers ou la moitié de celle-ci.

Le **Président COTELLE** rejoint les précédents intervenants pour estimer que le statut de repenti français ne marche pas, moins cependant du fait de raisons culturelles que par une procédure mal conçue. Il fait observer que ce dispositif, en excluant les auteurs et complices de crimes de sang, qui sont pourtant situés au centre des systèmes mafieux, reste dépourvu de portée pratique. Il conviendrait, selon lui, non seulement d'englober ces individus mais encore, d'unifier la procédure de façon à éviter deux

écueils : d'abord, la personne qui fait la promesse n'est pas celle qui va la tenir ; ensuite, on ne peut guère engager de vraies négociations lorsque deux instances différentes interviennent. Aussi, les phases d'instruction, de négociation et de décision devraient-elles relever de l'autorité d'un même magistrat. On a surtout besoin de rendre applicable le statut, ensuite les moyens suivront, notamment par l'utilisation des fonds accumulés par l'AGRASC.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** revendique dans cet esprit la création d'un véritable statut de coopérateur de justice. Il se déclare favorable à son extension aux auteurs ou complices de crimes de sang. Il soutient la conception du **Président COTELLE** visant à confier les négociations et la décision d'accorder ce statut au magistrat enquêteur. Dans le même esprit, « **A Mafia Nò A Vita Iè** » demande la refonte du statut actuel, et sur des bases identiques. Les deux **Collectifs** ont aussi fait référence aux propositions formulées par plusieurs députés insulaires, et aux réponses qui leur ont été faites par le **ministre de la Justice**.

## LA SUPPRESSION DES JURYS POPULAIRES

Sans y être hostile a priori, le **Pr CAHN** a soulevé à cet égard une question de principe : après les avoir restreints pour combattre le terrorisme, doit-on à nouveau réduire les garanties de droit au motif de lutter contre la criminalité organisée ? Il a rappelé, d'ailleurs, que l'on pouvait actuellement délocaliser les procès.

Dans un esprit analogue, le **Pr PIN** estime que le juré populaire représente un acquis révolutionnaire et démocratique. Il fait valoir, en revanche, qu'à délocaliser les procès l'on risquerait d'éloigner la Justice du citoyen corse. Mieux vaudrait, pour lui, commencer par renforcer la protection des juges.

Le **Président BAUDOIN** se prononce résolument pour le maintien des jurés populaires : il fait observer que les cours d'assise professionnelles réduisent l'exigence de majorité pour rendre une condamnation ; renvoient aussi à des problèmes d'effectifs disponibles pour les composer, sauf à dégarnir les autres tribunaux ; et portent atteinte, de surcroît, au principe d'oralité des débats. L'exemple des procès menés en Belgique dans les affaires de terrorisme atteste, selon lui, que les problèmes de comportement des jurés populaires dans des matières sensibles ne sont pas démontrés ; et pour avoir été avocat lors d'un procès lié au génocide rwandais, il témoigne de l'apport des jurés citoyens pour appréhender les enjeux.

Le **Procureur MENDITTO** n'a pas pris position sur ce sujet, bien que ses démonstrations aient plaidé pour la spécialisation de la lutte anti-mafia ; et sachant

que la Justice italienne confie aujourd'hui ces procès à des cours professionnelles. La **Pr PARIZOT** a fait observer, cependant, que le premier maxi-procès mené à Palerme avait impliqué un jury populaire.

Le **Président COTELLE** a fait valoir le paradoxe consistant aujourd'hui à maintenir les jurés populaires pour des procès complexes, relatifs à la grande criminalité, tout en les professionnalisant sur des crimes de moindre importance. Pour lui, de simples citoyens ne peuvent avoir la formation et l'expérience nécessaires pour appréhender la complexité croissante des actes d'enquête concernant le crime organisé. D'autre part, le risque que ces jurés soient exposés à des pressions ou autres formes d'intimidation justifie amplement la délocalisation, sur le continent des procès impliquant la criminalité organisée corse.

Le **Cullitivu Massimu SUSINI**, faisant valoir que des procès sur le continent demeureraient perméables à l'influence du crime organisé insulaire, revendique la création d'une cour d'assise spéciale ; position partagée par l'autre **Collectif**.

## AUTRES ASPECTS

Le **Pr CAHN** soutient la création d'un espace européen, davantage pour harmoniser les normes et développer la coopération entre services de Police et Justice que viser l'augmentation des moyens.

Le **Président BAUDOIN** y est favorable, dans la mesure où la criminalité organisée n'a pas de frontières, et en complément de ce qui existe déjà (EUROPOL, EUROJUST, CJCE, CEDH). Il attire cependant l'attention sur l'accumulation des lois répressives ou d'exception : il ne s'agirait pas de sortir du droit au prétexte que les terroristes ou les criminels le font.

Le **Procureur MENDITTO** a précisé coopérer efficacement avec des correspondants français. Il a rappelé, à plusieurs reprises, que les différents services et juridictions européens validaient les mesures spécifiques prises par l'Italie et même, les reprenaient dans une forme d'intégration.

Le **Pr CAHN** s'est déclaré opposé à la réforme actuelle de la police judiciaire.

Le **Président COTELLE** va résolument dans le même sens : pour lui, la police judiciaire représente l'un des derniers îlots de compétence, et cette réforme participe d'une réduction volontaire des moyens d'enquête ; en effet, la réorientation des politiques pénales, qui s'intéressent prioritairement à la délinquance quotidienne ou

aux violences familiales, s'effectue au détriment des services d'enquête et d'investigation.

Le **Pr PIN** a évoqué l'intérêt d'un renforcement des sanctions pour violation du code des marchés publics ; tout en estimant que dans le domaine du blanchiment, les outils s'avèrent suffisants, même si le pouvoir d'intimidation limite de facto les dénonciations. S'agissant de l'Environnement, à l'instar de son collègue **CAHN**, il invite à chercher les réponses du côté des procédures administratives.

Le **Collectif « A Mafia Nò A Vita Iè »** consacre l'un des deux volets de sa contribution au renforcement des instruments de détection : au niveau de la coordination entre les services ; par le caractère obligatoire des déclarations de suspicion pour les notaires et les banques ; l'allongement des délais de prescription ; une transparence accrue dans les actes des collectivités locales ; la refonte des procédures d'urbanisme ; le recours à l'intelligence artificielle pour détecter les mouvements d'argent suspect ; et un délai de carence qui serait imposé aux personnes condamnées avant qu'elles ne puissent reprendre des responsabilités publiques ou entrepreneuriales.

## AMORCES DE CONCLUSION

Pour le **Pr PIN**, à vouloir élargir la définition de la criminalité organisée et d'agir en amont, on va entrer dans un droit d'anticipation où l'on privilégiera davantage la dangerosité que la culpabilité. Il y aura, à tout le moins, besoin de développer en parallèle les garde-fous propres à assurer la garantie des libertés individuelles.

Le **Président BAUDOUIN** rappelle l'importance du procès équitable comme fondement d'une Justice démocratique. Il préfère, de façon générale, faire confiance dans la mobilisation de la société civile et des acteurs économiques plutôt que des modifications législatives qui seront porteuses de dérives et régressions démocratiques –sans pour autant apporter de valeur ajoutée en termes d'efficacité.

Le **Procureur MENDITTO** a salué la mobilisation conjointe des responsables politiques et associatifs, telle qu'elle se manifeste dans le cadre de ces ateliers : c'est pour lui un atout considérable dans la lutte contre la mafia.

Le **Cullitivu « Massimu SUSINI »** propose que la Corse devienne un exemple dans le combat anti-mafia.

Le **Collectif « A Mafia Nò A Vita Iè »** souhaite que la Collectivité de Corse contribue au nécessaire renforcement de l'arsenal répressif anti-criminalité, en adressant solennellement des propositions au **Garde des Sceaux**.

Selon la méthodologie convenue, les ateliers ont vocation à apporter des éclairages appropriés sur les thèmes de référence, en préparation du rapport qui sera présenté par le Conseil exécutif lors d'une deuxième session de l'Assemblée. Dans cet esprit, les représentants de la Collectivité de Corse (membres de l'Assemblée, du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù) ont estimé cohérent de ne pas mentionner aujourd'hui les positions qu'ils seront amenés à prendre au titre de leurs organes respectifs ; et cela, d'autant plus que les matières abordées ne ressortent pas des compétences de l'institution territoriale. Cette synthèse est donc volontairement centrée sur les éclairages apportés, lors des auditions par des experts ou des acteurs professionnellement engagés, ou lors des échanges, par les représentants associatifs et leurs contributions. Les compte-rendus des réunions sont en outre annexés au présent document.



**- Atelier n° 5 sur les dérives mafieuses -  
Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux**

**- Rapport de synthèse des travaux -**

**Juillet 2023**

# -PLAN DU RAPPORT-

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I) Les enjeux éducatifs, culturels et sociétaux :</b>	<b>5</b>
➤ Des répercussions de la transformation économique, sociale et culturelle de la Corse	5
➤ Le rôle de l'éducation	8
<b>II) Le retour des auditions :</b>	<b>11</b>
➤ Jean-François Bernardini	11
➤ Charlotte Moge	16
➤ Joëlle Bordet :	21
<b>III) Les préconisations :</b>	<b>25</b>
➤ Au niveau judiciaire	25
➤ Au niveau éducatif	25
➤ Au niveau culturel	27
<b>IV) Un programme d'actions à mettre en œuvre :</b>	<b>28</b>
➤ Éducation	28
➤ Culture	30
<b>CONCLUSION</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>34</b>
Annexe 1 : Compte rendu de la première réunion sur les dérives Mafieuses – Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux	35
Annexe n°2 : Compte rendu de la deuxième réunion du 28.03.2023 sur les enjeux éducatifs, culturels et sociétaux	38
Annexe n°3 : Compte rendu in extenso de l'audition de Monsieur Jean-François Bernardini	53
Annexe n°4 : Compte rendu in extenso de l'audition de Madame Charlotte Moge	91
Annexe n°5 : Compte rendu de l'audition de Madame Joëlle Bordet	124

## INTRODUCTION

Le vendredi 18 novembre 2022 s'est tenue à l'Assemblée de Corse une session extraordinaire consacrée aux « dérives mafieuses » qui impactent l'île et ses habitants depuis de nombreuses années.

En effet, le constat a été partagé par l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse présents ce jour, la Corse est en proie à « *des dérives mafieuses* ».

Ainsi, au terme d'une journée de débats en présence notamment des collectifs et associations anti-mafia, une résolution solennelle a été adoptée à la majorité des élus présents. Le texte voté et porté par la majorité a acté l'ouverture d'un cycle de travail de cinq mois autour de différents thèmes identifiés comme prioritaires par l'ensemble des acteurs.

De ce fait, après cette session extraordinaire de novembre 2022, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse et Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse ont souhaité, le vendredi 17 février 2023, réunir à nouveau les différents acteurs sur cette problématique des dérives mafieuses à travers la tenue d'une Commission Permanente. Ainsi, à l'issue de cette réunion, cinq ateliers thématiques et de réflexion ont été créés et sont les suivants :

1. « Éthique et politiques publiques » ;
2. « Secteurs économiques particulièrement exposés » ;
3. « Drogues, commerces illicites » ;
4. « Dérives mafieuses » ;
5. « Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux » ;

De ce fait, l'atelier n°5 est consacré aux « enjeux éducatifs, culturels et sociétaux » et a pour objectifs d'établir un diagnostic précis et trouver des leviers notamment dans les domaines éducatif et culturel pour lutter et s'opposer à toute forme de déviance de notre jeunesse.

Madame la Conseillère Exécutive Antonia Luciani, en charge notamment de l'éducation et de la formation, a été désignée comme coordinatrice.

Madame François Campana élue territoriale au sein du groupe *Fà Populu Inseme* et Monsieur Jean-Alain Tarelli président de groupe à l'Assemblée di a Ghjuventù ont été désignés comme rapporteurs au sein de cet atelier.

D'autre part, la composition de cet atelier se veut diverse. L'ensemble des membres désignés sont les suivants : Paula MOSCA, conseillère territoriale, Saveriu LUCIANI, conseiller territorial, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, conseillère territoriale, Marie-Claude BRANCA, conseillère territoriale, Patrick SALVATORINI, président de la section culture, lingua corsa, éducation du CESEC et représentant des associations d'enseignement de la langue corse, Elsa RENAUD présidente de la ligue de droit de l'homme en Corse, Marceddu JURECZEK, enseignant en langue Corse, représentant du collectif *Massimu Susini*, Dominique BIANCONI représente le collectif *A maffia no a vita iè*, Pascal BRUNO créateur du premier café citoyen en 2010, représentant de la plateforme citoyenne, Santa DUVAL conseillère territoriale et Didier BICCHIERAY conseiller territorial, Jean-François CUBELLS DGA en charge de la culture et de l'enseignement notamment.

L'atelier n°5 s'est donc réuni à cinq reprises et a procédé aux auditions de Monsieur Jean-François Bernardini, Madame Charlotte Moge et Madame Joëlle Bordet.

## I) Les enjeux éducatifs, culturels et sociétaux :

Dès les premières réunions les participants à l'atelier n°5 ont soulevé la nécessité de s'intéresser aux caractéristiques les plus spécifiques des dérives mafieuses telle que les connaissent la Corse contemporaine. Marceddu JURECKZEK souligna notamment l'importance de sortir des considérations générales pour constater qu'il existe un certain type de violences en Corse qui entraîne une certaine forme de dérive, de pression, et l'importance de se questionner sur les causes.

À rebours d'une approche réductrice, l'émergence et le développement de la criminalité organisée est un phénomène multifactoriel, ancré dans une complexité socio-économique et historique profonde. Ses causes et conséquences ne peuvent être réduite à l'imbrication de trajectoires individuelles mais doit, pour être comprise, être mise en relation avec une série de transformations sociales et économiques ayant façonné notre île et sa population.

### ➤ Des répercussions de la transformation économique, sociale et culturelle de la Corse

Les bouleversements significatifs subis par la Corse sur le plan démographique et économique au cours du XXe siècle ont ainsi été évoqués lors des réunions de l'atelier n°5.

En effet l'exode rural, massif entraînant la disparition du modèle agro-pastoral et bouleversant l'équilibre social traditionnel s'est accompagné de l'émergence d'un modèle économique largement basé sur le tourisme et d'un développement exponentiel du péri-urbain. M. Saveriu LUCIANI lors des échanges ayant eu lieu à la suite de l'audition de M. Jean-François BERNARDINI, évoque ainsi la plaine orientale « *qui n'est pas la ruralité d'avant et qui n'est pas l'urbanité de maintenant, mais où*

*la drogue prospère à la vue de tous* » et où la jeunesse a beaucoup de mal à trouver ses repères.

Il évoque également la transformation démographique que connaît actuellement la Corse et la nécessité d'établir un projet de société :

*« On est un pays qui connaît l'expansion démographique la plus importante d'Europe et où il y a beaucoup de bouleversements. Je vois ici à l'école maternelle, l'école primaire, des populations qui arrivent, populations exposées, populations vulnérables, tout ça m'interpelle aussi et je me dis qu'il y a quand même beaucoup de réflexions à avoir autour d'un projet de société. »*

Mme Marie-Claude BRANCA mentionne aussi le rural où une présence associative accrue pourrait aider certains jeunes à ne pas dévier. La réponse aux dérives mafieuses ne peut pas être exclusivement culturelle mais doit donc également comporter un volet économique, social et ainsi faire l'objet d'une approche transversale, note Monsieur Saveriu LUCIANI.

La perte des repères traditionnels, les modes de vies dans zones parfois enclavées ne bénéficiant pas d'un réseau de transport assez développé où la précarité et le désœuvrement pourraient entraîner certains jeunes confrontés vers une dérive. Ceux-ci seraient confrontés à une situation socio-économique difficile et à l'impression de ne pas avoir accès aux voies de réussite traditionnelles et de ce fait être tentés par les avantages de l'argent facile et du pouvoir que semble offrir le crime organisé. Cette déviation pourrait être perçue comme un moyen d'ascension sociale qu'ils pensent inaccessibles par des moyens plus conventionnels. Mme Marie-Anne SALLES indique ainsi que selon elle, *« l'argent facile est l'antichambre de la mafia »* mais le facteur culturel semble tout aussi essentiel : la mise en avant de la violence dans de nombreuses productions peut conduire à considérer le criminel réel comme étant un personnage sympathique, comme dans les séries, indique M. Patrick SALVATORINI.

Il est également souligné par M. Marceddu JURECKZEK que les mafieux ne recherchent pas seulement des gains financiers, matériels, mais participent à l'émergence d'une contreculture, avec des codes et valeurs qui lui sont propres. Même en tant que sympathisant nationaliste il est possible de remarquer l'omniprésence de la violence à tous les niveaux.

La Commission violence née en 2011, sous la présidence de l'Assemblée de Corse de M. Dominique Bucchini, avait pour but d'étudier les phénomènes de la violence en Corse. Cette commission s'était réunie à plusieurs reprises dans le but de définir un programme d'actions de lutte et de prévention contre toutes les formes de violence auprès de la jeunesse Corse.

M. Saveriu LUCIANI a participé au tour de Corse organisé par cette commission, au cours de laquelle les questions « *Que se passe-t-il ? Qu'en pensent les jeunes ?* » avaient été posées à de nombreux lycéens, nous explique que des réponses assez surprenantes avaient été faites et ces dernières donnent à réfléchir, notamment le fait que beaucoup de jeunes, avaient une défiance pratiquement fondamentale vis-à-vis de la justice et un manque de confiance dans les institutions, avec un regard très critique.

Il indique que cette expérience avait été un bon enseignement car étant face à une génération changeante et des jeunes ayant d'autres espoirs qui ne sont pas forcément les espoirs que sa génération avait à 20 ans.

Parallèlement à cette évocation et à ces constats les problèmes liés au décrochage scolaire, à l'orientation, à la formation ainsi qu'à l'accès à la culture ont naturellement été évoqués : il est nécessaire d'aider la jeunesse à développer son esprit critique note M. Patrick SALVATORINI et de prendre des mesures pour empêcher le décrochage scolaire, offrir une meilleure offre de formation y compris en dehors des enceinte scolaire, complète Mme. Marie-Claude BRANCA.

➤ Le rôle de l'éducation

Compte tenu du thème de l'atelier n°5 les échanges se sont naturellement portés vers la situation de la jeunesse Corse et donc de son rapport à la légalité, au crime, à la justice mais aussi à l'école.

Si Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA affirme qu'il faut être convaincu d'une part et convaincre d'autre part que la culture et l'éducation sont une réponse et qu'il faudra par ailleurs se garder des caricatures concernant la jeunesse, qui est complexe, et s'en garder dans la réflexion comme dans la communication, des précisions statistiques sur le décrochage scolaire, le niveau d'étude et l'accès à la culture de la jeunesse corse sont également demandées et fournies lors de la rencontre suivante par la conseillère exécutive Mme Antonia LUCIANI puis mise à disposition sur drive consultable par les membres de l'atelier.

Ainsi en 2019 :

- Sur la population âgée de 15 ans ou plus et non scolarisée, 31% ont quitté l'école sans diplôme, la part est plus élevée qu'au niveau national (27%) et la Corse est la seconde région métropolitaine derrière les Hauts de France.
- Les diplômés des filières professionnelles CAP/BEP sont sous représentés.
- 22% des individus se sont arrêtés au Baccalauréat : part la plus forte de France.
- 1/4 possède un diplôme de l'enseignement supérieur : c'est une part inférieure à la moyenne nationale.

Par ailleurs sont précisées les différentes actions portées par la direction de la culture et par la direction de la langue corse :

- En termes de d'enseignement artistique, hors temps scolaire, principalement organisé par le conservatoire Henri Tomasi, environ 3000 jeunes chaque année, ce qui représente 4% des jeunes entre 3 et 24 ans.

- Le financement des bourses jeunes talents permet d'aider les étudiants chaque année à aller suivre des enseignements artistiques hors de Corse (30 étudiants chaque année).
- 450 jeunes par an disposent de ces enseignements artistiques (CHAM...)
- À travers, les actions artistiques et culturelles dans le premier degré, la Direction de la Culture finance en moyenne 35 ateliers par an pour 1700 élèves soit 7% de la population scolarisée pour le premier degré.
- La Direction de la langue Corse finance et accompagne des projets, en moyenne 280 classes en bénéficient donc 7000 élèves qui représentent 30% de la population scolarisée dans le premier degré.
- Dans le Second degré, 1500 élèves suivent ces ateliers de pratique artistique.

Le rôle du décrochage scolaire dans une potentielle dérive vers la mafia ne fait pas l'unanimité au sein des participants de l'atelier. Ainsi s'il apparaît être un point très important, notamment pour Mme Hélène DUBREUIL qui signale les difficultés dans les collèges des villages de l'intérieur et indique qu'être scolarisé à Ajaccio et Bastia ou dans l'intérieur influe aussi sur la poursuite de la scolarité, Mme Elsa RENAUD ne comprend quant à elle pas le lien entre le décrochage scolaire et les dérives mafieuses et soutient que le décrochage scolaire est lié aux inégalités sociales et que des politiques de lutte contre les inégalités sociales, des politiques pour l'accès à tous les droits sont importantes que de lier cela à la dérive mafieuse est dangereux et stigmatise des jeunes qui seraient en décrochage scolaire.

Enfin Mme Caroline TOMI indique comprendre le lien entre décrochage scolaire et les tentations de la facilité mais signale qu'il existe un problème de modèle dans la société, les jeunes sont plus attirés par l'argent facile et valorisent plus le fait d'être « *voyou* » que « *polytechnicien* ».

Elle affirme qu'un sociologue pourrait nous donner des pistes et qu'à la base, l'éducation est le rôle de la famille.

Si les discussions de l'atelier n°5 ont mis en lumière de nombreuses problématiques relatives à l'éducation des jeunes corses, une idée prédominante est ressortie de ces échanges : l'éducation est perçue, non seulement comme une réponse aux défis, mais surtout comme un rempart essentiel contre les dérives mafieuses.

Bien qu'il n'y ait pas de consensus unanime sur le lien entre le décrochage scolaire et les dérives criminelles, l'éducation et la culture sont largement reconnues comme des outils indispensables pour préserver la jeunesse de l'île. Ces échanges ont ainsi souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer l'infrastructure éducative et culturelle en Corse afin de mieux équiper la jeunesse face aux tentations du crime organisé.

## II) Le retour des auditions :

### ➤ Jean-François Bernardini

Jean-François Bernardini est un acteur culturel, chanteur et créateur de l'un des groupes de musique les plus fameux de Corse « *I Muvrini* ». D'autre part, il est notamment connu pour ses prises de positions contre toutes les formes de violence qui touchent la société corse. Ainsi, cet engagement l'a amené à intervenir auprès des collégiens et lycéens de l'île.

De ce fait, l'atelier n°5 consacré aux enjeux éducatifs, culturels et sociétaux a souhaité auditionner Monsieur Jean-François Bernardini.

Cette audition s'est déroulée le mardi 23 mai en visioconférence. Lors ces échanges, Monsieur Bernardini a pu développer un ensemble d'arguments sur les dérives mafieuses et violentes qui frappent et influent sur le quotidien de la Corse et des Corses.

Ainsi, selon lui la criminalité que connaît notre territoire inflige une offense majeure à la société. Dans ce sens, il a souhaité souligner le fait que la criminalité a un impact profond sur notre société et ses enfants et que la banalisation de la violence et la valorisation de l'argent facile contribuent à dévaloriser la vie humaine. Son propos s'est développé aussi autour de la question de la responsabilité des adultes dans la prévention et la répression de la criminalité est soulevée.

Monsieur Bernardini a, de nombreuses fois, souligné la nécessité d'écouter et de répondre aux préoccupations des jeunes. Il a notamment insisté sur les questions pertinentes posées par les jeunes concernant la criminalité et ses conséquences lors de ces échanges au sein des établissements scolaires. Il souligne l'importance de reconnaître et d'aborder ces vérités émotionnelles, ainsi que les effets physiques et psychologiques qu'elles peuvent avoir sur les individus. L'engagement en faveur d'une éducation valorisant des modèles positifs est également souligné comme une stratégie pour lutter contre la criminalité organisée.

Selon lui, la jeunesse corse n'est pas fascinée par le crime. Il conteste l'idée répandue selon laquelle la jeunesse corse serait fascinée par le crime et la mafia. Au lieu de cela, il constate une souffrance importante parmi les jeunes et soulève des questions sur le rôle de la société dans la formation de leur perception et de leur comportement.

Aujourd'hui, la société corse est confrontée à différents stéréotypes. Aussi, il critique fortement ces stéréotypes qui associent la société corse au familisme amoral et à la criminalité. Il souligne que cette généralisation est fautive et nuisible, et met en évidence des exemples de personnes qui ont été rejetées par leur propre famille en raison de leurs activités criminelles. Ainsi, il remet en question la représentation négative de la Corse et plaide véritablement pour une vision plus nuancée de la société et de la jeunesse corse.

De plus, il a pu fortement insister sur le fait que les jeunes sont exposés à des modèles de comportement déviants et à une culture de la célébrité et du divertissement qui valorise la richesse matérielle et la superficialité. Il a insisté sur la propagande de la violence et les conséquences néfastes ainsi que l'impact de l'industrie du divertissement sur le harcèlement scolaire et la glorification de la violence en direction des jeunes. Il souligne donc la nécessité de prendre en compte les expériences négatives vécues par les enfants dans leur environnement familial et social pour mieux comprendre leurs comportements et leur détresse.

Il en appelle à une prise de conscience collective et à des mesures concrètes pour faire face aux problèmes de justice, de violence et de bien-être de la jeunesse.

Jean-François Bernardini affirme que ce n'est pas la jeunesse corse qui est dangereuse, mais qu'elle est en danger. Il dénonce les défaillances de la société qui mettent en péril la vie et le destin des jeunes, ainsi que l'ensemble de la population.

D'autre part, il a souhaité rappeler que les violences familiales et les problèmes psychosociaux sont en forte hausse chez les jeunes corses. Il évoque les conséquences néfastes des expériences négatives de l'enfance, telles que la maltraitance physique, émotionnelle et sexuelle, ainsi que l'exposition à la drogue, à l'alcool, et à l'activité

criminelle au sein du cercle familial. Ces facteurs contribuent à différentes problématiques telles que l'échec scolaire, la violence, l'automutilation et le décrochage scolaire chez les jeunes.

De ce fait, selon lui, aujourd'hui la Corse est confrontée à la présence de la grande criminalité a des conséquences significatives sur la santé physique, psychique et sociale des jeunes. Il met en évidence les expériences négatives et maltraitantes vécues par certains jeunes et souligne l'importance de comprendre l'impact de la criminalité sur leur bien-être.

De plus, il a dénoncé avec la force la tendance à criminaliser automatiquement les victimes en Corse. Il souligne que les personnes assassinées sont souvent déshonorées, et que leurs familles doivent faire face à des préjugés et des accusations infondées. Il appelle à une prise de conscience de cette réalité car sur l'île prévaut la présomption de culpabilité des victimes utilisée pour salir leur réputation et décrédibiliser leurs familles. Cette stratégie désastreuse brise les familles, détruit la réaction citoyenne et entrave la recherche de vérité et de justice. Il critique l'absence de place publique pour soutenir les victimes et souligne les conséquences néfastes de cette mentalité sur la société corse.

Par ailleurs, il dénonce l'utilisation généralisée de rumeurs et de soupçons en lieu et place de la vérité en Corse. Les victimes sont automatiquement souillées et la vérité est souvent étouffée. Cette propagation de rumeurs et de soupçons déstabilise la société, brise les relations sociales et décourage le courage civique. Il souligne l'importance de reconnaître la valeur des victimes et de leur permettre de devenir des symboles de courage et de justice.

Enfin, concernant l'insuffisance des moyens juridiques et judiciaires face au banditisme corse, les magistrats, eux-mêmes, soulignent que les moyens juridiques et judiciaires actuels ne sont pas adaptés pour lutter efficacement contre le banditisme corse. Des acquittements et des relaxes fréquentes dans des affaires graves, malgré des preuves irréfutables, témoignent d'une baisse de vigilance de l'État. Certains

magistrats évoquent des défaillances dans le système judiciaire et attendent une réponse institutionnelle à ces problèmes.

Ainsi, Jean-François Bernardini se veut très critique sur les défaillances de la justice en Corse et souligne que l'incapacité à rendre justice aux victimes contribue à leur souffrance et à leur désorientation.

Aussi, il insiste fortement sur le silence et l'inaction face aux problèmes judiciaires et s'interroge sur le manque de réaction de la société corse et des institutions notamment face à la publication du livre « *Juge en Corse* » et à ses révélations sur les dysfonctionnements du système judiciaire. Il critique l'absence de scandale d'État et souligne le besoin de tirer des enseignements de ce livre pour lutter contre les dérives mafieuses qui gangrènent la Corse. Ce livre en est, selon lui, la représentation la plus flagrante.

Face aux problématiques énoncées, Jean-François Bernardini en appelle à une prise de conscience collective et à une démarche préventive pour faire face aux problèmes sociaux et criminels en Corse. Il souligne l'importance de reconnaître les problèmes, de poser les bonnes questions et de trouver des solutions efficaces pour protéger la jeunesse corse, combattre la criminalité et restaurer la justice.

Dans ces sens, il propose de mener une réflexion sur la nécessité de mesurer et de comprendre comment la présence de la grande criminalité en Corse affecte la jeunesse. Cette étude pourrait mettre en évidence l'importance d'examiner les conséquences physiques, psychiques et sociales de cet écosystème criminel sur les jeunes et de prendre des mesures préventives pour y remédier.

De plus, Monsieur Bernardini met en évidence le concept de « *peurocratie* », défini comme la domination de la peur imposée par la mafia en Corse. Il souligne que cette peur est utilisée pour maintenir une société gangrenée et en souffrance. La peur est présentée comme un symptôme du malaise social et politique de l'île.

Il en appelle donc à politiser la peur, car il constate que cette dernière est souvent dépolitisée et traitée comme un folklore quotidien. Cette peur serait utilisée pour créer une impuissance collective qui entrave toute action significative. Politiser la peur est vu comme un moyen de révéler la véritable nature du problème et d'y faire face collectivement.

Enfin, Monsieur Bernardini suggère l'idée d'établir une liste « *Adverse Society Experience* » sur le modèle « *ACE, Adverse Childhood Experience* » qui ont pour objectif d'évoquer les expériences négatives maltraitantes de l'enfance.

Ainsi, ces « *Adverse Society Experience* » permettraient de mieux comprendre les réalités vécues en Corse. Elles incluraient notamment des problématiques telles que la perte de la langue, le déni de l'histoire et de l'existence du peuple corse, l'impunité du crime et les taux élevés d'assassinat. Il souligne la nécessité de prendre en compte ces éléments pour analyser les problèmes sociaux en Corse et le traumatisme qui impacte la Corse et les Corses depuis des dizaines d'années.

➤ Charlotte Moge

Madame Charlotte Moge est une historienne spécialisée dans le mouvement anti-mafia et les mafias italiennes. Elle est maîtresse de conférences à l'université Jean Moulin Lyon 3 et membre du Conseil d'orientation scientifique de l'Observatoire des criminalités internationales et de l'école doctorale de sociologie et de la criminalité organisée de l'université de Milan.

Madame Moge a souhaité remercier l'Assemblée de Corse et le Conseil Exécutif pour l'invitation et a souligné l'importance de ce travail de fond et de consultation. En ouverture de cette audition, elle a précisé qu'elle ne pouvait pas donner une analyse détaillée de la situation corse en matière de criminalité, mais qu'elle pouvait parler de l'anti-mafia en Italie et de la structure du mouvement anti-mafia afin de faire des parallèles avec la situation que connaît aujourd'hui la Corse.

Dans ce sens, Madame Moge a suggéré qu'une réflexion sur la société corse pourrait être bénéfique, en particulier en ce qui concerne la société de proximité et l'insularité de la Corse qui ont forcément un impact sur les relations humaines. Ainsi, elle a souligné l'importance de la réflexion sur les avantages et les inconvénients de la société de proximité et sur les effets de l'insularité qui peuvent parfois avoir leurs travers. De plus, cette réflexion pourrait aider à dissocier les stéréotypes négatifs associés à la Corse.

Madame Moge a souhaité insister sur plusieurs points.

Le premier concerne la forte mobilisation citoyenne à la suite des différents attentats et massacres qui ont touché la Sicile. En effet, durant la seconde guerre de la Mafia à Palerme, nous avons compté près de 1000 morts en cinq ans sans omettre les disparitions nombreuses plus connues sous le nom de « *lupa bianca* ». Ces assassinats touchaient à la fois des mafieux, des citoyens, des carabinieri, des représentants politiques...

De nombreuses fondations ont ainsi vu le jour, elles portaient toutes le nom de victimes de la mafia parfois connues, d'autres méconnues car étant des citoyens lambdas et de véritables victimes collatérales.

La réaction citoyenne a permis d'actionner des leviers forts et elle obligé une réaction institutionnelle à la hauteur des mobilisations.

Ainsi, dans un deuxième temps, différentes lois ont permis de frapper fortement la mafia en Italie. Nous pouvons citer :

- La création de la première commission parlementaire antimafia en 1963 par le Parlement Italien. Elle réunit des membres de la Chambre des députés et du Sénat ;
- La loi Rognoni-La Torre *art. 416 bis* du code pénal italien qui institue le délit d'association mafieuse mais aussi la confiscation des biens dont la provenance est jugée comme étant illicite ;
- En 1996, sous l'impulsion des associations et notamment Libera, avec la création d'une pétition qui a recueilli un million de signatures afin d'introduire le principe de la réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé. Ainsi, la loi *109/1996 Disposizioni in materia di gestione e destinazione di beni sequestrati e confiscati*, est promulguée le 7 mars 1996.

Enfin dans un troisième temps, elle souligné l'importance de l'éducation dans la lutte contre la mafia en Italie. Elle a mentionné l'importance du matériel didactique mis à disposition des enseignants et créés notamment par les associations telles que le « *Centro di Studi ed Iniziative Culturali "Pio La Torre"* » et « *Libera* ».

Les sources et ressources sont nombreuses, nous pouvons citer les écrits et vidéos des procès contre les mafieux, les films, les séries mais aussi les bandes dessinées.

De plus, de nombreux travaux sont menés sur le thème de la légalité qui permet notamment la défense des valeurs de justice et le respect des règles. C'est une

expression qui voit le jour dans les années 1990 après les assassinats des juges Falcone et Borsellino.

D'autre part, des années 1980, les proches de victimes ont souhaité témoigner dans les écoles pour démystifier la mafia. L'action auprès des jeunes a pour but d'énoncer les bonnes règles du vivre ensemble afin de les soustraire à la subculture mafieuse.

La culture de la légalité est devenue l'une des marques de fabrique de Libera.

Le terme « légalité » fait écho en Italie à un contexte de corruption de la classe politique et montre que cette culture se construit non seulement en dehors mais surtout en opposition au monde politique.

Enfin, Madame Moge souligne que ce travail éducatif s'accompagne d'un véritable devoir de mémoire pour commémorer l'ensemble des victimes de la mafia italienne.

Depuis 1996, tous les 21 mars, qui est le premier jour du Printemps et symbolise donc la renaissance, Libera organise la « *Journée de la mémoire et de l'engagement en souvenir des victimes des mafias* » qui se tient dans une ville différente chaque année.

Cette date permet de célébrer l'ensemble des victimes et non une seule victime comme cela était préconisé par l'Etat Italien avec la date du 23 mai pour commémorer la mort du Juge Falcone.

Aujourd'hui et ce depuis 2017, la journée de la mémoire a été instituée au niveau national. Le ministère Italien a souhaité soutenir fortement cette commémoration et d'allouer davantage de fond à l'association Libera dans le but d'aider et affréter des cars pour venir se rendre donc à la journée de la mémoire.

Suite à l'audition de madame MOGE, Saveriu LUCIANI a souligné l'importance de briser le silence autour de la criminalité organisée en Corse. Il a également mentionné que la démographie de l'île, où tout le monde se connaît, rend la situation particulièrement délicate. Il a souligné que la lutte contre la criminalité organisée a été négligée par l'État, qui a privilégié la lutte contre le nationalisme. Il a également

mentionné que la criminalité organisée a infiltré divers secteurs de l'économie, notamment le tourisme, l'immobilier et les marchés publics. Il a souligné l'importance d'une action judiciaire, tout en reconnaissant que la répression n'est pas la seule solution.

Patrick SALVATORINI a lui évoqué l'impact de la démographie sur l'efficacité des mécanismes mis en place pour lutter contre la criminalité organisée, en comparant la Sicile (5 millions d'habitants) à la Corse (300 000 habitants). Il souligne l'importance de l'action des jeunes et de la nécessité d'une action nationale pour éviter que la lutte contre la criminalité ne devienne une lutte corse. Il mentionne également le système juridique italien qui protège les témoins et les repentis, et demande s'il existe une analyse des résultats des actions antimafia.

Charlotte MOGE lui a ainsi expliqué que le nombre de crimes liés à la mafia n'est pas un indicateur fiable de l'efficacité des actions antimafia, car les mafias ont appris à faire leurs affaires en toute tranquillité pour éviter de faire parler d'elles. Elle mentionne également que des études sont en cours pour mesurer l'impact des programmes d'éducation à la légalité et de la réutilisation sociale des biens confisqués.

Elsa RENAUT, membre de la Ligue des droits de l'homme Corse a quant à elle insisté sur l'importance de la mobilisation citoyenne dans la lutte contre la criminalité organisée. Elle a également souligné le rôle des femmes dans ces mouvements et le fait que la compréhension des phénomènes sociaux est essentielle pour orienter la mobilisation dans la bonne direction. Elle a également mentionné que la Corse n'est pas encore à un stade de barbarie et de structuration de la société par la criminalité organisée tel quel le connaissent certaines régions d'Italie. Elle a souligné que chaque société doit s'organiser et se mobiliser en fonction de son histoire et de sa prise de conscience.

En réponse aux intervenants Madame MOGE a expliqué que l'Assemblée de Sicile avait lancé le premier programme anti-mafia en 1986-85, bien avant le soutien du ministère qui n'est arrivé qu'après les massacres de Falcone et Borsellino en 1992. Elle a également mentionné que la Sicile, en tant que région à statut spécial, a été pionnière dans certaines matières comme l'éducation à la légalité, mais que cela a également aiguisé les appétits mafieux et les collusions avec le pouvoir politique

Enfin Antonia LUCIANI a mentionné que les informations fournies lors de l'atelier, notamment sur les programmes éducatifs, la mémoire, les victimes et la société de légalité, pourraient nourrir leurs travaux et lancer des initiatives, en particulier en direction de la jeunesse. Elle a également souligné l'importance de la réflexion sur la société corse, la société de proximité, l'insularité et la possible stigmatisation de cette insularité. Elle a conclu en soulignant l'importance de la défense d'une identité régionale.

Pour conclure, madame Moge a exprimé sa volonté de continuer à collaborer avec l'Assemblée de Corse. Elle a indiqué qu'elle pourrait fournir des notes ou des références écrites pour aider à éclairer davantage sur le sujet. De plus, elle a encouragé l'Assemblée de Corse à continuer son travail et a insisté sur l'important de s'inspirer de ce qui a été fait en Italie pour voir ce qui pourrait être utile en Corse.

➤ Joëlle Bordet :

Madame Joëlle Bordet possède un parcours riche et diversifié qui l'a amenée à travailler sur des questions de prévention de la délinquance, de lutte contre la violence et d'éducation des adolescents dans les quartiers d'habitat social. Actuellement élue au Comité national de la Ligue des droits de l'homme, elle est également psychosociologue et directrice de recherche émérite du centre scientifique et technique du bâtiment. En tant que chercheuse et militante active des méthodes d'éducation populaire, Madame Bordet est engagée aux côtés des acteurs et actrices de la politique de la ville depuis de nombreuses années.

En effet, depuis 1994, Madame Bordet a développé un travail sur les questions de prévention de la délinquance et de lutte contre la violence. Elle s'intéresse particulièrement à l'éducation des adolescents dans les quartiers d'habitat social, en particulier les plus marginalisés, aux prises avec la plus grande exclusion. En tant que psychosociologue, elle cherche à associer les habitants au travail qu'elle mène auprès des équipes de professionnels et en relation avec les élus. Cette démarche l'a amenée à travailler dans de nombreuses villes et sur des sujets qui relèvent toujours de cette question. Madame Bordet s'intéresse au territoire, au lien social, à la politique et plus globalement au rôle de la communauté d'adultes dans l'éducation et dans la prévention. Elle a également créé un réseau international en 2002 avec 10 pays. Elle a travaillé plusieurs années sur l'habitat, ce qui est très intéressant pour quelqu'un qui est géographe de formation, puis est devenue psychosociologue.

Madame Bordet est très impliquée dans la politique de la ville, une politique publique pour laquelle elle a fait des exposés et des travaux à l'étranger, en particulier au Brésil. Beaucoup de ses travaux ont porté sur l'accompagnement de la jeunesse dans les territoires, elle a également travaillé un temps à Bastia mais admet ne pas avoir une connaissance fine de la Corse.

Madame Joëlle Bordet a donc été auditionnée par visioconférence le mercredi 13 juillet à partir de 11h. Lors de cette dernière Madame Joëlle Bordet a couvert un large éventail de sujets liés à la jeunesse, à l'éducation, à l'identité et à la société.

### **Une jeunesse mondialisée**

Elle a notamment souligné l'importance des réseaux sociaux et de la mondialisation dans la vie des jeunes. Ces facteurs ont changé la façon dont les jeunes perçoivent et interagissent avec le monde, leur permettant de circuler entre différents espaces et cultures à une vitesse énorme. Elle a également mentionné l'existence d'une culture partagée parmi les jeunes, facilitée par les réseaux sociaux. Elle a également mentionné l'importance de comprendre le rapport des jeunes au temps et à l'espace, et comment cela a été affecté par la pandémie de COVID-19.

### **Un enjeu identitaire**

Bien que ces jeunes puissent avoir des expériences similaires dans le monde entier et communiquent facilement grâce aux réseaux sociaux, Madame Joëlle Bordet estime qu'il ne faut pas négliger l'importance de l'identité et de la question "d'où je viens ou je suis dans ce monde". Elle a souligné que cette question est posée par tous les jeunes avec qui elle travaille.

Elle a également mentionné l'importance de comprendre les différences entre les jeunes, par exemple, la signification du port du voile peut varier considérablement d'une jeune fille à l'autre. Madame Joëlle Bordet a donc insisté sur l'importance de comprendre les jeunes dans leur contexte, y compris leur environnement et leur territoire mais également dans le contexte de la violence auquel ils sont confrontés.

En effet, on ne peut pas faire l'impasse sur l'histoire et plus encore sur la manière dont elle est racontée, en particulier en ce qui concerne l'histoire de l'immigration et de la décolonisation en ce qui concerne la France.

Elle a notamment cité les travaux de Paul Morin sur la façon dont les jeunes d'ascendance algérienne vivent leur rapport à l'Algérie et à son histoire. Elle a également mentionné l'importance de comprendre le contexte spécifique du racisme en France, qui est différent de celui des États-Unis, et qui est lié à l'histoire de la décolonisation et de l'arrivée des parents des jeunes des quartiers français.

### **Le besoin de renforcer l'esprit critique**

Elle a par ailleurs mentionné l'importance de l'éducation et de l'écoute dans le contexte scolaire ou non, l'école ne pouvant pas tout faire. Au cours de ses travaux il lui est apparu nécessaire de permettre à l'esprit critique des jeunes de se renforcer. Elle a ainsi mis en place des ateliers de pensée critique dans 12 villes de France, principalement dans le cadre des cités éducatives. Elle pense qu'il est essentiel de ne pas renoncer à l'intelligence personnelle et collective des jeunes, même face à la violence.

Enfin Madame Joëlle Bordet a insisté sur l'importance d'établir une relation de confiance pour que les choses puissent être dites dans des espaces privilégiés. Elle a mentionné que dans les ateliers de pensée critique qu'elle organise, les jeunes peuvent parler dans un cadre confidentiel.

Ainsi, l'exposé de Madame Bordet met en évidence la volonté d'axer le travail sur la compréhension des jeunes dans leur contexte social, éducatif et culturel. Elle a insisté sur la manière dont ces facteurs interagissent pour influencer leur identité et leur comportement au sein de notre société. À la suite de cet exposé liminaire une discussion avec les membres de l'atelier n°5 s'est ouverte durant laquelle plusieurs points ayant plus directement trait à notre objet d'étude ont été abordés.

Ainsi Joëlle Bordet a demandé une clarification quant à la signification du terme "dérive mafieuse" dans le contexte corse et Pascal Bruno Pascal lui répondit que la "mafia" en Corse était la résultante d'une société de proximité où advenait la circulation de grosses sommes d'argent, suscitant des intérêts prédateurs. Il décrit la mafia comme un lien entre le politique, l'homme d'affaires et le voyou, avec des bénéficiaires et des commissions distribués entre ces acteurs.

Patrick Salvatorini a quant à lui exprimer le sentiment que trop de temps avait déjà été perdu dans ces débats d'ordre sémantique. Il a affirmé que la violence en Corse était bien identifiée, qu'elle soit appelée "crimes mafieux" ou "pratiques criminelles". Ces pratiques criminelles ont selon lui infiltré l'ensemble de la société socio-économique et ont un impact direct sur cette dernière. Elsa Renaut a toutefois souligné l'importance d'éviter la généralisation du terme "mafia" et a suggéré que le phénomène mafieux peut varier en fonction des territoires.

Joëlle Bordet a par la suite souligné l'importance notamment de l'éducation et de la formation dans la société. Elle a mentionné que les élus ont un rôle très important et que les partis politiques sont insuffisants pour accompagner les élus. Elle a également mentionné que les élus ont un rôle important dans l'éducation et la prévention. Elle a également évoqué de l'importance de la formation des jeunes leaders et de l'accompagnement des élus avant de souligner l'importance de la prise de conscience et de la parole dans la société.

Enfin la représentante du collectif Massimu Susini a souligné l'importance de la collecte de données pour pouvoir travailler correctement. Selon elle, la criminalité organisée en Corse avait atteint une importance telle qu'elle était capable de saper les fondements mêmes de la société, d'après une citation de Madame Taubira dans sa circulaire de novembre 2012. Elle a ainsi demandé à Madame Bordet ce qu'elle pensait de la capacité des juges et des policiers à lutter contre cette criminalité. La représentante du collectif a également parlé de la différence entre la Corse et d'autres endroits, soulignant qu'ailleurs les élus ne sont pas assassinés et que son collectif porte justement le nom de Massimu Susini, également assassiné parce qu'il était un militant politique. Enfin Elsa Renaut a soulevé la question de savoir si l'arsenal juridique français actuel est suffisant pour répondre aux enjeux de la Corse, y compris les niveaux de violence qui peuvent être traités au niveau éducatif et qui ne relèvent pas nécessairement de l'assassinat.

### III) Les préconisations :

#### ➤ Au niveau judiciaire

Lors des différentes auditions et réunions menées, nombreux sont les intervenants à avoir mis en exergue l'insuffisance de moyens juridiques face aux dérives mafieuses qui impactent la Corse et les Corses. Les leviers juridiques et judiciaires ne semblent pas être, aujourd'hui, en capacité d'impacter fortement et durablement le développement du phénomène mafieux. Aussi, les défaillances de la justice en Corse contribuent à installer un climat de défiance et de désorientation.

Il est ainsi proposé de se prendre exemple sur le modèle italien avec :

- La création d'une loi telle que la loi Rognoni-La Torre *art. 416 bis* du code pénal italien qui institue le délit d'association mafieuse et la confiscation des biens de provenance illicite ;
- La création d'une nouvelle loi telle que la loi 109/1996 *Disposizioni in materia di gestione e destinazione di beni sequestrati e confiscati* qui introduite le principe de la réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé.

#### ➤ Au niveau éducatif

Les différents intervenants qui ont été auditionnés dans le cadre de l'atelier n°5 ont souligné l'importance d'une prise de conscience collective face aux dérives mafieuses et aux problématiques qui impactent la société.

De plus, la nécessité de mettre des maux sur des mots pour montrer qu'une trajectoire autre que la criminalité existe pour la jeunesse corse.

Aussi, il a été proposé de créer un questionnaire afin de mesurer auprès des jeunes corses la présence et la vision qu'ils ont de la grande criminalité mais aussi les

conséquences psychiques et sociales de cet écosystème criminel sur les jeunes dans le but de prendre des mesures préventives pour y remédier.

Ce questionnaire pourrait être établi sur le modèle « *ACE, Adverse Childhood Experience* » qui traite notamment les effets des maltraitances infantiles sur l'état de santé et la qualité de vie à l'âge adulte.

Ainsi, le questionnaire pourrait porter le nom de « *Adverse Society Experience* » et il permettrait de mesurer le traumatisme que connaît la jeunesse corse exposée à la grande criminalité, à l'impunité du crime, aux pressions et aux assassinats.

De plus, les actions menées pourraient se baser sur ce qu'il existe actuellement en Italie sous l'impulsion notamment de l'association Libera. Cette association voit le jour en 1995 par Don Luigi Ciotti qui a eu le mérite de créer une large communauté de proches des victimes dont le but est de promouvoir des valeurs éthiques et morales. Le slogan de Libera est « *la mémoire construit l'engagement* », un engagement citoyen sans faille contre la mafia italienne.

Aussi, Libera a développé au niveau éducatif le principe de « La culture de la légalité ». L'éducation à la légalité est donc dispensée en milieu scolaire. En effet, ce mouvement s'est créé dès les années 1980 et se caractérisait par le témoignage des proches des victimes au sein des établissements scolaires pour démystifier la mafia. L'action auprès des jeunes a pour but d'énoncer les bonnes règles du vivre ensemble afin de les soustraire à la culture mafieuse. Au fil des années, la culture de la légalité est devenue l'un des axes fondamentaux du mouvement de lutte antimafia.

D'autre part, la *Fondazione Falcone*, qui porte le nom du juge Falcone, organise tous les 23 mai, afin de commémorer sa mémoire, « *Le Nave della legalità* » « *les navires de la légalité* ». Deux bateaux partent de Civitavecchia en direction de Palerme avec de nombreux jeunes italiens qui ont participé aux programmes éducatifs antimafia. Ainsi, suite à ce travail conséquent, les classes ayant effectuées les meilleurs travaux sont récompensées par ce voyage.

Des personnalités sont présentes et interviennent par un discours. Les jeunes italiens présentent l'ensemble de leurs travaux. De plus, à bord, différentes activités sont organisées, notamment la projection de documentaires suivis de débats et de tables rondes. Par la suite, arrivés à Palerme, les jeunes étudiants sont amenés à découvrir de nombreux lieux de mémoire en souvenir des victimes de la mafia. Certains ont notamment le privilège d'assister à la commémoration officielle qui a lieu dans l'*Aula bunker*, la salle du maxi-procès. Ces cérémonies, ces échanges, ces visites et ces manifestations représentent des moments intenses et sensibilisent les jeunes italiens face aux dangers de la grande criminalité.

Aussi, ces différents modèles d'actions pourraient avoir une résonance en Corse et pourraient servir d'exemple pour le développement de programmes éducatifs adaptés.

➤ *Au niveau culturel*

La Journée de la mémoire et de l'engagement est née en 1996. Ainsi, tous les 21 mars, l'association Libera organise la « *Journée de la mémoire et de l'engagement en souvenir des victimes des mafias* ». Le 21 mars est le premier jour du printemps et symbolise la renaissance. Aujourd'hui, cet événement rassemble près de 150 000 personnes chaque année. Des proches de victimes, des représentants politiques et d'Etat mais aussi des citoyens italiens lambdas sont présents. C'est l'un des moments forts de l'identité du mouvement antimafia. Par ailleurs, cette journée se déroule dans une ville différente chaque année notamment selon l'actualité car déterminé par la volonté de lutte contre la mafia.

L'ambiance se veut être festive, les jeunes dansent et chantent sur des chansons à forte connotation telles que *Bella Ciao*. Puis, par la suite, des personnalités se succèdent et procèdent à la lecture publique des noms de toutes les victimes, près de 1000.

Cette lecture des noms des victimes revêt une valeur symbolique forte. Ainsi, ce type de manifestation pourrait être imaginé en Corse en collaboration avec l'ensemble des collectifs et associations engagés dans la lutte antimafia depuis de nombreuses années.

## IV) Un programme d'actions à mettre en œuvre :

### ➤ Éducation :

L'Éducation nationale allie forces et faiblesses pour former les citoyens de demain. Elle propose dans les établissements des ressources pour lutter contre les facteurs de risque tels que l'absentéisme, le décrochage scolaire, l'échec scolaire, la violence, toutes conduites à risque et formes de délinquance...

Néanmoins, malgré les actions de prévention et de remédiation mis en œuvre, force est de constater que le malaise persiste. De plus, les dispositifs ne sont pas toujours connus et souvent peu diffusés auprès des familles, des partenaires, des secteurs éducatifs, médicaux et sociaux...

Aussi, il convient de constater :

- Un manque de formation des enseignants sur les questions de conflit éducatif, la gestion des classes difficiles mais aussi la prise en charge des élèves à besoins particuliers ;
- Une déshérence du secteur médical et social à l'école (sous-effectif du personnel) alors qu'il est clairement établi qu'il n'est pas possible de réussir à soutenir les élèves en situation de décrochage, de prévenir les glissements vers la délinquance et de réaliser des réinsertions scolaires sans lui ;
- Un effritement de la notion d'autorité qui ne permet plus de faire face à des situations autrefois gérées sans problèmes par la pédagogie du respect ;
- Un décalage entre les attentes culturelles des enseignants et les conduites spontanées des jeunes ;
- Une perte de confiance et d'estime de soi des élèves ;
- Un cœur de l'école (contenus scolaires, attentes...) qui ne se modifie pas vraiment avec les évolutions sociétales et culturelles.

Aussi, aujourd'hui, afin de permettre une dynamique positive du savoir et de la conduite des apprenants, il semble important de s'orienter vers une véritable révolution pédagogique.

De ce fait, dans un premier temps afin prévenir et enrayer les facteurs de risque qui se présentent dans l'ensemble des établissements de Corse, il serait intéressant de :

- S'emparer des outils existants mis à disposition dans les établissements afin de mener une analyse constructive ;
- S'inspirer des dispositifs établis dans les pays limitrophes ;
- Apporter aux établissements un soutien socio médical ;
- Renforcer les projets dits innovants ou classiques en s'appuyant sur le groupe pour favoriser l'apprentissage individuel par la réalisation de projets travaillant sur l'estime de soi, sur la confiance en soi et dans les adultes, tels que des sorties, des tournois sportifs, l'intervention de personnalités, des créations artistiques ou techniques, de la gestion du stress....
- Développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement et tisser du lien social pour que chacun comprenne et accepte les règles de vie mais aussi s'y sente soutenu, y trouve sa place et puisse se sentir acteur dans cet environnement par la mise en œuvre d'une communication relationnelle, de rythmes adaptés, en intégrant les parents et les partenaires dans des projets collectifs, en responsabilisant et valorisant les élèves par leur participation à des enquêtes, des débats... et à des instances où ils sont réellement forces de décision.
- Mettre l'accent sur l'élève en tant que personne singulière et lui proposer une écoute et une aide individualisée : tutorats, points écoute, espaces d'accueil temporaires de resocialisation...

Dans un second temps, il paraît essentiel de revoir et réfléchir sur de nouvelles modalités d'organisation de l'enseignement permettant de retrouver le plaisir d'enseigner pour les uns et l'envie d'apprendre pour les autres. Puis, il semble important de mener une réflexion de fond afin de développer des pratiques pédagogiques et éducatives intégratives et innovantes.

Enfin, au-delà de ce que la Collectivité de Corse et ses services mettent en œuvre au quotidien par le biais d'appels à projets et autres compétences obligatoires afin d'éviter le décrochage, l'abandon scolaire et la délinquance, nous pourrions créer des appels à projets spécifiques visant à dénoncer la dérive mafieuse, les pratiques mafieuses et la mafia.

Ces appels à projet seraient développés par le biais de créations artistiques et culturelles (poésies, chants, musiques, peintures...) en langue corse. La culture devient donc un objet permettant de libérer la parole et comprendre les inquiétudes et attentes de la jeunesse Corse face à la gangrénisation de notre société.

➤ Culture :

À ce jour, il est important de signaler que le réseau des **médiathèques territoriales** dispose de fonds variés (fictions, documentaires) DVD et CD. Ces fonds s'adressent à un public d'adultes, mais peuvent également s'adresser à la jeunesse Corse.

A ce titre cette diversité aborde de nombreux problèmes de société, dont la problématique des dérives mafieuses, qui font depuis quelques temps l'objet de débats, et de productions éditoriales, de la part d'éditeurs spécialisés dans les domaines sociaux et politiques (Odile Jacob, le Harmattan etc...).

Les Médiathèques, lieux de Culture, d'informations, et d'éducation, se doivent d'être au plus près de ces productions, lors des acquisitions pour répondre aux attentes des usagers et répondre également aux missions dévolues à ces établissements.

Parallèlement à cette diffusion de l'information et de l'éducation du citoyen, les Médiathèques Territoriales mènent des actions d'animations auprès du jeune public, pour les sensibiliser au livre, à la lecture, à l'éducation, et à la culture qui sont des piliers essentiels pour lutter contre l'obscurantisme et toutes les formes de dérives.

Ce rôle d'éducation se traduit par des fonds thématiques qui peuvent être préparés et prêtés dans les établissements scolaires (primaires, collèges, lycées). Ces fonds peuvent être accompagnés d'expositions sur des thématiques abordant différentes problématiques. Des ateliers interactifs peuvent également être proposés, plaçant ainsi le jeune public, dans une dynamique autour du jeu, de la réflexion, et de l'action.

Ces animations peuvent être complétées par l'intervention d'auteurs d'illustrateurs de conférenciers, ayant travaillé ou publié sur cette problématique de la dérive mafieuse.

À cela s'ajoute la possibilité de diffuser des œuvres cinématographiques, ou là aussi des débats, et rencontres peuvent être envisagés.

Les Médiathèques Territoriales travaillent notamment en étroite collaboration avec l'Education Nationale, et d'autres Direction de la collectivité de Corse (Le social, l'Education etc...).

De ce fait, des projets à long terme, sur cette problématique, pourraient être envisagés, et présentés en Assemblée de Corse.

Les Médiathèques peuvent répondre aux actions, qui seront proposées dans le cadre des dérives mafieuses. En tant que centres de ressources, mais également sur des interventions dans les établissements scolaires, et autres structures.

De plus, dans le cadre de **la convention passée avec le ministère de la Justice** pour intervenir au sein des établissements pénitenciers, nous pourrions envisager de travailler sur un projet collaboratif en lien avec d'autres directions de la Collectivité, en direction des jeunes qui sont dans ces lieux afin de les sensibiliser et préparer leur réinsertion au sein de la société. En ce sens, un appel à projets pourrait être ainsi travaillé.



De même la Cinémathèque pourrait organiser des séances avec des films aidés par la Cullettività di Corsica et déposés à la Cinémathèque et qui traitent de ce sujet.

Dans le **secteur de l'audiovisuel et du cinéma**, nous pourrions mettre en œuvre des opérations dans le cadre du dispositif, « *Cité éducative* » (Bastia, Aïacciu) en utilisant de films aidés dans le cadre du fonds d'aide CDC et qui traitent des dérives mafieuses.

Ainsi, nous pourrions faire réagir à travers des interventions au sein des collèges et lycées les jeunes étudiants à travers la vision et la lecture d'un objet (film, reportages, documentaires...). La parole étant beaucoup plus libre lors de ces échanges qui ne se veulent pas frontaux.

## CONCLUSION

Il est évident que la route pour éradiquer la criminalité organisée en Corse sera longue et semée d'embûches. Aujourd'hui, il est de notre responsabilité collective d'agir pour assurer un avenir meilleur pour les générations futures en ouvrant un chemin nouveau. Aussi, parmi les moyens de lutte, l'éducation doit être perçue comme une des armes les plus efficaces dans ce combat. Cet argument a été apporté notamment par Madame Moge en prenant l'exemple Italien où l'éducation des jeunes est devenue essentielle pour les soustraire à la subculture mafieuse. Il semble donc intéressant de mettre en place des programmes éducatifs qui permettraient de valoriser la « culture de la légalité » en opposition à la proposition de la criminalité organisé. De plus, la culture a un rôle prépondérant à jouer dans cette lutte face aux dérives mafieuses. Les initiatives culturelles, telle que la « *Journée de la mémoire et de l'engagement* », peuvent avoir un impact significatif en sensibilisant la population à la réalité de la criminalité organisée et en rendant hommage aux nombreuses victimes de ces crimes. De telles initiatives ont vocation à favoriser une mobilisation citoyenne contre toute les formes de dérives au sein de notre société.

Enfin, il est d'une importance capitale de s'attaquer aux problèmes sociaux et sociétaux. Les spécificités de la Corse, notamment dû à son insularité et à sa société de proximité, ont une influence indéniable sur l'émergence et la persistance de la criminalité organisée. Il est donc crucial de prendre en compte ces réalités dans l'élaboration de stratégies de lutte contre les dérives mafieuses.

Aujourd'hui, il apparait que la lutte contre les dérives mafieuses en Corse nécessite une approche globale qui prenne en compte les réalités économiques, sociétales et culturelles de l'île. Les transformations profondes que la Corse a connues, marquées par des bouleversements économiques et sociaux, ont créé un terreau fertile pour le développement de la criminalité organisée. C'est dans ce contexte que l'éducation, la culture et la société ont un rôle crucial à jouer pour contrer ces phénomènes qui impactent fortement la Corse et les Corses.

# ANNEXES

*Annexe 1 : Compte rendu de la première réunion sur les dérives  
Mafieuses – Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux*

Membres :

- Antonia LUCIANI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine
- Paola MOSCA, conseillère territoriale, institutrice (Coordinatrice)
- Françoise CAMPANA, directrice d'école et institutrice (Rapporteur)
- Jean-Alain TARELLI, président de groupe à l'Assemblée di a Ghjuventù et assistant d'éducation (co-rapporteur)
- Saveriu LUCIANI, conseiller territorial, professeur de langue corse - Patrick SALVATORINI, président de la section culture, lingua corsa, éducation du CESEC et représentant des associations d'enseignement de la langue corse.
- Linda RENAUD présidente de la ligue de droit de l'homme en Corse
- Jean-FRANÇOIS Cubells en charge des services de la culture et de l'enseignement - Marceddu JURECZEK, enseignant en langue Corse, représentant du collectif Massimu Susini
- Josepha GIACOMETTI PIREDDA, conseillère territoriale et chargée de cours à l'université de corse
- Dominique BIANCONI représente le collectif Maffia n a Vita iè, enseignante à la retraite - Pascal RENAUD créateur du premier café citoyen en 2010, représentant de la plateforme citoyenne
- Marie-Claude BRANCA, conseillère territoriale et professeure d'italien
- Veronique ARRIGHI, conseillère territoriale présidente du service d'incendie et de secours
- Muriel FAGNI, conseillère territoriale présidente de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale
- Santa DUVAL (absente lors de la première réunion) - Didier BICCHIERAY (absent lors de la première réunion)
- P-A Albertini secrétariat général de l'assemblée de corse

Du point de vue **organisationnel**, la conseillère exécutive Antonia LUCIANI indique que:

- La possibilité de se réunir en visio permettra une plus grande flexibilité ;

- Le travail consistera en l'élaboration d'un diagnostic, nous avons la possibilité de solliciter un certain nombre d'experts et les collectifs sont peut-être déjà en relation avec certains d'entre eux. Il faudrait identifier des problématiques spécifiques et penser à des mesures qui pourraient éventuellement être portées par la collectivité de Corse.

Elle rappelle que notre commission intègre également la jeunesse et le sport et qu'il est important de le préciser tant cela peut jouer un rôle dans l'émancipation de la jeunesse.

- Compte tenu de la participation à plusieurs commissions de la part de certains membres il faudrait que celles-ci se réunissent en différé.

Références bibliographiques et autres :

\_Rapport (30/10/2015) restituant les travaux de la **Commission Violence** sous la présidence de Dominique BUCCHINI. Cette commission avait notamment auditionné des étudiants du Lycée Fesch dont les paroles spontanées et pertinentes sur l'origine et les causes de la violence en Corse ont marqué Saveriu LUCIANI, mais également le procureur général ainsi que des officiels de Palerme et Naples.

\_Le travail de Charlotte MOGE (Université Lyon III) sur la Maffia en Italie — universitaire avec qui le collectif Massimu Susini a déjà été en contact.

Culture de la légalité et mouvements antimafia : <https://cle.ens-lyon.fr/italien/civilisation/xxe-xxie/la-mafia/culture-de-la-legalite-et-mouvements-antimafia> - A

Également été mentionné le travail de Jean-François Bernardini

Saveriu Luciani indique, dans la mesure où la société Corse est **une société de proximité**, que les participants observent une certaine discrétion vis-à-vis des échanges qui seront tenus, même s'ils ne doivent en aucun cas s'auto-censurer (Marceddu JURECZEK) et ce d'autant plus que ce groupe de travail est, de tous, le moins susceptible de subir des pressions dans la mesure où son thème oriente naturellement les discussions vers l'avenir (Patrick SALVATORINI).

Par ailleurs, bien que nous en soulignons souvent les conséquences négatives, la proximité peut être un vecteur positif (Joseph GIACOMETTI PIREDDA).

La précarité est retenue par de nombreux participants comme étant source de violence et entraînant pour beaucoup une recherche de l'argent facile (Patrick SALVATORINI). Dans le rural, où les enfants sont désœuvrés, une action associative (Marie-Claude BRANCA) ou une présence accrue des transports (Saveriu LUCIANI) pourrait aider certains à ne pas sombrer dans la délinquance. La réponse à ce phénomène ne peut pas être exclusivement culturelle mais doit donc également

comporter un volet économique et ainsi faire l'objet d'une approche transversale (Saveriu LUCIANI).

**L'éducation** apparaît toutefois comme une donnée fondamentale : il est nécessaire d'aider la jeunesse à développer son esprit critique (Patrick SALVATORINI), de prendre des mesures pour empêcher le décrochage scolaire et offrir une meilleure offre de formation y compris en dehors des écoles (Marie-Claude BRANCA).

Jean-Alain TARELLI évoque également les enjeux éducatifs, culturels et sociétaux autour de la jeunesse étant lui-même assistant d'éducation depuis plusieurs années en collège et à présent en lycée professionnel auprès d'un public âgé de 15 à 19 ans.

La question du périmètre des échanges se voit alors soulevée. La CdC ne dispose en effet pas pleinement de la compétence éducative mais le groupe n'est pas tenu de se limiter à ce qui relève de son pouvoir. Il faut être convaincu d'une part et convaincre d'autre part que la culture et l'éducation sont une réponse. Il faudra par ailleurs se garder des caricatures concernant la jeunesse, qui est complexe, et s'en garder dans la réflexion comme dans la communication (Josepha GIACOMETTI-PIREDDA).

**Le facteur culturel** enfin semble tout aussi essentiel : la mise en avant de la violence dans de nombreuses productions peuvent conduire à considérer le criminel réel comme étant un personnage sympathique, comme dans les séries (Patrick SALVATORINI).

Il est également souligné que les mafieux ne recherchent pas seulement des gains financiers, matériels, mais participent à l'émergence d'une contre culture, avec des codes et valeurs qui lui sont propres. Même en tant que sympathisant nationaliste il est possible de remarquer l'omniprésence de la violence à tous les niveaux et en sortant des considérations générales constater qu'il existe un certain type de violences en Corse qui entraîne une certaine forme de dérive, de pression, et se demander pourquoi ? (Marceddu JURECZEK)

Pour le travail à venir plusieurs suggestions sont faites :

- La création d'un drive où les membres pourraient mettre en ligne les documents dont ils disposent pour que chacun puisse en prendre connaissance, ce qui permettrait de commencer à établir un état des lieux ;
- L'audition de membre des confréries qui joue un rôle important dans le maintien du lien entre les générations ainsi que d'experts dont Charlotte MOGE.

Annexe n°2 : Compte rendu de la deuxième réunion du 28.03.2023 sur les enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

**Coordinateur :** Antonia LUCIANI

**Rapporteurs :** Françoise CAMPANA, Jean-Alain Tarelli

**Intervenants présents :**

- Luciani Antonia (conseillère exécutive, coordinatrice)
- Campana Françoise (conseillère territoriale, corapporteuse)
- Mosca Paula (conseillère territoriale)
- Duval Santa (conseillère territoriale)
- Branca Marie-Claude (conseillère territoriale) - Luciani Saveriu (conseiller territorial)
- Bianconi Dominique (a maffia nò, a vita iè)
- Salles Marie-Anne (ABCDE) - Renaut Elsa (LDH)
- Tomi Caroline (Le Garde)
- Bruno Pascal (Plateforme citoyenne)
- Dubreuil Hélène (CESEC)
- Santelli Pierre-Laurent (cullittivu Massimu Susini)
- Bernardini Gaele (Cheffe de Cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse)
- Paula Cesarini (attachée du groupe Fà populu in seme)

**Intervenants excusés :**

- Tarelli Jean-Alain (Président de groupe à l'Assemblée di a ghjuventù, corapporteur)
- Tomasi Marie (conseillère à l'Assemblée di a ghjuventù)
- Salvatorini Patrick (CESEC)

**Mme Paula MOSCA** excuse Monsieur TARELLI et Madame TOMASI, conseillers à l'Assemblée di a Ghjuventù retenus pour raisons professionnelles ainsi que Monsieur SALVATORI suppléé par Mme DUBREUIL. Elle indique que Madame BIANCONI va se connecter avec un peu de retard.

**Mme Santa DUVAL** demande si un compte-rendu de la dernière réunion est disponible car absente lors de la réunion précédente.

**Mme Paula MOSCA** indique que lors de la 1ère réunion aucun rapporteur n'avait été désigné en amont et qu'il n'y a pas de compte rendu officiel, que des notes ont été prises et qu'elles seront communiquées.

Elle indique également que des rédacteurs ont été définis de façon officielle et donc il y aura à partir d'aujourd'hui des comptes-rendus plus étayés.

Elle informe qu'au regard des problématiques qui sont abordées dans cet atelier, et dans un souci d'organisation, il a semblé plus cohérent que la conseillère exécutive Madame Luciani Antonia, ait la charge de la coordination.

**Madame Antonia LUCIANI** demande si les membres de cet atelier sont favorables à ce changement. (*Aucune objection*)

**Mme Antonia LUCIANI** : propose un tour de table afin que les participants afin que chacun précise qui il représente.

*Chaque participant se présente ; M.Santelli ne parvient pas à activer son micro.*

**Mme Antonia Luciani** donne le cadre des travaux, l'idée étant d'avoir un axe d'intervention sur les questions éducatives, culturelles et sociétales.

Elle indique l'importance de s'attacher à cibler ensemble notre champ d'intervention et notre objet. De plus, lors de la 1ère réunion, l'objectif était qu'à la fin du mois de mars, l'atelier puisse avoir des éléments de diagnostic sur la question éducative et la question culturelle.

Elle indique, par ailleurs, que lors de la 1ère réunion, ont été évoquées les questions du décrochage scolaire, de l'orientation et de la formation et de l'accès à la culture comme source d'émancipation et d'ouverture.

Elle fait donc état des données obtenues et évoque l'idée de la création un drive commun afin de rendre accessible l'entièreté des documents.

Elle indique qu'à travers l'atelier il avait été proposé qu'on puisse éventuellement auditionner des personnalités reconnues.

**Mme Elsa RENAUT** constate que la visio conférence est enregistrée et demande si les participants en sont informés.

*(Aucun des participants ne s'oppose à l'enregistrement)*

**Mme Antonia LUCIANI** présente de manière synthétique les données obtenues.

1) De la part de la direction de la culture, une note qui récapitule l'ensemble des interventions que la Collectivité mène dans le milieu scolaire, soit en propre, soit à travers un certain nombre d'associations ou de partenaires que la CDC finance.

2) De la direction de l'éducation, un certain nombre de données relevant de la scolarisation, du niveau de diplôme, etc...

3) De la part de l'Académie de Corse, des données de bilan sur l'orientation datant de 2020 sont présentées.

Elle informe que ces documents seront consultables sur le drive commun dans les prochains jours.

D'autre part, elle décline les différentes actions portées par la direction de la culture et par la direction de la langue corse.

- En termes de d'enseignement artistique, hors temps scolaire, principalement organisé par le conservatoire Henri Tomasi, environ 3000 jeunes chaque année, ce qui représente 4% des jeunes entre 3 et 24 ans.
  - Le financement des bourses jeunes talents afin d'aider les étudiants chaque année à aller faire leurs enseignements artistiques hors de Corse (30 étudiants chaque année).
  - On considère aussi que dans les enseignements artistiques (CHAM etc...) 450 jeunes par année sont touchés par ces enseignements artistiques.
  - À travers, les actions artistiques et culturelles dans le premier degré, la Direction de la Culture finance en moyenne 35 atelier par an pour 1700 élèves soit 7% de la population scolarisée pour le premier degré.
  - La Direction de la langue Corse finance et accompagne des projets, en moyenne 280 classes sont touchées donc 7000 élèves qui représentent 30% de la population scolarisée dans le premier degré.
  - Dans le Second degré, concernant les d'ateliers de pratiques artistiques environ 1500 élèves sont touchés.
- Par la suite, Mme Antonia Luciani mentionne les différents outils culturels de la Collectivité de Corse.
- La Cinémathèque, 2000 élèves sont touchés sur les années 2020, 2021. Ce qui représente environ 40% des effectifs du primaire de l'Académie.

- Le FRAC également, qui par sa présence à Corti, touche 1500 élèves.

Elle signale que le travail pourrait être approfondi notamment en bénéficiant des données des structures culturelles publiques, des théâtres municipaux ou privés, des associations.

Elle souhaite prendre pour exemple parmi tant d'autres, l'ARIA, qui joue un rôle moteur notamment dans l'éducation populaire et le spectacle vivant, accueille entre 1200 et 1500 élèves chaque année.

De plus, elle indique le travail conséquent des établissements culturels de la CDC, avec notamment, le réseau de médiathèques territoriales et l'organisation d'évènements, de lectures, de concerts, de spectacles qui nourrissent la ruralité afin de contrer les difficultés d'accès à la culture.

Enfin, un point d'information est effectué sur le PASS CULTURA, un chéquier d'une valeur de 75€, qui permet à tous les jeunes Corses entre 12 et 25 ans d'accéder à des biens et des services culturels. 15 000 jeunes sont touchés, environ 41% de la jeunesse qui est concernée.

Cependant, une marge de progression existe et la création d'une application (Pass Ghjuventù), réalisée conjointement avec Lauda GIUDICELLI ou seront recensées toutes les aides pouvant être mobilisées par la jeunesse corse.

*Suite à cette présentation, un moment d'échanges est proposé.*

**Mme Dominique BIANCONI** indique que Saveriu LUCIANI avait évoqué les rencontres faites avec les lycéens dans le cadre de la Commission violence dirigée à l'époque par Dominique BUCCHINI et que certaines données étaient intéressantes et suggère la possibilité de les réétudier.

**M. Saveriu LUCIANI** indique avoir fait partie de cette Commission avec laquelle un tour de Corse des lycées avait été effectué.

Ainsi, à l'époque les questions posées étaient « *Que se passe-t-il ? Qu'en pensent les jeunes ?* »

Il déclare que des réponses assez surprenantes avaient été faites et ces dernières donnent à réfléchir, notamment le fait que beaucoup de jeunes, avaient une défiance pratiquement fondamentale vis-à-vis de la justice et un manque de confiance dans les institutions, avec un regard très critique.

Il indique que cette expérience avait été un bon enseignement car étant face à une génération changeante et des jeunes ayant d'autres espoirs qui ne sont pas forcément les espoirs que sa génération avait à 20 ans.

Il pense que ce serait peut-être intéressant de réitérer, probablement sous une forme différente, ces rencontres avec les jeunes.

Il évoque une conférence de presse dans laquelle un jeune étudiant, lors d'une interview, a quelque peu légitimé la reprise des attentats et il indique avoir été interpellé par cette prise de paroles d'un jeune de 20 ans.

Il pense que des pistes sont à creuser certainement en discutant avec les jeunes d'un malaise ou d'un un mal-être et parfois d'une identité en questionnement.

**Mme Elsa RENAUT** indique que l'interview mentionnée par Saveriu LUCIANI peut effectivement interpellé. Toutefois elle s'interroge sur le fait de savoir de quelles violences il est question. Le travail annoncé dans les ateliers portant sur les dérives mafieuses. Ou considère-t-on le champ des violences de façon plus large ?

**M. Saveriu LUCIANI** indique qu'en 40 ans de lutte, ne pas savoir si les frontières sont aussi simples à saucissonner.

**Mme Elsa RENAUT** répond en demandant à propos de quelles violences nous nous interrogeons. Elle indique qu'il est possible de travailler sur la question des violences de toute nature, y compris celles institutionnelles, mais il ne s'agit plus des dérives mafieuses.

**Mme Antonia LUCIANI** indique que cela pose la question du cadre de nos travaux. Elle signale que la culture et l'éducation peuvent être des remparts contre les dérives mafieuses, mais qu'il est important de connaître les tenants et les aboutissants de comment une dérive mafieuse à un instant T sur un territoire donné, peut avoir des conséquences sur la jeunesse.

Elle signale qu'il faudra se garder d'avoir des appréciations et de faire des raccourcis.

**Mme Marie-Anne SALLES** pense qu'effectivement les frontières sont très poreuses entre la dérive mafieuse et la violence. Elle évoque les interventions que fait Jean-François Bernardini au sein des lycées et notamment auprès de ses élèves.

Elle signale l'importance de penser à un maillage plutôt qu'à une addition ou une liste.

**Mr Pascal BRUNO** rejoint les propos de Monsieur LUCIANI Saveriu disant qu'il est important d'être surtout dans l'écoute des jeunes car les dérives mafieuses ne se cantonnent pas à une catégorie ou une génération.

Il indique penser qu'il existe aujourd'hui un fossé entre les jeunes et les adultes et que pour réduire ce fossé, il faut que cela soit initié du haut de la pyramide de la part des élus notamment.

Il signale que pour que les jeunes ne soient pas manipulés il est primordial de penser par soi-même et de les les aider à pouvoir s'exprimer, chose qui n'est pas forcément faite assez largement selon lui.

Il prend pour exemple les Cafés Citoyens ou les gens s'écoutent et la parole publique circule, ce qui permet selon lui d'apaiser les tensions et de faire émerger des idées.

Ainsi, il informe être d'avis, comme Monsieur LUCIANI, de réitérer l'opération qui s'est faite en 2010, en la réactualisation et la dynamisant.

**Mme Paula MOSCA** pense aussi également qu'il est très important d'aller au contact des jeunes. Elle indique que les actions qui avaient été portées à l'époque peuvent être réitérées en les réactualisant car les problématiques sont différentes du fait de l'évolution de la société mais elle signale qu'il ne faudrait pas créer un doublon des actions portées par JF BERNARDINI.

**Mme Antonia LUCIANI** note que dans les personnalités à auditionner, les noms de Jean-François BERNARDINI et Charlotte MOGE avaient été proposés.

**Mme Dominique BIANCONI** s'excuse d'être arrivée en retard.

Elle souhaite savoir s'il est possible accéder aux résultats des travaux de la Commission et notamment des rencontres qui avaient été faites avec les jeunes en 2015.

Elle demande également si nous avons connaissance des chiffres du niveau de scolarité et de décrochage scolaire.

Elle indique que dans le calendrier proposé à la réunion plénière du 17 Février, il était indiqué qu'un état des lieux serait effectué et souligne l'importance de l'avoir.

**Mme Antonia LUCIANI** indique qu'effectivement l'idée était que nous puissions avoir accès à des données et que cela permette à chacun d'en prendre connaissance et éventuellement de faire des contributions au regard de ces éléments.

**Mme Paula MOSCA** stipule, qu'une fois que le Drive mis en place, la Conseillère Exécutive pourra communiquer toutes les informations données ainsi que le compte-rendu de la 1ère réunion et le rapport de la commission violence consultable sur le site de l'Assemblée de Corse.

Elle rebondit sur les propos de Madame BIANCONI disant que 2015 est aujourd'hui éloigné de pratiquement 10 années et qu'il serait intéressant de connaître les préoccupations des jeunes dix ans auparavant et celles de la jeunesse d'aujourd'hui.

Elle indique que reconduire ces actions serait judicieux.

**Mme Marie-Anne Salles** souligne l'importance de coupler les chiffres du décrochage scolaire avec toute cette base de données car très justement, en 10 ans les choses ont beaucoup évolué.

**Mme Antonia LUCIANI** adhère aux propos concernant le parallèle des chiffres entre aujourd'hui et dix ans auparavant.

Elle propose de donner très brièvement des éléments en matière d'éducation indiquant que ces chiffres datent de 2019 :

- Sur la population âgée de 15 ans ou plus et non scolarisée, 31% ont quitté l'école sans diplôme, la part est plus élevée qu'au niveau national (27%) et la Corse est la seconde région métropolitaine derrière les Hauts de France.
- Les diplômés des filières professionnelles CAP/BEP sont sous représentés.
- 22% des individus se sont arrêtés au Baccalauréat : part la plus forte de France.
- 1/4 possède un diplôme de l'enseignement supérieur : c'est une part inférieure à la moyenne nationale.

**Mme Antonia LUCIANI** poursuit indiquant qu'il existe un enjeu sur la question des BEP et CAP sous représentés. Elle souligne qu'il existe parfois une tendance des parents d'élèves à pousser leurs enfants en filière générale plutôt que dans des filières professionnelles. Ainsi, les décrochages sont plus importants et les difficultés plus conséquentes pour poursuivre des études supérieures car le niveau étant trop haut.

**Mme DUBREUIL Hélène** revient sur le décrochage scolaire qui est à son avis un point très important.

Elle considère l'étude menée à la demande de la CDC en 2019 très pertinente.

En ce qui concerne la désaffectation des métiers des voies professionnelles, elle évoque le fait l'apprentissage s'est développé depuis plusieurs années grâce à l'évolution de la Loi PENICAUD et grâce aux travaux conduits par les différents CFA.

Elle signale qu'il existe beaucoup d'apprentis dans les voies professionnelles, à la fois techniques et artisanales mais que beaucoup de jeunes arrivent de l'extérieur.

Elle informe qu'au sein du CFA de Haute Corse, le Directeur Xavier LUCIANI lui a indiqué que beaucoup de jeunes arrivent d'Europe de l'Est et de l'Espace Schengen et qu'il est important de le prendre en compte.

Elle souligne certaines réticences des familles traditionnelles pour ces formations.

Elle informe que le rapport sur le décrochage scolaire est sur le site internet de la CDC et permet d'avoir une vision très intéressante. Elle alerte sur le fait que la région Corse est la lanterne rouge et qu'il est primordial d'inverser la vapeur.

Enfin, elle souhaite signaler les difficultés dans les collèges des villages de l'intérieur indiquant qu'être scolarisé à Ajaccio et Bastia ou dans l'intérieur influe aussi sur la poursuite de la scolarité.

**Mme Marie-Anne Salles** précise qu'il en est de même sur les débouchés de ces formations et du tissu économique environnant. Elle signale que l'argent facile est l'antichambre de la mafia dans le décrochage.

**Mme DUBREUIL Hélène** indique que selon elle les chiffres ne se sont pas inversés et que le décrochage scolaire est très marqué dans les régions très touristiques de Balagne et de Porto-Vecchio.

Elle témoigne en prenant pour exemple son village de l'intérieur et le bar-restaurant dont un jeune serveur gagne beaucoup d'argent durant la période estivale.

Elle signale que cela fait aussi partie de l'argent facile récolté et qu'il n'y a plus de raison à s'ennuyer dans le suivi d'une formation en lycée professionnel.

**Marie-Claude BRANCA** témoigne de son expérience dans l'enseignement.

Elle souhaite parler de la formation et du pourquoi les jeunes décrochent. Elle indique qu'il n'y a pas assez de formation dans certains établissements.

Elle indique qu'un des points importants est celui de la formation et des progrès à effectuer à Sartène, Portivechju, Calvi, Ajaccio et Bastia.

Elle informe que beaucoup de jeunes reviennent à l'apprentissage après avoir eu avoir fait des études supérieures et se sentent plus épanouis.

Elle signale que la formation est essentielle afin de lutter contre les jeunes en déshérence et empêcher qu'ils ne deviennent des proies faciles.

**Mme Elsa RENAUT** souhaite revenir sur un échange, qui a déjà eu lieu, lors de la première réunion. Elle dit ne pas comprendre le lien entre le décrochage scolaire et les dérives mafieuses.

Elle affirme trouver inquiétant d'associer décrochage scolaire avec dérives mafieuses.

Elle soutient que le décrochage scolaire est lié notamment aux inégalités sociales et que des politiques de lutte contre les inégalités sociales, des politiques pour l'accès à tous les droits sont importantes que de lier cela à la dérive mafieuse est dangereux et stigmatise des jeunes qui seraient en décrochage scolaire.

**Mme Antonia LUCIANI** comprend cette précaution demande la vision et l'approche de travail au sein de cet atelier de Madame Elsa RenauT.

**Mme Elsa RENAUT** indique que la Ligue des Droits de l'Homme possède l'agrément éducation nationale, et qu'elle est une association d'éducation populaire et d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

Ainsi, elle indique que lorsqu'il est fait état d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, nous sommes dans les fondements de ce qu'est l'éducation telle qu'elle est définie aussi bien par la convention des droits de l'enfant, que tous les textes fondamentaux internationaux.

Elle dit que nous pourrions avoir ce texte en référence « la Convention Internationale des droits de l'enfant » quand on s'adresse à la jeunesse.

**Mme Dominique BIANCONI** indique que définir que tout élève décrocheur serait un maffieux serait un propos réducteur.

*Elle propose de mettre par écrit ce qu'elle souhaitait dire.*

**M.Saveriu LUCIANI** revient sur ce qu'a dit Madame DUBREUIL concernant les CFA. Il indique penser que cela est très intéressant.

Il souhaite faire une parenthèse par rapport à la commission BUCCHINI à laquelle il a participé. Il informe que beaucoup de personnes avaient été auditionnées (les députés, le procureur général par rapport aux chiffres sur la délinquance notamment etc...). Il signale que Monsieur Laurent MUCCHIELLI sociologue qui travaille au CNRS et qui a travaillé sur la délinquance et sur les problèmes de sécurité avait fait partie de ces auditions.

Étant vice-président dans une communauté de commune, il indique travailler avec l'ARS sur la santé notamment sur les addictions des jeunes et que l'un des facteurs serait la problématique des transports.

Il indique que les personnes, au sein de l'atelier, s'expriment avec beaucoup de pudeur car enregistrées mais signale un glissement qui fait que l'éducation est au coeur de la problématique.

Il indique ne pas vouloir saucissonner et comprendre les positions de la Ligue des Droits de l'Homme mais signale avoir vu déraiper beaucoup de jeunes.

Il souhaite la naissance d'un projet éducatif qui permette aussi de recréer du lien dans la communauté.

Il insiste sur cet enjeu afin de comprendre les mécanismes, comprendre le fonctionnement, comprendre les carences, les insuffisances, et c'est ce qui lui semble essentiel aujourd'hui.

**Mr Pascal BRUNO** souhaite revenir au 18 novembre 2022, quand les élus de l'Assemblée de Corse, par la voie du Président ont prononcé dans la résolution une devise qui lui paraît être un socle fondamental : liberté, démocratie et apaisement.

Il indique qu'il est primordial de partir de cette devise et que les élus sont les plus à même à être les représentants de la population.

Il souligne que la citoyenneté s'apprend et qu'il en est de même dans le fait de devenir homme et femme.

Il indique qu'il est important de s'écouter car écouter ne veut pas dire vivre mais c'est une prise en compte du mal-être au sein de la population.

Il affirme que les élus doivent dire les choses, les élus doivent parler, les élus doivent donner un chemin et les gens peuvent comprendre et adhérer ou pas mais que la contradiction n'est pas forcément négative.

**Mme Antonia LUCIANI** propose de reprendre les éléments sur la question de la formation qui ont été évoqués par Marie-Claude BRANCA.

Elle indique que la carte de formation est aussi un enjeu important. Elle signale l'importance de bénéficier de cartes de formations qui s'adaptent le plus possible aux besoins du territoire et particulièrement en matière de formation professionnelle.

Elle signale qu'un chantier en cours car l'objectif est d'organiser conjointement avec le rectorat des Assises de la formation professionnelle afin d'aborder de manière générale la question de la formation professionnelle avec le CFA et avec tous les acteurs de la formation professionnelle.

De plus, elle indique que La CDC a lancé des salons de l'orientation et des formations pour présenter tous les métiers à la totalité des collégiens de 3ème de Corse.

Elle informe que l'idée est de reproduire une nouvelle formule sur les formations de l'enseignement supérieur.

Elle avoue savoir que cela ne pourra pas tout régler mais qu'il est important malgré les contraintes et les difficultés de mettre l'ensemble des acteurs autour d'une table de afin de discuter et ouvrir des perspectives.

Elle signale que des comités locaux formation en collaboration avec Pôle emploi ont vu le jour afin de tenter d'avoir un panorama, par bassin de vie, des besoins afin d'adapter l'offre de formation qui s'adresse aux demandeurs d'emploi.

Elle indique la crise sanitaire a eu son impact et que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation de quasi plein emploi avec la difficulté supplémentaire de demandes de main d'oeuvre dans quasiment tous les domaines. Ainsi, les organismes

de formation peinent à remplir leur formation car ne trouvant pas suffisamment de stagiaire.

Elle informe d'une étude importante et intéressante menée par France Stratégie et communiquée par la CCI qui peut être préoccupante. En effet, cette dernière donne les tendances d'ici 2030 qui sont les suivantes : une accélération des tendances que nous connaissons actuellement et donc une concentration encore plus forte des

domaines BTP, tourisme etc... avec un manque de main d'oeuvre qui va être plus conséquent qu'aujourd'hui.

Ainsi, elle indique que nous devons nous y préparer et que la question fondamentale est de savoir comment pourrions-nous mettre que cette jeunesse ne soit pas encore plus fragilisée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle par un système économique qui produit une forme de violence ?

**Mme Marie-Claude BRANCA** demande des sur les comités de formation.

Elle précise qu'elle n'a jamais dit que décrochages scolaires était égal à futur mafieux.

**Mme Antonia LUCIANI** explique que les comités de formation sont achevés. Elle indique que ce travail a duré un peu plus d'une année et que la restitution a été effectuée il y a une dizaine de jours.

Elle informe qu'il n'est donc plus possible de modifier le format initial, mais que l'idée est de travailler dans une certaine continuité notamment au niveau des formations initiales.

**Mme Paula MOSCA** interroge la Conseillère Exécutive sur la période de plein emploi et indique croire que les chiffres de Pôle emploi ne reflète pas la réalité.

**Mme Antonia LUCIANI** explique que pour pôle emploi le chômage est faible car le nombre de personnes se déclarant au chômage est extrêmement faible. Ainsi, les personnes restant au chômage rencontreront des difficultés à s'intégrer sur le marché de l'emploi malgré les possibles formations suivies.

**Mme Elsa RENAUT** rebondit sur les propos de Mme Luciani concernant les projections de France Stratégie en disant que le modèle économique est « ultra violent ».

Elle indique être satisfaite d'entendre que le lien entre décrocheur et futur délinquant n'est pas aussi évident.

Elle affirme qu'il est important de considérer les causes que sont les inégalités sociales produites par un système économique violent qui fragilise les jeunes en créant des inégalités d'accès à tous les droits - éducation, santé, logement...

**Mme Santa DUVAL** demande si lorsqu'il est question de formation il est aussi question d'alternance.

**Mme Antonia LUCIANI** rejoint les propos de Mme Duval et confirme que la question de l'alternance en apprentissage a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années, raison pour laquelle, à travers aussi, l'organisation de ces assises, permet d'avoir un panorama un peu plus complet de ce paysage-là qui a évolué avec une appétence beaucoup plus importante pour les jeunes aujourd'hui.

**Mme DUBREUIL Hélène** insiste sur le fait que cela serait assez simpliste de dire que le décrochage scolaire crée des mafieux.

Elle souhaite évoquer la situation des jeunes dans des situations familiales difficiles. Elle indique le constater tous les jours à la FALEP en tant que présidente.

Elle souligne l'initiative qui a été prise pour les 2 salons de l'orientation organisés par la Collectivité de Corse.

**Mme Paula MOSCA** évoque les aides pour la jeunesse, notamment sous forme d'aides financières afin de permettre aux jeunes de se former sur des compétences particulières.

Elle cite pour exemple le SIS2B qui a un besoin de surveillants de baignades titulaires d'un SBAN. Ainsi, elle informe que le SIS2B et le service de la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI, ont mis en place un partenariat qui permet aux jeunes qui seraient susceptibles d'être intéressés d'avoir des financements, des aides afin d'avoir accès à ces formations payantes. Ces formations leur permettent d'accéder à des emplois certes saisonniers mais qui peuvent aussi susciter des vocations.

**Mme Caroline TOMI** indique avoir eu le sentiment que nous nous éloignons du problème. Elle indique comprendre le lien entre décrochage scolaire et les tentations de la facilité.

Elle signale qu'il existe un problème de modèle dans la société, les jeunes sont plus attirés par l'argent facile et valorisent plus le fait d'être « voyou » que « polytechnicien ».

Elle indique qu'un sociologue pourrait nous donner des pistes et qu'à la base, l'éducation est le rôle de la famille.

**Mme Antonia LUCIANI** signale que la question du modèle et du rôle de la famille, est un champ d'intervention beaucoup plus large, plus complexe que celui, finalement de « mettre en place des politiques éducatives », complexes aussi parce que c'est multifactoriel.

Mme Luciani Antonia propose d'essayer de réfléchir à la manière dont nous voudrions aborder le prochain atelier (*possibles auditions, les préconisations à ce stade, proposition des outils ou programmes d'actions propres à la Collectivité de Corse, considérons nous qu'aller à la rencontre des jeunes est aussi un des objectifs sachant que matériellement et temporellement cela risque d'être compliqué, pouvons-nous essayer de trouver une formule afin de réunir un certain nombre de jeunes pour échanger sur ce sujet-là, soit en mobilisant l'Assemblée di a Ghjuventù, parole di u ghjuventù et/ou en s'adressant à des chefs d'établissements*).

Elle interroge les intervenants afin que chacun s'exprime pour définir la suite des travaux de l'atelier avec pour objectif d'avancer et d'éviter les redites.

**Mme Caroline TOMI** signale que des associations travaillent déjà avec les jeunes dans les quartiers. Elle explique que des mairies et des associations organisent des choses au niveau local.

**M. Saveriu LUCIANI** indique qu'en 2015/2017, il y avait eu un temps plus important et qu'il faudrait se concentrer sur l'Assemblée di a Ghjuventù, Parolle di a Ghjuventù, le conseil de la vie lycéenne, les délégués de tous les lycées de Corse et peut-être les étudiants de l'université.

**Mme Antonia LUCIANI** signale que la temporalité est de 3 mois et qu'il semble difficile dans ce laps de temps de faire le tour des établissements.

Elle propose d'inviter les syndicats.

**M. Saveriu Luciani** trouve qu'il est intéressant de les écouter.

Il est interpellé par le nombre important de voitures sans permis au lycée du Fiumorbu. Il affirme que nous sommes actuellement dans une société du paraître, où celui qui a raison est obligé de se justifier en permanence et qu'écouter les jeunes est important et d'appréhender le rapport qu'ils ont à l'avenir, aux études, à la formation etc...

**Mr Pascal BRUNO** affirme que l'idée de rencontres est bonne et qu'il ne faut pas se cantonner au 3 mois.

Il signale l'importance d'associer les chefs d'établissement de toute l'île, le recteur et des élus, afin que tout le monde aille dans le même sens pour faire parler les jeunes, parce qu'il pense qu'il faut rapprocher les générations et les mondes.

**Mme Paula MOSCA** souhaite revenir sur la proposition de Monsieur LUCIANI.

Elle affirme qu'il serait intéressant de réfléchir collectivement ou chacun de son côté sur un questionnaire, ou du moins une série de questions. Ce questionnaire d'une

dizaine de questions aurait pour objectif d'orienter nos échanges le jour de la rencontre avec les jeunes.

Concernant le format, elle indique qu'il serait pertinent d'inviter au sein de l'atelier des représentants des structures qui ont été citées.

Elle indique que les rencontrer séparément peut être difficile alors que le format de réunions courtes nous permettrait d'avoir une photographie de la jeunesse actuelle.

**Mme Marie-Claude BRANCA** est d'accord avec le format proposé.

**Mme Antonia LUCIANI** propose de travailler sur l'idée d'un questionnaire.

Elle indique qu'il serait peut-être intéressant de solliciter un certain nombre de jeunes afin qu'ils puissent aussi travailler sur des questions qui leur sembleraient pertinentes.

**Mme Paula MOSCA** affirme est en accord avec cette proposition.

Elle propose de solliciter l'Assemblée di a Ghjuventù d'autant plus que ses membres participent aux différents ateliers. Elle propose l'élaboration d'un questionnaire qu'ils pourraient, par la suite, étayer.

**Mme Elsa RENAUT** demande des précisions pour bien comprendre sur quel thème, sur quel champ l'atelier souhaite entendre les jeunes.

**Mme Antonia LUCIANI** indique que la méthodologie adéquate serait de recenser les personnes au sein de l'atelier motivées et souhaitant travailler sur l'élaboration de ce questionnaire. Ainsi, elle évoque la possibilité de créer un groupe de travail interne à l'atelier n°5 pour définir les champs et types de questions.

**Mme Elsa RENAUT** souhaiterait mieux comprendre et avoir davantage de précisions sur l'objectif de ce questionnaire.

**Mme Antonia LUCIANI** affirme que l'objectif est d'aller à la rencontre de la jeunesse en se basant notamment, sur les travaux entrepris comme ce fut le cas par la commission violence de Monsieur BUCCHINI tout en y des questionnements autour de cette jeunesse dans le contexte actuel.

Elle insiste sur la nécessité d'encadrer le débat et de le recentrer autour d'une dizaine de questions.

**Mme Paula MOSCA** affirme qu'il est possible de s'inspirer des échanges et des travaux qui ont été faits lors de la Commission de 2015.

**Mr Pascal BRUNO** indique qu'il est important concentrer le questionnaire sur le phénomène des mécanismes et ce qui provoque un basculement pour eux.

**Mme DUBREUIL Hélène** souhaite que l'atelier puisse auditionner le Procureur de la République afin qu'il puisse nous apporter des éléments d'informations sur la jeunesse corse.

**Mme Antonia LUCIANI** retient cette proposition et affirme que cela peut éventuellement s'envisager.

**Mme Elsa RENAUT** signale que le Procureur a été sollicité par la Conférence des présidents et qu'il sera probablement sollicité dans l'atelier sur le droit pénal.

**Mme Antonia LUCIANI** propose de conclure et précise que la date et l'heure de la prochaine réunion seront communiquées en temps utiles ainsi que le lien d'accès au drive partagé afin de bénéficier d'un accès à l'ensemble des documents.

### Annexe n°3 : Compte rendu in extenso de l'audition de Monsieur Jean-François Bernardini

#### **Jean-François BERNARDINI :**

J'ai envie de vous dire en préambule ce mot de Khalil Gibran qui dit « *ce que je vous dis n'est que la moitié de la vérité, mais je vous le dis afin que nous cherchions ensemble la deuxième moitié* ». Et c'est un peu ça, l'état d'esprit de mon témoignage. Il n'est pas facile de voir ce qui est difficile à voir et ce qui est pourtant devant nos yeux.

Ici comme ailleurs où elle sévit, la criminalité, elle nous inflige une offense terrible, majeure à nous comme à nos enfants.

On peut essayer de minimiser et de dénier, d'user de stratagème pour ne pas tirer les conséquences de ce que nous voyons de ce que nous vivons. Mais le crime nous impose une loi impitoyable, il déchire notre loi humaine intérieure rigole. « *Mieux vaut mourir que tuer* », cet adage est un bien éthique, un bien immatériel, spirituel. Il n'exprime rien d'autre que notre sacralisation et notre culte de la vie et du vivant.

Tropu spessu ben intesu, la vie chez nous qui n'est plus sacrée, la mort violente est banalisée.

Une vie, ça vaut peu de choses. Elle vaut bien moins en tout cas que les intérêts de la corruption, les amis, les actionnaires de la corruption qui trouvent chez nous une sorte de paradis pour le crime, un pays de cocagne.

François Tual Jean-François Gayraud qui sont 2 criminologues français imminents et ils écrivent dans géostratégie du crime.

Le crime s'installe là où le risque politique et juridique est faible. Je rajoute qu'il s'installe dans nos rues à 500 mètres du collège, à 2 pas du lycée, le jour, la nuit quand il veut et où il veut.

Et nous ?

Nous devrions vivre avec cette réalité avec cette offense et nos enfants devraient vivre avec cette offense là sans qu'aucune véritable réponse, véritable résistance ne soit réellement posée sur la place publique, ni d'ailleurs, le lendemain, à la reprise des cours au collège ou au lycée quand l'homicide s'est produit est à quelques centaines de mètres du collège ou du lycée.

Sans qu'un mot ne soit posé sur cette réalité qui, contraint de nos enfants à ne rien comprendre d'une société qui fait du dysfonctionnement son mode de fonctionnement.

Comme si nous étions inconscient des conséquences sociales, psychiques,

émotionnelles d'une telle réalité ?

Les mafieux, ils tuent pour prospérer.

Quand il ne tue pas c'est qu'il prospère.

J'ai eu la chance ces dernières années de mettre les pieds dans quasiment tous les collèges et les lycées de Corse.

Je l'ai fait en France continentale, en Suisse, en Belgique, plus de 500 fois pour y semer ces graines dont tu que vous évoquiez de cette boussole de la non-violence qui nous semble précieuse et au regard de ce que j'ai vu, entendu, je m'autorise avec humilité à vous faire part de quelques observations, quelques pistes de réflexion.

Au cours de ces rencontres et de ces échanges, combien de fois ai-je entendu ?

Monsieur, pourquoi on les arrête pas ? Ceux qui tuent ?

Monsieur, pourquoi il y en a qui tue ?

Monsieur, pourquoi y en a qui disent à Pierre que si son père a été tué, c'est qu'il a fait quelque chose ?

Monsieur pourquoi vous dites qu'il ne faut pas se venger si on a tué quelqu'un de notre famille ?

Monsieur pourquoi il y en a qui ont des voitures blindées ?

Et l'autre qui répond, ça veut dire quoi blinder ?

Monsieur, mon rêve, c'est que j'aimerais faire revenir mon père qu'on a tué. Pourquoi ils n'arrêtent pas à ceux qui ont fait ça ?

Je ne sais pas quelle est la compétence de nos enfants en savoir mais leurs compétences en réel, leurs compétences en réalité, est impressionnante.

Les enfants voient le réel. Ils sont des experts du réel.

Et les enfants sont des gens sérieux. Ces questions sont une toile de maître.

C'est un des plaidoyers les plus remarquables.

Pour nous inviter à relever les défis.

Pourquoi on ne les arrête pas ? Ceux qui tuent ?

Ce sont leurs évidences qui mettent à nu les brutalités, les aliénations, les désordres ambiants de notre société, leurs effets délétères, là où effectivement, le crime laissé des traces.

Il nous montre en fait ce que la société tend à cacher et le regard des enfants rend visibles les invisibilités et les blessures invisibles.

Est-ce que nous savons les écouter ces vérités émotionnelles incontestables et puissantes ? Est-ce que nous leur répondons et qu'est-ce que nous leur répondons ?

Est-ce que nous mesurons la charge mentale de ces phénomènes l'impact de ces micros, ou plutôt ces macros agressions sur la santé physique et psychique ?

Est-ce qu'il existe une réelle prise en charge de ces réalités ? Comment ces vérités émotionnelles elles affectent les corps, les comportements ?

Est-ce que les blessures psychiques sont condamnées à rester invisibles à tout jamais ? Les jeunes Corses seraient-ils si particuliers ?

Au point qu'il ne court aucun risque de somatiser ces agressions par des douleurs, des

troubles cutanés et des états dépressifs, de l'obésité, des addictions, de l'automutilation.

En quoi est-ce que notre système écosystème contribue-t-il ou pas à les déréguler ?

Et comment est-ce qu'on grandit dans une société où il faut se méfier ne pas trop parler ? Comment on grandit dans un univers où les caïds triomphent ?

Est-ce que ces réalités sont dites ? Elles sont comprises quelque part ?

Et que nous disent en fait ces questions spontanées sur leur chance d'une bonne santé physique, sociale et émotionnelle.

Est-ce qu'il est facile de se construire face à ces réalités-là ?

Alors, on évoque souvent la jeunesse Corse.

C'est une généralisation pour le moins sommaire très sommaire parce que la jeunesse Corse, elle est pas un bloc homogène.

Elle a ses propres fractures, ses propres ruptures, sa diversité.

On entend dire que la jeunesse Corse nourrirait une fascination pour la voyoucratie, le mythe du voyou, la glorification du voyou, une véritable emprise mafieuse sur notre jeunesse, un mythe du mafieux, les voyous érigée en icône, le culte de l'argent facile et j'en passe.

J'ai entendu dire en toute bonne foi d'ailleurs, dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse.

*« Si nous parvenons à ce que les jeunes admirent les aides-soignants, les agriculteurs, les travailleurs. Ils triment pour vivre peut-être chichement, mais honnêtement, plutôt que le voyou alors nous aurons gagné le combat culturel et éducatif qui peut être la manière la plus sûre et la plus pérenne d'éradiquer la criminalité organisée, le système mafieux. »* Fin de citation.

La recette semblerait magique. Éradiquer la criminalité organisée en allant vers les jeunes, je traduis.

Et parlons-nous du vrai combat ? Face à un écosystème qui est orchestré par des adultes dangereux, organisés, par tous les amis de la corruption, par les actionnaires de la criminalité, les commanditaires, les tireurs de ficelles etc... par des institutions déficientes.

Adressons-nous à la jeunesse et le combat est gagné.

Est-ce que nous sommes au moins conscients que nous rajoutons là un chapitre supplémentaire en narratif néfaste de Mérimée hein, consciemment ou pas ?

Nous rebâtissons la jeunesse, fascinée par le crime. La jeunesse corse serait pro mafieuse.

En fait, selon cette logique que les Italiens et les autres n'auraient pas eu besoin d'un juge Falcone ni d'un État italien déclarant la guerre à la mafia ni de maxi procès mais de lancer dans ce combat des éducateurs, des questionnaires auprès de la jeunesse, même si cela n'est pas négligeable.

Pour ma part, j'ai partagé des échanges et du dialogue avec des milliers de juniors dans l'île. Je crois près de 7000. On partageait des perspectives des clés pour la

réussite la manière de réguler les conflits. Bref, mais nulle part et jamais je dois vous le dire ni dans leurs questions, ni dans leur témoignage, je n'ai perçu cette fascination pour le crime.

Et la déviance dont on nous parle, comment seraient-ils d'ailleurs fascinés par une société où ce sont les justes, qui dorment mal ?

J'ai par contre ressenti beaucoup de souffrance.

Des jeunes qui pourraient, d'ailleurs, ils devraient nous demander adultes, que faites-vous et qu'avez-vous fait de cette société ?

Les jeunes Corses, ici comme partout, ils respirent à un écosystème quotidien ou la malbouffe verbale, mentale, comportementale est omniprésente.

L'usage, il est pratique adultes sur les réseaux, en témoigne et leur donne un bien piètre exemple d'une communication responsable.

Oui, dans certains collèges de Corse, il faut être en couple en 6ème. Et si et si tu n'es pas en couple, c'est que tu n'es pas normal.

Oui, dans certains collèges de Corse, si tu n'es pas formé, si tu n'as pas de poitrine, tu n'es pas normale et traitée comme telle.

Oui, on peut jouer à tous sur un dans les cours de récréation, dans les classes du primaire.

Oui, certains peuvent être amputés du cadre familial et sans vouloir culpabiliser pour le moins du monde, ils vivent quelquefois dans des situations d'orphelins avec parents.

Oui, ils peuvent se parler avec des mots qui sont bien plus stupides, blessants mais des mots qui ne sont pas sans provoquer de réelles souffrances, de réelles maltraitements dont les issues sont souvent tragiques.

Oui, ils sont de plus en plus privés de cette initiation que le village où le quartier pouvait leur offrir, ne fusse dans la relation avec les multiples références spontanées dont chaque enfant a besoin.

Ne fusse que l'initiation aux deux langues apprises précocement.

Ne fusse que dans un rapport à la terre et au vivant bien plus concret et écologique, ci vole un paese per educà un zitellu.

Il faut un village pour éduquer un enfant ou un quartier.

Chaque enfant avait droit à cette initiation souvent ils en sont orphelins.

Et ils sont forcément impactés par cette société qui nous désenpathise, tous les jours.

L'industrie du divertissement fait du très très bon boulot pour ça.

Ce que provoque la série Squid Game par exemple dans les têtes.

Dans les jeux en cours de récréation n'est pas inoffensif.

On en voit les effets, ici comme ailleurs.

Dans l'industrie du divertissement j'inclus également la drogue ou si l'offre est de mieux en mieux structurée et organisée, la demande est exponentielle.

Ici comme ailleurs.

En France, il y a 4000 supermarchés de la drogue.

4,2 milliards d'euros, c'est ce qu'ont dépense les Français en 2020 en cannabis, en cocaïne, héroïne en craque et autres 2 fois plus qu'en 2009.

Entre les importateurs, les grossistes, les logisticiens et les revendeurs, cela équivaut à 21000 emplois à temps plein. Qu'est-ce que je ne trouve pas dans ma vie pour avoir autant besoin de ces substances ?

Et ssi c'était avant tout le besoin de se fuir de se désennuyer ?

Oui, par le biais d'une violence qui est banalisée, sacralisée et prestigieuse, mieux vaut faire partie des dominants que des dominés hein, c'est bien connu.

Les jeunes subissent comme nous autres adultes, cette propagande qui est quotidienne. Si tu n'es pas violent, c'est que tu es lâche.

Le harcèlement scolaire illustre parfaitement ce paradigme.

Et pourtant, s'il faut s'enquérir d'avoir un enfant harcelé, il faut s'inquiéter encore plus quand on a un enfant harceleur.

Oui, ils entendent dire, il n'y a que la violence qui paye.

Effectivement, elle a un impact, elle donne une visibilité donc une importance considérable aux actes violents.

Nous serions bien avisés, à mon avis, de de leur expliquer combien la violence elle fait payer aussi, elle ne fait pas que payer, elle fait payer.

Et peut-être combien en 2023, il y a des méthodes plus efficaces.

Oui, il voit des adultes qui se taisent devant l'injustice. Et d'autres qui applaudissent, des gens en cagoule. Sans analyse, sans outil, l'immense majorité des jeunes se réfugie alors dans le silence, dans une attitude des impliquée, apolitique, l'indifférentisme, ne fusse que pour se protéger parce qu'ils sont démunis devant des adultes qui quelquefois, ont tout intérêt à laisser croire que toute la jeunesse Corse serait révoltée dans la rue pendant que d'autres débattent s'il faut condamner ou pas la violence.

Et pourtant, je dois vous le dire, ils s'enthousiasment beaucoup plus vite que nombre d'adultes pour des outils et des perspectives plus positives.

Oui, ils sont mal équipés pour le conflit dans une société qui laisse croire que le conflit, c'est la guerre et que la seule manière de régler le conflit, c'est la violence serait la violence.

Oui, ils reçoivent comme nous en pleine figure le prétendu familisme amoral qu'on inflige à toute la société Corse, à toutes les familles corses.

Familièrement moral, c'est à dire que les corps se soutiennent où soutiendraient leur famille, leurs alliés, y compris contre la loi, y compris contre le droit, y compris contre la vérité.

J'ai entendu dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse dire en toute bonne foi indiscutable et avec une bonne intention dont je ne doute pas.

Je cite :

*« Nous vivons dans un système tribal de proximité, d'une trop grande bienveillance, voire complaisance. Que celui d'entre nous qui n'a pas dans son entourage et*

*quelqu'un en marge de la loi lève la main ou jette la pierre.* » Fin de citation.

Je crois que nous sommes des milliers à lever la main.

Et c'est là, je crois un credo, une thèse qui est dévastatrice. L'honnêteté n'est donc pas possible ne serait pas possible en Corse.

C'est une guerre contre l'honnêteté, c'est une propagande qui est perfide, un feu nourri et dévastateur et en matière de clairvoyance, on pourrait peut-être faire mieux. Qui va mener le combat des justes puisque nous faisons tous partie de la famille amoral.

Qui va donner l'alerte nécessaire un corse honnête ça ne peut pas exister. Ça dérange. Ça dérange au moins la représentation que l'on se fait de notre société tutti pro mafiosi.

On ne pourrait pas y échapper, c'est un narratif qui est faux d'abord, qui est désastreux à l'oreille de tous les citoyens et bien sûr de nous, de nos jeunes qui nous écoutent.

Narratif qui est d'ailleurs très utile pour les criminels et pour tous ceux qui ne veulent pas lutter contre les criminels.

Oui, il peut exister un familisme amoral dans certains cercles, dans certaines familles, chez certains bénéficiaires du crime.

Mais généraliser cette solidarité perverse est une grave erreur. Combien de voyous et des plus notoires dont des voyous qui ont fait 38 ans de prison, vous diront toute ma famille et ma tournée le dos, j'ai été rejeté par tous les miens, je n'avais plus un ami.

C'est là le démenti, parmi tant d'autres de plus éclatant de ce familisme amoral que l'on inflige à la Corse.

Oui, nos jeunes assistent comme nous un phénomène exceptionnel et spécifique à notre île. Ils voient ça tous les jours ou presque. Je veux parler de la criminalisation automatique de toutes les victimes.

Ici quand tu tombes sous les balles d'un professionnel.

Tu tombes dans la souillure et tu dois certainement savoir pourquoi tu es mort.

Ce n'est pas seulement ton corps qui est tué. Ce n'est pas seulement ta vie qui t'es volée. C'est ta réputation. C'est ton honneur. C'est ta dignité. C'est ta vérité et celle de ta famille.

Demandons cela aux familles Chjappini, Musso, Sollacaro, Sozzi, Nasser, Susini, Leca, Modesto et à leurs enfants et que toutes les autres, m'excusent de ne pas les citer.

Avec la rumeur et le soupçon en lieu et place de la vérité, toute victime ici est présumée coupable.

La présomption d'innocence n'existe plus en Corse. Sous les balles des criminels il n'y a pas de victimes innocentes chez nous.

Est-ce que nous tirons un sens de cette réalité là ?

C'est un stratagème désastreux, un mécanisme perfide auquel d'ailleurs notre société

s'est accoutumée, hein.

Et ce n'est pas sans conséquence. Il suffit de tuer quelqu'un pour le salir, pour décrédibiliser les victimes, ça, il fallait le trouver quand même.

C'est, je crois, un des virus les plus terribles pour casser une société, pour casser la réaction citoyenne, briser les familles 2 fois, tuer le politique, tuer le corps social, pulvériser les relations sociales et surtout pulvériser le courage citoyen.

Dites-moi, qui va descendre dans la rue avec le portrait d'une victime, sous le nom d'une victime dont la rumeur laisse entendre qu'elle est co-responsables de sa mort, qui va descendre dans la rue ?

Vous savez en Iran le régime actuel, il condamne les manifestants à la pendaison pendant la nuit et pendant la nuit, on les pend à une grue et on les enterre immédiatement dans un terrain vague pour qu'il n'y ait pas de manifestation populaire.

40 jours après, les citoyens se rassemblent pour célébrer la mémoire des victimes et ils disent derrière chaque vie volée, il y a 1000 cœurs battants.

Nous, nous aussi, nous avons notre nuit et il faut mesurer l'épaisseur de notre nuit.

Nous aussi, nous avons nos terrains vagues.

Le terrain vague, ce sont des terrains de soupçons, de rumeurs, de bonne conscience et pire encore les victimes chez nous sont automatiquement souillées. Elle n'inspire pas à la résistance elle n'inspire qu'à la peur.

La place publique est déserte et les 1000 cœurs battants iraniens, ici, ils se taisent.

Alors par la présomption inévitable de culpabilité, qui est une spécialité Corse, ça, c'est une spécialité locale.

Les faits ne consistent pas seulement à brouiller les enquêtes en disant de tel ou tel qu'il avait peut-être.

Mais c'est éviter que les victimes deviennent un symbole du courage civil, surtout pas. Il ne faut pas que la victime devienne symbolique.

Le non de droit à la vérité, a déjà jugé.

C'est bien cela que les enfants expriment avec toute leur innocence quand ils disent « Monsieur tout le monde dit à Pierre que si son père a été tué, c'est parce qu'il a fait quelque chose. Pourquoi on lui dit ça ? »

J'ai entendu cela temps de fois. Toutes ces déchirures parmi d'autres.

Et c'est bien là, vous l'admettrez tout le contraire, une fascination pour les voyous en espérant qu'un adulte les épaula pour les aider à comprendre leur monde.

La question, elle semble anodine chez cet enfant mais sans réponse.

Elle est largement suffisante pour déréguler son destin entier ses comportements de l'enfant qu'il est, de l'adolescent qu'il va devenir, de l'adulte plus tard.

Elle porte en elle des germes très toxiques et c'est ainsi qu'on endette, qu'on abîme la jeunesse Corse.

Quand on te tue encore, si tu es coresponsable de ta mort, tu y es pour quelque chose. C'est une des plus grosses duperies qui est actuellement sur la place publique.

C'est à dire qu'après avoir abîmé notre soin au vivant, nous abîmons notre soin aux morts. On oublie les morts en salit les morts, on salit les victimes.

Nous aggravons ainsi l'état de notre société où grandissent nos enfants.

Je vous pose la question.

Est-ce que c'est là notre manière digne d'enterrer les morts et les victimes et d'enterrer les meurtres ?

Suite à l'homicide de son époux, j'ai entendu une maman à la sortie d'un collège me dire, je voudrais que ma petite fille sache que son père était un homme bien.

Qui le lui dira à cette petite fille ?

Et la société, qu'est-ce qu'elle lui dira ?

Hormis un immense silence et le poison de la rumeur et du soupçon et elle rajoutait comme un cri désespéré d'ailleurs. Et pourquoi vous, les collectifs, vous ne citez jamais le nom de mon mari quand vous évoquez les victimes ?

La victime n'existe plus.

Comment nos jeunes entendent-ils nos contradictions ?

Quand ils entendent dire par les uns ou par les autres et de tout côté, le meurtre ici serait culturel.

Il peut même être un acte préventif, un acte légitime ou encore un acte politique ?

Est-ce qu'on a encore envie, est-ce qu'on a encore le droit en 2023 de considérer le meurtre comme un acte politique donc légitime ?

Est-ce qu'il n'est pas urgentissime pour les adultes et pour nos enfants forcément, de dire et de clamer, d'enseigner, d'affirmer avec force que le meurtre n'est pas négociable ?

En 2023, ça devrait être une évidence, non ?

Si l'on rajoute à cela des taux d'impunité face au crime, les carences d'un système juridique faible et souvent inefficace, un meurtre impuni, c'est un meurtre impuni qui demeure impuni.

100 meurtres impuni et non élucidés, c'est une épidémie désastreuse pour une société, c'est le cas chez nous.

Le radar émotionnel des jeunes ne se trompent pas. Ici, les justes, ils perdent.

Et ce sont d'ailleurs les plus hauts représentants de la justice, c'est qu'il écrit dans un livre. La situation est scandaleuse.

Si vous avez lu « Juge en Corse », c'est une alerte, hein ?

Mais c'est une alerte suivie d'un assourdissant.

Une haute fonctionnaire et pas des moindres en fonction en Corse, m'a dit un jour.

« Ce livre n'aurait jamais dû paraître ».

Un avocat insulaire a déclaré dans une réunion publique d'un collectif anti mafia que ce livre était tout juste bon pour caler les commodés.

Nous marchons sur la tête et la jeunesse Corse nous observe.

Je traduis, on n'en veut pas, on ne veut pas savoir.

Effectivement, on ne sait pas. En fait celui-ci, éclatant d'une volonté de ne pas voir.

Une volonté de ne pas savoir, je cite, juge en Corse.

« *Paroles de magistrats ayant exercé dans l'île.*

*Nos moyens juridiques et judiciaires ne sont pas forcément adaptés face à la machine de guerre qu'est le banditisme Corse. Nous assistons à des acquittements en séries, l'état baissent la garde. »*

Je cite encore.

« *Quand une affaire sensible parvient enfin à franchir le stade périlleux de l'enquête pour arriver à la Cour d'assises au tribunal correctionnel. Nous assistons alors à toutes sortes d'extravagances qui débouchent sur des acquittements et relaxés.*

*Dans des affaires aussi graves que des meurtres en bande organisée ou encore des escroqueries massives, et ce malgré l'existence d'éléments matériels irréfutables corroborées par des aveux.*

*Claude Chossat a évoqué nombre d'affaires en cours dans son livre, une démarche exceptionnelle, dit un juge. J'attends avec grand intérêt la réponse donnée par l'institution judiciaire à un tel parcours de vie. »*

Fin de citation.

Il a eu la réponse. Commentaire de Claude Chaussat : « *Si j'avais su le sort que devait me réserver la justice, je n'aurais jamais parlé.* »

Dans quelle société peut-on publier un tel ouvrage « Juge en Corse » sans que cela ne provoque un scandale d'État.

Ni le Parlement Corse, ni le préfet, ni les institutions, ni nous, les citoyens, personnes n'a hurlé

La première victoire contre la mafia serait peut-être que l'on tire quelques enseignements de ce livre.

Ce livre aurait dû provoquer un « justice gate » comme un Watergate aux États-Unis mais chez nous rien à bouger, hein ? Mieux vaut ne pas en parler d'ailleurs.

La vérité ne change rien et la jeunesse regarde les adultes.

Elle apprend ce qu'elle voit devant un acte d'injustice criant.

Un enfant n'est pas que spectateur, psychologiquement, il est victime.

Pour ces réalités-là, il appartiendrait peut-être à la jeunesse Corse d'inverser les rôles.

Ce sont les jeunes qui devraient nous adresser un questionnaire, non ?

La jeunesse Corse n'a malheureusement pas encore eu la chance à ce jour d'applaudir la force et la détermination des adultes.

D'un Etat qui nomme les réalités mafieuses d'un juge Falcone ou d'un Nicola Gratteri ? Car si la Corse avait un juge Falcone ou Nicola Gratteri, il est fort probable que les jeunes Corses soient les tous premiers à les applaudir.

Par ailleurs, il m'est arrivé d'entendre dire ou de lire sur les réseaux, peut-être vous l'avez lu comme moi par des adultes, je cite.

« *Un procureur français n'est pas légitime pour rendre justice à un citoyen Corse.* »

J'ai pu lire comme vous, je cite encore.

« *Tragédie des collectifs anti mafia qui n'ont aucune emprise sur les dérives*

*mafieuses et on appelle au droit régalien de l'État colonial. »*

Tout cela ne vient pas de nulle part, bien sûr. Tout cela a une histoire, bien sûr.

Une lourde histoire qui, officiellement, n'a jamais été prise en compte.

Que tant d'autres ont nié et continue à nier, la déclarant comme insignifiante non-lieu, un véritable historicide.

Et c'est bien à cause de ce non lieu de ce déni que la Corse a du mal faire de ce passé de l'histoire ancienne.

À ce jour, donc, si l'on en juge par ses mots que je viens de vous citer par cette souffrance là, ni Nicolas Bessone ou d'autres ne seraient donc vus comme des alliés potentiels pour le citoyen Corse.

Ils ne sont pas légitimes pour la justice en Corse et en attendant le citoyen est orphelin d'État de droit et surtout les criminels se frottent les mains.

Un ministre de l'Intérieur s'est contenté de dire mais qui tue encore ? Ce sont bien des Corses. Vous l'avez entendu comme moi, hein ? Ça ne nous choque pas.

Rien de mieux pour folkloriser le problème. Rien de mieux pour briser les alliances nécessaires.

En réponse, on entendra de la bouche d'un procureur en poste en Corse, la justice ne peut pas faire son travail, il faut que les Corses fassent leurs devoirs et parlent.

Et comme ça, vous voyez des 2 côtés l'escalade de méfiance d'aveuglement d'incompétence dont les conséquences sont très lourdes pour la société Corse. Si nous résumons à mon sens, il y a dans les phénomènes que je viens d'énumérer ce que j'appelle nos lois de plomb.

Autant de facteurs d'indicateurs qui montrent que le désordre, les retombées du crime, loin de fasciner les jeunes et notre société inflige, une maltraitance sociale, psychique, émotionnelle, considérable.

Donc nous devons être conscients, la dépister et l'analyser et éventuellement si possible en prendre soin. Il s'agit là, à mon sens, d'un harcèlement pour lequel personne ne nous met en garde, le harcèlement criminel ?

Et nous sommes dans une société qui ne nomme pas ce harcèlement quotidien et le vrai scandale c'est que ces lois de plomb ne nous choquent plus.

Le familisme moral dont je parlais, il est évoqué de toute bonne foi.

Ce propos ne choque personne, personne ne relève, personne ne lève la main.

Il est même confirmé par un consentant.

Nous serions donc tous complices, complaisants avec le crime, vous aussi d'ailleurs.

La criminalisation automatique de toutes les victimes est une norme.

Une règle du jeu que nous acceptons, on peut nous dire en face.

Nous sommes tous complices avec le crime, personne ne proteste.

En fait, parler de la grande criminalité ce qui est bon, ce qui est censé nous libérer et nous protéger est en train de nous aliéner encore plus.

Oui, mérimée s'il avait écrit Mateo Falcone en 2020 qui, je vous rappelle, a été publié avec comme sous-titre, « Meurs de la Corse ».

Aujourd'hui, il se serait adapté, hein ?

Il aurait mis une photo Story de ce portrait de la Corse sur Internet ou un père cruel tue son enfant.

Ces actes cruels sont présentés comme une valeur typiquement et prétendument profondément Corse et Mérimée il aurait eu des millions de clics.

Il les a eu d'ailleurs, hein ?

Dans le monde depuis 10 générations, tous les apprenants de langue française ont lu Mérimée. Et aujourd'hui, je pense comme mesurant pas le poids de ces lois de plomb, en banalisant ces lois de plomb en les acceptant, en les validant.

Famillisme moral, criminalisation automatique des victimes, fascination supposée de la jeunesse Corse pour le crime, violence, bref.

Nous participons à cette même photo Story sur la Corse. Nous cliquons et nous mettons sur Internet ce portrait empoisonné, cette fausse analyse et nous donnons une explication imbattable, voilà pourquoi il n'y a rien à faire.

Ce n'est pas par hasard si la série mafiosa souvent bien et si aujourd'hui d'autres séries sont tournées, c'est super, c'est ça consolidé le narratif en béton sur la Corse, mais ça ne sort pas d'affaire.

Et en effet, si sur la place publique, il n'y avait plus l'argument qui tue en Corse, ce sont bien des Corses, donc ça ne concerne que les Corses ? Ça obligerait peut-être à une autre responsabilité, hein, à une prise de conscience à un justice gate à une remise en question.

Et nous, nous avons seulement, une impuissance, le soupçon du famillisme amoral condamne toute la société Corse à se taire. Et ça marche. Et pourtant.

Notons le quand même, il y a bien 2 collectifs citoyens antimafia dans l'île et les 2 seuls en France. Comment est-ce possible ?

Même s'ils ne font pas l'unanimité ou pas encore dans une société qui est pourtant rongée par le crime, on a du boulot, hein ?

Et si le débat est urgent, le combat, l'est encore plus alors.

Quel est le lien entre la jeunesse la criminalité, la société dans laquelle nous sommes ? Il y a comme ça dans chaque collège de Corse, du continent ou de Suisse ou de l'île de la Réunion en Nouvelle Calédonie, où j'ai été il y a une question qui revient systématiquement chez les jeunes, c'est comme une préoccupation apparemment essentielle et symptomatique, la question est celle-ci :

« Monsieur, combien vous faites de vue ? »

C'est la question récurrente.

Derrière cela, que disent-ils vraiment ?

Ils disent en fait, Monsieur, est-ce que vous êtes important ou pas ? Réponse :

Nous sommes tous importants, vous ne le saviez pas, toi aussi tu es important ?

Vous êtes VIP, Monsieur ? Nous sommes tous VIP.

En fait, c'est leur nouvelle manière de demander, combien êtes-vous côté à la Bourse, Monsieur ?

Parce que là je sens qu'on te propose le point de repère essentiel, c'est jouer à la bourse devenir marchandise en quelque sorte, un système qui leur fait savoir que c'est cela, l'éthique de la vie.

L'éthique, c'est qui est le plus vu qui gagne le plus ?

Et nous, adultes, nous donnons l'exemple quand nous nous soumettons à ces règles. Plus on fait d'argent, plus on a de places etc....

Oui, il y a chez nous des phénomènes que l'on pourrait alors surinterpréter en les reliant à mon avis trop rapidement à mon sens à ce qu'on appelle la fascination de la jeunesse pour les mafieux, le mythe du voyou et c'est un peu l'effet d'un trompe œil. Ce phénomène à mon sens, il obéit plutôt aux règles d'une jet-setisation,

hypertrophie dans tous les hauts lieux du tourisme, ici comme dans le monde entier. Le tourisme, avec ses impacts sociaux qui ne sont pas tous positifs, je suis désolé.

Il suffit de mettre les pieds une fois à Saint-Tropez, à Saint Barth à Ibiza, Mykonos.

La Jet-Setisation y est un dénominateur commun. Ça fait partie du paysage.

Il faut faire partie du beau monde, paraître exister, s'éclater, imiter avec la panoplie nécessaire pour le divertissement, le dress code, les voitures, les accessoires, même les coffres d'amarrage et si on veut.

Et bien sûr, à défaut d'être soi, soyons VIP, c'est statut de VIP se déguiser en VIP, faire partie de la Jet-set de venir jet-seter.

Les adultes donnent l'exemple hein, d'ailleurs.

Calvi, Bunifaziu, Purtivechju, Aiacciu sont ainsi ce que les sociologues du tourisme appellent des villes achetées pendant 3 mois ou des villes vendues comme vous voulez, hein ?

Dans les hauts lieux touristiques, la tyrannie du divertissement est devenue la Reine où il faut être et paraître et où les pratiques addictives trouvent un terrain privilégié.

Ainsi, peut-être vous le notez, comme moi, on voit des adultes ou même des élus mettre en photo sur les réseaux et vanter le dernier yacht de je ne sais combien de mètres.

D'ailleurs, on vous précise le nombre de mètres au passage qui vient d'accoster ici où là à Bunifaziu ou je ne sais où. C'est symbolique, non ? La Yacht Set.

Déguisement VIP, combien de combien de mètres ? Vous savez que la selficie est déjà reconnue comme une maladie officielle en Angleterre et en Inde.

On peut observer ça et là, donc cette meilleure organisation de la société Corse, cette tyrannie du divertissement qui est obligatoire puisque tout le monde est en vacances

qui dévore tous les hauts lieux touristiques du monde, elle nous appauvrit d'ailleurs. Elle amplifie les inégalités entre ceux qui en tirent profit, bien évidemment, et puis

ceux qui n'ont rien du tout.

Ou pire encore tous ceux qui perdent tous ceux qui sont volés, est ce que nous voyons vraiment ce qui envahit les cerveaux de nos enfants et ce que nous organisons une

résistance ? Si une petite partie de la jeunesse Corse obéit à cette tyrannie du divertissement que l'on voit chez nous pendant 3 mois ou autre avec tous les codes.

Est-ce que nous devrions pour autant en déduire que la jeunesse Corse vit dans la

fascination des voyous ? Et que là serait donc la clé de nos problèmes. Pendant ce temps-là, nous, adultes sans tenir compte de ce que j'appelle le nosocomial psychique, nous faisons régner ce nouveau combien psychique que nous faisons régner que nous entretenons par la maltraitance, que diffusent les pratiques criminelles dans les consciences et les préjugés psychosociaux qu'elles génèrent, sans tenir compte de l'impact, de la tyrannie, du divertissement. Bref, est-ce que nous allons aller vers les plus innocents pour leur dire comme cela a été le cas d'ailleurs dans ce que préconisait la fameuse Commission violence dans les lycées, il y a quelques années avec en très bonnes intentions.

C'est indiscutable bien évidemment, il y a quelques années, au milieu des désordres non nommés avec nos questions, je cite, on demande à l'époque aux lycéens, le fric, ça vous parle ? OK ? Les armes qui en pensent quoi ? Avec les meilleures intentions du monde de la meilleure bonne foi dont je ne doute absolument pas. Mais on aurait juste envie de retourner la question aux adultes qui leur pose.

Message implicite et faux si les jeunes Corses ne portent plus d'armes, il n'y a plus de grande criminalité dans l'île, on s'attaque comme ça à ceux qui n'ont rien à voir. C'est loin d'être une vraie analyse. À mon avis, je crois à notre désarroi mais je n'ai jamais cru à cette analyse.

Et le poison le plus dangereux que nous avons aujourd'hui, c'est de nous tromper d'analyse. Je ne vois pas le juge Falcone s'imaginer dans ce genre de stratégie et pendant tout ce temps-là, les amis de la corruption, les profiteurs propèrent car le problème de la dérive mafieuse en Corse, ce n'est pas le jeune qui parade avec une arme et c'est bien sûr dangereux d'avoir une arme, le problème que nous avons, ce sont des structures invisibles, mafieuses qui tyrannisent, qui prennent le pouvoir, qui mettent à genoux une société qui arment leurs serviteurs, bien évidemment, qui bénéficient du soutien des uns ou des autres et qui peuvent effectivement séduire et recruter parmi les jeunes.

Alors, pour ce qui préoccupe directement votre Commission, il y a des questionnements qui pourraient nous éclairer. Dans bien des pays, vous savez, des médecins qui s'occupent des dégâts psychosociaux qui augmentent dans nos sociétés au sein de la jeunesse.

En fait, ils sont partis de ce constat, il n'arrivait plus à se soigner, beaucoup d'enfants justement parce qu'on ne prenait pas en compte ce que l'enfant vivait à la maison dans son environnement, dans son écosystème quotidien dans le contexte culturel et social dans lequel ils vivaient.

L'enfant ne grandit pas, il ne dort pas, il refuse de manger, il a des comportements impulsifs, violents. Il pratique l'automutilation, est en échec scolaire, en décrochage scolaire. Je vous rappelle quand même que nous sommes les champions de France du décrochage scolaire. J'y reviendrai.

Ces médecins ont établi une liste de points que les médecins américains appellent les ACE adverse childhood experience, Expérience négative adverse de l'enfance.

Et ils ont établi comme ça une liste de points pour mieux décrypter justement la réalité que vit un enfant dans sa famille, dans son environnement, dans ses relations, ils ont liste de 10 points en disant aux enfants, voilà, vous cochez ce qui vous concerne.

Les résultats ont été une vraie découverte.

Ça révélait tout l'invisible, tout le vécu caché, et on allait directement au cœur du problème.

Adverse, childhood expérience, expérience négative maltraitante de l'enfance. Moi je me demande d'ailleurs quelquefois s'il ne faudrait pas établir une liste de points adverses Society expérience, Expérience est négative d'une société.

Perdre sa langue, Histoire déniée, déni d'existence d'un peuple, impunité du crime, taux d'assassinat. Bref, parmi les 10 points de l'expérience maltraitante, je vous les énumère rapidement, première expérience, maltraitance émotionnelle, lui dire par exemple, tu n'as qu'à aller chez ta mère, si ça ne te plaît pas, tu vas dormir ailleurs. Ou bien pourquoi on dit à Pierre que si son père il a été tué, c'est qu'il y ait pour quelque chose ? Voilà une sacrée maltraitance émotionnelle qui laisse des traces.

Maltraitance physique. Je vous rappelle qu'en France, aujourd'hui, je ne connais pas les chiffres de la Corse, mais il y a 18 interventions policières à l'heure pour violences intrafamiliales. Je ne parlerai pas des centaines et des milliers d'autres pour lesquels il n'y a pas d'intervention de police.

3e point, abus sexuel, contact sexuel. Les statistiques en France dit que c'est 3 enfants par classe.

Abandon physique, c'est à dire pas de vêtements pour l'hiver, pas de soins dentaires etc...

5e point, abandon émotionnel. La mère qui peut dire « Bah je vais me suicider, tu verras ce que ça fera sans moi, on verra comment tu feras. »

6e point, présence de drogue, addiction ou alcool dans la famille.

7e point maladie psychique dans la famille, dépressions, colères récurrentes, émotions non maîtrisées, impulsivité des adultes.

8e point violence contre la mère ou contre le père ou contre un des enfants ?

9e point, divorce où séparation difficile des parents, chantage menacé, insécurisation de l'enfant.

10e point, activité criminelle dans la famille, dans l'entourage, dans la société, dans l'environnement immédiat.

En ces dix points.

Cela permettait de saisir le plus vite possible le poids des problèmes sous-jacents qui en fait sont à la source des troubles qui ont été constatés du comportement, de la santé physique, psychique.

Certains enfants peuvent cocher 3 ou 4 de ces points, 3 ou 4 de ces cases et d'un coup, on relève l'origine des souffrances, l'origine de la violence et de l'échec. On a compris que si tu accumules plusieurs critères de 3, 4 ou 5 critères, ça multiplie la

problématique.

Et la question, alors, elle est toute autre et complètement différente, ce n'est pas qu'est-ce qui ne va pas en toi ?

Mais plutôt que t'arrive-t-il ? qu'est-ce qu'il t'est arrivé ? Qu'est-ce que tu vis chez toi ? Qu'est-ce que tu subis chez toi ?

Ce n'est plus qu'est-ce qui ne va pas, la jeunesse corse ? Mais qu'est-ce qu'il t'arrive dans ta société autour de toi, dans ta famille que te manque-t-il ?

Qu'est-ce qu'il est arrivé, qu'est-ce qui ne t'ai jamais donné ? C'est d'ailleurs une question que l'on pourrait poser à la société Corse toute entière.

La jeunesse Corse grandit dans une société qui cumule les expériences négatives et maltraitantes d'autant plus négatives et maltraitantes parce qu'elle est impactée par cette grande criminalité.

Ces expériences négatives de l'enfance, une partie de la jeunesse corse les vit au quotidien et cette maltraitance, c'est un problème de santé sociale et psychique majeur.

Quel serait le score ACE de beaucoup de jeunes Corses, si on s'intéressait à relever tout ce qui les affecte ? Quel est le prix physique psychique qu'il paye et vont payer par les dysfonctionnements notoires de notre société.

Les études le démontrent partout dans le monde comparativement à un enfant qui a un score de 0.

Le fait d'avoir 4 expériences maltraitantes dans l'enfance augmente de 7 fois le risque d'addiction et d'alcoolisme, double le risque d'avoir un cancer, multiplie par 4 le risque d'emphysème.

Un score supérieur à 6 est associé à une augmentation de 30 fois le nombre de tentatives de suicide.

Expérience négative, maltraitante, ces expériences maltraitantes existent-elles en Corse ? Quel est le lien avec la criminalité ? Pourquoi ils disent à Pierre que si son père a été tué, c'est une maltraitance ?

Le meurtre devant le collège, c'est une maltraitance. Les défaillances de la justice, c'est une maltraitance.

Pourquoi on n'arrête pas ceux qui tuent ? C'est une agression.

Le familialisme amoral infligé à toute la société c'est une maltraitance pour nos jeunes.

Les risques psychosociaux sont un sujet de société majeure. Ils le sont d'autant plus dans une société où règne, comme chez nous, la grande criminalité, et il nous oblige à une prise de conscience, à une démarche de prévention collective et préventive.

Comment prendre conscience encore ce que nous devrions ? Nous devons absolument tenir compte, investiguer, prendre conscience du tissu existant qui nous expose et expose la jeunesse à des formes d'insécurité dont d'ailleurs l'insécurité de jeter des jeunes Corses de plus en plus nombreux dans les bras, des criminels qui prospèrent et qui seront demain s'ils ne le sont déjà aujourd'hui, le ou les premiers

employeurs de l'île vers lesquels ils devront se tourner ou bien aller partir ailleurs. Pourquoi mes parents ils me disent qu'il vaut mieux que j'aille travailler sur le continent. C'est une question qu'on peut entendre dans les collèges. Il y a chez nous un tissu de déséquilibres, de craintes, de désorientation de méfiance, de vulnérabilité.

Nous pourrions d'ailleurs augmenter ce questionnement de dépistage de quelques préoccupations locales, ce qu'il y a dans ta classe ou dans ton collège, un enfant qui a connu un meurtre dans sa famille, la perte brutale d'un proche par mort violente, un camarade qui est orphelin de son père suite à un homicide.

Connais-tu quelqu'un qui a un membre de sa famille en prison, un élève de ta classe qui a un membre de sa famille en prison ?

As-tu déjà vécu une venue de la police ou de la gendarmerie à ton domicile ? Etc...

Etc... As-tu peur de la police ?

C'est, je crois, dans ce sens-là que nous pourrions commencer à mesurer les impacts de notre écosystème sur la jeunesse et loin de la fascination à mon avis, il y a un impact de la grande criminalité, c'est une question.

Y-a-t' il un impact, des dysfonctionnements de la justice sur la santé psychique, sociale, physique de la jeunesse à l'opposition même de toute fascination ? Je connais 2 jeunes collégiennes qui, suite à l'assassinat de leur père, clôturée par un non-lieu juridique évitaient de traverser une petite place de Bastia pour aller au collège tous les jours afin de ne plus croiser l'individu largement connu des services de police, fortement soupçonné d'être l'assassin de leur père. C'est une maltraitance majeure. Comment est-ce qu'on vit dans une société qui inflige cela à une famille ce droit d'avoir justice bafouée, quel juge, quelle société, quel citoyen, quelle jeunesse, quel homme politique ? Qui est-ce qui peut se satisfaire d'une telle situation ?

Je vous rappelle quand même en matière de décrochage scolaire.

Avec 12,7% de jeunes de 16 à 25 ans, sans diplômes de formation, la Corse se situe 3 points au-dessus de la moyenne nationale.

3 points au-dessus de la moyenne nationale, ce sont des milliers de destins, des milliers de vies. Sur 31 collèges en Corse, 10 établissements sont en REP (Réseau d'éducation prioritaire).

La Corse fait partie des 8 académies qui ont plus de 30% des collèges en éducation prioritaire.

En Corse 35% des individus âgés de 15 ans et plus n'ont pas de diplôme, soit 4 points de plus par rapport à la moyenne nationale.

Où situons nous l'origine et les causes de ces phénomènes ?

Au lieu de soupçonner la responsabilité et l'implication, la fascination de la jeunesse Corse quant à la grande criminalité, nous serions bien inspirés de mesurer l'impact, de mesurer combien les actes criminels et tout l'écosystème qui favorisent la criminalité qui tolère la criminalité, qui laisse triompher les criminels, combien cela affecte durablement la santé physique, psychique, la santé citoyenne de la jeunesse

Corse.

La santé sociale, autant de raisons de plus de combattre efficacement ensemble le fléau criminel.

Les neurosciences le prouvent aujourd'hui, nous avons un besoin biologique inné de justice. Ce sens, cela est particulièrement aigu chez les jeunes.

Il est particulièrement affecté, frustré et déçu chez les jeunes Corses qui voient trop souvent effectivement que la justice ne rend pas la vérité, ne rend pas la justice.

Monsieur, pourquoi y en a qui disent à Pierre que si son père a été tué, c'est qu'il a fait quelque chose ? La justice corse n'est pas dangereuse, elle est en danger par toutes ces blessures invisibles, par notre manière, adulte et collective, de gérer la grande criminalité qui contribuent lourdement à la désorienter par les lacunes du monde adulte.

Nous serions bien inspirés à mon sens d'instruire ou dépister, non pas en quoi la jeunesse Corse nourrirait où admirait la criminalité, mais plutôt en on quoi elle est affectée par la présence, par les pratiques de la grande criminalité et notre incapacité collective à la nommer d'abord ?

Si nous ne faisons que de la sémantique. Si nous ne faisons que du droit. Si nous ne faisons que du juridique en nous contentant des juridictions existantes, si nous contentons de faire des statistiques, chacun pourrait rentrer chez lui avec bonne conscience et la certitude d'avoir défendu sa petite part de vérité, est ce que c'est juste cela que nous voulons ?

Car tant que nous continuerons à vivre en sous-estimant les effets du mal sans en traiter les causes, notre entreprise sera vouée à l'échec malgré notre bonne conscience.

Ce qui est devant nous, c'est justement l'étendue d'un désastre que l'on ne veut pas voir et c'est aussi un défi, le défi d'une pensée juste et transversale, transdisciplinaire pour être à la hauteur du mal-être, du mal faire qui triomphe et qui ronge notre société comme il affecté la santé, la santé de nos jeunes, ce dont il est question ici. C'est de donner le plus tôt possible des réponses.

Éventuellement les bonnes questions et les remèdes qui vont permettre à des citoyens de ne pas mourir, de ne pas vivre avec la mort autour, de ne pas mourir physiquement, socialement, psychologiquement, politiquement et souffrir, encore et encore.

Ce dont il est question ici, c'est de construire une victoire collective au moins au nom de tous ceux que la mafia enterre dans ce pays, pour toutes les peurs et les terreurs qu'ils ont semé et sèment tous les jours dans ce pays.

Pour conclure, je me souviens d'un petit moment vécu.

Lors d'une réunion publique du collectif A Mafia no, a Vita iè, une citoyenne a posé une question précise sur des faits avérés à un candidat aux élections municipales d'une grande ville de Corse en lui demandant s'il n'était pas dérangement d'être candidat à une élection et par ailleurs mise en examen pour modification d'une scène

de crime.

La citoyenne a eu une réponse. Bref, la question réponse a été filmée intégralement diffusée à Corsica Sera à Via Stella le soir.

Cette citoyenne est rentrée chez elle après la diffusion de cet épisode et il y a là une seule question que lui ont posé ses enfants, déjà adultes.

La question est la suivante, ses enfants lui ont demandé, maman tu n'as pas peur ? Cette peur-là n'est pas d'un ressort individuel. Elle est parfaitement corrélée.

Elle est corrélée à la peur des fonctionnaires qui, après l'assassinat de Jean Leccia, disent, on a peur de mettre notre signature sur certains documents.

Elle est corrélée à la peur du magistrat qui écrit dans le juge en Corse « *On y réfléchit à 3 fois avant d'apposer sa signature en bas d'une ordonnance de saisie, même si la décision est juridiquement parfaitement fondée.* »

Elle est corrélée avec les juges qui n'écrivent un livre témoignage sur les carences judiciaires dans l'île qu'une fois partie de Corse. Elle est corrélée avec le juge Bessonne qui a été, qui a été muté de Corse 2 mois après avoir condamné un élu notoire dans l'île.

Elle est corrélée avec les journalistes qui comme par hasard sont tous continentaux, écrivant des livres d'investigation sur la criminalité dans l'île, même si ces derniers temps, des femmes journalistes insulaires courageuses ont eu cette force.

Elle est corrélée avec le préfet Robin qui déclarait lors de l'audience d'un collectif en préfecture d'Ajaccio, je cite « Dans 15 jours, j'irai moi-même Murtoli pour mesurer la non-application de la loi. Il a été muté, je crois à 15 jours après, bref. Elle est corrélée avec Claude Chossat qui a déclaré « après coup, si j'avais su le sort que devait me réserver la justice, je n'aurais pas parlé. Je vis dans un trou. » Et le citoyen, lui, il doit réfléchir combien de fois avant de parler ? avant de porter plainte ? avant de témoigner ? dans cette Corse qui devient le jouet des mafieux.

Cette peur, mes amis, ces peurs-là, elles ne sont pas accidentelles ou anecdotiques. Elles ne relèvent pas de l'intime, elles ne sont pas une opinion, elles sont une réalité dans toutes les têtes. Et elles sont le symptôme du chaos sociétal juridique que nous imposent les mafieux. Elles sont notre plus grand trouble à l'ordre public. Elles sont l'épée de Damoclès qui est toujours sur toutes les têtes. Si un jour nous voulons savoir pourquoi les citoyens se taisent il nous suffira de chercher à savoir ce qui les force à se taire. Cette peur n'est pas une légende. Cette peur, elle est politique.

On est en pleine peurocratie.

Elle relève de la crimino-anxiété de la mafia que l'on inflige à la Corse. Et elle nous donne une idée du poids de la mafia dans notre île.

Cette peur, il nous faut la mettre à sa vraie place.

Elle est le symptôme même d'une société gangrenée et d'une société en souffrance.

Il faut politiser cette peur, car elle est systématiquement et continuellement dépolitisée, folklorisée tous les jours et de toutes parts. Et c'est bien cette peurocratie

qui structure notre impuissance collective. Cette peur, bien évidemment, n'en doutez pas, nous la transmettons à nos enfants, parce que leur radar émotionnel ne s'y trompe pas. Mais la peur, ce n'est pas l'apathie, ni l'inertie ; la peur c'est une alerte, et parce qu'elle n'est pas entendue, parce qu'elle n'est pas mise à sa vraie place, elle est justement ce qui structure aujourd'hui notre impuissance collective. Ce qui structure une apparente indifférence collective et une incroyable énergie à vouloir contourner le problème. Cette peur, elle est politique. La nier, la minimiser est aussi un acte politique. Et cette peur, elle nous lance une alerte que nous devons entendre. Ce qui, un jour, va nous libérer, ce qui va nous sauver, c'est d'abord la conscience partagée qu'elle existe ici, en nous, en nous tous comme partout, y compris dans l'exercice de ce témoignage que je fais devant vous aujourd'hui.

Cette peur, elle est présente. Alors nous sommes tous en terrain marécageux : en Corse, on ne voit pas les limites mais mieux vaut savoir où elles sont. C'est cela notre tragédie collective, et c'est cela qui abîme tous les jours le droit essentiel de construire sa vie, son destin, là où nous sommes et là où nous vivons. Je résume : ce n'est pas la jeunesse Corse qui est dangereuse, elle est en danger. Et ce sont les incuries de notre société qui la mettent en danger, et nous avec. Mais notre perspective, elle, est simple au final : la peur doit changer de camp. Nous sommes aujourd'hui le 23 mai. Ce n'est pas une date comme une autre. Toute l'Italie le sait. Le 23 mai 1992 à Capacci a été assassiné le courageux juge Falcone.

Merci de m'avoir écouté.

Merci d'envisager à travers nos échanges la 2e moitié de vérité dont j'ai parlé. Puis, au-delà de ce qu'on pourra nous dire dans le temps qui est prévu, mon adresse mail, vous est ouverte, pour accueillir éventuellement vos réactions, vos échos, vos commentaires ou vos critiques qui seront précieuses. Je n'en doute pas. Je vous remercie.

### **Antonia LUCIANI**

Merci beaucoup pour cette intervention.

Il est vrai que par certains moments cela fait froid dans le dos, ce constat global dont personne ne peut se sentir éloigné. On ne peut pas ne pas être affecté d'une manière ou d'une autre par le constat qui est le vôtre. Je pense qu'on le partage, peut-être pas en totalité mais au moins pour partie, que l'on a tous ce problème à cœur, puisque cet atelier parle principalement des enjeux sociétaux, culturels et éducatifs. Forcément, notre approche a été, ou du moins nos travaux, et les suggestions que nous avons faites jusqu'à aujourd'hui d'actions possibles, notamment par la collectivité de Corse, se sont attachées principalement à la jeunesse.

Et c'est pour ça que le constat que vous faites aussi sur cette jeunesse en danger, je pense qu'il nous touche tous. Notre volonté bien sûr, en la mobilisant et en la sollicitant n'est pas du tout de ni de porter de jugement, ni de tenter de nous dédouaner sur elle, bien au contraire.

La question, justement, c'est quels sont les moyens à notre disposition pour essayer de faire en sorte d'avoir les moyens de donner d'autres sources d'émancipation à cette jeunesse-là, qui, je pense a envie de connaître un bel avenir. Et c'est aussi notre mission. Vous savez également qu'aujourd'hui, les discussions sont ouvertes avec le gouvernement sur une évolution statutaire possible et que l'on espère voir aller jusqu'à l'autonomie. Et forcément, cette question-là, en toile de fond, pour nous, elle est extrêmement importante puisque le contexte d'autonomie, forcément, à avoir un regard d'autant plus vigilant que nous irions vers des compétences accrues. Donc cela veut dire être capable d'avoir des mécanismes internes pour évidemment essayer de limiter au maximum toutes les conséquences que peuvent avoir toutes les formes de criminalité organisées telles qu'elles peuvent rejaillir sur différents pans de la société.

Je vais laisser la parole aux différents membres qui sont présents pour avoir un temps d'échange. Donc voilà, si vous voulez prendre la parole, allez-y n'hésitez pas. Marie Claude Branca qui a levé la main. Je lui laisse la parole.

### **Marie-Claude BRANCA**

Puisque personne ne se lance, en bonne élève, je vais me lancer. Tout ce qui a été dit est un peu déstabilisant, je crois que quand on est parti sur l'audition de Monsieur Bernardini, on ne l'attendait peut-être pas tout à fait comme ça, mais il a tout à fait raison dans ce qu'il dit. Mais ce que j'attendais plus ou moins était de savoir ce qu'il rencontrait. Je ne le voyais pas tout à fait comme ça et je dis aussi pourquoi : j'ai assisté 4 ou 5 fois déjà à ces conférences au collège et au lycée de Porto-Vecchio, et cette année également, donc ça ne fait pas très longtemps. Le fait est que je n'ai pas vu les réactions des enfants tout à fait comme les voit Monsieur Bernardini. Sans doute parce que n'y ai assisté que 4 ou 5 fois, et je trouve que son travail est très intéressant.

Il est arrivé qu'une gamine que j'avais eu en classe l'année d'avant et qui avait dit devant tout le monde « mais moi je suis harcelée ». Ce sont des enfants à qui l'intervention de Jean-François Bernardini donne envie de dire ce qu'ils ressentent, c'est donc déjà beaucoup. Et moi ce qui m'intéresse dans ce que fait Monsieur Bernardini, et je dirais par rapport aux enfants, directement – et j'ai bien compris que nous sommes, je pense, en effet responsables au niveau de la société de toute cette ambiance – c'est qu'il essaie d'inculquer aux enfants un mot qui leur manque, c'est le mot empathie, dont il a parlé tout à l'heure.

J'enseigne depuis 40 ans et je vois malheureusement de plus en plus que les enfants manquent d'empathie. Sans doute en partie en raison de ce qu'ils vivent autour d'eux. Et donc ce que je voulais demander, parce que je ne crois pas que vous le fassiez, est-ce que vous le faites au niveau du primaire ? où est-ce que ce serait possible de le faire ? Au niveau du lycée, quand on en arrive là, ils sont déjà un petit peu... comment dire... l'empathie alors manque beaucoup et peut-être que si on commençait déjà au primaire et revenir plusieurs fois... Je sais que vous revenez dans les collèges, des lycées plusieurs fois, comme c'est à quelques années de distance c'est rare que ce soit les mêmes enfants, mais je pense que ce serait bien de suivre donc une fois collège, une fois primaire et une fois lycée. Je ne pense pas du tout que vos conférences puissent tout faire loin de là. Évidemment aucune mesure ne peut tout faire. Je pense que tous ensemble, on peut essayer de faire quelque chose. Donc moi je voudrais savoir ce que vous en pensez, si ce serait possible de le faire aussi aux primaires ?

Merci pour le travail que vous faites parce que nous, en tant qu'adultes, professeurs, je crois que ça nous touche peut-être plus que élèves et pour nous c'est bénéfique.

### **Jean-François BERNARDINI**

Merci Madame Branca, je vous remercie de saluer ce travail et je remercie surtout vous autres enseignants d'avoir ouvert la porte. Parce que quand on a lancé ce programme « devenez artisan de la non-violence » en 2011, l'école a été le premier espace qui a ouvert les portes. Et ça, c'est rassurant.

L'école, c'est le dernier rempart. L'école, elle est dans un écosystème qui est ce qu'il est, et forcément, les enfants respirant un écosystème qui est toxique – je parlais de malbouffe verbale, comportementale – ils la traduisent dans leur comportement à l'école, etc. En ce sens-là, ce travail de prévention, d'équipement de vie, comme on l'appelle, ce travail de détox... Vous avez souvent, je dis aux gens que ce que l'on fait est un travail de petit électricien. Et quand vous débranchez la bonne, vous soulagez ces enfants.

C'est ce qui épate tous les publics que j'ai pu voir, d'ici à Dunkerque, à Montreux, à Brest, à Marseille, près de bientôt 100 000 jeunes, dont plusieurs milliers ici en Corse. Ce qui épate les enseignants, c'est la capacité des élèves à rester pendant 02h30, écouter quelqu'un qui parle juste en leur présentant 2 animaux, et pourquoi ? Parce que justement, c'est une reconnexion avec leur vraie nature : l'empathie.

Madame Branca, vous le savez, on le sait tous ici aussi bien que moi, c'est notre équipement biologique naturel.

Notre nature est faite pour l'empathie, mais nous sommes dans un monde qui nous désemphatise. Dans un monde qui peut vous apprendre que si l'on éteint nos

neurones miroirs, on ne ressent plus rien de ce que l'on fait subir à l'autre, quand vous insultez, quand vous méprisez, quand vous rackettez, quand vous frappez, quand vous violemez.

Et cette désémphatise-là est un poison terrible qui traverse aujourd'hui la société. Il n'y a qu'à entendre comment les adultes se parlent sur les réseaux et vous allez voir que l'empathie n'existe plus. Bien sûr cela contamine les enfants.

Ce que je voudrais dire, c'est que ré-empathiser, c'est quelque chose d'extraordinaire et il suffit de très peu.

J'étais dans collège où l'enfant s'appelle Vlad. Il prend la parole, il dit tout le monde ici m'appelle Poutine. J'ai demandé à mes à mes parents de déménager. Je veux quitter ce collège. Et puis tout le monde se lève, l'applaudit pendant 2 Min avec les larmes aux yeux.

Deux mois après, vous appelez la CPE et la CPE vous dit : ses résultats scolaires en nette progression, il est devenu délégué de classe. Plus jamais personne ne l'a surnommé ainsi. Donc voyez qu'il en faut peu. Et si vous laissez le petit Vlad tout seul, si personne ne l'entend – car d'ailleurs dans le collège, personne ne savait qu'on l'appelait Poutine – si personne ne le voit, si personne ne l'entend, le petit Vlad n'a que 2 alternatives : soit il s'écrase et fait une carrière de victime, toute sa vie, soit il devient violent à son tour. C'est à dire peste ou choléra.

Et ce jour-là, pourquoi Vlad a parlé ? Je viens de vous le dire. Nous avons créé ensemble un cadre sécurisé.

Vous savez, l'éducation nationale a mis énormément de temps à prendre à sa juste dimension ce qu'est le harcèlement parce que tout le monde disait « eh Ben ils n'ont qu'à parler » mais on s'est rendu compte que les jeunes ne parlaient pas si les harceleurs étaient présents dans la salle. Ils ne parlaient pas, et pour cause ! Ils ont bien raison. C'est un réflexe de survie et de production. Mais ce jour-là, le petit Vlad, parce qu'il y avait des adultes qui étaient là et qu'il y avait quelqu'un qui faisait le tiers avec un micro, il s'est senti sécurisé et a parlé. Il s'est exprimé et en 2 Min on a vacciné tout le monde.

Et plus jamais dans ce collège, ce petit collégien n'a été surnommé ainsi.

Cet équipement de vie est précieux. Il est préventif, il est fantastique, parce qu'il montre justement à nos enfants que moi je ne veux pas choisir entre mordre ou être mordu, entre frapper ou être frappé, entre s'écraser où donner des coups de poing, on ne veut ni l'un ni l'autre et c'est possible. Donc, cet équipement de vie est essentiel. Quand les enfants vous disent : mais Monsieur et si on me frappe ? Oui, mais ta légitime défense n'est pas forcément violente, tu vois, tu peux faire autrement. On peut faire autrement parce que l'engrenage de la violence, on le connaît. Tu vois, tu

frappes, je te frappe, et puis toi tu viens demain et puis on est 3 et puis on est 2 et puis on sort un couteau et puis on sort une arme.

On voit bien cet équipement de vie, vous avez raison de dire qu'il faut l'institutionnaliser, il faut le mettre à la portée de tous. Il nous faut des armes d'instruction massive.

Pour détoxiner justement, ce que la société fait de l'extérieur.

Aujourd'hui, à cause de *Speed Games*, dans les cours de récréation vous avez des parents qui font des associations pour en demander l'interdiction. Bien sûr, c'est interdit au moins de 16 ans, mais tous les enfants de 12 ans, de 11 ans ou presque ou de 14 ans ont vu *Speed Games*. Et dans les écoles primaires, ils imitent ce qu'ils ont vu sur les écrans. Donc on joue à 123 soleil et celle qui a perdu, on lui tombe dessus à 18 et on lui fout une raclée et elle ne veut plus venir à l'école.

Et donc oui, l'empathie c'est important. La dés empathie, c'est quelque chose qu'on nous inflige de l'extérieur mais ré-empathiser c'est à portée de main. Nous avons toutes les connaissances, tous les outils. C'est la raison pour laquelle, au-delà de ces conférences, nous faisons des formations, elles se font de plus en plus, non seulement dans les collèges, dans les lycées, dans les universités, mais aussi auprès des enseignants, dans les prisons et ailleurs. Le personnel des prisons lui-même et les détenus découvrent les vertus d'un équipement de vie et là, nous évitons justement tous les pièges que peut nous tendre la violence, qui n'est pas à condamner. Condamner la violence c'est comme si on condamnait le sida. Non, la violence, c'est une énergie.

C'est une énergie, mais on va essayer de la recycler, de la transformer pour que tu en fasses un truc positif parce que dans la violence, tu peux aussi t'abîmer et abîmer les autres. Et tout ça fait partie de cet équipement de vie que l'on tente de donner. Et moi je ne dirai jamais assez merci d'abord à tous les enseignants que je croise, qui ouvrent les portes comme vous le faites.

D'ailleurs aujourd'hui, les demandes sont exponentielles. Aujourd'hui au Mali par exemple est reconnu un agrément du ministère de l'éducation nationale, ce que nous pensions inimaginable il y a quelques années. Et tout ça donne confiance et je crois qu'on comprend qu'aujourd'hui, il faut ce travail-là de prévention, d'équipement de vie, dans une société qui effectivement est dangereuse et toxique.

Chez nous la violence est omniprésente ou le chantage, si tu n'es pas violent, c'est que tu es lâche. Eh bien justement je ne veux être ni violent ni lâche et y a un autre courage qu'il faut inventer et ce courage, cet équipement de vie nous le donne un peu.

### **Antonia LUCIANI**

Merci beaucoup. Il y a une demande d'intervention de Saveriu Luciani.

### **Saveriu LUCIANI**

Merci présidente. Je suis aussi enseignant et l'on vient d'un monde qui a subi beaucoup de choses. J'aurais tendance à avoir une première impression sur notre génération, parce que Ghjuvan-France est aussi de ma génération à peu près, on vient d'une génération qui a connu un tremblement de terre.

Je me rappelle quand j'étais gosse, quelqu'un qui allait en prison, un délinquant – parce qu'à l'époque, il n'y avait pas de délinquance, je dirais entre guillemets, autres que celle des braquages – au village, c'était la honte de la famille. Aujourd'hui, au comptoir du village, c'est le héros. C'est ça que je vois souvent maintenant dans les villages. On a complètement bouleversé ce monde et nos valeurs et le respect que nous apprenions de nos parents, la vie, la respiration qu'on avait était toute autre.

En ayant été enseignant du primaire jusqu'à la fac, avec des terminales dont on peut dire qu'ils ont un limiteur de projets. Aujourd'hui beaucoup aspirent à un emploi dans le public. On parlait des bergers, à l'époque, quand on était au lycée, on avait honte d'être fils de berger, pratiquement d'être ce qu'on était. Aujourd'hui, on en fait l'apologie, mais pour autant, on ne veut pas être berger.

Voilà, donc merci parce que là je vois le poids d'un travail et d'une réflexion. Je ne suis pas abasourdi, mais ça m'a quand même impressionné de voir comment beaucoup de choses ont été dites et il a brassé des générations depuis quelques années avec un bâton de pèlerin qui j'espère pour lui, pour nous, pour tous nos enfants vont être aussi une partie du chemin à réaliser. Je me rappelle aussi, j'en parle parce que j'avais déjà évoqué, on avait rencontré des lycéens et des collégiens avec Dominique Bucchini, à l'époque.

Et ce qui m'a frappé justement, c'est qu'un jour, un élève est venu nous voir. Je ne savais pas qu'il avait eu un destin un peu particulier, son père avait été assassiné, il nous avait dit : « nous, on est condamné à perpétuité à l'absence et ceux qui ont tué notre père, ils sont condamnés à perpétuité à l'impunité » et ça, ça nous avait frappés et choqués en même temps parce qu'on voit qu'il y a une espèce de désespérance vis-à-vis de ce qu'on appelle la justice. Quand on parle de justice et il l'a bien dit, il y a une espèce de défiance ; c'est presque le tabou : la logique de la justice française. Or, à un moment donné, il y a peut-être des comptes à demander, notamment par rapport à certaines choses. D'autant que moi je le vois ici, en plaine orientale, qui n'est pas la ruralité d'avant et qui n'est pas l'urbanité de maintenant, mais où la drogue prospère et tout à l'heure, on a eu des chiffres immenses qui nous ont été donnés et il n'y a pas de remise en cause. On a même une habitude qui se prennent, à la vue de tout le

monde. C'est compliqué et c'est une jeunesse, et pas que la jeunesse, qui est dans une espèce de machine à laver et on ne sait plus comment en sortir.

Je ne vais pas épiloguer, je pense que dans la réflexion, il y a forcément pour nous en tant qu'élu bien sûr, tout ce panel de contacts, d'enseignements, d'échanges et d'humilité demandé devant la tâche, mais aussi peut-être l'idée de réfléchir à un projet.

Alors, le gros mot, c'est projet de société. Mais c'est vrai que dans un pays où il y a quand même un aspect démographique particulier, tout le monde le sait, on est un pays qui connaît l'expansion démographique la plus importante d'Europe et où il y a beaucoup de bouleversements. Je vois ici à l'école maternelle, l'école primaire, des populations qui arrivent, populations exposées, populations vulnérables, tout ça m'interpelle aussi et je me dis que bon il y a quand même beaucoup de réflexions à avoir autour d'un projet de société. En tous cas, quelque chose qui peut se construire pour faire société, pour faire peuple comme diraient certains, ou même faire nation, peu importe.

Ce qui est sûr, c'est que je veux savoir, c'est important que je lui pose la question : même si je ne suis pas journaliste, ni vendeur d'espoir, loin de là, mais j'essaie de chercher moi aussi des pistes parce que je me dis que tout le monde peut être utile et quand on est élu on a en plus cette charge de représenter aussi un peu les autres et d'ouvrir les routes, qu'est-ce que l'on peut attendre d'un élu de la Corse aujourd'hui ?

Je sais qu'en face, on a une société en tension permanente. J'ai posé une question, moi, sur le traitement des ordures ménagères il y a quelques mois et j'ai reçu un coup de téléphone : mais de quoi je me mêle ? voilà, bon, peu importe.

C'était gentil parce que c'était fait ça avec un nationaliste connu, etc, mais je veux dire j'imagine la pression qu'il peut y avoir et personne n'en parle. Bien entendu moi je peux le dire ici, mais je veux dire donc systématiquement lorsqu'on touche à l'argent, à des intérêts économiques démesurés, on a la pression sur les élus aussi. Et beaucoup d'élus, vous le savez, ou sont victimes ou se taisent aussi, comme les autres, et je crois que la société se calque. Qu'est-ce que qu'on attend d'un élu ?

Ce qu'on peut attendre aussi quand on monte à Paris, voir le ministre de l'Intérieur comme on va le voir après-demain et sachant que moi, en bon nationaliste, je me garde bien de dire répression, je dis plutôt solution. Je pense, je crois que c'est une solution sachant que l'imparable est toujours là, l'imprévisible aussi. Et le drame aussi, il sera toujours là, mais en essayant de réduire la chose. Donc qu'est-ce qu'on peut attendre, d'un élu et de l'État, sachant que je crois en un projet, je crois aussi en l'identité, parce que l'identité, c'est autre chose que des mots. On le sait et surtout ça peut permettre d'être le début, de peut-être de l'empathie nouvelle. On dira comme ça, voilà. Voilà mes questions. Merci en tous cas.

### **Jean-François BERNARDINI**

Merci, il y a beaucoup de questions d'abord sur les héros au comptoir.

Excusez-moi, mais moi ce n'est pas le narratif que je choisis et ce n'est pas l'exemple que je valorise. Je vais vous donner un exemple, j'ai parlé tout à l'heure du féminisme amoral, je vais vous parler du féminisme moral même s'il n'y a pas d'exemple parfait. Le 31 mars 2021, le journal Le Monde a publié des écoutes réalisées dans un appartement parisien où se trouvent les membres du Petit Bar.

Et on entend, Marie-Ange Susini, la belle-mère de Jacques Santoni, chef de la bande du petit bar, qui dit devant sa fille et son gendre « Ça me dégoûte. Je n'arrive pas à accepter physiquement. Quand je me réveille tout d'un coup, je réalise que c'est cela, j'ai honte. J'ai honte. J'ai honte quand je passe en ville. J'ai honte tous les jours. » Et alors que sa fille se plaint des problèmes qu'ils doivent affronter avec la justice. Marie-Ange Susini réplique « les problèmes de mafia je ne peux pas les respecter ». Elle le dit en face de Jacques Santoni. Voilà des mots à l'état brut qui représentent bien plus l'opinion de l'immense majorité des citoyens, je vous le dis, et de la majorité des citoyens corses. La mafia nous fait vomir.

Et c'est pas parce qu'il y a quelques héros dans je ne sais quel comptoir que je ne pratique pas, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas sortir de ça, de ce narratif. Il faut déconstruire ce narratif. Avec ça, vous faites des milliers de clics et bien évidemment, et si en plus vous dites que la représentation de la Corse c'est mafiosa, excusez-moi, mais... Donc je veux dire ça, c'est la première conscience que l'on doit avoir de la peur dont j'ai parlé tout à l'heure, la peur qui est politique, il faut qu'elle change de camp.

Si nous ne tirons aucune conséquence, d'un livre comme juge en Corse, si ça n'est pas l'objet d'un d'un justice gate, d'une remise en question, d'une interrogation... La première victoire contre le crime ce serait quand même qu'on tire quelques enseignements de ce livre. Je ne sais pas. Si à l'hôpital de Bastia, les seringues sont contaminés, les infirmières ne se lavent pas les mains, je ne sais pas mais il y a un problème.

Donc nous aujourd'hui, pour le moment, nous n'avons pas encore fait le diagnostic. Nous sommes en train, encore, de discuter du diagnostic, savoir si la criminalité, si la législation sur le truc, etc, est-ce que ça peut être OK ? Bien on s'inquiète des libertés, on a raison. On devrait s'inquiéter et tout autant de ce qui est vériticide, de ce qui est justicide. Et ça, ça fait partie des préoccupations. Le premier exemple que nous pouvons donner aux jeunes, c'est celui-là. Commençons par le diagnostic.

Nous, on est loin des solutions, on est loin de reconnaître – collectivement je veux dire, je ne dis pas qu'il n'y a pas une volonté et la preuve, c'est que ces commissions témoignent – on est loin d'un diagnostic qui fait consensus.

Au contraire la plus grande ruse de la mafia, c'est de nous faire croire qu'elle n'existe pas.

Écoutez les remèdes qu'ils ont utilisés en Italie, ils sont quand même simples.

C'est déjà un État qui a dit : la mafia existe.

Je vous fais remarquer qu'en France, il y a beaucoup d'experts de la mafia, mais il n'y a pas de mouvement anti-mafia. Donc on peut débattre tant qu'on veut, c'est même passionnant de débattre, de faire des thèses, des antithèses sur la législation, OK. Mais donc on n'a pas un État qui dit la mafia existe, on n'a pas un juge Falcone qui dit aux citoyens on peut, et on va vaincre la mafia.

Nous, c'est plutôt, on ne peut pas, on ne sait pas trop comment faire, etc sur la place publique, il n'y a pas la conscience collective de la présomption de culpabilité du familisme amoral, de la peurocratie, la rumorocratie qui est un jeu qui est installé par les mafieux partout, il n'y a pas cette conscience parce que nous ne l'installons pas. Nous faisons le contraire.

L'action en direction des jeunes vous savez comment elle a commencé en Italie ? Elle a commencé par le droit au nom. C'est à dire que le droit de citer des noms, le droit des victimes d'être nommées, et ce sont des mères de famille qui disaient – c'est ce qui a fait que le 21 mars en Italie, il y a ce qu'on appelle la journée de la mémoire des victimes de mémoire et engagement – ça commence par le droit à la mémoire, le droit à avoir le nom des victimes qui sont citées. Nous ne pouvons pas, puisque chez nous il n'y a pas de victime innocente.

Il n'y a pas de droit à la vérité et pourquoi on n'est pas des milliers dans le combat ? En Corse, nous sommes loin de là. Les noms de la victime sont salis par la rumeur, par le soupçon tous les jours et c'est le premier maillon d'une lutte citoyenne digne de ce nom.

Nous, on est dans la contradiction, le droit à la vie n'existe pas. Donc ça veut dire que la première prise de conscience doit être collective, c'est ça d'abord que nous devons faire. Alors y a un autre paramètre de citoyen, il y a l'État qui doit donner le la et qui ne tire aucune conséquence d'un livre comme juge en Corse. C'est passé tout à fait inaperçu, tout comme d'ailleurs est passé inaperçu des émissions comme « mafia République » sur Arte, en 3 épisodes, qui est une charge terriblement accusatrice montrant comment le crime a été inoculé dans ce pays. Donc si nous ne tirons aucune conséquence de ce qui nous arrive, ne nous étonnons pas. On peut débattre tant qu'on veut, mais c'est essayer de définir le premier petit pas que nous pouvons faire ensemble. Par exemple celui du droit au nom des victimes ne fut-ce que s'il y en a une. D'ailleurs, vous avez bien vu, vous observez la société comme moi, la seule occasion où l'on n'a pas criminalisé une victime en Corse par un meurtre violent, c'était la mort du préfet Erignac. Et le lendemain il y avait 40000 personnes dans la rue. Parce qu'Erignac n'était pas soupçonné de, la rumeur ne pouvait pas laisser entendre que et l'État a dit, on va trouver les coupables.

Il a mis une détermination incroyable pour trouver les coupables. On est d'accord. Donc vous voyez que ça se construit la réaction citoyenne, il faut que la peur change de camp et pour que la peur change de camp on doit sortir du marécage. Notre peur, nos peurs, elles sont politiques. Elles sont toutes corrélées entre elles. La peur du magistrat, la peur du politique, la peur de l'enfant etc, la peur du juge, la peur du journaliste. Tout ça est corrélé, donc il faut commencer.

J'ai envie de vous dire ce qu'on peut attendre d'un élu, c'est commencer par le diagnostic, mettons-nous d'accord sur le diagnostic et là on est loin du compte mes amis, on est loin du compte. Et on est en non-assistance à société en danger. Non-assistance à jeunesse en danger et c'est bien ça qu'il faut comprendre. Vous voyez bien que la mafia c'est complexe. Moi je ne suis pas spécialiste, mais regardez dans tous les pays où on essaie de lutter, en particulier en Italie, les termes de « tout est corrélé », « lobby », « conflit d'intérêts », « prétendants », « ingénierie de la corruption », « franc-maçonnerie déviée », « délinquance économique », « délinquance écologique », « marché des permis de construire ». C'est drôle, il n'y a qu'ici qu'on n'en parle pas, ça n'existe pas chez nous. Bon OK, ça va. « Passe-droit », « pression sur les jurés », « argent sale », toute l'ingénierie de la corruption, on fait comme si, chez nous ça n'existait pas. Il ne s'agit pas de trouver les coupables. D'abord, il s'agit de nommer le problème : est ce qu'il existe ou pas ?

Ailleurs on commence par nommer le problème.

Et donc c'est et vous savez dans ce livre de Nicolas Gratteri, Mafia calabraise, les 10 commandements, Nicolas Gratteri est un des magistrats les plus engagés dans la lutte contre la mafia, un des plus grands experts mondiaux et il dit, « mais l'argent sale, vous comprenez aujourd'hui avec les revenus légaux tout ça se mélange de plus en plus ». Ça devient extrêmement difficile de faire la distinction entre des capitaux mafieux et des capitaux sains. Il n'y a qu'à voir aujourd'hui dans notre société, on se demande d'où sort tout cet argent pour pouvoir bétonner autant. Bref donc, et il donne un chiffre qui est incroyable, il dit attention parce que pour faire la distinction entre ce qui est sain et ce qui est sale, c'est très difficile et il faut véritablement une ingénierie.

Et il explique que l'on arrive à saisir dans le monde 20% de la drogue qui circule et on arrive à identifier moins de 1% de l'argent qui est brassé par les mafias internationales.

On saisit 20% de drogue et on arrive à identifier moins de 1% d'argent sale. C'est très inquiétant. Vous voyez bien que tout ça, ici ça n'est pas nommé et ça fonctionne, ici comme ailleurs.

Le marché de la drogue, il est exponentiel, ici comme ailleurs, donc ça demande une détermination et si on commence par le diagnostic, on ne sait pas trop, ça existe, ça

n'existe pas, on a peur que etc... oui, moi, je veux bien, on peut débattre pendant des mois et des mois, mais pendant ce temps-là, la société souffre et le fascisme du crime s'installe. Donc voilà on a bien compris que le problème de la mafia n'est pas seulement des simples petits malfaiteurs, des petits voyous qui peuvent être appréhendés par des petites méthodes de police de temps en temps.

Non non, c'est beaucoup plus grave que ça.

C'est beaucoup plus grave malheureusement et je dois vous dire quelquefois moi je comprends le déni parce qu'au final, quand vous êtes dans un combat où vous vous dites je ne peux que perdre, vous refusez le combat.

Eh bien, il faut qu'on sorte de là. Il faut que la peur change de camp, mes amis et ça commence par une analyse digne de ce nom.

### **Antonia LUCIANI**

Merci alors j'avais une demande de prise de parole et de Patrick Salvatorini, je vous en prie.

### **Patrick SALVATORINI**

Moi j'adhère totalement à l'analyse et Jean-François Bernardini, tant sur le fond que sur la forme, c'est à dire qu'il n'a pas opéré une analyse du monde éducatif à travers simplement le monde de l'enfant, mais il l'a imbriquée à l'ensemble de la société et si on ne s'affranchit pas de cette analyse de la société, je dirais des ramifications qu'il peut y avoir dans la société, c'est un petit peu stérile, dans le sens que le monde de l'enfant n'est que la transposition du monde des adultes. Quelque part, quand on dit que l'enfant, par exemple, a peur de parler parce qu'il y a ses harceleurs qui sont dans son environnement, c'est exactement la même chose pour le monde adulte. Alors le monde adulte est plus subtil, il ne dit pas qu'il craint de parler, il dit : c'est simplement la honte sur les balances. et voilà on a créé des mythes. On a créé des mythes, on crée des stéréotypes même qui nous servent à cacher notre peur et notre humiliation quelque part. Et c'est vrai que si on se contente de faire de la sémantique, même du juridique, comme ça a été dit, ça peut être inefficace.

Mais moi je pense que la démission, en tout cas, je ne sais pas si l'impuissance du système juridique à protéger le citoyen ne participe pas de cette peur. Parce qu'on sait très bien l'exemple de Claude Chossat par exemple, ce n'est pas un modèle bien entendu, mais le fait est qu'il a parlé et que loin d'être protégé, il a été un petit peu abandonné à lui-même, avec tous les risques que cela comporte.

Si le cadre était sécurisé je pense que ça irait mieux (et je ne fais pas l'apologie de la dénonciation, attention parce que la dénonciation c'est encore autre chose, mais de

de parler quand on est victime), je veux dire que lorsque l'on est témoins, il faut quand même un certain courage ou inconscience, et le fait est qu'à l'heure actuelle, c'est presque suicidaire. Donc je pense qu'il faut, du point de vue du régalien, du point de vue du juridique, une augmentation, je dirais une accentuation de l'action, enfin, en tout cas, de l'efficacité de cette action, sans quoi le citoyen est livré à lui-même dans une jungle où tout le monde se connaît, et le soir, en rentrant chez lui, celui qui a parlé il faut s'attendre un petit cadeau dans le dos. Voilà, on doit déconstruire les stéréotypes, les mythes. Oui, mais ça participe quand même d'avoir une protection pour ceux qui ont le courage de dénoncer, de parler, de dire ce qu'ils ont subi.

### **Jean-François BERNARDINI**

Merci Patrick. Juste un petit commentaire bon déjà j'ai la conviction que ce ne sont pas les jeunes qui empoisonnent le puits en Corse, ça c'est clair. Ce sont plutôt l'exemple, les exemples que donnent notre société, et je parle collectivement, qui à mon sens, les maltraitent. L'exemple de Chossat, c'est très intéressant. Vous savez en Italie je crois qu'il y a plus de 1200 collaborateurs de justice et ils les appellent des repentis. En France nous les appelons les collaborateurs de justice et il est clair qu'un collaborateur de justice n'est pas un saint. C'est sûr. Par contre, pour les citoyens, il est très utile. Les juges vous disent : Chossat nous a permis beaucoup, nous a donné des informations qui nous ont été précieuses sur des dizaines de dossiers. Ça, peut-être que pour les citoyens que nous sommes, nous, ça nous intéresse. Et le problème du statut de repentis, en France du collaborateur de justice, c'est qu'il est largement insuffisant et ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas mon métier, je n'ai pas la compétence, mais le statut de repentis ne fonctionne pas d'abord parce qu'il exclut les auteurs de meurtre, c'est à dire les meilleurs clients.

Donc en France, le statut de repentis exclut les auteurs de meurtre, les meilleurs clients et ce sont eux qui sont les plus efficaces en Italie.

Ce qui a été le socle de la lutte antimafia, de la lutte populaire antimafia, c'est à la fois le droit au nom, la mémoire et l'engagement vis-à-vis des victimes, et c'est surtout la présence des collaborateurs de justice, des repentis, mais qui ont donné des informations colossales. C'est ce qui a donné les maxi procès que l'on connaît. Et donc vous voyez bien que c'est tout cela dont il est question. Alors il ne s'agit pas de dire qu'il faut faire comme les autres.

Il s'agit de se dire : mais qu'est-ce qui marche ? Qu'est-ce qui est dysfonctionnel chez nous, qu'est-ce qui ne marche pas ? Mais évidemment, en mettant le doigt sur le statut de repentis et de collaborateur de justice, on met le doigt sur un des éléments qui sont véritablement déclencheurs d'une lutte antimafia efficace et

susceptible de nous sortir des impasses dans lesquelles nous sommes.  
Merci.

### **Antonia LUCIANI**

Merci alors il y a une autre demande de parole de Marie Anne.  
Je vous laisse intervenir.

### **Marie Anne SALLES**

Oui, merci j'adhère complètement au diagnostic et malheureusement, ça plombe un peu l'après-midi, comme d'habitude, mais je comprends très bien la réponse qui a été faite à Xavier en guise d'élu. Moi, je voudrais revenir, on peut revenir sur mille et une choses par rapport à la société civile.

Moi, c'est une réflexion que j'avais faite à Fabrice Rizzoli quand on s'était vu au théâtre à Bastia, lors d'un événement y a quelques années. Toujours nous donner en exemple la Sicile, je suis entièrement d'accord, y compris le système judiciaire italien, et voilà aujourd'hui on a inauguré un musée aussi à Palerme. Demain, c'est l'anniversaire de enfin le triste anniversaire de la mort du juge Falcone. Voilà, on est en Corse 360000 habitants, les Siciliens sont 5000000. Donc je pense que ça fait quand même une différence très importante.

C'est ce qu'on appelle une assiette en terme statistique et politique, et ça a son sens, mais bon, je vais essayer d'être brève.

Moi je voudrais revenir sur les ACE parce que dans les 10 points donc on tourne autour d'un proche en prison ou d'une criminalité aussi mais on a les violences intrafamiliales, les violences et ça appelle juste une réflexion, donc on est en 2023, on parle du monde adulte, on parle de la jeunesse parce qu'en fait c'est un peu le but de notre atelier quand même, c'est par rapport à la jeunesse, mais moi j'ai manifesté avec les femmes contre la violence donc ça commence à dater d'il y a 30 ans, donc je pense que la jeunesse dont on parle aujourd'hui et pour laquelle leurs parents étaient sûrement visités dans les trucs de Buchini, par exemple contre la violence.

C'est un petit peu ça qui m'interpelle.

Enfin, je suis étonné de la façon dont les parents ont été sensibilisés me semble-t-il, le problème était déjà là. Le problème était déjà là et voilà.

Donc on le sait, que de toutes façons les problèmes se répercutent. Un enfant battu deviendra un adulte violent mais bon voilà. Et puis voilà, je confesse mon ignorance de Speed Games mais qui m'a l'air d'être quand même un gros prédateur. Mais je vais me renseigner de savoir ce qu'est Speed Games.

## **Jean-François BERNARDINI**

C'est une série coréenne où l'on joue à des jeux traditionnels comme 123 soleil. Mais celui qui perd on le tue. C'est interdit au moins de 16 ans, mais bien évidemment, quand vous posez la question à des enfants de 6e et de 5e : vous avez vu Speed Games ? 7 sur 10 lèvent le doigt. Donc forcément les écrans ont des impacts tels qu'aujourd'hui en Belgique, il y a des parents qui font des associations pour l'interdiction de Speed Games parce que ça a des effets de mimétisme, que des enfants de moins de 12 ans n'ont pas la capacité de gérer. Donc on joue, on imite et on tombe sur la petite Élisabeth qui a perdu et on se met à 18 dessus pour lui mettre une raclée. Elle rentre à la maison et ne veut plus retourner à l'école, c'est ce qui se passe, donc là ça dépend bien évidemment de la nourriture qu'on leur donne et ça, ça fait partie du jeu.

Alors vous savez, c'est ce qu'on évoque dans les conférences de violence parce que justement, vous dites un enfant qui a été violenté, il sera violent, c'est vrai, et ce n'est pas vrai parce que forcément ces ACE là, ces adverse childhood ACEs, elles sont marquantes et forcément vous les portez.

J'étais l'autre jour à la prison d'Ajaccio, vous avez quand je parle de ça, vous avez beaucoup de détenus qui lèvent le doigt, et qui vous raconte ce qu'ils ont vécu. Alors bien sûr, il n'y a pas de lien automatique, tout le monde est responsable de ses actes. Tu es responsable de tes actes. Ton père, il a fait ce qu'il a pu, ta mère, elle a fait avec ce qu'elle avait ce qu'elle a pu, elle n'avait que ça à l'époque. Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Il donnait des coups, il croyait que c'était éduquer. Et puis s'il y avait de la bière en trop, les coups étaient plus forts. Forcément, puis après vous retournez dans la case prison etc. Donc c'est ce qu'on essaie d'apprendre et c'est justement ça la vertu de la non-violence, c'est que justement de tes blessures, de tes meurtrissures, de tes maltraitances, tu vas en faire une force. C'est un peu ça aussi, le destin de la Corse, c'est un peu ce qui nous attend. C'est la notion de ce que Nassim Taleb appelle l'Anti-fragilité.

C'est à dire que là où j'ai été blessé, ça va devenir ma force. C'est comme un membre que vous brisez, vous voyez ? Et là où il se ressoude, il est plus solide qu'avant. Je crois qu'il y a quelque chose d'Anti fragile dans la Corse. Il y a quand même une capacité à endurer un certain nombre de choses et ça, il faut le montrer aux jeunes. Tu vas devenir anti fragile, tu vas devenir plus fort. Je ne compte plus les témoignages, les larmes aux yeux de beaucoup d'enfants, y compris encore ce devant l'assistance.

Et quand vous leur donnez cette perspective là en disant ouais, ton sac à dos, il est lourd, on ne va pas faire l'histoire de ton sac à dos, ici, on n'est pas là pour ça, mais toi

avec ton sac à dos, tu vas devenir plus fort et ça, ce sont des perspectives de l'équipement de vie de la non-violence. Je ne vais pas faire une carrière de victime. On ne va pas, la Corse ne va pas faire une carrière de victime toute sa vie. Malheureusement, très souvent, on est dans un discours victimaire. Et pour cause. Et pour cause historicide, linguicide, etc. Et tout ça fait que ce que moi j'appelle le trauma. Mais beaucoup ont du mal avec ça mais je crois que c'est une thèse qu'il est absolument importante d'intégrer. Il y a il y a un éléphant dans cette société Corse au milieu du salon.

Il y a un éléphant entre la Corse et la France et tant qu'on ne nommera pas cet éléphant on aura des réactions du genre de celles que je vous ai lu tout à l'heure. Un procureur français n'est pas légitime.

Bon, si un procureur français n'est pas légitime, comment fait le citoyen ? Il prend un procureur Corse qu'il n'a pas. Il prend un État Corse qu'il n'a pas. Vous comprenez bien que les mafieux, ils rigolent. Les mafias nous regardent et rigolent. Et bien évidemment celui qui nous tient ce discours-là, il croit tenir un discours émancipateur qui est en fait le discours le plus aliénant possible.

Les collectifs antimafia qui n'a aucune emprise sur le mafieux et qui en appelle à l'État colonial ? OK c'est bon, alors on va faire appel à je ne sais pas qui mais voyez et tout ça est complexe et pour sortir de là, il faut une analyse.

Vous comprenez bien un médecin n'opère pas avant une analyse avant une radiographie, avant un scanner. Donc si on ne fait pas ce scanner de la société Corse, si on se contente, si on est tous complaisants avec le crime et qui n'a pas dans sa famille... Moi je lève le doigt, parce que si j'ai un cousin voyou, ça peut être le cas, mais ce n'est pas pour autant que je valide, que je cautionne, que j'encourage, au contraire des mafieux qui disent tout le monde va tourner la tête, ils sont la majorité. Bien sûr, leurs actionnaires, leurs profiteurs, et très souvent leurs femmes, restent, mais le reste ?

Ce sont des destins calamiteux. Je ne vais pas citer des noms, ce sont des destins calamiteux. Ce n'est pas des destins de héros, je m'excuse. Et c'est ça qu'il faut leur dire. Tu veux ce destin calamiteux ? Toi, c'est ça que tu veux ? Tu veux que je t'explique que c'est parce que t'as un truc, une Ferrari, et que tu fais pleurer ta mère toute ta vie, et donc c'est ce narratif là qu'il faut imposer. Malheureusement, le narratif que nous privilégions est tout autre. Et pour cause, il est très utile ce narratif. Le narratif du Western Corse. Il permet à beaucoup de gens de se dédouaner. C'est très simple comme ça, vous savez, les États-Unis ont fait pareil avec les Indiens, ce sont des sauvages ingérables, ingouvernables, violents, alcooliques, et on a commencé leur histoire par : deuxièmement, les Indiens sont alcooliques, violents, ingérables, ils sont ingouvernables. Mais premièrement c'est quoi ? Premièrement, au départ, on est allé chez eux, on les a délogés.

Ah d'accord. Donc je comprends. Et je crois qu'ici on est un peu dans ce contexte-là où il y a une imbrication de tas de choses qui complexifient la situation.

D'ailleurs, c'est pour ça que le rapport entre l'Italie et la Sicile, même par rapport à la mafia, n'est pas le même que le rapport entre l'État Parisien et la Corse, c'est beaucoup plus complexe ici parce qu'il y a justement une histoire non-nommée, non dite, non reconnue, et qu'à chaque fois, à chaque déclencheur ça se ré-active. Et on le voit bien dans les rues ce à quoi nous avons assisté les mois derniers, etc. C'est une réactivation permanente de ce trauma au moindre déclencheur. C'est le volcan qui s'embrase.

Et malheureusement, je vous le dis, si on n'a pas cette conscience là, dans les décennies qui viennent nous allons reproduire encore et encore la même pièce malheureuse. À nous de choisir. Moi je n'ai rien à vendre là-dessus, mais je vous dis que si on n'est pas capable d'une analyse autre, on va dans le mur et on endette des générations à venir parce que je ne vous ai pas parlé des autres questions que j'entends des collégiens :

Pourquoi Monsieur les Français ne peuvent pas nous voir ?

Pourquoi lorsqu'on a inauguré le collège Marie Gentili les représentants officiels ont pas voulu se lever quand on a chanté le Dio Vi Salvi Regina ?

Pourquoi Monsieur on n'a pas le droit de dire sò qui quand ils font l'appel ?

Pourquoi Monsieur on m'appelle la Pinzuta ? J'étais dans toutes les régions en

France, nulle part, on m'a appelée comme ça.

Pourquoi, Monsieur ceux qui parlent le Corse veulent nous obliger à parler Corse ?

Nous, on n'a pas envie.

Monsieur, pourquoi vous dites qu'il n'y a pas de racisme anti Corse ?

Pourquoi on applaudit quand on entend des cagoules, pourquoi à Luciana des grands se sont battus ?

Pourquoi y en a qui disent que je ne suis pas Corse ? Il m'appelle le Gaulois.

Enfin, je ne vais pas mélanger tout le reste, mais voyez la complexité.

Là, il faut que les adultes, il faut qu'on ait un équipement de vie d'abord pour les protéger eux-mêmes et le crime, ne fait que complexifier, comme la maltraitance. Je vous le dis, je dois être le seul corse qui est allé dans 43 collèges de l'île et je ne vous parle pas de ce que j'ai vu en France continentale, mais c'est important qu'on ait cette conscience-là.

Et si on est là en train de tergiverser, tout le monde est content, on rentre chez nous. Moi j'ai défendu ma petite vérité, toi la tienne, il n'y a pas de problème. Et pendant ce temps-là, les affaires prospèrent donc devant nous, nous avons un défi majeur.

Ce défi doit partir d'un réel qui est incontournable et serait là même si tout le monde ne le voit pas. Moi je vous dis ce que je vois, ce que je ressens. Et les enseignants voient une petite part qui est précieuse, qui peut être d'ailleurs même quelquefois en contradiction avec ce que je dis. Il n'y a pas de problème, moi je n'ai pas de problème avec ça. Je vous ai dit moitié de la vérité.

Il faut rajouter tous les autres éléments du puzzle. Mais très honnêtement, ce n'est pas la jeunesse Corse qui empoisonne le puit Corse. Je vous le dis, ce qui empoisonne le puit Corse c'est à nous de le voir ou pas. La peur doit changer de camp.

### **Antonia LUCIANI**

Alors on va prendre une dernière intervention de Jean Alain Tarelli qui est membre de l'Assemblée di Ghjuventù.

### **Jean-Alain Tarelli**

Merci beaucoup. Je m'appelle Jean Alain Tarelli, je suis effectivement membre de l'assemblée des jeunes, président de groupe et je représente notre assemblée consultative.

Monsieur Bernardini, moi aussi je suis comme d'autres collègues présents, dans l'éducation nationale et je suis assistant éducation en lycée, j'ai travaillé dans un collège auparavant et moi aussi je suis sensibilisé à tout ce qui est de l'ordre des questions de décrochage scolaire, de harcèlement, de violences physiques et/ou verbales. Ma question est la suivante et simple : vous avez pu apparemment faire, je crois que j'ai bien entendu tous les établissements quasiment de Corse du secondaire, est-ce que vous êtes repassé et est-ce que vous avez pu voir une certaine évolution dans le temps ? merci.

### **Jean-François BERNARDINI**

Écoutez merci beaucoup et merci à toi de t'engager dans l'arène citoyenne, je dirais au sens le plus large du terme, il faut-il faut s'engager, il faut avoir du respect pour les gens qui s'engagent, peu importe leurs opinions, c'est précieux de s'engager. C'est précieux dans une société qui nous désengage et je ne vais pas vous apprendre qu'ici, faire de la politique et souvent dit de manière très péjorative. Alors les jeunes, je ne vais pas vous donner de réponse mais ce qui est clair, c'est que je dois vous dire que les établissements où nous passons, où je suis passé, généralement, sont candidats pour l'année d'après.

J'ai vécu dans un établissement de Corse que je ne nommerai pas, où j'étais allé il y a 2 ans, où l'on m'avait appelé un peu comme en urgence, avec une lettre que j'ai reçue des enseignants « on a une classe, c'est intenable, ingouvernable, des violences, des

comportements vis-à-vis des professeurs vis-à-vis des filles vis-à-vis des arabes vis-à-vis des Corses. » Bref. Je suis monté dans cette classe il y a 2-3 ans, c'est une classe de 5e. Donc je m'attendais au pire si vous voulez. Et ce n'était pas facile bien évidemment. Au final, la réunion qui devait durer 2 h, a duré 3 h. Je suis rentré chez moi. Des enseignants qui étaient là étaient épatés par l'attention, par les questionnements. Je suis rentré chez moi, j'ai écrit une lettre à ces jeunes. Et je leur ai envoyé ce qui symbolise la communication non violente et bienveillante : la Girafe. Elle a la langue de la bienveillance, de l'empathie, elle comprend les besoins des autres, etc. Donc je leur ai envoyé une girafe et je leur ai dit, cette girafe, elle est à vous maintenant, elle est exactement la même que celle que je vous ai présentée, je vous invite à la faire voyager dans votre classe, à l'amener chacun un week-end dans votre maison, à la présenter aux parents, à raconter pourquoi, quel est le sens, etc. Bref ils m'ont répondu en disant, oui, Monsieur, maintenant, vous savez, dans notre maison, le samedi, elle est en week-end chez moi. Bref, ça a duré 2 ans. La Girafe a continué à circuler. Ces élèves aujourd'hui sont en 3e.

Je suis-je suis retourné donc cette année dans ces lycées, j'ai revu ces élèves à une conférence. La maturité, l'intelligence, le comportement, rien à voir. Dans l'après-midi, j'étais dans ce même lycée où j'avais des élèves de 2nde et de première que je n'avais jamais vus.

Et là j'ai eu droit à certains moments à des cris d'animaux avant la conférence, quand des élèves intervenaient, des trucs incroyables, bestiaux, animaux etc. À plusieurs reprises. Alors bien sûr, ce n'est pas une évaluation, je ne vais pas vous dire que j'ai fait une évaluation. Je vous dis simplement que ces élèves en première il y avait dans les comportements un certain nombre de cases qui n'étaient pas remplies. Ils sont aussi intelligents que les autres, ils sont aussi malléables que les autres. Mais plus on attend plus vous avez ce résultat-là.

Donc si vous voulez cette initiation, ces élèves étaient des empathisés, incapables de la moindre question, la moindre expression. On rigolait des autres, des cris d'animaux dans la salle et le prof me dit après : c'est ce que nous avons dans les couloirs, on a des cris d'animaux, c'est la nouvelle mode, ils font ça. On est en première. On va passer le bac. Et j'ai vu la différence entre ces élèves qui avaient il y a 2 ans un moment qui a duré après, parce que les profs ont exploité le truc, etc, et d'autres, que vous découvrez là et bien sûr le chef d'établissement après les a sermonnés en disant « ce n'est pas possible » mais voyez le problème.

Donc l'équipement de vie moi je crois beaucoup à ça. Dès que vous donnez l'outil dès que vous donnez les clés. Mais il faut les donner ces clés, vous comprenez autrement, on est analphabète. Face au conflit, on est en alphabète, on n'a pas du tout d'intelligence émotionnelle.

Quand vous traitez quelqu'un de sale Corse, ou de pinzutaccia, ou d'arabaccia.

Intelligence émotionnelle o. Et ça, ça s'apprend, ou du moins, ça se rééduque. Si la société vous apprend le contraire, si personne ne le fait, si personne ne rappelle à l'ordre si personne ne vient donner la joie de faire autrement, vous avez ça.

Donc c'est urgentissime, je vous l'ai dit, il est urgentissime de reconnecter avec notre nature profonde. Et pourquoi le harcèlement progresse ? C'est parce que justement nous avons des caïds qu'on ne repère pas devant des spectateurs.

Et les spectateurs ont un arbitre qui ne dit rien, ne voit rien, n'entend rien. Et pour cause, je n'ai pas envie que ça tombe sur moi. Après, et toi tu fais pareil et toi, tu fais pareil. Et le cas il est en train de grossir jusqu'au moment où vous met la main dans la gueule. Et c'est ça qu'il faut leur montrer : monsieur on est tous ensemble. Si on a le courage à un moment donné d'ouvrir sa gueule comme disent des élèves, alors là ça change tout et de dire non, être capable de dire un non intelligent, de mettre une limite, de mettre un interdit et ça, ça s'apprend, et ce n'est pas forcément en passant par ça, par les poings. Non, on va faire beaucoup plus intelligent et là vous donnez des exemples qui illustrent parfaitement la non-violence active, l'action non violente. Comment je ne sais pas, ça va jusqu'à des actions politiques. Comment les Serbes ont-ils fait tomber Milosevic ? Je vous invite à regarder ce documentaire. Par l'action non violente. Ils ont fait tomber le bourreau des Balkans par l'action non violente, sans une goutte de sang. Bon, si on se dit Bah ça c'est du c'est du pipeau, OK on fait comme on veut. Si vous dites, il vaut mieux partir avec des bâtons, des cocktails molotov et des pierres. Moi je veux bien.

On est en 2023. On est en 2023, il faut donner ces clés. Il faut donner ces clés. Et si on dit que narrativement on reproduit tous le narratif, il n'y a que la violence qui paye vous faites un monde de crocodiles.

On n'est pas des crocodiles parce qu'on veut vivre en humain et en plus, ça n'est pas efficace. Je vous invite de mesurer l'arbre à ses fruits, donc il y a une mission urgente. Et là-dessus, il faut voir pourquoi ça fonctionne en Italie, parce qu'il y a une collusion de toutes les forces, les politiques, les institutions, l'église, l'école, les artistes, tout le monde s'y est mis. Mais avec un diagnostic qui fait consensus et avec après la compétence qui vous permet d'intervenir.

Il y a des enseignants ici. Enfin on ne va pas s'expliquer que mesure capter l'attention de 250 jeunes pendant 2 h, ça ne se fait pas comme ça. Moi je prépare ça mieux qu'un concert ou en tout cas aussi bien qu'un concert. Si vous y allez les mains dans les poches. Bon OK, vous voulez que je vous dise, moi, je crois que les jeunes Corses ont droit au meilleur. Ils ont droit de choisir les bons héros. Les bons héros et les bons héros, ce n'est pas ce qu'on leur montre très souvent, c'est pas ce que mafiosa leur montre. Ce n'est pas ceux-là les bons, donc ils sont-ils tout à fait aptes à le comprendre. Encore faut-il qu'on qu'on mette le doigt dessus, qu'on leur explique. Si on ne leur explique pas et qu'on leur montre pas les autres alternatives, ne nous

étonnons pas les amis hein, mais donc ce qui est devant nous, c'est un chantier merveilleux là.

C'est un chantier qui doit tout se nous exalter parce que la coulissologie de la Corse, c'est à dire ce qu'on ne voit pas, on voit bien que cette terriblement actif, donc à nous de à nous d'en prendre acte tes et de de de de de s'inspirer de ce qui se fait de mieux et des techniques et des outils qui nous permettent aujourd'hui d'être mieux équipés pour être un citoyen debout. C'est ça qu'on veut apprendre à nos jeunes. Tu es un citoyen debout, un citoyen qui sait poser des questions, qui posent des questions. Si on laisse proliférer le silence, si on n'est plus qu'un peuple qui ne fait confiance qu'au silence et à la peur... Ecoutez, voilà ce que je peux vous dire, mes amis.

### **Antonia LUCIANI**

On est arrivé au bout de de l'audition. Bon voilà, je retiendrai quand même sur cette dernière intervention un des aspects un peu positifs, parce que je pense qu'il ne faut pas qu'on reparte de là complètement ternis par le diagnostic qui est posé mais qu'on se pose les bonnes questions et qu'on puisse aussi constater que quand on prend les choses à temps et qu'il y a des interventions qui sont faites et bien on voit les effets que ça peut avoir donc je pense qu'on va continuer à travailler là-dessus, à tout type d'intervention qu'on pourrait avoir, notamment en direction de la jeunesse, au même titre que vous avez pu le faire. Parce que je pense que c'est vraiment un des axes prioritaires pour justement anticiper au maximum et faire en sorte, comme vous l'avez si bien dit, de d'éveiller les esprits et de et de et de créer des véritables citoyens. Et comme l'a rappelé Marie-Claude Branca, la question de l'empathie aussi, qui je pense est fondamentale, souvent oubliée, mais parce que y a une perte de sens. Et que c'est aussi notre rôle de de recréer du sens, c'est que voilà, on est on a tous, je crois, la volonté de le faire, donc on continuera dans cette dans cette commission a dans cet atelier à explorer les voies possibles d'intervention, notamment pour ce qui est de la collectivité de Corse. Bien sûr, on ne vient pas en remplacement ni de l'éducation nationale, ni des forces de justice et de police, mais pour autant on a aussi notre chemin à faire.

Et c'est important de venir en soutien de ceux qui ont déjà lancé cette démarche comme vous l'avez déjà fait depuis longtemps. Donc voilà, je tenais de nouveau à vous remercier pour votre disponibilité, pour la qualité de vos propos. Pour aussi remercier aussi pour cet aspect à la fois poétique et philosophique qui vous est propre et qui permet aussi de nous élever un petit peu de de de nos débats, souvent terre à terre. Et donc c'était un agréable moment pour cela, même si, même s'il en ressort forcément un constat assez alarmant pour ce qui est de des mots de notre société. Mais voilà en tout cas merci encore pour votre présence à cet atelier.

Je vous remercie et je remercie également l'ensemble des participants pour leur présence et leur leurs interventions.

Annexe n°4 : Compte rendu in extenso de l'audition de Madame  
Charlotte Moge

**LUCIANI Antonia**

Alors je vous propose qu'on démarre, n'étant pas certaine que nous soyons plus nombreux et nombreuses ce matin. Donc d'abord, je voudrais évidemment remercier Madame Moge de s'être rendue disponible ce matin. Je vais essayer de la présenter modestement et donc si je fais des erreurs vous n'hésitez pas à me corriger. Donc vous êtes historienne, spécialiste du mouvement anti-mafia et des mafias italiennes, maîtresse de conférences à l'université Jean Moulin Lyon 3.

Vos recherches portent donc sur la lutte contre la mafia, institutionnelle et citoyenne, la mémoire des victimes, le développement des matchs et leur représentation. Vous êtes membre du Conseil d'orientation scientifique de l'Observatoire des criminalités internationales et de l'école doctorale de sociologie et de la criminalité organisée de l'université de Milan.

Vous avez fait un certain nombre de publications, bien entendu, et vous avez également participé à un « *In Tantu* » spécial en Corse sur ce sujet. La raison pour laquelle vous êtes connu internationalement.

Bon d'abord, vous féliciter pour ce parcours évidemment et qui va j'espère nous être très utile ce matin. Je recadre un petit peu le contexte de nos travaux, mais j'imagine que vous vous êtes déjà informée du fait que l'Assemblée de Corse s'est portée depuis plusieurs mois maintenant sur la question de la mafia à travers un certain nombre d'ateliers thématiques. Aujourd'hui l'atelier auquel vous participez est un atelier qui concerne les enjeux sociétaux, culturels et éducatifs..

Lorsqu'on se penche finalement, notamment sur les questions culturelles, éducatives et sociales, on revient, on retombe assez facilement sur aussi des enjeux autour de la jeunesse.

Puisque finalement, c'est on va dire, essentiellement par la culture et par l'éducation, qu'on espère rompre un petit peu ce cercle-là qui pourrait tendre à favoriser ce que des jeunes se fassent attirer par des réseaux mafieux où rentrent, je dirais dans ces systèmes-là.

On a évidemment eu à travers un certain nombre de réunions et d'auditions qu'on a fait, la question évidemment du mythe du voyou la question de la violence et donc finalement, de comment aussi, tout ça s'insère de manière culturelle un peu plus globale, y compris au sein de la jeunesse.

Cela peut être concoure peut-être à forger un certain nombre de clichés ou de caricatures qui ont la dent dure et ont du mal à faire émerger d'autres systèmes qui seraient un peu différents, c'est à dire qui valoriseraient davantage la question du

travail. La question de la poursuite d'étude, plutôt que d'aller vers un modèle, y compris parce qu'on est aussi une île qui vit essentiellement du tourisme et bien par des modèles beaucoup plus prédateurs, avec de l'argent qui arriverait par des billets beaucoup plus faciles enfin faciles. En tout cas, ça peut sembler un modèle plus facile que celui d'un modèle qui rêve vers quelque chose de plus structuré et qui demanderait peut-être un peu plus d'efforts. L'atelier est composé donc d'élus de l'Assemblée de Corse avec des représentants d'élus chaque groupe même si tous malheureusement ne n'ont pas pu être présents ce matin, notamment parce qu'on sort de 2 jours de session assez intense sur l'autonomie. Donc on a tous, je pense, des difficultés au regard de nos différents agendas, à se rendre disponible, mais on est on est quand même évidemment extrêmement intéressé par ce que vous allez pouvoir nous nous dire et nous apporter. Il y a également donc des collectifs anti-mafia qui sont présents, des plateformes citoyennes et également donc la Ligue des droits de l'homme Corse qui est présente, et également un représentant de l'Assemblée di a Ghjuventù qui est une assemblée de jeunes et en Monsieur Salvatori, un représentant du Cesec donc du Conseil économique, social, environnemental et culturel également. On avait demandé qu'un certain nombre de questions puissent vous être envoyées en amont.

Aujourd'hui, nous n'avons eu qu'un seul retour, donc de Monsieur Pascal Bruno de la plateforme citoyenne de Corse qui, je crois, mon collaborateur vous avait transmis ses questions pour que ça vous donne une idée. Alors moi ce que je vous propose peut-être, dans un premier temps nous faire une présentation un petit peu générale et peut être à un moment donné si c'est possible pour vous axer sur les actions concrètes on va dire notamment à l'attention des jeunes, notamment en direction, donc de ces grandes thématiques, à savoir la culture et l'éducation, c'est à dire essentiellement par ces 2 biais là, comment essayer d'influer au mieux notamment vis-à-vis de notre jeunesse ? On va dire que ce sont un peu globalement les sujets qui nous animent, donc bien entendu, la parole est libre. Je rappelle que cet entretien est enregistré. Il ne sera pas rediffusé. C'est essentiellement pour pouvoir retranscrire beaucoup plus facilement la teneur des différents échanges lorsque l'on va faire une synthèse de de notre atelier de ce matin. Voilà donc on se donne jusqu'à 12h00 maximum pour échanger donc je vous laisse la parole et n'hésitez pas non plus si vous avez vous-même des questions ou si vous voulez qu'on réoriente ou qu'on recadre votre présentation sur des points peut-être plus spécifiques que vous vouliez aborder avec nous ce matin.

### **Charlotte Moge**

D'accord, Ben écoutez, je vous remercie en tout cas, je vous remercie pour l'invitation.

Je vous remercie aussi de vous être lancé dans un tel travail de consultation, je sais qu'enfin, ça prend beaucoup de temps et je pense qu'il était temps que l'Assemblée de Corse se penche sur sujet-là. Alors moi j'ai suivi les travaux de loin. Enfin j'ai suivi l'actualité.

Voilà, comme quelqu'un qui s'y intéressé. Mais je ne connais pas non plus la situation Corse aussi bien que vous et pour que les choses soient claires tout de suite, je n'entends pas et je ne peux pas vous donner d'analyse de la situation Corse, en tout cas d'un point de vue de la criminalité. Je sais ce que j'ai lu dans la presse dans les différents sites d'information, mais voilà. Donc, j'ai une connaissance, on va dire pas approfondie et très générale.

Cependant, je trouve tout à fait pertinent que vous que vous ayez initié votre travail, on va dire de de consultation sur les dérivés mafieuses parce qu'effectivement y a quand même beaucoup de points qui interrogent et qui permettent quand même de faire peut-être un lien avec la situation italienne.

Moi, clairement, c'est de ça que je peux vous parler, c'est à dire, c'est de l'Anti mafia en Italie, de ce que fait l'Italie de de comment ça structurer. Le mouvement anti-mafia. Donc j'avais commencé à réfléchir aux questions suite à la liste de questions qui m'ont été envoyées. Que vous voulez, moi, si j'ai bien compris ce qui s'est passé en Corse, il y a eu un assassinat à Propriano, y a en juin 2022, c'est ça de Jean-Christophe Mocchi et qui a été suivi d'une mobilisation citoyenne devant la collectivité territoriale.

### **LUCIANI Antonia**

Ben disons qu'il y a un certain nombre de d'éléments qui ont été déclencheurs, on peut parler quand même de l'assassinat de Massimu Susini, qui est donc un jeune de Cargese et qui lui du coup a été donc assassiné et à part à la suite, il y a eu le un collectif qui s'est créé, donc, Massimu Susini. Parallèlement à ça, effectivement il y a eu également un autre collectif qui s'est créé « A Mafia no, a Vita iè ».

### **Charlotte Moge**

Est-ce un crime qui a déclenché les travaux de l'Assemblée de Corse ou est-ce que c'est un travail de réflexion qui a été menée en collaboration avec ces collectifs qui a abouti aux travaux que vous êtes ?

### **LUCIANI Antonia**

Non, alors il n'y a pas eu y a pas eu un événement précis qui a déclenché ça. En revanche, comme je vous dis, il y a eu un certain nombre d'évènements, y compris la création de ces 2 collectifs qui a interpellé un certain nombre de citoyens et puis

évidemment à interpellier également la collectivité. Il avait été annoncé qu'il y aurait une session spéciale qui se tiendrait ça avait été annoncé avant le COVID.

Après, on a eu 2 années un petit peu compliquées et elle et elle s'est tenue ensuite. Donc c'est vrai qu'on a perdu, je dirais à minima 2 ans, donc ça a mis un peu de temps avant de se faire donc c'était quelque chose qui était quand même très attendu depuis un moment.

Une session spéciale élargie s'est tenue et ont conduit à la création d'un certain nombre d'ateliers thématiques.

Donc l'idée c'était que chaque atelier travaillait un petit peu à son rythme, avec les modalités qui lui convenait et donc on a pour mission d'avoir un rendu là en courant pendant le courant du mois de juillet. Donc on est alors, ça ne finalise pas tout hein puisque l'idée justement c'est de réfléchir aux actions qu'on pourra mener, mais ça permet au moins de faire un premier, un premier rapport, bilan d'étape de ce qui est ressorti de chacun des ateliers.

### **Charlotte Moge**

Je vous posais la question parce qu'en en Italie moi je me suis intéressée plus particulièrement au cas de la Sicile. Mais la Sicile fait figure de modèle, tant en termes de développement et d'expansion mafieuse, on va dire, dans un premier temps avec Cosa Nostra mais aussi fait surtout figure de modèle en matière d'Anti mafia et ce qu'on observe dans la situation sicilienne, c'est qu'à partir des années 70, la fin des années 70, on a ce qu'on appelle la 2e guerre de mafia, c'est à dire avec les Corleone.

Le clan de Corleone et celui de Toto Rina et ses compères, qui donc prennent le pouvoir sur Palerme, déciment les clans palermitains et pendant qu'il font cette offensive, il mène en parallèle une offensive contre les représentants de l'État. Donc on a toute une série de ce qu'on appelle des homicides « *d'eccellente* », c'est à dire des assassinats qui vont viser des représentants de l'État, des représentants politiques, des membres des forces de l'ordre, des procureurs, des magistrats.

Il y a une quinzaine de victimes, représentants de l'État ou des forces de l'ordre, qui sont assassinées par Cosa Nostra entre 77, 78 et 83.

Cela culmine avec Rocco Chinnici qui était qui était magistrat à Palerme avec un attentat à la bombe. Le premier attentat à la bombe a des voitures piégées en plein Palerme en juillet 83 et évidemment en 82, l'assassinat du préfet, Dalla Chiesa.

Pourquoi du coup je vous posais la question de savoir si un assassinat particulier avait déclenché les travaux institutionnels ? Parce qu'en fait en Italie c'est malheureusement comme ça que ça s'est passé. C'est à dire qu'à chaque fois il a fallu un assassinat avec de fortes répercussions médiatiques pour déclencher une réaction

institutionnelle, mais aussi une réaction citoyenne.

Pendant, la première Guerre de mafia en 63, c'est une voiture piégée qui explose et qui tue sept carabinieri, ce n'étaient pas les carabinieri qui étaient visés, c'était un chef mafieux adverse. Mais le fait que ça tue sept carabinieri, le Parlement italien se saisit du dossier et crée la première commission parlementaire anti-mafia. On est en 63 en 82, après l'assassinat du préfet Dalla Chiesa arrive après de nombreux autres assassinats, est adoptée la loi « 416 bis » qui institue le délit d'association mafieuse, qui est institué également la confiscation des biens, des biens dont la provenance est jugée comme étant illicite.

Mais on va dire que à partir donc de 82, on a une vraie arme législative qui permet de frapper la mafia et ça c'est essentiel et moi je me demande objectivement dans quelle mesure on peut frapper un système qu'on qualifie de mafieux avec une simple loi qui sanctionne l'association de malfaiteurs. Mais ça y a des magistrats qui le demandent. Pour le cas de la Corse, y a aussi des magistrats qui trouvent que l'association de malfaiteurs suffit enfin est largement suffisantes dans le code pénal français. Je ne suis pas juriste donc je ne peux pas me prononcer là-dessus, ce qui est essentiel c'est qu'en gros il faut comprendre que la société italienne se mobilise donc suite à des assassinats importants dans les années 80, c'est quand même une mobilisation qui est fortement marquée à gauche hein, donc qui c'est le monde syndical, c'est le PC. Pio La Torre qui a imaginé cette loi qui institue le délit d'association mafieuse, était le représentant du Parti communiste italien en Sicile, et il était aussi parlementaire à la commission parlementaire anti-mafia.

C'est clairement, on va dire une mobilisation, on va dire qui naît comme étant fortement politisé, puisque la démocratie chrétienne à l'époque est largement compromise, en tout cas pour sa branche sicilienne avec Cosa Nostra. Ce qui change le moment de bascule, c'est dans les années 90 donc avec les attentats contre les juges Falcone et Borsellino en 92. 2 attentats à la bombe qui sont enfin très spectaculaires, qui font des victimes évidemment, des victimes des forces de l'ordre puisqu'il y a 8 policiers qui perdent la vie également avec les magistrats. Et à partir de là on a une énorme mobilisation citoyenne.

Moi ce que j'ai vu dans mes recherches, c'est qu'alors certes, la dimension spectaculaire des attentats de 92 le fait que Falcone, Borsellino ont été des figures emblématiques de la lutte contre la mafia, c'est eux qui avaient permis le maxi procès des années 86 87, donc le premier succès judiciaire de l'État italien contre la mafia. Mais ils n'ont pu le faire que grâce à la loi de 82 hein qui institue le délit d'association mafieuse.

Donc, certes, l'envergure, le, l'épaisseur, on va dire des victimes, fait que la mobilisation a été importante.

Mais à mon avis, la mobilisation a été aussi importante parce que la société italienne a commencé à être sensibilisée aux problèmes de la mafia dès les années 82. C'est à dire que après l'assassinat du préfet Dalla Chiesa même après l'assassinat de Pio La Torre qui était 3 mois avant, il y a des fondations qui ont été créés alors par les je vous dis des gens qui étaient proches du PC mais des fondations qui ont été créés en mémoire des victimes. Donc chaque victime avait son association « La Fondazione terranova » « la Fondazione Costa » « Centro Studii Pio La Torre », seule la famille du préfet Dalla Chiesa n'a pas monté d'institution mais son fils Nando dalla Chiesa et ses filles aussi. Rita et Simona se sont tout de suite emparés de la mémoire de leur père et ont de concert avec les autres associations qui existaient, mener une action auprès des jeunes dans les écoles.

Les militants de 92, post massacres de 92, en tout cas pour les palermitains, ont été sensibilisés aux problèmes de la violence mafieuse alors d'une parce qu'en fait, ils ont vécu la 2<sup>de</sup> guerre de mafia, donc ils ont vu ce que ça veut dire. On compte environ un millier de morts en 5 ans à Palerme, donc il y a eu des moments pendant les années 82 où il ne se passait pas un jour sans qu'il y ait un assassinat plus les disparitions, enfin ce qu'on appelle la « lupa bianca », les gens qui disparaissent et ne réapparaissent jamais plus, les assassinats dits « eccelente » qui frappaient des représentants de l'État ou des membres des forces de l'ordre.

Donc il y avait quand même un climat hautement criminogène et l'action des proches de victimes dans les écoles ont, mine de rien, sensibiliser tout au cours des années 80. Je pense que c'est aussi comme ça que s'explique l'importance de la mobilisation de de 92.

Maintenant, ce qui est important, c'est de comprendre que dès 82 la mobilisation, elle sort de la Sicile.

Et c'est là aussi par les jeunes que ça se passe, c'est à dire qu'après l'assassinat du préfet Dalla Chiesa, les syndicats nationaux déclarent une journée de grève.

Tout le monde conflue vers Palerme pour manifester.

Des jeunes de Campanie, donc de la région de Naples, de Calabre, se rendent à Palerme entrent en contact avec les premiers collectifs antimafia sicilien et importent ,on va dire où exportent, cela dépend des points de vue, les méthodes de lutte qu'ils ont connues à Palerme à cette occasion. On parle à l'époque en particulier de séminaire, donc tout ce qui est des travaux un petit peu universitaire, des conférences grand public, mais fait par des spécialistes et justement, cette dimension de ce qu'on va appeler, ce qui s'appelle maintenant des programmes éducatifs antimafia. Une action ciblée auprès des jeunes dans les écoles, qui est l'apanage des associations, des collectifs. C'est vraiment clairement le corps enseignant qui va chercher des témoins, qui va chercher les proches de victimes et qui les fait intervenir dans les classes. Donc

on va dire que tout ça naît de quelque chose qui est très artisanal mais ça va se structurer au fil du temps et après 92, on a donc un renforcement de la mobilisation citoyenne et une occupation de l'espace public. Cela est très important. Dans le cas de l'Italie, on a une réappropriation de l'espace public. J'étais particulièrement frappé, évidemment, par le rôle des femmes, en particulier après les massacres de de Falcone et Borsellino, il y avait des chaînes humaines pour protéger les magistrats, donc chaîne humaine autour du tribunal de Palerme, grève de la faim, pied de sa politeama qui est une place centrale de Palerme.

Et on va dire que ces actions, avec le comité des draps- qui apparaît aussi en 92, c'est à dire ces gens qui affichent des draps blancs aux fenêtres pour dire « Basta la Mafia, Bastia violenza » et qui dénonce, qui brise l'omerta ? C'est une prise de position citoyenne militante.

Les gens s'affichent. Quand on met un drap blanc à ses fenêtres et bah tout le monde sait que c'est la personne qui habite-là qui prend position. C'est vraiment un tournant dans la mobilisation citoyenne. Ensuite, tout ça converge. On va dire dans une structuration du mouvement anti-mafia que va vraiment réaliser l'association LIBERA qui est créée en 1995 par le prêtre Don Luigi Ciotti. Sa première action, c'est de faire une pétition citoyenne qui recueille un million de signatures et grâce à ce million de signatures pour donc obtenir ce qui s'appelle la réutilisation sociale des biens confisqués.

La réutilisation sociale des biens confisqués, c'est une loi qui est adoptée par le Parlement en 1996, parce que depuis 82, l'État confisquait mais ne faisait rien des biens qui étaient confisqués.

Et depuis 1996, donc, on peut les réattribuer de manière sociale, en fonction de projets qui servent le territoire où qui servent les institutions. Ça peut devenir des casernes de carabinieri, de la Guardia delle finanze. Alors évidemment, plus le lieu est symbolique et plus c'est important. Faire une caserne de la garde des finances à Corleone et avec les villas de Toto Rina qu'il avait construite pour rentrer tranquillement chez lui après avoir été acquitté comme il l'espérait.

Jusqu'en 1992, c'est évidemment hautement symbolique, mais ça l'est tout autant, par exemple, de confisquer la Lamborghini d'un boss de Camorra du quartier et de la repeindre en Vert blanc rouge aux couleurs de la police locale. Même si la police locale n'a pas l'argent, clairement pour mettre l'essence à l'intérieur de la Lamborghini, elle trône quand même en bas du commissariat, et c'est quand même quelque chose qui frappe les esprits et en particulier les jeunes.

Voilà ce qui est important, c'est qu'en fait, le mouvement anti-mafia, le slogan de Libera, c'est « *la mémoire construit l'engagement* » et c'est la particularité du mouvement anti-mafia citoyen. C'est à dire que c'est la mémoire des victimes qui va

servir de creuset identitaire pour ce mouvement anti-mafia. C'est pour ça que, par exemple, je ne veux pas faire de hiérarchie de classement hein ? Mais je me félicite qui en est plusieurs, justement, le collectif Massimu Susini, étant un collectif nominatif a plus particulièrement attiré mon attention puisque je voyais une petite reproduction de ce qui s'était passé en Sicile.

Libera a clairement fait de la mémoire des victimes donc le pilier de son action, mais en fait, en faisant ça, elle n'a quelque part rien inventé, c'est à dire ? Elle a repris ce qui se faisait dans les fondations nominatives des années 80. En effet, le Centro degli studii di Pio La Torre lui aussi, il s'appuyait sur les écrits et l'engagement de Pio La Torre pour promouvoir des initiatives dans les écoles auprès des jeunes. Mais on va dire que Libera a réussi à structurer, à regrouper, parce que ça n'est comme association, mais en fait, maintenant, c'est clairement un réseau qui regroupe plus de 1600 associations de nature très diverse, parce qu'on a des associations écologistes, des scouts, des syndicats, des syndicats de la magistrature, syndicats des policiers, les syndicats des maires l'association de l'équivalent de l'Association des maires de France, par exemple. Enfin bref, donc c'est un réseau qui est vraiment très dense. Mais Libera, mais comme aussi la Fondation Falcone Hein, qui a été montée par la sœur du juge Falcone. Bref, ces 2 associations ont vraiment repris à bras le corps cette idée des programmes éducatifs antimafia et donc de l'intervention dans les écoles. Qu'est-ce qui se passe généralement dans le cadre de Libera ?

La parole du témoin est cruciale donc ce sont souvent les proches de victimes qui vont témoigner dans les écoles qui vont parler de la victime, parler de son engagement. Alors au début, on se concentrait beaucoup sur les victimes, on va dire les plus célèbres notamment le juge Falcone. Mais à partir des années 2000, il y a clairement un moment de bascule où on va s'intéresser plus particulièrement à ce qu'on appelle les victimes innocentes. Alors le juge Falcone était tout aussi innocent, mais on va dire qu'en tout cas il était exposé. On va de plus en plus rendre public les histoires des victimes innocentes, pour toucher et expliquer en gros que ça aurait pu être vous quoi, c'est à dire tout ça pour favoriser on va dire un mécanisme d'identification. Mais la particularité du mouvement antimafia qui passe nécessairement par la déconstruction des stéréotypes mafieux, qui passe par la démystification du phénomène mafieux. Il y a tout un travail pédagogique d'étude du phénomène d'analyse du phénomène de dénonciation du phénomène mafieux. Donc on va expliquer ce que c'est que la mafia, ce que c'est que le contrôle du territoire, le lien avec la politique, le conditionnement de l'économie quels sont les différents trafics ? Maintenant, on a bien compris que ce ne sont pas uniquement les activités illégales même si c'est ce sur quoi on se concentre mais ce sont clairement les activités légales qui sont beaucoup plus sournoises. On a toute une démystification, on va dire des

mécanismes d'enracinement, des mafias sur le territoire. Voilà alors ça passe par la parole des témoins. Ça passe par la parole des acteurs, c'est à dire les magistrats beaucoup hein, qui font aussi un gros travail quand ils sont invités auprès des écoles et les militants en particulier de Libera qui sont de plus en plus rompus à l'exercice et qui sont formés. Beaucoup d'entre eux sont chercheurs, donc on a une synergie entre la recherche, le milieu associatif, les institutions en particulier celles qui sont mobilisées. Je parle des parquets régionaux et nationaux antimafia et voilà donc on a une action un peu de groupe dans le cadre des programmes éducatifs anti-mafia. Maintenant vu que ce sont des programmes éducatifs, souvent on demande aux étudiants, aux élèves de produire quelque chose. C'est le cas de la Fondazione du Juge Falcone. De plus Libera et la Fondazione Falcone ont complètement renouvelé les commémorations. Elles ont inventé de nouvelles formes, de nouvelles pratiques commémoratives notamment. Libera, dès sa création, a institué le 21 mars, la journée de la mémoire et de l'engagement en souvenir des victimes des mafias. C'est la première fois qu'on met toutes les victimes de toutes les mafias ensemble. C'est ça le noyau dur de Libera, c'est avant tout une association qui permet aux proches de victimes de se retrouver, de partager leur douleur et d'en faire quelque chose.

La Fondazione Falcone puisque Maria Falcone était a donc tout de suite voulu cibler les jeunes et donc à travers donc une forme de commémoration qui était l'aboutissement qui est encore l'aboutissement d'un travail annuel fait dans les écoles qui adhèrent au programme éducatif anti-mafia. Au début, c'était essentiellement centré sur la figure du juge Falcone. Et puis sur son la figure de son épouse qui est décédée avec lui, qui était magistrate également. En gros, l'idée est de d'utiliser du matériel didactique, donc on a tout un pan on va dire de la production éditoriale qui va être réutilisée, qui va être mobilisé par les enseignants avec des suggestions de parcours par exemple, à proposer dans les classes. Donc on a eu beaucoup de bandes dessinées, par exemple hein, qui ont été publiées, y a eu un roman de jeunesse par exemple sur le juge Falcone, et évidemment en étudiant la figure du juge Falcone et on reparcourt toute la saison de l'antimafia que je vous ai expliqué, donc l'homicide de La Torre et l'arrivée de la loi, le maxi procès évidemment.

Et donc un roman à destination des jeunes, qui a été ensuite, je crois, 5 6 ans plus tard, adapté en BD et c'est souvent réutilisé, donc dans les classes.

Voilà donc moi je ne sais pas exactement dans de quelle manière il s'approprie ce matériel didactique, mais en tout cas je sais que c'est que c'est très utilisé et l'idée après est de produire quelque chose et il y a tout un système de prix, on va dire de récompense des meilleures productions scolaires on va dire sur le thème de la légalité, puisqu'en gros, cette culture de la légalité, qu'est-ce que c'est ? C'est la

défense des valeurs de justice, de respect des règles.

C'est en fait la culture de la légalité, c'est un terme qu'on voit apparaître au milieu des années 90 même tout de suite après les massacres de Falcone et Borsellino.

Ces massacres, donc, ils sont en 92, arrivent dans l'annus horribilis pour l'Italie puisque y a l'opération main propre en parallèle.

L'opération main propre dégomme tous le tous les partis politiques traditionnels qui étaient de l'antifascisme puisque donc c'est une opération qui n'a rien à voir avec la mafia qui commence à Milan et qui met au jour un système de corruption généralisé, de financement occulte de la vie politique.

Et donc ce qui se passe, c'est que tous les jours il y a des nouvelles révélations sur les collusions entre la corruption des entrepreneurs avec le monde politique. Enfin bon, donc tous les leaders politiques tombent un à un, tous les partis sont touchés enfin, surtout ceux qui gouvernaient donc la démocratie chrétienne et le parti socialiste en particulier. Mais ce qui se passe, c'est que du coup, bien que les magistrats soient des représentants de l'État, les représentants politiques n'apparaissent pas comme étant légitimes pour assumer cet héritage moral des victimes, donc, puisqu'ils sont perçus comme corrompus par la société. On a une vraie rupture au moment des obsèques des juges du juge Falcone et en particulier, hein, avec le les fameuses slogans « *fuori la mafia dello stato* » et des scènes de heurts très violents, un rejet vraiment des représentants politiques.

Et donc, c'est aussi ce qui explique en gros que le mouvement anti-mafia se construit par le bas, par la société, par les associations et en dehors du monde politique. Tout ça, ça s'inscrit dans un climat de délégitimation du politique.

La classe politique est en perçue de manière assez unanime comme étant corrompue, elle ne peut pas incarner la valeur de l'égalité qui caractérise l'engagement des victimes. Donc c'est ce qui fait que les associations, on va dire, s'approprient la mémoire des victimes.

C'est ce qui fait que c'est encore elles qui tiennent le mouvement anti-mafia, c'est-à-dire, il y a énormément de doubles commémorations. Le juge Falcone, c'est une des seules commémorations où il y a une seule commémoration civile institutionnelle ensemble parce que la Fondazione Falcone a tout de suite impliqué le ministère de l'éducation justement pour construire des programmes anti mafia de grandes envergures et donner une dimension nationale à la mobilisation.

Et grâce au concours du ministère on a cette espèce de système de récompense, on va dire des meilleures productions anti mafia et les classes qui gagnent dont les travaux sont jugés comme étant les meilleurs ont la récompense d'aller à Palerme, de prendre ce qui s'appelle les navires de la légalité.

Donc ce sont des gros ferries qui partent de Civitavecchia.

Ils partent du continent sur ces ferries, moi je l'ai fait pour le 20e anniversaire en 2012. On a donc des conférences, la présence de Pietro Grasso, qui, à l'époque était procureur national antimafia, la présence de chercheurs, enfin, y a des conférences qui sont organisées à bord. Il y a des temps d'échanges, des présentations de livres et on débarque sur le port de Palerme le 23 mai, accueilli par les collégiens, les lycéens, les écoliers siciliens. Donc on a vraiment la dimension, la volonté comme ça, de donner une dimension nationale au mouvement anti-mafia.

Et d'ailleurs moi ce que j'ai remarqué dans mes recherches, c'est qu'au fil des années, on avait par exemple des symboles nationaux qui étaient de plus en plus intégrés, comme un lâcher de ballons tricolores, vert, blanc, rouge, évidemment, le chant de l'hymne national, qui n'avait pas lieu avant.

Enfin, voilà, depuis 2012, on a vraiment une volonté de nationaliser. Cette journée du 23 mai à Palerme il y a différents endroits, différents lieux de mémoire, tout ça se structure autour de lieux de mémoire, le quartier où ont grandi Falcone, Borsellino, la salle du maxi procès et l'arbre Falcone. C'est à dire l'arbre qui est en bas du domicile palermitain du juge Falcone, qui est devenu dès le soir du massacre le lieu de rassemblement des palermitains.

Donc, en fait paradoxalement, le massacre de Capaci n'est pas célèbre sur l'autoroute, là où à exploser la bombe, là où est mort le juge mais la minute de silence a lieu au pied de son domicile. Bref donc on a donc tous ces différents lieux de mémoire et au quartier de la Kalsa on a une présentation donc de ces productions réalisées par les classes, donc ça peut être des spectacles de danse, ça peut être des récitations de poésie, ça peut être de la bande dessinée, ça peut être des illustrations, ça peut être des visites guidées du quartier des chansons, des présentations d'ouvrages, des fiches de lecture.

On a toute une restitution si vous voulez de la production qui a été faite en classe et on a vraiment du coup ce qui est intéressant, c'est qu'on a les points de vue, on va dire du continent et de la Sicile qui se rencontrent, donc ça c'est assez intéressant.

Et donc tout ça, ça s'appelle les villages de la légalité. Il y a un temps prévu où les étudiants déambulent et voient un peu ce qu'on fait leur congénère. Ensuite se tient la cérémonie, on va dire officielle, a lieu dans la salle bunker, la salle du maxi procès, généralement en présence des plus des plus hautes, des plus hauts représentants de l'État, président de la République, président du Conseil. Enfin, Silvio Berlusconi n'y allait pas beaucoup mais il envoyait quelqu'un.

Mais moi, j'ai toujours vu le président de la République y être et surtout Sergio Mattarella, puisque vous savez que Sergio Mattarella a son frère Pierre Santi a été assassinée en 1980 par Cosa Nostra alors qu'il était président de la région Sicile.

Sergio Mattarella a toujours tenu à participer à la commémoration du 23 mai. Donc voilà donc on a quelque chose très structuré et l'après-midi y a y a des cortèges donc qui partent de deux points de la ville et se retrouvent sous l'arbre Falcone. Sous cet arbre se font des lectures, des prises de parole publiques, là aussi, généralement avec une contextualisation du phénomène mafieux de. Même si c'est vrai que tout ça vire de plus en plus à la rhétorique, c'est à dire avec des discours assez galvaudés, très répétitifs d'année en année, ça a quand même néanmoins l'énorme mérite d'exister. Donc toutes les difficultés, en tout cas pour la Fondation Falcone est de ne pas tomber dans une routine. Voilà donc, on a, on va dire qu'on a quelque chose de beaucoup plus routinier de de beaucoup plus lisse concernant la Fondation Falcone et pour la commémoration du juge Falcone. Peut-être parce qu'il y a justement une imbrication avec les le ministère, ça je ne sais pas, ce sera un futur sujet de recherche. En tout cas quand il n'y a pas d'imbrication avec le ministère, je peux vous dire que c'est beaucoup plus polémique hein. Pour le juge Borsellino, ça ne se passe pas comme ça car il y a des vraies dissensions parce qu'il y a un problème de vérité judiciaire qui n'arrive pas. Il y a eu quand même un énorme scandale judiciaire pour le massacre du juge Borsellino. Il y a eu 9 procès qui ont attesté donc 3 procès différents, qui sont tous les 3 allés en cassation pour attester d'une fausse vérité judiciaire basée sur les fausses déclarations avec de faux repentis, donc, c'est quand même exceptionnel. Et c'est depuis 2009 qu'un vrai repentis qui pour le coup a donné une preuve matérielle de son implication et a démenti les 9 procès. Donc vous pouvez imaginer que la famille, en tout cas une partie de la famille, c'est à dire le frère et la sœur quand elle était de ce monde ne voulait plus avoir grand-chose à faire avec les institutions. Pour célébrer la commémoration du massacre de via d'Amelio.

Libera a institué donc le 21 mars une journée de la mémoire depuis 95. Alors ils ont commencé, ils étaient 500 devant le Sénat en 1995. Cette année, il y avait 70 000 personnes à Milan et y a 10 ans, on était avant le COVID, ils étaient presque 100 000 à chaque à chaque manifestation. Là aussi grâce à la synergie avec les enseignants qui adhèrent donc à Libera, ils arrivent à faire confluencer dans la ville parce que pour la journée de la mémoire, la ville change tous les ans, c'est à dire que tous les ans, la ville change en fonction des nécessités de la lutte contre la mafia. Donc c'est pour ça que c'était très intéressant. Par exemple, en 2010, ça avait lieu pour la première fois à Milan, donc dans le Nord. Et c'est justement l'année où il y a eu la grosse opération antidrogue, anti Ndrangheta, qui a révélé la présence mafieuse en Lombardie. Il y a eu plus de 150 arrestations en Lombardie et 150 en Calabre, ce qui montrait vraiment, on va dire un équilibre et on va dire qu'à partir de ce moment-là, on pouvait plus faire comme s'il n'y avait pas d'enracinement problématique de

Ndrangheta, en particulier dans ce qu'on dit dans la périphérie de Milan en donc voilà donc chaque année la ville change. Cette année, c'était de nouveau à Milan et je vous dis, il y avait 70000 personnes, la plupart des jeunes, ce sont des classes, ce sont les scouts aussi. Beaucoup, beaucoup de représentants de l'administration publique, des maires, des Présidents de région voilà donc collectivités locales, on va dire, quelques parlementaires, mais qui étaient enfin où responsables de partis politiques plutôt marqués à gauche, centre gauche.

Comment se passe cette commémoration ? Il y a donc la date du 21 mars, c'est parce que c'est le printemps, premier jour du printemps donc, symbole d'une renaissance. Depuis des années, puisque déjà en 2010, Libera dénonçait des tentatives de réappropriation de la part de l'État de cette commémoration. L'état essayait de mettre la main sur cette journée de la mémoire en disant, mais on va l'institutionnaliser, ce sera super et puis on va changer la date, on va faire le 23 mai parce que c'est la mort du juge Falcone.

Libera n'a rien voulu savoir. Ils n'ont pas lâché le morceau et ils ont voulu garder mordicus la date du 21 mars, justement parce que c'est la date de personne et que c'est extrêmement important pour célébrer toutes les victimes.

Depuis 2017, la journée de la mémoire a été instituée au niveau national, il y a un vrai soutien du ministère, ce qui fait que du coup, Libera a plus de fonds pour, par exemple, aider les enseignants à affréter des cars pour venir se rendre donc à la journée de la mémoire. Voilà, et cette année, c'était intéressant parce qu'il y avait vraiment alors pour le coup, des vrais programmes, voilà ce que vous pouvez faire en classe.

Bah, de mon point de vue, j'ai trouvé que c'était très, très directif, ça ressemblait un peu trop à des programmes de l'éducation nationale à mon goût, c'est à dire qu'on s'assoit sur la liberté pédagogique.

Comment est-ce qu'on peut traiter le thème de la mémoire ? Alors on peut les faire travailler en binôme, on peut faire ça, on peut leur dire, réfléchissez à ça et puis d'autres groupes font ça en même temps. Ensuite, on met en commun le travail. Enfin bon, il y a vraiment on va dire un travail de présentation de séquences possibles à réaliser en classe en fonction des niveaux. Donc ça j'ai trouvé que ça voulait dire qu'il y avait vraiment une réflexion, on va dire didactique derrière.

Maintenant, évidemment, chaque enseignant est libre de choisir ou pas de faire, de faire, de suivre ce genre de de programme. Ce qui est intéressant dans le cas de la journée de la mémoire, c'est que c'est la journée de la mémoire de toutes les victimes. Ce que Libera conseille quand même depuis le début, c'est de travailler en particulier sur une victime et c'est mieux si elle n'est pas connue. Donc du coup c'est pour ça que souvent, ils défilent avec la photo d'une victime avec le nom d'une victime avec aussi

pour mot d'ordre de s'intéresser aux victimes innocentes. La plupart du temps, même les victimes innocentes qui sont citées, ce sont des victimes qu'on connaît quand même par exemple, Pepino Impastato. Je ne sais pas si vous avez vu le film Cento Passi, ou alors Léa Garofalo, il a été assassiné par la Ndrangheta à Milan. Elle avait demandé la protection de la justice. Elle avait demandé le statut de témoin, le statut de témoin lui a été accordé dans un premier temps, puis retiré et faute de moyens elle est retournée, on va dire dans les griffes du père de sa fille qui, en lui ouvrant grand les bras l'ont en fait éliminé, découper en morceaux quelque chose de fort sympathique.

Donc, c'est Libera justement qui a entouré et accompagné la fille de Léa. Lors du procès, c'est l'avocate de Libéra qui a défendu les intérêts de Denise et c'est au cours du procès à Milan qui a été faite, la lumière absolument atroce sur ce crime.

Il y a aussi un versant judiciaire qui offre une vraie aide aux victimes, une aide judiciaire qui est proposée donc il y a la mémoire et l'aide judiciaire et l'action dans les écoles et ça ne s'arrête pas là, c'est à dire juste pour finir sur la journée de la mémoire il y a la manifestation du matin qui se conclut par la lecture publique avec le nom de toutes les victimes, de toutes les mafias. C'est une liste d'environ un millier de noms, donc c'est un moment très solennel qui dure plus d'une heure. Les gens se succèdent sur la scène pour lire 5 ou enfin toute cette liste de noms.

Donc c'est un moment qui prend un petit peu aux tripes et c'est vraiment intéressant. La veille de cette journée publique, il y a toujours l'assemblée des proches de victimes. Ça se déroule à huis clos, c'est uniquement pour les proches de victimes. Moi j'ai pu y assister en tant que chercheuse, mais c'est vraiment quelque chose qui est centré, c'est un espace de parole et de partage pour les proches.

Ensuite, il y a aussi une messe avec une veillée et une lecture des noms privés. Donc voilà pour vous dire, donc ça se déroule en gros sur 2 jours. Donc après la manifestation publique, la lecture des noms, il y a toujours des séminaires, des tables rondes hein, qui ont lieu donc à différents endroits. Il y a généralement une dizaine, une douzaine d'ateliers différents qui sont proposés, soit d'éducation à la légalité, soit d'information sur le phénomène mafieux. Enfin voilà y a c'est vraiment très, très diversifié.

La célébration de la journée de la mémoire, qui, je vous l'ai dit est donc officielle depuis 2017.

Une autre action de Libera ? Je vous l'ai dit, c'était donc cette loi d'initiative citoyenne donc loi n°109 de 1996 donc de réutilisation sociale des biens confisqués.

Ça veut dire que Libera, accompagné les jeunes et les moins jeunes, mais ceux qui veulent en tout cas monter un projet pour construire quelque chose, pour faire quelque chose d'un bien confisqué aux mafias. Qu'est-ce que qu'est-ce que ça veut

dire ? Ça veut dire que généralement, il y a énormément de terrains agricoles, je ne sais pas si vous avez ce cas-là en Corse, mais énormément de terrains agricoles confisqués à des Boss mafieux. Du coup il a tout un travail de coopérative agricole donc qui sont montés sur les biens confisqués aux mafieux et donc Libera a monté une branche on va dire qui s'appelle Libera Terra qui aide ces jeunes à structurer leur programme de coopérative et ensuite, les produits sont commercialisés sous la vente sous la marque « I Sapori della legalità » et donc les saveurs de la légalité. Donc, tout ça incite à la consommation critique. Je trouve que c'est vraiment quelque chose de très intelligent, de très fin, c'est à dire que on va montrer déjà, en se réappropriant d'un bien qui a appartenu à un criminel. L'État montre que les lois de l'État priment et pas celles des mafieux. Donc c'est un symbole très fort de réappropriation publique du territoire et le fait de donner, enfin, de permettre à des gens de construire quelque chose sur ces territoires, c'est montrer qu'un modèle alternatif est possible d'un point de vue économique, d'un point de vue culturel. Donc c'est un modèle identitaire alternatif, un modèle économique aussi alternatif hein, dans des régions où il y a énormément de travail au noir où il y a énormément d'échanges de faveurs, de clientélisme. C'est comme ça que les mafias construisent évidemment leur pouvoir là. On peut obtenir un travail honnête, déclaré, qui va servir à produire quelque chose de concret. Donc ça c'est vraiment une inversion du modèle économique et c'est une vraiment une tentative concrète de supplanter la culture mafieuse.

Sur ces biens agricoles qui appartiennent à des coopératives, y a des camps de bénévolat. C'est à dire que les jeunes et les moins jeunes peuvent décider d'aller travailler la terre. Ils sont donc logés, nourris, sur les biens confisqués et ils font donc du travail agricole. Ils participent à la vie de la coopérative, donc généralement il y a des travaux pour ces camps qui s'appellent « Estate liberi » et parce que ce sont des camps qui ont lieu l'été, mais aussi parce qu'il y a un jeu de mots « E State Liberi ». Avec évidemment, tout ça est publicisé sur les réseaux sociaux, sur le site de Libera évidemment, donc du coup comme ça le matin généralement, donc y a les travaux agricoles et l'après-midi y a des proches de victimes qui viennent, des témoins aussi. Enfin, voilà donc toute une action de pédagogie. Les deux sont liés, il y a toujours une action, une action concrète qui va avec, on va dire un volet plus théorique d'approfondissement de connaissances du phénomène.

Évidemment, ces coopératives doivent faire face à des menaces des mini attentats. Oui, on va dire qu'ils ne se découragent pas et surtout, depuis quelques années, ces produits sont commercialisés par le réseau COP, qui est une chaîne de supermarchés coopérative qui est présente partout en Italie. C'est très intéressant parce que du coup ça peut inciter à la consommation critique, hein ? Hors de l'Italie du Sud. Et donc

voilà, vous pouvez acheter les pâtes, la marmellata, le vin, le limoncello produit sur les terres confisquées, au moins.

Et je ne sais pas, je crains d'avoir trop parlé, je ne sais pas si je vous ai éclairés.

### **LUCIANI Antonia**

Pour le moment, c'est très intéressant, très didactique. Enfin moi en tout cas, j'ai appris énormément de choses. Donc si vous avez encore des choses à nous dire, on continue, sinon on peut démarrer les échanges comme vous le souhaitez.

### **Charlotte Moge**

Donc ce que je voulais dire, ce sont les programmes éducatifs.

Oui, généralement les programmes éducatifs ont son matériel didactique, c'est le Centro Degli Studii Pio La Torre qui met en ligne énormément de choses. Ils ont même fait une numérisation de toutes les archives et de tous ces écrits.

Il y a ça dans la partie on va dire « Programme éducatif », il y a vraiment, dans le mouvement anti-mafia en général, une volonté de donner accès aux ressources, aux écrits des victimes, mais aussi au matériel judiciaire.

Et ça, je ne sais pas. Vous peut-être qu'en tant qu'élus, vous avez accès plus facilement que nous en tant que chercheur, mais alors nous, pour avoir accès à ce qui se passe en France, aux enquêtes et aux sources des forces de l'ordre, au rapport du Sirasco et tout ce qui s'en suit, c'est tout bonnement absolument impossible. Et même les archives judiciaires pour les historiens ne sont accessibles qu'au bout de 50 ans, donc autant vous dire qu'il y a des années-lumière entre la France et l'Italie, c'est un énorme problème en Italie, n'importe quel chercheur a accès. Moi je vous trouve sur Internet à peu près toutes les sentences de tous les procès que je veux qui sont numérisés des centaines de pages à disposition. Il y a évidemment la direction investigativa antimafia, la dia qui met en ligne tous les 6 mois son rapport de près de 600 pages de l'année d'avant, évidemment, faudrait pas que les mafieux soient tout de suite là où ils en sont, mais en tout cas nous on a les informations d'où en sont les forces de l'ordre ou quelle est l'avancée des mafias ? Quelles sont les évolutions ? On les a un an après leur dernier développement. C'est une mine d'or. Impressionnante. Moi si je dois plaider pour quelque chose, c'est pour qu'il y ait un peu plus de collaboration entre l'État français et la recherche. C'est capital !

Et donc concernant le matériel didactique parce que donc en fait les procès peuvent faire partie par exemple des bouts de d'échanges de procès. Enfin voilà, ça peut être vraiment un matériel qui peut être utilisé par les enseignants en cours, mais il y a aussi évidemment beaucoup de représentations, des films alors, souvent des films qui sont centrés sur les victimes de la mafia j'ai parlé tout à l'heure, de « I Cento Passi »

mais évidemment, il y a des séries qui ont été faites aussi sur le juge Falcone est sur le général dalla Chiesa. Enfin, il y aurait la volonté, on va dire de multiplier les sources. La bande dessinée, c'est quelque chose qui, en tout cas, revient souvent dans les analyses que j'ai lues sur les programmes d'éducation à la légalité.

Et dernier point, je reviens au centre degli studii Pio La Torre tous les ans ou tous les 2 ans, je crois, ils font des sondages sur la perception du phénomène mafieux dans les écoles.

Et du coup, c'est assez intéressant parce qu'ils ont dans leur revue, ils publient généralement de manière annuelle où biannuelle. Ils publient donc ce genre d'enquête qui permet donc de voir un peu la persistance des stéréotypes où justement de mesurer un peu l'avancée de de l'action éducative qui est menée.

### **LUCIANI Antonia**

Très bien. Écoutez, je voudrais vous remercier d'avoir bien replacé le contexte de manière complète. En prenant évidemment le cas italien qui est forcément emblématique et très inspirant, j'ai un certain nombre de questions. Mais avant de les poser, je vais simplement proposer aux autres participants de prendre la parole. Je vois que Saveriu Luciani a levé la main. Il s'agit donc d'un élu de l'Assemblée de Corse qui siège au sein du groupe Avanzemu. Saveriu, la parole est à toi.

### **LUCIANI Saveriu**

Merci, salute a tutti et Merci madame pour cet exposé. Avec celui-ci, je pense que nous sommes tous dans le même cas, nous découvrons des choses assez extraordinaires. Je peux vous le dire rapidement, parce que je pense que plusieurs d'entre nous demanderont à prendre la parole, c'est un sujet qui ce matin devient passionnant, car nous touchons quelque chose de nouveau dans une zone qui est très près de chez nous, très latine et sur laquelle nous avons quand même pas mal d'informations. Mais là, ce matin, nous touchons un aspect qui m'interpelle, car en tant qu'enseignant, je pense qu'il y en a quelques-uns, je les vois, qui sont comme moi et se disent que finalement l'adaptation des programmes après avoir voté l'autonomie et la demande d'autonomie avant-hier soir a de beaux jours devant elle, car nous sommes dans une société qui souffre, comme vous le savez. J'ai participé il y a quelques années à une commission sur la violence à l'époque où l'Assemblée de Corse était plutôt à gauche, on dira comme ça. J'étais déjà dans l'opposition à l'époque et nous avons travaillé sur une commission sur la violence très large, avec beaucoup de pistes qui finalement ont dilué la portée, l'objectif assigné au départ de l'action. Nous n'allons pas refaire le match...

Moi, j'ai pris des notes sur ce que vous disiez. Bon, je passerai sur la partie Libera, parce que je pense qu'il y a tout un chantier pour nous. Peut-être qu'on aura besoin de vous revoir ou de vous solliciter si vous avez l'occasion de venir en Corse.

**Charlotte MOGE**

C'est Volontiers

**Saveriu LUCIANI**

Je crois qu'il serait intéressant d'en parler en direct sous forme de séminaire. Avant de vous poser la question, il faut dire que nous sommes dans une situation différente en termes de proximité. Tout le monde se connaît dans ce pays et lorsque l'on parle de la confiscation de biens, vous imaginez la pression qu'il y a en Sicile, en Calabre ou dans les Pouilles mais nous, nous sommes dans une proximité qui est assez pesante, même si je suppose que cela existe ailleurs également, mais chez nous elle est vraiment pesante parce que tout le monde se connaît. Les victimes peuvent souvent être parentes des assassins. Je caricature un peu, mais...

**Charlotte Moge**

Mais c'est pareil en Calabre, en Sicile.

**LUCIANI Saveriu**

Je sais, mais bon, peut-être, peut-être bien. Vous savez, le fait de parler aujourd'hui, on le disait il n'y a pas longtemps, le fait de parler est déjà en danger comme là-bas certainement. Mais ici, on est arrivé à un point où, la démographie aidant ou n'aidant pas justement, il y a des morts qu'aujourd'hui on explique mathématiquement. On comprend même à la limite qu'ils soient morts. On peut l'expliquer, on peut se poser la question, puisqu'habituellement, ils ne sont pas morts pour rien. Voilà, on en est là dans ce pays. Je pense que beaucoup de gens qui sont là partagent, en tout cas, cette question. Donc, il y a un combat contre le non-dit qui est immense. Enfin, je vous le dis parce que je suppose que c'est une constante de la Méditerranée, le non-dit et le dit, et c'est un combat constant entre les deux, parce que l'omerta, bon, elle existe sans exister aussi.

Vous le savez, il y a aussi un ou deux repentis chez nous. Je ne sais pas. Alors là, il y a une question de pouvoir judiciaire. Il y a forcément des moyens qui sont insuffisants, même si nous sommes dans une histoire différente, au sens où je crois que l'État, je le dis avec mes mots, à une époque, a privilégié la lutte anti-nationaliste.

Je ne m'attarderai pas sur la forme, mais il y a eu une lutte politique qui avait une couleur clandestine, comme vous le savez. À une époque, c'était le privilège des services de déstabiliser, voire d'arrêter, voire de réprimer, etc., en laissant un peu de

côté finalement ces phénomènes montants de bandes. On ne parle pas encore de mafia, mais de dérives mafieuses. Il y a des bandes, toujours présentes, reconstituées, reformatées, etc., avec une action qui touche aujourd'hui tout le tourisme, les déchets, l'immobilier, l'appareil économique, comme vous l'avez évoqué, et les marchés publics. D'autant que dans ce pays, la commande publique est prédominante, elle est même centrale dans le jeu économique, elle est même vitale. Et vous avez bien compris qu'aujourd'hui, personne n'est à l'abri de ces pressions.

Voilà donc, pour moi, il y a simplement ces deux points qui m'intéressent. Même si, je le redis, je ne suis pas partisan de la répression par nature et par conviction, car nous avons vécu la répression en tant que nationalistes pendant des années. Vous savez, c'est particulier, on n'avait pas la démocratie chrétienne au centre du jeu ici, mais plutôt un clanisme avéré qui n'est pas mort. Le clanisme fait partie des données culturelles, il se reproduit et ressuscite pas seulement à travers nos politiques, le népotisme est permanent.

Par ailleurs, l'État italien a quand même mis en place des lois qui sont assez dissuasives. Bien qu'elles ne soient pas déterminantes, elles sont percutantes. Je mets des points d'interrogation sur la redistribution des biens confisqués, car il y a forcément un retour de bâton, des intimidations, voire une répression. Mais je crois que finalement, ce qui est important aujourd'hui, ce sont deux choses essentielles pour nous. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Tout d'abord, la partie pédagogique, bien sûr et associative, qui est prédominante dans la réaction et dans la construction d'une alternative. Il faut voir comment on peut l'organiser la partie pédagogique ici, avec la situation particulière, mais avec des objectifs communs. Ensuite, l'aspect économique, qui est le nœud du problème. Ce pays est en sous-développement économique, et vous voyez que ça peut donner comme match, y compris en termes de trafic de drogue, qui est aujourd'hui en Corse un et grand fléau à côté du reste. Aujourd'hui on assassine les gens en achetant des armes qui proviennent des bénéfiques produits par la drogue.

Un autre point qui m'intéresse, et c'est déjà un peu le cas ce matin, c'est de partager avec les autres, donc d'internationaliser en fin de compte. Je crois qu'aujourd'hui, notre combat est de partager avec d'autres, de prendre bien sûr beaucoup chez les autres, mais surtout de ne pas être dans un combat, dans une croisade Corso-corse. Aujourd'hui, notre match à nous, c'est un combat qui concerne Palerme, les faubourgs de Barri, de Tarente et de Naples.

Je crois qu'aujourd'hui, il est important de se rencontrer, de partager et d'initier. Je me risque à cette formulation. Voilà, ce n'est même pas une question, c'est une réaction avec quelques pistes qui peuvent nous servir, car on peut dire qu'au-delà des

collectifs récents, l'assassinat de Massimu Susini est récent et malheureusement, je dirais qu'il n'est qu'un énième assassinat. Moi, je viens d'un mouvement où il y a eu un affrontement, y compris entre mouvements nationalistes dans les années 95, où il y a eu plusieurs dizaines de morts. Aujourd'hui, même si la fatalité est toujours là, je vois qu'il y a une absence, voire un rôle de l'État qui n'était pas forcément celui qu'on attendait dans ce type de conflit et dans ce type de situation. Donc, je crois que l'État aujourd'hui est paradoxalement relativement discret, discret en termes de contrôle financier, en termes de répression de certaines pratiques et surtout en termes d'initiative, de construction et de partenariat avec les Corses, notamment avec les élus de la Corse. Voilà.

Même si, comme vous l'avez dit, l'élu n'est pas forcément celui qui doit impulser de manière frontale face au monde, l'objectif assigné, il est aussi quelque part considéré comme suspect, car il est dans un monde qui fonctionne avec un certain nombre de contacts.

### **Charlotte Moge**

Merci à vous.

### **LUCIANI Antonia**

Merci très bien, si ça vous convient parce que je vois que l'heure tourne et qu'il y a 3 autres demandes de parole, est-ce que ça vous va si on prend les 3 autres questions et que vous répondez ?

### **Patrick SALVATORINI**

Oui, merci Madame la Conseillère exécutive. Merci pour votre exposé, j'ai rempli trois pages de notes sur ce que vous avez dit. Je vais être très synthétique dans mon intervention, car mon ami Xavier Luciani a déjà défloré beaucoup de sujets et ne nous a rien laissé. Je plaisante un peu, mais le grand problème dont vous avez parlé, Madame, est celui dont Xavier a également parlé. Il est certainement revenu à l'esprit de tout le monde : la transposition possible de ce que vous nous décrivez dans notre monde, notre microcosme, c'est-à-dire la différence démographique entre les 5 millions d'habitants de Sicile et les 300 000 personnes ici. Cette proximité ne supprime pas tous les mécanismes que vous mettez en place, mais elle les rend moins efficaces. Ce que j'ai trouvé intéressant, ce que je vois bien agir chez nous, c'est l'action des jeunes. Vous avez également mentionné la volonté de rendre l'action nationale. Cela répond en quelque sorte à ce que je disais précédemment : on ne peut pas trop localiser une action comme celle-ci, il faut qu'il y ait des mécanismes nationaux pour éviter que cela ne devienne une lutte corse. Cela permettrait peut-être

d'être plus efficace. Je pense qu'il y a quelque chose que j'ai peut-être manqué dans votre présentation, mais c'est le système juridique qui protège les témoins et les repentis. Je sais qu'en Italie, il y a quelque chose à ce sujet et cela nous manque encore, je pense.

C'est une des clés. L'éducation par les jeunes, c'est sûr, la démystification aussi parce que le milieu des criminels, j'allais dire ils sont malins, ce n'est pas malin, mais c'est un petit peu le résultat de décennies, voire des siècles de pratiques. On a institué l'omerta, l'Anti balance je dirais pour utiliser les termes courants, celui qui dénonce est plus mal vu encore que le criminel lui-même. Donc, c'est quelque chose qui est ancré dans notre culture ou pseudo-culture. Je voudrais simplement vous poser une question : y a-t-il des résultats ? Peut-être l'avez-vous déjà mentionné, mais y a-t-il une analyse des résultats ? Tout ce que vous nous avez décrit, ce sont des mécanismes très intéressants mis en place. Nous essaierons bien sûr de les exploiter, mais avez-vous déjà réalisé une analyse des résultats des évolutions antimafia ? Je pense qu'il y a encore des réminiscences des actions criminelles en Italie. Je ne crois pas que Mani Puliti ait complètement nettoyé tout cela. Est-ce qu'il y a une analyse scientifique officielle de tous ces résultats ?

**Charlotte Moge**

Parlez-vous des actions de de la magistrature, des forces de l'ordre ou de l'action des associés ?

**Patrick SALVATORINI**

de tout ce qui est mis en place, aussi bien les associations que le reste. Je vais simplifier : s'il y avait 10000 criminels en Italie en quatre-vingts, combien y en a maintenant ?

**Charlotte Moge**

le principe d'une mafia, c'est que c'est une association secrète, donc il ne se balade pas avec un écriteau, on ne peut pas quantifier, donc là typiquement je ne pourrais pas vous donner de chiffres. Cependant ce que je peux vous dire c'est qu'en tout cas y compris dans des zones à très hautes densités mafieuse on a on a quand même une sensibilisation, ça ne veut pas dire que l'omerta disparaît mais on a quand même une sensibilisation.

**Patrick SALVATORINI**

Oui, oui, ils ne pointent pas.

**Charlotte Moge**

En tout cas dans les populations, beaucoup savent qu'un autre modèle est possible.

**Patrick SALVATORINI**

Est-ce que le nombre de crimes liés à la mafia a diminué ?

**Charlotte Moge**

Ce n'est pas un indicateur parce qu'ils ont bien compris que pour faire leurs affaires en toute tranquillité, ils ont intérêt à ne pas faire parler d'eux. Donc ça c'est une stratégie qui a été mise en place déjà par Cosa Nostra dans les années 2000 et c'est à dire faire le moins de vagues possible pour pouvoir gérer.

**Patrick SALVATORINI CESEC**

C'est déjà un résultat. C'est pas mal si y a moins de crimes, ils ne font pas de vagues et je dirais que c'est mieux que quand on fait les affaires en tuant.

**Charlotte Moge**

Oui, mais ça fait, ça dépend des mafias, ça dépend des territoires. Parce qu'en Campania, par exemple, la structure de la Camorra, des groupes de Camorra est telle qu'ils passent leur temps à se faire la guerre entre eux. Donc ça dépend aussi de la structuration des mafias. Ça dépend. Voilà et en revanche, dans des territoires qui sont loin des zones d'enracinement traditionnel donc qui ne sont pas les régions d'origine on a par contre des assassinats de type mafieux, de la violence de basse intensité, des attentats contre des magasins contre des engins de chantier en Emilie-Romagne, en Toscane, en Lombardie. Donc si vous voulez c'est très compliqué. Je n'ai pas les données pour répondre à votre question, mais on note si vous voulez qu'il y ait une diffusion de la violence de basse intensité hors des zones traditionnelle, ce qui atteste d'un enracinement des mafias hors de leur zone traditionnelle et pour ce qui est de mesuré l'impact de tout le versant associatif culturel y a des thèses en cours à l'école doctorale de Milan sur les programmes d'éducation à la légalité et sur la réutilisation sociale des biens confisqués. Donc il y a des études en cours, les choses ne sont pas laissées comme ça maintenant effectivement il y a une diminution, il n'y a plus d'assassinats touchant des représentants de l'État déjà. Mais en fait, ça ne veut pas dire que le phénomène disparaît. Le phénomène prend d'autres formes.

**Patrick SALVATORINI**

Je vous remercie en tout cas.

## **LUCIANI Antonia**

Donc on a une demande de parole de Pascal Bruno, de la plateforme citoyenne.

### **Pascal Bruno**

Oui, Bonjour Madame, merci pour votre exposé donc moi j'ai relevé quelques points. Le premier c'est que vous avez reconnu très sincèrement méconnaître la situation en Corse, comme on pourrait reconnaître la méconnaissance de la situation italienne de notre côté. Donc je pense que vous aurez de quoi chercher chez nous sur ce sujet-là, je pense dans une société de proximité comme la nôtre.

Vous avez aussi fait référence aux années lumières entre la France et l'Italie. Donc pour avoir les sources d'information. Bon il faut savoir comme vous avez dit sur l'Italie, avec la mafia qui est un pouvoir occulte en France, nous avons ce qu'on appelle des services secrets et des tas de réseaux d'officines donc qui sont aussi des pouvoirs d'informations qui sont parallèles.

Après le point important que j'ai relevé, c'est que vous avez insisté sur le fait que les associations et les familles de victimes ont insisté pour travailler sur les écoles et moi je partage à 200% cet aspect-là parce que je pense que c'est sur la jeunesse qu'il faut travailler puisque pour reconstruire une société il faut démystifier, comme vous l'avez bien souligné, le mythe des mafieux qui souvent sont plus qu'exagérés et dans une société de proximité on tombe souvent sur l'exagération ou sur la mythomanie, parce qu'en fait on fait d'individus des héros qui n'en sont pas vraiment et le problème c'est que aujourd'hui on est dans une société de proximité. Monsieur Luciani a participé à la Commission violence en 2010 avec le président Bucchini, cette commission, qui n'a pas eu trop d'effets, si ce n'est des points positifs avec la jeunesse qui a surpris les élus dans certains échanges, ce qui prouve que la jeunesse a quand même une vision autre que celle des adultes et que des élus et je pense que l'on peut croiser et amplifier ces échanges avec les professeurs, les institutions et surtout l'Assemblée de Corse et les collectivités parce que je pense que les élus sont des intermédiaires et jusqu'à preuve du contraire, en théorie, en pratique, les élus sont au service de la population. Et ce n'est pas au citoyen d'être au service des élus, donc les élus doivent être des chevilles ouvrières de la lutte anti-mafia. Chez nous, en Corse, comme on est une population peu nombreuse, nous sommes 350000 et je pense que les élus connaissent très bien leurs administrés et je pense qu'on peut sortir par le haut ou éviter beaucoup de conflits, entre ce qui est non-dit et ce qui est dit, parce que justement tout le monde se connaît au point que personne ne se connaît et que des drames en deuil, les familles. Et je pense que là démystification et surtout l'éducation par la culture de la légalité sont des points très forts à mon sens. Que doivent relayer les élus avant tout parce que ce sont les élus qui ont la charge du

pouvoir, de la responsabilité et c'est eux qui ont les clés. Je dirais du problème et de la solution, donc les élus, on doit les aider, les accompagner, leur demander d'être. Je veux dire des carrément des ambassadeurs entre la jeunesse et la population et les chercheurs sont là justement pour étayer toute cette tout ce travail de fond à faire. Et je pense que vous êtes bien placé avec d'autres personnes pour abonder dans ce sens et voilà donc moi je voulais vous remercier pour ce que vous avez présenté. Et vous dire de continuer quoi. Puis je pense que les gens qui sont dans cet atelier sont tous animés de bonnes intentions et de volonté, surtout de sortir par le haut pour tout le monde. Voilà. Et pour terminer je vous ai soumis des questions par mail, j'aimerais que vous puissiez y répondre.

### **Charlotte Moge**

C'est ce que j'avais prévu de faire mais malheureusement nous sommes un peu pressés par le temps.

### **LUCIANI Antonia**

Je pense que c'est bien aussi que l'on puisse avoir eu ce temps d'échange un peu plus général. Mais effectivement si vous avez des éléments à nous apporter par écrit plus tard ou si vous voulez nous faire passer un certain nombre de notes ou de références par écrit et cetera, on reste disponible et puis on peut aussi prévoir de rééchanger sur un autre mode puisque ça a été aussi suggéré par Monsieur Luciani. Donc voilà nous continuerons à échanger de de toute façon. Je donne la parole donc à Elsa Renault, pour la LDH, section Corse.

### **RENAUT Elsa**

Oui, merci, Madame la Conseillère Madame Moge. Merci pour votre présentation effectivement très claire, très nourrie, qui nous apprend beaucoup sur l'histoire en Italie, ce qui retient notre attention, je dis notre attention parce que voilà, je parle pour la Ligue des droits de l'homme et pour voilà une militante sensible à la question des droits de l'homme, c'est la démonstration de force de la société civile. En définitive c'est la capacité qu'ont les citoyens à se mobiliser pour l'intérêt général, c'est important de souligner dans ce mouvement que vous avez décrit, cette mobilisation citoyenne, à l'initiative des citoyens. Vous avez aussi souligné le rôle des femmes. Ce qui est important aussi me semble-t-il, c'est la construction dans le temps. Il a fallu du temps pour que toute cette mobilisation se construise, s'articule avec bien sûr autour des tables déterminantes. Peut-être aussi ce qu'on peut retenir d'important, c'est que ça repose sur une compréhension des phénomènes, sur une analyse de de la société et de et des ressorts. C'est vrai que c'est important de comprendre ce qui se passe pour aussi se mobiliser dans le bon sens. Alors c'est vrai

qu'en Corse et c'est bien pour ça que la résolution de l'Assemblée s'est appelée voilà atelier sur les dérives mafieuses, encore son n'en est pas à ce stade à ce stade de barbarie. Même si en termes de violences criminelles, on ne peut pas faire de hiérarchie, mais on n'en est pas à ce stade de barbarie et de structuration de la société. Et puis, il faut dire aussi que devant des phénomènes bah qui mettent en cause des droits de l'homme et Ben chaque société, chaque peuple se projette hein, et s'organise avec son histoire à partir de son lieu à partir de sa prise de conscience. Et je pense qu'en Corse, on peut rappeler que face aux violences criminelles, face aux inquiétudes de l'affairisme, il y avait eu dès les années 2000 de manifeste des femmes pour la vie. C'est que nous aussi, on est dans une histoire de mobilisation. C'est vrai qu'il y a eu des assassinats qui ont marqué. Lorsque Jacques Nasser a été assassiné, il y avait eu aussi une mobilisation importante. Donc c'est vrai que y avait eu aussi par exemple, un collectif qui s'était constitué dans les années 2010 à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme contre les assassinats et la loi de la jungle. Donc il y a eu aussi en Corse, voilà des prises de conscience face à la criminalité organisée et une mobilisation citoyenne. Et c'est vrai que la constitution des collectifs est un est un bon en avant dans la prise de conscience et elle, elle remonte à 2019 hein. Donc c'est vrai que c'est important de dire que chaque société parce que là la question était de transposer, on ne peut pas transposer effectivement, puisque chaque société construit avec son histoire à partir de son de son lieu, ça c'est important et je pense que voilà la société Corse a ses ressorts et ses ressources. Dans ce que vous avez dit, bien sûr, on est intéressé par la question du travail sur la légalité et évidemment, c'est important de comprendre la loi, de comprendre comment on la fabrique, à quoi elle sert. Ce sont des choses qui existent déjà dans les programmes de l'éducation nationale en France. Voilà la connaissance de la loi comme la connaissance du fonctionnement des institutions, mais bien sûr pour la Ligue des droits de l'homme et bien c'est la défense des droits de l'homme, c'est l'éducation aux droits de l'homme. C'est à travers ce prisme que nous on souhaite travailler et que l'on travaille. Sachant aussi vous vous avez souligné l'importance de la liberté pédagogique parce que ça aussi, c'est intéressant, c'est que c'est aussi à l'initiative des enseignants et de leur réflexion et de la façon dont ils se sont appropriés pédagogiquement, les choses. Voilà, c'est important que ça vienne comme ça vient des citoyens, que ça vienne des enseignants. Donc effectivement, nous à la Ligue des droits de l'homme, on comme on l'avait déjà dit, c'est la question de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté qui nous importe. C'est en ce sens qu'on travaille déjà par exemple pour organiser un concours de plaidoirie pour les droits de l'homme, qui est l'occasion pour les lycéens de s'approprier tous les droits dans toutes leurs dimensions. Parce que les droits de l'homme, c'est le droit à la vie, c'est le droit à la dignité, mais ce sont aussi les droits

économiques et sociaux hein. Et quand on parle des dérives mafieuses et bien nous, on l'aborde sous l'angle des droits sociaux. Et pour ce qui est de notre atelier, effectivement le droit à la culture et les droites éducations sont des droits de l'homme. Donc voilà comment nous, on se situe dans cet atelier. Dans cette perspective, après, j'aurais peut-être une question après je voilà, je ne peux être qu'en soutien. Quant à la publicité des données pour les chercheurs hein, puisqu'effectivement la recherche est un élément essentiel pour la liberté dans nos sociétés, hein tout simplement. Oui une question parce. Que Leoluca Orlando à Palerme avait mis en place tout un travail, tout une politique publique autour de l'accueil des migrants et qu'il considérait cette politique comme étant un moyen de lutter contre la structuration mafieuse, il y avait eu une charte, La Charte de Palerme en 2015 sur la mobilité humaine qui avait d'ailleurs diffuse au-delà de Palerme. Voilà simplement cette question de cette politique de leoluca Orlando, avec l'accueil des migrants dans la lutte contre la structuration mafieuse, voilà merci.

### **Charlotte Moge**

Je vous remercie.

### **LUCIANI Antonia**

Merci donc. Je crois que toutes les demandes de parole ont été épuisées. Moi-même, j'ai une question et puis après je vous laisserai les minutes qui nous restent pour essayer de synthétiser. Il y avait aussi beaucoup de questions, bien sûr, mais il y avait aussi un retour, je pense, des principaux participants sur leur ressenti par rapport à ce que vous nous avez expliqué. Donc, il y a plein de choses qui sont extrêmement intéressantes et je ne reviendrai pas dessus parce qu'il y a beaucoup d'éléments que j'analyse et que je partage avec les membres de l'atelier. Ils ont déjà pris la parole avant moi.

J'avais une question plus spécifiquement, 2 questions plus spécifiques sur les programmes éducatifs. Et sur la manière dont ça a été enfin dont le corps enseignant, je dirais à a réussi à utiliser des programmes éducatifs et au-delà véritablement à s'en emparer. Est-ce que vous savez si dès le départ ça a été fait, alors on a dit que c'était sur le temps long, mais si ça a été fait, je dirais un peu à reculons ou si au contraire ça a été fait sans aucune retenue ou même de la part des parents. Est-ce qu'alors ce n'étaient pas les mêmes époques aujourd'hui, mais on sait qu'aujourd'hui on peut heurter très facilement, y compris quand on aborde certains sujets. Donc, dans quelle mesure l'abordage de ces questions a-t-il été accepté et bien reçu, tant par le corps enseignant que par les parents d'élèves ? C'est ma première question, car je pense qu'il est impossible de lancer une action de cette nature sans savoir cela qui serait, je dirais plutôt à l'initiative de la collectivité de Corse, parce que les compétences entre

l'éducation nationale et la collectivité de Corse sont réparties de telle sorte qu'effectivement, nous, on peut lancer des programmes de type trophées du développement durable, donc on a un certain nombre de programmes éducatifs qui travaillent sur les personnages historiques de Corse et cetera. Et donc ce sont les professeurs qui spontanément s'inscrivent en disant voilà, on aimerait bien participer, donc nous on met un certain nombre de moyens à disposition et on a une restitution finale, donc on pourrait tout à fait imaginer. Lancer un même un programme de ce type-là, je pense qu'il faudrait quand même que les associations viennent en soutien peut être pour imaginer des interventions, peut-être qu'aussi on pourrait faire un lien justement avec la culture, c'est à dire utiliser des films, utiliser, peut-être même faire un appel à projets pour une création de BD ou d'un ouvrage Jeunesse qui aurait cette thématique là pour qu'on ait aussi de la matière ? Parce qu'en fait aujourd'hui la difficulté c'est qu'on a très peu de matière et je reviens aussi à une, à une autre difficulté, au-delà de l'omerta, de la difficulté de la société, de la proximité. Donc, pour moi, ce stade, on n'a pas une définition vraiment très claire, c'est à dire qu'on est sur des bandes, on est sur des dérivés mafieuses, mais en Corse il y a une porosité qui est beaucoup plus délicate à mener, c'est pas comme s'il y avait d'un côté ce qu'on pouvait identifier clairement comme étant de la mafia, il y a de la dérive mafieuse et le reste de la société et donc du coup, où commence et où s'arrête cette frontière là et ce qui met un petit peu, je pense, tout le monde dans la difficulté et dans la difficulté de parler dans la difficulté d'analyser et y compris on voudrait pas non plus mettre en difficulté le corps enseignant en se disant "Oh là là on va me mettre moi en première ligne à devoir porter un discours, une analyse." là où, même si des collectifs ont commencé à s'emparer de la chose, c'est quand même délicat. Voilà donc comment on manie ça de manière suffisamment fine pour ne pas voyez demander à des enseignants d'être en en première ligne, là où effectivement on attend aussi, je pense du politique et d'un certain nombre. Voilà de la société civile, ça a été rappelé que chacun prenne sa part, est ce qu'on ne mettrait pas la charrue un petit peu avant les bœufs ? Je pose une question sans me dédouaner et sans dire on ne va pas le faire, mais c'est vraiment pour essayer de réfléchir à des mesures qu'on pourrait mettre en place ici principalement vis-à-vis de la jeunesse, sans heurter nécessairement. Donc, peut-être qu'on pourrait dans un premier temps je parle en même temps que je réfléchis, mais plutôt imaginer à conceptualiser déjà des de la matière, c'est à dire de la ressource, voir sur quel type de programme on pourrait travailler pour justement éveiller, commencer à faire tout ce travail d'éveil des consciences autour de de ces dérives mafieuses et cetera. Et enfin donc, j'avais des questions peut-être un peu plus. Précise, mais je ne sais pas si vous avez ce que vous savez par exemple sur ce type de programme pédagogique, combien d'écoles

participent et ce que vous avez un une idée, notamment en Sicile. Vous savez, sur tous les collègues par exemple, participent, ou si c'est une partie, quelle proportion justement ça représente et ce qu'il y a des réticences ou pas, et où est-ce que c'est lié à ça ou pas et qu'elle, quel âge à peu près on, à partir de quel âge en fait ? On considère que c'est, ce sont ces programmes éducatifs peuvent être lancés. J'imagine que c'est plutôt collègue mais il y a peut-être des. Qui se font primaire. Je ne sais pas. Et enfin les sondages, vous avez parlé des sondages donc annuels sur la perception du phénomène mafieux. Je j'en parle parce que nous-mêmes, dans notre atelier, à un moment donné, on a envisagé de d'établir un questionnaire à l'attention de la jeunesse, justement pour commencer à avoir des éléments de perception, justement de la jeunesse, par rapport à ces phénomènes-là, je savoir à quel, à quelle tranche d'âge s'adresse ce questionnaire ? Et enfin, ce que je pense qu'il est intéressant, c'est que quand même souvent, vous avez parlé de du ministère, et cetera, donc souvent ce sont des programmes qui sont lancés par les ministères donc. Nous, c'est vrai qu'on a l'impression vous disiez que vous aviez du mal à avoir accès à l'information, aux ressources, et cetera. Aujourd'hui, si on lançait toutes ces mesures, ce seraient des mesures principalement lancées par la collectivité de Corse. Voilà, je ne dis pas que peut être en discutant avec le rectorat et cetera, l'éducation nationale on ne réussirait pas à trouver justement une écoute au même titre que on a trouvé une écoute sur d'autres programmes éducatifs et pédagogiques. Mais vous voyez la question du soutien officiel de l'État. Notamment via les ministères en Italie et en Sicile. Je pense que c'est un élément qui est très important parce que justement, ça montre que tout le monde est impliqué et qu'il y a une lutte qui est globale et que donc il ne faudrait pas qu'il y ait d'un côté l'État qui va à une vitesse, qui est un peu timide ou qui freinerait et de l'autre, nous qui avancerions. Voilà, je pense que l'idée c'est d'essayer de trouver un rythme commun et donc est ce qu'en Sicile aussi, il y a eu à un moment donné est ce que ça m'a voyez ce qu'est ce que le niveau régional. En en marche en même temps que les ministères, voilà comment y a eu cette articulation entre les strates étatiques et les strates inférieures en termes de responsabilité et de lancement de ces programmes, notamment vis-à-vis de de la jeunesse. Ah, je m'arrête là.

### **Charlotte Moge**

Alors je vais commencer par votre dernière question, je si je ne me trompe pas, dès 1986-85, l'Assemblée de Sicile a lancé le premier programme Anti-mafia. Donc, c'est la collectivité territoriale qui est là qui l'a lancée bien avant le soutien du ministère qui n'arrive qu'après les massacres de Falcone pour Céline en 92.

### **LUCIANI Antonia**

C'est intéressant.

### **Charlotte Moge**

Voilà donc, en Sicile comme en Campania. Mais j'ai les sources, je peux vous retrouver les textes. Mais les premières mesures de soutien institutionnel au corps enseignant souhaitant mettre en place des initiatives, parce qu'on ne parlait pas encore de programme éducatif à l'école à l'époque, mais des initiatives de lutte contre le système mafieux, en particulier, s'alliait beaucoup avec la prévention avec la toxicomanie. Tout ça part d'une loi régionale, alors vous n'êtes pas savoir que la Sicile à un statut d'autonomie. C'est une région à statut spécial.

### **LUCIANI Antonia**

On le sait, on le sait trop bien même.

### **Charlotte Moge**

Voilà alors ce qui peut avoir du coup, l'avantage, c'est d'être pionnier dans certaines matières comme l'éducation à la légalité l'autre souci, c'est que plus une structure est autonome et plus elle a des pouvoirs, plus elle devient, plus elle va aiguïser les appétits mafieux et les collusions avec le pouvoir politique. En Sicile particulièrement, ce sont aussi beaucoup de structures. La première question qui m'a été posée par rapport au système législatif, il y a une disposition essentielle dans le dispositif anti-mafia italien, c'est la dissolution des administrations publiques pour infiltration mafieuse. Donc que ce soit toutes les collectivités locales, que ce soit la mairie, que ce soit la région, que ce soit la province les hôpitaux qui sont de compétences régionales peuvent être dissous pour infiltration mafieuse. Si on remarque des dysfonctionnements dans les adjudications des appels d'offres par exemple. Donc tout ça je veux dire ça rentre dans un dispositif aussi de contrôle du pouvoir législatif sur ces institutions politiques. Je ferme la parenthèse, mais du coup, effectivement, les régions sont pionnières dans ce genre de processus d'accompagnement des enseignants. Maintenant, alors pour les données, on doit pouvoir les trouver personnellement, je n'en ai pas hein. Mais en tout cas ce n'est jamais tout blanc ou tout noir, c'est à dire ce n'est jamais tous les collèges de Sicile, c'est pas possible. Donc voilà quel âge alors effectivement ça commence principalement au collège et au lycée. Avec des approches qui sont parfois différentes. Mais moi, j'ai le souvenir d'un petit livret fait par Libera qui s'appelait "être du bon côté" et c'était vraiment ça ne parlait même pas de mafia. Mais qu'est-ce que c'est que la culture de la légalité ? Bah la culture de la légalité, c'est jeter ces déchets dans la poubelle, c'est mettre sa ceinture quand on prend la voiture, c'était vraiment expliqué ce que c'est que le respect des règles et de la société en gros du fonctionnement global de la société au plus jeunes. Et c'est généralement comme ça que commencent les programmes anti-mafia. Après effectivement y a toute une littérature de jeunesse qui

va être croisée avec je ne sais pas, des marionnettes des enfin voilà des romans un petit peu qui vont encenser dans un genre très épique l'action anti-mafia mais en tout cas, effectivement, ça passe par la production d'un matériel ad hoc. Ce qui était très intéressant, par exemple là dans le cas, j'ai étudié récemment sur le cas de de l'attentat de 93 de Florence, attentat à la bombe de Cosa Nostra à Florence dont on parle très peu, qui a fait 5 victimes civiles dont 4 4 personnes d'une même famille de 2 enfants dont un nouveau-né. Il y a un des rares livres qui a été publié là-dessus est le fruit d'un programme éducatif, c'est à dire d'un bandeau, d'un, d'un appel d'offres, du ministère. Alors sur la question du terrorisme. Mais c'est un travail de lycéens en lien avec leurs enseignants, qui a donné vie à cet ouvrage. Un des rares qui existe donc sur le massacre. Donc ça voilà, ça peut être pour dire qu'après ce matériel qui est produit peut être réutilisé. Et j'entends tout ce que vous dites sur la société de proximité.

Alors c'est évidemment bien sûr la Sicile à 5000000 d'habitants aujourd'hui, la Corse 3350000. Mais la Sicile de l'après-guerre, tout le monde se connaît aussi dans les petits villages. En Calabre, c'est la même chose, donc y a en fait il n'y a pas y a pas d'autre choix à un moment que de briser cette omerta, hein et moi, ce qui me semble particulièrement important, c'est de la dissocier de la culture, c'est à dire au à la fin du 19e siècle. Il y a la naissance de l'objet d'études mafia au niveau scientifique, c'est un ethnologue, et qui s'appelle Giuseppe Pitre, qui commence à travailler sur les coutumes de la Sicile. Il travaillait sur le folklore de la Sicile et à travers ses études sur le folklore il s'attelle on va dire à la mafia et lui il dit, e n'est pas une secte secrète, ce n'est pas une association, c'est une culture, on parle de omerta, on dit que les citoyens protègent la mafia, ce n'est pas vrai. C'est juste que ce sont des insulaires, ils ont cette culture de l'omerta et c'est pour se protéger d'un État lointain. C'est la société qui fonctionne différemment et c'est un trait culturel. Moi, je tiens. Enfin, il faut savoir que cette approche-là, cette justification, on va dire un peu culturelle de de caractéristiques comme l'omerta. Ça a clairement porté préjudice à la connaissance du phénomène mafieux, ça a bloqué la recherche pendant des décennies. Et il a fallu, après, déconstruire ces stéréotypes parce que si vous dites dans le cas de la Sicile, l'omerta, c'est une caractéristique de l'insularité, l'importance de la famille, c'est parce que voilà, ça fait partie de la culture sicilienne. Le fait est qu'en fait après, il a justifié sans le vouloir, mais tout ça a justifié des pratiques qui étaient déviantes. Et surtout, ça a posé les bases de ce qu'on a appelé le Sicilianisme, c'est à dire toute une idéologie qui, si on critique l'omerta en fait on ne critique pas la mafia qui n'existe pas, mais on critique les Siciliens dans leur globalité et dans leur identité. Donc tout ça à contribué à stigmatiser les populations méridionales et à empêcher on va dire un discours construit et analytique du phénomène mafieux et tout ça était utilisé

pendant des décennies, c'est à dire jusqu'en 1980. Le maire de Palerme utilisait encore cet argumentaire pour dire, la mafia ce n'est pas chez nous. Il faut arrêter de nous stigmatiser. Donc vraiment le travail de déconstruction des stéréotypes, de déconstruction de l'omerta, de rupture oui, certes, d'un certain lien de proximité, je ne vous dis pas que ce n'est pas dangereux. Je comprends que vous ne vouliez pas à envoyer les enseignants comme ça en première ligne. C'est sûr qu'il faut qu'il y ait du matériel, qu'il y a un soutien institutionnel derrière, mais je pense malheureusement qu'on est obligé d'en passer par là et que ça ne se fera qu'avec le soutien, qu'en sentant que derrière eux ils ont-ils ont des associations, ils ont enfin bref. C'est la synergie qui va marcher. C'est peut-être le fait de de contacter des magistrats, des forces de l'ordre. Voilà des parents de victimes, des gens qui sont victimes de raquettes de qu'est-ce que ça veut dire habiter dans un quartier où clairement il y a des guerres de territoires, y a des règlements de comptes. Enfin je veux dire, c'est vraiment tout ça qu'il faut qu'il faille essayer de mettre ensemble, ce n'est pas facile hein ? Mais c'est sûr que les enseignants qui se sont lancés là-dedans dans la Sicile de la fin des années 70, début des années 80 ont pris des risques et les parents n'étaient certainement pas contents, mais. Y à ma connaissance, aucun enseignant qui n'a subi des agressions suite à ce genre de position de prise de position. Cependant, c'est particulièrement important puisque c'est en éduquant les jeunes qu'on éduque leurs parents aussi. C'est tout l'intérêt de Libera quand ils disent jeter vos déchets dans la poubelle, c'est aussi pour que quand le jour où le parent jette son mégot de cigarette par terre, l'enfant lui dit qu'est-ce que tu fais ? Il faut que tu le mettes dans le cendrier, c'est exactement le même principe hein. Donc je pense que malheureusement on peut difficilement faire autrement. Pour aller rapidement sur la question d'Orlando et des migrants, alors Orlando a effectivement fait cette Charte aux migrants. Orlando a été le maire antimafia dans les 2e moitié des années 80, celui qui a aussi fait que le maxi procès a été possible à Palerme. Le soutien aux juges Falcone et tout ça. Maintenant, on va dire qu'il surfé beaucoup sur ses acquis hein. Et malheureusement, il est souvent en quête de Buzz. Alors je ne dis pas qu'il n'a pas des convictions profondes en matière de migrants, mais je pense que le relier à la structuration mafieuse de la société, c'est clairement un peu un coup de com. Parce que l'accueil des migrants est essentiel, ça fait partie des droits de l'homme, mais ce n'est pas laisser les migrants dans la nature qui va favoriser la structuration mafieuse de la société. Ce n'est pas vrai par contre effectivement, après que certains migrants qui arrivent entrent dans certains réseaux mafieux, ça, c'est avéré. Mais je pense que Orlando, voilà, cherche un petit peu le coup de com en en reliant les 2. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

**LUCIANI Antonia**

Ben écoutez, merci beaucoup. Il est 12h00 pile en plus donc bravo pour le respect total de du format. Merci beaucoup parce que je crois que ça a été souligné par l'ensemble des participants, on a appris énormément de choses. Donc voilà, je pense que ça nous a éclairé à la fois sur les mécanismes, sur les temporalités, sur les différents modes et manière de donner une dynamique peut se créer, un soulèvement, y compris de la société civile qui est déterminante. Et je pense qu'encore le cas et c'est malgré tout un fait, entre guillemets, relativement nouveau de ces dernières années. Et je pense que la création de ces 2 collectifs là, marque quand même quelque chose dans l'histoire contemporaine de la Corse et que c'est à nous de continuer aussi la voix pour et ça fait partie aussi de cette volonté-là. À travers les travaux qui sont menés au sein de l'Assemblée de Corse. C'est à un moment donné aussi, prendre le risque de libérer cette parole là, dans une société de de proximité, avec toutes les difficultés que l'on rencontre, ne serait-ce qu'à voilà à décrypter le phénomène à pouvoir en parler et surtout essayer de d'éveiller les esprits. Et je pense que, à travers les éléments que vous nous avez donnés.

**Charlotte Moge**

Exactement.

**LUCIANI Antonia**

Notamment à travers les programmes éducatifs. La question de la mémoire, la question, des victimes, de la société, de la légalité. Voilà, je pense que c'est tous des choses dont on. Bien sûr. Il n'est pas question de faire exactement la même chose, mais bien sûr de s'inspirer de ce qui a été fait pour voir qu'est-ce qui pourrait nourrir nos travaux et surtout le lancement de de programmes d'initiative venant donc nourrir notamment ce qu'on souhaite faire. Un en direct de ma jeunesse.

**Charlotte Moge**

Oui.

**LUCIANI Antonia**

Voilà si vous avez peut-être un dernier mot de de conclusion avant que.

**Charlotte Moge**

en termes d'éducation, l'argument peut peut-être passer par une réflexion sur tout ce qui est la société, réflexion sur comment fonctionne la société Corse ? Réflexion sur ce qu'est la société de proximité. Réfléchir ou en tout cas pousser les élèves à réfléchir aux avantages, aux inconvénients ou du moins à ce que l'insularité peut produire oui

ou non, sur la culture, les pousser peut-être à réfléchir au à la possible stigmatisation de cette insularité. Je j'aime beaucoup la Corse et je conçois qu'il y a des stéréotypes qui peuvent être très pesants. Y a aussi parfois des stéréotypes qui peuvent être portés, instrumentalisés. Donc, toute une réflexion qui peut être voilà parce que la défense d'une identité c'est important aussi, la défense d'une identité régionale. Je conçois que ce soit tout à fait important mais voilà enfin peut-être que c'est en à travers une réflexion, peut-être sur la culture Corse. Justement pour dissocier, le lieu commun de toute façon les bandits et les Corses. Enfin, in fine peut-être voir les choses justement à travers un versant plus culturel, mais en les amenant à s'interroger sur des faits de société, voilà sur pourquoi est-ce que dans ce cas pourquoi est-ce qu'on a la naissance de collectif, parce que ça c'est hyper important. Et effectivement il me semble essentiel. Je m'arrête là, enfin, je pense que vous avez toutes les cartes en main pour que ça ne s'arrête pas en fait et pour ça il faut vraiment qu'il y ait une synergie de de tous hein donc voilà je peux que vous encourager à le faire et vous donner ma pleine disponibilité si jamais je peux je peux faire quelque chose pour tout ça.

**LUCIANI Antonia**

Mais écoutez encore une fois merci beaucoup et on reste en contact si jamais on a besoin d'échanger à nouveau. Ou voilà si on considère que peut-être on vous, on aura besoin de vous solliciter sous une autre forme. En tout cas, on n'hésitera pas à revenir vers nous à revenir vers vous. Merci beaucoup encore pour votre disponibilité. Merci également aux membres de l'atelier pour leur présence et leurs interventions, et voilà, bonne journée, bonne fin de journée.

Annexe n°5 : Compte rendu de l'audition de Madame Joëlle Bordet

Dans un premier temps, Madame **Paola Mosca** a présenté Madame Joëlle Bordet.

Madame Joëlle Bordet possède un parcours riche et diversifié qui l'a amenée à travailler sur des questions de prévention de la délinquance, de lutte contre la violence et d'éducation des adolescents dans les quartiers d'habitat social.

Actuellement élue au Comité national de la Ligue des droits de l'homme, elle est également psychosociologue et directrice de recherche émérite du centre scientifique et technique du bâtiment. En tant que chercheuse et militante active des méthodes d'éducation populaire, Madame Bordet est engagée aux côtés des acteurs et actrices de la politique de la ville depuis de nombreuses années.

En effet, depuis 1994, Madame Bordet a développé un travail sur les questions de prévention de la délinquance et de lutte contre la violence. Elle s'intéresse particulièrement à l'éducation des adolescents dans les quartiers d'habitat social, en particulier les plus marginalisés, aux prises avec la plus grande exclusion. En tant que psychosociologue, elle cherche à associer les habitants au travail qu'elle mène auprès des équipes de professionnels et en relation avec les élus. Cette démarche l'a amenée à travailler dans de nombreuses villes et sur des sujets qui relèvent toujours de cette question. Madame Bordet s'intéresse au territoire, au lien social, à la politique et plus globalement au rôle de la communauté d'adultes dans l'éducation et dans la prévention.

Madame **Joelle Bordet** a donc abordé plusieurs points qui concernent les enjeux culturels, éducatifs et sociétaux lors de son intervention.

Ainsi, elle a souligné l'importance des réseaux sociaux et de la mondialisation dans la vie des jeunes. Ces facteurs ont changé la façon dont les jeunes perçoivent et interagissent avec le monde, leur permettant de circuler entre différents espaces et cultures à une vitesse énorme. Elle a

également mentionné l'existence d'une culture partagée parmi les jeunes, facilitée par les réseaux sociaux.

Madame **Bordet** a évoqué de l'importance de l'éducation et de l'écoute dans le contexte scolaire. Elle a souligné que l'école peut offrir des opportunités d'éducation importantes. Elle a également mentionné l'importance de comprendre le rapport des jeunes au temps et à l'espace, et comment cela a été affecté par la pandémie de COVID-19.

Elle a souligné l'importance de comprendre les jeunes dans leur contexte, y compris leur environnement et leur territoire. Elle a également parlé de la nécessité de comprendre les jeunes dans le contexte de la violence et de l'accès au droit.

Madame **Bordet** a également rappelé son travail dans le domaine de la politique de la ville. Elle a souligné l'importance de cette politique pour comprendre et aborder les problèmes des quartiers populaires. Elle a également mentionné qu'elle fait partie du comité scientifique de la politique de la ville qui est en train de se créer au niveau national.

De plus, elle a souligné l'importance de la question de l'identité pour les jeunes, en particulier ceux issus de milieux divers. Elle a souligné que la question de "qui je suis" est centrale pour eux, et que cette question est souvent liée à leur religion, leur origine ethnique et leur individualité.

L'intervention de Madame **Bordet** était axée sur la compréhension des jeunes dans leur contexte social, éducatif et culturel, et sur la manière dont ces facteurs interagissent pour influencer leur identité et leur comportement.

Aussi, Madame **Bordet** a souligné l'importance du lien avec le territoire dans ses recherches et analyses. Elle a travaillé avec des responsables de médiathèques dans des zones où les médiathèques ont été vandalisées ou incendiées, et a réussi à établir un lien avec le territoire.

Elle a souligné que les jeunes d'aujourd'hui sont mondialisés, c'est-à-dire qu'ils circulent constamment d'un espace à l'autre, d'un monde à l'autre. Cela est dû en partie à l'influence des réseaux sociaux, qui ont changé la

notion de territoire et ont permis aux jeunes d'être moins enfermés dans leur territoire.

Madame **Bordet** a souligné l'importance de l'accès au droit, en particulier dans le contexte de la survie des familles. Elle a mentionné que de nombreuses familles perdent leurs droits parce qu'elles ne peuvent pas naviguer sur les plateformes numériques. Cela a des implications pour la survie quotidienne des familles et l'implication des jeunes dans le trafic.

Elle a également abordé la question de l'identité, en particulier dans le contexte de la mondialisation et des défis auxquels sont confrontés les jeunes des quartiers populaires. Elle a mentionné que la question de l'identité est devenue plus complexe et plus importante en raison de l'évolution des contextes sociaux et culturels.

Madame **Bordet** a également parlé de son livre "*Résistance en temps de COVID dans les quartiers populaires*", qui explore les défis et les innovations sociales qui ont émergé dans les quartiers populaires pendant la pandémie de COVID-19.

Elle a souligné que sur un territoire, plusieurs violences peuvent se combiner, comme la violence des trafics et la violence du clientélisme. Elle a souligné l'importance de la réponse éducative et du dialogue avec les parents et les habitants.

Madame **Bordet** a insisté sur le fait qu'il ne faut pas immédiatement recourir à des mesures sévères, mais plutôt développer différentes modalités d'intervention. Elle a souligné l'importance de regarder chaque violence et de trouver des réponses en fonction des jeunes impliqués, des personnes impliquées et des insécurités que cela crée pour les institutions.

Elle a parlé de l'importance de construire la relation de confiance pour que les choses puissent être dites dans des espaces privilégiés. Elle a mentionné les ateliers de pensée critique qu'elle organise, où les jeunes peuvent parler dans un cadre confidentiel.

Madame **Bordet** a souligné que si l'on veut traiter de la violence, il faut identifier les différentes formes de violence. Par exemple, la violence du

trafic n'est pas la même que celle de la délinquance ou du clientélisme politique.

Bien qu'elle ait déclaré ne pas connaître la situation spécifique en Corse, elle a mentionné que les formes de criminalité ne peuvent pas être séparées de l'histoire sociale. Elle a souligné que ce qu'on appelle la mafia peut varier en fonction du contexte, par exemple entre le Brésil et la Colombie.

Madame **Bordet** a discuté de la politique de la tolérance zéro, qui vise à intervenir le plus rapidement possible sur toute manifestation de violence. Elle a souligné que cette approche a augmenté la pression dans certains quartiers, conduisant à des tensions et des ruptures.

Elle a insisté sur le fait qu'il ne faut pas immédiatement recourir à des mesures sévères, mais plutôt développer différentes modalités d'intervention. Elle a souligné l'importance de regarder chaque violence et de trouver des réponses en fonction des jeunes impliqués, des personnes impliquées et des insécurités que cela crée pour les institutions.

Elle a mentionné que la question de la loi est importante, mais qu'elle ne peut pas résoudre tous les problèmes si elle n'est pas accompagnée d'un travail de proximité et d'une analyse des violences et de la manière dont elles se combinent.

Madame **Bordet** a souligné l'importance de la médiation et de l'approche anthropologique des problèmes. Elle a mentionné que cette approche a été mise de côté au profit d'une intervention directe, ce qui a conduit à un mépris de la médiation éducative et des associations pouvant réguler certaines situations.

**Patrick Salvatorini** a souligné l'importance de la confiance mutuelle et a demandé à Madame Bordet de partager des actions concrètes qui ont été mises en place pour établir cette confiance.

**Madame Bordet**, en réponse à la question de Patrick Salvatorini, a mentionné son livre "Résistance active en temps de COVID dans les quartiers populaires", qui décrit comment les gens ont fait face au COVID

avec les acteurs de l'éducation et ce qu'ils ont été capables d'inventer et réinventer.

**Pascal Bruno** a parlé de la nécessité d'une prise de conscience et d'un sursaut face à une société de plus en plus mafieuse. Il a également défini ce qu'est un "affairiste", un entrepreneur qui cherche à élargir ses bénéfices en obtenant un marché, souvent par des moyens non éthiques.

**Madame Bordet**, en réponse à Pascal Bruno, a parlé de la différence entre un "affairiste" et le système Dassault qu'elle connaît, où il y avait un mélange entre la figure patronale et la figure de l'élus qui permettait le développement d'un système clientéliste.

**Collectif Massimu Susini** a souligné l'importance de la collecte de données pour pouvoir travailler correctement. Ils ont mentionné que la criminalité organisée en Corse avait atteint une importance telle qu'elle était capable de saper les fondements mêmes de la société, selon une citation de Madame Taubira dans sa circulaire de novembre 2012. Ils ont demandé à Madame Bordet ce qu'elle pensait de la capacité des juges et des policiers à lutter contre cette criminalité.

Le collectif a également parlé de la différence entre la Corse et d'autres endroits, en soulignant que dans certains endroits, les élus sont assassinés. Ils ont mentionné qu'ils ont créé le collectif qui porte le nom de Massimu Susini parce qu'il était un militant politique qui a été assassiné par la mafia parce qu'il défendait un territoire.

Madame **Elsa Renault** a souligné qu'il existe différents niveaux de violence qui peuvent être traités au niveau éducatif, et que la société doit être capable d'identifier ces différents registres de violence vécus par les jeunes.

L'identification des différentes formes de violence est essentielle, car elles peuvent varier selon les territoires. Madame Renault mentionne que des événements tels que des assassinats de jeunes peuvent intensifier la violence dans certains quartiers. Les seuils de violence sont également abordés, faisant référence aux conséquences traumatiques des événements violents sur les communautés locales. L'exemple de Nanterre

est cité soulignant les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités face à de tels événements.

Madame Renaut indique que l'importance est de repérer les différentes formes de violence spécifiques à chaque territoire afin de mettre en place des stratégies adaptées.



**DELIBERATION N° 23/142 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
PRENANT ACTE DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE  
DU CYCLE DE TRAVAIL CONSACRÉ AUX DÉRIVES MAFIEUSES**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A SINTESA DI I TRAVAGLI CUNDOTTI IN U QUATRU DI U  
CICULU DI TRAVAGLIU DEDICATU À E SBARAGLI MAFIOSI**

---

**REUNION DU 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq octobre, la Commission Permanente, convoquée le 17 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission permanente,
- VU** la délibération n° 21/234 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021 approuvant la révision du Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse, modifiée,

- VU** la délibération n° 22/162 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2023 portant adoption d'une résolution relative aux dérives mafieuses,
- VU** la délibération n° 23/019 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2023 portant désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses,
- VU** la délibération n° 23/034 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant modification de la délibération n° 23/019 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2023 portant désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**CONSIDERANT** les travaux menés par les différents ateliers constitués,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** de la conclusion des travaux menés par les ateliers constitués dans le cadre du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses et des propositions réalisées par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

### **ARTICLE 2 :**

Conformément à ce qui a été convenu, **MET** à disposition du Conseil exécutif de Corse l'intégralité de ces travaux aux fins de retenir les recommandations et évolutions qu'il jugera nécessaires.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 OCTOBRE 2023**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SBARAGLII MAFFIOSI : RISTITUZIONE DI L'ATELLI  
DÉRIVES MAFIEUSES : RESTITUTION DES ATELIERS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :   Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

Raportu  
di a Presidente di l'Assemblea di Corsica

**Sbaraglii maffiosi : restitutione di l'attelli**

**Commission Permanente de l'Assemblée de Corse  
25 octobre 2023**

Le 26 juillet 2023, la Commission Permanente élargie, instituée afin de superviser le cycle de travail consacré aux dérives mafieuses, s'est réunie dans le Salon Danielle Casanova du Gran Palazzu à Ajaccio.

Il s'agissait, dans le respect d'une démarche innovante et participative, de restituer l'ensemble des actions menées ainsi que des réflexions et propositions issues des ateliers thématiques auxquels ont pris part élus et membres de collectifs ou associations.

L'objet de ce rapport est de prendre officiellement acte, lors d'une séance publique de la Commission Permanente réunie dans son format délibérant, de la conclusion de cette phase de travail et de livrer officiellement et publiquement le fruit des travaux engagés en ateliers afin de nourrir la réflexion qui sera menée par le Conseil exécutif dans le cadre d'un rapport qu'il soumettra à l'Assemblée de Corse.

C'est dans ce contexte que vous trouverez en annexe de ce rapport, le compte-rendu de la Commission Permanente élargie du 26 juillet.

Au-delà de ce document qui fait fidèlement état des propos et échanges, il appartient à la Présidente de l'Assemblée de Corse de revenir sur cet exercice de démocratie et de dialogue, mis en place par notre Assemblée en précisant le contexte dans lequel ces travaux se sont tenus, mais aussi en proposant une synthèse objective et transversale des réflexions et conclusions auxquels les participants sont parvenus.

Enfin, et dans la continuité de son propos tenu à l'occasion de la séance extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses du 18 novembre 2022, *« il est de notre responsabilité collective de débattre aujourd'hui de dérives qui portent atteinte à la vie humaine, au fonctionnement de la vie sociale et surtout qui sapent toute idée de liberté et de progrès. Conformément à l'article 1er de notre règlement intérieur, nous devons défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse... et ce, y compris lorsqu'une de ses marges met en péril l'ensemble du corps social »*, la Présidente souhaite par le biais de ce rapport soumettre, à l'attention de la Commission Permanente, deux dispositifs que l'Assemblée de Corse de par ses prérogatives pourrait proposer afin d'agir en responsabilité et ainsi ancrer la lutte contre les dérives mafieuses dans le fonctionnement de notre institution.

## **1. Rappel de la démarche**

À la suite des engagements pris au cours de l'année 2019, dans un contexte politique marqué par l'assassinat de Massimu Susini, l'Assemblée de Corse s'est réunie à titre extraordinaire le 18 novembre 2022 pour une session consacrée aux dérives mafieuses.

Cette session attendue et particulièrement suivie par les organisations impliquées sur le terrain dans la lutte contre les dérives mafieuses, d'ailleurs représentées dans le public, s'est déroulée avec l'ensemble des sensibilités politiques représentées à l'Assemblée de Corse.

Cette séquence est d'ailleurs venue s'inscrire dans le prolongement d'une démarche entamée au cours des précédentes mandatures (commission Violence sous la Présidence de Dominique Bucchini, cycle d'auditions sous la Présidence de Jean-Guy Talamoni).

Lors de cette session, dont la préparation a nécessité la mise à jour des auditions précédemment menées, le choix a été fait d'offrir aux collectifs et associations une instance où dialoguer directement, sur leurs attentes et les enjeux, avec les élus de l'Assemblée de Corse. Notre choix s'est alors porté sur la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse que nous avons réunie dans un format inédit, en l'élargissant aux Présidents des groupes politiques, aux instances consultatives et à des représentants des collectifs et associations.

À l'issue de la séance publique, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la résolution n° 2022/E5/03 qui :

- Exprime et affirme la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique et apaisée ;
- Définit les dérives mafieuses comme « *toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique* » ;
- Rappelle que les réponses policières et judiciaires aux dérives mafieuses relèvent exclusivement des compétences régaliennes ;
- Acte la mise en place d'un cycle de travail de cinq mois avec les élus de la Corse ;
- Sélectionne cinq thèmes prioritaires : i. Ethique et politiques publiques ; ii. Secteurs économiques particulièrement exposés ; iii. Drogues, commerces illicites ; iv. Dérives mafieuses : - Instruments d'analyse et de quantification - Procédure, droit et politique pénale : v. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux ;
- Convient qu'un rapport sera proposé par le Conseil exécutif à l'issue des travaux.

Le 17 février 2023, s'est donc tenue la deuxième réunion de la Commission Permanente élargie afin d'installer officiellement cinq ateliers thématiques conformément aux termes de la délibération et présenter à l'ensemble des parties prenantes une méthode de travail commune.

Les travaux se sont organisés selon une logique progressive prévoyant i. la réalisation d'un état des lieux ; ii. l'identification de problématiques ; iii. la réalisation d'auditions et d'approfondissements ; iv. l'élaboration d'un livrable de synthèse pour parvenir à nourrir le rapport du Conseil exécutif.

Les ateliers ont d'ailleurs été composés dans le respect d'un juste équilibre entre Conseillers exécutifs, conseillers territoriaux et membres des collectifs et associations et organisés autour d'un coordinateur et de deux rapporteurs, désignés parmi les élus ou les membres des instances consultatives (CESECC et Assemblea di a Ghjuventù).

Chaque atelier a également pu bénéficier du soutien des services de l'Assemblée de Corse et / ou du Secrétariat Général du Conseil exécutif.

## 2. Synthèse des travaux

Les travaux en ateliers se sont tenus entre le 18 février et le 20 juillet 2023.

Ils ont permis de mener un certain nombre d'activités dont il est possible de rendre compte de manière objective et factuelle :

- Atelier 1 Éthique et politiques publiques : 5 réunions, 4 auditions, 14 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 2 Secteurs économiques particulièrement exposés : 8 réunions, 6 auditions, 7 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 3 Drogues, commerces illicites : 6 réunions, 5 auditions, une synthèse
- Atelier 4 Dérives mafieuses : - Instruments d'analyse et de quantification - Procédure, droit et politique pénale : 11 réunions, 6 auditions, 5 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 5 Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux : 5 réunions, 3 auditions, 1 contribution écrite, une synthèse

En 5 mois, ont ainsi été organisées 35 réunions de travail et 24 auditions, ce qui représente un travail considérable et qui démontre l'engagement et la disponibilité des membres des ateliers.

Afin d'illustrer la qualité des approfondissements menés, le programme des auditions réalisées est ici porté à la connaissance de la Commission Permanente délibérante.

- Auditions de Personnalités Qualifiées/ Experts :
  - Économie : Clotilde Champeyrache (*ateliers 2 et 3*)
  - Histoire : Charlotte Moge (*atelier 5*)
  - Sociologie : Thomas Sauvadet, Michel Kokoreff (*atelier 3*)
  - Psycho-sociologie : Joëlle Bordet (ENSB) (*atelier 5*)
  - Droit pénal / Sciences criminelles : Pr. Olivier Cahn, Pr. Raphaëlle Parisot, Pr. Xavier Pin (*atelier 4*)
  - Magistrats : Procureur Francesco Menditto, Président Guillaume Cotelle (*atelier 4*)
  - Associations, fondations, ONG : Président Patrick Baudoin (LDH) (*atelier 4*), Chiara di Gaetano & Tatiana Giannone (Libera) (*atelier 3*), Jean-François Bernardini (Umani) (*atelier 5*)
- Élus/ acteurs/ Agents :
  - Député Jean-Félix Acquaviva (*atelier 2*)
  - Député Paul-André Colombani (*atelier 2*)
  - Guy Armanet, président de l'OEC (*atelier 2*)
  - Don Georges Gianni, Président du Syvadec (*atelier 2*)
  - Antoine Vallecalle, Directeur de la SAFER (*atelier 2*)
  - Marie-France Bereni-Canazzi, Présidente du CEPP (*atelier 1*)
  - Laetitia Pekle, DGA Collectivité de Corse (*atelier 1*)
  - Serge Tomi, Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse (*atelier 1*)
  - Maël Tostain-Leonetti, conseiller juridique au CE (*atelier 1*)

### 3. Enseignements

À la suite des travaux menés, sans rentrer dans le détail de la restitution orale dont le compte-rendu est annexé ou dans les productions écrites de chaque atelier, il semble utile, si non indispensable, de tenter un exercice de synthèse objective de cette démarche dans ce qu'elle a pu apporter à notre réflexion commune en matière de dérives mafieuses, et plus globalement à notre manière de construire le débat public sur un sujet d'une telle importance.

En premier lieu, est à saluer la constitution (entre Commission Permanente élargie et ateliers) d'un espace « inédit » de concertation, véritable interface entre les élus et la société civile.

Par ce biais, nous avons collectivement contribué à la libération de la parole, à la confrontation des points de vue.

À travers nos paroles et nos écrits, nous avons apporté un premier élément de réponse à cette « loi du silence » évoquée dès lors que l'on aborde la question des dérives mafieuses ou celle de la violence.

Dans un deuxième temps, il est à se réjouir de la matière riche et complexe qu'élus et membres de collectifs et associations ont contribué à produire et organiser dans le cadre de débats, parfois divergents mais socialement utiles voire salutaires.

Cet exercice collectif a également eu le mérite de révéler notre capacité à faire synthèse et à convoquer les expertises nécessaires, ce que démontre la mobilisation importante de références scientifiques, d'expertises ou de bonnes pratiques étrangères. Le regard extérieur ayant permis parfois de dépassionner le débat pour agir comme un accélérateur de conscience.

Enfin, et ce point sera développé par la suite, ce travail a permis de faire émerger de nombreux invariants. Qu'ils soient relatifs à l'état des lieux, aux enjeux, aux propositions, ou qu'ils se réfèrent aux divergences de vue, ce sont ces constantes qui représentent les points clés de la réflexion à mener afin de passer à une phase de riposte.

La phase d'état des lieux - ou de diagnostic - organisée dans chaque atelier laisse ainsi apparaître une convergence transversale sur un certain nombre de constats, ci-dessous résumés.

#### Encadré n° 1 : invariants sur l'état des lieux concernant les dérives mafieuses et les enjeux associés

Le contexte économique, social, sociologique, éducatif, et les indicateurs de faible performance, est désigné de manière assez unanime comme un terreau favorable à plusieurs types de dérives, dont les dérives mafieuses.

À ce contexte, s'ajouterait un éclatement des compétences publiques facilitant l'émergence de ces dérives.

Le désengagement de l'État sur cette question semble acté, en atteste l'absence des autorités compétentes qui ont systématiquement décliné toute forme de

participation à ce cycle de travail (auditions, échanges...) ne mettant ainsi aucune information à disposition de l'Assemblée de Corse et de ses élus.

Dans ce cadre, la perspective historique (relation de la Corse à l'État dans l'époque contemporaine) et géographique (contraintes de l'insularité) doit être prise en compte dans l'explication du phénomène sans qu'elle ne soit à considérer comme un déterminisme.

De la même façon, il apparaît que l'appréhension et la connaissance des phénomènes à l'œuvre repose essentiellement sur l'interconnaissance, la documentation officielle, et plus encore officieuse, ou sur les données collectées par les associations et collectifs.

Il existe donc de fait une difficulté pour décrire objectivement et quantitativement les phénomènes dénoncés par manque de données objectivées, leur non-production ou leur non-transmission par les autorités compétentes.

Sur un autre plan, certains domaines d'application des politiques publiques ou de secteurs économiques sont systématiquement désignés comme étant exposés, il s'agit en particulier de l'immobilier et du foncier, des déchets, ou encore des marchés publics.

Enfin, sur le plan des solutions, certains territoires sont érigés en modèles et bonnes pratiques (notamment en Italie) mais l'analyse comparative des situations reste fragile.

Sur la base de ces éléments de diagnostic largement partagé, 5 enjeux ressortent de manière quasi systématique des ateliers :

1. Il existe une attente forte vis-à-vis de la puissance publique, l'élu étant reconnu comme ayant un rôle central (notions d'exemplarité, responsabilité et intégrité), bien que le rôle de la société civile soit appréhendé comme indispensable et complémentaire.
2. La proximité et l'insularité agissent comme des facteurs d'amplification du phénomène (interconnaissance, réputation, imitation) mais pourraient également constituer une amorce de solution (réintroduire des repères).
3. La dimension sociologique de la dérive mafieuse et de la criminalité nécessite une analyse fine et une approche structurée, actuellement inexistante en Corse.
4. L'accès à la donnée (décisions publiques, statistiques ou rapports dits « sensibles ») tout comme la nécessité de construire de la donnée adaptée à la réalité spécifique de l'île pour combler un « déficit de savoir » sont des questions récurrentes à des fins de contrôle, de meilleure appréciation des phénomènes et de transparence ou meilleure information des citoyens.
5. Les secteurs publics, économiques et infrastructures stratégiques doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de la puissance publique.
6. L'enjeu identitaire, notamment chez les jeunes doit être questionné.
7. L'éducation, la culture, et le développement de l'esprit critique apparaissent comme les remparts les plus solides face aux dérives mafieuses

En plus d'établir un constat, les ateliers ont permis d'identifier des propositions de

court, moyen et long terme à destination de la puissance publique.

Au cours de cette phase, plus perspective, il a parfois été possible de converger autour des propositions suivantes :

- Demander formellement aux Services de l'Etat l'ensemble des informations et données disponibles sur les dérives mafieuses, la criminalité organisée, les drogues et les commerces illicites ;
- Encourager les recherches de spécialistes et universitaires dans les domaines ciblés afin de mieux qualifier le phénomène ;
- Créer un dispositif de suivi (type observatoire) ;
- Réviser la gouvernance et optimiser les compétences dans de nombreux secteurs dans un souci de maîtrise publique, de synergie et d'efficacité ;
- Envisager des dispositifs de suivi, de contrôle, des leviers juridiques systématiques pour s'assurer que les dérives mafieuses n'infiltrerent des secteurs dits stratégiques ;
- Favoriser la transparence des actions des élus et des décisions publiques ;
- Promouvoir une plus grande implication citoyenne dans la construction des politiques et leur suivi (instances dédiées notamment des Commissions/ Conférences) ;
- Engager une stratégie offensive de prévention et de diffusion de la culture de la légalité ;
- Intensifier les actions en faveur de la jeunesse (sensibilisation et formation) ;
- Poursuivre la réflexion commune et favoriser l'engagement de tous.

Toute démarche de débat et de construction collective se heurte à la permanence de divergences, d'appréciations diverses et « nœuds » que seule une trajectoire commune et un travail de long terme peuvent permettre d'atténuer ou de dépasser.

C'est dans cet esprit, qu'il convient également de restituer les points de discussion encore ouverts qui nécessiteront des échanges à l'avenir.

Il est du devoir de la Présidente de l'Assemblée de Corse de les porter à la connaissance de tous.

Ainsi, sans caricaturer les positions exprimées, il apparaît, que 4 points majeurs de divergence subsistent.

#### Encadré n° 2 : les principaux points de divergence identifiés

Le premier concerne la représentation du phénomène que se font les différentes parties prenantes. L'appréciation varie au sujet du niveau de contrôle du territoire exercé par les pratiques mafieuses, variation que l'on retrouve dans la perception du degré d'infiltration des secteurs non lucratifs. De la même manière, toutes les parties prenantes ne reconnaissent pas l'existence en Corse d'un consensus social associé à la présence de dérives mafieuses, consensus observé dans d'autres contextes (certaines zones d'Italie par exemple où a pu exister une forme de légitimation de la Mafia).

Le deuxième concerne les représentations du rôle de la sphère publique et de la sphère privée. Des divergences persistent sur la notion de maîtrise publique qui

serait un rempart contre les dérives mafieuses, banalisant l'idée d'une forte infiltration de ces dérives dans le privé, et dans certains secteurs, particulièrement ciblés.

Le troisième est relatif au domaine judiciaire. Là où certains dénoncent l'inaction de la justice et la non-application des outils existants, d'autres s'accordent autour de la nécessité de disposer de nouveaux leviers d'action (juridictions d'exception et nouvelles réponses pénales par exemple).

Enfin, sur le plan du contrôle, la mise en doute de l'efficacité des dispositifs et structures existants légitime pour certains la création d'instances nouvelles contrairement à d'autres qui exigent leur meilleur fonctionnement ou rationalisation.

Autour de ces divergences, les débats, parfois animés, ont également convoqué les grands principes des libertés publiques ou encore de sécurité / légalité. Cela démontre la hauteur et l'utilité de la démarche engagée. En effet, là où les questions de liberté, de responsabilité et d'engagement citoyen sont mobilisées, cela signifie que l'on touche à l'essence du vivre ensemble et que l'on questionne notre capacité à faire société, ce qui est extrêmement positif.

#### **4. Premières propositions de la Présidente de l'Assemblée de Corse**

Forte de ces échanges et de cette première synthèse, et dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée de Corse, la Présidente porte à l'attention de la Commission Permanente deux mesures qui pourraient s'intégrer aux réflexions du Conseil exécutif.

Il s'agit en premier lieu d'envisager la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de l'Assemblée de Corse, à l'instar de ce qui existe dans de nombreuses régions italiennes, afin de permettre la mise à disposition de la documentation produite et ainsi la valoriser, d'alimenter la donnée disponible sur les dérives mafieuses, et de diffuser une forme de culture de la légalité.

Deuxièmement, afin de faire vivre l'espace de dialogue que nous avons collectivement construit au cours de ces mois de travail ensemble, la Présidente souhaite voir approfondie la possibilité de créer une Conférence Permanente sur les dérives mafieuses qui pourra ainsi prendre le relai de la Commission Permanente élargie et qui pourrait se réunir annuellement afin de débattre de ce sujet, alimenter l'observation du phénomène, faire évoluer les mesures et dispositifs créés.

À travers ce rapport, il vous est donc proposé de prendre acte des travaux menés et de clore officiellement ce cycle avec la transmission officielle de l'ensemble de la documentation au Conseil exécutif de Corse.

**COMMISSION PERMANENTE****RÉUNION DU 26 JUILLET 2023 RELATIVE AUX DÉRIVES  
MAFIEUSES****COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE**

Le 26 juillet 2023, à 10 heures 20, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans le Salon d'Honneur.

La présente commission se tient sous un mode organisationnel et porte sur les dérives mafieuses. Conformément à ce qui a été convenu lors de la session extraordinaire du 18 novembre 2022, elle est élargie à d'autres élus et aux membres d'associations et de collectifs.

**Sont présents :**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,**

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

**Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.**

**Sont absents :**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,**

**Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE et Xavier LACOMBE.**

**Assistent à la réunion en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**

**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse,**

**Assistent à la réunion en qualité de membres de l'Assemblée de Corse :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Françoise CAMPANA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI et Paula MOSCA.**

**Assistent à la réunion en qualité de membres du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**

**Mme Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, et Mme Marie-Josée SALVATORI.**

**Assiste à la réunion en qualité de membre du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques :**

**Mme Marie-France BERENI-CANAZZI, Présidente du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques.**

**Assistent à la réunion en qualité de membres de l'Assemblea di a Giuventù :**

**Mmes et M. Anne-Laure MARIETTI, Barbara PIANELLI-BALISONI et Jean-Alain TARELLI.**

**Assistent à la réunion au titre des associations :**

**Mmes Anne LUCIANI et Michelle SALOTTI, représentantes de l'association U Levante,**

**Mmes Vincente CUCCHI et Marie-Anne SALLES, représentantes de l'association ABCDE,**

**Mmes Dominique RENUCCI et Caroline TOMI, représentantes de l'association Le Garde,**

**Mmes et MM. Manette BATTISTELLI, Jérôme MONDOLONI, Léria MUSSO, Jean-Toussaint PLASENZOTTI, Claude ROTOLINI et Aline SERRERI, représentants du collectif Massimu SUSINI,**

**Mmes et MM. Léonard BATTESTI, Valérie CLEMENT, Elisabeth PIACENTINI et Martin TOMASI, représentants du collectif A Mafia No, A Vita lè,**

**Mmes et MM. Christine MATTEI-PACCOU, Gérard MORTREUIL, André PACCOU et Elsa RENAUT, représentants de la section corse de La Ligue des Droits de l'Homme,**

**MM. Gérard ALFONSI, Pascal BRUNO et Dominique YVON, représentants de l'association Plateforme Citoyenne,**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et ouvre la séance. Elle rappelle que cette réunion de la Commission**

**Permanente** élargie s'inscrit dans le processus d'échanges mis en place lors de la session extraordinaire du 18 novembre 2022 relative à la « lutte contre les dérives mafieuses en Corse ».

**La Présidente MAUPERTUIS** suggère de retenir le déroulé ci-après :

- restitution des travaux des cinq ateliers thématiques,
- intervention des membres de collectifs et des associations,
- intervention des membres des groupes politiques de **l'Assemblée de Corse** et de ceux des organismes consultatifs,
- propos conclusifs du **Président SIMEONI** et de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Elle rappelle que le processus considéré avait débuté avec la tenue de la session extraordinaire du 18 novembre de l'année écoulée et à cette occasion, une concertation a eu lieu entre les instances délibérantes, exécutives et consultatives de **la Collectivité de Corse**, les deux collectifs et les associations concernées, sous le format de la **Commission Permanente** élargie.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** souligne que lors de cette session, le débat public entre élus s'était achevé avec l'adoption d'une résolution solennelle, définissant très précisément les termes de « dérives mafieuses » et prévoyant une seconde session extraordinaire pour entériner des propositions concrètes d'action.

De façon à la préparer, un cycle de travail a été engagé et cinq ateliers thématiques ont été constitués :

- éthique et politiques publiques,
- secteurs économiques particulièrement exposés,
- drogues et commerces illicites,
- instruments d'analyse et de quantification / procédures, droit pénal et politiques pénales,
- enjeux éducatifs, culturels et sociétaux.

Ces ateliers, installés lors d'une deuxième **Commission Permanente** élargie le 17 février 2023, réunissaient dans une composition originale les représentants des groupes de **l'Assemblée de Corse**, du **Conseil exécutif**, du **Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**, et de **l'Assemblea di a Giuventù**, avec les représentants des deux collectifs anti-mafia et des associations œuvrant dans les secteurs les plus exposés. Sous la responsabilité d'un animateur et de deux co-rapporteurs, chacun d'entre eux a défini librement sa méthode, son agenda et un programme d'auditions d'experts ou de témoins ayant vocation à fournir des éclairages utiles sur les enjeux prioritaires.

À cet effet, la **Présidente MAUPERTUIS** fait valoir que trente-cinq réunions ont été tenues au sein des différents ateliers et qu'il a été procédé à vingt-quatre auditions, ce qui est exceptionnel et n'existe nulle part ailleurs. De multiples enseignements ont été tirés, des spécialistes dans les domaines les plus divers ont été entendus : professeurs de droit pénal, chercheurs en sociologie, responsables institutionnels ou associatifs, magistrats engagés ; sachant que le refus des services régaliens de Police et Justice de contribuer à la démarche doit être déploré.

Il appartient aujourd'hui aux participants dans le cadre d'une discussion collective, d'identifier les convergences, les transversalités mais aussi les divergences, parmi ces dernières celles qui sont solubles et celles qui sont insurmontables.

Au mois de septembre, une réunion de la **Commission Permanente** sera organisée et elle communiquera les documents de synthèse des différents ateliers au **Président du Conseil exécutif de Corse**, qui établira un rapport assorti des propositions qu'il estimera pouvoir retenir. Ce dernier sera présenté à l'**Assemblée de Corse** avant la fin de la présente année.

La **Présidente MAUPERTUIS** observe que les élus et les membres des associations et des collectifs sont parvenus à établir un espace de concertation et de discussion. La matière produite est riche et elle se félicite que tous les acteurs aient fait la démonstration de leur capacité à se parler.

Le **Président du Conseil exécutif de Corse** dit que ce moment de restitution était attendu et qu'il intervient dans un contexte lourd et douloureux, marqué de plusieurs assassinats. Il fait également référence à la résolution solennelle adoptée en session extraordinaire, à l'espace de travail concerté qui a été créé, aux groupes thématiques constitués pour éclaircir les principaux enjeux. C'est là une démarche originale que l'on ne retrouve guère ailleurs en Europe. Il y a lieu évidemment d'acter les points de convergence et ceux de désaccord. Le **Conseil exécutif** tirera les conséquences de ces travaux et, en tout état de cause, ne manquera pas de proposer un rapport à l'**Assemblée de Corse** assorti de préconisations ou de décisions concrètes. Il conclut son propos en constatant que les travaux accomplis depuis plusieurs mois se sont avérés productifs et denses. Ils constituent des avancées significatives.

## 1- Synthèse des ateliers :

### 1-1- Éthique et politiques publiques :

**M. VINCIGUERRA** mentionne que cette restitution s'effectuera à deux voix. Son intervention sera complétée par celle de **M. LUCCIONI**. L'atelier considéré a tenu cinq séances de travail. Elles ont été émaillées par vingt heures de débat dont il cite les participants et les deux rapporteurs, **MM. LUCCIONI** et **ARENA**. Il tient à préciser que ces réunions se sont déroulées dans un respect mutuel et à remercier **MM. OGNO** et **POLVERELLI** de leur précieux concours.

**M. VINCIGUERRA** dit que les membres de l'atelier sont parvenus aux constats suivants :

- la dérive mafieuse constitue une menace majeure pour la société y compris pour l'intégrité et la vie des élus ;

- il est difficile de constituer une documentation sur la dérive mafieuse ;

- le rapport Interstats 2022 place la Corse en tête pour les atteintes à la probité en France. Il est à noter que cinquante-neuf élus ont été condamnés en Haute-Corse et soixante-sept en Corse-du-Sud.

Ils ont observé ensuite :

- que l'urbanisme, les marchés publics et les déchets sont les principaux domaines où la dérive mafieuse est clairement identifiable ;

- que **la Collectivité de Corse** n'a jamais été condamnée par la justice pénale sur les marchés publics.

Ils ont conclu enfin qu'il serait opportun de créer une charte politique dénommée charte éthique des élus. Celle-ci pourrait être établie avec l'appui logistique de la Questure, du service de déontologie, du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques et de la Chambre Régionale des Comptes.

**M. LUCCIONI** fait état des propositions qui ont été évoquées en plus de celle de la charte. Les collectifs et associations ainsi que **l'Assemblea di a Giuventù** partagent tout particulièrement l'idée selon laquelle il faut parvenir à une gestion publique des déchets. Le cas échéant, celle-ci devra être assortie des moyens correspondants.

**L'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** disposerait à ce titre de la pleine compétence pour la construction d'unités de traitement des déchets. Le collectif Massimu SUSINI envisage pour sa part la dissolution des agences et des offices suivie d'une refonte de ces établissements. Concernant l'urbanisme, **M. LUCCIONI** décline diverses propositions et insiste sur l'adoption préalable d'une cartographie des ESA avant la révision du PADDUC. Des suggestions ont été formulées pour une nouvelle fiscalisation des résidences secondaires.

#### **1-2- Secteurs économiques particulièrement exposés :**

**M. LE MAO** rappelle que **M. PAOLINI** présidait cet atelier et que **Mme CHIARELLI-LUZI** occupait avec lui la fonction de rapporteur. Les questions sur les déchets, le foncier et l'urbanisme, les marchés publics et l'économie en général ont été abordées. Lors de la première réunion, les membres de l'atelier ont dressé une liste de personnalités à auditionner. Ont ainsi été entendus :

- **M. GIANNI**, Président du SYVADEC,
- **M. ARMANET**, **Président de l'Office de l'Environnement de la Corse**,
- MM. Jean-Felix ACQUAVIVA et Paul-André COLOMBANI, députés,
- Mme CHAMPEYRACHE, maîtresse de conférences au Conservatoire National des Arts et Métiers,
- M. VALLECALLE, directeur de la SAFER Corse,

- **M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.**

Il formule des regrets concernant l'attitude de l'Etat qui a décliné l'invitation.

Sur la problématique des déchets tout d'abord, l'atelier a confirmé la nécessité d'une gestion publique du traitement, assurée par **la Collectivité de Corse**. Celle-ci se traduirait par la dissolution du SYVADEC notamment, mais aussi par une gestion publique des transports. Il a également ajouté les recommandations suivantes :

- inscrire ce principe dans le plan déchet qui sera soumis au vote de **l'Assemblée de Corse** ;
- créer des Sociétés Publiques Locales pour la gestion et l'exploitation des déchets ;
- refuser de financer les centres de tri de la CAPA et de Monte et attaquer en justice les deux marchés ;
- publier l'identité des attributaires ;
- exiger la séparation des marchés ;
- concentrer l'action publique concernant les grands équipements avec **l'Office de l'Environnement de la Corse** et pour les équipements de proximité, les EPCI ;
- modifier les statuts de **l'Office de l'Environnement de la Corse** pour qu'il soit habilité dans la conception, la construction et la gestion des structures de traitement des déchets ;
- assurer la gestion publique des grands secteurs stratégiques tels les déchets, l'eau, l'environnement, le transport, l'énergie.

**M. LE MAO** évoque ensuite le foncier et l'urbanisme. Il convient de veiller à la hiérarchie des normes. Ainsi le PADDUC est tenu de s'imposer à tous les autres documents d'urbanisme. Il décline ensuite une longue liste de préconisations :

- **la Collectivité de Corse** doit exiger que la CTPENAF soit systématiquement saisie de toutes les autorisations d'urbanisme demandées par les communes du littoral au RNU ;
- opérer une application combinée de la Loi Littoral et du RNU en engageant un rapport de force avec la Direction Départementale du Territoire si nécessaire ;
- les communes du littoral au RNU doivent communiquer toutes les autorisations d'urbanisme, avec délibération motivée soumise pour avis conforme, à la CTPENAF (**la Collectivité de Corse**, qui co-préside la CTPENAF doit contraindre, si nécessaire, l'État à respecter la loi) ;

- **la Collectivité de Corse** doit faire voter une cartographie des ESA qui prenne en compte la réalité de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels (préconisation du **Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** en 2022) ;
- responsabiliser les maires devant les Corses. **La Collectivité de Corse** doit informer précisément combien de maires ont accepté de donner la liste des autorisations d'urbanisme délivrées sur leur commune et doit rendre publique la liste des communes qui ont refusé de donner ces renseignements indispensables pour établir une carte des ESA fiable et opposable ;
- créer un comité de suivi de la consommation des ESA au sein de la CTPENAF ou de **l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse** si le préfet s'y oppose ;
- recours effectif et systématique en justice de **la Collectivité de Corse** contre « tout document local d'urbanisme » qui contreviendrait manifestement aux dispositions du PADDUC ;
- déférer tous les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) antérieurs à décembre 2015, ces documents n'étant pas compatibles avec le PADDUC ;
- déférer systématiquement tous les documents d'urbanisme postérieurs qui ne respectent pas le PADDUC et les lois en vigueur ;
- créer un site internet public sur lequel tous les maires déposeraient, dès leur délivrance, les arrêtés accordant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager) ;
- déférer devant les juridictions administratives tous les permis de construire et permis d'aménager illégaux ;
- porter plainte contre toutes les constructions illégales et demander leurs démolitions.

Pour ce qui porte sur les marchés publics enfin, une majorité s'est prononcée en faveur d'un dispositif inspiré de la législation antimafia italienne. Les représentants de La Ligue des Droits de l'Homme sont en désaccord avec cette proposition.

Cependant, les intéressés n'ont pas été en mesure d'assister à la dernière réunion et ils ont remis une contribution écrite déclinée en six points, annexée au rapport de synthèse. L'atelier a émis pour sa part les recommandations suivantes :

- s'inspirer de la législation italienne antimafia pour les critères de sélection des entreprises, de leurs actionnaires, et des sous-traitants ;
- acquérir le logiciel (WIRED) créé par l'université de Padoue, pour scruter les comptes publics des entreprises qui soumissionnent sur les marchés publics ;

- doter **la Collectivité de Corse** d'organismes de contrôle des sociétés (juristes, fiscalistes, gestionnaires) qui soumissionnent sur les marchés publics ;
- exclure pour un temps déterminé toute entreprise qui aurait acquis ou tenté d'acquérir un marché public de manière irrégulière ;
- radier de la fonction publique territoriale tout fonctionnaire coupable de corruption ;
- procéder à des contrôles rigoureux après la fin des travaux afin de vérifier le respect des quantités facturées et la qualité du travail ;
- mettre en place une permanence des méthodes dans toutes les structures de **la Collectivité de Corse** avec un règlement intérieur commun à toutes les structures et services.

**M. LE MAO** a achevé son intervention en énonçant une série de préconisations d'ordre général. Il s'agit :

- de renforcer le contrôle de légalité des actes ;
- de procéder à la fusion sous l'égide de **la Collectivité de Corse** des multiples organismes chargés de fournir des avis ;
- de renforcer la formation et l'éducation des jeunes ;
- de développer la DATA, disposer de banques de données mutualisées et mettre en œuvre l'évaluation des politiques publiques ;
- de mettre en place un pôle financier basé sur le continent ;
- de renforcer les effectifs de la Chambre Régionale des Comptes et de ceux qui assurent le contrôle de légalité
- de créer une commission d'enquête antimafia.

### **1-3- Drogues et commerces illicites :**

**Mme ANTONINI** dit que six réunions ont été tenues et que quatre auditions ont été conduites. Des liens sont clairement établis entre l'économie et la dérive mafieuse.

Des pistes ont été évoquées :

- poursuivre le travail de réflexion globale et initier une analyse sociologique en Corse ;
- retenir l'éducation à la légalité comme un axe clé des actions à mener ;

- renforcer les actions de prévention auprès des jeunes ;
- engager les collectifs citoyens corses dans les démarches consistant à « aller vers » aux côtés de **la Collectivité de Corse** mais aussi de tous les partenaires institutionnels et acteurs concernés ;
- veiller sur les messages diffusés par **la Collectivité de Corse** ainsi que ceux délivrés par les associations qu'elle soutient ;
- étudier plus précisément les actions de LIBERA pour déployer en Corse des dispositifs efficaces qui ont fait leurs preuves en Italie.

Dans cet esprit, l'atelier propose le plan d'actions ci-après :

- agir pour disposer d'une analyse sociologique pour cerner les enjeux et adapter les politiques publiques aux besoins réels du territoire ;
- retenir l'éducation à la légalité comme un axe clé des actions à mener et renforcer les actions de prévention auprès des jeunes publics ;
- veiller sur les messages diffusés par **la Collectivité de Corse** ;
- s'intéresser aux actions de LIBERA pour mettre en place en Corse des dispositifs opérants qui ont fait leurs preuves en Italie ;
- solliciter les parlementaires corses et les inviter à étudier les dispositifs italiens susceptibles d'être adaptés au droit français.

Il a été constaté que la mafia répond à des logiques bien précises. Elle dispose d'une grande faculté d'adaptation et aucun pays n'est capable de se préserver. Le mafieux agit comme un parasite de l'État et il convient d'admettre la faiblesse de l'économie légale à se protéger de ce fléau.

**Mme ANTONINI** regrette également que l'État ait refusé d'être entendu par l'atelier.

Elle précise que ses membres souhaitent ardemment poursuivre leur travail et co-construire des politiques de lutte efficaces.

#### **1-4- Instruments de quantification / Procédure, droit pénal et politiques pénales :**

**Mme CASANOVA-SERVAS** indique qu'elle pilotait cet atelier avec **Mme TIBERI**. Il s'agissait d'approfondir les enjeux de la réponse pénale au regard des activités de type mafieux en Corse. Dans cet esprit, les travaux ont porté tout d'abord sur l'importance du phénomène criminel insulaire avec ses caractéristiques, ils se sont ensuite poursuivis par l'examen de l'arsenal utilisable dans le droit français actuel et ils ont consisté enfin à tenter de s'accorder sur les modalités d'une réponse pénale qui serait renforcée pour mieux s'adapter aux évolutions récentes du crime organisé.

Dix réunions ont eu lieu et il a été procédé à six auditions : Mme et MM. Raphaëlle PARIZOT, Olivier CAHN et Xavier PIN, professeurs d'université, M. Patrick BAUDOIN, Président de La Ligue des Droits de l'Homme, ainsi que le procureur Francesco MENDITTO et le président Guillaume COTELLE, magistrats italien et français engagés dans la lutte contre le crime organisé.

**Mme CASANOVA-SERVAS** souligne que les services de police et de justice n'ont pas répondu aux invitations et qualifie cette attitude de déplorable. Elle remercie vivement **le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, M. TOMI**, pour son implication et conclut en mentionnant combien le travail collectivement accompli s'est avéré enrichissant.

**Mme TIBERI** s'attache à réaliser une synthèse sur la base du document adopté par l'atelier. En ce qui concerne l'état des lieux, les participants sont accordés sur le fait que le crime organisé exerce une pression accrue sur la société insulaire sans que l'on soit en mesure de l'identifier et de la qualifier. S'agissant de l'évolution du droit pénal, les sapiteurs interrogés ont mis en évidence que deux positions existaient.

D'aucuns estiment que l'actuel arsenal juridique français est suffisant, pourvu que l'on en renforce les moyens. D'autres plaident au contraire pour sa nécessaire adaptation au regard de l'évolution de l'activité mafieuse.

Plus précisément, en matière de confiscation des biens, certains jugent que le droit pénal va déjà trop loin et qu'il est susceptible d'entraîner des dérives. Ils s'opposent à ceux qui prônent une évolution vers le modèle italien incluant la confiscation préventive. Nonobstant, le constat a été établi que les moyens sont notoirement plus conséquents en Italie. Pour ce qui porte sur le statut de repentis, il s'avère inefficace en France tel qu'il est conçu. Pour ses défenseurs, une refonte de la procédure est indispensable. Sur les jurys populaires, deux écoles subsistent. La première estime que ce dispositif est pertinent et qu'il est inopportun de réduire une pareille garantie de droit. Cette thèse apparaît comme majoritaire au sein de l'atelier, estimant que les éventuelles pressions peuvent être résolues par le dépaysement. La seconde école est en faveur d'une suppression des jurys considérés et pour la constitution d'une juridiction composée de magistrats professionnels permettant une lutte anti-mafia efficace.

Elle ajoute par ailleurs que le Procureur MENDITTO a tenu à souligner combien la mobilisation collective des élus et du monde associatif, à l'œuvre dans ces ateliers, représentait un atout important contre le crime organisé.

**Mme TIBERI** fait part elle aussi de sa satisfaction, le travail a été intéressant avec le concours d'intervenants de grande qualité.

#### **1-5- Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux :**

**Mme Antonia LUCIANI** fait valoir que les membres de l'atelier ont tenu cinq réunions et trois auditions. Des échanges inter-ateliers ont été également organisés. Elle remercie l'administration pour son implication. Différentes problématiques ont été abordées, celles du décrochage scolaire, de l'offre de formation et du rôle de

l'éducation en particulier. En tout état de cause, la culture et l'éducation sont des outils indispensables pour préserver la jeunesse de l'île. Elle salue les interventions du chanteur-compositeur Jean-François BERNARDINI, de l'historienne Charlotte MOGE et de la sociologue Joëlle BORDET qu'elle qualifie d'éclairantes.

En ce qui concerne les préconisations, **Mme LUCIANI** a indiqué que l'atelier a notamment retenu, comme idée intéressante, au niveau judiciaire, en s'inspirant des lois italiennes, le délit d'association mafieuse et la confiscation des biens de provenance illicite, d'une part, et le principe de la réutilisation sociale des biens confisqués, d'autre part. À l'échelon éducatif, la création d'un questionnaire à l'attention des jeunes a été suggérée. L'objectif consisterait à mesurer auprès des jeunes insulaires la perception qu'ils ont de la vision de la grande criminalité mais aussi les conséquences psychiques et sociales de cet écosystème criminel sur les intéressés et les mesures préventives à mettre en place pour y remédier. Dans le domaine culturel, il serait pertinent de développer la culture de la légalité avec des opérations de commémoration de la mémoire inspirées de l'Italie.

**Mme LUCIANI** évoque des programmes d'actions à mettre en œuvre. En matière d'éducation où une véritable révolution pédagogique est nécessaire, il y a lieu de prévenir et d'enrayer les facteurs de risque qui apparaissent dans les différents établissements scolaires de Corse. Il est essentiel de conduire une réflexion sur de nouvelles modalités d'organisation de l'enseignement pour permettre aux uns de retrouver le plaisir d'enseigner et aux autres l'envie d'apprendre. **La Collectivité de Corse** pourrait créer des appels à projets spécifiques visant à dénoncer les dérives mafieuses et les pratiques de la mafia. En matière de culture, elle rappelle le rôle des médiathèques territoriales qui travaillent en étroite collaboration avec l'Éducation nationale. Des projets sont envisageables. D'une manière générale, il y a lieu de réintroduire de la créativité et de la culture.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** remercie l'ensemble des rapporteurs et coordinateurs d'ateliers pour leurs contributions. Elle observe que celles-ci contiennent de nombreux points communs et des chevauchements. Néanmoins, quelques divergences non négligeables subsistent.

## **2- Interventions des membres des collectifs et des associations :**

**M. BRUNO** pense qu'il est nécessaire d'établir une convergence entre les absents et les présents. Il évoque aussi la nécessité de briser le silence. Il rappelle les paroles prononcées par **le Président SIMEONI** « liberté, démocratie, apaisement » et l'encourage à poursuivre en ce sens.

**M. BATTESTI** insiste sur le caractère complexe de la société corse. Il se réjouit des rapports établis dans les différents ateliers dont le contenu met en évidence la qualité des femmes et des hommes politiques insulaires. Il considère que les membres de la société sont dans une situation d'aliénation totale même si le *Riaquistu*, à propos duquel il est élogieux, a constitué un palliatif. Il estime en effet que l'île baigne dans un dispositif mafieux depuis de nombreuses décennies. Ainsi, le système claniste s'est-il systématiquement appuyé sur des voyous. Il fait quant à lui l'éloge d'un

pouvoir de nature vertueuse et souligne que l'attitude de **la Collectivité de Corse** est essentielle dans cette perspective.

Après avoir évoqué la journée vécue à Quenza - au cours de laquelle, dans un de ces télescopages dont l'actualité insulaire est fournie, il a été à la fois satisfait de la qualité d'un tournoi d'échecs international et inquiet d'apprendre un nouvel assassinat - **M. BATTESTI** insiste sur l'impérieuse obligation de respecter **l'Assemblée de Corse** et incite les élus qui la composent ainsi que l'exécutif à poursuivre leur démarche sans dévier des objectifs.

**M. PACCOU** s'associe aux remerciements et se réjouit de ce que **la Collectivité de Corse** n'ait pas subi une seule condamnation sur les marchés publics. L'omertà de l'État en matière de crime organisé s'avère en revanche insupportable car cette attitude empêche la société civile et les élus de comprendre les mécanismes délictueux en Corse. Il cite à ce propos l'intervention d'une experte. Il note que la question du statut de repentis ne fait pas consensus, ce dispositif est éminemment critiquable de son point de vue. Il mentionne que celui mis en place en Italie n'est pas exempt de reproches. Il achève son intervention en prononçant un vibrant plaidoyer en faveur de la jeunesse, c'est avec elle, davantage que par des mesures répressives, que l'on réussira à contrer durablement l'emprise mafieuse sur notre société.

**M. PLASENZOTTI** formule aussi des remerciements envers les fonctionnaires mis à disposition des ateliers, dont le Cullittivu a pu découvrir la qualité. Il pointe lui-aussi l'absence de l'État tout en faisant observer que les élus ont été, en grande majorité, peu présents au sein des ateliers. L'attitude de ces derniers le déçoit profondément s'agissant d'une pareille démarche de mobilisation de la société corse, qui doit être portée par ses représentants. Il revient sur les menaces dont certains membres des collectifs ont été victimes l'an dernier et sur l'absence de réactions de **l'Assemblée de Corse**. **M. PLASENZOTTI** constate que la mafia est bien installée en Corse et que la pression qu'elle exerce met en péril les libertés publiques et la vie des gens. Il incite **l'Assemblée de Corse** à réagir vigoureusement.

Le collectif Massimu SUSINI qu'il représente, propose la création d'une commission d'enquête indépendante qui produira un rapport annuel sur les dérives mafieuses.

Cette proposition est partagée par l'ensemble des ateliers. Elle permettra la poursuite des travaux comme plate-forme fédératrice, en intégrant toutes les suggestions des ateliers.

**M. YVON** observe qu'un retour en arrière n'est pas envisageable et que la démarche initiée doit être poursuivie. Quant à l'État, il estime qu'il ne pouvait être présent du fait des réponses et des justifications qu'il aurait dû alors apporter.

**Mme Anne LUCIANI** de l'association U Levante attend des actions concrètes eu égard aux propositions établies par la société civile. Elle se déclare favorable à la mise en place d'un organe de contrôle tel que le conçoit **M. PLASENZOTTI**.

**Mme SALOTTI** ne manque de rappeler le mode d'action insidieux des mafieux, plus particulièrement dans le domaine de l'environnement et du littoral. Les militants associatifs sont eux-aussi victimes d'intimidations quand ils engagent des recours ou dénoncent publiquement les abus. Il est indispensable de réguler l'urbanisme, d'entendre les suggestions issues des ateliers et de les appliquer.

**Mme Manette BATTISTELLI** rappelle que les collectifs et associations ont été rendus destinataires du rapport établi par **le Conseil exécutif** et intitulé « *Autonomia* ». Elle estime que la mise en œuvre des préconisations contre les dérives mafieuses est tenue d'intervenir préalablement à un changement institutionnel pour éviter l'instauration d'un modèle sicilien.

### **3- Interventions des élus et des membres des organismes consultatifs :**

**Mme PIANELLI-BALISONI** fait remarquer que le sujet a déjà été traité par **l'Assemblea di a Giuventù**, qui y a consacré un débat d'actualité, a auditionné le journaliste corse Sampiero SANGUINETTI et a voté une motion demandant la tenue d'une session extraordinaire à **l'Assemblée de Corse**. Les membres de cet organe consultatif n'ont pas manqué de participer activement aux ateliers. Elle qualifie ce dossier d'important pour la jeunesse et pour l'avenir de la Corse.

**La Présidente NICOLI** indique pour sa part que **le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a organisé deux sessions sur les dérives mafieuses. Cela étant, les ateliers se sont révélés enrichissants et elle souligne à cet effet les propos pertinents des experts. Il convient désormais de se donner les moyens d'agir face à ce phénomène. Elle ajoute que **le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** est globalement en accord avec les analyses effectuées et les dispositions proposées qui en découlent. Elle note que des points de divergence subsistent cependant sur les mesures judiciaires.

**La Présidente NICOLI** informe que **le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** versera sa contribution au mois de septembre.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** reconnaît que cet exercice d'intelligence collective est réussi, chacun ayant été en mesure de s'exprimer. En revanche, l'absence des élus que d'aucuns stigmatisent, résulte de ce que les intéressés ne sont pas des professionnels de la politique - ce dont il convient, à son avis, de se féliciter - et sont souvent contraints de faire des choix d'agenda. Quant à l'absence de l'État, elle s'avère préjudiciable car il dispose de la matière quantitative nécessaire au dimensionnement du phénomène criminel en Corse. Il n'est en revanche pas convaincu en substance que la gestion publique soit toujours un gage de vertu et que l'entreprise privée soit par définition perméable aux emprises mafieuses.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** développe ensuite une thèse sur la tribalité ancienne du peuple corse et il invite les uns et les autres à cesser de faire porter toutes les responsabilités sur l'Etat. Il convient aussi d'interroger nos comportements.

**M. Jérôme MONDOLONI** s'offusque de l'absence massive des élus. Celle-ci est inacceptable. Les membres de la société civile ont été assidus et ils ne sont pas pour autant des professionnels de l'associatif. Cela étant, le collectif auquel il appartient dispose de données et de statistiques dès à présent exploitables, qui suffisent à démontrer l'importance, rapportée à notre population, de la menace mafieuse exercée sur les responsables publics et les acteurs économiques - homicides, incendies criminels et racket notamment. Il insiste avec force sur le fait que la société insulaire est saturée d'assassinats et formule le vœu afin que **la Collectivité de Corse** respecte les préconisations qui figurent dans les rapports réalisés dans les ateliers.

**M. Saveriu LUCIANI** tient à mentionner lui aussi le fait que les élus travaillent beaucoup sur le terrain. Leur présence est constante. Il évoque ensuite les conclusions de la première commission « Violences » établies lors de la mandature BUCCHINI-GIACOBBI. Par ailleurs, il n'est pas choqué par l'absence de l'État, tant ce dernier est absent de manière générale. Il considère cependant que le vrai débat se situe au niveau de la culture et dans la jeunesse. Au terme de son intervention, il mentionne qu'il est favorable à la création d'une instance permanente telle que l'a formulée **M. PLASENZOTTI**.

**M. COLONNA** insiste sur le fait, comme cela a été précisé, que **la Collectivité de Corse** est la première institution qui se saisit de cette problématique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le slogan de campagne de la majorité territoriale qu'il énonce : « une autonomie de plein droit et de plein exercice ». La détermination du mouvement auquel il appartient en faveur de la démocratie comme méthode et comme objectif est totale. Il y a lieu à présent de passer de l'incantation à des pistes concrètes.

#### **4- Propos conclusifs du Président SIMEONI et de la Présidente MAUPERTUIS :**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** remercie tous les intervenants. Il met en évidence qu'une résolution a été portée par l'organe délibérant à l'unanimité des suffrages exprimés le 18 novembre 2022. Le texte en question exprime une adhésion à une méthode de travail susceptible d'apporter une réponse au phénomène des dérives mafieuses. Il rejoint les propos de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et de **M. COLONNA** selon lesquels l'institution est la première collectivité territoriale - après la Sicile - à se donner les moyens d'un débat mené en concertation et à prendre des décisions à l'issue.

**Le Président SIMEONI** rappelle à cet égard qu'en accord avec **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et dans la mesure où le risque mafieux constituait un problème majeur pour la Corse et la société corse, il avait décidé d'engager ces travaux. Il en va du devoir de l'institution d'identifier le risque en cause et de se doter des moyens pour y répondre, de le faire reculer et de le faire disparaître. Cela est possible en osmose avec la société civile, les collectifs, les associations. Il estime à cet effet que les contributions de ces entités ont été déterminantes. Il a néanmoins trouvé certains propos excessifs.

Il évoque les débats qui ont eu lieu lors de la session extraordinaire des 4 et 5 juillet 2023 et affirme qu'un passage du rapport qu'il a présenté est consacré aux travaux conduits sur les dérives mafieuses. En tout état de cause, il admet un authentique besoin de rassurer les Corses.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** rappelle qu'il s'agit d'un point d'étape. Sur la méthode, il appartient à **la Commission Permanente** élargie d'échanger sur les contenus respectifs des cinq ateliers. Un débat sera organisé sur la base d'un rapport **du Conseil exécutif** contenant des pistes. La présente démarche doit être close avant la fin de la présente année calendaire. Comme évoqué avec **la Présidente de l'Assemblée de Corse** le matin même, la publication d'un ouvrage à l'issue serait appropriée, elle permettrait de conserver une trace des engagements pris. Il se déclare en tout cas soucieux de regrouper l'ensemble des problématiques.

Par ailleurs, il alerte sur l'impérieuse obligation de parvenir à un équilibre dans la création artistique en faisant preuve de modération sur le financement de certaines œuvres du fait de leurs ambiguïtés potentielles par rapport au crime organisé ; il cite des exemples en ce sens, où **la Collectivité de Corse** a su se positionner mais la limite entre respect de la création et valorisation de certains comportements n'était pas facile à établir. Il prononce aussi quelques mots sur les marchés publics au titre desquels l'institution a accompli à sa demande de notables efforts pour sécuriser les procédures.

Il commente à son tour les carences de l'État tout en faisant observer que l'essentiel des réponses est détenu par le peuple corse. Cependant, cela ne saurait exonérer l'État - normalement placé dans l'obligation d'exercer ses compétences régaliennes - de ses responsabilités en la matière. Il se déclare convaincu que cette absence est délibérée, motivée en fait par le refus de participer aux débats. D'une manière générale, il fait observer que l'État est extérieur à la Corse et sa Justice a souvent participé à l'injustice en Corse.

**Le Président SIMEONI** dit que l'exécutif partage la restitution produite par les ateliers. Nonobstant, la question de la procédure pénale demeure en suspens. Il n'avait pas manqué de développer sur cette problématique sa propre vision. Il appartient désormais à **l'Assemblée de Corse** d'en débattre. Sur l'ensemble des questions abordées, l'exécutif établira donc un rapport mais il veillera à prendre l'attache de chacun dans l'intervalle. Il se déclare favorable au principe de la création d'une instance de contrôle mais il propose une réflexion préalable.

En conclusion, **le Président du Conseil exécutif de Corse** invite l'assistance à ne pas douter de la détermination et du courage des élus.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** partage l'essentiel des propos développés durant la matinée. Comme toutes et tous, elle constate que le phénomène du crime organisé suscite des débats et émotions contrastés. Cela résulte en partie de ce qu'en Corse « la beauté écrase les hommes ». Mais après avoir évoqué « Le sermon sur la chute de Rome » de l'écrivain FERRARI, elle invite chacune et chacun à ne pas céder à l'émotionnel permanent.

Elle a la conviction que ce long travail de plusieurs mois a permis de mettre des mots sur les choses tout en ayant un temps de distanciation sur le sujet. Elle a une pensée émue pour les victimes et les familles.

**La Présidente MAUPERTUIS** estime que les débats n'ont pas été finalisés car les Corses ne disposent pas de la capacité à cerner toutes les dimensions de ce vaste problème. Elle cite Saint François d'Assise qui disait : « *Commence par faire le nécessaire, puis fais ce qu'il est possible et tu réaliseras l'impossible sans t'en apercevoir* ».

Elle fait part de son accord sur la plateforme proposée par le collectif Massimu SUSINI et ajoute qu'il convient à présent de réunir **la Commission Permanente** et **la Conférence des Présidents**. Elle a établi une liste comprenant quinze points de convergence et indique que cela représente 90 % des questions abordées et des propositions formulées. Sur les divergences, elle note la problématique de la procédure pénale et la question du niveau de contrôle du territoire par des groupes mafieux extérieurs à la Corse. L'édition d'un ouvrage lui paraît nécessaire et elle envisage pour sa part l'établissement d'un centre de ressources en ligne par **l'Assemblée de Corse**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** appelle à moins de défiance et plus de confiance. Elle est persuadée que cette démarche suscite beaucoup d'espoir

Il est 13 heures 25 et **la Présidente MAUPERTUIS** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 26 juillet 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS